VOIX CANADIENNES

Vers l'Abîme

TOME XII

Mgr Adélard LANGEVIN

Archevêque de St-Boniface

SA VIE, SES CONTRARIÉTÈS, SES ŒUVRES

PAR

Arthur SAVAÈTE

« La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir ; la seconde de ne pas craindre de dire la vérité. »

(Léon XIII, lettre *Sæpe numero*, 18 août 1883.)

« Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient écrits de nos jours, on justifierait le reniement de saint Pierre et on passerait sous silence la trahison de Judas pour ne pas offenser la dignité des Apôtres. »

(Léon XIII à dom Gasquet : voir *Introduction des ouvrages du savant bénédictin.*)



PARIS

LIBRAIRIE GENERALE CATHOLIQUE

Arthur SAVAÈTE, Editeur

15, RUE MALEBRANCHE, 15



Vers l'Abîme

TOME XII

ŒUVRES DE M. ARTHUR SAVAÈTE

Ferriade (la), métamorphoses d'un insecte politique, in-8°, illustré .... 2 fr. »
Naufragés (les) de Kertugal (roman), in-12 .... 4 fr. 50
Le Crime de la Rubloda (épuisé) ....
Zuléma (tragédie), in-8° .... 4 fr. 50
Zuléma (roman héroïque), in-12 .... 4 fr. 50
Odila (tragédie), in-8° .... 4 fr. 50
Rivales Amies (les), grand roman d'aventures, in-8° .... 7 fr. 50
Vengeurs de la Main Noire (les), grand roman d'aventures, in-8° .... 12 fr. »
Dame Blanche du Val d'Halid, in-12 jésus .... 5 fr. »
Main Noire (la), in-12 jésus .... 5 fr. »
Le futur Conflit européen (épuisé) ....
Soirées Franco-Russes :
Le Cygne des Wittelsbach, in-8° .... 3 fr. »
Le Drame de Meyerling, in-8° .... 5 fr. »
Boërs et Afrikanders, in-8° .... 5 fr. »
Choses d'Orient, in-8° .... 7 fr. 50
Voix Canadiennes : Vers l'Abîme : histoire politico-religieuse du Canada, de 1763 à nos jours, 12 vol. in-8°, brochés .... 26 dollars
Tome I. — Mémoires à la S. C. de la Propagande et trois causeries franco-canadiennes, fort in-8° .... 2 dollars
Tomes II et III. — Difficultés politico-religieuses, Programme catholique, la source du mal au Canada, etc., etc, 2 vol. in-8° .... 4 dollars
Tomes IV et V. — Origines et Conflits de l'Université Laval et de sa succursale de Montréal, son enseignement, etc., 2 vol. in-8° .... 4 dollars
Tome VI. — Mgr Laflèche et division de son diocèse, in-8° .... 2 dollars
Tomes VII et VIII. — La Question scolaire dans l'Ouest Canadien, de son origine à nos jours, avec tous documents utiles, 2 vol. in-8° .... 4 dollars
Tome IX. — Vie et Œuvres de Mgr Bourget, 2e évêque de Montréal, in-8° .... 2 dollars
Tomes X et XI. — Vie et Œuvres Oratoires de Mgr Laflèche, 2e évêque des Trois-Rivières, 2 vol. in-8° .... 5 dollars
Tome XII. — Vie de Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, 1 vol .... 3 dollars
Etudes sur Joseph de Maistre, in-8° .... 3 fr. »
Leçons d'Histoire Contemporaine, attentats de la IIIe République, in-8° .... 4 fr. 50
Fille de Juda, une idylle anglo-sioniste, in-8° .... 7 fr. 50
Sauvage du Mont Pelé (le), derniers jours de saint Pierre, in-8° .... 7 fr. 50
Revue du Monde Catholique (la), 1892 à 1913 et 1922, 90 vol .... 950 fr. »

SOUS PRESSE :

Visions et Voix d'Outre-Tombe, in-8° .... 7 fr. 50
Nuit (la) *Tragique de Belgrade*, in-8° .... 7 fr. 50

EN PRÉPARATION :

La Lionne du Tigre.
Le Crime de Sarajevo.
La Fille du Lépreux (drame).



cher M. Lavaëte,
Une bénédiction de choix
pour vous et pour votre chère
famille. — 1913
19 oct.
+ Adélard
o.m.i. arch. de
St Boniface.

AVIS DE L'AUTEUR

Pour nous conformer aux prescriptions de l'Eglise, nous tenons à déclarer très expressément que notre ouvrage est simplement historique. Par conséquent, s'il nous arrive de qualifier plusieurs de nos personnages *éminents*, *vénérables* ou saints, il ne faut voir en ces termes élogieux que la manifestation de notre haute estime, motivée, sans la moindre intention de prévenir en rien les jugements de l'Eglise.

INTRODUCTION

CANADA et CANADIENS

Sur le front de bataille d'Occident, de l'embouchure de l'Yser à celle de la Piave, on eût dit alors aux prises, dans un assaut final, les Géants féroces de la Barbarie et les dieux inquiets de l'Olympe, les tortionnaires des humains et les génies des peuples généreux épris de liberté. Pendant les courts loisirs que leur laissaient des efforts soutenus, les nations magnanimes commémoraient, les unes après les autres et dans une commune espérance, les souvenirs impérissables qui firent jadis leur bonheur. Mais l'ennemi, dans l'ivresse de son triomphe éphémère, préparait au sein d'une nuit profonde de nouvelles violences, voulant à jamais substituer par la force sa tyrannie infernale à la clémence des cieux.

Après la fête de l'Indépendance américaine, le 14 juillet 1918, la France fêtait à son tour la liberté.

Paris, dans toute la ferveur de sa reconnaissance, venait d'acclamer et de fleurir les vaillantes légions, choisies parmi les plus braves des alliés; elles étaient encore couvertes de la poudre des combats. Les chefs s'attardaient à renouveler entre eux le pacte sacré qui garantissait contre les Barbares les droits imprescriptibles des peuples, ou faibles ou déjà asservis, à leur existence indépendante.

Cependant, peu à peu, les derniers échos de la fête s'éteignaient dans la sérénité d'une nuit radieuse. Minuit! Paris s'étonne d'avoir connu tant d'allégresse sans que le *supercanon* ait labouré son sein, sans que le moindre *gotha* soit venu troubler son repos. Et Paris s'endort pour continuer un rêve enchanté.

Alors, nous veillions en face d'un dossier volumineux et d'un courrier venu avec retard de l'Union Américaine et de la Nouvelle-France.

Un ami d'Ottawa nous parlait encore d'acide picrique, des deux millions de fusils et des vingt millions d'obus qu'il nous fit offrir aux alliés en 1915.

Un Montréalais nous écrivait : « ...Enfin tout arrive, même le retour au bon sens et le règne de la justice ! La succursale de l'Université Laval, à Montréal, obtient son autonomie. Il y aura fusion administrative de toutes ses Facultés qui fonctionneront désormais sous le contrôle d'un bureau central. Son nom sera changé : Québec continuera ainsi d'avoir son Université *Laval* et nous, nous aurons notre Université dite de *Montréal*. Déjà nos étudiants, imitant ceux de McGill, ont fondé leur club dans la maison Lajoie, rue Saint-Denis. Vos efforts unis aux nôtres nous valent cette réparation ».

Un juge suprême canadien nous disait : « Vous publiez le Livre d'Or du sacerdoce; j'en suis fort aise et souhaite qu'il se répande en Canada; il apprendra ici, aux uns et aux autres, les véritables dispositions, les sacrifices généreux du clergé de France dont les compagnons d'armes avec lui-même méritent notre admiration, aussi notre concours le plus efficace..... » Qui peut ignorer encore ce que fit le clergé franco-canadien pour soutenir pratiquement, mais avec certaines réserves, la cause de leur vieille mère-patrie ? Alors pourquoi ce reproche discret ?

Un autre correspondant se chargeait de nous l'expliquer : « En France, disait-il, à la veille de la guerre, on ne paraissait pas connaître les Franco-Canadiens; aujourd'hui qu'ils ont déjà, dans une atmosphère empoisonnée, barré la route de Calais, arrosé de leur sang les plaines de l'Artois et de la Picardie, il y a encore des

académiciens qui ne voient en eux que des Peaux-Rouges, fort braves sans doute, mais enfin des sauvages! » Est ce l'abbé Thellier de Poncheville qui, par ses singulières impressions de voyage, a donné de nous, en France, cette opinion *avantageuse!* Le *Petit Démocrate* de Limoges, que dirige le chanoine Desgranges, ancien prédicateur de Notre Dame de Montréal, s'est fait l'écho, peut-être malicieux, de ces impressions et d'une conférence qui les a mises à la portée d'un public abusé. Ce sagace prédicateur apprit que, pour se rendre dans la petite bourgade de Montréal, « les braves gens partaient la veille en traîneau des campagnes environnantes et arrivaient à destination le lendemain à huit heures pour entendre un sermon à dix heures ». Ce qui expliquait fort bien, selon lui, leur émotion, leur enthousiasme, leur ferveur religieuse, provoquant « de temps en temps des évanouissements ». Cela ne devait surprendre personne, vu que c'était dans les mœurs et les coutumes de ces « peuplades » et que, d'ailleurs, des « brancardiers veillaient en permanence », comme à Lourdes évidemment et comme cela pourrait être expédient même à Notre-Dame ou au Sacré-Cœur de Paris en bien des circonstances. En tout cas, rapporte ce reporter méticuleux, à Pâques, ce poste de secours avait dû évacuer six dames canadiennes! Le bon chanoine l'assure sur la foi de l'abbé Thellier de Poncheville, comme si lui-même n'avait rien découvert sur place.

Mais pourquoi donc alors le *Petit Démocrate* n'a-t-il pas ajouté, dans son accès de sincérité, que ce bon abbé avait dû aussi se rendre de la bourgade de Québec à Montréal, de là à la bourgade d'Ottawa, en traîneau toujours, vu que les chemins de fer sont inconnus dans cette partie déshéritée de l'Amérique, à moins que le peu qu'il y en avait n'ait été déboulonné à son insu et envoyé en France pour transporter nos Peaux-Rouges, leurs munitions et leur bravoure naturellement! Ainsi, du moins, ce tableau aimable et flatteur, étant plus complet, eut été l'heureux pendant des inepties de quelque académicien et de plusieurs journalistes.

Heureusement, continuait-il, Viviani voyagea en Canada

dans des conditions plus confortables. Il vit les choses canadiennes sans préventions, sinon avec moins de légèreté, car il confiait à la *Revue hebdomadaire* du 9 février dernier, entre autres choses, cette appréciation dont la véracité n'est pas le moindre mérite :

« Je ne pouvais pas passer près de ce pays (le Canada) sans y entrer. Quoi, c'est l'ancienne France qui a été transportée là-bas! Toutes lee grâces et toutes les beautés de notre pays non seulement y ont été apportées, mais elles y ont survécu. Nous retrouvons là-bas, sur le visage des Canadiens français, le reflet que nous trouvons sur le visage du paysan français, toutes les vertus fortes de notre forte race ont été implantées là-bas et s'y sont solidifiées; l'assiduité au labeur, la méthode de vie, le goût de l'épargne, le goût du travail, l'amour de l'indépendance; voilà ce que les Canadiens français représentent, sans compter, et il faut que je le dise, ils ont contribué à maintenir chez eux ce qu'il y a peut-être de plus noble et de plus beau chez nous : la langue française, instrument merveilleux de l'unité nationale. Cette langue souple qui représente tout, qui est à la fois la langue des sentiments et la langue des intérêts, de la poésie et du droit, de la diplomatie et des affaires, de la politique et de la littérature; cette langue qui a la fluidité de l'eau qui coule et la résistance du métal. C'est celle langue du XVII[e] siècle, si pure, qu'on a peut être eu le tort d'alourdir de notre temps, de néologismes; c'est cette langue-là qui, dans un merveilleux et lointain conservatoire, a été maintenue dans sa pureté limpide, telle que la parlaient nos pères. Et c'est de cela, c'est de ce souvenir que je voulais remercier, en allant au Canada, ceux qui sont les fils de ceux qui, autrefois, ont habité la France et sont allés au Canada porter le souvenir français ».

Et, d'autre part, ajoutait ce correspondant intarrissable, avec quelle exquise sympathie le poète Larrieu. que nous avons applaudi à Ottawa, a parlé de ses véritables « impressions de voyage » en Canada! Il a éprouvé ce que M. Thellier de Poncheville n'a pas senti, et d'abord, étonnez-vous de ce qu'il a vu : des chemins de fer ! En effet :

« Je viens, dit-il, de quitter le Canada, *le train m'emporte à toute vitesse* et j'éprouve malgré moi la douloureuse impression que, pour la deuxième fois, je viens de quitter ma patrie. Que de bons et fidèles amis je laisse sur cette terre canadienne! que

de délicieux souvenirs! Ma dernière étape a été à Québec. Les poètes ont chanté les charmes de Naples la jolie, de Venise la mystérieuse, de Paris l'élégante et de Bruges la morte! Mais qui pourra jamais dire la marque profonde que laisse Québec dans le cœur d'un Français. Québec majestueusement assise sur le roc millénaire du Cap Diamant, comme une grande dame d'un autre âge, semble la dépositaire fidèle, la gardienne vigilante de la foi, de la langue et des traditions de la France!

« Comme une bonne vieille marquise du grand siècle, elle garde pieusement les reliques du passé. Elle vit de souvenirs, nobles et glorieux souvenirs qu'elle transmet à ses enfants comme la plus belle part de leur patrimoine. Là-bas, tout parle de la France, de cette France que les Canadiens vénèrent et chérissent, dont la vie mauvaise les a séparés, mais qui reste quand même la « maman ».

« Bien souvent, en me promenant dans Québec, au hasard de ma fantaisie, j'ai senti la douceur de me retrouver dans cette atmosphère bien française. Je reconstituai les origines glorieuses de la cité : Cartier remontant le Saint-Laurent, Champlain posant la première pierre de Québec. Mgr de Laval, Frontenac défendant héroïquement la citadelle, Montcalm jouant l'avenir du Canada dans les plaines d'Abraham! Quelle sublime leçon de patriotisme et comme les Canadiens-Français l'ont bien comprise!

« De la poignée de colons (60.000) restés après le traité de Paris a surgi une race saine et forte, branche cadette de la race française, à qui Dieu semble avoir donné la mission de perpétuer, sur le vaste continent américain, la foi, la langue et les traditions de la « fille aînée de l'Eglise! »

« Je ne vous dirai pas comment les Canadiens français s'acquittent de leur mission : le monde entier connaît ce qu'un historien a si justement appelé le « miracle canadien ». Mais je voudrais que tous les Français de France connaissent mieux leurs frères du Canada : ils méritent notre affection et notre admiration! Car, depuis trois siècles, ils travaillent, luttent sans relâche pour assurer le triomphe du génie français sur le continent américain.

« Ah! si mes compatriotes pouvaient vivre comme moi, pendant quelques semaines, de cette bonne et douce vie canadienne qui a gardé le charme suranné, mais délicieux, de notre vie de province; s'ils pouvaient voir que tout ce qui touche le peuple français touche, par contre coup, le cœur du peuple canadien; s'ils sentaient à quel point nos victoires les réjouissent

et nos souffrances les peinent, alors ils ne douteraient plus que Québec, c'est la Patrie, c'est la France. »

Notre correspondant de conclure :

« Voilà ! Avec du cœur et de la sagacité, même après un court séjour parmi nous, M. Larrieu a découvert notre état d'âme, nos aspirations, rendu hommage à nos labeurs qui sont des luttes interminables pour la sauvegarde de notre langue, de nos mœurs, de notre foi... et de nos libertés ! »

Mais voici un homme de plume qui pourrait fort bien être aussi un homme d'église, ce qu'il ne dit pas. Il en veut, lui, aux bons apôtres de France qui vont donner des conseils là bas ou quémander sans discernement. Il nous écrit :

« — ... Encore un ! Et c'est le Père Delor, aumônier des chasseurs alpins. Il a prêché à Montréal, le voici à Ottawa. Il voit la guerre durer, s'accroître vos besoins, et il a découvert tout à coup, en Canada, qu'il y a des descendants français. Il se donne la tâche, fort déplacée parce qu'elle est presque injurieuse, de nous injecter des devoirs de gratitude envers la France à qui nous devons nos ancêtres ; comme si, en gardant fidèlement le souvenir de la vieille mère patrie ; en continuant à aimer son drapeau, à chanter ses gloires, à pleurer ses malheurs ; en conservant, malgré l'oppression d'ici et l'abandon de là, sa foi, ses traditions, ses coutumes et son langage, nous avions cessé jamais de nous en souvenir ! Ce bon apôtre, ignorant que nos minorités ayant à se garder avant tout des majorités hostiles, nous répèterait volontiers après un militaire : « Canadiens français, vos familles sont bien nombreuses et fort prospères ; sans les « appauvrir beaucoup vous pouvez bien lever encore 100 « ou 200.000 de vos fils, et vous aurez bientôt comblés les « vides causés par cet effort pour la défense de la noble « cause que soutiennent vos métropoles ».

« Est-ce que, par hasard, nous avons mis au monde des fils si nombreux pour qu'ils aillent sans compter se faire massacrer si loin de leurs foyers ? Le secret des familles nombreuses, trouvant leur force dans leur honnê-

tété, serait-il ignoré ou inopérant partout ailleurs qu'en Canada? On nous accuse de ne pas aimer assez la France. Devons-nous l'aimer au point de sacrifier pour elle le dernier de nos fils, jusqu'à détruire en sa faveur notre propre patrie?

« Les Canadiens français n'ont pas hésité à voler au secours de la France dans la mesure de leurs forces; les meilleurs d'entre eux, qui se couvrent de gloire sur le front, portent témoignage de notre solidarité.

« Mais nous refusons de faire plus, parce que nous avons conscience de devoirs sacrés, plus immédiats, à remplir au Canada. Prêtant une oreille trop crédule à la voix de la *francophobie anglaise* d'Amérique et des passions politiques canadiennes, on s'est étonné en France, au point de nous croire des fils dénaturés et rebelles. On tente de nous convertir, de nous faire comprendre que nous devions nous battre pour la langue et la civilisation françaises, comme si, depuis plus de cent cinquante ans, nous ne l'avions pas fait constamment.

« Si tout ce travail a été inutile, il n'y a pas lieu d'être surpris autrement. Nous avons ici nos questions à régler, nos problèmes à résoudre, nos obligations à remplir. On ne peut prétendre que la voix bien éloignée du sang va l'emporter sur celle de la patrie. Cette voix est à ce point éloignée que, pour relier notre parenté française, il nous faut, dans *presque* tous les cas, remonter à la huitième ou à la neuvième génération.

« Toute la question à régler entre cousins se trouve là. Devions-nous, pour écouter la voix du sang français qui nous demandait de nous sacrifier *complètement*, étouffer celle de la patrie à qui nous nous devons *entièrement?*

« Si nous devions toujours écouter de préférence la voix du sang, quelle serait notre situation si jamais l'Angleterre et la France entraient en conflit? Si tel était le cas, de quel crime pourrait-on accuser les Allemands établis depuis de longues années en France, s'ils ne cessent de travailler au compte de la patrie allemande?

« On leur reproche à bon droit leur traîtrise parce que, tout en se faisant naturaliser citoyens français, ils restent corps, esprit et biens dévoués à l'empire allemand.

« La comparaison peut n'être pas absolument exacte, mais elle a quelques traits de ressemblance. Pour nous, qui ne sommes ni des *Français*, ni des *Anglais*, nous n'avons qu'une patrie, le *Canada*. Si, dans ce cas, nous croyons sincèrement qu'il serait contraire aux intérêts du Canada de prendre une part plus active à telle ou telle aventure, si belle soit-elle, le patriotisme le plus élémentaire nous défend de nous y engager.

« Si devoir il y avait, nous pouvons nous rendre le témoignage de l'avoir hautement accompli en fournissant des milliers de nos fils à l'armée des défenseurs du sol de France ; et on ne peut nous faire un reproche de ne pas nous être tous sacrifiés quand nous jugions que les intérêts de la patrie nous réclamaient ici. »

Pour saisir le sens et la portée de ces réserves, il faut être initié aux problèmes complexes qui font la vie politique et la situation religieuse, si troublées, au Canada ; il faut connaître les pénibles conflits de races et de religions, et la question de la langue française, légalement autorisée et pratiquement proscrite ; il faut approfondir enfin les attentats scolaires dont souffrent, en Canada, les minorités, spécialement la minorité franco-canadienne dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest, notamment au Manitoba. Dénis de justice et persécutions qui faisaient dire éloquemment par Mgr Arthur Béliveau, digne successeur des Provencher, des Taché, des Langevin sur le siège, malheureusement diminué, de Saint-Boniface, au capitaine Duthoit et à ses compagnons, le lieutenant Flory et le sergent Dobelle :

« ...Venant faire, comme vous disiez vous-même, des visites d'amitié française, vous devez tenir à savoir comment se portent ceux que vous appelez vos amis, et qui sont ainsi vos frères, puisqu'un même sang coule dans leurs veines, et que votre langue est la leur.

« L'*Ouest canadien est bien malade* de la maladie mortelle dont vous parliez avec tant de clarté et un sens chrétien si profond, au cours d'une conférence faite à Québec, sur le Droit international.

« Dans l'idée de certaines gens qui habitent ailleurs qu'en Allemagne, la force brutale est tout, et le droit n'est rien. *Le*

Manitoba, on peut le dire, est la terre classique des chiffons de papier.

« Vous rappeliez la parole attribuée au Kaiser par M. Gerard. ancien ambassadeur des Etats-Unis à Berlin : Les sous-marins sont maintenant un facteur décisif ; quant au droit international il n'existe plus. Mais le droit ne meurt pas, disiez-vous, pas plus que la souveraine sagesse et le premier amour. C'est de lui qu'il procède, c'est à ses exigences qu'il adapte les relations humaines. Ce que je voudrais vous montrer, disiez-vous plus loin, c'est que le Droit de l'avenir, s'il lui faut des sanctions matérielles, aura encore plus besoin, s'il ne veut pas faire faillite, d'attaches spirituelles. Le droit international aura un fondement moral ou il ne sera pas.

« Or, dans cette partie du Canada, le spirituel ne comptant plus guère, pour un grand nombre, l'idée morale est en baisse, et comme conséquence nécessaire, la force brutale devient le principe de gouvernement. Aussi les *minorités* sont opprimées dans leurs droits les plus clairs et les plus sacrés.

« Le remède, vous le donniez : De même que tout homme doit traiter tout autre homme comme lui-même voudrait être traité, disiez-vous, ainsi toute collectivité d'hommes doit traiter comme elle-même voudrait être traitée, les collectivités semblables à elles, formées comme elles, d'êtres raisonnables, libres et créés à l'image de Dieu. Les nations sont fondées à réclamer, comme les individus, la personnalité. Elles sont tenues de se traiter mutuellement comme des personnes. De là découle logiquement pour toute nation, grande ou petite, le droit de poursuivre librement ses destinées, et, comme on dit, de disposer d'elles-mêmes.

« Voilà, capitaine, de fortes leçons que vous donniez à un auditoire québecois. Elles sont particulièrement pratiques pour les autres parties du Canada. Leur mise en pratique assurerait la paix dans tout le pays.

« Pour finir, je ne vois rien de mieux que de vous redire ce que le R. P. cité au début de ces quelques remarques, disait de vous, il y a peu de temps. Ces paroles ont à l'Ouest dix fois plus d'actualité qu'elles peuvent en avoir à l'Est, où elles ont été dites. Je cite : « Mais tout en nous parlant de là-bas, il nous regardera. Ses yeux qui conservent la vision d'une patrie angoissée, et mutilée, tendant ses énergies pour défendre son droit à la vie, reconnaîtront sur le visage de la nôtre des marques cruelles de ressemblances, et dans la tension de nos âmes, dressées contre l'oppression, le même effort désespéré pour survivre. A se regarder d'un bord à l'autre de l'Océan, des traits

échappent, surtout quand s'élèvent devant eux des vapeurs trompeuses. Vu de près, dans le cadre où la Providence a voulu notre race, sur le sol où elle l'a fait naître et grandir presque miraculeusement, au milieu des périls qui aujourd'hui comme jadis menacent son existence ; vu de ce regard qui pénètre jusqu'à l'âme et en découvre les atavismes profonds, ils apparaissent sous leur véritable aspect, et justifient des attitudes et des gestes parfois incompris. A M. Duthoit et à ses deux sympathiques compagnons, nous souhaitons parmi nous un séjour heureux, vraiment fécond pour l'union des catholiques français et canadiens, pour la sauvegarde de trésors qui leur sont communs et que, sur notre sol comme sur le leur, menace une même barbarie. »

« Nous n'osions pas espérer vous voir venir si loin à l'Ouest, prendre contact avec les postes avancés du mouvement catholiques et français au Canada. Soyez remerciés d'avoir poussé jusque-là la condescendance.....

....

« Vous venez tous trois au nom de la noble France qui a su faire un choix judicieux de ses délégués au Canada catholique et français. Soyez les bienvenus ; les portes vous sont toutes grandes..... ouvertes, et les cœurs plus largement encore. Puisse le passage au Canada d'une si belle personnification de la France catholique et militaire, mettre au cœur de tous les Canadiens français et particulièrement à ceux de l'Ouest, *l'indomptable volonté de défendre envers et contre tous, la culture catholique et française, les deux plus beaux joyaux, sans contredit, de l'héritage qu'ils ont mission non seulement de défendre, mais d'agrandir sur toutes les plages de notre immense pays.* »

Peu auparavant, au collège de St-Boniface, souhaitant la bienvenue au délégué du Comité catholique de propagande française, Mgr. A. Béliveau dit :

« ...Vous avez vu, à Ottawa, la résistance valeureuse, bien que très pénible, faite par une minorité pour sauvegarder un statut légal qui est une garantie très précieuse pour la conservation d'une langue. Vous vous êtes rendu compte que c'est pour elle une lutte pour la vie, et qu'il lui faut à tout prix combattre ou se déshonnorer, en rendant les armes.

« Ici, au Manitoba, en dépit d'une lutte dont les échos ont retenti jusqu'en France, en dépit des engagements constitutionnels les plus sacrés, le *statut* légal du français a disparu. Toute l'histoire du passé proteste contre cet acte de spoliation. Les

minutes de l'Assemblée législative manitobaine, rédigées en anglais et en français et gardées aux archives de la province, sont un souvenir impérissable du manque de fidélité à la parole donnée ; mais la spoliation existe dans toute sa brutale réalité. Les nôtres ont pu, jusqu'ici, respirer l'air français à travers le treillis légal ; la situation n'en demeure pas moins fausse, menaçante et pleine de dangers pour l'avenir.

« Nous sommes une des victimes de l'immense conjuration qui a pour but d'étouffer immédiatement tout ce qui, en dehors du Québec, n'est pas anglais, et qui, pour arriver à cette fin, ne s'occupe pas de la qualité des moyens. La campagne a d'abord été menée dans un silence relatif, mais elle a dû procéder au grand jour depuis le moment où, frappant à la porte du Québec, par l'assaut fait contre la minorité ontarienne, elle a manifesté son plan général dans une livide lumière. Mgr Langevin qu'on a appelé « le grand blessé de l'Ouest » avait vu juste lorsque, faisant allusion à cette campagne méthodique faite contre tout ce qui est fançais, en dehors du Québec, il s'écriait (au Congrès du Parler français, 24 juin 1912) :

« Nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens français, à la frontière de Québec, et de leur dire : « Hors de là, vous n'êtes plus chez vous.... » Nous sommes chez nous au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang. Debout, libres et fiers, auprès de cet étendard qui flotte triomphalement sur tous les océans, nous lui jurons avec joie, foi et fidélité, mais nous lui demandons en retour, de protéger toujours nos libertés, et nous clamons à tous les échos du pays, la vieille devise normande : « Dieu et mon droit. » Pour nous, la patrie s'étend jusqu'au dernier morceau de terre canadienne, jusqu'au dernier brin d'herbe, jusqu'à la dernière motte. Chacun de nous l'emporte avec lui dans son cœur, comme un trésor sans prix ; et l'exilé mourant loin des siens et de la douce terre natale, évoque, avec amour, l'âme de la patrie, et lui envoie encore son souvenir le plus affectueux, et lui réserve, avec Dieu, le dernier battement de son cœur. »

« La partie du Canada qu'une certaine école voudrait voir à jamais fermée à l'harmonieuse résonnance française, est plus grande que deux fois la France, a été découverte et civilisée par des gens de notre race, et est encore habitée par près de 400.000 des nôtres, Il est facile de comprendre que le Comité de propagande française ne puisse pas se désintéresser des luttes qui s'y livrent pour la conservation d'un idéal qu'il partage avec nous....

« Dites à la France catholique que le rameau laissé par elle sur les bords du Saint-Laurent est devenu un arbre dont les branches s'étendent, en dehors de Québec, à travers l'Ontario, jusque dans les grandes prairies de l'Ouest. Dites-lui que la sève qui circule dans les branches les plus éloignées du tronc principal est encore pure ne tout alliage, malgré les efforts de ceux qui veulent l'altérer. Aux jours sombres, s'ils devaient venir, nous compterons sur Dieu, auquel nous serons fidèles, sur la France qui sait se souvenir, et sur nous-mêmes, nous armant de l'indomptable volonté de rester *Catholiques et Français toujours* ! »

C'est, uniquement, afin de pouvoir soutenir les rudes combats où sont toujours en jeu et en constant péril leurs intérêts les plus chers ; afin de demeurer catholiques et Français quand même, que les Canadiens français usent de prudence et formulent des réserves surprenant ou scandalisant ceux-là seuls qui ignorent cette situation critique, les rapports si tendus entre les races en Canada et l'oppression qu'y subissent les catholiques quand ils ont le malheur de n'avoir point ou bien de perdre les garanties du droit public qui ne s'imposent, hélas ! que par le nombre. C'est, en effet la majorité qui décide, là, du respect dû à la loi, à la justice, dans les conseils des communes aussi bien que dans les législatures ; et c'est par suite la nécessité de l'acquérir ici ou de la conserver là qui fait que les Canadiens français limitent leur effort international et subordonnent une cause commune, pouvant triompher sans leur complète immolation, à leurs conflits particuliers, qui restaient pour eux, pendant comme avant la guerre universelle, une question de vie ou de mort nationale.

Les Canadiens français se plaignaient donc volontiers d'avoir été trop longtemps méconnus, même abandonnés quand ils se trouvaient à la peine, et d'être aujourd'hui trop choyés par des cousins lointains, connaissant à leur tour l'adversité.

Cependant et d'abord, nous pouvons bien le leur dire, il n'y eut jamais abandon volontaire ni oubli si complet. Nombreuses sont, en effet, les pages sympathiques que

les écrivains français n'ont cessé de consacrer à la Nouvelle France.

Tous les Canadiens français savent en quels termes, il y a plus de dix lustres d'années, M. Rameau parlait des Acadiens et Canadiens; et le Congrès du Parler français, en 1912, a entendu des orateurs français qui n'y furent ni médiocres ni antipathiques.

Il s'établit, il est vrai, à la suite des vicissitudes des temps, une certaine incompatibilité de pensées et d'humeur entre les frères séparés ; jamais cependant de l'indifférence, encore moins de l'hostilité : les Franco-Canadiens restèrent cantonnés au-delà des *pricipes immortels de 89* et demeurèrent résolument XVIIe siècle dans leurs mœurs et leurs coutumes. jusqu'en leur « doux parler de France ». Les Français, au contraire, s'engagèrent résolument en deçà de ces *principes*, dans le libéralisme et la libre-pensée. De là les malentendus. Nombre de Français ne voyaient naguère au Canada que préjugés surannés et que routines réfractaires au progrès; mais les Franco-Canadiens ne s'habituaient-ils pas, de leur côté, à ne voir au pays de leurs ancêtres que des francs-maçons, des sectaires et que des libertins !

Les Rameau, les Lamy, nous mêmes, nous n'avons cessé de rendre hommage au caractère, à la fidélité des Canadiens Français.

Que disait, par exemple, l'*Evènement*, de Québec, des gens de France, voire des compatriotes de Champlain ? car, il s'agissait bien de Champlain lui-même, de Brouage, et de la générosité canadienne, appliquée à sauver de la destruction une vieille église de France que la reconnaissance a rendue chère aux cœurs canadiens.

L'*exploitation* dénoncée était *odieuse ; l'Evènement* tenait à le prouver et elle nous apprenait cette horreur :

« ...On a peut-être encore souvenance de la générosité dont les Québecois ont fait preuve pour sauver de la ruine l'antique petite église de Brouage, en France.

« On nous avait demandé, presque les larmes aux yeux, de contribuer à la restauration de cette église qui devait nous être d'autant plus chère qu'elle se trouvait dans le village même où le fondateur de Québec avait vu le jour.'

« La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec s'émut de cet appel et passa incontinent le chapeau et l'escarcelle dans les rangs. Les citoyens de Québec encore tout imprégnés du souvenir de Champlain, donnèrent largement. En quelques semaines, la somme de onze cents piastres fut recueillie chez nous et expédiée, avec une lettre presque touchante du président de la Société Saint-Jean-Baptiste, à M. Louis Auger, de Brouage, qui paraissait être le principal promoteur de la restauration projetée.... »

Et il arriva, dit l'*Evènement*, ceci :

« Le Conseil municipal de Brouage, qui est composé en majeure partie de francs-maçons, jugea M. Auger trop catholique pour organiser les réparations à faire à l'église. On lui intima d'avoir à remettre immédiatement entre les mains du maire la souscription canadienne, parce que l'église qu'il s'agissait de réparer était devenue un édifice municipal.

« M. Auger, craignant d'être cité devant les tribunaux, remit l'argent, et le Conseil municipal, avec son maire en tête, décidèrent subséquemment de faire les réparations nécessaires, mais en n'employant à ce travail que les ouvriers francs-maçons du village, qui sont la majorité, puisque l'on y compte à peine une douzaine de catholiques. Les ouvriers catholiques se récrièrent, naturellement. Comme ils étaient le petit nombre, on se moqua de leurs clameurs et les réparations furent entreprises sans eux.

« Il y a plus. Quelques-uns de nos compatriotes qui ont passé récemment à Brouage sont revenus indignés de la façon dont nous avons été bernés dans toute cette affaire. On a bien, rapportent-ils, renouvelé la toiture de l'église de Brouage, mais cet édifice va disparaître en tant qu'église, pour devenir, dans un avenir prochain, une salle publique ou peut-être même un café-concert. C'est là le sentiment entretenu par les gens de Brouage. « Nous n'avons que faire, disent-ils, à qui veut les « entendre, d'une église où personne n'entre et qui n'est même « pas fréquentée les dimanches. »

Suivaient des commentaires dont on devine l'aménité.

Si tels avaient été les faits, l'aventure nous eut paru regrettable, mais il n'en était rien.

Bien que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat ait provoqué en France beaucoup d'injustices, même des énor-

mités, nous n'avions pas accueilli ces imputations sans contrôle et ce que notre enquête nous apprit est noté en marge. Nous lisons ainsi :

Qu'en effet les Brouageais, M. L. Augé en tête, avaient sollicité à Québec une aide pour sauver leur église, attendu que le Conseil municipal de Hiers-Brouage ayant deux édifices religieux à entretenir pour une population de 700 habitants, avait décidé d'abandonner l'un d'eux, celui de Brouage.

Que M. L. Augé avait bien reçu de Québec 6.000 fr. pour la restauration de cette église délaissée ;

Que le Conseil municipal imposa l'architecte de la commune, qui n'était pas ce que voulaient les catholiques de Brouage ;

Que l'argent fut versé au percepteur contre l'engagement pris par la municipalité de mener les réparations à bonne fin.

Mais qu'il était faux que les ouvriers catholiques avaient été écartés, l'adjudication ayant été publique, en la mairie de Hiers-Brouage, le dimanche 30 juillet 1911, à laquelle prirent part treize concurrents de l'arrondissement, sans distinction d'opinions.

M. Boutineau, maçon à Brouage, se trouvant sur les lieux, offrit les meilleures conditions et fut déclaré adjudicataire avec un rabais de 14 %.

Qu'il était encore plus faux et déjà fort injurieux pour les catholiques de Brouage, de dire que les francs-maçons figuraient en majorité parmi eux. En effet, sur soixante-seize familles qui formaient alors toute la paroisse, vingt-trois seulement n'avaient pas souscrit au Denier du Culte, desquelles il faut déduire *sept* ou *huit* indigentes, *une* protestante et quatre qui avaient ajourné leur versement après les réparations. Restaient donc *quinze* familles de fonctionnaires timorés ou étrangères à la paroisse qui y représentaient la population flottante. Celles-là seules n'avaient pu ou voulu contribuer aux frais du culte.

Les autres étaient si peu indifférents que l'Evêque de La Rochelle et l'Archiprêtre de Marennes, paroisse dont Hiers et Brouage dépendent, les voyant privés par l'état

lamentable de leur église, des consolations de la religion, avaient aménagé en chapelle une vieille poudrière, ce qu'ils n'auraient pas fait pour ces *douze* catholiques qu'avait découverts la malveillance de l'*Evènement*.

Une des personnes qui se prêta à notre enquête ajouta: « Si ces messieurs de Québec, en qui nous vénérons des bienfaiteurs, n'étaient pas venus à Brouage au moment même où notre service religieux était un peu réduit et par trop matinal, par suite d'une période militaire qui nous avait pris notre *desservant*, et s'ils avaient pu assister à nos messes de Communion des premiers vendredis du mois, ils auraient pu emporter une toute autre idée des catholiques brouageais ». Ajoutons qu'il n'était venu à l'idée de personne de faire de l'église une salle publique ou bien un café-concert! L'église a été, d'ailleurs, réparée et rendue au culte catholique et non livrée aux amusements libertins.

Bien mieux! Non seulement la municipalité ne s'opposa pas aux améliorations, mais elle vota, en septembre 1911, la somme de 400 francs pour la restauration du clocher.

Notre enquête n'avait pas eu pour but, uniquement, de rassurer nos amis de Québec sur la mentalité et les convictions religieuses des descendants des compatriotes de Champlain; mais encore de retrouver dans les Charentes ou la Loire-Inférieure le berceau de la famille de certains Canadiens Français, notamment celui des familles Langevin et Laflèche.

Nous méditions ces lettres et ces communications canadiennes, si tard dans la nuit, après une journée émouvante pour les alliés, parce que, nous fiant à la psychologie de l'ennemi, nous attendions la visite de ses gothas ou les obus du *Pariser Canone*, voulant nous épargner le dérangement d'un réveil brusqué par les sirènes lugubres.

Déjà minuit et demi sonnait aux clochers voisins.

Alors, sans alerte, éclate un tumulte immense, effroyable, lointain. Paris se réveille comme au canon d'alarme, mais au lieu de courir à ses abris coutumiers, le peuple se met aux fenêtres, ou bien se porte sur les espaces

découverts, livrant les plus larges horizons. A l'est tout le ciel est en feu ; un ouragan monstrueux y mugit sur la terre, autant dans les nues. Les éclatements des fusées et des bombes entretenaient un embrasement intense, terrifiant. C'était la part que l'ennemi prenait à notre fête.

Et nous pensions : c'est la paix allemande en marche sur Paris ; c'est l'offensive finale, la suprême ruée dont le Boche avait la bouche pleine. Mais voici l'heure où nos armes vont signifier aux Barbares l'arrêt du destin....

Déjà l'aube blanchissait l'horizon quand une lettre de Winnipeg nous tomba sous la main, elle nous disait : « Sauf en certains milieux, dont vous n'avez pas cultivé la bienveillance, on vous sait gré d'avoir publié les *Vies de NN. SS. les Evêques L. Bourget et L.-F. Laflèche*. Vous avez dit en termes un peu vifs, malgré cela excellents, ce que personne en Canada n'aurait osé écrire. Vous paraissez clore la série de vos *Voix Canadiennes*. On le regrettera ; car, sans la *Vie de Mgr Adélard Langevin*, votre collection restera incomplète. Encore un effort, cher Monsieur, pour le Canada reconnaissant.

Cette suggestion ne pouvait nous déplaire : le regretté archevêque de Saint-Boniface depuis longtemps nous intéressait ; ses gestes étaient beaux, sa figure attrayante ; ce fut un vaillant apôtre et un noble cœur qui nous témoigna de l'amitié.

Mais entreprendre ce labeur, outre les autres déjà sur le métier !...

Cependant, au loin, l'ouragan de fer et de feu faisait toujours rage. Songeant alors aux prodiges d'héroïsme, aux sacrifices surhumains qu'on demandait à cette heure même à nos défenseurs, aux miracles que nous attendions de leur vaillance, nous eûmes honte de notre pusillanimité, et nous voilà murmurant :

— Dieu juste ! faites luire enfin au ciel des Alliés le soleil d'Austerlitz et nous dirons encore, à votre gloire, les mérites de l'Eglise canadienne, dévouée à notre patrie, et ceux du plus zélé de ses serviteurs parvenu récemment dans votre félicité.

Nous apprenions, le lendemain, les développements de

la grande offensive des Barbares, et le soir déjà ce que signifiait la magnifique réplique de Gouraud. Chaque jour dès lors marquait une nouvelle victoire de notre côté. Dès le 18 juillet, jour de contre-offensive et de triomphe, plein de confiance et d'espoir, nous ébauchions ce chapitre introductif de la *Vie de Mgr Langevin.*

Arthur Savaète.

Mgr Adélard LANGEVIN

Archevêque de Saint-Boniface

CHAPITRE PREMIER

SOMMAIRE : La famille Langevin. — Saint-Isidore, village natal d'Adélard Langevin, son enfance. — Il entre au Petit Séminaire de Montréal. — Son caractère enjoué, son ardeur au travail et ses succès.

En 1610, de Mortagne, France — la chronique ne dit pas si c'est de Mortagne-sur-Sèvres en Vendée, de Mortagne-sur-Gironde en Charente-Inférieure ou de Mortagne-sur-Luynes dans l'Orne — Etienne Langevin, premier ancêtre connu des Langevin canadiens, partit pour la Nouvelle-France. Un descendant d'Etienne, François-Théophile Langevin, né à Varennes, province de Québec, le 29 février 1808, ayant fait ses études au collège de Saint-Hyacinthe en même temps que Mgr Taché, de sainte mémoire, s'était établi notaire à Saint-Isidore-Laprairie vers le milieu du XIXe siècle. Il avait épousé, le 13 octobre 1845, Marie Paméla Racicot, fille du notaire Racicot, née elle-même à Sault-au-Récollet le 20 août 1824. Elle fut élevée chez les dames du Sacré Cœur à Montréal. pendant que son frère Zotique, futur évêque-auxiliaire de Mgr Bruchési, faisait ses humanités dans la même ville, au collège ou petit Séminaire, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

L'étude de Me F.-T. Langevin se trouvait au centre de Saint-Isidore, village de fondation récente (1832), situé à 40 kilomètres de Montréal, Là, la terre est assez fertile pour que la population laborieuse jouisse en général d'une honnête aisance.

Me Langevin, chrétien fervent, mais un peu rigoriste à la façon de son rude curé, Joseph Trudel, fondateur de la paroisse, avait une excellente clientèle à laquelle il donnait d'ailleurs toute satisfaction ; il était en outre secrétaire de la Commission scolaire du village et du

Conseil municipal. Telle était la considération dont il jouissait dans le pays qu'on voulut le proposer comme candidat et l'élire par acclamation, c'est-à-dire sans concurrent, à la Législature de Québec. On pensa aussi en faire le protonotaire de Laprairie, double honneur qu'il déclina n'étant animé d'aucune ambition et désirant rester étranger aux décevantes agitations de la politique.

Le ménage Langevin était heureux, car l'union des époux fut féconde, pas plus qu'elle ne l'est dans la généralité des familles franco-canadiennes qui sont prospères ; seize enfants firent la joie de ces parents chrétiens. Ils eurent cependant à pleurer la mort prématurée de la plupart de ces enfants ; survécurent seulement Alida, qui épousa M. Guérin, de Montréal; Arthur, qui fut zouave pontifical ; Achille, qui s'établit à Winnipeg et mourut en 1910 à Montréal ; Adélard, futur archevêque de Saint-Boniface; Auguste, qui succomba à la fin de ses humanités ; Amédée, inspecteur des postes à Montréal ; Hermas, docteur en théologie et actuellement curé de Hochelaga, également à Montréal, enfin Emile, qui habite Sainte-Rose-du-Lac, au Manitoba.

Adélard, de qui nous nous occuperons, naquit à Saint-Isidore Laprairie, le 23 août 1855. M. Joseph Trudel, curé du village, étant en retraite, en tout cas absent, l'enfant fut, dès le lendemain, porté à Saint-Rémi, village voisin, où il fut baptisé par l'abbé Lemonde sous les noms de Louis-Philippe-Adélard, Louis Tréflé Côté et son épouse Marie Pépin étant ses parrain et marraine.

Me Langevin, comme d'ailleurs son épouse, se montrait aussi attaché aux bons principes qu'il demeurait toujours un strict observateur des droits et obligations des parents en matière d'éducation au foyer et à l'école ; son maintien était digne, ses mœurs austères; en tout état de cause, il professait pour les ministres du culte le respect le plus profond.

Comme d'autres paroissiens, Me Langevin aurait pu parfois se plaindre des rudesses de messire Joseph Trudel qui, en dehors de quelques autres, avait le mérite d'avoir fondé sa paroisse qu'il administrait avec un zèle sévère doublé d'un franc-parler, déconcertant en maintes

occasions. Cet excellent prêtre était d'ailleurs aussi dur pour lui-même qu'exigeant envers ses brebis, affligé qu'il était de jansénisme, mal jadis et même encore assez répandu en Canada. Le notaire, connaissant les mérites mieux que les défauts du curé, ne murmurait pas, malgré les gémissements des uns et l'hostilité des autres ; il défendait, au contraire, messire Trudel et, au besoin, le faisant respecter.

Les plus touchantes pratiques chrétiennes étaient en honneur dans la famille Langevin, si bien que de bonne heure le jeune Adélard se trouva le plus naturellement du monde initié à la pratique de toutes les vertus aimables qui rendent l'homme précieux pour le prochain, en attendant qu'il devienne utile à l'Eglise, à la Patrie.

Cependant, fait remarquer le P. Morice dans une édifiante, mais inoffensive notice biographique, « l'enfant ne fut pas un ange dès son berceau ». On s'en doute bien et on le lui pardonne volontiers, vu la rareté du phénomène. Car enfin il n'y avait guère mis du sien quand la nature le dota d'elle-même d'un tempérament ardent, pétulant, primesautier ; quand elle l'affligea aussi en quelque sorte d'une espièglerie étourdissante et d'une inépuisable gaieté qui ne manquait pas d'ailleurs d'agrément. Heureusement il se manifesta bientôt chez lui tant de foi, de piété, que ses parents eurent de suffisants motifs d'en imposer à leurs premières alarmes.

A l'âge de cinq ans Adélard fut mis à l'école du village. L'instituteur était Pierre Maucotel, excellent Français de la Lorraine, qui professa dix ans en France avant d'aller édifier les Saint-Isidoriens par son savoir réel et par ses solides vertus.

Malgré les soins de ce maître zélé, le jeune Langevin croissait plus vite en âge qu'en science et en sagesse, son caractère étant volage, alors que son grand mérite était une gaieté naturelle et charmante, dont il ne se départira jamais dans la suite. M. Maucotel se montrait bien sévère pour lui ; mais sa femme, qui s'occupait des petits à l'occasion, gagnée par les manières avenantes et la grande franchise du bambin, se montrait indulgente.

L'instituteur, pour faire apprécier à ses élèves le prix

du temps consacré à leur formation intellectuelle, avait l'habitude de comparer les jours a autant de pépites d'or qu'il ne fallait pas gaspiller en chemin. Cette comparaison et les commentaires qui l'accompagnaient frappèrent le petit Langevin à tel point qu'il en fit bientôt son profit et ne les oubliera jamais. Entre temps il fit preuve d'une mémoire déjà si prodigieuse que M. Maucotel y vit la promesse de brillants succès.

Ce n'était pas cependant l'avis de tous les témoins des escapades du jeune Adélard, ni surtout celui d'un voisin grincheux, agacé peut-être par quelque espièglerie, qui s'écria un jour dans sa morosité : « Si ce galopin n'arrive pas à se noyer avant, il finira par le bagne! »

La sœur Alida, dont les nerfs étaient assez fréquemment mis à rude épreuve, n'osait en dire autant ; elle se contentait de se soulager en lui disant : « Pour sûr, Adélard, si tu ne fais pas un saint, tu deviendras un bien vilain garnement! »

Mais Adélard voulut devenir un saint plutôt qu'un chenapan ; il le prouva sans trop tarder par des efforts plus sensibles chaque jour et toujours mieux soutenus par une bonne volonté que rendaient plus méritoire sa légèreté native et son exubérante vie. Toutefois, il ne négligeait pas de se détendre les nerfs par les exercices, dans les jeux de son âge, et il le faisait avec ardeur.

La majesté du foyer paternel ne calmait pas nécessairement son exubérance. Avant de connaître la mésaventure de Socrate, il la renouvelait à l'usage de son jeune frère Hermas, qu'il affligea, certain jour, d'un baquet d'eau sur la tête, rien que pour voir sa tête!

La chronique retient encore une histoire d'arbre à l'actif du turbulent enfant.

Mais quel enfant éveillé, fleur du grand air et d'une certaine liberté, n'a quelque histoire d'arbre à conter sans trop de confusion, soit que certain fruit défendu l'ait tenté, ou bien le nid d'un merle blanc! Nous-mêmes, nous avons sur le cœur une telle aventure.

Vous verrez qu'à notre place le petit Adélard se serait tiré d'affaire avec moins de dépens, par plus de psychologie, d'à propos ou de diplomatie précoce.

Ainsi donc, jeune comme Adélard l'était, et vivant comme lui largement au grand air, nous étions familiarisés avec de grands ormes, superbes, qui entouraient le toit paternel, arbres séculaires qui dans les grasses terres des Flandres atteignent des altitudes vertigineuses. Les pies bavardes aiment nicher sur des cimes aussi altières qui doivent leur paraître inaccessibles. Et, justement, un nid de ces pillardes des champs étaient là-haut caché, d'abord silencieux, et bientôt plein d'un remue-ménage qui trahissait une heureuse couvée : c'était l'attraction ! Ayant enfin tout bien calculé, grosseur, hauteur de l'arbre et l'absence de l'autorité, nous gagnons les premières branches à l'échelle et puis lentement, sûrement, nous grimpons. Tout à coup, le maire du village, le notaire Tourzel, qui était un voisin aimable et un ami dévoué, nous voit de son étude gesticulant dans les airs. Il court prévenir notre mère. qui accourt au pied de l'orme, et là d'un ton qui n'admet pas plus de réplique que d'atermoiement, commande :

— Arthur! Veux-tu bien descendre de là ?

Nous regardâmes le nid avec un profond regret, mais au-dessous une voix ferme répétait : Descends !

Et, plus lentement que nous n'étions monté, nous allons au-devant d'une volée maternelle que nous encaissâmes, ma foi ! sans fierté.

Qu'avec plus d'ingéniosité, Adélard se débrouilla.

L'ayant vu commettre quelque frasque plus insupportable que les autres, Me Langevin bondit un jour vers l'enfant, peut-être la verge à la main. Adélard, conscient de son mérite, se précipita dehors vers quelque érable tutélaire, où il monta lestement. Du haut d'une branche hospitalière, il voit accourir l'orage et son père ; il voit surtout la verge, se trouve fort bien sur son perchoir et pour ce qui l'attendait en bas.

— Descends ! ordonne Me Langevin, la voix rude.

La frayeur le fait monter plutôt ; à mesure que l'ordre se répète pressant, plus aussi l'enfant se hissait en l'air.

Heureusement que Mme Langevin avait emboité le pas du notaire et l'avait suivi au pied du perchoir où son enfant terrible, mais si aimable, si gai, si franc et si

bon, se balançait avec l'intention évidente d'en imposer à la fureur paternelle, d'affoler sa tendre mère, dont certainement il escomptait la frayeur et la protection.

— François! François! clamait Mme Langevin, pourquoi te fâcher autant et le tourmenter de la sorte! il ne peut pas t'obéir. Pour qu'il descende, va-t-en.

Le père entend remplir tout son devoir; mais l'enfant s'obstinera aussi à faire l'acrobate jusqu'à sa délivrance.

— Va-t-en François; mais va-t en donc!

— Oh! je le corrigerai si bien qu'il s'en souviendra et ne recommencera pas, réplique le père.

— Tu veux donc qu'il se casse quelque chose, les bras, les jambes, le cou, les reins, tout!... Va-t-en, te dis-je; et toi, petit, viens!

Alors, très crâne, et déjà rassuré :

— Je descendrai, déclare l'enfant, si vous promettez que je ne serai pas battu.

De guerre lasse, Me Langevin promet et.... se retire pour sauvegarder sa dignité.

Déjà Adélard dégringolait pour se réfugier dans les bras de sa mère, qui lui disait sévèrement, tremblant encore :

— Oh! petit méchant, que tu m'as causé de la peine et que tu m'as fait peur! Tu ne recommenceras pas, dis?

L'espiègle le promet sincèrement et, sous cette forme, du moins, ne récidiva jamais.

Seulement, quand il y a dans un ballon, en même temps, et du vide et du vent, on a beau enfoncer une bosse devant, il en ressort toujours une autre derrière. Nous voulons dire que la vivacité en lui, l'espièglerie et la gaieté étaient à ce point naturelles et sans malice, qu'il ne fallait pas trop s'appliquer à les détruire. C'était une plante pleine de sève de vie, qu'il fallait diriger vers son meilleur développement.

Tous les siens s'en mêlèrent et l'enfant ne se montra point rebelle.

Adélard étant fils de notaire, le fit bien voir un jour à une vieille brocanteuse du lieu, à laquelle il avait joué un bon tour, mais qui le poursuivait pour l'en corriger séant. Il courait, courait, se hâtant cette fois vers le grand che-

min. Dès qu'il y eut mis le pied, il s'arrête, comme chez lui, se retourne vers la mégère sonore, les bras croisés en signe de défi, et déclare avec un aplomb tordant :

— C'est ici le chemin du Roi. Attention ! gare à moi et n'y touche à rien, ou le Roi viendra me venger.

Il était, d'ailleurs, coutumier d'aussi amusantes escapades; manifestant déjà, et de la façon la plus originale, cette fermeté de volonté qui restera le fond même de son caractère, aussi l'ingéniosité de son esprit qui le fera plus tard valoir.

Mais assez de ces médisances. Disons plutôt que, malgré des apparences trompeuses, malgré un caractère constamment enjoué et une humeur facilement folâtre, le petit Adélard témoigna de bonne heure une angélique piété pendant les prières communes de la famille et durant les offices au lieu saint; ajoutons qu'il fréquentait le presbytère avec plaisir. Dès qu'il fut en âge de le faire, il servait la messe; il chantait au chœur à dix ans. Pour imiter les cérémonies qui frappait sa jeune imagination, il façonnait avec les précieux journaux de son père des habits sacerdotaux et, dans la remise paternelle, devant un jeune auditoire qui s'y prêtait, il célébrait la messe, faisant, au bon moment, des sermons naïfs pour détourner la société des vanités du monde.

M. Joseph Duprat, vicaire à Saint-Isidore, moins rigide que son curé et par là même plus populaire que lui, eut tôt fait de discerner les heureuses dispositions du petit Langevin. L'ayant vu prier à l'église dans un touchant recueillement, il lui dit un jour :

— Mon petit ami, ne désires-tu pas devenir prêtre pour prier mieux encore le bon Dieu ?

— Je le voudrais bien, fit Adélard.

L'abbé Duprat prépara l'enfant à sa première communion et ce n'est rien exagérer en disant que c'est avec une joie céleste qu'Adélard reçut pour la première fois son créateur dans le Sacrement de l'Amour, juin 1865.

Il fut confirmé par Mgr Bourget, le 20 juin 1867, année où ses parents décidèrent qu'il irait au Petit Séminaire de Montréal.

Le Collège ou Petit Séminaire, dirigé par les Messieurs

de Saint-Sulpice, ressemblait aux institutions similaires de France. Mgr Bourget en avait cependant modifié le programme, amélioré l'esprit et c'était alors un établissement qui donnait toute satisfaction aux familles.

Le jeune Adélard y arriva en compagnie de Paul-Napoléon Bruchési, actuellement archevêque de Montréal ; de Siméon Beaudin, qui mourut en 1915, juge suprême de la province de Québec, et aux obsèques duquel Mgr Langevin voulut assister peu d'heures avant sa propre fin ; de Frédéric Monck, homme d'Etat qui fut, dans le cabinet Borden, ministre fédéral des Travaux publics, et du magistrat Husmer, avec lesquels huit années durant il tint la tête de sa classe, partageant avec eux prix, accessits, lauriers et compliments. Constamment il obtint la note *très bien*, ce qui prouve d'abord qu'il ne laissa jamais à désirer sous le rapport de la conduite, du travail et même du succès.

Néanmoins, sa gaieté, sa vivacité, ne cessèrent jamais d'être exubérantes, ni son entrain impétueux ; il était le boute en train, en titre et en faveur, qu'on admirait sans arriver à l'égaler dans son naturel parfois étourdissant.

Pour ses affaires de conscience, il eut comme directeur l'excellent abbé Cl.-F[s] Palin, sulpicien, qui devint le premier supérieur du Séminaire canadien de Rome. M. Palin était un homme de grand cœur, de bon conseil, dont les mœurs étaient sévères, l'esprit droit et la délicatesse exquise.

Comme Adélard se trouvait encore dans la division des petits, malgré son enjouement, tempéré déjà par l'esprit du devoir et du sacrifice, il parut si pieux et si exemplaire que ses camarades, d'accord avec ses maîtres, l'élurent président de la Congrégation des Saints-Anges ; ce qui prouve aussi, pour le moins, que s'il ne fut pas un ange dès le berceau, il était en passe de le devenir dès l'âge de discrétion.

Et il le devint si effectivement, de si bon cœur, qu'arrivé aux cours classiques il assuma la charge délicate d'être le Mentor de son jeune frère Hermas ; car il voulait l'entraîner sur ses pas dans l'âpre chemin de la perfection qui mène les âmes privilégiées dans le Sanctuaire.

Le P. Morice cite des extraits de lettres touchantes qui témoignent de cette extraordinaire sollicitude jusqu'à ce que son cher Hermas se fut définitivement consacré à Dieu. Ainsi :

« Mieux que tout autre, écrira-t-il à son cher petit frère, quand celui-ci l'eut enfin remplacé au Collège, je comprends ce que la surabondante gaieté et un peu de malice enlèvent à la gravité de la tenue et à la sévérité de la discipline.... Qu'il n'y ait rien de systématique en tout cela, il ne faut point s'inquiéter, mais en aimer le bon Dieu davantage, le servir plus gaiement que jamais, en toute docilité, charité et régularité.

« Pas de sourcils froncés ni de mine renfrognée ; ce serait trahir de belles et bonnes traditions de famille qui en valent bien d'autres. Soyons des saints joyeux, pourvus que nous soyons de vrais saints. Très joyeux et recueillis semblent se contredire et pourtant c'est possible ».

Voilà l'homme. Tel il conseillait d'être, tel il fut toute sa vie. Il prisait peu les petits saints, tout farcis de sentiments obscurs et dont la mine rébarbative s'entretient lamentable ou morose : une piété de façade, glacée par la contrainte, qui s'offusque de la franchise et de la bonne humeur d'autrui.

Il dira encore à son petit frère : « Aie toujours grand soin des fleurs ; cela met de la vie autour de la maison, de la vie où il en faut. Pas de dormeurs, jasez, contez, chantez, sautez, réveillez les échos endormis ».

Il faisait lui-même, et de bon cœur, ce qu'il conseillait chaleureusement aux autres ; il le faisait au Collège, en famille, partout, toujours. Nulle contrainte chez lui, naturellement encore moins d'hypocrisie.

« Aie grand soin des fleurs.... » Ces simples mots nous révèlent déjà une autre disposition du caractère du jeune Langevin, qui ne la perdra non plus jamais parce qu'il avait, malgré sa débordante gaieté et ses manières un peu brusques, aisément tapageuses en sa prime jeunesse, un cœur extrêmement sensible, une âme poétique qui comprenait délicieusement les charmes discrets aussi bien que les magnificences de la nature : tout étant l'œuvre infiniment admirable du Créateur. Il aimait les fleurs dans leurs riches parures ; il aimait aussi les bêtes, autres

témoins irrécusables de l'insondable sollicitude pour l'homme de la divine Providence : une pâquerette le tenait en extase, une colombe dans le ravissement!

Quand, pendant ses vacances, il parcourait un verger, plein de beautés et de promesses ; les champs, où s'épanouissaient les riches dons que préparait Dieu en récompense des plus rudes labeurs; quand il errait dans les bois touffus d'où montait le concert des êtres muets et des autres vers les cieux bienveillants ; quand, dans les prairies, il voyait à chaque brin d'herbe des perles de rosée, ou bien quand il suivait l'oiseau finissant de chanter son bonheur au soleil levant et volant se désaltérer d'une larme du matin dans la corolle d'une fleur parfumée, son cœur se dilatait et débordait de reconnaissance. Ses yeux alors se mouillaient du doux émoi de sa conscience et son âme, emportée par la mélodie de l'adoration qui se dégageait de toutes les créatures, se répandait elle-même dans un cantique, qui était un chant de bénédiction et d'amour envers le dispensateur de toutes les grâces et de tous les bienfaits.

Il aimait savourer cette particulière allégresse dans un profond recueillement; mais, parfois, cédant à un irrésistible transport, il l'exhalait avec ferveur et la faisait partager. C'est ainsi qu'un jour, en ballade par les champs et les bois et en compagnie de son « Grand Reid », un ami de collège, il parut quelque temps silencieux, comme absorbé dans un rêve. Puis, soudain, n'y tenant plus sans doute, il s'écria :

— Que nous sommes donc heureux ! Arrête un peu le cheval pour que, tout à notre aise, nous puissions en bénir le bon Dieu.

Le P. Morice rapporte que revenant en voiture de chez « Grand Reid », accompagné de son camarade, Candide Therrien, il traversa un bois et s'y égara. Les deux collégiens, pour employer l'expression familière de nos glorieux poilus, « ne s'en font pas ». Ils descendent plutôt de voiture, invoquent le secours d'en haut, et ne sachant plus eux-mêmes quelle direction prendre, ils s'en remettent à leur cheval et à la grâce de Dieu. Ils suivent leur bête en priant.

Bien leur en prit, du reste. Peut-être le cheval n'eut-il que le vent de l'étable, ou bien céda-t-il à quelque autre instinct ou impulsion. Peu importe, et pour si peu personne ne criera au miracle Néanmoins, le cheval d'un pas sûr se tira fort bien d'embarras ; il sortit du bois, remit les jeunes gens sur leur chemin ; eux-mêmes, heureux et reconnaissants, récitèrent en commun le *Magnificat.*

On a retenu du jeune Langevin, et il ne fallait pas fréquenter Mgr Langevin fort longtemps pour s'en rendre compte encore, qu'il était un mime remarquable, un improvisateur heureux. Il le fut, dès l'enfance, en famille ; il le fut bien davantage au collège, où en compagnie d'un certain Laforce, également bien doué, il se fit couvrir souvent d'applaudissements.

Mime et farceur, mystificateur à l'occasion, Adélard Langevin s'amusait donc de bon cœur. Devenu prêtre, il continuera sa petite guerre aux travers humains et fera doucement rire à leurs dépens, non pas que ses pauvres victimes se montrassent toujours résignées ; elles se plaindront parfois, avec humeur, mais souvent se contenteront de gémir d'une censure qui leur paraissait indiscrète ; quelques-unes cependant trouveront ces manières indélicates, ou contraires à la charité, pour le moins peu ecclésiastiques, comme si jamais le ridicule pouvait être sacerdotal ! Ce n'était pas, à coup sûr, l'avis d'Adélard, amateur compétent de bonnes manières autant que de belle humeur.

Mgr Fabre, archevêque de Montréal, n'échappa pas nécessairement aux plaisantes mimiques et saillies de l'abbé A. Langevin, dont il avait fait, une vacance durant, son secrétaire particulier. Comme le prélat était de bonne composition et, pour son secrétaire, fort indulgent, il laissait faire et même savait s'en distraire.

En somme, le P. Morice le fait remarquer judicieusement, toutes ces plaisanteries, pour le jeune Langevin, n'étaient que délassements, détente pour son esprit fatigué par des études prolongées, une sorte de soupape pour l'excès de son exubérance. La réalité est que le fond même de son caractère très réfléchi le prédisposait à prendre

fort au sérieux tous les devoirs de son état présent et à venir. Nous n'en voulons d'autres preuves que ses confidences à son frère Hermas :

« Sais-tu, petit frère, lui écrivait-il de Montréal, que j'aimerais beaucoup me trouver avec maman, papa, et toi à la maison? Il y a sept ans que je n'ai pas vu l'hiver de Saint-Isidore ; je suis maintenant un étranger qui va passer deux petits mois à sa maison de campagne et qui retourne demeurer dix mois à la ville....

« Je ne reverrai peut-être jamais la neige de mon hameau. J'en suis parti pour toujours. Je ne songeais pas à cela il y a sept ans, mais les choses sont ainsi ; il faut quitter tôt ou tard le nid natal pour y revenir voltiger et se reposer un instant, puis retourner à sa vraie demeure.

« Toutefois, c'est un grand bienfait que Dieu accorde à un enfant, crois-le bien, que de l'envoyer ainsi dans une sainte maison comme un collège.

« Je suis heureux en philosophie. J'ai du temps pour lire et composer. Ainsi, ce soir je me proposais d'écrire sur les espérances actuelles de l'Eglise. Mais j'ai préféré m'entretenir avec mon bon petit frère. »

Nous savons déjà que l'entrain tapageur et la franche gaieté ne paraissaient pas à cet affectueux collégien contraires au recueillement de l'âme en Dieu. Il le dira plus tard à Hermas en ces termes heureux :

« ...Chose singulière ; si personne n'est plus bruyant que moi dans les réunions intimes, personne, non plus, ne sent davantage le besoin de se retrouver lui-même dans le calme de la réflexion et de la prière. J'ai éprouvé ce sentiment maintes fois au collège, en vacances et maintenant durant les visites pastorales. L'excès de ma joie me rend triste. C'est comme une voix qui me dit : Et moi, tu m'oublies donc... »

C'est dans ces admirables sentiments de piété et d'abnégation qu'Adélard termina ses études classiques, en 1875, en même temps que ses compagnons fidèles, MM. Bruchési et Monck. Il était alors président de l'Académie du Petit Séminaire.

CHAPITRE II

SOMMAIRE : Vocation sacerdotale. — Au Grand Séminaire. — Professeur au Petit Séminaire, l'abbé Langevin se fait remarquer par son zèle et son humilité. — Il aime les fleurs et ses collègues le jugent épiscopable. — Il tombe malade et doit se reposer au Bon Pasteur. — Il est réduit par son état de santé à poursuivre ses études théologiques privément, mais ses aptitudes et son application le font normalement progresser dans les Ordres sacrés. — Il entre au noviciat des Oblats, fait son Oblation et, sitôt après, est ordonné prêtre.

La fin de leurs études secondaires marque généralement pour les jeunes gens une heure critique. Ils sont rendus à ce carrefour de la vie le cœur tout joyeux au souffle enivrant de la liberté, et le front ceint de beaucoup d'illusions. Des voies larges s'ouvrent, en effet, devant eux et les tentent; il faut, d'ailleurs, marcher vers l'avenir d'un pas ferme et faire le choix judicieux d'une carrière, où s'exerceront leurs talents acquis, se déploiera l'activité de toute leur existence.

C'est donc une grave préoccupation qu'une préparation méthodique et sage, qu'une constante sélection épargne à la plupart des élèves ecclésiastiques. Ceux-là se trouvent conduits le plus naturellement du monde à l'entrée du sanctuaire; il ne leur reste plus qu'à en gravir les degrés, espacés par une vigilante direction qui les mène à l'autel, éclairés et résolus, pour leur oblation finale qui est le sacerdoce.

Les lettres d'Adélard à son frère Hermas nous disent déjà assez que, malgré sa légèreté apparente, il descendait aisément dans l'intimité de son âme et savait s'y recueillir devant Dieu, au service duquel il voulait se consacrer.. Qu'il ait connu des hésitations, des angoisses, des alarmes même, lui dont la conscience droite ot l'esprit lumineux connaissaient parfois le scrupule, qui pourrait en douter? Il faudrait n'avoir pas eu soi-même à décider, à pareil âge, de son sort pour ne point s'en

rendre compte. Mais, s'il connut des craintes, si sa pensée se perdit jamais dans un rêve douloureux, ce ne fut qu'en songeant à ses imperfections ou à son indignité de l'état saint que tout en lui, et toujours, le poussait à embrasser.

C'est en ces heures pénibles que la sage direction et les bons conseils de M. Palin vinrent maintes fois à son aide et méritèrent la durable reconnaissance du jeune lévite ; car, Adélard avait pris la soutane sans délai, sans jeter au monde, auquel il renonçait, le moindre regard d'envie qui aurait fait croire que son noble cœur était partagé entre la créature et Dieu, auteur de toutes choses.

En France, généralement, l'élève ecclésiastique va directement du Petit au Grand Séminaire, où il fait une ou deux années de philosophie s'il ne les a pas déjà faites au collège ou à l'Université ; en ce dernier cas, il commence sa théologie. Au bout d'une ou de deux années soit de philosophie, soit de théologie, selon les besoins du ministère ou des maisons d'enseignement secondaires, contrôlées par l'autorité diocésaine, ou bien encore selon l'âge du postulant et la nécessité de mettre sa vocation à l'épreuve, celui-ci achève ses études ou les interrompt durant deux, trois autres années qu'il passera dans une institution ecclésiastique en qualité de professeur ou de surveillant.

Au Canada, il arrive fréquemment que le jeune homme ayant pris soutane, débute par le professorat. Ce fut le cas d'Adélard Langevin, en septembre 1875.

Au Collège même de Montréal, où il venait de briller, il fut désigné pour enseigner aux petits les éléments latins. Ce fut l'occupation d'une première année, et il passa la seconde chargé de la classe de « syntaxe ». Il comptait parmi ses élèves son « bon petit frère Hermas ».

Adélard ne se faisait aucune illusion sur la nature de son caractère, qu'il savait ardent, impétueux ; les malveillants ajouteraient impulsif. Son grand souci de bien faire l'amenait à se défier de lui-même. Il tendait à la modération dans tous ses actes comme vers un bien nécessaire à son progrès, indispensable à son état transitoire. Il veillait donc à éviter tout ce qui aurait pu paraître in-

juste aux âmes les plus candides ou les moins averties.

C'est pourquoi, à s'en rapporter au P. Morice, il eut recours à un moyen inédit qui semblerait au premier abord aventuré.

Il y avait parmi ses élèves un excellent enfant de 11 ans à peine, L.-D. Granger, aujourd'hui jésuite et missionnaire chez les Iroquois de Gaughnawaga. Le professeur charge cet enfant de l'observer attentivement et de lui signaler les signes d'impatience, les actes de sévérités excessives qu'il pourrait relever en lui durant la classe.

L'enfant proteste, le maître insiste, et il est fait ponctuellement ce qui est ainsi convenu, bien entendu avec la plus grande discrétion.

Cependant, le petit Granger eut beau observer son maître, noter peines et réprimandes avec les réflexions qu'elles comportaient, il ne trouvait jamais rien à y critiquer, ni lui, ni ses camarades.

Le soir venu, il répondait invariablement à son maître qui l'interrogeait :

— Rien !

— Vous êtes indulgent ou distrait!

— Mais non ! disait l'enfant. Voyez ce que j'ai noté ; il se trouve que tous mes camarades, sans s'en douter, partagent mon avis.

La seconde année cependant, Adélard avait puni un élève très sévèrement, et c'était son propre frère Hermas !

Du coup, Adélard se sentait bien à l'aise.

Mais après la classe, du reste fort embarrassé de son rôle, le jeune Granger se présente à son professeur et lui fait remarquer sa rigueur.

— C'est vrai, dit le maître morfondu, j'ai été trop loin, trop dur. Merci, mon petit ami, et ne me ménagez pas à l'avenir la même charité.

— Il y a bien pis, continue l'enfant.

— Comment ?

— Votre frère ainsi réprimandé n'est pas le coupable qui le méritait ; c'est ce qui explique son grand ébahissement.

— Point coupable ! Hermas n'avait pas fait cela ?

— Mais non ! Le coupable avouera son tort ; il me l'a promis.

Est-ce que ce procédé original n'est pas fort honnête et le trait tout à fait charmant ?

Et faut-il davantage pour expliquer l'étonnante popularité dont jouissait un tel maître, son autorité absolue, l'attachement de ses élèves, dont l'affection allait jusqu'à l'enthousiasme ? La jeunesse est, plus qu'on ne le pense, sensible à la bonté, à la justice, vertus aimables que possédait déjà M. Langevin à un très haut degré, et que faisaient bien valoir son tempérament vif, enjoué, sa sollicitude, son dévouement.

Il profitait, d'ailleurs, de son ascendant pour donner à l'enfance qui lui était confiée son empreinte morale aussi bien qu'intellectuelle. Ainsi, tous les samedis, à la fin de la classe du soir, il faisait un petit cours d'instruction religieuse, donnant des conseils pratiques « pour aider, disait-il, à devenir des hommes de devoir, des catholiques fervents, de vrais Canadiens français ».

Ainsi s'annonçait déjà le vaillant apôtre, l'ardent patriote dont nous aurons à nous occuper.

Ce n'était certainement pas en vain que ses élèves disaient de lui : « Il n'est pas comme les autres ». Ils devinaient un caractère.

Quelques-uns même osaient lui dire :

— Quand vous serez prêtre, quand vous prêcherez, pour sûr qu'on ne s'embêtera pas !

On ne s'ennuya jamais en écoutant d'abord le Père et puis Mgr Langevin.

C'est qu'Adélard avait déjà un verbe chaud, vibrant, imagé qui transportait son jeune auditoire, en attendant qu'il soulèvera les foules.

Néanmoins, à Montréal pas plus qu'à Paris, n'est *louis d'or* qui veut. Malgré ses efforts, sa bonne volonté et sa conduite exemplaire, Adélard, élève, n'avait pas eu l'heur de contenter certain professeur grincheux, qu'on appelait le Père Rousseau. Langevin était alors en rhétorique et le P. Rousseau, excellent prêtre d'aillleurs, avait fait, sans s'en douter, tout ce qu'il fallait pour lui rendre le temps long et la vie amère.

Devenu professeur à son tour et confrère du bon M. Rousseau, Langevin voulut s'en venger un brin, mais sans malice. M. Rousseau aimait les fleurs, Adélard aussi.

M. Rousseau, pour cultiver ce qu'il aimait, avait un jardinet; en outre, il avait l'outrecuidante prétention que la tenue de son enclos était exemplaire et ses fleurs incomparables.

— On verra ça ! avait dit Langevin.

Adélard projetta d'avoir son jardin pour battre le professeur prétentieux et, à ses heures, si morose! comment faire?

S'il n'était pas déjà un homme à miracles, il restait encore un peu le loustic difficilement à court de ressources.

Il voulait donc un jardin; mais un jardin mieux disposé, plus beau que celui de M. Rousseau. Seulement où se procurer plants et fleurs? Chez M. Rousseau lui-même?

Il y pensa bien. Le procédé lui parut cependant manquer d'élégance et de délicatesse. Alors?

Alors! Quand on est d'une famille, il faut le savoir et en profiter. Or, le Grand Séminaire, lui disait-on à tout propos, est une famille, la sienne à coup sûr ; ou il n'y comprendrait plus rien!...

Et voilà! Le Grand Séminaire avait une serre fort bien entretenue, richement garnie et facilement accessible. Aller y butiner, emporter des boutures de choix, ne le dérange pas, cela ne pouvait étonner personne; cela ne prit pas, non plus, le meilleur de son temps. Malheureusement le jardinier était un cerbère vigilant, ombrageux : toucher à ses flenrs était plus damnable qu'attenter à sa vertu. Ayant pris Langevin en flagrant délit de maraudage, le dévot de Saint-Fiacre alla s'en plaindre amèrement aux autorités.

Le supérieur se montra sensible à ces lamentations. Il appelle sur l'heure le pelé, le galeux qui avait emporté, de tant de dons fleuris, quelques vaines boutures. Etait-ce permis ou tolérable?

— Est-il possible, lui dit l'interprète de la morale d'un

ton courroucé, que vous, Langevin, séminariste et professeur de cette sainte maison, vous en soyez arrivé à voler.... des fleurs !

Le vénérable M. Colin s'attendait à une profonde confusion et il avait tout prêt un boniment bien senti dont il attendait un effet foudroyant.

Mais point de confusion, pas plus d'embarras. Au contraire !

— Comment, répartit Adélard manifestant une grande désillusion ; me serai-je donc à ce point trompé ! Depuis quand un fils vole-t-il son père quand, de fait, il ne le dépouille de rien ? Voler?... lorsque je glane ; quand je recueille un superflu qui se perd pour en faire un bon usage? Dans quelle position sommes-nous donc ici? Dans toute famille bien ordonnée, les biens sont communs; et qu'est le Séminaire, à croire ce qu'on nous répète souvent, si ce n'est la famille la mieux ordonnée dans la société chrétienne ?

Le supérieur, fort interloqué et surtout pris à court par l'imprévu de l'argument, rentre son avis salutaire devenu sans objet ; il n'insiste plus sur un larcin qui se tourne en une manifestation touchante de solidarité, mais dont il ne devait pas souhaiter, nous le croyons aussi, des récidives plus touchantes encore.

Langevin était donc primesautier et farceur ; ce n'était pas sa faute, mais une disposition de son tempérament heureux. Cela ne faisait tort à personne et ne diminuait de rien ses incontestables et belles qualités. N'avait-il pas dit qu'il tenait aux saints joyeux plus qu'aux saints de glace? Rien d'étonnant dès lors qu'il se tint soigneusement dans les conditions voulues pour devenir un saint selon son cœur. Il s'amusait délicieusement des travers d'autrui, communiquant sa gaieté. Quand, par aventure, on essayait de lui rendre la monnaie de sa pièce. de rire un peu à ses propres dépens, cela ne le surprenait pas non plus, troublait encore moins sa belle humeur.

Malgré sa taille ordinaire, il avait dès lors quelque majesté dans son attitude; son verbe était assuré, son geste facilement solennel. Il faut croire que de bonne

heure, pour ces motifs et autres, on le croyait *épiscopable*. On le lui fit bien voir un jour.

C'était au cours de sa deuxième année de professorat, à l'occasion de sa fête.

Pour la circonstance, étranger aux pensées profanes, songeant à son saint patron qu'il voulait intéresser à son sort, Adélard s'était rendu à la chapelle, où il fit très dévotement une heure d'adoration devant le Saint Sacrement. Ses amis Bélanger, Charpentier et autres en profitèrent pour lui monter un bateau dans sa chambre : c'était une sorte de siège ayant mine d'un trône épiscopal. Quand Langevin parut, avec de grands égards et force gestes obséquieux, on lui fit comprendre qu'il n'avait plus qu'à se laisser honorer.

Adélard, sortant de ses rêves pieux, devine un innocent complot; il lui plaît de le subir sans rouspétance.

Or, on le mène alors solennellement au trône et l'on procède selon des rites complaisants à son décor personnel. On lui passe une soutane frippée qu'on avait encore retournée pour la rendre plus lamentable : une doublure écarlate, qui avait perdu tout son lustre sous les injures du temps et du reste, témoignait de sa nouvelle qualité : une mitre burlesque et quelque bâton ayant l'air de crosse achevaient le symbole et la dérision. Les jeunes lévites, devant tant de majesté. s'inclinaient profondément, tandis que le plus éloquent d'eux déballait une harangue désopilante.

Langevin, qui avait déjà supporté toutes les fantaisies de ses confrères avec tant de bonne grâce, encaisse encore sans compter leurs compliments facétieux à l'occasion de son élévation inattendue à l'évêché de *Hardi Lard in partibus amicorum*.

A tant d'empressement et de bienveillance étalés avec ces gestes et ce luxe imprévus, dans un cadre aussi charmant que rétréci, il lui faut répondre enfin. Le lieu, le temps, la circonstance et les personnages l'inspirent abondamment ; son habitude de pérorer, d'ailleurs, lui facilite sa tâche. Il fait à sa cour bénévole un tel discours, si plein d'esprit et d'à propos, qu'on l'écoute avec

un étonnement qui prouve que le dindon n'était plus celui qui en portait les plumes.

Ainsi donc, professeur pas plus qu'élève, l'abbé Langevin ne s'ennuyait à Montréal. Il était coté : maître excellent, rempli de zèle et de dévouement, aussi sévère pour lui-même qu'indulgent pour les autres, sachant comprendre la plaisanterie honnête et la pétulance qu'il ne confond pas avec la dissipation ; exigeant mais juste, modéré mais bienveillant, par là même estimé par ses confrères et adoré par la jeunesse qu'il entoure d'une intelligente et constante sollicitude.

Le temps était venu pour lui de s'appliquer à se perfectionner lui-même par les hautes études ecclésiastiques ; de commencer son stage sacerdotal au Grand Séminaire de Montréal, où il fut admis en septembre 1877. Là, usant, abusant même de la liberté du travail, il se livra à l'étude de la théologie avec tant d'intérêt et d'ardeur, qu'il en tomba malade. Epuisé, presque cardiaque, menacé de complications qui pouvaient devenir fatales, ses directeurs s'inquiétèrent de son état, et lui-même se sentit réduit à chercher un lieu de repos approprié à ses projets d'avenir.

L'abbé Zotique Racicot, son oncle maternel, alors aumônier du Bon Pasteur, rue Sherbrooke, à Montréal, l'appela près de lui.

Il était alors si faible, si souffrant, qu'il dut se résigner à un régime sévère ; on le réduisait à rester alité de longs jours, ce qui, aux dires des sœurs infirmières et de tous ceux qui l'approchaient, n'altéra jamais sa communicative gaieté. Quand il put enfin prendre le bon air de la liberté, on le voyait rôder partout où la décence lui permettait de porter ses pas, notamment à la sacristie, où son vif amour des fleurs lui faisaient emprunter les plus belles aux bouquets de la vieille sœur sacristine. Celle-ci n'en était pas plus flattée que le jardinier morose du Séminaire ; mais elle l'excusait, vu l'intention honnête ; car c'était pour les offrir à l'« oncle Racicot ».

Lorsqu'il fut à peu près rétabli, il alla passer quelques semaines de convalescence chez ses parents, à Saint-Isidore.

L'abbé Langevin était alors au premier degré de la cléricature. Il fut tonsuré par Mgr Fabre, le 30 mai 1878 et, par les mains du même, le 21 décembre suivant, il était minoré dans la chapelle du Grand Séminaire. Alors même on ne le trouva pas encore en un état de santé suffisant pour lui permettre de suivre les cours réguliers de théologie; on l'affecta plutôt comme surveillant au Petit Séminaire, où nous l'avons vu déjà enseigner durant deux ans. Il devait y trouver le grand air et l'exercice qui lui étaient avant tout nécessaires.

Tout en remplissant sa charge nouvelle, en prêtant au besoin son concours à des collègues empêchés, il poursuivait ses études ecclésiastiques. On le trouva si appliqué, si exemplaire qu'aucun contretemps de maladie ne ralentit son ascension dans le sanctuaire. En effet, il fut admis au sous-diaconat le 7 juin 1879, au diaconat le 24 août 1880, bien qu'encore peu avancé dans ses études théologiques qu'il n'avait pu, nous l'avons dit, reprendre régulièrement.

C'est cette année, pendant ses vacances, qu'en qualité de secrétaire, il accompagna Mgr Fabre, archevêque de Montréal, dans ses visites pastorales, et c'est alors qu'il tournait spirituellement en ridicule des travers ombrageux de plus d'un membre du clergé, voire même de son archevêque, qui se contentait d'encaisser avec le sourire.

Il avait joui d'une année de repos relatif. N'importe! son état de santé n'en restait pas moins précaire et il ne pouvait plus songer à rentrer au Séminaire. Le temps avait marché, ses condisciples aussi et ils l'avaient devancé. Il fallut penser à des cours particuliers pour se préparer convenablement à la prêtrise. A cet effet il alla chez les PP. Jésuites au célèbre collège Sainte-Marie, de la rue Bleury à Montréal, comme préfet d'étude des petits. Il y fit son entrée le 1er septembre 1880.

Là, le P F.-X. Renaud se chargea d'enseigner la morale à ce futur archevêque.

Telles restaient l'aptitude de l'élève, son application, la pénétration de son esprit et sa mémoire extraordinaire qu'il s'assimilait toute chose avec une étonnante facilité ;

ainsi il eut tôt fait de combler nombre de lacunes qu'il fallait attribuer à son médiocre état de santé.

Du reste, après comme avant son ordination, il ne cessera de s'adonner avec ardeur à l'étude de la théologie et des Ecritures Saintes ; c'est par plusieurs années de travail assidu et personnel qu'il acquerra en tant de questions essentielles une compétence incontestée.

Nous avons dit qu'au collège, au point de vue de la conscience, Adélard suivait les sages directions de « l'excellent » M. Palin. Au collège Sainte-Marie, c'est à un autre sulpicien qu'il eut recours pour le guider. Son mentor était alors le vénérable M. Colin, curé de Notre-Dame et en même temps supérieur des prêtres de Saint-Sulpice, en Canada, et du Grand Séminaire. L'abbé Langevin, tous les mois, se rendait auprès de lui et revenait de cette direction, soulagé et réconforté.

Nous disons bien : réconforté. En avait-il donc un réel besoin, cet homme de 25 ans, tout bon, tout rond, qui était la franchise et la gaieté incarnées ; dont on ne concevait pas la mine autrement que sereine et souriante ; cet homme d'une intelligence si rare, à l'esprit si ouvert, au cœur si aimant, adoré par ses élèves, choyé par ses pairs, estimé de ses supérieurs, auquel l'avenir se présentait plein de promesses, tel le soleil souriant aux fleurs épanouies du matin, toutes radieuses de leur vie, hélas ! éphémère ?

Oui, certes, l'abbé Langevin connaissait ce besoin, car il ne se sentait point à l'aise, encore moins heureux.

Il le laissait discrètement entendre à son frère Hermas, quand il lui écrivait du collège Sainte-Marie, le jour de Noël 1880 :

« ...Ce soir semble mal choisi. Bien que ce soit un jour de joie parce c'est un jour d'amour, la tristesse tente de m'envahir. Chose étrange ! nous ne nous comprenons pas nous-mêmes ; nous ignorons ce qui se passe en nous. Curieux caprice de l'instabilité et de la sensibilité de ce cœur, notre insondable abîme.

« Assurément ce n'est pas la pensée de la Rédemption des hommes qui m'afflige ; peut-être est-ce la pensée douloureuse de tant d'âmes qui ignorent le Noël commencé depuis bientôt dix-

neuf siècles.... La famille! Oui, on se plaint doucement de moi : malheureux, cette voix du sang n'est pas sans avoir trouvé quelque écho. Est-ce là ce qui me serre le cœur? Pauvres parents, comme ils nous aiment! Allons, je suis tourné au lugubre : volte-face! »

La cause de sa tristesse, s'en rendait-il bien compte? était en dedans et au dehors de lui.

La prêtrise l'attendait un jour prochain, et ce jour laissait apparaître à l'horizon de sa pensée quelque clocher qui ne serait plus celui de son village. Ce devait être alors, dans un champ clos et trop restreint pour sa débordante activité, un ministère saint à exercer avec des soucis terrestres au milieu d'un monde qui lui était déjà antipathique. Avec son caractère remuant, impétueux, être confiné dans un presbytère silencieux et désert, dans un milieu dont il flétrissait volontiers les vanités, quels dangers et quels tourments il pressentait, aussi quelles responsabilités insupportables! Qu'ils lui paraissaient mieux partagés, mieux à même de se sauver eux-mêmes, les privilégiés du sanctuaire qui coulaient des jours ordonnés sous la conduite d'un supérieur attentif à leurs besoins comme à leurs aspirations, et qui mettait en valeur les talents de chacun pour la seule gloire de Dieu!

Pauvres parents! Il soupirait cette pitié pour eux en songeant à leurs rêves qu'il allait, par son choix peut-être égoïste, dissiper en une désillusion amère.

Il soumit les perplexités de son âme à M. Colin ; finalement il lui confia son désir d'entrer en sa Compagnie.

M. Colin connaissait trop son confident pour se méprendre sur sa véritable vocation.

— Vous aimez les œuvres ; votre activité a besoin d'un champ plus vaste et d'une liberté plus grande que n'en comporte le professorat, lui dit-il. Vous ne trouverez pas parmi nous ce qu'offrent, par exemple, les Oblats de Marie Immaculée dans leurs missions à l'intérieur de nos provinces, dans leurs missions lointaines des Etats-Unis ou bien de l'Ouest canadien, où tant d'âmes errantes attendent des paroles de salut.

Il fut décidé que le jeune clerc demandera son admis-

sion dans cette communauté, qui rendait à l'Eglise, tant au Canada que dans la République voisine, des services divers d'un prix inestimable.

Les Oblats avaient été appelés au Canada par Mgr Bourget ; leur noviciat se trouvait à Lachine, sur le St-Laurent et à mi-chemin de Saint-Isidore à Montréal.

Vu ses belles qualités, ses antécédents méritoires et ses excellentes références, la demande du postulant fut favorablement accueillie. Le 24 juillet 1881 il prenait donc l'habit et entrait dans le noviciat des Oblats.

Ce fut, au sujet de l'abbé Langevin entrant en religion comme de l'abbé Laflèche se rendant chez les sauvages de la Rivière Rouge, des complaintes et des lamentations.

Comment! De si beaux talents, de si belles espérances, allaient se perdre dans le désert, s'étouffer sous le boisseau! On plaignait les parents, on blâmait cet infortuné, qu'on considérait comme l'enfant prodigue d'une famille honorable qui pouvait attendre mieux ; la province de Québec était privée, par des résolutions si étranges, de la fleur de son clergé!

Une grande dame, lumière d'un monde microscopique et gardienne bénévole de quelque sanctuaire silencieux, apprenant les velléités religieuses de ce pauvre abbé Langevin, prit sur elle de l'amener à récipiscence, à une plus saine appréciation des choses, voire de ses intérêts :

— Vrai! lui dit-elle avec plus d'affectation que de réelle compassion, vous voulez être Oblat?

— En effet, madame.

— Un homme de votre mérite, missionnaire de Métis et de Peaux-Rouges?

— Que voudriez-vous donc, madame, que je fasse de mieux?

— Comme mon fils, tout simplement : il est prêtre séculier. Votre talent étant connu, votre avancement est certain. Encore si vous aviez pensé à quelque ordre en renom! Là, du moins, vous auriez pu jouer des coudes, produire votre effet, prendre une bonne place au soleil canadien.

L'abbé Langevin préférait, à coup sûr, laisser les bonnes places à de plus dignes que lui, se contentant, pour sa part, d'aller selon les conseils du bon Maître « évangéliser les pauvres » qui ne disposaient, il est vrai, ni de la gloire, ni d'autres faveurs, si ce n'était de leur reconnaissance.

Chose remarquable! Effet surprenant d'un calme retrouvé dans une vie sagement réglementée, le noviciat valut tout d'abord au frère Langevin un retour presque immédiat et complet à la santé. Il se trouvait, somme toute, si heureux de son choix qu'il écrivait à son frère Hermas : « Si c'était à recommencer, je me ferais oblat dix ans plus tôt ; mais s'il n'y avait eu d'oblats, je me serais fait sulpicien ».

Ce n'est pas à dire que frère Langevin était devenu soudain un petit saint tout en pâte molle et en sucre confit, bien que durant son noviciat il n'eut à s'occuper que d'ascétisme et de spiritualité, à l'exclusion de toute spéculation philosophique et même d'études théologiques. Il demeurait, malgré le règlement austère, l'espiègle éveillé et le mime inimitable, que nous connaissons, durant les heures de détente accordées pour des délassements innocents. Le P. Prosper Boisramé, maître des novices, en fit bientôt l'expérience à ses dépens.

Ce bon Père, auteur d'un livre de méditations apprécié, était un original excentrique en ses manières et dans ses discours. Il devenait ainsi une cible prédestinée aux traits et saillies du jeune novice, qui sy adonna de bon cœur, sauf le respect dû et la charité en honneur dans ce lieu béni.

Ce n'est pas à dire, non plus, que tout parut couleur de rose au frère Langevin dans son nouvel état. Il avait jusqu'alors joui de trop d'indépendance; il était encore trop en l'air, d'humeur trop enjouée et trop vagabonde pour que le travail intérieur, auquel il lui fallait se livrer intensivement, pu l'absorber tout entier. Il y eu des réactions en son cœur sinon des révoltes dans son esprit; et, au milieu des détresses de sa vie de novice, faite de routine et de régularité, il avait encore recours à M. Colin dont il sollicitait alors les prières et les conseils: « Vous

avez fait trop de bien à ma pauvre âme, lui écrivait-il peu après son entrée au noviciat, pour que je ne conserve pas à votre égard mon amour filial d'autrefois ». — « Je ne puis oublier que c'est vous qui m'avez manifesté la volonté de Dieu sur moi, vous qui m'avez soutenu et encouragé dans le travail de ma seconde vocation, mille fois plus pénible que celui de la première. Ah! ne m'abandonnez pas, maintenant que la lutte n'est pas encore terminée.... »

Ce sont là les échos des alarmes intérieures, des tiraillements, des hésitations inévitables au début d'une vie à laquelle il n'était pas assez préparé et qu'il avait embrassé d'abord sans enthousiasme, étant instinctivement en garde contre les défaillances de son cœur, selon lui, encore trop peu mortifié, de son esprit aussi trop épris d'une certaine liberté.

Comment douter de ses émois, de ses peines dans le pieux labeur qui devait lui donner une âme d'apôtre quand, expérience faite par lui-même, nous le voyons écrire à son frère Hermas, qui l'avait remplacé au Grand Séminaire, qu'il trouve un jour en proie au découragement :

« Ah! mon cher frère, tu le vois, j'entrevois quelque coin du tableau. Je ne le colore pas ; je compatis à ton agonie, je la fais mienne ; mais m'arrête là. L'espoir est loin de me manquer et je suis loin de croire que tout va si tôt finir. Non, assurément non. Le bon Dieu t'envoie une épreuve afin, si je ne me trompe, de te mûrir et de te faire réfléchir. L'épreuve trempe les âmes ; c'est là qu'elles deviennent fortes si elles résistent ; c'est là aussi, hélas! qu'elles meurent si le courage manque.

« Où est le secret de la victoire? Il ne faut pas se le dissimuler, on le trouve dans la prière, l'ouverture vis-à-vis de son directeur et le travail consciencieux. La prière dilate le cœur, l'affermit. Invoque la sainte Vierge sous le titre de N.-D. de Liesse. L'année dernière elle m'a délivrée de grands ennuis.

« N'écoutes pas trop tes premières impressions ; ne cède pas à la mélancolie.... On s'ennuie un peu partout, excepté peut-être au noviciat des Oblats, où ton frère est très heureux, considérant comme un sacrilège toute pensée contre sa sainte vocation.... »

La correspondance du frère Langevin, dont le P. Morice donne encore maints extraits, nous apprend l'attachement du novice aux siens, attachement parfaitement subordonné aux devoirs de son état ; elle nous montre sa sollicitude pour la vocation de son frère le plus aimé, et le bonheur qu'il ne cesse de goûter dans son cher noviciat, où il se forme à la pratique de toutes les vertus, surtout à l'obéissance, à la pauvreté, à la chasteté et à la persévérance qui font l'objet des quatre vœux perpétuels des Oblats de Marie Immaculée et « dont l'observance, dans la suite, devait lui être si familière ».

Son année de probation terminée, le frère Langevin, en sa qualité de diacre, étant déjà engagé dans les Ordres sacrés, fut admis à faire ses vœux de religion, c'est-à-dire son Oblation, le 6 juillet 1882. Il la fit effectivement le 25 de ce mois.

Son oblation accomplie, le frère Langevin entre immédiatement en retraite et cinq jours plus tard, le 30 juillet 1882, Mgr Fabre l'ordonne prêtre dans la chapelle du Bon Pasteur.

CHAPITRE III

SOMMAIRE : L'abbé A. Langevin, Oblat de Marie-Immaculée et missionnaire. — Apr's trois années de prêtrise et d'apostolat, il est nommé supérieur du Grand Séminaire à l'Université d'Ottawa.

Nous voilà désormais en face du R. P. Adélard Langevin O.M.I., dont nous connaissons la piété, la modestie, le zèle pour le salut des âmes, l'entrain toujours ardent et joyeux. Son éloquence alerte, enflammée, que soutiendront force citations et de saisissantes images, ne dédaignera pas les saillies à l'emporte-pièce, capables d'émouvoir les cœurs et de conquérir les esprits rebelles. Il a, d'ailleurs, un physique des plus attrayants. Il n'en impose pas, sans doute, par sa taille qui est au-dessous de la moyenne ; mais quelle dignité dans son maintien malgré la vivacité de ses gestes, et quel port majestueux de la tête légèrement rejetée en arrière ! Son front, large et fuyant sous une abondante chevelure, réflète la force expansive de son intelligence supérieure, hantée par des idéals élevés ; son regard, vif et pénétrant, respire une extraordinaire franchise en même temps qu'une captivante bonté. Sur ses lèvres fines, pincées par la malice, erre un perpétuel sourire, si engageant qu'il inspire confiance de prime abord ; son entretien est aimable, naturellement familier; enfin l'ensemble de sa physionomie est distinguée, aristocratique. L'attraction qu'il exerce peut paraître de la fascination ; car, s'il se donne de tout cœur, on se confie à lui avec abandon.

Il a donc tout ce qu'il faut pour plaire ; mais il entend mettre au service de Dieu seul tous ses avantages humains, dont, du reste, il ignore le plus grand nombre.

Ce qui a poussé le P. Langevin chez les Oblats, c'est ce que, dans les milieux profanes, on prend volontiers

pour un besoin incoercible d'action et de mouvement, un goût prononcé pour l'imprévu et les aventures. En réalité, ce qui fit rechercher à cet homme de Dieu la société des apôtres, c'était bien une soif inextinguible des âmes ! cette inspiration irrésistible, qu'il faut dire *vocation*, et qui lui avait fait comprendre de bonne heure que pareille soif ne peut s'apaiser vite et copieusement que sur les chemins battus par les orages de la vie, ou que dans la profonde nuit où errent les âmes délaissées.

Il voulait être missionnaire. Chacun sait que le missionnaire s'embarque d'instinct et sans relâche sur des eaux tourmentées, avec la douce assurance que le Maître arrêté sur la rive ou bien endormi sur l'esquif fragile, est toujours présent au milieu des tempêtes.

Les supérieurs n'ont pas à contrarier une telle vocation, mais à l'éprouver avec l'intention de la favoriser. Aucun doute ne subsistant plus sur les aptitudes et la volonté d'ailleurs parfaitement soumise du P. Langevin, ses guides ne crurent pas devoir, au moins pour le moment, l'engager dans une voix contraire à ses aspirations. Il fut donc versé dans le service des missions avec résidence à Saint-Pierre de Montréal, qui est la paroisse urbaine que les Oblats de Marie-Immaculée desservent à la suite d'une décision prise jadis en leur faveur par Mgr Bourget.

Le P. Langevin avait 27 ans. Il fera fonction de missionnaire, en quelque sorte *diocésain*, trois années durant (1882-1885). Nous ne le suivrons pas au cours des nombreuses missions et retraites où il se prodiguait en compagnie d'un collègue plus âgé que lui, et dont les travaux et les exercices bien connus se répètent et se ressemblent. Qu'il nous suffise de constater qu'il allait de succès en succès ; qu'il fit ordinairement, avec un zèle soutenu, un talent qui grandissait de jour en jour, un bien considérable. Il y avait toujours foule pour l'entendre ; son confessionnal était assiégé par ceux qui voulaient compléter l'effet de ses instructions par des aveux de circonstances que rendaient efficaces des conseils pratiques.

Le P. Langevin réussissait. Chaque jour davantage,

il s'affirmait un orateur sacré des mieux doués ; l'engouement populaire proclamait son mérite et laissait prévoir son avenir.

Disons seulement qu'en outre de tous les dons déjà énumérés, le jeune oblat avait pour réussir ainsi le flair de l'actualité et l'art de la traiter avec mesure, fort à propos. En effet, en dehors des thèmes ordinaires que procurent la morale et le dogme chrétiens, il savait rappeler aux Canadiens français, ses frères, la noblesse de leur origine, la beauté de leur langage, la nature de leurs droits civiques et religieux, imprescriptibles ; il osait clamer bien haut que leur race n'était inférieure à nulle autre, fut-elle cohabitante et opprimée ; qu'elle n'avait pas surtout à se considérer étrangère au Canada que leurs ancêtres avaient découvert, acquis à la civilisation aussi bien qu'à l'Eglise : terre précieuse et tendrement aimée de tous que, bien que Canadiens français sinon parce que Canadiens français, ils avaient gardée de l'attraction américaine et finalement conservée à l'Angleterre, trop portée à l'oublier.

De ces sommets attrayants et lumineux il savait promptement descendre dans les vallées ombreuses et les ravins obscurs, où l'homme patauge assez souvent dans les frivolités ou dans les vices d'une vie plus ou moins orageuse. Les Anglais, pour justifier leurs rancunes et leur oppression, reprochent vainement aux Canadiens français d'être des paysans ignares et obstinés, intempérants à l'ordinaire, ivrognes à l'occasion ; pour preuve, ajoutent les Anglo-Canadiens, c'est que nous sommes presque tous affiliés à des sociétés de tempérance qui restent si peu en faveur parmi les Canadiens français !

Il est parfaitement vrai, et le contraire serait fort regrettable, que les Canadiens français, aimant la terre conquise par leurs aïeux, s'y attachent fortement et ne s'en remettent à personne, à l'envahisseur surtout, du soin de la faire valoir : ils n'étaient que paysans quand, à la conquête, armée, noblesse et bourgeois les abandonnèrent avec le clergé dans leur sillon ravagé par la guerre ; c'est courbés inlassablement sur le même sillon restauré, qu'on élargissait sans cesse et qu'on prolongeait

toujours, que ces paysans admirables, et mieux avisés qu'on ne pense, ont essuyé cent orages sans faiblir, mais en se multipliant jusqu'à devenir une nation saine et forte, qui a su garder ses mœurs, ses coutumes, ses traditions, sa langue, sa foi et ses idéals, dont le tort apparent est de différer des autres.

En fait de tempérance, le P. Langevin d'abord pouvait en causer à son aise ; de toute sa vie nous ne croyons pas qu'il ait fait la moindre violence à aucun breuvage enivrant. Sa famille, à cet égard, était d'une sobriété antique et on ne s'aventure guère en affirmant qu'il en est de même dans beaucoup de familles franco-canadiennes.

On peut reconnaître sans grand embarras qu'il en va un peu des agriculteurs Canadiens-Français comme des bouilleurs de crû en France : ils ont l'érable et ses doux présents ; l'alcool se trouve à leur portée et personne ne contestera que les hivers en Canada sont longs et les étés brûlants. Durant les loisirs forcés que procurent les frimas, quand l'ennui vous presse, quand on voisine en de longues veillées, quand on est hospitalier, généreux, et quand on a le cœur sensible et l'humeur joyeuse, trinquer en passant, lever le coude parfois plus haut que le menton, est chose assez naturelle. En été, le prétexte invoqué fait dire qu'on se désaltère. L'excès seul est fâcheux. Nous savons que le clergé catholique est parfaitement d'accord avec la morale pour combattre en cette matière les emballements. Il faut lire les décrets des conciles canadiens et les mandements des évêques du pays qui sont concluants. En temps d'élections, et c'est ce qui tracasse surtout les candidats malheureux, le petit verre et même le grand jouent parmi les citoyens de toutes races un rôle peut-être prépondérant; les Anglo-Canadiens ont l'impertinence de supposer qu'en face on est, en cela, bien plus qu'eux-mêmes déballés ! Une affirmation, intéressée dans l'espèce, ne vaut pas la preuve du délit. Nous croyons bien que la position respective des partis, ou plutôt des races, en Canada devant la bouteille choyée plus que de raison, est que les Canadiens-Français, sociables et gais lurons, la vident volontiers en compagnie et sur les

terrasses; mais que les Anglo-Canadiens, dans l'isolement où se déroulent de préférence leurs rèves moroses, ne lui tordc le col que dans les arrières boutiques : ce qui, en réalité, ne fait qu'une différence de forme et d'attitude en présence d'un fond qui demeure litigieux.

Quoiqu'il en soit, — et si ce n'est qu'une querelle de ménage, naturellement nous ne nous en mêlons pas — il est bien certain que les sociétés de tempérance ne sont pas inconnus des Canadiens-Français. Si elles ont parmi eux, peut-être, moins d'adhérents, c'est que leur clergé, l'Eglise catholique et les Sacrements qu'elle fait administrer avec les conseils de circonstance, au besoin avec les réprimandes appropriés, en tiennent lieu avantageusement. Nonobstant cela, le P. Langevin ne perdait pas une occasion pour rappeler les fidèles à la modération, sinon à l'abstention qu'il pratiquait lui-même depuis son enfance. Les conseils qu'il prodiguait avec des exemples typiques et des traits saisissants ne restaient pas les moindres attraits de ses instructions populaires. Comme il combattait avec un égal entrain les frivolités d'un sexe et l'intempérance de l'autre, il arrivait communément que les époux, qui ne se sentaient pas sans reproches mutuellement, s'entrainaient à ses conférences. Alors la matronne, dont la vie ne s'écoulait pas nécessairement parmi les roses, se disait en conduisant son mari : Faut voir ce qu'il prendra pour son rhume ! Et le patron, de son côté, parce qu'il souffrait de la coquetterie ou du luxe, fléau de tant de modestes foyers, pensait en accompagnant son épouse: Faut voir comment ce bon P. Langevin va lui rabattre le toupet, lui couper les talons, allonger les jupes ! Car les modes excentriques sévissent aussi au Canada.

Le P. Langevin opérait à propos et tellement bien que les couples s'en retournaient bras dessus et dessous avec leur petit paquet et du galon chacun selon son grade, ses torts et sa position sociale. Point de récrimination dans les rangs! Tout avait été dit avec tant de naturel, de justesse, en termes si honnètes que, tout défrisé, on n'en était intimement que plus satisfait !

On aimait donc le P. Langevin pour vingt bonnes raisons, et encore parce qu'on sentait vibrer en sa parole ardente le vrai patriote canadien. Car il était, répétons-le, de ceux qui proclamaient bien haut que les Canadiens Français devaient toute affection à la France et, cependant, de la reconnaissance à l'Angleterre. Il ne se disait pas Français tout court, ni Anglais tout sec, parce qu'il estimait qu'il ne pouvait être loyablement ni l'un ni l'autre, mais se sentir et rester Canadien-Français, dont là véritable et seule Patrie est le Canada.

Le P. Langevin réusissait donc en son apostolat, et parce qu'ainsi il semait à grandes volées sur de profonds sillons le meilleur grain, qui levait et produisait d'abondantes moissons, il était content. et pourtant pas encore heureux ; car il faisait ainsi un labeur ordinaire que d'autres, croyait il, mèneraient à meilleure fin que lui. C'est que lui arrivaient sans cesse les échos lointains de grandes détresses morales, et il voyait partir de temps à autre des hommes de bonne volonté pour les soulager.

Il avait entendu, entr'autres, les appels émouvants de Mgr Taché, le héros de la Rivière Rouge, le martyr de l'Ouest canadien ; il avait assisté en 1883 au départ de Mgr Grandin et de ses compagnons. Plein d'une sainte envie, il écrivait alors (juin 1883) à son frère Hermas : « Mes adieux étaient faits, quand partirai-je à mon tour. » Paroles qui prouvent que dès lors, sur ses instances, il avait été question de l'envoyer sur la Rivière Rouge, en Saskatchevan ou dans quelqu'autre solitude de l'Ouest Canadien, à moins que ce fut aux Etats-Unis. En effet, en juillet 1883, il écrivait encore à son frère : « Notre T.R. Père Supérieur Général vient de fonder une province aux Etats-Unis en y annexant nos maisons du Texas. Je suis bien prêt de partir. »

Et cependant, ce n'était ni ici encore, ni là demain que le voulait la sollicitude du Maitre et la prévoyance de ses supérieurs. Le temps était révolu où son vœu d'obéissance allait être mis sérieusement à contribution. Il avait donné sa mesure dans les missions ; ses vertus le désignaient déjà pour communiquer sa flamme à des cœurs

généreux, futurs pêcheurs d'âmes à son exemple, plutôt qu'à jeter lui-même et constamment son filet dans les eaux explorées, accessibles aux autres. Il allait subir la violence du devoir, la douleur du sacrifice. Il aimait pourtant les missions, l'activité qu'il y fallait déployer ; il avait horreur, par contre, de la vie sédentaire et le professorat, qui l'avait tenté naguère, lui était devenue, en quelque manière, insupportable.

Il est vrai néanmoins que dix-huit mois à peine après son oblation on songeait déjà à l'adjoindre au P. Boisromé, qui se faisait vieux, dans la formation des novices. Il allait être nommé à ce poste de confiance, si le P. Soulier, visiteur général de passage au Canada, et le P. Antoine. provincial, ne l'avaient trouvé trop jeune.

Il était question du Grand Séminaire d'Ottawa, de ses besoins et contrariétés. Il fallait à sa tête un homme heureusement doué, plein de ressources et de bonne volonté ; un caractère fort et souple, un esprit large, en un mot un ouvrier évangélique apte à fournir un incessant effort, capable aussi de surmonter les faiblesses des uns et l'hostilité des autres, tout en tenant-tête aux contradicteurs obstinés, qui se multipliaient dans le monde universitaire et dans la capitale du Dominion ; de maintenir les plus turbulents dans les limites de la légalité, base solide des libertés religieuses au Canada.

Le choix des supérieurs pour la tâche ardue, délicate qu'était la direction d'un Grand Séminaire, pierre angulaire d'une Université qui voyait éclore la discorde dans son sein, se porta sur le P. Langevin, comptant à peine trois ans d'oblation et de prêtrise. L'infortuné en fut frappé de stupéfaction. Sa douleur profonde se répandit devant Dieu en gémissements. N'avait-il pas professé et prouvé qu'il avait « la passion de l'obéissance » ? Or, en religion, l'obéissance ne consiste pas à bien faire ce qu'on préfère; mais de se rendre, même sans préparation ni préavis, ici ou là, fut-ce au bout du monde, sur l'ordre motivé ou non des supérieurs ? Il recevait donc son obédience pour Ottowa, avec charge de diriger le Grand Séminaire, tout en y enseignant la théologie, la morale, l'éloquence sacrée et l'histoire ecclésiastique !

Ses angoisses en furent-elles la cause ? Il se paya préalablement le luxe de la vérole ou picote, qui fit en 1885, à Montréal, de grands ravages. Son cas resta pourtant bénin : les soins fraternels du P. Prévost, O.M.I., ancien médecin, y contribuèrent puissamment, si bien en tout cas que fin août 1885, il put gagner Ottawa, et s'y mettre à la lourde tâche que venait de lui imposer la confiance de ses supérieurs.

CHAPITRE IV

SOMMAIRE : Les Oblats de Marie Immaculée en Canada ; leurs fondations en Ontario ; le Grand Séminaire et l'Université d'Ottawa : Histoire du passé de cette Université. — Attitude du P. Langevin, sa direction, son enseignement, son patriotisme ; confiance qu'il inspire à ses supérieurs ; sa prudence et sa bonté.

A peine débarqués en Canada, les Oblats de Marie Immaculée s'occupèrent de leur recrutement tout en se livrant à leurs travaux apostoliques. Leur champ d'action ne devait pas s'étendre principalement dans la province catholique et française de Québec qui, en fait de clergé paroissial, arrivait non seulement à subvenir à ses besoins ; mais commençait, combien timidement, à rayonner au loin.

On connait l'œuvre héroïque entreprise sur la Rivière Rouge (Manitoba) par l'abbé N. Provencher avec ses premiers et trop rares compagnons ; on sait également que Mgr Provencher ne vit prospérer ses lointaines missions que par l'aide providentielle que lui apportèrent, dès 1845, les Oblats dont le P. Aubert et le Fr. Taché, celui-ci devant devenir l'incomparable apôtre du Nord Ouest canadien.

Le rôle si éminemment évangélique des Oblats de la région des Grands Lacs, par de çà et de là les Montagnes rocheuses jusqu'au littoral du Pacifique, ils le rempliront avec le même zèle, ajoutons avec les mêmes peines et succès dans l'hérétique Ontario, particulièrement dans le diocèse d'Ottawa, dont la bourgade Bytown était alors un centre d'avenir politique et religieux. Rien d'étonnant en ce que Bytown, devenant Ottawa, attirât de bonne heure l'attention des autorités ecclésiastiques de Québec comme de celles de Montréal, et qu'elles y dirigèrent les plus entreprenants de leurs pionniers, c'est-à-dire des Oblats, faute de Jésuites, de Récollets et autres mission-

naires réguliers qui, lors de la conquête anglaise avaient été expulsés ou voués à l'épuisement par l'interdiction de leur recrutement.

Le premier évêque du diocèse d'Ottawa fut naturellement un missionnaire Oblat qui se dépensait dans le pays, Mgr Guignes, sacré en 1848, décédé en 1874 Son successeur, par suite du refus des Oblats, fut un prêtre séculier, Mgr Duhamel, élu évêque en septembre 1874, nommé archevêque en 1886, mort en juin 1909.

D'après les données officielles, relevées dans les recensements de la population de la province d'Ontario pour la période qui nous intéresse, nous trouvons que les habitants du diocèse d'Ottawa se décomposaient comme suit selon leur confession, langue et nationalité :

Année	Population Catholique	Population Cathol. Franç.	Population Cathol. angl.	Population Protestante
1851	38.930	15.246	23.69[illegible]	48.699
1861	72,909	34.637	38.236	75,990
1871	96,548	56,474	40.074	85.623
1881	127,933	82,264	45,669	101,781

En 1882, le diocèse d'Ottawa fut divisé par l'érection du Vicariat Apostolique de Pontiac. Par là même 33.878 catholiques, dont 13.941 de langue française et 19.937 de langue anglaise, passent au nouveau Vicariat, et il reste cependant au diocèse d'Ottawa :

Année	Population Catholique	Population Cathol. Franç.	Population Cathol. angl.	Population Protestante
1891	127.896	95,732	32,164	78,484
1901	157.515	124,936	32,339	88,564

Il y a lieu de retenir de ces chiffres, pour l'intelligence de l'attitude que prendront les catholiques de *langue anglaise*, autrement dit les *Irlandais*, que dans ce laps de temps les catholiques français passèrent rapidement d'une imposante minorité à une écrasante majorité ; que les catholiques de langue anglaise pour diverses raisons, pauvre natalité et apostasie, restaient en une situation

numérique en quelque sorte et comparativement *stationnaire*. Et, alors que les progrès des catholiques anglais demeuraient toujours peu appréciables, le recensement de 1911 montrait les catholiques français dépassant les 4/5 de la population catholique du diocèse d'Ottawa. Le même phénomène se remarquait entre temps sur tout le territoire canadien, ce qui n'était pas fait pourtant, chose aussi étonnante que déplorable à tous égards, pour réduire d'insupportables prétentions irlandaises. Mais n'anticipons pas sur les faits et gestes d'audacieux agitateurs. Suivons plutôt le P. Langevin se rendant à son labeur.

Le Grand Séminaire d'Ottawa était installé dans les locaux de l'Université catholique de cette ville, à laquelle il était affilié, université fondée par les Oblats, subventionnée et dirigée par eux, comme l'était d'ailleurs le Grand Séminaire lui-même. Les deux établissements faisaient partie d'un ensemble qu'on voulait harmonieux, mais qui ne parvenait pas à le devenir pour des causes que nous avons élucidées dans la Vie de Mgr Laflèche, et que nous aurons à rappeler.

Qu'était exactement cette Université d'Ottawa, autour de laquelle l'intrigue de faux frères et une malveillance soutenue tendent encore à faire autant de tapage que n'en souleva naguère l'Université Laval de Québec avec sa succursale de Montréal ?

Le premier Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario s'en occupa. Les douze cents congressistes délégués qui prirent part aux travaux de cette impressionnante Assemblée, dont les assises durèrent trois journées bien remplies, rendirent compte de leurs mandats à leurs commettants, auxquels ils communiquèreut les renseignements recueillis de la bouche d'hommes compétents, mûris par l'expérience de la vie ontarienne, dans laquelle le P. Langevin était appelé à se mêler très activement.

Les travaux et résolutions de ce Congrès inspirèrent un mémoire remarquable que nous avons sous les yeux. Nos lecteurs nous sauront gré de leur en faire part avec les commentaires qui conviennent à notre sujet.

Nous laissons l'introduction pour arriver immédiatement à la première partie de ce Mémoire :

L'HISTOIRE DU PASSÉ. — C'est le 30 juillet 1848 que recevait dans l'unique église de Bytown, la consécration épiscopale, Monseigneur Jos.-Eugène Guignes de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée. Le nouvel évêque héritait d'un territoire immense mi-ontarien, mi-québecois, formé de deux énormes lambeaux détachés des diocèses de Montréal et de Kingston que divisait la rivière Outaouais. Les trésors de son dévouement et les ressources de son esprit n'avaient rien moins qu'à créer une église et il l'entreprit.

Dès le mois d'août. Monseigneur de Bytown, jette les fondements d'un collège classique que le Parlement reconnaîtra comme corporation légale, le 30 mai 1849.

Un évêque et des religieux français établissent un collège au sein d'une population catholique mixte, instable, mais non pas au point qu'il soit impossible de prévoir l'avenir : il s'agit d'abattre la forêt et de défricher le sol, et les Canadiens Français manient aussi habilement la cognée qu'ils tracent bien le guéret ; quelle langue et, par suite, quelle mentalité, ces hardis pionniers de l'éducation, vont-ils imposer à leurs élèves ? Lorsque le zèle apostolique bat dans un cœur français, l'élévation et la largeur de vue l'accompagnent.

Le Révérend Père Tabaret. cet excellent religieux dont la vie se résume en une idée, éducation, et en une œuvre, collège-université d'Ottawa, a consigné dans les notes qu'il a laissées sur les commencements de l'institution, le but du fondateur : assurer des vocations ecclésiastiques et donner à la société et à la religion des hommes capables d'en comprendre et d'en défendre les intérêts (1).

Un article publié dans le *Courrier d'Ottawa*, journal de cette ville, le 17 avril 1861. nous révèle encore la pensée de l'évêque de Bytown, (Missions, mars 1863.) Je le cite textuellement. soulignant m·i même les parties les plus significatives.

« La première pensée qui préoccupa ce digne successeur des Laval et des Plessis, dès son arrivée en cette ville, fut la création d'un établissement où la *Jeunesse catholique* put recevoir une éducation libérale et chrétienne. se préparer à remplir les fonctions les plus honorables et assurer par là aux *catholiques du Canada central* une légitime part d'influence.

Une autre pensée non moins noble et qui se lie intimement à celle-ci préoccupa dès lors le vénérable Evêque. Voyant son diocèse occupe par deux populations dont les idées sont diffé-

---

(1(Notice nécrologique du R. P. Tabaret, circulaire 141, page 6.

rentes, mais dont les intérêts principaux sont les mêmes, il se dit : Il est de la plus haute importance d'unir ces deux peuples, appelés à vivre sur le même sol et à combattre pour les mêmes intérêts. Rien de plus désirable que de faire disparaître l'antipathie et les préjugés qui existent généralement entre les différentes races et qui naissent la plupart du temps du défaut de connaissances qu'ont ces races les unes des autres. Que faire pour obtenir ce résultat ? *Etablir une maison d'éducation qui, offrant absolument les mêmes avantages aux deux populations*, attirera nécessairement les enfants que la Providence appelle à jouer plus tard les rôles les plus importants dans cette partie du pays. Ces jeunes gens vivant et grandissant ensemble apprendront dès l'enfance à se connaître et à s'estimer, et ainsi ils pourront, *en conservant chacun tout ce qu'il y a de noble dans le sentiment national*, se préparer à combattre de concert et avec intelligence les nobles combats de la religion et de la patrie. »

Dans l'esprit du fondateur, le collège de Bytown est donc un instrument d'évangélisation et d'harmonie sociale, une maison d'éducation à la fois et également française et anglaise.

Aussi les chartes civiles, celle de 1849 qui reconnaît l'existence légale du « collège de Bytown » comme celle de 1861 qui lui subtitue le nom de « Collège d'Ottawa » ne mentionnent aucunement la langue, la nationalité de la jeune institution (1).

Les premiers éducateurs bytonniens furent assez habiles pour réaliser leurs nobles desseins. *Le Courrier d'Ottawa* (17 avril 1861) nous l'atteste : « Il n'y a pas longtemps, écrit-il, il nous a été donné de visiter nous-même cet établissement. Nous nous empressons de dire que nous avons été le plus agréablement surpris en voyant, dans une ville aussi nouvelle qu'Ottawa, une maison d'éducation aussi avancée et offrant d'aussi grands avantages aux élèves. Notre admiration, nous dit-on (et nous n'en sommes pas surpris), a été partagée par plusieurs membres du Parlement bas-canadien, et généralement par tous les étrangers qui ont visité ce collège.

« C'est là, en effet, un établissement dont Ottawa a justement raison d'être fière et que nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos compatriotes du bas-Canada, *aucun autre collège, sur ce continent*, n'offrant, outre l'étude des langues grecque et latine, des mathématiques, de la physique et de la chimie, *le même avantage pour l'étude de l'anglais et du français*

---

(1) Statuts du Canada : années 1849 et 1861).

ui sont enseignés sur un pied parfait d'égalité et qui généralement sont parlés indifféremment par tous les élèves.

Le Révérend Père Tabaret avait élaboré un plan d'études dans lequel se conciliaient les intérêts des Canadiens-Français et des Irlandais. Au sujet de l'exécution d'un tel programme, il écrivait les 3 et 10 avril 1864 « Le mélange des deux langues présente une difficulté ; mais elle n'est pas insurmontable. Autrement, il faudrait dire qu'un homme ne peut absolument connaître qu'une langue et que les peuples modernes ont eu tort de former la jeunesse par l'étude des langues mortes et des langues vivantes. Les meilleurs écrivains, dans chaque langue, n'ont-ils pas su plusieurs langues parfaitement ? Et puis, supposé même que l'on perdit quelque peu quant à la perfection du style, n'y trouverait-on pas une ample compensation dans la largeur d'idées que l'on acquiert ? Qui donc a dit qu'un homme vit autant de vies qu'il parle de langues ? Au reste, dans cette partie du Canada, la nécessité des deux langues ne se discute point : elle s'impose (1) ».

Ces réflexions n'étaient pas un simple amusement d'esprit pour l'infatigable religieux qui consacra trente ans de sa vie à l'œuvre de l'éducation ; elles étaient une règle de conduite. Le rapport envoyé à la Maison Générale des Oblats sur l'année scolaire 1865 66 (Missions mars 1868) nous apprend qu'au collège d'Ottawa. *chaque classe se fait dans les deux langues, le matin en anglais, le soir en français.*

Donc, dans l'ancien Collège d'Ottawa, en principe comme en fait, l'enseignement du français et de l'anglais, mieux. l'enseignement en français et l'enseignement en anglais se balancent.

Telle était la vie intérieure du collège lorsque ses directeurs sollicitèrent et obtinrent en 1866 les pouvoirs universitaires.

Reconstituons le milieu historique. La grande question qui agitait à cette époque le Haut et le Bas Canada, c'était le projet de Confédération. Le 10 octobre 1864. une conférence tenue à Québec entre les membres de l'Union et les délégués des Provinces maritimes avait élaboré une constitution fédérative. Les Chambres haut et bas canadiennes s'étaient prononcées à la session de 1865 en faveur du nouveau régime politique, malgré l'ardente opposition des libéraux-démocrates. Le 8 juin 1866, s'ouvrait à Ottawa sous la présidence du gouverneur général, lord Monck, la dernière session du dernier parlement de l'Union. Les Canadiens-Français étaient représentés au ministère par MM.

---

(1) Notice nécrologique du P. Tabaret, circulaire n° 141.

Narcisse Belleau, premier ministre, Cartier, procureur général, *Hector Langevin*, solliciteur général, J.-C. Chapais, commissaire des travaux publics.

Tout le monde le savait : la députation d'origine française ne constituerait pas la majorité des chambres fédérales. En prévision des inconvénients qui pourraient résulter de cette situation, les autorités du Collège d'Ottawa résolurent de solliciter immédiatement la charte d'une université.

Il ne s'agissait pas seulement d'obtenir une université catholique, car une telle charte avait été accordée à peine quinze jours auparavant à Kingston, et le gouvernement s'était alors engagé à ne donner qu'une institution supérieure par dénomination religieuse pour chaque province. Les Pères voulaient une charte universitaire pour le Collège d'Ottawa dont *bénéficieraient surtout les Canadiens-Français très nombreux déjà dans la région* et dont profiteraient également les élèves de langue anglaise. Le préfet des études, le Révérend Père Lavoie, fut chargé de voir les députés catholiques, *spécialement* les Canadiens-Français (1).

MM. J.-C. Chapais, *Hector Langevin*, Cartier, tout favorables qu'ils étaient à la Congrégation et à l'œuvre de l'éducation de leurs compatriotes, répondirent à l'unisson : « la chose n'est pas possible, car le gouvernement a décidé de ne donner qu'une université par province pour chaque dénomination religieuse. Or, cette université a été accordée, il y a à peine quinze jours, au Collège de Régiopolis, à la demande de l'abbé Angus Mc Donell de Sandwich. » Voici un point intéressant à éclaircir.

En 1837, l'évêque de Kingston, Monseigneur Alexandre Mc Donell avait obtenu une charte légalisant le Collège de Régiopolis. Le conseil d'administration se composait de l'évêque de Kingston lui-même, de son coadjuteur Monseigneur Gaulin, des abbés Angus McDonell de Sandwich, John Cullon de Bytown, des laïques, MM. John Elmsley de Toronto et Walter McCuniffe de Kingston. (Statuts du Haut-Canada 1837).

C'était une institution catholique anglaise et d'allure provinciale. Catholique : la charte le spécifie formellement ; anglaise : le milieu tant ecclésiastique que civil, la langue, la nationalité des directeurs le démontrent clairement ; d'allure provinciale : on a dû le remarquer, l'évêque s'adjoint des prêtres et des laïques triés entre mille, choisis aux quatre coins de la province.

---

(1) Lettre du R. P. Lavoie, O. M. I. écrite à Lachine Locks, le 5 février 1907.

Or, il vint à l'esprit des éducateurs de Régiopolis la pensée de solliciter du Parlement une charte universitaire. C'était excellent et on lit dans les statuts du Canada de 1866 que les chambres canadiennes accueillirent favorablement la demande. Le collège catholique anglais, d'allure provinciale, de Régiopolis devint l'Université de Régiopolis. C'est à cette occasion que les chambres posèrent le principe d'une université par province pour chaque dénomination religieuse. C'était affirmer par le fait même et on ne peut plus catégoriquement le caractère provincial de l'Université catholique de Régiopolis.

Les maîtres du Collège d'Ottawa allaient donc se heurter contre un principe et un fait. Dans cette occurrence critique, ils eurent recours à la dernière des ressources parlementaires, à l'opposition. M. Aimé Dorion, chef des libéraux-démocrates et M. Luc Letellier de Saint Just, sénateur, prirent l'affaire en main et promirent de la mener à bonne fin.

M. Letellier exposa la cause des Pères Oblats une heure et demie durant devant le Conseil législatif. La population régionale, dit-il en substance, composée de Canadiens-Français et d'Irlandais a besoin d'un clergé et d'hommes de professions libérales qui sachent parfaitement le français et l'anglais. Et les conseillers législatifs opposés au bill de répéter leur vieux refrain, de soutenir que la question avait été réglée par le gouvernement et qu'il ne serait accordée qu'une université par province pour chaque dénomination religieuse. M. de Saint-Just ne se tenant pas pour battu répliqua que c'était parfait en règle générale, mais qu'il n'y avait pas de règle sans exception ; puis s'élevant à des considérations d'un ordre supérieur, il prétendit que la capitale d'un état avait droit à une université, même à une université bilingue, lorsque la constitution reconnaît deux langues officielles. C'est une nécessité et un devoir civique pour les députés, les traducteurs de la loi, les fonctionnaires publics, de connaître le langage du peuple dont ils sont les mandataires. Or, combien y a-t-il de collège au Canada où l'on enseigne pratiquement le français et l'anglais? Aucun, si l'on excepte celui d'Ottawa. Favorisons donc cette institution ; rendons-lui possible la réalisation de son noble but si en harmonie avec les besoins des deux races de la future confédération : pour cela, accordons-lui une charte universitaire. (Lettre du R. P. Lavoie).

MM. Dorion et autres apportèrent à peu près les mêmes raisons devant l'Assemblée législative.

Le bill passa aux deux Chambres sans changement substantiel. Il fût sanctionné quelque temps après par le représentant de la reine Victoria.

Les Pères Oblats avaient doté Ottawa d'une institution où les Canadiens-Français et les Irlandais pourraient s'instruire *chacun dans leur langue.*

Je conclus : la charte civile de l'Université d'Ottawa met sur un pied d'égalitité parfaite le français et l'anglais ; mieux, l'éducation française et l'éducation anglaise.

Je me hâte d'ajouter que cette conclusion n'est pas tout à fait juste, car les droits du français priment les droits de l'anglais à l'Université d'Ottawa. Il est facile de s'en convaincre. La charte civile a-t-elle été sollicitée pour *tous les catholiques de la Province de l'Ontario*, ou *pour les seuls catholiques anglais*, ou *pour les Canadiens-Français*? Spécialement *pour les Canadiens-Français*, et c'est *uniquement à cause d'eux*, je ne dis pas uniquement pour eux, *c'est uniquement à cause d'eux* qu'elle a été accordée. En effet, si elle eût été demandée dans l'intérêt des catholiques, le Parlement l'eût absolument refusée en vertu du principe : une université par province pour chaque croyance religieuse ; si en faveur des catholiques anglais, il eût certainement répondu en pointant Régiopolis. On le savait bien au Collège d'Ottawa : sur ces deux terrains, la lutte n'était pas possible, et du reste, on voulait doter d'une institution supérieure les Canadiens-Français qui restaient comme tels, privés de ce grand bienfait malgré la création de Régiopolis. Les Chambres de l'Union le comprirent pour cette raison, la seule, en fin de compte, vraiment efficace, elles octroyèrent la charte.

Et ce n'est pas par surprise qu'elles agirent ainsi. Non seulement le R. P. Lavoie avait exposé de vive voix les vraies raisons de la demande, mais encore un document ayant pour titre « statistical information » avait été imprimé sur une petite feuille et distribué aux députés et aux conseillers législatifs, afin de les engager à voter l'érection civile de l'Université.

Je cite et traduis la partie principale de ce précieux document.

« The Kollege is situated in the center of the country formed by the counties of Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Vaudreuil and Two-Moutains, in Lower Canada, and Lanark, Renfrew, Carleton, Prescott, Russell, Grenville, Stormont, Dundas and Glengary, in Upper Canada.

The population of these counties was according to the census of 1860, 263,179 of whom 75,272 were of french origin. The catholic population of the said District being then 132,391. The present population of these counties may be estimated at 355,791 at 35 o/o increase. This would give a French population of 101,617 or a catholic population of 177,727.

This institution is particularly valuable to this section of the country particularly to the large French population. who without it, would in a measure be deprived of the advantages of superior education...

Ottawa 21 st July 1866.

» Le Collège d'Ottawa occupe le centre d'une région formée par les comtés de Pontiac, d'Ottowa, d'Argenteuil. de Vaudreuil et des Deux Montagnes. dans le Bas-Canada, et de Lanark, de Renfrew. de Carleton, de Prescott, de Russell, de Grenville, de Stormont. de Dundas. de Glengary, dans le Haut-Canada.

« En 1860, d'après le recensement de cette même année, la population totale de ces comtés s'élevait à 263 179 ; la population catholique à 132,391 ; la population d'origine française, à 75.272.

« En admettant une augmnetation de 35 pour cent (35 o/o) on peut évaluer la population totale actuelle (1866) à 355.791 ; la population catholique à 177.727 ; la population canadienne-française à 101.617.

« *Cette institution* (le Collège d'Ottawa) *est particulièrement importante pour la nombreuse population française, qui, sans elle. serait en une certaine mesure privée des avantages d'une éducation supérieure...*

Donc, écrits, entretiens, statistiques, circonstances de temps et de personnes, tout précisait le sens de la démarche des autorités du Collège d'Ottawa. Les Chambres ne s'y méprirent pas. Elles votèrent la charte uniquement à cause des Canadiens-Français, bien que non pas uniquement pour eux. et voilà pourquoi j'ai dit et je le répète encore : les droits du Français priment les droits de l'Anglais à l'université civile d'Ottawa.

Et l'on sait maintenant à quoi s'en tenir sur la valeur de l'affirmation : la charte civile a fait du collège d'Ottawa une université anglaise.

Nous arrivons au Bref apostolique. C'est au vénérable archevêque d'Ottawa que revient l'honneur d'avoir pourvu le Canada central d'une université catholique. Il fallut supplier pendant dix ans le Pape et la Propagande.

En 1879, nous trouvons une première instance de l'évêque d'Ottawa.

En 1881, il réussit à obtenir l'appui des évêques de la province de Québec, comme le prouve le document suivant :

Archevêché de Québec, le 26 février 1881 « considérant que le collège d'Ottawa à obtenu en 1865 du Parlement du Canada un acte d'incorporation par lequel il est revêtu des pouvoirs d'une université :

« Considérant qu'en 1879 sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, a reçu par écrit de son Eminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, la faculté pour le dit collège d'user de tous les droits civils déjà acquis :

« Nous soussignés, Archevêque et évêques de la province ecclesiastique de Québec, reconnaissons pour ce qui nous concerne les dits pouvoirs et en approuvons l'exercice qui ne saurait nuire à l'Université Laval et dont on pourra attendre un bon résultat, surtout lorsque le Saint Siège aura permis la collation des grades en théologie, en droit canonique, etc, par le dit collège.

E. A. Archevêque de Québec ; L. H. Evêque des Trois Rivières ; Jean. Evêque de St. G. de Rimouski ; Edouard Charles, Evêque de Montréal ; Antoine, Evêque de Sherbrooke ; J. Thomas, Evêque d'Ottawa ; L. Z. Evêque de St. Hyacinthe ; Dom, Evêque de Chicoutimi.

En 1882, l'évêque d'Ottawa, lors d'un voyage à Rome, fait de nouvelles instances. Parmi les documents qui concernent cette importante affaire, l'on trouve une supplique portant la date du 21 novembre 1888.

Que demande l'Archevêque d'Ottawa au Saint Siège en le suppliant d'élever son Alma Mater au rang d'Université catholique ? Il lui demande de la reconnaître comme Université *pour les fins des fondateurs*. J'ai bien dit *pour les fins des fondateurs*. Il les connaissait *ces fins*, lui, l'élève, l'ami, le contemporain des fondateurs et des maîtres du Collège et de l'université civile d'Ottawa. Et ce n'est pas simple conjecture. Car voici ce qu'il écrivait à ce sujet, en 1902, dans un mémoire adressé à la Propagande : *La pensée de faire du Collège d'Ottawa une Université anglaise ne m'est jamais venue à l'esprit. Elle ne pouvait pas me venir, puisque la charte civile avait été accordé pour l'avantage des catholiques français.*

Toute sa conduite dans cette affaire révèle bien aussi le fond de sa pensée. Il ne s'appui pas sur l'épiscopat de l'Ontario, mais sur celui de Québec.

« Je n'ai pas cherché, dit-il encore dans le même Mémoire, *l'appui des évêques de la Province d'Ontario, précisément parce*

que l'Université d'Ottawa devait particulièrement offrir ses avantages aux élèves canadiens-français ».

Les évêques ontariens le comprirent si bien qu'ils s'abstinrent (excepté Mgr Cleary, archevêque de Kingston) d'assister aux fêtes de l'inaugunation de l'Université et même il y en eut qui ne crurent pas devoir accuser reception du bref de l'érection canonique qui leur avait été communiqué. Le sens de telles abstentions n'était pas bien difficile à saisir. Aussi la voix de l'archevêque d'Ottawa s'éleva-t-elle contre les prétentions du groupe irlandais dont le « *Canadian Freeman* », journal catholique de Kingston, Ontario, se fit dès 1889 le héraut. Le bref mentionnait expressément que les Statuts de l'Universié devraient être envoyés à Rome afin d'y être examinés soigneusement avant de recevoir la sanction apostolique. En les présentant lui-même, Mgr Duhamel s'exprime ainsi : « Il n'y a rien dans les Statuts qui vont être incessamment soumis à l'approbation du Saint-Siège, qui fasse de l'Université d'Ottawa une université anglaise (1)

Cette preuve de fait se fortifie de toutes les raisons dont s'inspirait le digne pasteur d'Ottawa. Un évêque canadien-français, patriote sincère et grand apôtre. pait dans un jeune diocèse un troupeau dont la grande majorité est canadienne-française. En 1881, il y a 82.264 catholiques canadiens-français contre 45.669 catholiques de langue anglaise, et en 1891, deux ans seulement après l'érection canonique de l'Université, 95.732 canadiens-français contre 32.164 irlandais : va-t-il, brisant les sentiments les plus puissants du cœur humain et méprisant les premières obligations de sa charge épiscopale, demander uue Université qui ne satisfasse ni les aspirations de ses compatriotes, ni les besoins des âmes qu'il doit conduire dans les sentiers de la vérité ? Il est, cet évêque, l'élève de maîtres français de ce collège là même qu'il s'agit d'honorer et dont il connaît parfaitement la nature intime : va-t-il le bouleverser de fond en comble et supplier Rome de le déclarer anglais ? Evidemment non, surtout si l'on se rappelle encore qu'il n'ignore pas que les catholiques de langue anglaise possédent Régiopolis. Qu'ils pensent donc déraisonnablement le contraire ceux-là seuls qui n'ont pas connu ou qui veulent oublier le patriotisme, les émi-

---

Réponse à la Propagande, le 14 novembre 1890, citée dans le mémoire du 20 avril 1902) Etait-ce clair ? Quelques mois après, le 12 juin 1891, l'on expédiait les lettres d'approbation des Constitutions de l'Université.

nentes vertus sacerdotales, la prudence consommée de l'archevêque d'Ottawa. Non, Mgr Duhamel n'a pas voulu faire de l'Université civile d'Ottawa, une Université catholique anglaise. L'épithète glorieux de catholique, que les « Lettres apostoliques » du 5 février 1889 lui décernent, l'élève, l'anoblit sans la changer dans son essence. Elle a été, elle est et, nous l'espérons, elle restera une Université catholique bilingue : mais ayant été accordée particulièrement *pour l'avantage des catholiques français*, c'est à la jeunesse de cette nationalité qu'elle se doit *tout d'abord.*

Et l'on sait maintenant à quoi s'en tenir sur la valeur de cette assertion : le Bref Apostolique a fait du Collège d'Ottawa une Université anglaise.

Parvenu à la fin de cette courte étude des documents authentiques touchant la question actuelle, l'on est en droit de se demander où les tenants à tous crins de l'anglicisation ont découvert que le Parlement canadien et Léon XIII avaient expressément créé l'Université d'Ottawa pour les catholique de langue anglaise, Assurément c'est justice de croire que les auteurs du Searchlight ne reflètent pas fidèlement la pensée de toute leur race : une ignorance si crasse ou une perfidie si carthaginoise ne peut être le fait que d'un petit nombre. Ignorants ou faussaires les hommes de cette trempe nuisent aux causes qu'ils soutiennent ; car les esprits droits ont vite fait de discerner à leur ton le langage du libelliste. Il faut quand même les démasquer et ils le sont dès que la vérité, rompant le silence, s'affirme au grand jour. Alors elle triomphe : les adversaires qui la frappaient dans l'ombre s'évanouissent à la lumière. Si le public connaissaient la vraie nature de l'Université d'Ottawa, il n'aurait pas assez de mépris pour les auteurs de l'écrit diffamatoire (1) et le poids de son jugement serait assez lourd pour contrebalancer les rêves, peut-être brillants, mais sans fondements, que caressent certains esprits de meilleur aloi (2).

De ce qui précède, il ressort déjà jusqu'à l'évidence qu'en se rendant au Grand Séminaire d'Ottawa, à l'Université catholique, le P. Langevin n'allait pas précisément

---

(1) Le *Mémoire Irlandais*, dont nous nous occuperons plus loin.

(2) Le lecteur lira avec un réel intérêt dans le tome X des *Voix canadiennes ; Vie de Mgr Laflèche*, le chapitre XII, page 298 et suivantes, *l'Université d'Ottawa et les Irlandais*, discussion de l'opinion de M. William Grey.

dans un milieu paisible, sous un ciel sans nuage. Là, les Canadiens-Français jouissaient de par leur nombre et la constitution de droits précieux que des coreligionnaires, soutenus par les dissidents, contestaient sans raison, et cependant sans mesure : ce n'était pas les Anglais catholiques fort peu nombreux, mais les Irlandais immigrés qui revendiquaient le bénéfice intégral d'une fondation éminemment française, dont ils n'auraient pu ni osé prendre l'initiative, dont ils auraient voulu encore moins porter le lourd fardeau.

Les Oblats, étant fondateurs, soutiens et directeurs de l'Université comme du Grand Séminaire, rien de surprenant dès lors que ledit Séminaire et leur scolasticat cohabitassent dans les locaux de l'Université.

Pour des raisons que nous n'avons pas à approfondir ici, en 1885, le personnel du Séminaire et celui du scolasticat des Oblats se séparèrent ; celui-ci alla s'établir dans ses meubles à Archville, devenu Ottawa-Est, tandis que celui-là resta fidèle à ses pénates. Toutefois, du fait de cette séparation, si le Séminaire se trouva privé de sa direction, ce fut une des causes de la nomination du P. Langevin à la direction de cet établissement.

Les séminaristes n'étaient point nombreux, il est vrai. Les vocations restent rares dans les pays neufs à population mixte, où les droits de l'Eglise sont sans cesse contestés et son sacerdoce exposé à la dérision des sectaires et à l'inimitié des hérétiques. On en comptait 25, 28 au plus, mais, on s'en doute bien : les soins que comportait leur formation ne devaient pas se mesurer à leur petit nombre, mais, bien mieux à la science qu'il fallait leur dispenser, aux vertus dont il fallait les orner pour un ministère semé d'embûches et exposé à toutes sortes de contrariétés dans cette province qui se distinguait entre toutes par son hostilité systématique à l'esprit comme aux œuvres de l'Eglise romaine et des Canadiens-Français.

De bons juges avaient donc trouvé le P. Langevin l'homme d'une situation difficile ; lui-même n'avait rien de plus à cœur que de se mettre à la hauteur de la tâche assumée malgré lui, pour répondre pleinement à la confiance dont il était alors investi, et former des lévites selon

l'esprit et le cœur de Dieu, auquel toute autorité de ce monde doit compte des talents dont elle a été pourvue, aussi de ceux quelle doit découvrir et faire valoir dans autrui.

Nous savons que, pour cause de santé, le P. Langevin n'avait pu poursuivre ses études au Grand Séminaire de Montréal au-delà d'une année ; qu'il avait dû les interrompre et, après un an de repos forcé au Bon Pasteur, les terminer plutôt bien que mal au Collège Sainte-Marie, ayant eu grand soin depuis lors de se perfectionner par un labeur assidu qui donna toute satisfaction à ses supérieurs et valut déjà tant de biens aux âmes,

Vu cependant sa charge nouvelle, il ne pensa pas que son bagage de sciences sacrées, si complet qu'il fût, put lui suffire ; il crut indispensable de se remettre sérieusement au travail, de revoir et d'approfondir les matières qu'il avait à traiter, celles là mêmes qu'il n'avait qu'à contrôler. Il y consacra ses loisirs du jour, fréquemment une notable partie de son repos de nuit. Souvent, en effet, minuit sonnait et il restait seul plongé dans ses auteurs, bien qu'au soleil levant il se retrouvait à la peine : il était infatigable. Ceux qui savaient combien sa nature ardente répugnait à la vie sédentaire, partant à des veilles aussi prolongées, admiraient la fermeté de sa volonté, la constance de ses efforts ; lui-même bénissait le ciel des grâces d'état que lui valaient la ferveur de ses prières, l'abandon de sa soumission au bon plaisir de son divin Maitre.

« Ah ! cher frère, que Notre-Seigneur est bon pour moi ! écrira-t-il à Hermas le 16 novembre 1886. Je le remercie chaque jour de mon sacerdoce et de ma vocation religieuse, de cette vie de séminaire qui m'apporte tant de paix et de contentement. Et dire que j'avais juré de ne jamais vivre dans un grand séminaire ! Heureux Jonas, rappelé par bonheur là même d'où il avait fui !...

Et le 18 février 1887, il confirme au même : « Je suis heureux comme un moine du bon vieux temps de pouvoir feuilleter un peu les livres, prier en paix loin du monde et de ses vaines joies. Je ne me serais jamais cru de l'aptitude pour la solitude d'un séminaire. Tu le sais, mon passé ne sent pas la Grande-Chartreuse ».

Solitude ne dit pas oisiveté, car il écrira encore à son frère le 3 janvier 1888 : « Hier, un brave homme m'a obligé à veiller jusqu'à 11 heures du soir. C'est une conjuration, ce me semble, pour me faire perdre mon temps. Aussi, il m'arrive de fermer ma porte et de laisser frapper sans plus répondre que si j'étais au tombeau. L'étude me plaît toujours beaucoup, et la vie de séminaire aussi. Je n'en connais point de mieux traité que moi ; aussi cela m'inquiète parfois. Me faudrait-il donc expier en l'autre monde ? »

Et encore le 28 août de la même année : « Je suis toujours content de ma chère chambrette ottaouaise. Je constate de plus en plus que je suis à ma place et que le bon Dieu a eu grande pitié d'un misérable charbon d'enfer comme moi. »

Son ancien élève, Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier, affirme qu'il ne consacrait pas moins de trois heures à préparer son cours. Tous ses contemporains, opine le P. Moncé, s'accordent à dire qu'il était sous ce rapport, consciencieux jusqu'au scrupule. Quel était le résultat de cet accablant labeur ? Pas proportionné à la somme de travail qu'il y mettait, serait peut-être tenté de répondre un docteur en pédagogie. S'il faut en croire de nombreux confrères, il faisait probablement trop lui-même et laissait trop peu à faire à l'élève.

« Il entrait en classe plein de son sujet, et, après une question ou deux, s'il tombait sur un sujet d'actualité ou qu'il pût ramener à quelque point touchant la vie pratique, surtout si quelque chose comme la duplicité, la lâcheté ou la mauvaise foi venait sur le tapis, il se lançait, s'échauffait, déclamait avec feu et oubliait assez facilement qu'il n'était point l'élève récitant une leçon ou un avocat voulant faire triompher une cause. En un mot, il était plus orateur que professeur.

« Il a pourtant laissé d'excellents souvenirs parmi ses anciens séminaristes et nous n'éprouvons aucune peine à déclarer que tous, presque sans exception, paraissent l'avoir regardé comme un professeur idéal. »

C'était l'avis de l'abbé C. Poulin, curé de Clarence Creck qui écrivit au P. Morice le 20 octobre 1915 :

« Le P. Langevin était pour le moins un excellent professeur. il possédait très bien les matières qu'il enseignait. Homme d'étude et heureux de travailler, il ne venait jamais en classe sans être parfaitement préparé, et il avait le don de communiquer ce qu'il savait, rendant ses cours toujours intéresants, à la portée de tous, ayant toujours un trait ou un fait pour élucider l'application des principes énoncés. Les classes étaient tellement intéressantes qu'elles paraissaient toujours trop courtes. »

De son coté, le P. Lacasse, d'après le P. Morice, affirme avoir entendu l'un de ses anciens élèves, un *irlandais* (ceci est tout à fait remarquable) aujourd'hui membre de la hiérarchie catholique, déclarer que « comme professeur, le P. Langevin n'avait d'égal que le P. Brucheroni de Rome ».

Le P. Langevin, en dehors du Séminaire, donnait deux heures de catéchisme par semaine à l'Université. L'abbé L.-C. Raymond, aujonrd'hui euré de Bourget, Ontario, écrivit au P. Morice qu'il appelle « une année de bénédictions », celle qu'il passa à son école.

« Ses classes » furent des plus instructives et des plus intéressantes. Il sut, durant cette année scolaire, *instiller* dans nos âmes l'amour de Dieu et de l'Eglise, le respect des principes aussi bien que le dévouement à *sa patrie*, à sa *race* et à sa *langue*. Si aujourd'hui les élèves de cette classe peuvent s'enorgueillir de leur amour pour l'Eglise, leur race et la langue française, ils le doivent en grande partie aux excellentes leçons du P. Langevin, qui, non seulement surent les convaincre, mais les préparèrent à agir »,

C'est que le P. Langevin, instruit par un passé déjà prestigieux, avait une haute idée, une claire-vue de la mission providentielle et du brillant avenir de sa race dans toute l'Amérique du Nord, aux Etats-Unis aussi bien qu'au Canada, et c'était comme dans un ciel radieux qu'il paraissait relire devant ses auditeurs les statistiques qui relataient les rapides progrès des Canadiens-Français. Ils les montraient tels que les chrétiens de la primitive Eglise, en dépit de la contrainte perfide ou de la persécution sanglante, partout aux côtés de l'ennemi implacable, remplissant non seulement les villes et les campa-

gnes que comptait leur patrimoine incontesté, mais encore les villes et les champs d'où l'on cherchait à les exclure, jusqu'aux provinces les plus éloignées de leurs premiers foyers, jusqu'à l'immense prairie et l'impénétrable forêt, aux fleuves familiers du Sud et aux grands lacs voisins du Pôle glacial. On nous trouve, disait il, là même où on ne nous soupçonnait pas et partout notre présence se manifeste par un labeur fécond, par une exubérante vie, par la diffusion de notre langue, véhicule de notre Foi.

Il lisait cela déjà dans les annales sanglantes des Acadiens ressuscités d'entre les peuples qu'on croyait morts à jamais, et dans l'histoire merveilleuse des Canadiens-Français qui ne se résignèrent jamais à céder ni à périr ; il le lisait surtout dans l'avenir qu'éclairait sa foi ardente et sa confiance en Dieu, qui est la lumière et la force des peuples qui ne s'abandonnent pas.

Ce que cet avenir nous réserve, ce qui attend notre Canada, qui sera français ou qui ne sera pas, disait-il, sous toutes les formes, en toutes occasions, c'est un destin comparable à celui de la République voisine, dans lequel notre fidélité à nous-mêmes, l'honneur et la fécondité de nos foyers donnera aux nôtres la meilleure part.

Et ce qui prouve qu'ainsi il ne se trompait pas, c'est que déjà de son vivant la statistique de la population canadienne (1911) donnait pour tout le Dominion 7.204.527 habitants, dont 2.833.041 catholiques, parmi lesquels 2.054.890 Français ; 9.593 Belges ; 45.411 Italiens ; 33.365 Polonais ; 54.000 Indiens ; Rite grec, 7.20[illegible] ; enfin 563.782 divers (Suisses, Hollandais, Autrichiens, Hongrois, Allemands, Anglais, Ecossais et Irlandais). On ne compte pas les athées et les renégats qui, n'étant d'aucune confession, ne tiennent à aucune patrie. Le Canada est donc une puissance catholique en formation grâce à la prépondérance, parmi les catholiques, de l'élément français d'un développement si rapide, les catholiques dans leur ensemble, par leur multiplication et par l'immigration, devant constituer la majorité dans le pays en moins de dix lustres d'années.

En défendant l'Eglise, sa race et la langue française,

dans l'Amérique du Nord, le P. Langevin marchait sur les traces des admirables lutteurs Canadiens-Français qui se distinguaient alors aux Trois Rivières et à Saint-Boniface, des évêques Laflèche et Taché de si glorieuse mémoire.

Ce n'est pas à dire que, par son attachement à ses origines et à la langue de ses ancêtres, le P. Langevin affichait du dédain pour les autres idiomes ou méconnaissait les avantages que procure la connaissance de la langue des maîtres politiques du pays. D'abord le milieu où il se trouvait et sa charge l'en eussent gardé ; mais il n'en avait véritablement pas la moindre envie ; si peu, en effet, que se mettant lui-même à l'étude de l'anglais, il y excella bientôt au point d'émerveiller des Anglo-Canadiens eux-mêmes. « Ses sermons, selon le *Owl*, revue de l'Université d'Ottawa, donnés en langue anglaise dans la chapelle de l'établissement furent considérés comme de véritables évènements par les étudiants en général. »

Outre ses occupations diverses et absorbantes. le P. Langevin enseignait encore la liturgie à laquelle il attachait une particulière importance. Bien que le P. Morice se permette quelques réserves sur la valeur pratique de son enseignement, il convient de bonne grâce qu'en qualité de supérieur de Grand Séminaire, il ne pouvait pas être surpassé, parce qu'il était la bonté fait homme et qu'il entourait ses élèves d'attentions et de soins véritablement paternels. Il avait, d'ailleurs coutume de dire : « Je me le reprocherais toute ma vie si un seul élève quittait le Séminaire par ma faute. » Ce n'était pas à craindre, du reste, car ses délicates prévenances, sa cordiale familiarité faisaient de ce lieu un séjour trop fortuné.

Après avoir été le père et le confident de ses élèves, il en devenait l'ami sûr et fidèle, toujours accueillant et empressé quand ils se trouvaient dans les soucis du ministère sacré.

Sa sollicitude pour ses séminaristes s'ingéniait à leur procurer, même quand il ne pouvait pas les suivre, les meilleurs divertissements.

« Un jour, rapporte le P. Morice, il leur avait donné la permission d'aller voir un ancien condisciple, l'abbé O. Boulet, vi-

caire à la Gâtineau. C'était la fin de l'hiver, et la glace sur la rivière qu'ils devaient traverser était en mauvais état. De fait, l'endroit où se trouvait la traverse ordinaire était si dangereux que, plutôt que de s'y aventurer, ils préférèrent aller à la recherche d'un autre passage, ce qui les mit considérablement en retard. Ils devaient rentrer à cinq heures après-midi ; ils n'arrivèrent qu'à huit heures et demie du soir.

« On conçoit l'inquiétude mortelle de leur directeur et père. Ne les voyant point rentrer à l'heure voulue, il cherche à s'expliquer ce retard, et, ayant été aux informations, il apprit le mauvais état du pont de glace et crut à un malheur. Bourrelé de remords de leur avoir permis cette sortie, il se mit à faire les cent pas dans sa chambre, incapable de s'empêcher de penser au malheureux sort de ses enfants et se demandant s'il y avait réellement eu catastrophe.

« En les voyant arriver enfin, non seulement il ne leur fit aucun reproche, mais avant qu'ils eussent pu s'expliquer :

— *Meâ culpâ, meâ maximâ culpâ*, c'est ma faute, c'est ma très grande faute, s'écria-t-il. Je n'aurais point dû vous laisser aller ! »

Les soucis d'ordre matériel étaient les moins pesants à ses yeux. Sa responsabilité la plus grave consistait en ses devoirs spirituels.

« Te dirai-je que les responsabilités me pèsent? écrivait-il le 6 février 1886 à son frère. — Décider des vocations, est-ce peu de chose ? Former des âmes privilégiées aux habitudes des plus hautes vertus, n'est pas une tâche trois fois sainte et des plus difficiles ? Et si avec cela on possédait la vertu ! Ah ! mon cher Hermas, tremble parfois pour ton pauvre frère, et demande à Dieu d'en avoir pitié.

« En ce qui est du premier point, note le P. Morice, décider des vocations, il fit preuve au Grand Séminaire de la plus grande loyauté et d'un admirable désintéressement. Pendant au moins un an, les abbés Brunet et Groulx pensèrent sérieusement à se faire Oblats ; le premier, au moins, s'en ouvrit au P. Langevin, directeur de sa conscience. Or, s'il est une caractéristique qui distingua toujours ce Père, ce fut son grand attachement à sa Congrégation. Mais le sentiment de la justice et du bien des âmes qui lui étaient confiées primait tout chez lui. Il reçut très froidement la déclaration de son séminariste, et lui demanda de mettre par écrit les raisons qui le portaient à penser d'entrer chez les Oblats.

« Après en avoir pris connaissance, il lui dit sans la moindre hésitation de rester où il était. La divine Providence a pleinement confirmé le jugement du jeune directeur, et l'abbé Brunet est aujourd'hui évêque de Mont-Laurier, après avoir eu une carrière honorable dans les rangs du clergé séculier.

« Pour former des âmes privilégiées aux habitudes des plus hautes vertus, le P. Langevin avait diverses recettes. C'étaient d'abord des lectures spirituelles d'un genre tout particulier.

« Ses lectures spirituelles, toujours si bien préparées, si instructives, si intéressantes, avaient constamment pour but de nous préparer au ministère actif, déclare l'un de ses anciens élèves. Le prêtre, nous répétait-il, doit être un modèle, et lui l'était pour nous. Comme il nous recommandait de bien apprendre et de bien faire les cérémonies de l'Eglise. qu'il savait si bien et exécutait avec tant de charme !... Comme il appuyait sur les soins nécessaires pour préparer les enfants à la réception des sacrements, et l'intérêt que nous devions porter à l'éducation de la jeunesse qu'il aimait d'un amour tout paternel (1) ».

Un autre de ses anciens disciples signala un moyen tout caractéristique auquel le P. Langevin avait recours pour « former les âmes privilégiées » et les mettre à la hauteur de la position qu'elles devaient occuper dans le monde. « Selon lui, la langue française pour un Canadien était intimement liée à sa religion. S'il y eut dans son temps à l'Université d'Ottawa une société de débats français pour les élèves canadiens-français, ce fut dû à son intervention personnelle. A chaque nouvelle assemblée tenue par cette société, le R. P. Langevin, qui en fut le premier directeur, savait par le choix des questions à traiter ausssi bien que par ses réflexions à la fin de chaque discussion, nous faire aimer à défendre les bons principes envers et contre tous.

« N'ayez pas honte, disait-il souvent, d'être catholiques ; N'ayez pas peur de défendre votre religion quand elle est attaquée. Quand vous serez dans le monde, ne laissez jamais les intérêts matériels et personnels vous gagner. Ayez votre idéal, et que cet idéal soit la justice, la gloire de Dieu, le bien des âmes (2) ».

---

(1) Lettre de l'Abbé Paulin.

(2) Lettre de l'Abbé Raymond.

CHAPITRE V

SOMMAIRE : L'Université catholique d'Ottawa ; ses fondateurs et son enseignement. — Prétentions et intrigues irlandaises.

La première partie du *Mémoire* précité nous apprend ce qu'étaient les fondateurs de l'Université d'Ottawa, les sacrifices qu'ils consentirent à des fins parfaitement définies et légalement reconnues. Ces fins étaient religieuses et françaises ; mais, par bonne volonté, nullement exclusive des convenances ou des besoins de coreligionnaires soi-disant Anglais, en réalité Irlandais.

Dans leur verte Erin, qui l'ignore ! les Irlandais ont souffert des siècles durant, et ils souffrent maintenant avec impatience une dure oppression. Aussi bien que les Polonais, ils ont toujours affronté l'oppresseur, enduré les sévices les plus cruelles sans en perdre la Foi ni l'Espérance ; la Charité seule, dans des cœurs aigris par une perpétuelle et parfois effroyable contrainte, a chaviré. Ils sont devenus de ce fait, à supposer qu'ils ne le fussent déjà par atavisme, concentrés, volontaires, défiants, combattifs, animés même d'un esprit de domination facilement agressif dans le bonheur et la liberté.

Une persécution constante, l'éviction systématique de leurs terres poussèrent des foules d'Irlandais vers des climats plus hospitaliers ; les Etats-Unis en accueillirent des millions qui y forment aujourd'hui des églises catholiques décimées par l'apostasie, mais assez florissantes de leurs restes. Bien que placé sous la domination britannique, le Canada en reçut, de son côté, un certain nombre, notamment en des jours qui furent des heures de calamités. Ils échouèrent en ce temps-là sur les bords du Saint-Laurent, charriant avec leur misère injuste, mais profonde, la peste et la mort. Ils étaient traités par les autorités anglaises en ilôtes pestiférés ; ils allaient tous succomber au fléau sans la commisération des Cana-

diens-Français qui leur ouvrirent largement leurs bourses et leurs foyers. Aidés, choyés par les Français comme des frères éprouvés, les Irlandais qui survécurent reprirent pied et courage ; et, puisqu'ils étaient laborieux, économes, surtout tenaces, ils prospérèrent en se multipliant, mais sensiblement moins que les Canadiens Français, leurs bienfaiteurs.

On aurait pu espérer qu'à l'exemple des Français au Canada, les Irlandais y resteraient fidèles à leurs traditions ancestrales comme à leur foi religieuse et que, catholiques aussi bien que les Français. dont ils étaient les obligés, ils se rapprocheraient de ces derniers ; que, reconnaissants, ils feraient cause commune avec eux face aux sectaires de tout crû et aux hérétiques anglais, pour la défense de leurs intérêts économiques, politiques et confessionnels. Il n'en fut malheureusement rien. Les Irlandais se montrèrent tel que l'affamé qui, usant trop largement d'une opulence soudaine et fortuite, ne connait plus de bornes à ses appétits ; ou bien comme le sequestré qui s'enivre d'air pur et s'emballe quand le vent de la liberté lui fouette enfin la face. Ils se demandèrent, en effet, jusqu'où, avec leur bravoure, leur habileté et leur souplesse, ils ne monteraient pas dans les faveurs des hommes et les grâces des dieux. Pour se hisser plus vite et toujours plus haut, ils avaient déjà renoncé à leur langue maternelle, singulière concession faite à leurs persécuteurs, et un certain nombre, pour s'en rapprocher davantage, en adoptèrent les erreurs en même temps qu'ils en cultivèrent la langue et les préjugés. Ces pauvretés morales se sont développées à tel point que les Irlandais catholiques, en matières civiques et politiques, sont rarement d'accord avec les catholiques Canadiens-Français : en matière religieuse ils ne le sont pas toujours ! Pour l'utilisation de l'Université d'Ottawa, les Irlandais, qui furent étrangers à sa fondation, prétendent l'accaparer pour leur usage exclusif. Afin d'arriver à leur but égoïste, ils boycottent cette Institutien, dénigrent son enseignement, désertent ses Facultés, lui refusant leurs concours comme leurs sympathies, lui prodiguant des récriminations oiseuses et de basses calomnies.

D'où nombre d'incidents, de difficultés auxquels le P. Langevin, directeur du Séminaire, ne pouvait pas rester étranger, d'autant moins qu'il fut bientôt nommé second assesseur du recteur de cet établissement.

Le R. P. Tabaret O.M.I., premier Recteur, Français d'origine comme Mgr Guignes, aussi premier évêque de Bytown (Ottawa), avait souffert déjà bien des contrariétés, dont la mentalité et les prétentions des Irlandais nous laissent deviner la nature et les tendances. Il avait conduit cependant la maison avec une rare compétence et, durant de longues années, fait face à de multiples besoins, apaisant autour de sa barque des flots ameutés, affrontant de fréquentes tempêtes, évitant force pièges perfides, aussi des écueils sournois. Le P. Tabaret, qui estimait le P. Langevin à sa juste valeur, avait réclamé son concours; il en fit son ami et son confident, goûtant son humilité, profitant de son dévouement; il recherchait à l'occasion ses conseils qu'il trouvait judicieux dans leur spontanéité, toujours pleins de déférence, malgré leur grande franchise.

Un jour, jour de calamité ! le 28 février 1886, le P. Tabaret, ce grand éducateur, ce chêne dont la vigueur semblait faite pour résister à bien d'autres tourmentes, tomba tout d'une pièce, foudroyé non par l'adversité ou par son dur labeur, mais par le mal qui le fit choir sans retour à la table commune, au milieu de ses zélés collaborateurs. Il était mort et l'Université s'en trouvait plongée dans une grande stupeur, dans une poignante désolation.

« Quelle douleur ! écrivait, le 12 mars 1886, le P. Langevin à son frère Hermas qui cherchait à le consoler. Si tu avais vu chaque membre de la communauté arriver en pleurant : évêque, prêtres, frères ! Non, jamais père n'a été plus sincèrement regretté. Je perds plus que tout autre. Mon Dieu, que cette année va me faire vieillir ! Je ne suis pas fait pour conduire, moi qui ai peine à me conduire moi-même. J'ai honte, je m'humilie, j'incline la tête, je prie et me résigne. »

C'est que chacun, se rendant compte de l'énormité de la perte, se demandait avec une légitime angoisse, com-

ment on arriverait, non pas à la réparer, mais à l'adoucir. Cependant le P. Philémon Provost, le dévoué collègue qui l'avait, à Montréal, guéri de la *picote*, fut appelé à succéder au P. Tabaret; mais il mourait lui-même avant d'avoir pu imprimer son empreinte dans une œuvre aussi complexe que délicate ; et ce fut alors le P. Jean-Marie Fayart qu'on appela à porter ce lourd fardeau.

Le P. Fayard ne manquait pas de bonté, ni de compétence en théologie qu'il enseignait ; mais l'administration demeura toujours pour lui chose compliquée, pour ne pas dire étrangère. Sa bonne volonté fut parfaite. son succès incomplet. Est-ce pour ce motif que les Supérieurs crurent utile d'adjoindre à ce Recteur désorienté le P. Langevin, en qualité de second assesseur, tout en le maintenant Supérieur du Séminaire, ce qui le constituait le troisième dignitaire de l'Université ? C'est à supposer.

Ce bon P. Langevin, tandis que tous se réjouissaient du choix heureux fait en sa personne, ne revenait pas de la stupeur qu'il en ressentit lui-même. Dans son humilité alarmée il écrivait, le 21 août 1887, à Hermas : « ... Te dirai-je qu'on m'a nommé le second assesseur du R. P. Fayard, supérieur, un saint homme et un vieux professeur de dogme, avec le P. Fillâtre comme compagnon ? J'en suis abasourdi ; c'est à n'y rien comprendre ! *Stupendant omnes* ».

Il croyait sincèrement tout le monde aussi stupéfait que lui, étant peut-être seul à ignorer son mérite. Aussi, pour ce motif et pour quelques autres, nous le verrons à plusieurs reprises, il voudra être relevé de cette charge qu'il trouvait au-dessus de ses forces. Il est juste de reconnaître que, depuis la mort du P. Tabaret, la Maison allait à la dérive malgré la bonne volonté des assesseurs et les mérites du corps enseignant.

Le P. Langevin se rendait compte qu'il n'était que nominalement associé à la direction de l'Université, où le recteur, âgé et routinier, faisait médiocrement beaucoup de choses, et toujours à sa seule fantaisie, n'admettant pas que la jeunesse d'un collaborateur pût atteindre le niveau de sa longue expérience, ni suppléer par le travail

et l'observation au prestige que donnait le nombre de ses années. D'où résultait chez l'assesseur perplexe des tiraillements intimes faits de craintes et de scrupules. C'est que sa charge lui imposait des devoirs précis, souvent pressants ; et la résistance qu'il éprouvait ou l'inertie qu'il n'arrivait pas à vaincre, mettaient à de rudes épreuves son esprit discipliné et son profond attachement au Règlement.

Quand le P. Fayard quitta enfin son Rectorat pour devenir, à Paris, l'assistant général de sa Congrégation, on tomba simplement de Caribbe en Sylla avec le P. Mc Guckin, un saint prêtre irlandais venu de la Colombie Britannique, « qui avait, reconnait le P. Morice (bien qu'Oblat lui-même), d'excellentes dispositions, mais manquait des qualités requises pour un poste si difficile et qui, pis encore, ne s'en doutait pas ».

Ce n'était pas fait pour soulager, encore moins pour rassurer le P. Langevin, qui gémissait au fond de son cœur sur un état de chose devenu rapidement déplorable. Malgré sa charité, malgré sa réserve extrême, il était amené à écrire, le 30 novembre 1887, au P. Augier, son Provincial : « Comme sa franchise (du R. P. Mc Guckin) et son inexpérience lui font mettre souvent le pied dans le nid de la vipère, on lui mord au talon. »

Car, sans que l'intéressé s'en aperçût, parce qu'il parlait anglais et qu'il agissait en irlandais, la nomination du P. Mc Guckin à la direction de l'Université d'Ottawa exhaltait les ambitions du parti irlandais. Il se montait ainsi autour de cet homme de bien de véritables cabales contre l'enseignement français, dont on jalousait les succès acquis et convoitait l'héritage. C'est dire que ce Recteur, malgré son bon vouloir, ne parut pas au plus grand nombre l'homme de la situation, qu'il n'avait pas les sympathies désirables, ni les concours voulus pour réussir dans une tâche à laquelle il était insuffisamment préparé. A une incapacité notoire vint encore s'ajouter la maladie, si bien qu'on eut alors le triste spectacle d'une grande institution ballotée par les passions déchainées, voguant pour ainsi dire sans pilote sur des eaux tumultueuses, semées de mines sournoises, parmi d'écueils

inexplorés. Telles furent les lamentables conséquences de cette absence de direction au milieu d'une tempête continue que le P. Langevin dut confier encore ses alarmes à son provincial, en écrivant au P. Augier, le 13 juin 1889 : «... Sans doute que le poste de l'obéissance possède toutes les sympathies auxquelles il a droit ; mais les misères, les effroyables incertitudes, les craquements sinistres de l'arche me font parfois soupirer après la terre ferme... » Et c'était au milieu de ces incidents et accidents que Rome était travaillée, sollicitée par les Irlandais et décidait finalement et quand même à l'érection canonique de cette Université, heureuse à tant d'égards, mais exposée pour son malheur à de tristes convoitises.

D'ailleurs, patience et longueur de temps, en cette déplorable situation, ne changèrent rien ; tout, au contraire, s'y compliquait encore en s'envenimant, et le P. Langevin sollicita enfin la grâce de pouvoir débarquer de la galère avant le naufrage. Il le désirait ardemment, non par pusillamité, mais parce qu'il se sentait hors d'état d'opérer le sauvetage. Il désirait se confiner dans la direction du Séminaire qui lui donnait de meilleures satisfactions. Toutefois, le visiteur général, de passage, auquel il exposa ses angoisses et son désir, lui ordonna, comme à un pilote sûr, de rester à son poste. Il dut s'y résigner.

Comme réconfort dans ses labeurs accumulés et remède à tant de soucis obsédants on ajouta l'aumônerie du pensionnat des Sœurs Grises de la rue Rideau, à Ottawa, qu'il conserva jusqu'en 1890.

Le P. Langevin s'acquitta de cette charge nouvelle comme des autres avec un zèle et un tact admirables, aussi avec un plein succès, donnant là, comme ailleurs, des preuves touchantes de sa bonté, de sa vigilance, de son constant désir de loyauté et de justice en toutes choses et en faveur de tous les âges.

Il n'en est pas moins vrai qu'accablé de travail, écœuré par des contrariétés dont on devine la nature, connaissant leur source ; contrariétés qui révoltaient sa droiture, il revenait volontiers aux fleurs qu'il ne cessa jamais d'affectionner, aux colombes dont il aimait la douceur,

aux bêtes, même sauvages, qu'il trouvait parfois moins rusées et moins féroces que son semblable.

N'hésitons pas à le redire : c'est surtout l'attitude ; ce sont les prétentions et les intrigues des Irlandais qui se trouvent au fond de la plupart de ses angoisses.

Nous avons déjà amené l'attention du lecteur sur le chapitre XII de la *Vie* de Mgr Laflèche, (tome X des Voix Canadiennes) où nous avons donné la controverse soulevée par l'appréciation judicieuse de Willam Grey sur la singulière attitude des Irlandais envers les Canadiens-Français, spécialement dans l'affaire de l'Université d'Ottawa. D'autre part, nous avons donné dans le chapitre précédent l'*historique du passé* de cette Université, extrait d'un excellent Mémoire dont nous pouvons maintenant poursuivre la reproduction. Cette citation s'impose ici, et avant son heure, parce que c'est l'exposé honnête d'un éminent canadien, qui résume en termes excellents des vues, des opinions qui furent celles du Père et, plus tard, de Mgr Langevin.

Le *Mémoire* arrive à ce qu'il intitule : *L'Orientation de l'Avenir.*

Remarquons tout d'abord que cet *avenir* est déjà pour nous, en grande partie, un passé douloureusement vécu. Nous lisons donc :

La *Revue Franco-Américaine*, dans le numéro de décembre 1909, cite deux passages du fameux Searchlight. Le premier extrait commence en ces termes : « Après avoir démontré comment le besoin d'un centre éducationnel pour les catholiques canadiens de langue anglaise, et l'excellence d'Ottawa comme centre d'une pareille institution, ont été reconnus par l'autorité compétente dans l'octroi d'une charte élevant le Collège (St-Joseph) d'Ottawa au rang d'Université Catholique, il est maintenant dans l'ordre, etc. ».....

Le besoin d'un centre d'éducation pour les catholiques canadiens-anglais est reconnu. Nous ne le nierons pas, c'est par trop vrai. Ottawa est, dit-on, ce centre. C'est cette déclaration qu'il s'agit d'étudier maintenant. Elle est bien catégorique. L'affirmation touchant la nature des chartes universitaires ne l'était-elle pas aussi ? Cependant elle n'a pu tenir devant la simple exposition du passé. La suite fera voir si nous nous trompons; mais nous en avons la certitude : *Ottawa n'est pas le centre naturel d'une université catholique exclusivement anglaise.*

Première preuve : A. — *Où l'on démolit les prétentions irlandaises.* I. — Ottawa est le siège d'un archidiocèse dont l'im-

mense majorité est canadienne-française. « Dans le diocèse d'Ottawa, il y a cinquante ans les catholiques de langue française étaient en minorité (15.246) ; les catholiques de langue anglaise, au contraire, étaient en majorité (23.690). Mais en 1901 (50 ans plus tard), les catholiques de langue française sont la majorité (124.936) ; et ceux de langue anglaise ne sont plus qu'une minorité (32.539), à peine un cinquième de la population catholique du diocèse.

Dans ces huit dernières années (c'est-à-dire de 1901 à 1909), d'après les rapports annuels des curés, les catholiques de langue anglaise restent à peu près stationnaires (comme durant la première décade) ; mais ceux de langue française continuent de s'accroître comme auparavant : si bien qu'aujourd'hui, en 1909, les cathaliques de langue française forment amplement les quatre cinquièmes de la population du diocèse d'Ottawa.

« Quelques-uns ont supposé que les catholiques de langue anglaise et ceux de langue française sont à peu près en nombre égal dans la partie du diocèse située dans Ontario : ils se trompent.

Le recensement officiel de 1905 donne pour la partie ontarienne du diocèse 58 883 catholiques canadiens-français sur une population totale catholique de 82.077. D'après le dernier rapport annuel des curés (1909), le diocèse d'Ottawa, pour la partie située dans Ontario, compte 14.165 familles, dont 3.914 de langue anglaise et 10.251 de langue française.

En 1909, le clergé du diocèse d'Ottawa se classifie comme suit :

Clergé séculier : 125, dont 110 de langue française et 15 de langue anglaise.

Clergé régulier : 141, dont 126 de langue française et 15 de langue anglaise (Réponse au Mémoire irlandais ; et *Revue Franco-Américaine*, août 1909).

II. — La Province ecclésiastique d'Ottawa se compose, outre le diocèse métropolitain, du diocèse de Pembroke et du Vicariat Apostolique de Témiscamingue. Sa population globale, d'après le recensement de 1901, est de 201.501, dont 146.406 d'origine française et 55.095 de langue anglaise et de différentes nationalités : soit une supériorité de 91.311 du côté des Canadiens-Français.

Depuis 1901, l'augmentation de l'élément français catholique s'est continué. Il n'y a donc pas lieu de craindre que les statistiques de 1910 n'affaiblissent sa position.

III. — Le territoire de la juridiction ordinaire de l'Université d'Ottawa, tel que délimité par le Bref Apostolique, comprend avec la province ecclésiastique d'Ottawa, celle de Toronto. Je traduis. (1)

---

(1) Volumus præterea, ut Apostolici Cancellarii munere in eadem Universitate, Venerabilis Frater Archiepiscopus Ottawiensis et qui post eum futuri sunt in Archiepiscopali Sede, fungantur, atque ut ipse Archiepiscopus et successores ejus, necnon alii Provinciæ Ottawiensis et Torontinæ episcopi, qui Seminaria, Collegia, aliaque hujusmodi

« Nous voulons que l'archevêque d'Ottawa et ses successeurs remplissent les fonctions de Chancelier apostolique : Nous voulons qu'ils veillent ainsi que les évêques des provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto qui auront affilié leurs séminaires, leurs collèges, leurs autres établissements d'éducation à l'Université, à l'intégrité de la doctrine qui doit y être enseignée. En outre, nous concédons à l'Université, à l'instar de celle de Québec, le pouvoir de considérer comme siens et de leur accorder tout à fait les mêmes avantages, les étudiants des séminaires, des collèges et des autres établissements d'éducation situés dans les *seules* provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto. »

Or, des six diocèses : Ottawa, Pembroke, Témiscamingue, Toronto, Hamilton, London, attachés à l'Université par Rome, trois : Ottowa, Témiscamingue, London, possèdent une population dont la majorité est d'origine française : un, Pembroke, se compose de fidèles, en nombre à peu près égal, de race française et de langue anglaise ; deux : Toronto et Hamilton, appartiennent à l'élément anglais. Encore faut-il ne pas oublier que, même dans ces deux diocèses, l'on compte en 1901, 14.921 catholiques canadiens-français et un nombre imposant d'allemands.

La population des deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa et Toronto s'élève à 364.472 dont 189.608 Canadiens-Français et 174.864 anglais et autres : soit un surplus de 14,744 en faveur de la nationalité canadienne française.

Il est à noter que ces deux provinces ecclésiastiques, ces deux-là seules (dumtaxat) constituent le champ naturel d'action de l'Université d'Ottawa, tel que l'a démarqué le Saint Siège lui-même, dans le but évident de protéger l'Université civile de Régiopolis et de lui laisser la possibilité d'évoluer normalement. En passant, remarquons une fois de plus comme Rome est bien renseigné sur la situation. Voyons, en présence d'une telle restriction, qui oserait affirmer, la main sur la conscience qu'elle ait voulu crér une Université anglaise à Ottawa, quand il est notoire que ce n'est pas sa coutume de multiplier ou de se ménager les chances de multiplier ces sortes d'institutions, je ne dis pas dans une même province, mais dans un même pays.

C'est donc dans les deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto qu'il faut se cantonner si l'on désire donner une solution équitable de la question. C'est la déplacer que de sortir de leurs limites. A ceux donc qui raisonnent dans ces conditions, il n'y a rien à répondre que le classique : nego suppositum et conclusionem.

---

instituta, prædictæ Universitati aggregaverint, rectæ sanæque doctrinæ tuendæ in eadem Universitate præsint. Potestatem denique facimus eidem Universitati, ut ad morem Lycei Magni Quebecensis, alumnos, qui in Seminariis, Collegiis aliisque institutis ecclesiasticarum Provinciarum Ottawiensis et Torontinæ *dumtaxat* erudiantur, in numerum alumnorum suorum adsciscat eosque paribus ac cæteros Ottawiensis Lycei auditores favoribus prosequatur ».

Les catholiques irlandais veulent avoir leur Laval, qui leur conteste ce droit ? Personne. Seulement, que leur Université Laval se fixe dans leur Québec. c'est-à-dire dans le milieu qui lui convient. Pourquoi n'utilisent-ils pas Régiopolis ? Pourquoi n'essaient-ils pas de développer le Collège de Saint-Michel de Toronto, au lieu de dépenser leurs meilleures ressources dans une querelle qui tournerait au détriment des âmes, violerait la justice et déchirerait les pactes civils et catholiques, s'ils triomphaient ?

En vérité, de quoi peuvent-ils se plaindre ? Ils réclament à grands cris une formation nationale. entendez, *à l'anglaise*. Ils possèdent des maisons d'éducation et ils ne s'en servent pas. L'argent des catholiques canadiens-français a fondé une Université à Ottawa où ils reçoivent un cours classique complet qui leur est servi par des professeurs de leur mentalité et de langue anglaise ; ils ne sont pas encore satisfaits. Mais enfin, est-ce que le beau zèle dont ils font retentir le pays, presque l'Europe entière et assurément Rome, ne cacherait que le secret désir d'écraser les Canadiens-Français ? Jusqu'à présent, nous nous sommes refusés de le penser ; je me trompe de le dire tout haut, mais ça ne tardera guère, si ces bons messieurs continuent à vouloir nous ravir nos bien nationaux.

C'est Achab que la convoitise aveugle.

IV. — Nous allons maintenant par condescendance pour nos adversaires déplacer la question : nous l'envisagerons au point de vue de la Province d'Ontario. Aux deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto, il faut ajouter celle de Kingston : Kingston. Peterboro. Sault Sainte-Marie, Alexandria. Dans le diocèse du Sault Sainte-Marie, les catholiques de langue anglaise sont à peine le cinquième (1/5) ; dans celui d'Alexandrie, à peine le tiers (1/3). La population catholique des trois provinces ecclésiastiques située dans l'Ontario atteint le chiffre de 481.294 dont 236.144 Canadiens-Français et 245.150 Anglais, Irlandais et autres. Ces *autres*, d'après le recensement de 1901, sont au nombre de 53.167 (seulement dans l'Ontario), dont 40,000 Allemands. Il reste donc 191.983 catholiques d'origine anglaise, irlandaise et écossaise contre 236.144 Canadiens-Français : soit une majorité de 44.161 en faveur de l'élément français.

L'on dira peut-être que la population globale des catholiques de langue anglaise et d'origine étrangère l'emportant sur celle des Canadiens-Français, le problème ainsi considéré se déplace à l'avantage des catholiques de langue anglaise. Il n'en est rien. *Mathématiquement* parlant, il manque, il est vrai, aux Canadiens-Français 9.006 unités pour égaler le nombre de tous les autres catholiques réunis ; malgré cela, nous affirmons qu'ils sont *pratiquement* la majorité. Car enfin. les 7.718 Sauvages, les 5.233 Italiens, les 216 Belges, soit 13.000 cotholiques que l'on trouve dans l'Ontario seulement, d'après le recensement de 1901, ne comptent pas beaucoup, j'imagine dans l'église dirigeante de la province.

Ces pauvres enfants des bois, ces nouveaux venus, quel concours actif apportent-ils dans l'organisation et la création des

œuvres catholiques ? Et puis, ce calcul repose sur le recensement de 1891 ; or, l'on sait que l'élément irlandais et anglais décroit tandis que l'élément canadien-français monte rapidement. En outre, qui a jamais enseigné que les minorités une fois réunies. — si toutefois il est permis de dire qu'un Irlandais, un Allemand et un Sauvage font trois Irlandais — ont le droit de dépouiller le groupe le plus puissant et le mieux organisé ? — Enfin, est-ce que notre titre de premier possesseur et les garanties de la Constitution ne nous donnent pas la préséance sur les immigrants, si honorables soient-ils, nouvellement débarqués au pays ?

V. — L'on objectera peut-être encore que la population canadienne française, telle que mentionnée, compte un certain nombre de fidèles de la province de Québec. Nous limiterons sans crainte notre calcul à la *seule* province *civile* d'Ontario. En effet, si en 1901, les catholiques d'origine anglaise, écossaise, irlandaise s'élevait à 178.466, tandis que nous ne sommes que 158.671, aujourd'hui nous l'emportons ; car grâce à Dieu et à la ténacité de nos traditions ancestrales, l'immense majorité de la population canadienne-française d'Ontario est encore catholique. Or, cette population atteint *au moins* 200.000 âmes.

Les raisons qui ont été apportées au paragraphe quatrième (IV) pour expliquer le sens de notre majorité s'appliquent très bien ici. Elles seraient singulièrement renforcées, si l'on établissait une comparaison entre les œuvres catholiques canadiennes-françaises et celles des catholiques irlandais. Sans contredit, les premières éclipsent passablement les secondes. Les travaux de la dernière année publiés dans les journaux et les revues ne laissent subsister aucun doute à ce sujet dans les esprits droits.

Ainsi en se basant sur la population catholique soit de l'archidiocèse d'Ottawa, soit de la province ecclésiastique d'Ottawa, soit des deux provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto, soit des provinces ecclésiastiques d'Ottawa, de Toronto et de Kingston, soit enfin de la province civile d'Ontario, l'on ne peut affirmer honnêtement la convenance d'Ottawa comme centre éducationnel exclusivement ou principalement anglais, puisque, à tous ces points de vue, la majorité absolue ou raisonnablement entendue est canadienne-française.

B. — *Où l'on confirme la Thèse Canadienne-Française.* — On est prié de remarquer les premiers mots du titre : *Où l'on confirme.* Il nous semble que tout ce qui a été dit jusqu'ici a démontré solidement la thèse canadienne-française, mais nous ne croyons pas inutile de l'étayer maintenant d'une façon plus directe et plus positive. Nous disons donc que la conservation de l'Université d'Ottawa selon la nature de sa fondation est nécessaire à la race Canadienne-Française et à l'Eglise dans Ontario.

Au point de vue national. — Il n'y a pas encore trente ans (1881), nous n'étions que cent mille dans cette province ; aujourd'hui nous sommes au moins deux cents mille. Certaines revues bien renseignés disent deux cents huit mille. La partie que l'on nomme le Nouvel Ontario sera vraisemblablement acquise à

l'influence française si ceux qui sont chargés par leur position sociale et leurs talents de veiller au développement de leur race dans cette partie du pays le veulent avec constance. C'est un dire général et la crainte du protestantisme : une grande partie de la province d'Ontario deviendra canadienne française. Le faux système de colonisation dont les politiciens de Québec sont les protagonistes, pousse notre peuple vers les terres du Nouvel Ontario. A cette immigration, qui se continuera encore quelque temps, il faut ajouter l'augmentation rapide et naturelle de notre nombre par la fécondité de nos excellentes familles canadiennes. Déjà nous disposons de la majorité dans cinq comtés et bientôt dans onze autres.

Au point de vue catholique. — C'est une vérité d'expérience, aux Etats-Unis et au Canada, pour le plus grand nombre des nôtres, la perte de la langue entraîne la perte de la foi. « Encore que cela semble étrange, si l'on réfléchit que la langue est le véhicule des idées, des sentiments et des aspirations, l'on comprendra sans peine qu'en adoptant l'idiome d'une nation hérétique, qui ne manque ni d'éclat, ni de prestige, l'on subisse un choc psychologique qui désagrège lentement, mais presque fatalement les convictions religieuses. » Cette perte est d'autant plus déplorable qu'elle affaiblit l'élément même qui est la force du catholicisme dans l'Ontario. *Les Irlandais avouent que 75 °/ₒ des catholiques de leur nationalité ont perdu la foi dans les petits centres ontariens. Précisons. Le nombre des catholiques de langue anglaise a décru de 1891 à 1901 dans les provinces ecclésiastiques anglaises de Kingston et de Toronto, de 4.257 unités. Précisons encore. Les diocèses de London et d'Alexandria ont diminué dans le même temps de 7.993 catholiques de langue anglaise ; celui du Sault Sainte-Marie, de 1901 à 1904, d'après le recensement des curés et des missionnaires, de 372.*

Par contre, voici notre marche progressive : Ottawa, London et Alexandria, de 1881 à 1901, accusent une augmentation de 61.900 ; le Sault Sainte-Marie, de 1901 à 1904, de 5.477. Mgr Cleary avouait lui-même à la Propagande, en demandant l'érection de la province ecclésiastique de Kingston (1889), que, *sans l'influence des catholiques de langue française, la population catholique de son diocèse aurait subi une diminution bien autrement déplorable.* Ce sont donc les catholiques de langue française qui empêchent le catholicisme de décroître dans l'Ontario. Non seulement ils le maintiennent ; mais encore ils en constituent le groupe le plus nombreux : nous l'avons vu. L'avenir, un avenir brillant est à nous en cette partie du pays, si seulement nous le voulons.

Un groupe aussi imposant n'a-t-il pas droit à un établissement d'éducation supérieure ? S'il ne le possédait déjà, les orangistes, les protestants, *les catholiques irlandais entreprendraient tout pour l'empêcher de l'obtenir.* Ce n'est pas de l'invention. Il nous a été donné d'entendre le concert discordant des journaux jaunes et du « Catholic Register » de Toronto ligués contre nos justes réclamations. Pas plus cependant dans l'Ontario qu'ailleurs, on ne pourra sauvegarder notre peuple sans une institution d'enseignement supérieur où la classe qui désire s'instruire ira puiser avec la connaissance de sa langue et de son idéal, les

principes chrétiens. Notre jeunesse serait-elle obligée de fréquenter une institution catholique irlandaise? En perdant sa mentalité, elle perdra aussi la foi. Le livre qui sera publié prochainement sous les auspices du Comité permanent du Congrès d'éducation des Canadiens-Français d'Ontario le démontrera abondamment. Fréquentera-t elle une Université anglaise protestante? Sa foi minée lentement, s'étiolera, périra et avec elle sa langue. L'existence de notre peuple dépend à la fois de sa langue et de sa croyance, ces deux cœurs qui le vivifient et le rendent doublement vulnérable. Quel que soit celui que l'on blessera, le résultat final sera le même: sa disparition comme groupe distinct dans Ontario, avec, pour conséquence, l'amoindrissement du catholicisme dans cette province.

On a dit que nos jeunes gens pouvaient suivre les cours de Laval. Sans doute, c'est possible. Mais on s'instruit de préférence chez soi, surtout lorsque des avantages spéciaux sont attachés au « Home » qui ne se trouvent pas à l'étranger. Les nôtres ont besoin de la connaissance de l'anglais pour gravir l'échelle sociale en terre ontarienne. Par conséquent, ce n'est pas à Québec ni à Montréal qu'ils doivent recevoir leur instruction.

Ce qu'il importe souverainement, c'est donc de sauver du naufrage l'œuvre des Guignes, des Duhamel et des premiers Oblats de Bytown afin d'assurer au groupe Canadien-français d'Ontario le grand bienfait d'une éducation nationale. Ce sera le conserver à notre race et à la religion et consolider l'œuvre de l'Eglise dans le Haut Canada.

Deuxième preuve : A. — *Où l'on continue à démolir les prétentions irlandaises.* — Avant d'entreprendre le développement de ce nouvel argument, nous croirions obligé de demander l'indulgence de nos lecteurs, si nous n'avions la certitude qu'ils imputeront aux termites qui nous rongent les ratiocinations qui vont suivre. En effet, c'est ratiociner que de continuer à démontrer ce qui saute aux yeux : la nature de l'Université d'Ottawa et l'orientation qu'il lui faut donner, vu son milieu social, ressortent clairement de tout ce qui a été dit ci-dessus Toutefois, il reste, pour soutenir les prétentions irlandaises, un dernier étai. Nous voudrions l'éprouver à son tour, Pour cette raison, à moins que nous nous méprenions fort, il ne sera pas trop désagréable de nous lire encore un peu. Qui sait que les logiciens, les probes par excellence qui nous combattent dans l'ombre sont — oh ! assurément ils l'ignorent — des Byzantins ? Eh bien ! oui, des Byzantins. Vous l'allez voir.

Donc nos tenants de l'anglicisation prétendent que la ville d'Ottawa est de droit le centre éducationnel anglais précisémant à cause de son titre de capitale. Voici leur argumentation.

« Le Canada est une colonie anglaise ; donc, dans ce pays, l'avenir est au catholicisme anglais. Ottawa est la capitale du Canada ; donc elle doit être le siège de ce catholicisme anglais, et cela immédiatement : c'est mauvaise tactique que d'étayer un ordre de chose destiné à disparaître ; le plus sage, c'est de hâter sa destruction ».

L'argument dénote pour le moins un sens apostolique cu–

rieux ; mais, sans nous occuper de ses auteurs, disséquons-le un peu lui même.

1° Le Canada est la colonie d'une métropole anglaise ; donc, dans ce pays, l'avenir est au catholicisme anglais. En d'autres termes : fils de Champlain, votre belle-mère est anglaise ; donc, c'est d'elle que vous devez apprendre et dans sa langue votre catéchisme catholique. Ce n'est pas trop mal pour une marâtre protestante ? Rire à part, il m'est avis que, en général, pour inférer d'un tel antécédent un tel conséquent, il est nécessaire de distinguer et de distinguer encore. Nous nions dans l'application présente la légitimité de la conclusion : car la conséquence repose sur un préjugé historique.

De ce que le Canada est colonie de l'empire britannique, conclure que l'avenir de l'Eglise canadienne dépend de l'anglicisation de son catholicisme, c'est évidemment vaticiner la disparition de la race française en Amérique. Il n'y a pas beaucoup d'indices sur lesquels on puisse baser un tel avancé. Le peuple qui a su résister aux persécutions sanglantes, aux hostilités sournoises des vainqueurs, alors qu'il n'était qu'une poignée, n'a rien perdu de sa vigueur : le réveil qu'il nous est donné de contempler actuellement n'indique pas précisément qu'il est menacé de mort prochaine. Avant d'abandonner la voie tracée par les enseignements de l'histoire pour s'aventurer dans une route toute différente, il faudrait bien savoir si nos voyants s'instruisent à l'école du Saint-Esprit, s'ils ne sont pas du nombre de ceux qui prophétisent en leur nom et pour leurs seuls intérêts.

Du reste, qui sera l'apôtre du catholicisme anglais ? L'Angleterre ? Mais depuis plusieurs siècles, l'Angleterre a toujours compté parmi les plus ardents propagateurs du maçonnisme. Les catholiques anglais? De longtemps leur zèle aura assez à faire dans le Royaume-Uni. Les catholiques irlandais du Canada ? Le penser est une ironie. Si l'on en croit les sociologues qui ont cherché à déterminer le rôle des races dans l'œuvre divine de l'Eglise, il semble, « tel que l'histoire le constate, d'une manière générale, que, ni la sainteté, ni les connaissances théologiques, n'ont fait de saint Gall, de saint Kilian, *d'aucun missionnaire irlandais*, de véritables organisateurs. Déjà le rapide tableau de leur œuvre a pu nous le persuader. Elle méritait vraiment d'être jugée comme il suit par le cardinal Hergenroether : Essais isolés, inconsistants, auxquels manquait l'unité de direction et une base solide (1).

C'est un fait incontestable : en Amérique, les Irlandais ne conservent pas leurs fidèles. Quant à ce qui concerne le Canada, la vérité de cette affirmation ressortira du présent mémoire. Je ne puis toutefois omettre un détail vu son actualité. D'après le recencement de 1901, les catholiques du diocèse de London, Ontario, s'élèvent à 59.384, dont 28.281 Canadiens-Français et 31.103 Irlandais et autres. D'après le « Catholic Directory » de Toronto.

---

(1) M. B. Schwalm, des Frères Prêcheurs, cité par la Revue Franco-Américaine. Septembre 1909).

1910, les catholiques du même diocèse sont au nombre de 57.500, dont 31.100 Canadiens-Français et 26.400 Irlandais et autres. Donc les Canadiens-Français ont augmenté de 2.819, les Irlandais diminué de 4,703. Pour ce qui est des Etats-Unis, voici ce qu'écrivait. il y a pas longtemps. M. l'abbé Kelley, le président de la « Church Extension Society » : Après 60 ans d'immigration des pays catholiques de l'Europe, nous n'avons aux Etats Unis que douze à quinze millions de catholiques, quand les statistiques démontrent que nous devrions en avoir 30 millions. »

Si l'on en croit l'annuaire catholique de Milwaukee en 1909, il y a une perte de 270.000 catholiques aux Etats-Unis. Le fait est consternant. Nous nous affligeons avec nos frères irlandais: car les transfuges portent dans le camp ennemi un caractère qui est le nôtre. Mais enfin nous ne pouvons ne pas protester contre leurs envahissements et abandonner l'Eglise canadienne à leurs mains.

Il n'est donc pas encore bien clair que l'avenir soit au catholicisme anglais au Canada.

2° Ottawa est la Capitale du Canada : donc elle doit être le siège du catholicisme anglais.

Il y a ici une erreur en matière disciplinaire. L'institution divine du Christ ne repose pas sur les combinaisons fragiles de la politique humaine. On ne saurait trop protester contre cette façon de raisonner qui consiste à déterminer le rang d'un évêché par le rang politique de la ville qu'il occupe Les canonistes de Byzance ne raisonnaient pas autrement. Parce que Constantinople était la nouvelle Rome, la capitale de l'empire, il fallait à son patriarche telle juridiction, tel privilège. En serrant le principe, l'on devait fatalement reconnaître le premier rang à l'Eglise bysantine, une fois que Rome tombée au pouvoir des barbares ne mériterait plus le titre de première ville impériale. La suite fit bien voir que les Grecs savaient être logiques.

Aussi bien, jamais plus mauvaise raison humaine pouvait être alléguée par nos Irlandais à l'appui d'une cause qui relève du domaine surnaturel.

Il y a une différence, différence, disait saint Léon aux Grecs ambitieux de son temps, entre l'ordre temporel et l'ordre ecclésiastique ; et le rang élevé d'une église n'a pour cause que son origine apostolique, c'est-à-dire sa fondation par les apôtres. En étendant ce principe, c'est à Québec que revient l'honneur d'être appelée l'Eglise-Mère du Canada, puisqu'elle l'a desservi spirituellement seule jusqu'en 1818 et qu'elle a fondé elle-même les premiers diocèses qui le divisèrent religieusement.

Nous l'admettons volontiers : il convient que le centre d'une église nationale soit la ville gouvernementale du pays à cause de l'influence à exercer et de la protection à obtenir. En fait, c'est ce que nous avons vu un peu toujours et partout chez les nations catholiques. Mais si l'Etat devient hérétique ou athée, s'il ne remplit plus son rôle de protecteur de l'Eglise, ce bouleversement fondamental change considérablement ses rapports pratiques avec la société religieuse. Ceux qui prônent sur tous

les toits que la ville d'Ottawa est la capitale d'une colonie anglaise et protestante ne s'aperçoivent donc pas qu'ils la placent au rang des capitales catholiques et qu'ils détruisent par le fait même le peu de valeur de leur argumentation ? Peut-être est-ce le zèle des âmes qui les pousse à vouloir s'établir dans un centre hérétique ? Certes un tel mobile les rendrait les imitateurs des apôtres. Mais avant de rêver la conversion du protestantisme, les Irlandais devraient bien veiller à leur propre conservation.

Concédons que, même dans un pays protestant, il soit convenable de fixer la tête de l'église dans la capitale. Il y faudra sans doute concentrer les forces vives qui constituent vraiment le catholicisme du pays. Or, quels sont ceux qui ont formé et forment encore principalement l'église canadienne ? Les Canadiens-Français. Leur nombre atteint 1.666.000, tandis que les Irlandais ne dépassent pas 430.000. En fait d'œuvres, ils n'ont pas encore d'émules, voire même de véritables coopérateurs. Ainsi, la capitale leur appartient en vertu du principe posé par les catholiques irlandais eux-mêmes. Soit donc Ottawa la capitale religieuse du pays ; mais la capitale du catholicisme vivant, c'est-à-dire du catholicisme canadien-français. Il n'y aura rien à changer ; il ne sera pas nécessaire de violenter les fidèles, ni d'intriguer auprès des puissants du siècle et de l'Eglise. Les Canadiens-Français possèdent la capitale absolument par les œuvres catholiques, presque complètement par le clergé et aux deux tiers par les fidèles.

Ainsi pas plus en considérant la question par rapport à la puissance qu'en la restreignant à la seule province d'Ontario, l'argumentation irlandais ne résiste à l'examen Le moyen alors de réclamer une Université exclusivement anglaise à Ottawá ?

B. — *Où l'on continue à confirmer la thèse Canadienne-Française.* — Le même aspect général qui réduit à néant les ambitions de nos adversaires renforce encore la thèse des Canadiens-Français, tant au point de vue national qu'au point de vue catholique.

Au point de vue national. — Il y a dans la puissance du Canada quatre groupes français : le groupe des Acadiens, les Canadiens-Français de Québec, ceux d'Ontario et ceux de l'Ouest. Si les Canadiens-français de Québec dorment en partie, il n'en est pas ainsi des Acadiens et des Canadiens-français d'Ontario et même, en certains endroits de l'Ouest. Les Acadiens reconquièrent leurs vieilles provinces sûrement. Leur organisation sociale, leur presse leur garantissent le succès final dans un avenir assez rapproché. Les Canadiens d'Ontario viennent d'ouvrir une ère nouvelle dans la lutte de leurs revendications. Il n'y a pas à le mettre en doute, le Congrès du 18 janvier 1910 portera d'heureux fruits et obtiendra la reconnaissance de bien des droits jusqu'ici méconnus. Sinon, un second congrès, celui de 1912, saura parler avec plus de fermeté et montrer qu'on ne viole pas impunément la Constitution et les lois naturelles et divines qui régissent les peuples. Les Canadiens Français de l'Ouest se sont comptés lors de la bénédiction de la cathédrale de Saint-Boniface.

Stimulés par l'exemple de leurs frères d'Ontario, de même

que de leurs co provinciaux. les Allemands, les Polonais et les métis, qui tiennent leur congrès et réclament avec fierté des écoles catholiques et nationales, ils sauront eux aussi. à leur tour, s'assembler et faire entendre à qui de droit leurs griefs et leurs légitimes revendications. Au moins, il faut espérer et au besoin provoquer un tel mouvement.

Le réveil national réel auquel il nous est donné d'assister fait revivre toutes les nobles ambitions et les espérances de notre race : une puissance française, commençant sur les bords de l'Atlantique avec les provinces marititimes acadiennes, occupant la province de Québec, rejoignant par le territoire ontarien-français une partie de l'ouest, avec, pour voisins du sud, les beaux Etats franco-américains de la Nouvelle-Angleterre. C'est un beau rêve, dira-t-on peut-être, mais c'est un rêve appuyé sur la réalité et nous mentirions à notre race, si. au lieu de tout disposer dans le dessein d'arriver à ce but, nous laissions à la Providence seule le soin de délimiter le lopin qui constituera un jour l'héritage de chacune des races qui se disputent le nord de l'Amérique, notre patrie à nous, canadiens-français.

Au point de vue catholique. — Si notre race est l'apôtre du catholicisme dans l'Ontario, elle l'est aussi dans toute la puissance du Canada. « Chez nous, le catholicisme et la langue française ont toujours été inféodés l'un à l'autre si bien que partout où croît et se développe la race française, le catholicisme croît et s'étend avec elle, et que partout où elle perd son influence, le catholicisme déchoit avec elle, ou du moins semble perdre toute sa force d'expansion et de conquête, et réciproquement. C'est le fait patent, indéniable qui s'accuse dans toutes les statistiques officielles. » (*Nouvelle-France*, novembre 1909. Raphaël Gervais).

Je l'ai déjà démontré pour la province d'Ontario. descendons dans les provinces maritimes. De 1881 à 1901. la population catholique anglaise a subi une diminution de 3.646 dans les provinces ecclésiastiques contenues dans les provinces civiles de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard. Le groupe français, au contraire, a augmenté dans le même temps de 31.966. Supposons que le mouvement de la diminution et de l'augmentation ait été le même depuis 1901 les statistiques de 1911 devront enregistrer 159.341 catholiques anglais et 157.644 catholique- français. Là encore donc l'avenir du catholicisme est en des mains françaises. Car, si en dépit des tracasseries que l'on sait, le peuple martyr acadien a gagné tant de terrain. que fera-t-il donc quand il aura des évêques de sa nationalité à sa tête ?

Il est inutile de parler de l'Ouest. Les catholiques anglais sont encore trop peu nombreux pour mériter notre attention. Il serait plaisant de dire que les catholiques d'origine anglaise du diocèse d'Ottawa ont augmenté de 1881 à 1901 de 3.305, sous la direction d'un évêque et d'un clergé français.

Je conclus donc et j'affirme. pour la puissance du Canada comme pour la province d'Ontario : l'avenir du catholicisme est entre des mains canadiennes-françaises.

En deux mots, voilà notre rêve : que le peuple canadien de-

vienne une nation puissante, qu'il demeure toujours l'apôtre et qu'il soit à l'occas'on le défenseur de l'Eglise.

Qu'on nous permette maintenant de rappeler une vérité d'évidence mathématique : négliger sciemment les parties d'un tout. c'est abandonner le tout à la désagrégation, à la ruine. Pour nous, qui désirons sincèrement assurer à notre race sa survivance en Amérique, le devoir du moment, c'est par conséquent de fortifier les groupes acanadiens-français, de créer ou d'affermir les œuvres provinciales en vue de la nation, en vue de ce que je nommerai la « Confédération Franco Américaine ».

Fort de ce principe, je dis donc qu'il importe de conserver et de développer la langue et la foi des nôtres dans Ontario, si l'on veut que ce groupe contribue pour sa part à l'accroissement du Canada français et par suite du catholicisme français sur qui repose principalement l'avenir de l'Eglise en Amérique.

Or, pour conserver et développer efficacement et de manière à lui assurer l'avenir, un peuple, surtout un peuple exposé à des dangers constants à cause de son contact quotidien avec une race étrangère, il lui faut des écoles primaires. secondaires et supérieures nationales. Donc pour conserver et développer efficacement et de manière à lui assurer l'avenir, à notre groupe ontarien, il lui faut des écoles françaises primaires, des collèges classiques et une Université. C'est si évident que les douze cents délégués des 205.000 Canadiens-Français d'Ontario ont résolu de concentrer leurs efforts sur la question des écoles. Ils demanderont à la législature provinciale des écoles primaires bilingues officielles. Pour répondre aux besoins de l'instruction secondaire, notre collège classique est là. Pour ce qui est d'une institution supérieure, il y a notre Université civilement et catholiquement destinée spécialement aux Canadiens-Français. Si cette institution n'existait pas, il faudrait tout entreprendre pour la créer, et nous savons fort bien que, dans les circonstances actuelles, aucune manœuvre ne pourrait obtenir un tel bienfait pour notre race dans Ontario. A la difficulté qu'il aurait d'ébranler la députation anglaise et en majorité protestante, se joindraient les jalouses ambitions de nos frères catholiques irlandais, pour qui la charte civile de 1866, qui élève le collège de Régiopolis au rang d'univertité, signifie maintenant prise de possession de l'Université d'Ottawa. C'est donc un devoir pour tous ceux qui s'intéressent à notre accroissement dans Ontario de maintenir intacte notre Université.

Ainsi pour conserver et développer notre groupe dans Ontario, il faut obtenir des écoles primaires bilingues officielles, il faut donner à notre collège classique toute son importance, il faut utiliser notre Université autant que faire se peut dans son vrai sens, tout prévoir, tout entreprendre pour qu'elle demeure catholique et spécialement, quoique non pas exclusivement, canadienne-française.

Ce système complet d'enseignement assurera l'avenir à notre race et à notre foi dans Ontario ; conséquemment, accroîtra le Canada français, le conservera au catholicisme et lui rendra possible son rôle d'apôtre en Amérique. Au contraire, n'exigeons pas, ne conservons pas ce qui est requis pour l'enseigne-

ment de notre groupe, l'inverse se produira : adieu notre groupe canadien-français d'Ontario et, par suite, les espérances sur une partie de l'Ouest isolé ; adieu accroissement du Canada français ; adieu influence de l'Eglise française au Canada et. avec elle, si, nous basant sur l'histoire. nous voulons être logiques jusqu'au bout, adieu la prospérité du catholicisme en Amérique.

Il semblerait étrange à un œil superficiel et peu au courant de la situation que l'avenir de notre race et de notre foi repose sur cette question d'apparence secondaire : l'existence d'une Université catholique et spécialement canadienne-française, au Canada central. Les raisons exposées montrent bien, il me semble, la justesse du point de vue et ils ne le corroborent que trop, les efforts secrets et publics déployés par une certaine race pour nous enlever ce poste. Qui ne sait que ces sortes d'ambitions découvrent d'instinct l'endroit où le coup peut être mortel.

Au reste. nous ne tenons pas à ce que la perte de l'Université d'Ottawa soit un coup absolument fatal. Il est possible que non : toutes les blessures ne tuent pas ; toutes affaiblissent cependant. Les plaies béantes par où le meilleur de notre âme nationale s'écoule ne sont-elles pas déjà assez nombreuses ? Notre bannissement de l'Université d'Ottawa serait la continuation du dépècement de notre race commencé depuis longtemps par les vainqueurs. continué depuis un quart de siècle par les politiciens persécuteurs ambitieux ou faibles. secondés aujourd'hui par les Irlandais catholiques, quand la province de Québec aura été cernée de tous côtés, ses jours seront comptés.

Assisterons-nous impassibles au complot qui se trame contre notre race ? L'avenir des nôtres et celui du catholicisme dans l'Ontario et dans toute la Puissance exigent la conservation d'une université catholique et française au Canada central. laisserons-nous cette institution passer entre des mains étrangères qui la détourneront de son but et de sa vraie nature ?

Troisième preuve. — Il est une autre considération sur laquelle nous désirons attirer quelque peu l'attention.

Le Canada est réellement par droit de fondation et par droit de conquête un pays bilingue, un pays qui reconnaît dans sa constitution comme langues officielles : le français et l'anglais. Qu'il ait des institutions scolaires exclusivement françaises et exclusivement anglaises, rien d'étrange en cela : la diversité de sa population le requiert.

Les relations entre deux races appelées à vivre ensemble sans se fusionner demandent qu'une partie du clergé, du monde politique et commercial parle les deux langues. L'ostracisme de l'une ou de l'autre mettrait dans un état de souffrance le ministère des âmes et l'administration de la chose publique.

Si le Canadien-Français, pour répondre à la nécessité qu'il y a d'apprendre l'anglais, fréquente une maison d'éducation anglaise, il sera privé de sa formation raciale. Ainsi. du jeune homme de langue anglaise s'instruisant dans un établissement tout à fait français. N'est-ce pas alors une sorte de nécessité sociale pour un pays comme le nôtre de posséder des institutions d'enseignement bilingue où se donnent à la fois une édu-

cation française et une éducation anglaise, c'est-à-dire, où un certain nombre d'élèves de chaque groupe ethnique peuvent recevoir l'entraînement qui leur est propre et acquérir en même temps l'idiome étranger sans courir les risques d'entamer sérieusement leur mentalité ?

A quoi sert de se le dissimuler? La fréquentation d'un collège anglais offre de réels et sérieux dangers aux Canadiens-Français. L'étroitesse et le fanatisme irlandais à leur égard ne sont pas de nature à les rassurer. La race qui refuse aux Acadiens un évêque de leur nationalité, qui détient contre la justice les diocèses de Sault Sainte-Marie, d'Alexandria, de Burlington, de Portland, qui essaie de s'emparer de l'archidiocèse d'Ottawa et plus tard de Saint-Boniface et de détourner au profit de son égoïsme, de ses jalousies et de ses ambitions l'Université catholique et française de la capitale du Canada, n'accordera jamais à nos jeunes gens dans une maison où elle sera maîtresse ce qu'ils sont en droit d exiger afin de se développer et de se cultiver dans le sens de leur type naturel. Le voulut-elle, on pourrait douter qu'elle le puisse.

Les catholiques irlandais du pays n'ont rien fait jusqu'à ce jour pour la cause de l'éducation. Un peu de statistique fera ressortir la portée de notre déclaration. Nous cueillons ces données dans le « Canada ecclésiastique » de 1910.

I. — *Province d'Ontario.* — Archidiocèse de Toronto. Collège de Saint-Michel. Professeurs : 13 Pères et 4 laïques ; 277 elèves dont 150 pensionnaires.

2. Diocèse de London. — Collège de l'Assomption. Sandwich. Professeurs : 9 Pères. Le nombre des élèves n'est pas indiqué, En 1902, il était de 150.

3. Diocèse de Hamilton. — Collège Saint-Jérôme, Berlin. Professeurs : 11 pères. En 1902, 100 élèves.

4. — Archidiocèse de Kingston. Collège de Régiopolis. Professeurs : 4 prêtres, élèves : 100.

Il est à remarquer que l'établissement de Saint-Michel de Toronto, qui remonte à 1851, est dû à Mgr de Charbonnel, un Sulpicien français promu au siège de cette ville en 1850. Dès 1852, le nouveau collège est confié à une Congrégation venue d'Europe, la Congrégation des Prêtres de Saint-Basile, fondée par Mgr Daviau en 1822 et dont la Maison mère est à Annonay dans l'Ardèche, en France. Ce sont des Pères de cet Institut qui dirigent aussi le collège de Sandwich. Quant à celui de Berlin, il est en des mains allemandes : des religieux de la Résurrection débarqués au pays en 1857, sur demande d'un évêque français, Mgr de Charbonnel. Il reste Régiopolis. Là, nous sommes en pleine terre irlandaise Or, en 1902, les élèves sont au nombre de 56. En 1910, ils atteignent le chiffre fabuleux de 100 et 4 professeurs constituent le corps enseignant.

II. *Provinces Maritimes.* — 1. — Archidiocèse d'Halifax.

a) Collège-Université Sainte-Anne, Church Point. Professeurs 16 Pères et 4 laïques.

b) Collège Sainte-Marie, Halifax. Professeurs : 3 Prêtres et 2 laïques.

2. Diocèse de Saint Jean. — Collège Université Saint-Joseph. Professeurs : 20 religieux ; élèves : 200.

3. Diocèse d'Antigonisch. — Collège Saint-François-Xavier. Professeurs : 7.

4. Diocèse de Chatham. — Collège du Sacré-Cœur, Caraquet. Professeurs : 19 religieux.

5. Diocèse de Charlottetown. — Collège de Saint-Dunstan. Professeurs : 6.

Or, Memramcook a été fondé en 1864 par les religieux canadiens-français de la Congrégation de Sainte-Croix. Church Point fondé en 1891 et Caraquet en 1899 appartiennent à la Congrégation si française des Eudistes. Les trois autres collèges. à l'existence précaire. si l'on en juge par leur personnel, sont dirigés par des prêtres irlandais ou d'origine anglaise.

III. — *Provinces de l'Ouest.* — Il n'y a guère que le collège de Saint-Boniface. Il est l'œuvre des Pères Oblats et des Pères Jésuites canadiens français.

Pour être complet, disons que New-Westminster et Saint-Albert doivent à la Congrégation des Oblats leurs modestes collèges.

Voilà le bilan des éducateurs irlandais : Régiopolis de Kingston, Sainte-Marie d'Halifax. Saint-François-Xavier d'Antigonish, Saint-Dunstan de Charlottetown. Vraiment, nous ne nous sentons pas le cœur de comparer ces établissements maigrelets aux collèges florissants canadiens-français !

Nous ne voulons rien enlever aux Irlandais. Ce sont eux qui dirigent aussi Saint-Michel de Toronto et Sandwich. Faut-il attribuer la prospérité, d'ailleurs *fort médiocre*, de ces établissements au fait que le souffle français anime les membres de la Congrégation qui en a la charge ?

Certains fils de l'Irlande vous diront : vous aimez les victoires faciles. Vos œuvres l'emportent de beaucoup sur les nôtres ; mais, oubliez-vous que vous nous avez précédés de 250 ans dans le pays ? — Non ; nous ne l'oublions pas du tout. Si toutefois vous désirez que nous couvrions du silence votre infériorité, dites à vos meneurs de ne pas crier sur tous les toits que vous constituez presque toute l'église au Canada, que vous êtes sa force et son unique espérance. Ne blessez pas la vérité historique et soyez sûrs que nous ne nous flatterons pas de succès qui, après tout n'en sont pas, puisque « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire ».

Ainsi, il ne serait pas sage de confier notre jeunesse à des maîtres irlandais, étroits dans leurs vues et incompétents dans l'œuvre si délicate de l'enseignement. Nous ne le voulons pas ; nous devons ne pas le vouloir.

Et cependant c'est une nécessité sociale pour un grand nombre des nôtres de connaître parfaitement la langue anglaise ? Dispensons-leur nous-mêmes cette connaissanee, afin d'être bien certains que la dose infusée ne sera pas trop forte ou que l'antidote les préservera de l'anémie et de la déchéance.

La maison existe qui peut rendre ce service, si nous la pro-

tégeons contre la convoitise de nos ennemis. Il suffirait d'une croisade de presse entreprise dans le dessein de faire connaître la véritable nature de l'Université et, de tous les coins de l'Ontario, du Canada, du Nord Américain, nous arriveraient des étudiants qui désirent recevoir une éducation canadienne-française tout en apprenant l'anglais. Quelle œuvre nous accomplirons ! Nous sauverions la mentalité de cette jeunesse en même temps que nous lui procurerions l'arme dont elle se servira lorsque l'heure des grands combats de la vie aura sonné.

Oui, l'Université d Ottawa est réellement une institution que la Providence a fait surgir pour la préservation et l'avancement de notre race et il semble que le moment soit venu de dévoiler au grand public ce qu'elle est par nature et les services qu'elle peut rendre à la cause française dans la Confédération, même à la cause « franco-américaine » dans tout le Nord de l'Amérique.

Conclusion. — Voilà le passé et l'orientation de l'Université d'Ottawa. L'esprit des fondateurs, les chartes civiles et le Bref apostolique interprétés à la lumière des faits font de l'Université d'Ottawa une institution d'enseignement supérieur principalement canadienne-française. C'est la première partie de notre travail.

Ni par la position qu'elle occupe dans le Haut-Canada, ni à cause de son titre de capitale d'une colonie de l'Angleterre, Ottawa ne réalise les conditions d'un centre éducationnel anglais. Au contraire, les intérêts des nôtres et du catholicisme dans Ontario ; dans toute la Puissance ; la nécessité sociale qu'il y a pour nous d'apprendre l'anglais vu notre infériorité numérique dans la Confédération exigent impérieusement que l'Université d'Ottawa se développe dans son sens naturel. C'est la seconde partie.

A notre grande tristesse, il faut bien l'avouer ; le français banni pendant un temps de cette institution y est rentré de force et demeure toujours l'intrus contre lequel toutes les attaques possibles sont permises. La cause de cet état déplorable, ne serait-ce pas que notre peuple, celui qui surtout devrait bénéficier immédiatement des avantages de l'Université, en ignore la vraie nature. S'il la connaissait, il y a beau temps qu'il aurait mis à leur place les ravisseurs de son patrimoine. Le problème de l'Université subsistera tant que la vérité ne sera pas devenue domaine public.

D'aucuns prétendent, et des plus distingués par leurs talents et leur position dans la société, que nous en avons assez du silence devant le mensonge qui fausse nos questions, du fléchissement en présence de l'arrogance qui intrigue continuellement. Ils vont jusqu'à dire que les dévouements quelque peu combatifs voient leurs efforts se briser infailliblement sur des résistances que demande, dit-on, la paix, comme si la paix qui n'est autre chose que « la tranquillité dans l'ordre » pouvait venir d'un conciliatorisme outrancier.

Ce sont là de graves avancés que nous reproduisons à titre de renseignements, sans les discuter, les abandonnant, s'ils valent quelque chose, aux méditations personnelles de ceux qui, ayant

à cœur la cause canadienne-française, étudient, afin de les éviter, les fautes de tactique qui pourraient la compromettre.

Quant à nous, les craintes que nous partageons avec un grand nombre au sujet de l'Université d'Ottawa, craintes qui provoquent parfois nos larmes, parfois des sursauts de colère, s'apaisent, lorsque nous pensons que le sort de cette Institution dépend de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée et particulièrement des Oblats canadiens-français de la « province du Canada. » Les Congrégations disposent de moyens puissants d'action ; elles n'ignorent pas, dès lors qu'elles se consacrent à l'œuvre de l'éducation, qu'elles sont les mandataires de parents et de l'Eglise ; leurs vertus morales sont à la hauteur de leurs principes ; ni les hommes, ni les bénédictions célestes ne leur manquent. On peut donc compter qu'elles se dévouent avec succès aux causes dont elles sont chargées, qu'elles les défendront au besoin et les conserveront à la patrie ou au coin de la patrie qui met en elles sa confiance.

Tel est le motif fondamental de notre espoir et il n'est pas vain. La justice triomphe quand les hommes ne manquent pas aux causes justes.

Autre Mémoire qui résume et confirme le précédent sur le projet de transformation de l'Université d'Ottawa en Université de langue anglaise exclusivement :

Quelques-uns voudraient que l'Université d'Ottawa fut transformée et devint une institution anglaise.

Ils prétendent justifier leur dessein par trois raisons :

I. — Il importerait que les catholiques anglais de l'Ontario eussent une université de langue anglaise : ils n'en ont point, et leurs enfants vont aux universités protestantes, dont ils prennent l'esprit ;

II. — Il conviendrait que cette université fut à Ottawa, capitale du Canada : elle serait l'université de tous les catholiques anglais du *Dominion*.

III. — Il serait enfin avantageux qu'elle eût son siège à Ottawa : elle y aurait un champ libre, tandis qu'ailleurs, à Toronto ou à Kingston, elle aurait à lutter contre des universités protestantes.

Nous voulons, dans ce mémoire, reprendre l'un après l'autre ces trois arguments, et y répondre. Les chiffres que nous donnerons ont tous été attestés sous serment par la formule : « Addito juramento de bonâ fide et de diligentiâ inquisitionis, computationum et distributionum. »

I. — Il importerait, dit on d'abord, pour empêcher les jeunes catholiques anglais de fréquenter des institutions protestantes, qu'il y eût dans l'Ontario une université catholique.

En effet, cela serait heureux. Si la fondation et le maintien d'une université catholique anglaise dans l'Ontario sont possi-

bles, que Rome en autorise l'établissement. La question se présente autrement : Nous ne nous opposons pas à l'établissement d'une université anglaise dans l'Ontario ; nous nous opposons à cet établissement à Ottawa.

I. — A Ottawa, une université anglaise catholique ne réalise rait pas le dessein pour lequel elle aurait été fondée.

II. — A Ottawa, le maintien d'une université catholique anglaise serait impossible.

III. — A Ottawa, enfin, une université catholique de langue anglaise aurait des résultats funestes.

1° *Qu'une université catholique anglaise, à Ottawa, n'atteindrait pas l'objet qui doit être le sien.* Le but d'une université anglaise et catholique dans l'Ontario doit être d'enlever aux institutions protestantes le plus grand nombre possible d'élèves catholiques de langue anglaise. Elle devrait donc être établie là où elle pourrait attirer à elle les enfants de la plus grande partie possible de la population anglaise catholique. Or, Ottawa est précisément la ville de la Province d'Ontario où l'Université atteindrait le plus mal ce but principal, parce que

a) L'Université ne serait fréquentée que par les catholiques anglais de la région d'Ottawa ;

b) Les catholiques anglais sont relativement peu nombreux dans cette région ;

c) La majorité des catholiques anglais de l'Ontario se trouve dans d'autres parties de la province.

Il est facile d'établir ces trois propositions :

a) Qui fréquenterait l'université ? Ceux pour qui elle aurait été fondée : les catholiques de langue anglaise. Elle ne saurait compter sur d'autres élèves, à moins qu'on veuille en faire un instrument d'anglicisation — ce qui serait un motif suffisant pour faire condamner le projet.

Mais le voudrait on, qu'on ne pourrait amener de bon gré les cathpliques de langue française à l'Université. Ceux qui connaissent nos populations le savent. Et si l'on voulait forcer les catholiques de langue française à envoyer leurs enfants à l'Université anglaise, qu'on réussisse ou non, qu'ils résistent ou qu'ils cèdent, dans un cas comme dans l'autre, de grands malheurs — nous le dirons plus loin — seraient le résultat de cette politique.

Du reste, le but de la fondation projetée serait d'accommoder les catholiques anglais. Donc l'Université serait fréquentée par les catholiques anglais.

Nous ajoutons : par les catholiques anglais *de la région d'Ottawa.* En effet, l'expérience démontre que, pour s'alimenter, une université ne peut compter régulièrement que sur la population d'un certain territoire assez restreint. Or, Ottawa est situé sur la ligne de division entre la province de Québec et la province d'Ontario ; une université anglaise n'y pourrait donc exercer son influence que d'un côté, et y perdrait l'avantage de rayonner dans tous les sens. (Outre les raisons que nous donnerons au chapitre II, il faut faire remarquer que du côté de la province

française de Québec, une université anglaise n'exciterait aucun intérêt.)

Eh ! bien, donnant à l'Université d'Ottawa le cercle d'influence le plus large possible, et en tenant compte de toutes les circonstances favorables on ne peut y faire entrer que les territoires suivants : les diocèses d'Ottawa, de Pembroke, d'Alexandria, de Kingston et du Sault Sainte-Marie (l'est et le nord).

En dehors de ces limites, les catholiques anglais continueraient à aller à Toronto. On s'efforcerait en vain de les attacher à Ottawa, qui est trop éloigné. Sans doute, il viendrait à Ottawa quelques élèves de ces diocèses lointains; mais ce serait des exceptions ; on ne pourrait compter sur ces élèves pour alimenter régulièrement l'institution.

L'université anglaise, à Ottawa, ne serait donc fréquentée que par les enfants catholiques anglais de la région d'Ottawa décrite plus haut.

b) Or, quelle est la population catholique de langue anglaise de cette région ?

Diocèse d'Ottawa..........	30.272
» de Pembroke......	19.261
» d'Alexandria	9.200
» de Kingston et du Sault-Sainte-Marie (l'est et le nord)	12.324
Total...	71.057

Dans la région d'où l'université anglaise d'Ottawa pourrait espérer recevoir des élèves, il y a donc 71.057 catholiques de langue anglaise (recensement de 1901).

Nous reprendrons ce chiffre plus loin. Pour le moment, nous voulons seulement établir que les catholiques de langue anglaise, dans la région d'Ottawa, sont peu nombreux relativement à la population catholique anglaise du reste de la Province. Et c'est ce qui paraîtra dans le paragraphe suivant.

c) En effet, les provinces ecclésiastiques de l'Ontario comptent 228.453 (1901) catholiques de langue anglaise. Dans l'Ontario, il y a donc 157.396 catholiques anglais que l'université d'Ottawa n'atteindrait pas. Etablie pour accommoder le plus grand nombre possible de ces 228.453 catholiques anglais, sa situation à l'extrémité et sur les confins de la Province et au milieu des Canadiens-français, ne lui permettrait de faire du bien qu'à 71.057.

L'université catholique anglaise ne pourrait-elle être située de manière à mieux remplir le rôle auquel on la destine ?

Au centre de l'Ontario, à Toronto, ou à Hamilton (où il n'y a pas même de collège protestant). elle se trouverait au milieu de la population catholique anglaise. La population catholique anglaise y est si dense, que dans les trois quarts d'un cercle, même restreint, dont l'université serait le centre, et en omettant, à cause des distances, Muskoka, Parry-Sound, Essex et Kent, on aurait 125 683 (1901) catholiques anglais. En fait, il serait facile

d'amener à Toronto ou à Hamilton la plupart des étudiants catholiques anglais de l'Ontario.

Nous concluons, sur ce point : 1° Qu'à Ottawa, une université anglaise catholique n'atteindrait pas le but pour lequel elle serait créée ; et que pour donner les résultats qu'on doit en attendre, elle devrait avoir son siège au centre de l'Ontario.

2° *Qu'à Ottawa, le maintien d'une université catholique anglaise n'est pas réalisable.*

a) Pour se maintenir et prospérer, une université demande le concours de plus d'un million d'habitants. L'expérience le prouve.

En Angleterre, on compte trois universités pour 32.526.075 (1901) habitants, soit 11 000,000 pour chaque université.

Aux Etats-Unis et en France, la proportion est à peu près la même.

Ontario a deux universités pour 2.182,947 (1901) habitants. C'est déjà trop, l'une d'elles végète.

Au Nouveau-Brunswick, Frédéricton, alimenté par 893.953 (1901) habitants n'est pas plus prospère.

Dans la province de Québec, McGill, avec environ 300.000 (1901) habitants. réussit. mais c'est grâce aux millions qu'on lui donne. La population canadienne-française, 1.322.115 habitants a deux universités ; n'est-ce pas trop ? On sait avec quelle difficulté elles se maintiennent.

b) Comment donc la région d'Ottawa, avec 71.057 habitants catholiques anglais, pourrait-elle faire vivre et alimenter une université ? Ce serait une entreprise pour le moins hasardeuse !

Si même tous les catholiques anglais du Canada. 471.391 (1901) de l'Atlantique au Manitoba (limites de 1881), plus 20.000 environ pour le reste du pays. étaient réunis dans la seule province d'Ontario et autour d'Ottawa, ils ne formeraient pas la moitié de ce qui est suffisant pour assurer la prospérité d'une université. Et l'université d'Ottawa ne pourra cependant compter que sur une population de 71-057 ! Tenter l'entreprise, c'est aller à un désastre pire que celui de l'Université de Washington.

c) On peut faire ici deux objections auxquelles nous voulons répondre.

I. — L'université pourrait se borner à l'enseignement nécessaire au baccalauréat ès-lettres et ès-sciences, à une faculté des arts, ce qui exigerait un moindre concours.

D'abord, pourquoi établir une université dans un centre où elle ne pourrait se développer et où son action serait nécessairement restreinte, alors qu'ailleurs elle aurait plus de chance de grandir ?

Mais, même pour le cours collégial, ce que nous avons dit de l'insuffisance et de l'éloignement de la population catholique anglaise, s'applique encore, quoiqu'il faille modifier les chiffres.

Un collège classique, pour prospérer (un petit séminaire peut se contenter d'un peu moins) a besoin du concours de 100.000 habitants. Québec en a 15 pour une population de 1.322.115 et l'on dit que c'est trop.

Et pour un collège qui veut se développer en université, il faut un concours plus considérable. Et pour la région d'Ottawa, il faudrait davantage encore, à cause des mœurs et du peu d'état que l'on fait des études classiques.

Un collège classique anglais, à Ottawa, n'aurait aujourd'hui pour l'alimenter, que les deux cinquièmes environ de la population qui fait vivre le collège Saint-Michel, à Toronto ; bientôt, quand Pembroke et le Sault-Sainte Marie auront leurs petits séminaires, ce chiffre sera encore réduit.

II. — Il faut compter dira-t-on encore, sur l'augmentation de la population. Oui. Mais c'est la population catholique de langue française qui augmente dans tout l'Ontario, et spécialement dans la région d'Ottawa.

De 1881 à 1901, la population catholique canadienne-française des provinces ecclésiastiques de l'Ontario a augmenté de 87.850; la population anglaise catholique ne s'est accrue que de 2.010. Et le mouvement continue.

Dans la région d'Ottawa telle que délimitée plus haut, la différence est encore plus sensible, car c'est là que se trouve surtout les Canadiens-français ; et elle se fera de plus en plus grande, puisque le nord et le nord-ouest de l'Ontario sont colonisés par les Canadiens français. C'est de la Province de Québec qu'on fait venir les colons pour ces territoires. Donc. la population anglaise catholique de la région d'Ottawa ne peut que diminuer proportionnellement dans un avenir prochain.

3° *Qu'à Ottawa enfin, une université catholique de langue anglaise aurait des résultats funestes.* Ce point est délicat, mais d'une gravité telle qu'on ne peut l'omettre.

a) Comme nous l'avons dit, les provinces ecclésiastiques de l'Ontario comptaient, en 1901. 228.453 catholiques anglais, et 233.145 catholiques français. Et ces derniers augmentent rapidement en nombre. Et, eux non plus, ils n'ont pas d'université de leur langue. N'y auraient-ils pas droit ?

Surtout n'auraient-ils pas droit de compter que le collège universitaire d'Ottawa demeurera français, et, le temps venu, pourra se développer et devenir l'Université dont ils ont besoin, puisque cette institution se trouve au milieu d'eux ?

Il y a dans la région d'Ottawa 71.057 catholiques anglais ; les Canadiens-français (tous catholiques) y sont au nombre de 169.169.

Si les limites assignées à la région d'Ottawa ne paraissaient pas justes, et qu'on voulût. pour plus de sûreté, retrancher la partie prise dans Kingston et prendre tout le Sault-Sainte-Marie, on arriverait à des chiffres encore plus éloquents : 63 034 catholiques anglais, pour 174.031 Canadiens-français catholiques.

Les représentants des autres nationalités, sauf les sauvages et les Italiens qui ne font que passer. sauf aussi l'unique exception de 1.400 Polonais établis à Wilno de Pembroke avec un curé de leur nation, forment une minorité sans importance. Nous ne les avons pas compris dans nos calculs. Donc, dans la région d'Ottawa, les Canadiens-français forment près des deux tiers de la

population catholique. C'est là qu'ils se trouvent en plus grand nombre et en groupes plus compacts.

b) Quel serait sur cette population l'effet de l'établissement d'une université anglaise catholique à Ottawa ?

I. — Cela rendrait impossible la fondation d'une université catholique française dans cette région, et enlèverait aux Canadiens français l'espérance légitime qu'ils ont d'en fonder une.

Ottawa est le seul endroit dans l'Ontario. où les catholiques français peuvent espérer établir une université. Ils y ont droit ; ils y ont déjà travaillé. Ce serait une injustice que de les en priver.

II. — Cette injustice serait cruellement ressentie par la population. Si elle était consommée, on pourrait s'attendre à des résistances désastreuses, à la guerre civile religieuse.

Les Canadiens français ne veulent pas imposer leur langue aux catholiques anglais. Ils ne demandent pas qu'on établisse une université française au milieu des catholiques anglais, à Toronto, à Hamilton, ou à Kingston ; mais ils ne souffriront pas qu'on mette une université anglaise au milieu d'eux, à Ottawa. Ils ne veulent pas franciser les autres ; mais ils demandent qu'on ne les anglicise pas.

Or, l'établissement d'une université anglaise à Ottawa ne peut avoir qu'un résultat : l'anglicisation forcée des Canadiens français de la région. Si on le tente. les Canadiens français se soulèveront, et il y aura des apostasies nombreuses. Le temps n'est plus où on pouvait impunément les opprimer ; ils ont pris conscience de leurs droits, et si Rome autorisait cette tentative dirigée contre eux, ce serait un coup terrible porté à leur foi. Et dans la suite, on verrait de plus grands malheurs.

La langue maternelle chez les Canadiens français est la plus forte sauvegarde de la foi catholique. L'Université anglaise d'Ottawa, par la formation des jeunes gens. par son action sur les classes instruites, par son influence et son autorité, par la création d'un clergé de langue anglaise, angliciserait nos populations. La différence de langage ne les garderait plus ; l'esprit national s'effacerait à la lecture des journaux, des livres et des revues anglaises protestantes. le sens catholique se perdrait ; les relations avec les Anglais protestants se multiplieraient ; les mariages mixtes suivraient ; et l'apostasie des Canadiens français se ferait plus rapidement que celles des Irlandais et des Allemands des Etats-Unis et de l'Ontario.

L'anglicisation des Canadiens français est le rêve des pires ennemis de l'Eglise. Ils veulent faire du Canada et des Etats-Unis deux pays protestants. et ils sentent bien qu'ils n'y sauraient réussir, tant que les Canadiens français garderont leur langue. Par ses effets certains. l'anglicisation est une question religieuse, au Canada surtout. M. Sigfried. un protestant. l'a constaté dans son livre : *Le Canada, les Deux races*. Un autre protestant, M. Fitchett, a écrit que le *Canadianisme français catholique* était le grand obstacle à la fusion des races et des religions au Canada, et que la langue française faisait de la Province de Québec, un « jardin fermé », c'est-à-dire fermé à l'hérésie protestante.

Ce « jardin fermé », qu'est aussi la région canadienne-française d'Ottawa, l'université anglaise l'ouvrirait au protestantisme par l'anglicisation, et par les mariages mixtes qui suivraient fatalement.

Le résultat serait le même qu'aux Etats Unis, par exemple. « Nous devrions avoir, dit Mgr McFaul, de Trenton, quarante millions de catholiques aux Etats-Unis, et nous n'en avons que douze millions » (les statistiques établissent, en effet, que la moitié de la population des Etats-Unis devraient aujourd'hui être catholique) : et l'épiscopat américain donne comme cause les mariages mixtes, qui en trois générations effacent toute trace de catholicisme.

Alors donc qu'une Université anglaise à Ottawa n'accommoderait pas même les catholiques anglais, pour qui on prétendrait l'établir, elle ferait donc à l'Eglise catholique, parmi les Canadiens français, au milieu desquels elle se trouverait, un tort incalculable.

II. — « A Ottawa, dit-on en deuxième lieu, l'université serait l'université de tous les catholiques anglais du Canada. »

Nous répondons que cela ne serait point.

a) à cause des distances ;

b) à cause des différences dans l'exercice des professions entre les Provinces de la Confédération.

a) On ne peut espérer attirer à Ottawa les élèves des provinces maritimes, non plus que de l'ouest canadien. Les distances sont trop considérables. Les catholiques anglais du Canada sont dispersés sur un territoire qui a 3.000 milles de long. Il y en a 161.164 sur les côtes de l'Atlantique !

b) Au Canada, les lois concernant l'instruction publique et l'admission dans les professions libérales sont du ressort des Chambres provinciales, et non du gouvernement fédéral.

Il faudrait donc, à Ottawa, pour satisfaire aux exigences des provinces, autant de départements, autant d'universités qu'il y a de provinces dans la confédération.

Pour les professions légales, les lois civiles, les lois scolaires, les lois municipales, elles varient d'une province à l'autre, et sont même souvent totalement différentes.

Il est impossible, qu'un avocat, par exemple, versé dans la connaissance des lois d'une province, exerce sa profession dans la province voisine. Et il serait ridicule d'exiger des candidats les connaissances requises pour l'exercice d'une profession dans toutes les provinces du Dominion.

Il est vrai que l'échange de diplômes se fait parfois entre les universités canadiennes ; mais jamais l'échange des brevets d'admission à l'exercice des professions libérales.

Au contraire, même sans tenir compte des différentes connaissances requises, il resterait un obstacle insurmontable ; la protection que les membres des professions accordent à ceux de leur province.

L'Acte de l'Amérique du Nord donne aux Provinces le droit de régler pour elles ces questions, et on ne peut le leur enlever.

Le Saskatchewan et peut-être l'Aberta ont admis, il y a quelques années, à l'exercice de la médecine les médecins des autres provinces, mais temporairement et par exception, à cause du manque de médecins dans ces pays nouveaux et en attendant que l'organisation locale soit faite.

L'idée d'une université anglaise pour tout le Canada est donc chimérique. L'Université d'Ottawa, transformée ou non, devra rester ontarienne, comme, du reste, le veulent sa charte civile et sa charte ecclésiastique.

III. — « Enfin, ajoute-t on, il serait avantageux que l'université catholique anglaise eût son siège à Ottawa, où elle aurait le champ libre et n'aurait pas à redouter la concurrence des universités protestantes. »

La concurrence de Toronto et de Kingston se ferait sentir autant et même plus à Ottawa qu'ailleurs.

a) à cause de la distance ;

b) à cause du milieu.

a) La distance. — Sur les 228.453 catholiques anglais de l'Ontario, 71.057 seulement trouveraient avantageux de se rendre à Ottawa, nous l'avons vu. Les autres, 157.396 seraient naturellement rattachés à Toronto ou à Kingston. Les universités protestantes n'auraient aucun effort à faire pour attirer à elles ces 157.396 catholiques anglais, dont la clientèle leur appartient déjà et au milieu de qui elles sont placées. De ce côté, la lutte serait impossible. Tandis que, située au centre de l'Ontario, l'Université anglaise catholique serait à proximité de ceux qu'elle doit accommoder et pourrait lutter avec avantage.

Ajoutons que la question de clocher s'en mêlerait et rendrait la concurrence des universités protestantes encore plus sérieuse à Ottawa qu'au centre de l'Ontario.

b) Le milieu canadien-français empêcherait aussi nombre d'Anglais d'envoyer leurs enfants à Ottawa du moins tant que l'œuvre d'anglicisation ne serait pas achevée. La concurrence des universités protestantes serait donc plus à craindre à Ottawa qu'à Hamilton ou à Toronto.

Conclusion, — Si une université catholique anglaise doit être fondée, elle ne devrait pas l'être à Ottawa et l'Université d'Ottawa doit être française.

Devenu archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin eut connaissance de ces Mémoires qu'il approuva, lui-même n'ayant jamais perdu de vue, dans l'exercice de ses fonctions à l'Université, les intentions des Oblats, ni les buts si élevés que, dans la pensée de ses fondateurs, cet établissement devait atteindre. Qu'elle n'allait être, en effet, sa bienfaisante influence, si cette institution se développait normalement et s'orientait constamment vers

l'élément franco-canadien qui incarnait déjà l'avenir du catholicisme dans tout le nord américain. Pas plus que les auteurs de ces *Mémoires*, malgré ce qu'il eut à souffrir lui-même des menées ténébreuses de coreligionnaires peu scrupuleux et envahissants, il ne mit jamais de l'amertume dans la défense légitime d'intérêts vitaux, qu'il avait raison de vouloir sacrés. Il lui en coûtait, du reste, comme à bien d'autres cœurs généreux, d'avoir souvent à contredire les affirmations, à combattre parfois les aspirations audacieuses d'une race par ailleurs glorieuse et qui porte, ineffaçables, les stigmates de son long martyre. Et si les besoins factices des Irlandais, qui ne sont pas des Anglais, ne les avaient poussés à s'emparer injustement de l'héritage des siens, il se serait, comme nous-mêmes, contenté d'admirer l'histoire de ce peuple valeureux qui sut survivre à ses malheurs, et tend maintenant si tragiquement vers la liberté dont la guerre universelle vient de faire, en les exceptant. le partage des nations jusque-là opprimées comme eux.

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. — Action et déboires de Mgr Langevin à l'Université d'Ottawa. — Soucis de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, qui demande un coadjuteur Oblat qu'on lui accorde et qu'on lui refuse tour à tour. — Abnégation du P. Langevin, sa bonté, sa prudence et sa charité ; il fuit honneurs et dignités.

A l'école du P. Boisramé, le P. Langevin avait appris non seulement à prononcer des vœux, mais à mettre en pratique ces belles vertus qui font le religieux parfait. S'il avait dès lors contracté la passion de l'obéissance qui le distingua toujours, il ne se montrera jamais moins convaincu de la nécessité de la pauvreté, ni moins attentif à conserver la pureté dans ses pensées aussi bien que dans ses mœurs. Ses supérieurs ne pouvaient manquer d'être frappés de ces heureuses dispositions ; la confiance qu'ils lui témoignèrent de bonne heure en fut la conséquence naturelle. Obéir ! Il le faisait avec un empressement qui tenait de la ferveur. Dans cet ordre d'idées, il allait au-delà du devoir, au-devant du sacrifice, jusqu'à renoncer aux plus légitimes satisfactions pour répondre sans réserve à l'esprit même de son état d'oblation continuelle. Un exemple entre vingt nous en fournit une preuve surabondante. Nous connaissons la profonde affection du P. Langevin pour Hermas dont il soutint et dirigea les pas vers le sanctuaire. Quand ce « cher petit frère » arriva enfin au pied des autels, il sollicita de son mentor bénévole la faveur de sa présence à son ordination. C'était bien aussi le désir le plus ardent du P. Langevin de s'y trouver avec ses parents tant aimés et ses nombreux amis. Malheureusement, la cérémonie coïncidait avec une retraite qu'il allait faire. Ses supérieurs ne s'opposaient pas à son voyage ; mais lui, plaçant le devoir de l'exemple au-dessus du plaisir le plus naturel, le plus innocent, renonça de lui-même à ce bonheur.

Il se contenta d'écrire à Hermas qu'il savait devoir être navré : « Seuls mon cœur et toute mon âme y seront. Ce sera un grand sacrifice pour moi ; mais Dieu me garde de penser seulement à donner le mauvais exemple d'une retraite écourtée pour jouir d'une permission qui a déjà été refusée à d'autres ! Ainsi, c'est bien réglé, je n'y serai pas. Mon dernier mot le voici : je suis religieux avant tout. »

De cette façon, jamais il ne cessera d'être religieux. Quand, bien jeune encore pour une telle mission, ses supérieurs l'appelleront à Paris afin de l'entendre et même de le consulter sur des affaires graves, il souhaitera se rendre par la même occasion à Lourdes et à Rome. Lui refusera-t-on cette faveur? C'est probable, puisqu'il devait écrire de Paris, le 3 août 1890 : « Je ne verrai ni Rome, ni Lourdes, vive la sainte obéissance ! » Il dut donc en imposer à ses désirs pieux.

Notamment, pour tout ce qui touchait à la chasteté, sa vigilance était extrême et sa prudence consommée. Jamais ces vertus ne se manifesteront plus et mieux que dans sa direction des âmes en général, et particulièrement en celle si délicate des jeunes filles et des religieuses. Ses soucis, en cette matière, se trahissaient quand il avouait à un confident : « J'ai si peur de l'humain dans les relations d'âme à âme. » Si sa réserve était déjà si grande quand il fut placé à l'aumônerie des Sœurs Grises d'Ottawa, elle fut encore plus éveillée, si possible, quand il se trouva en 1890, chargé des Repenties du Bon Pasteur, où, dans des ornières profondes, il découvrit, dit-il, d'étonnants trésors qu'il sut remettre en valeur et préserver des rechûtes.

Prudent, sans faiblesse ni pitié pour lui-même, combien il se montrait compatissant pour les autres ! On eût dit qu'il avait toujours son manteau sur le bras pour le jeter plus rapidement sur la misère d'autrui. Comme il était supérieur du Grand Séminaire, il rencontra un prêtre, tête forte, esprit exalté, dont le jugement peu sûr rendit la conduite sujette à la critique. A la suite de certaines irrégularités, ce malheureux encourut la disgrâce des autorités diocésaines. Bien entendu, autour de lui on chu-

chotait, on se voilait la face ; chacun, comme le pharisien au seuil du temple, se réjouissait hautement de n'être point semblable à ce galeux ! Quant à le ramener à résipiscence, on s'en préoccupait bien moins. Le P. Langevin ne craignit pas d'intervenir et il écrivit d'Ottawa, le 1er novembre 1888 : « ... Je vous assure que ce n'est pas sans appréhension que j'ai cru devoir nouer certaines relations avec cet infortuné D. Toutefois, il y a une chose qui me frappe à son sujet, c'est que, lorsqu'un homme est sous le coup d'une juste et salutaire rigueur, il y en a beaucoup qui l'accablent comme pour profiter de son discrédit, et personne n'ose dire un mot en sa faveur de peur de se compromettre... Ainsi, on a dit de lui — Il a été chassé... et c'est probablement sous l'impression de ces paroles qu'il a apprises, que sa lettre a été écrite. » Les supérieurs, qui voyait ce religieux, homme de cœur et de bien. constamment à l'œuvre, ne cédaient certainement pas à des illusions vaines, lorsqu'ils lui accordaient toute estime avec des charges qui paraissaient, à lui seul, au-dessus de son mérite. Quand le P. Langevin restait alors frappé d'une stupéfaction profonde, qu'il croyait sincèrement partagée par le monde entier, il se trouvait qu'ailleurs on n'était étonné que de sa rare humilité.

Nul n'était plus touché de cette aimable vertu que son archevêque Mgr Duhamel, aussi Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, mais surtout Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface qui, à chacun de ses voyages au Canada, manifestait au jeune supérieur du Séminaire un particulier intérêt.

Personne, cependant, mieux que le P. Célestin Augier, ancien provincial des Oblats du Midi de la France et alors provincial à Ottawa, n'appréciait les belles qualités, les grandes vertus du P. Langevin ; et c'était une estime d'ailleurs réciproque.

De l'aveu de tous ceux qui furent à même de le connaître ou de le voir à l'œuvre, le P. Augier apparaissait un esprit supérieur qui remplissait ses devoirs et portait son fardeau avec autant d'aisance que de distinction. Toutefois, aux yeux d'une partie de la jeune génération des Oblats canadiens, il avait le tort irréparable d'être un

Français venu de France, quand des convenances locales semblaient demander qu'il fut en sa charge Canadien-Français. Le P. Langevin était au-dessus de toute côterie et de pareils préjugés. A vrai dire, à l'exemple de ses modèles, les évêques Bourget, Laflèche et Taché, il aimait passionnément son Canada et ses intérêts nationaux bien compris. Pourtant, le nationalisme hargneux, l'exclusivisme aveugle lui restaient choses fort étrangères, comme des tendances blâmables. Que pensait donc le P. Langevin du P. Augier ? Il le confia à son frère Hermas dans une lettre datée du 21 août 1887 :

« L'organisation de la Maison (Université), dit il, se fait de main de maître par notre R. P. Provincial qui a un œil d'aigle, une main de fer, mais un cœur de père... Il nous inspire une confiance sans bornes. C'est un homme supérieur qui va nous rendre des services immenses. Théologien, orateur et religieux de forte trempe, il est cependant d'une bonté paternelle, qui n'exclut pas, toutefois, la fermeté du gouvernement, en sorte que c'est une précieuse acquisition pour nous et j'ose dire pour le pays lui-même. »

Fermeté de gouvernement ! Etait-ce du goût de chacun ? Quoiqu'il en soit, c'est contre cet homme, *cet étranger*, qu'une tête forte, légèrement brûlée, chercha à soulever ses frères en religion, tandis que ses écarts de paroles déchaînèrent dans la presse du pays et dans toute l'opinion canadienne une inexplicable tempête.

De quoi s'agissait-il exactement ? D'une affaire dont on s'étonnerait aujourd'hui de voir l'opinion saisie, plus encore de la voir s'en passionner.

Les Oblats, au Canada, s'occupaient alors, ils s'occupent constamment, de l'œuvre de la colonisation ; le contraire surprendrait de la part de ces intrépides pionniers qui ont ouvert à la civilisation de si vastes territoires, préparé à la patrie des forces incontestablement vitales, à l'Eglise canadienne tout un monde nouveau. Un certain Père Oblat, esprit très personnel malgré ses vœux, et aventureux malgré des circonstances qui auraient dû lui conseiller une grande circonspection, voulait déjà, vers 1885, se mêler de cette œuvre de colonisation. Ses

supérieurs régionaux l'en croyaient incapable faute de pondération dans ses sentiments, d'ailleurs honnêtes, et de prudence dans ses actes, qui étaient impulsifs. Le P. Augier n'était pas en cause au début de l'affaire, vu qu'il n'arriva au Canada, en qualité de Provincial, qu'à la fin de l'année 1886. Donc, bien que les supérieurs l'en eussent écarté, cet Oblat brouillon se mêla trop activement de la colonisation : avec tant d'ardeur, en effet, ajoutons avec un dévouement si inconsidéré pour les colons, ses clients, que, sans autorisation ni encouragements de la part de sa Congrégation, il se lança à corps perdu dans une procédure téméraire contre une puissante Société d'entreprises forestières.

Cette conduite était, au point de vue religieux, une irrégularité grave qui affecta profondément le conseil provincial pour différents motifs et, notamment parce qu'elle compromettait l'Ordre tout entier dans une aventure que condamnait son esprit et ses règlements. Nécessairement, on rappela le délinquant à son devoir ; mais lui, s'obstinant dans ses vues, voulant les faire prévaloir, en appela du jugement de ses supérieurs, immédiats à l'opinion publique du pays par l'intermédiaire d'une presse complaisante, sinon hostile, qui eut le tort d'accueillir les récriminations amères d'un subordonné en délicatesse avec les obligations morales qu'il avait librement contractées envers ses supérieurs, auxquels il manquait pour le moins de respect en même temps que d'obéissance. Ce malheureux s'attaqua tout particulièrement au P. Augier, le provincial nouveau venu de France, parce que sa qualité de Français permettait à un indigène de se poser en victime de l'étranger, d'affirmer que toute l'affaire relevait uniquement du patriotisme canadien.

Aux vitupérations de son subordonné, le P. Augier eut été bien inspiré de n'opposer qu'une défense sommaire, mieux encore le désaveu du silence. Il se répandit, au contraire, dans des explications diffuses, en des commentaires sans fin qui servirent à égarer le public dans le dédale de la chicane et à lui faire prendre d'instinct parti pour *l'opprimé* apparent, qui prétendait défendre la dignité et les intérêts de la Patrie intangible. Le débat

s'envenimait ainsi et au point qu'il fut porté à Rome, en 1888, pour y être jugé dès 1889 en faveur du P. Augier.

Les journaux *La Justice* et *La Vérité* s'étaient surtout occupés de ce triste conflit. Des observateurs compétents et consciencieux notaient que *La Justice* traitait le P. Augier avec une désinvolture qui n'aurait pas été dépassée si elle avait eu à flétrir l'apostat Chiniquy (1); tandis que *La Vérité* l'accablait avec plus de modération dans les formes, mais avec combien plus d'amertume au fond !

Et voici le jugement que portait le P. Langevin au milieu de cette tempête oiseuse :

« Laisse-moi te dire, écrivait-il d'Ottawa le 10 mai 1888, à son confident habituel, Hermas ; laisse-moi te dire que M. Tardivel fait un bien vilain métier en voulant représenter faussement, au public, notre Provincial comme un tyran et un anti-canadien. Il se trompe grandement, le pauvre homme; car notre premier supérieur au Canada est l'homme le plus droit, le plus juste et le plus paternel que nous puissions désirer. Il a, en particulier, traité le Père qui s'en plaint avec une bonté vraiment plus maternelle que paternelle. M. Tardivel cherche à soulever le sentiment national contre notre Provincial ; mais les Canadiens qui approuvent ce dernier sont-ils des ennemis de la Patrie ? Et les évêques du Canada sont-ils des Tartares ? »

Le 13 mars 1889, sur ce thème encore, le P. Langevin disait au même :

« Une chose qui m'afflige, c'est de savoir qu'un si grand nombre de nos compatriotes favorisent, avec les meilleures intentions du monde, un sujet qu'ils croient opprimé, parce qu'il a eu soin d'exploiter l'amour sacré de la patrie, le sentiment national. »

Peu de jours après, le 19 juillet 1889, le P. Langevin se rendait à Rimouski. Mgr Jean Langevin, évêque de ce lieu, s'était entendu avec le P. Augier pour confier aux Oblats le soin d'organiser ses grand et petit séminaires. Le P. Augier, qui connaissait la compétence du P. Langevin, l'envoya sur place, afin de mettre à point ce projet, de prendre les dispositions ultimes pour son meilleur et

---

(1) Voir l'histoire de Chiniquy, tome X des *Voix Canadiennes*.

prompt aboutissement. Mais l'évêque de Rimouski était d'humeur versatile. Au dernier moment, il découvrit ce *mieux* fatal qui se révèle si souvent l'ennemi du *bien* ; il revint sur les conditions déjà acceptées, voulant y substituer des dispositions manifestement inacceptables ; pour ce motif les pourparlers en restèrent là.

Les *Mémoires* que nous avons produits et ce que nous avons dit en outre ont fait entrevoir la vie que menait le P. Langevin à l'Université, et les contrariétés qui l'affligèrent en ce temps-là. On nous permettra maintenant de quitter Ottawa pour nous rendre auprès de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, l'apôtre incomparable de l'ouest canadien.

Mgr Taché faisait de fréquents voyages dans le haut et le bas Canada pour les besoins de ses écoles déjà menacées, de ses missions exposées à toutes sortes de tracasseries et dépourvues de toutes choses, hormis le dévouement de ses apôtres ; enfin, pour la défense des Métis, qui, évincés de leurs territoires de chasse, ne manquèrent pas les occasions de se compromettre. Notamment, il parut, en 1886, à l'Université d'Ottawa, en compagnie de l'admirable évêque de Saint-Albert, Mgr Grandin, son suffragant. C'était lors des funérailles du P. Tabaret, mort subitement ainsi que nous l'avons relaté. Mgr Taché chanta la messe et présida les obsèques (3 mars 1886).

En cette occasion, l'archevêque de Saint-Boniface, Oblat lui-même et toujours en quête d'Oblats pour ses missions, fit une ample connaissance du directeur du Grand Séminaire d'Ottawa. Constatant sa jeunesse, il n'admira que davantage les mérites de ses œuvres. Même, le vénérable prélat ne put s'empêcher de faire un rapprochement entre sa propre destinée et la carrière rapide du P. Langevin. A trente ans, il était évêque, à moins de trente ans, le R. P. Langevin veillait aux portes mêmes du Sanctuaire et semblait appelé à de plus hautes destinées. Des traits de ressemblance firent naître entr'eux une sympathie qui ne pouvait que se développer. C'est qu'en ce temps-là déjà, souvent malade, gravement préoccupé de ses écoles et de ses missions. Mgr Taché était tourmenté par le désir de trouver un coadjuteur, en

remplacement de Mgr Grandin, capable de comprendre ses soucis aussi bien que ses œuvres, et de mener celles-ci à bien, tant pour la plus grande gloire de Dieu qu'au mieux des intérêts franco Canadiens en cause.

Mgr Taché était Oblat ; vu les besoins du diocèse, il cherchait un Oblat : la majorité de son clergé se composait de membres de sa Congrégation et son diocèse était un pays de missions.

Par sa situation autant que par la disposition de son esprit et ses antécédents, le P. Langevin était porté à s'intéresser à tout ce qui touchait à l'enseignement. Ainsi les menaces incessantes qu'autour de lui l'éducation chrétienne subissait de la part des Sociétés secrètes, alliées des sectaires, des hérétiques. voire même des Irlandais, le gardaient vigilant sur des brèches ouvertes qu'une hostilité tenace, presque séculaire, cherchait à élargir chaque jour. Ces conspirateurs attaquèrent l'Eglise dans sa doctrine, dans son sacerdoce et, par voie de conséquence, Ils s'en prenaient à la langue française, considérée en Canada comme le véhicule et la gardienne du catholicisme. Le mot d'ordie de l'ennemi, à Ottawa, était « *une seule langue et une seule religion* » ; ce mot d'ordre était devenu le cri de guerre des Ontariens dans les provinces de l'Ouest, où il s'agissait, en osant tous les accaparements, d'anéantir dès ses débuts heureux l'œuvre magnifique des missionnaires catholiques et français.

Pour toutes ces raisons et quelques autres qu'il serait vain d'énumérer, puisqu'elles ressortiront d'actes publics et de malheurs privés, le P. Langevin était tout indiqué pour attirer et retenir l'attention du vieil archevêque de Saint-Boniface. Rien de plus naturel, dès lors, qu'il bénéficiât lui-même des confidences de cet Oblat émérite, surtout quand ce dernier, accablé par ses tribulations scolaires, vit poindre à l'horizon de sa jeune et militante Eglise les signes avant-coureurs d'une violente persécution.

A vrai dire, le P. Langevin, ayant le cœur avec les aptitudes d'un missionnaire, ne cessa jamais d'envier le sort

de ses collègues qui s'étaient lancés à la poursuite des âmes sauvages. Aussi rien de ce qui se passait sur la Rivière-Rouge et dans les Territoires de l'Ouest, où les siens trouvaient plus de mérites que de gloire apparente, ne le laissait indifférent ; avant tout il admirait sans réserve l'œuvre splendide et d'un si bel avenir de l'illustre modèle qui l'honorait de sa bienveillance et de son amitié.

La *question scolaire*, quoiqu'on en pense au vieux Canada, est tout autant une affaire canadienne qu'un mal manitobain puisqu'il y a des répercussions dans les autres provinces, en réalité moins intéressées jusqu'ici dans ce grave conflit ! Il nous semble, et rien ne nous en dissuade encore, que le Manitoba a été le champ préféré des expériences sectaires. Un succès complet sur ce terrain choisi doit servir pour porter cette guerre de religion sur d'autres positions qu'on a tort de croire inexpugnables. Ce n'est pas ici qu'il importe d'en faire la démonstration puisque nous n'entendons traiter que des épreuves du Manitoba.

Or, depuis quinze lustres d'années ; depuis l'apparition sur la Rivière-Rouge de MM. Provencher et Dumoulin, avant-garde des missionnaires qui ont évangélisé d'une façon définitive l'Ouest-Canadien, ce pays jouissait en paix de ses écoles confessionnelles ; et Dieu sait au prix de quelle persévérance, de quel travail et de quels sacrifices furent organisées et développées les écoles catholiques. Bien que la population fût déjà fort mélangée, composée surtout de catholiques français et de protestants écossais, d'Anglais, de Métis des deux races et des deux religions, enfin de sauvages, aucun conflit n'avait encore surgi sur le terrain scolaire : les protestants avaient leurs écoles, les catholiques les leurs, et la cordialité des relations en ce désert immense, faisait que les hérétiques confiaient fréquemment leurs enfants à des maîtres catholiques sans la moindre répugnance, sinon avec empressement.

Les Pouvoirs publics, de leur côté, loin de troubler cette concorde, ne faisaient qu'en favoriser les heureux effets, qui assuraient le développement rapide de la colo-

nie. Tout alla ainsi pour le mieux relatif d'un pays neuf pendant trois quarts de siècle (1818-1888).

La religion catholique était libre ; l'emploi de la langue française ne cessait d'être officiel ; cet état de choses fut consacré par l'usage et le temps, mais ne résultait pas du traité de Paris (1763), ni des Capitulations de Québec et de Montréal, qui n'en soufflent mot. C'est la Constitution de la Puissance Canadienne qui garantit aux Canadiens-Français la jouissance *officielle* de leur langue maternelle et la libre disposition de leurs écoles confessionnelles avec tous les avantages qu'offre la loi aux établissements d'enseignement public et privé, tenus sur le pied d'une parfaite égalité. Il y avait donc, déjà pour le Manitoba, de par la Constitution et de la Fédération, égalité civile et politique, non pas entre toutes les races habitant le pays, mais entre les deux races, premières occupantes du Canada ; même égalité pour les deux confessions. Cette position était surtout définie par l'*Acte de Manitoba* ; car, sans ces garanties les Canadiens-Français, alors en majorité en ce pays, n'auraient pas admis l'entrée de cette Province dans la Fédération canadienne.

Cet Acte, clause XXII, déclare en effet que le Parlement de la province ne pourra dans ses lois « préjudicier à aucun droit ou privilège, conféré lors de l'Union par la loi ou par la coutume, à aucune classe particulière de personnes dans la Province, *relativement aux écoles séparées* ; » et clause XXIII, il stipule que « l'usage de la langue française et de la langue anglaise sera facultatif dans les débats des Chambres, » ainsi que « dans toute plaidoirie ou pièce de procédure, par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux ; » mais que les Actes de la Législature, « la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs des Chambres » seront rédigés *obligatoirement* dans les deux langues.

L'existence des écoles confessionnelles, privées ou publiques, l'usage officiel de la langue française, constituaient les principaux articles de la *Liste des Droits* portée à Ottawa en 1870 par les Délégués de la Rivière-

Rouge, droits qu'ils avaient exigés avant tous autres dans les négociations, et qui leur avaient été le plus solennellement reconnus dans la rédaction de cet Acte de Manitoba.

Pour ces motifs, les catholiques de la province ne croyaient pas possible qu'on portât atteinte à l'usage officiel de la langue française, moins encore à l'existence de leurs écoles séparées : c'eût été, d'après eux, l'abrogation de la Constitution elle-même. Les pires ennemis de la race française reconnurent souvent que, dans le Manitoba, les écoles séparées ne pouvaient pas être abolies.

Cependant, « l'immigration catholique ne répondait pas aux désirs des catholiques français et de Mgr Taché, ni à leurs efforts communs; peu à peu les protestants Ontariens, Orangistes, s'emparaient du pays, obtenaient en leur faveur « un énorme déplacement de l'équilibre ancien, » et conquéraient « la formidable puissance du nombre. » Depuis de longues années, Mgr Taché voyait avec douleur « cette marée montante dont les flots agités ne pouvaient apporter ni calme, ni paix » ; il répétait à ses intimes, au P. Langevin comme aux autres, que la tempête finirait par éclater.

Au début, le Manitoba n'était pas tiraillé, balloté entre *conservateurs et libéraux*. Ces deux partis, qui divisaient le Canada, s'y introduisirent et longtemps les conservateurs exercèrent le pouvoir. En 1888 le parti libéral parvint à supplanter son rival, et ce fut l'arrivée néfaste aux affaires du perfide Thomas Greenway, plus faible encore qu'imposteur.

Là, comme en Ontario, comme à Québec, les libéraux triomphèrent par ruse et fourberie ; ils n'arrivèrent qu'en *promettant de respecter le régime des écoles séparées et l'usage officiel de la langue française*. Et ce qui amena la chute des conservateurs, ce fut l'élection à Saint-François-Xavier de Jos. Martin, un chef libéral, qui déclara solennellement à ses électeurs « que l'intention des libéraux n'avait jamais été, comme on les en accusait, de combattre la langue ou les institutions des catholiques français » ; il leur jura même, « au nom du parti

libéral, que si ce parti triomphait, il laisserait intacts les droits des catholiques à leurs écoles et les droits de la population française à l'usage de sa langue. »

Mieux encore, Greenway, qui devint chef du nouveau gouvernement, renouvela à Mgr Taché lui-même le serment de J. Martin. Parce qu'il se sentait encore trop faible, il voulait y consolider son gouvernement en y introduisant un catholique français. Il se rendit donc à l'archevêché où il ne put parler à Mgr Taché, qui était alité ; mais il expliqua au P. Allard, vicaire général, le motif de sa visite, inattendue, annonçant qu'il désirait obtenir de l'Archevêque l'autorisation de s'adjoindre un canadien-français, s'engageant, s'il l'obtenait, à garantir sous son gouvernement, le maintien: 1° des écoles catholiques séparées; 2° de l'usage officiel de la langue française; 3° des circonscriptions électorales françaises.

« Sa Grandeur, rapporte le P. Allard, exprima sa satisfaction et me donna instruction d'assurer à Thomas Greenway qu'il ne mettrait aucun obstacle à son administration et que je pourrais lui dire que S. G. n'aurait aucune objection à ce que M. Prendergast fit partie du nouveau cabinet comme représentant français; et S. G. me chargea spécialement d'exprimer à M. Greenway la satisfaction que lui donnaient ses promesses. »

Greenway avait offert de venir chercher la réponse de S. G. le lendemain à l'Archevêché; le P. Allard lui dit qu'il la lui porterait à Winnipeg, aux bureaux mêmes d'Alloway, banquier, dont Greenway était d'ailleurs accompagné. Donc, le lendemain, le P. Allard se rendit chez Alloway, y trouva Greenway. « Je lui communiquai, dit-il, le message de S. G. et M. Greenway m'exprima sa satisfaction personnelle pour ce message et pour l'attitude de S. G.; il m'assura alors que tout serait fidèlement observé entre son gouvernement et S. G.; et de nouveau, en termes spécifiques, il renouvela ses assurances. »

Les chefs libéraux, se demande Don Benoist, dans la vie de Mgr Taché, pag. 643, étaient-ils sincères quand ils faisaient ces solennelles promesses aux électeurs de Saint-François-Xavier

et surtout au vénérable chef de la minorité catholique et française ? Ceux qui connaissent le mieux ces chefs, pensent que J. Martin *mentait effrontément*, mais que l'hon. Greenway désirait et espérait ne point toucher aux institutions chères à la minorité de la province. Il semble, en effet, bien probable que le chef du gouvernement libéral n'avait aucun penchant à se faire persécuteur : il se jeta dans la guerre contre la race française par la crainte d'être supplanté par un plus fanatique, ne se décidant à frapper les innocents que pour ne pas perdre le pouvoir.

« Mais, Greenway eut plus tard l'impudeur de nier devant l'assemblée législative du Manitoba les promesses qu'il avait faites à Mgr Taché. L'Archevêque dut prier le P. Allard et Alloway de les certifier dans des déclarations solennelles. Le P. Allard, dans un affidavit, raconta dans tous ses détails la double entrevue qu'il avait eue avec Greenway au palais archiépiscopal etdans l'office de M. Alloway. Celui-ci, par un affidavit semblable, certifia les dires du P. Allard. Ces deux témoignages, à raison même du caractère de leurs auteurs, défient toute critique. Aussi Greenway n'entreprit-il pas de les contester et reconnut par son silence qu'il avait voulu en imposer au Parlement et au pays. »

Ce qu'il faut penser et ce qu'on peut admettre, c'est que Greenway, aux mains des sectaires qui n'opèrent volontiers que par procuration et dans les coulisses, était chargé, toutes apparences d'honnêteté sauvegardées, d'explorer le terrain et de l'aménager pour les attentats que d'autres, à son défaut, ne demandaient qu'à commettre ; il était, sans doute, de ses ânes bâtés qu'on dit prédestinés, parce qu'ils se laissent dresser à toutes fins, prennent en charge indifféremment, pour des destinations diverses et contraires, Pierre aussi bien que Judas et se lavent les mains devant le peuple comme Pilate.

De ces incidents, paroles captieuses et manœuvres perfides, les libéraux ne retinrent qu'un fait positif : c'est qu'ils étaient vainqueurs, et que, par tous les moyens, ils n'avaient qu'à rendre durables les effets de leur victoire. Ce ne futplus de leur part, et dès lors, en vue des iniquités à poursuivre, qu'un débordement ininterrompu d'injures et de calomnies : il fallait envenimer les inimitiés des races, les incompatibilités des religions, et jeter un discrédit complet sur le régime des écoles confessionnelles, publiques ou séparées ; surtout voulait-on le remaniement des circonscriptions électorales, afin de

noyer la minorité catholique et française au milieu d'éléments hétéroclites et rendus hostiles.

Impuissant à se faire comprendre par des sourds qui ne voulaient rien entendre, loin de pouvoir faire obstacle à leurs projets d'oppression, M. Prendergast représentant des catholiques, se retira du ministère. Dès ce jour, il devint manifeste pour les aveugles eux-mêmes qu'une lutte sans merci allait se produire au détriment des catholiques en général, des Canadiens-Français en particulier.

Ce fut le triste honneur de Dalton Mc Carthy, un Ontarien, d'y préluder en 1889. Il arriva au Manitoba en sectaire farouche qu'on aurait pu croire soudoyé pour cette manœuvre infâme.

C'est au Portage de la Prairie qu'il prend pied d'abord et se débonde du trop plein de son fiel en expectorant le programme franc-maçon à réaliser au Manitoba. Il parle en homme inspiré ; il affecte la confiance sur un ton confidentiel, insinuant que son programme libérateur comporte beaucoup de fermeté, encore plus d'habileté, et qu'il n'exclue pas la roublardise, ni la fourberie, pas même les compromis utilitaires.

« Entre nous soit dit, souffle-t-il cyniquement à l'oreille des complaisants qui l'écoutent, mais à la condition que les journaux ne se mêlent pas de ce que je vais vous confier : les catholiques français de Québec ont réussi à obtenir un *Bill* en faveur de la restitution des *Biens des Jesuites*. Or, le plan est bien arrêté, les catholiques français veulent s'emparer de ce pays de l'Ouest et en faire un pays *exclusivement catholique et français*. Attention ! ils sont déja très forts. Voyez comme ils ont triomphé à Ottawa. Organisons-nous pour nous défendre. A tout prix, il faut renverser le système des écoles séparées qui favorise les catholiques. Nous commencerons par Manitoba, puis nous irons dans Ontario et enfin nous finirons par Québec. Mais surtout gardons le secret, car si Québec connaissait ce mouvement il s'agiterait et nous empêcherait peut-être d'aboutir. »

Cette malveillance libérale, ces machinations sectaires étaient déjà bien connues de Mgr Taché, puisqu'il se rendit à diverses reprises dans les provinces de l'Est, a Ottawa et à Québec, pour appeler ses amis et collègues à son aide, pour dire à *l'oreille* des gouvernants, bien pensants, mais opportunistes, les tristes choses qu'ils

toléraient sans souffrir qu'on le leur reprochât à haute voix ! Le vaillant prélat eut à cœur de faire coïncider un déplacement, que son état maladif rendait toujours fort pénible, avec les fêtes organisées à l'occasion de l'érection canonique du Chapitre et de l'Université d'Ottawa, décrétée par le Saint Siège, le 15 février 1889. Ces fêtes étaient fixées au 9 octobre de cette année. Il s'agissait de nommer et d'installer les neuf premiers chanoines du Chapitre métropolitain, de dévoiler les statues de Mgr Guignes, 1er évêque d'Ottawa, du P. Tabaret, fondateur de l'Université, et de la soutenance par le P. Antoine de la première thèse de doctorat ; fêtes glorieuses pour tout le Canada, particulièrement pour les Oblats de Marie Immaculée, exaltés dans la beauté de leurs œuvres.

A ces solennités, au jour fixé, Mgr Taché assiste, ainsi que le cardinal Taschereau, dix autres archevêques et évêques et, naturellement, tout le corps enseignant de l'Université, y compris le P. Langevin.

Le lendemain, 10 Octobre, est célébrée au collège une messe solennelle d'action de grâces, Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, officie et, au dévoilement de la statue du P. Tabaret, il prononce un magnifique éloge de l'arrivée des PP. Guigne et Tabaret au Canada, des fondations du premier provincial des Oblats au Tamiskamingue, dans le Saguenay et ailleurs, dans le lointain et légendaire Nord-Ouest, alors qu'il ne disposait encore que de 15 Oblats, dont 2 novices ; et il exalte les hardiesses, l'indomptable persévérance du P. Tabaret qu'on honorait en ce beau jour. Le discours, d'une superbe allure, empoigne l'auditoire et le P. Langevin, ému jusqu'aux larmes, s'écrie dans son ravissement :

« En vérité, jamais le dévouement de nos Pères sur cette terre bénie du Canada n'a été raconté, chanté d'une façon plus précise, plus dramatique et plus enthousiaste. Et quand l'orateur montra les deux héros de la fête, debout et pensifs sur le pont du navire, au moment de quitter le rivage pour mettre un océan entr'eux et tout ce qu'ils avaient aimé sur la terre de France ; quand il décrivit la gloire qui attendait par delà les mers ces religieux héroïques, uniquement préoccupés des âmes, il y eut des larmes dans bien des yeux : on en vit même couler, silencieuses, sur les traits amaigris des vénérables

prélats qui l'écoutaient, durcis cependant au spectacle des travaux évangéliques et coutumiers eux-mêmes des œuvres de dévoûment. Que celui qui a parlé ainsi reçoive l'expression de notre respectueuse et fraternelle gratitude ; il a porté dans bien des cœurs, joie, consolation et force. Que Dieu lui rende le bien qu'il nous a fait, en le comblant de prospérités de toutes sortes durant de longues années. »(1)

En cette occasion, comme dans toutes celles où il lui était possible d'exposer les besoins de son Eglise, Mgr Taché demandait des Oblats et d'autres prêtres pour ses missions. Le P. Langevin, ne pouvant disposer de rien, lui repéta encore en soupirant : si ma nullité n'était attaché à ce rivage et si on me le permettait, que je mettrais volontiers mon cœur, toutes mes forces à votre service.

Alors le vieil archevêque, plus ému qu'il ne voulait le paraître, le considérait en silence et, impénétrable, il remportait dans les solitudes de l'Ouest un secret qui lui pesait, parce qu'il ne voyait pas l'aboutissement prochain du plus intime de ses vœux.

Ce vénérable vieillard avait toujours ses écoles dans la tête, comme il les avait constamment dans son cœur blessé : « Je vis beaucoup d'amis (à Ottawa, à Montréal, à Québec) partout. Tous ceux que je rencontrai se montrèrent, sympathiques seulement ; « le temps n'était pas arri-
« vé de se prononcer, disaient-ils ; qui sait ? des conseils plus
« sages pourraient peut-être prévaloir et, dans tous les
« cas, chacun ferait son devoir ; vos droits sont trop clai-
« rement définis par la Constitution pour qu'il y ait un
« doute final sur le triomphe de votre cause. »

Cependant les sectaires de Winnipeg, J. Martin en tête, poursuivent leur campagne pour la suppression des écoles séparées et l'interdiction de la langue française. Rien ne leur coûtait pour égarer l'opinion, pour accabler leurs victimes. Ils ignoraient à dessein et l'histoire du passé, et les convenances du présent ; ils niaient tout comme des aveugles et des sourds, aussi bien les lois en vigueur que les textes éblouissants de la Constitution et de l'Acte de Manitoba ; plus ils s'enfonçaient

(1) Le P. Langevin dans les *Missions de la Congrégation, t. XXVII p. 536 : Annales de la Cong. des Oblats.*

dans l'illégalité, plus ils redoublaient leurs clameurs et leurs violences, sans doute pour s'entraîner dans l'arbitraire et s'étourdir contre le remords.

Enfin, en février 1890, le rideau se lève et la sombre tragédie, qui agite le Nord-Ouest depuis lors, et dont le P. Langevin pâtira le restant de sa vie, commence (1).

Dès le mois de juillet 1889 les écoles catholiques avaient été déjà dépouillées de leurs fonds de réserve, qui furent purement et simplement versés au Trésor comme une aubaine résultant d'une économie d'Etat! Ce n'est qu'après 24 ans de revendications, que ce vol odieux fut réparé par le gouvernement Roblin, qui fit construire une école normale catholique en compensation.

Mgr Taché avait alors protesté en vain.

Le Parlement provincial se réunit le 30 janvier 1890.

L'inévitable et trop fameux Martin, qui faisait fonction de procureur général, dépose deux projets de loi: un *Bill* concernant le département de l'éducation et un autre touchant les écoles publiques. Ces projets comportaient ensemble 227 articles, dont 171 tirés des *Statuts* refondus d'Ontario, 31 des anciens actes d'écoles du Manitoba, et 25 étaient l'effet imprévu d'une récente incubation libérale. C'était, en somme, un ensemble monstrueux qui ne faisait point tort à l'accoutrement burlesque d'Arlequin. Il fallut, en première lecture, des soins et du temps pour harmoniser les nuances disparates et dissimuler les coutures aventurées! La deuxième lecture de ce texte *rafistolé* devait venir le 13 février; elle ne parut à l'ordre du jour que le 4 mars 1890.

La majorité sectaire composée de 5 Ministres et de 20 mameluks, leur garde de corps, constituaient un bloc irréductible que rien ne peut mouvoir ni émouvoir pendant huit jours et plusieurs nuits.

Les 6 députés catholiques font des efforts louables et

---

(1) Nous avons consacré les Tomes VII et VIII des *Voix Canadiennes, vers l'Abîme* à cette brûlante question des écoles; nous y avons donné une foule de documents, outre ce que nous avons eu à dire, en plus, dans les autres tomes. Nous prions nos Lecteurs de se reporter à ces documents, devant nous contenter ici de relater brièvement l'indispensable pour l'intelligence de notre sujet.

présentent une défense superbe; mais contre le parti-pris et le nombre qui usait de brutalité, ils ne peuvent que réserver l'avenir et sauver l'honneur. Le texte spoliateur réunit 25 voix contre 11 ; il est transmis au Comité général qui signale les difformités de cet enfant mal venu. Le Comité est essoufflé à la 193me imperfection qu'il doit amender comme les autres. De plus intrépides continuent cette tâche ingrate; aux 193 retouches du Comité, ils ajoutent encore 112 corrections, et on enlève, en outre, de cette monstruosité 27 sections intégralement! Après ces 332 amendements, retouches, corrections et suppressions on pouvait se demander ce qu'était la fierté des fauteurs de cette loi, ce que devenait leur paternité dans cette œuvre d'iniquité; et, vu l'horreur qu'inspirait encore l'avatar sorti de tant d'efforts conjurés, on se demandait ailleurs qu'à Charenton, ce que pouvait bien être la compétence et la moralité des législateurs du Manitoba. Voilà les hommes suffisants et bornés qui commirent une injustice si flagrante, qui, sanctionnée en troisième lecture, devint la loi du 19 mars 1898, bravant depuis lors les textes vénérables qui la répudient, et les jugements solennels qui la condamnent! La forfaiture Manitobaine, comme la force en Prusse, prime le droit; mais ce n'est pas une nécessité chimérique qui lui donnera puissance de loi!

Les écoles catholiques étaient donc supprimées par le vote de 25 libéraux protestants. conjurés; la même horde décida, le 22 mars, que la langue anglaise serait désormais la seule langue officielle du Manitoba. Pour n'épargner aucune insulte aux Catholiques et Français de la région, les mêmes sectaires votèrent encore, et presque en même temps que l'élimination de la langue française, la suppression de quatre fêtes catholiques, légales jusque-là : l'Epiphanie, l'Ascension, la Toussaint et l'Immaculée-Conception.

Toute loi votée par un Parlement de province en Canada doit être soumise à l'approbation du lieutenant-gouverneur de cette province. Ce fonctionnaire peut approuver cette loi ou la rejeter, ou bien encore la réserver à l'appréciation du Gouverneur général. A la demande de

Mgr Taché, la minorité catholique présenta au lieutenant-gouverneur du Manitoba deux mémoires mettant en pleine lumière l'illégalité des lois contre les écoles séparées et l'usage officiel de la langue française. Ce fonctionnaire, favorable à la majorité protestante coupable de ces excès de pouvoir, les approuva simplement et l'iniquité se trouva ainsi consommée.

Telles furent les inexprimables tribulations dont l'héroïque chef de l'Eglise du Manitoba avait alors à entretenir ses amis et ses collègues ; nul plus que le P. Langevin et Mgr Laflèche n'en partagèrent avec lui les douleurs.

Mgr Taché résolut de passer outre en résistant à la violence, d'épuiser ensuite dans son oppositisn systématique et irréductible tous ses moyens comme tous les recours à la justice souveraine. (1)

Nous avons dit que Mgr Taché se préoccupait alors de se pourvoir d'un coadjutateur ; il faut ajouter qu'il le voulait extrêmement bien doué, très actif et d'un dévouement à toute épreuve pour les œuvres d'expansion religieuse, qui sont la vie comme l'avenir du catholicisme en des pays de mission comme le Manitoba, plongé encore dans l'erreur ou la barbarie. Il ne traversait jamais Ottawa, ne visitait pas son Université sans passer en revue le personnel des établissements des Oblats, sans demander au ciel de lui faire découvrir, là ou à Montréal, l'aide qui lui devenait de plus en plus nécessaire, l'homme élu par Dieu même pour présider après lui à la destinée si orageuse de sa jeune Eglise.

« La plupart des congrégations religieuses dit Dom Benoist page 535, tome II de la vie de Mgr *Taché*, n'aiment pas voir leurs membres promus à l'épiscopat. Elles ont peur que l'ambition des dignités ecclésiastiques ne vienne à se glisser dans leurs religieux et ne ruine en eux l'humilité, fondement de toutes les vertus. Elles craignent aussi de s'appauvrir elles-mêmes en laissant les religieux les plus distingués porter en dehors d'elles les ressources de leurs talents et de leurs vertus : bataillons d'élite, qui, pour demeurer capables des plus

---

(1) Voir tous documents relatifs à cette défense: requêtes, mémoires, écrits divers et procès dans les Tomes VII et VIII des Voix Canadiennes.

grandes choses, répugnent à voir leurs soldats et surtout leurs officiers promus au grade de généraux dans des corps étrangers. Enfin, les clercs réguliers établis en ces derniers siècles, ont le caractère *d'auxiliaires* du clergé hiérarchique, et vont aux églises pour y remplir des ministères féconds, mais *transitoires*, non pour en prendre le gouvernement *ordinaire* : pour employer des expressions qui tendent à devenir universelles, ce sont des clercs *extrahiérarchiques*, qui sont dans la *communion* de l'Eglise universelle, sans être *titulaires* d'aucune Eglise particulière.

« Chacun sait que la Compagnie de Jésus, le plus illustre de ces bataillons choisis, défend expressément et strictement à tous ses membres de recevoir les dignités ecclésiastiques, à moins d'un ordre exprès du Souverain Pontife. La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée a le même esprit : elle ne consent que sur un ordre du Pape que ses membres deviennent évêques dans les anciennes églises où il y a un nombreux clergé séculier ; elle ne souffre leur élévation à l'épiscopat que dans les pays de missions qu'elle évangélise et où il est nécessaire, pour les progrès mêmes de la foi, qu'un oblat soit à la tête des oblats.

« Or, dans le diocèse de Saint-Boniface, le clergé régulier est encore en majorité ; les évêques suffragants sont tous Oblats et ont un clergé presque exclusivement composé d'Oblats. Mais d'autre part, les prêtres séculiers sont déjà en assez grand nombre, occupent les paroisses les plus anciennes, les mieux établies et les plus populeuses ; plusieurs d'entre eux peut-être préfèreraient voir un séculier à leur tête.

« Pour ces raisons contraires, la Congrégation des Oblats montra alternativement de l'inclination ou de l'éloignement pour que la succession de Mgr Taché passât à un de ses frères en religion. A plusieurs reprises, le Rme P. Fabre et ses assistants se persuadèrent que la Congrégation devait faire, à la mort de Mgr Taché, ce qu'elle avait fait en 1875, à la mort de Mgr Guignes (Ottawa), travailler à faire prendre dans le clergé séculier le successeur de l'évêque oblat ; mais, à d'autres moments, ils se laissèrent gagner par les instances faites de toutes parts pour la nomination d'un nouvel archevêque oblat.

« Quant à Mgr Taché lui-même, il désira *toujours* avoir un Oblat pour successeur. Il prit de bonne heure Mgr Grandin pour coadjuteur avec future succession. Quand les instances de celui-ci et la force des évènements eurent érigé le siège de Saint-Albert et transformé le coadjuteur de Saint-Boniface en évêque titulaire de Saint-Albert, Mgr Taché ne se pressa pas beaucoup de se donner un autre coadjuteur.

On chercha diverses raisons à cette lenteur apparente ; on en découvrit plusieurs qui étaient aux antipodes de la réalité ; la vérité restait le secret des dieux et du vénérable prélat qui se montrent, en la circonstance, prudent et exigeant.

Cependant, son grand vicaire, le P. Tissot, étant mort en août 1885, le besoin d'obtenir au moins un nouveau

vicaire général lui fournit l'occasion de demander un coadjuteur Oblat. Il écrit au Supérieur Général, le Rme P. Fabre le lendemain même des funérailles.

« La mort de mon V. G., plus jeune que moi, me dit assez que je dois songer à la mienne, et, en y songeant, je dois penser à un successeur. Je ne vois personne sur qui je puisse jeter les yeux, *et pourtant il est important que mon successeur soit un Oblat.* Vous me soulageriez beaucoup si vous vouliez m'indiquer l'homme de votre choix, lors même que vous ne pourriez pas le mettre près de moi tout de suite. »

Quatre mois plus tard, il insiste, présentant même tout un plan d'exécution :

« Faites, dit-il au Supérieur Général, faites le choix d'un homme supérieur qui sera de suite mon vicaire général et bientôt après mon coadjuteur *cum futura successionne*. Je dis de suite mon vicaire général, car il faut moins de préparation. et la chose peut se faire sans retard. Puis il est mieux que le futur successeur puisse s'initier aux nécessités de notre position, avant d'être environné des embarras de la *dignité épiscopale*. Un an ou deux d'apprentissage dans ce pays est une nécessité, car il est une certaine expérience que la théorie ne peut pas suppléer. Pendant ce temps, le nouveau venu ira partout, verra tout et nous ferons tout ce qu'il faudra pour obtenir le plus tôt possible son élévation à l'épiscopat. De grâce donc, mon T. R. et bien cher Père, veuillez faire votre choix immédiatement, sans autre retard que ceux qui sont nécessités par l'urgence d'un choix tout exceptionnel. Que celui que vous choisirez soit *d'origine française*. qu'il parle aussi *l'anglais et bien*. Qu'il soit théologien (nous le sommes tous trop peu). Qu'à un grand sens pratique, il joigne assez de talents pour environner sa personne d'un lustre en rapport avec sa dignité. Qu'il ait toutes les qualités requises pour être à la tête et suppléer à tout ce qui nous a manqué. Oui, mon Révérend Père. envoyez-moi un pareil homme et soyez persuadé qu'à nous deux, nous écarterons les dangers, car nos pères sont trop dévoués et trop sincères pour que Dieu cesse de nous garder ».

Mgr Taché revient à la charge le 22 décembre 1885 et encore le 18 mars 1886.

« Notre position devient trop importante, dit-il dans une première lettre, pour que vous me refusiez l'homme dont j'ai tant de besoin. Je suis *débordé* par des occupations qui augmentent tous les jours. Aussi je suis obligé de négliger une foule de choses qui pourtant ont leur importance et requièrent des soins particuliers. Ma correspondance seule aurait besoin de tout mon temps et je ne puis lui en consacrer qu'une minime partie. » « J'attends, dit-il. dans la seconde avec une vive et respectueuse impatience la réponse de votre Paternité aux lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser au sujet d'un coadjuteur. J'ai un besoin pressant d'un aide qui commencerait comme vicaire

général et pour lequel je demanderais des bulles à Rome... Je me sens vieillir, l'énergie m'abandonne : un coadjuteur plus jeune et plus actif que moi mettrait de la vie là où je ne puis que bien peu de chose. »

Ce n'est qu'après sept mois d'attente que le Supérieur Général répondit à sa première lettre : il avait consulté ses assistants et les Oblats canadiens les plus qualifiés, notamment le Provincial, le P. Antoine. Presque tous se montrèrent opposants. Aussi le 9 mars 1866, il répondait à Mgr Taché que la Congrégation ne pouvait pas, ne voulait pas non plus lui donner un coadjuteur oblat, ni même un vicaire général oblat.

Cette réponse était adressée à Saint-Boniface, elle vint rejoindre Mgr Taché à Montréal, au moment même où il retournait en son diocèse. L'archevêque objecte le 12 avril 1886, ce qui suit :

« Pardonnez-moi de ne pas accepter votre décision sans vous dire avec le plus profond respect, comme avec la plus entière conviction, que votre décision me paraît un malheur véritable pour toutes les missions de Saint-Boniface, Saint-Albert et Athabaska-McKenzie. La chose affecte moins directement la Colombie Britannique. Vous ne voulez pas que mon coadjuteur soit un Oblat, non plus que mon grand vicaire ! Vous ajoutez : « Cette opinion est partagée par les principaux membres de « notre Province du Canada ». Je suis plein de respect pour nos Pères du Canada, mais qu'il me soit permis de dire qu'ils ne sont peut-être pas les meilleurs juges : à part le R. P. Antoine, les autres ne connaissent pas notre position... Le Père Antoine m'a avoué qu'il n'avait donné cette opinion que parce qu'il craignait qu'on ne lui prît un de ses meilleurs sujets et qu'il croyait que moi-même je ne tenais pas à avoir un Oblat pour successeur. Evidemment l'excellent Provincial se trompe sur ce qui me concerne et il est trop intéressé pour l'autre motif qui a influencé son opinion. A cette opinion permettez-moi d'en opposer une autre. Les six Evêques Oblats et les cent Pères Oblats de la Province Ecclésiastique de Saint-Boniface pensent que l'Archevêque de Saint-Boniface devrait continuer, même après moi, à être un Oblat. Il me semble qu'en dehors de l'Administration générale, nous sommes les plus qualifiés pour émettre une opinion sur cette grave question, et j'ai la certitude que l'Administration générale ne dédaignera pas entièrement notre manière de voir. J'ai donc la confiance que la détermination que vous m'annoncez n'est pas finale. Après y avoir beaucoup pensé devant Dieu, après avoir examiné très sérieusement la question sous toutes ses phases, je *suis plus que jamais convaincu que mon successeur doit être un Oblat.*

« Je prends en conséquence la respectueuse liberté de vous conjurer de modifier la décision que vous m'avez communiquée. Si vous n'avez pas *hic et nunc* un sujet tel que vous le voudriez,

la nomination d'un coadjuteur peut se différer. Mais de grâce ne différez pas *de me donner un Père* que je pourrais nommer mon Grand Vicaire, que vous voudriez bien nommer Vicaire ou au moins Pro-Vicaire de nos Missions dans le diocèse de Saint-Boniface.

« Il m'est absolument impossible de donner aux nôtres *les soins* et *les visites* dont ils ont besoin. Ne me refusez pas ce que je demande, je vous en conjure. Nos pères sont si isolés qu'ils devraient être visités assidûment et *longuement*. Il m'est physiquement impossible de le faire. Un Père plein d'expérience, plein de l'esprit et de l'amour de nos saintes Règles, le tout servi par un jugement sain, ferait un bien immense parmi les nôtres. Pendant mes absences, il serait administrateur du diocèse. Puis, plus tard, lui ou un autre de votre choix deviendrait Evêque. Je puis peut-être vivre encore quelques années ; mais déjà je ne puis pas faire ce qui est nécessaire, c'est pourquoi j'insiste et je prends même la liberté de dire que vous ne pouvez pas me refuser. Notre position est unique et ne peut nullement se comparer à celle d'Ottawa. Nous formons toute une Province Ecclésiastique d'Oblats.

Mgr Taché fit part à Mgr Grandin de sa demande et du refus qu'il avait essuyé, le priant d'intervenir auprès du Supérieur Général.

Mgr Grandin tenait encore plus que son métropolitain à voir un Oblat sur le siège de Saint-Boniface. Il écrivit donc au R^me^ P. Fabre une lettre pressante, le conjurant, au nom des intérêts des missions du Nord-Ouest comme au nom de ceux de la Congrégation, d'accorder à Mgr Taché le coadjuteur oblat qu'il désirait.

Les lettres de l'archevêque et de son suffragant arrivèrent à Paris à quelques jours d'intervalle, et firent une impression profonde. Le conseil fut de nouveau réuni et l'avis qui prévalut enfin fut qu'il fallait combler des désirs si bien motivés,

Le R^me^ P. Fabre répondit donc à Mgr Grandin, le 29 avril 1886, que sa lettre était prise en sérieuse considération, ajoutant : « La principale raison qui nous avait portés à refuser un coadjuteur, c'était la difficulté de trouver un sujet convenable : nous n'en connaissons point en Europe, je ne sais s'il y en aurait dans vos missions ou en Canada »

Mgr Grandin répondit de Montréal le 14 mai et prit la liberté de recommander le *P. Langevin* ou le P. Lefebvre, l'un et l'autre réunissant, selon lui, les qualités voulues.

En même temps, il avisa son métropolitain du revirement survenu et de la désignation qu'il faisait des P. *Langevin* et Lefebvre.

« Merci, lui répond Mgr Taché le 20 mai, du service important que vous me rendez en plaidant à Paris la cause de mon diocèse et de la Province. Je suis très heureux d'apprendre que l'Administration de la Congrégation soit revenue sur la décision qui m'avait été sommuniquée et qui me faisait tant de peine. *Moi aussi j'ai pensé aux Pères Langevin et Lefebvre* ; j'en ai parlé au bon P. Antoine, qui n'entendait pas de cette oreille, et je crois même que cette communication n'a pas été étrangère au conseil qu'li a donné à Paris de me refuser un coadjuteur ; car, dans ce bas monde, chacun pour soi : heureusement que Dieu est pour tous. J'attends une réponse de Paris. »

Mgr Taché était informé de son côté le 21 mai 1886. Le R^me^ P. Fabre lui disait, à la date du 9 mai, que l'Administration Générale, revenant sur sa décision consentait à lui donner un coadjuteur Oblat. Le vieil archevêque remercie en ces termes dès le lendemain :

« C'est avec le plus vif empressement, que je viens vous remercier du bonheur que m'a procuré votre très honorée lettre du 9 mai, reçu hier et lue et relue avec la plus affectueuse avidité. Merci, mon Père, d'avoir écouté ma prière ; merci d'avoir écarté du reste de mes jours et de mes derniers moments la peine dont j'étais menacé. Merci de m'accorder la consolation que j'ambitionne le plus, après quarante ans de missions : celle de voir mon diocèse entre les mains de la Congrégation. Je me persuade de plus en plus chaque jour, que ce vœu de mon cœur est aussi celui de *tous vos enfants* du Nord-Ouest ou mieux de la Province Ecclésiastique de Saint-Boniface, tant *Evêques* que *Prêtres*. Mgr Grandin et le Père Lacombe ont eu la confidence de la peine que j'éprouvai, et *de suite* et *spontanément* ils vous en ont écrit. Je suis persuadé que tous vous auraient écrit dans le même sens s'ils avaient seulement soupçonné le malheur qui nous a menacés. Encore une fois, merci d'avoir écarté ce malheur. Je comprends, mon Pére, l'embarras que vous me faites connaître, par rapport aux sujets. Je ne veux pas être déraisonnable ni exprimer des exigences toujours déplacées. Seulement, nous le sentons tous, *il s'agit d'un choix excessivement important, tant pour la Congrégation que pour l'Eglise* : je sais trop ce qui me manque pour ne pas désirer être remplacé par un homme plus qualifié pour la position. Mgr Grandin me dit qu'il vous a indiqué deux Pères de la Province du Canada (Langevin et Lefebvre). Ce sont précisément les deux dont j'avais parlé au R. P. Antoine. Cet excellent Père paraissait effrayé du sacrifice que leur départ de sa Province lui imposerait. Quoi qu'il en soit, mon bien cher Père, je crois la décision assez importante, dans l'intérêt de notre chère famille et de nos zélés missionnaires, pour vous conjurer de nouveau de nommer quelqu'un digne de votre confiance, auquel vous donnerez toute l'autorité désira-

ble sur nos Pères, et avec lequel je partagerai toute mon autorité sur le reste du diocèse... Je vous dirai donc, mon Très Révérend et bien aimé Père, que jamais je n'ai eu même un doute ou un soupçon que mon successeur ne fût pas un Oblat. Jusqu'à votre lettre du 9 mars, je n'avais jamais cru qu'il pût en être autrement... Le désir de toute ma vie épiscopale a été de voir mon diocèse entre les mains de la Congrégation et de me voir aidé et *le plus tôt possible* remplacé par un Oblat plus digne de la position que je ne le suis moi-même. Vous me procurez un bonheur véritable en me donnant l'assurance que vous allez de suite nommer quelqu'un pour suppléer à ce qui me manque et me remplacer, en débutant comme coadjuteur ».

Et le cœur débordant de joie, de reconnaisance, Mgr Taché écrit encore à Mgr Grandin:

« J'ai reçu une très consolante lettre de Paris... Non seulement on m'accorde un coadjuteur, mais on me fait espérer deux autres missionnaires dans un avenir prochain. Comment vous remercier de m'avoir aidé à obtenir ce résultat ? Car le T. R. Père Général me dit que votre lettre, arrivée huit jours après la mienne et écrite dans le même sens, a fortement appuyé ma demande. Merci donc, cher Seigneur. Comme le P. Lacombe a aussi écrit dans notre manière de voir et que j'ai depuis appuyé sur les *deux noms* que vous avez indiqués, j'espère que je ne serai pas trop longtemps sans avoir la solution complète de cette difficulté qui nous a menacés pendant quelque temps ».

Il suffisait désormais que le Supérieur Général consentît à la nomination du candidat préféré de Mgr Taché. Il aima mieux régler l'affaire en toute connaissance de cause, renvoyant sa conclusion au prochain Chapitre général et, le 8 octobre 1886, il apprend donc à Mgr Taché qu'il traitera la question avec lui-même et de vive voix au dit Chapitre.

« Je me rends bien volontiers, et sans hésitation au désir que vous m'exprimez, lui répond Mgr de Saint-Boniface le 29 octobre. Le choix dont il est question peut avoir de telles conséquences qu'on ne peut prendre trop de précautions ».

Mais le vénérable archevêque tombe malade, et ne peut se rendre à ce chapitre des Oblats qui se tint à Rome en avril 1887. Force fut de s'en remettre à Mgr Grandin pour régler l'affaire qui lui tenait tant à cœur.

Elle fut examinée très longuement en diverses réunions, surtout dans un conseil extraordinaire où le Supérieur Général avait convoqué ses quatre assistants, les trois suffragants de l'Archevêque de Saint-Boniface et le Provincial du Canada. Ce dernier avait les mêmes raisons pour

ne pas céder ses meilleurs sujets, Langevin, Lefebvre ou autres, dont il avait un réel besoin. Le Supérieur Général, pour tout arranger proposa Mgr Grandin, ancien coadjuteur de Mgr Taché ; à son défaut, un de ses principaux missionnaires. L'évêque de Saint-Albert s'opposa à ce projet, ce qui fit ajourner la solution sans date.

Et il arriva ainsi, que, méconnaissant son urgence, l'administration générale perdit de vue les convenances mêmes de l'affaire et y renonça finalement au grand désappointement de l'Archevêque de Saint Boniface, auquel on suggéra de nouveau la pensée, soi-disant salutaire, de s'adjoindre un prêtre séculier capable de lui succéder, comme cela se passa à Ottawa pour la succession de Mgr Guignes.

Mgr Taché n'est pas amené par cette suggestion à trouver que tel devait être le couronnement de ses longs efforts. Cependant, au premier concile provincial qu'il convoqua à Saint-Boniface, en 1889, il déclare à ses suffragants : « que les supérieurs généraux des Oblats lui avaient refusé la permission de prendre son coadjuteur parmi ses frères en religion et que, dans cette nécessité, il avait porté ses vues sur un digne prêtre du diocèse, qui allait remplir une haute charge durant le concile. »

Les Pères du concile observèrent donc cet ecclésiastique pendant leurs travaux et quand ils quittèrent Saint-Boniface, ils étaient bien persuadés qu'il serait un jour le métropolitain de cette église.

Si Mgr Taché paraissait dès lors avoir arrêté son choix, il est certain qu'il n'avait pas la foi capable de lui faire sauter cet obstacle. Il se montra médiocrement pressé de conclure. Ainsi les mois, les années mêmes s'écoulèrent dans l'expectative, ou plutôt dans l'attente que ses prières eussent fait assez de violence au ciel pour que les hommes exauçassent malgré eux ses vœux persistants.

Néanmoins, le P. Langevin, bien qu'attentif aux échos du Nord-Ouest, ignorait qu'il occupait alors une place quelconque dans les espoirs déçus de son illustre ami : dans Ottawa, il ne vaquait qu'à des travaux étrangers aux débats qui menaçaient son humilité d'une épreuve suprême.

Or donc, n'ayant pu obtenir du Visiteur Général, de passage à Ottawa, d'être relevé de sa part d'administration dans l'Université pour s'adonner exclusivement à la direction du Grand Séminaire, le P. Langevin se résigna à porter encore « sa croix », rassuré, du moins, en se voyant entouré d'un corps enseignant distingué, dont il aimait signaler à ses supérieurs les travaux remarquables, faisant valoir auprès d'eux les mérites comme les vertus de ses collaborateurs.

C'est en octobre 1890 qu'il abandonna l'aumônerie des Sœurs Grises de la rue Rideau, qui avaient vingt bonnes raisons pour regretter sa bonté, son dévouement, ses instructions toujours aussi discrètes que prudentes. Il préféra à cette paisible direction de jeunes pensionnaires, celle, moins souriante, des repenties ou pénitentes du Bon Pasteur. Ici son noble cœur, si compatissant pour les déshérités d'ici-bas, se complaisait à répandre d'abondantes consolations, à ramener surtout l'espérance dans des âmes déflorées que le monde n'avait flétries, semblait-il, que pour mieux les rebuter.

La Mère M. de Saint-Stanislas n'écrivit-elle pas au P. Morice, le 25 février 1916, que le P. Langevin « encourageait ces pauvresses dans leurs bonnes résolutions, leur donnait des conférences adaptées à leur position, s'appliquant « à les éclairer, à les instruire, à les exhorter avec une éloquenc si persuasive, si onctueuse et si compatissante en même temps, qu'elles sortaient de ces instructions le cœur tout brûlant de l'amour de Dieu. La plupart furent bientôt complètement transformées et donnèrent des marques évidentes de conversion ».

D'autre part, on assure que le P. Langevin excellait dans la direction des âmes vouées à Dieu, ou qui songeaient à se consacrer à son service. Le P. Morice le prouve par des extraits de sa correspondance qui montre avec quelle facilité il débrouillait l'état d'une âme et dirigeait sûrement les vocations à leur aboutissement.

C'est enfin en 1890, avant d'échanger son aumônerie des Sœurs Grises contre la direction spirituelle du Bon Pasteur, que la confiance de ses supérieurs amena le P. Langevin à Paris. A cette époque, nombre de congré-

gations religieuses s'engageaient dans une voie nouvelle pour assurer leur recrutement. A l'exemple du clergé séculier qui, à cette fin, a des petits séminaires en plus des collèges ecclésiastiques, les Congrégations constituaient des juniorats, où les enfants, aspirant à entrer dans leur sainte milice, faisaient leurs études en mûrissant leur vocation. Les Oblats ne furent pas les derniers à s'engager dans cette voie pratique ; ils avaient déjà des juniorats en Europe et dans l'Amérique du Nord : Etats-Unis et Canada. Il s'agissait, en 1890, pour l'Administration Générale des Oblats, de recueillir les meilleurs avis et les plus sûrs renseignements, afin d'unifier la direction et les méthodes de ce genre d'établissements, afin d'en obtenir les résultats les plus satisfaisants. C'est pourquoi l'Administration s'entourait des organes les plus compétents de l'enseignement religieux, notamment des Oblats qui se dévouaient dans les juniorats et établissements d'éducation. A ce titre, à cette fin, le P. Langevin fut invité à se rendre à Paris. Il se mit en route le 27 juin 1890 et il écrivait bientôt de France à son provincial : « Quelle bonne entente, qu'elle cordialité entre tous ces Pères qui diffèrent pourtant de sentiments sur divers points ! »

Revenu en Canada, il se plaisait à dire : « Je me sens plus petit et plus rien que jamais après ce fameux voyage de Paris, où l'on n'a guère besoin d'étoiles filantes comme moi pour s'éclairer. »

Si, vraiment, et il est permis d'en douter, il n'avait pas brillé d'un vif éclat dans cette assemblée d'hommes éminents, pour le moins n'avait-il pas été réfractaire à la lumière qui se répandait abondamment autour de lui : il observa beaucoup, s'instruisit de même et comme les déplacements forment l'homme mûr à l'égal de la jeunesse, il voyagea utilement, bien que, selon son intime désir, il ne put voir ni Lourdes, ni Rome. Il visita les musées de Paris, parut même à la revue de Longchamp, où le conduisit le P. Ourdier. Quant à ses impressions, il en confia à la sœur Saint-Charles d'Ottawa, lui écrivant le 3 août 1890 :

« Tout est beau, splendide, incomparable à Versailles et au Louvre. Ces palais de rois nous offrent des splendeurs qui font rêver ;

mais je préfère Royaumont (ancienne abbaye royale, chère aux Oblats qui y résidèrent), avec ses ruines qui rappellent une royauté vraiment chrétienne, sans mollesse et sans reproche, et j'ai considéré longtemps les tombeaux et les caveaux de St-Denis, qui nous disent si éloquemment que toute gloire humaine passe comme l'ombre, et qu'à Versailles comme ailleurs tout aboutit au tombeau. A quoi ont servi à tous ces fiers seigneurs, à toutes ces grandes dames leurs coupables folies et leurs beaux atours, s'ils ont perdu leur âme ! »

De Paris il se rendit en Belgique, en Hollande, parcourut une partie de l'Allemagne et revint à Ottawa, où il reprit ses travaux, complétant ses méditations sur les vanités du monde par les observations que facilitaient les épaves du plaisir coupable, échouées au Bon Pasteur.

Il n'y a pas, d'ailleurs, des épaves que dans ce pauvre monde ; n'y en eut-il pas aussi autour du Sauveur lui-même pour servir d'avertissement aux hommes présomptueux ? et il s'en trouve encore de temps à autre dans le sanctuaire pour la même fin.

Ainsi, en ce moment, il arriva qu'un ecclésiastique, jusque-là irréprochable, donna prise par son imprudence à certaine critique venimeuse toujours en quête, au Canada comme ailleurs, de fêtus de paille à convertir en poutres fantastiques. Ce jeu misérable de cœurs pervers s'exapère généralement par la malveillance professionnelle chez des gens embrigadés, qui font du scandale religieux une industrie rapportant du pain quotidien.

Le cas regrettable de l'ecclésiastique alors en cause ne pouvait pas échapper à ce traitement tendacieux. Faussement exposé, fortement exagéré, il fut le prétexte d'une campagne de presse si violente, si tapageuse qu'il fallut bien se rendre compte que les ennemis de l'Eglise n'avaient d'autre but que de compromettre dans son ensemble le Clergé canadien. Cette entreprise de dissolution révolta le P. Langevin, au point que dans un de ses sermons de fin septembre 1892, il n'hésita pas à flétrir la manœuvre infâme, tout en rappelant le public, les fidèles en particulier, au respect dû au sacerdoce. La presse, stigmatisée par l'orateur sacré, fit une conversion rapide pour lui faire face et l'attaquer à son tour. On l'accusa d'avoir commis en chaire un acte, c'est-à dire un délit politique. Bien entendu, les partis s'emparèrent de son discours

pour l'interprèter selon leurs tendances ou leurs intérêts. Les bleus (conservateurs) le soulignaient en disant malicieusement : « A-t-il assez tapé sur les ROUGES (libéraux) et ils le méritent fort bien ! » Les libéraux l'accusaient de se mettre à la remorque des intérêts conservateurs pour s'en prendre aux défenseurs de la Patrie franco-canadienne. La polémique se poursuivait rageusement autour du P. Langevin, maintenu sous le feu croisé des partis ennemis.

En vérité, les politiciens, en cette occurence, furent également étrangers à la pensée honnête de l'orateur qui ne s'adressait qu'aux malfaiteurs de la plume de toutes nuances et de tous les partis. Il protesta donc énergiquement et écrivit à son Provincial à ce propos : « Je n'ai voulu attaquer aucun parti. Qui aurait pu se douter que quelques mots d'un moine obscur, dits à de braves gens du peuple, fissent tant de bruit ! »

Le *Canada* se distingua par sa virulence, trouvant *Langevin* singulièrement téméraire en prétendant « que les laïques n'étaient pas chargés du soin de balayer le Sanctuaire, vu que cette tâche était dévolue aux évêques. »

« Tout de même, écrivait le P. Langevin à son frère Hermas le 26 septembre 1892, c'est une chose horrible de penser que, de nos jours, un prêtre ne puisse pas flageller du haut de la chaire ceux qui frappent le clergé à la face de leur gantelet de libertins. »

Il dédaigna cependant les attaques de la *Canada-Revue* que l'autorité religieuse d'ailleurs, mit trop de temps à frapper elle-même, mais que sa censure fit disparaître à la fin. L'exécution de ce périodique inspira au P. Langevin ces réflexions faites à son frère Hermas :

« M. Colin a fait une belle, bonne et vaillante action en dénonçant la feuille *Filliatrique* ; mais c'est l'évêque qui aurait dû faire cela mitre en tête et crosse à la main. A propos de crosse, une puérilité de journaliste a ému la presse entière. Rien de fondé, de sérieux, que je sache. Il y en a qui croient cela ici (Ottawa) ; cela m'ennuie beaucoup *in petto* et me fait rire en public. Pas de secret entre nous : je ne connais rien et ne vois pas comment il pourrait être sérieusement question de moi. »

Ce qui faisait ainsi gémir à part et rire en public le bon P. Langevin, c'était qu'on avait annoncé qu'il fut ques-

tion de lui pour la future succession de Mgr Taché. Cette trouvaille devait, en effet, paraître monumentale à sa modestie.

Entre temps néanmoins c'est-à-dire en 1890, le Sénat de l'Université d'Ottawa, voulant reconnaître les efforts persévérants du Supérieur du Grand Séminaire et rendre hommage à la science très étendue qu'il avait acquise par ses études privées, conféra au P. Langevin le titre de docteur en Théologie et l'éleva au rang de sous-doyen de la Faculté de Théologie de l'établissement.

S'il était théologien apprécié, le P. Langevin n'était pas moins un orateur dissert et populaire ; mais de cela, non plus, il ne se doutait pas. Ce qu'il croyait savoir pertinemment, c'est qu'il ne savait pas écrire. Ce n'était pas non plus l'avis de son entourage, encore moins celui de son archevêque, Mgr Duhamel, ni d'aucun des privilégiés qui purent goûter le charme de sa correspondance intime, lire ses écrits auxquels trop d'huile faisait quelque tort, ou entendre ses discours, pour la plupart improvisés : qui savait si noblement parler, pouvait correctement écrire, indubitablement. Or Mgr Duhamel, se proposant de créer un organe officiel de l'archevêché, une *Semaine Religieuse*, avait jeté les yeux sur le P. Froc, professeur de l'Université pour la rédaction. Ce Père prétexta de ses travax pour décliner cette faveur. A son défaut, l'archevêque s'adressa au P. Langevin, non moins accablé et qui eut recours à de meilleures raisons pour se dérober ; des instances impératives le font céder. Navré cependant, mais soumis, il écrit à Hermas, le 7 février 1892 : « Je resterai donc ici l'année prochaine. Sacrifice énorme ! Que sera cette année ? Ce que Dieu voudra, sans doute, mais la voie sera douloureuse. Un autre nuage : c'est la *Semaine Religieuse* d'Ottawa ; elle me menace. Or, je ne me sens pas de taille à l'aborder. Je ne parle pas du manque de goût : *nescio scribere, quamvis nimium loquar* ; je ne sais point écrire, bien que je parle trop. »

L'affaire traina cependant, assez pour laisser intervenir une meilleure solution, plus effarante encore pour cette âme en peine, bien que résignée à ce sacrifice pénible, qu'il croyait au-dessus de ses forces.

Cette solution imprévue fut donc pour lui un autre et plus gros nuage, qui surgit, sur l'horizon de l'Ouest prestigieux vers lequel allaient si fréquemment ses pensées et ses élans d'apôtre, terres vierges où il aurait voulu se dépenser tout entier sur les traces ou à côté des Faraud, des Lacombe, des Grandin, des Taché, de tant d'autres Oblats occupés sous le poids d'un jour rigoureux à la recherche des âmes errantes sur la Prairie sauvage.

CHAPITRE VII

SOMMAIRE : Hésitations persistantes de Mgr Taché dans le choix de son coadjuteur. — Nouvelles instances. — Désignation du P. Langevin au Vicariat des Oblats au Manitoba. — Visite des Missions, premières impressions — Le P. Langevin curé de Sainte-Marie de Winnipeg. — Visite du Rme P. Soulier. — Maladie de Mgr Taché ; préoccupation de Mgr Grandin. — Fin de Mgr Taché ; son coadjuteur n'est pas nommé.

Nous avons laissé Mgr Taché accablé par le refus essuyé chez les siens; résigné, mais pas encore décidé à prendre dans son entourage le coadjuteur séculier auquel il paraissait irrémédiablement réduit. Dans un pareil choix, en l'état de ses missions, sous d'incessantes menaces, il voyait une calamité pour sa jeune Eglise. Est-ce qu'elle n'était pas furieusement battue par les vents et les flots de l'iniquité, et n'avait-elle plus besoin d'un puissant concours? Il ne savait pas au juste pourquoi il tardait tant à se prononcer, ni exactement ce qu'il attendait mieux de l'avenir, lorsqu'en 1892, précisément, l'espérance lui revint sous les traits aimables de Mgr Grandin, en peine comme lui d'un coadjuteur.

En effet, cette année-là le Préfet de la S.C. de la Propagande lui écrivait que l'évêque de Saint-Albert demandait un coadjuteur, que le Saint-Siège avait cru devoir agréer sa requête, mais priait l'Archevêque de Saint-Boniface de s'entendre avec ses suffragants pour désigner trois épiscopables avec tous les renseignements utiles à l'appui de leur choix.

Mgr Taché estima de son devoir d'informer le Supérieur Général des Oblats, qui était encore le R^me^ P. Fabre de cette requête de la Propagande, disant:

« J'ignorais que Mgr Grandin eût écrit à Rome pour demander officiellement un coadjuteur. J'informe Mgr Grandin que je ne consulterai même pas nos vénérables collègues avant de connaître vos vues. Si votre paternité trouve à propos de m'indiquer

son choix, je le transmettrai aux autres évêques de la province et si vous aimez à connaître mon opinion, je me permettrai de vous dire qu'il me paraît *essentiel* que le nouvel élu sache *bien* l'anglais. »

« Mgr Grandin m'a dit que vous aviez approuvé sa pensée d'avoir un coadjuteur. Les choses étant ainsi, on doit trouver étrange que je n'en demande pas. Je suis plus vieux, plus infirme que Mgr Grandin et je le suis depuis des années. Mon diocèse a plus du double de l'étendue du sien, et certaines parties sont de plus difficile accès. J'ai *deux fois* autant de sauvages que lui. Le reste de la population de mon diocèse est *huit fois* aussi considérable que celle du diocèse de Saint-Albert. Il est vrai que si j'avais pu avoir un Oblat, *j'aurais fait cette demande depuis longtemps*. Je devrai pourtant prévenir ma mort dans le choix de mon successeur. Je ne veux pas être un lâche qui fuit la peine et la fatigue ; d'un autre côté, je ne dois pas priver les âmes des secours que je ne puis leur donner, et qu'elles recevraient d'un autre. (30 Juillet 1892) »

On ne pouvait plus noblement exprimer un regret et un vœu. « Il retrouva, dit dom Benoit, en sa vie de Mgr Taché, dans l'entourage du Supérieur, un homme capable de comprendre ce regret et ce vœu, d'interpréter tout ce qu'il y avait de tristesse et de saints désirs dans ces brèves paroles : c'est le P. Martinet qui avait visité l'année précédente l'Archevêque de Saint-Boniface et avait entrevu, dans des effusions intimes, les peines, les réserves et les ardeurs du grand Oblat. Ce Père plaida, devant le Supérieur général et son conseil, la cause du coadjuteur tel que l'entendait Mgr Taché. Le Rme Père Fabre et ses conseillers comprirent à leur tour ce qu'ils n'avaient pas bien saisi jusqu'alors, que l'Archevêque de Saint Boniface voulait un coadjuteur Oblat pour le bien de la Congrégation autant que pour celui de son diocèse, et qu'en réalité ses vues étaient justes.

« Le P. Martinet fut chargé d'écrire à Mgr Taché que le Rme P. Fabre et son conseil lui accordait un coadjuteur Oblat, « si ce n'était pas trop tard », et lui proposaient celui qu'il désirait lui-même, *le P. Langevin*, désignant en même temps les deux noms qu'on pouvait joindre à celui du P. Langevin dans la supplique au Saint-Siège.

« Grand merci pour la bonne nouvelle, répond aussitôt Mgr Taché. *Il n'est pas trop tard.* Je n'ai parlé de mon coadjuteur qu'à » un de mes prêtres, « sur la discrétion duquel je puis compter, et j'en serai quitte pour un mouvement rétrograde, qui est de peu d'importance comparé au résultat obtenu.

« J'ai toujours été convaincu, ajoute-t-il, que votre visite à Manitoba nous serait d'un précieux secours, et ce qui vient de se décider prouve que je n'avais pas espéré en vain. Merci donc encore une fois, mon bien cher Père, pour la faveur obtenue. Vos arguments sont l'expression de la situation... J'avais d'abord pensée à un successeur ; mais les raisons qui m'ont été données m'avaient déterminé à ne demander qu'un coadjuteur avec future succession : ce que vous me dites ne fait que corroborer cette détermination qui sera, je crois, dans l'intérêt du nouvel élu. Veuillez me dire *quand* le P. Langevin pourrait venir à Saint-Boniface ; car je ne ferai aucune démarche à Rome avant que tout soit bien entendu avec l'administration générale, et je n'aimerai pas que la chose languit une fois commencée. Puis un *secret absolu* est nécessaire, pour éviter les désagréments des suppositions et *autres choses* regrettables. J'accepte volontiers les trois noms que vous m'indiquez ; seulement je me permettrai de déranger l'ordre des deux derniers... Je ne parlerai de la chose à mes suffragants, que quand j'aurai reçu le dernier mot du T. R. P. Général ; seulement je suis certain que les trois noms seront acceptés par eux dans l'ordre que je viens d'indiquer.

« Vous avez bien raison de croire, conclut-il, que je suis heureux de recevoir toutes les décisions que vous me communiquez : c'est un soulagement pour mon cœur et pour ma conscience. (30 sept. 1892). »

Le 20 octobre suivant, Mgr Taché écrivait encore au P. Martinet en lui annonçant un deuil.

« La providence, en frappant les coups qui nous affligent, nous avertit de tout préparer en vue du coup qui ne peut pas tarder beaucoup à me frapper moi-même. Tout en tenant un *secret rigoureux* sur la nouvelle si consolante que vous m'avez donnée, il faut en préparer l'exécution. Voici ce que j'ai pensé. 1° S'il vous est possible, envoyez le P. Langevin à l'époque des vacances de Noël, car il vaut mieux qu'il soit ici quand il sera nommé ; qu'il soit nommé pro-vicaire, au moment du départ du P. Camper pour le chapitre... 2° Je vais faire les démarches à Rome pour obtenir un coadjuteur, et quand les évêques passeront ici pour le chapitre, je compléterai par leur inspiration la demande des sujets dans l'ordre convenu. Je ne voudrais prendre que le temps absolument nécessaire ; mais Mgr Grouard est si loin qu'il me faudra plusieurs mois. Je lui écrirai à la prochaine occasion. Mais j'insiste pour que le P. Langevin vienne au commencement de janvier ; il vaut mieux qu'il se fasse connaître et soit dans le vicariat à l'avance. »

Tout semblait arrangé, la nomination du coadjuteur devait aboutir.

« Enfin nous sommes décidés, écrivait le P. Soulier à Mgr Grandin, à donner un de nos sujets pour être le coadjuteur de Mgr Taché ; ce sera le P. Langevin, que nous enverrons là comme vicaire. » Mgr Grandin se réjouissait de cette prochaine

nomination « pour laquelle, dit-il, j'avais fait à différentes reprises, bien des démarches auprès de l'Administration générale ».

Alors survint la mort du Supérieur Général, 26 octobre 1892. Ce contretemps suspendit les négociations concernant la nomination du coadjuteur et le P. Langevin n'alla point à Saint-Boniface aux vacances de Noël ; mais demeura à Ottawa, absorbé par ses œuvres.

Cependant le chapitre pour la nomination d'un nouveau supérieur général étant réuni, Mgr Taché sollicite derechef de l'Administration générale, l'envoi du P. Langevin.

« Je tiens toujours à avoir pour coadjuteur un membre de la congrégation et *surtout le P. Langevin*, comme nous en sommes convenus à ma grande consolation. Mais il faut que ce Père soit ici quand il sera nommé, et ce pour éviter des inconvénients qu'il serait trop long d'énumerer; mais qui, vous pouvez m'en croire, sont graves et nombreux. Le chapitre ne se terminera guère avant la fin de mai (1893). Ce sera le moment de faire des nominations ; puis l'année scolaire à Ottawa sera à la veille de se terminer. Je demande donc que dès la fin du chapitre le P. Langevin soit désigné pour venir ici, et comme vous me l'avez dit vous-même, qu'il soit nommé vicaire de nos missions. Il viendra de suite, se fera connaître avantageusement, il n'y a pas de doute. De suite après, je ferai les démarches à Rome. Les évêques, au retour du chapitre, signeront ma supplique, et, avant la fin de l'année, tout sera terminé pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de la Congrégation. Il faut que le P. Langevin soit ici avant qu'on le demande comme coadjuteur ; autrement, je le répète, il y aura des inconvénients. Qu'il arrive comme vicaire, rien de plus naturel. Je n'aurais pas eu la pensée de remplacer de suite le P. Camper; mais quand vous me l'avez dit, j'ai cru moi aussi qu'il serait mieux qu'il en fût ainsi. La tenue du chapitre offre une occasion si favorable de faire ce changement qu'il me semble à propos d'en profiter (11 mars 1893). »

C'est alors que « le télégraphe d'abord et les journaux ensuite apportent la nouvelle qu'un coadjuteur est nommé et que ce coadjuteur n'est autre que le P. Langevin. » Mgr Taché qui veut le secret et n'attendait une solution qu'à la fin de cette année oppose, à cette divulgation, ce démenti inséré dans un journal français de la localité.

« Je suis très sensible à l'intérêt que me porte la presse ou ceux qui l'inspirent : tout le monde sait ici que je suis infirme et qu'il y aurait du travail pour un coadjuteur. Aussi l'idée, qui est peut-être une suggestion, n'est pas mauvaise. Seulement ceux qui parlent ou écrivent sur ce sujet en disent beaucoup trop, puisque je n'ai absolument fait aucune démarche à Rome pour obtenir ce résultat (22 mars 1893). »

C'était exact, on l'a vu. Cette déclaration fut reproduite par les journaux du Manitoba et de Québec. L'archevêque la répète à son clergé et il écrit au R. P. Soulier le 26 avril suivant.

« Je ne puis pas faire de demande à Rome d'ici à quelques mois sans m'exposer à être soupçonné d'avoir fait un mensonge formel. On confondra facilement l'époque de ma négation avec l'époque de ma demande si les deux sont rapprochées. et mon clergé pourra croire que j'ai voulu le tromper : ce qui serait pénible pour mes prêtres et pour moi. Je ne ferai donc pas de demande à Rome avant le mois d'août: la retraite pastorale aura lieu pendant ce mois et je profiterai de cette circonstance pour avertir officiellement mon clergé que je crois le temps venu de demander un coadjuteur. Je répèterai à mes prêtres ce qui est et sera vrai, *que je n'ai absolument fait aucune démarche à Rome*, mais que je vais faire cette démarche, après les en avoir informés eux-mêmes. Ce retard s'impose absolument, tant par respect pour mon clergé, que j'ai toute raison de ne point offenser, que par respect pour moi-même, afin de n'être point soupçonné de fourberie. Ceci étant, je ne vois absolument aucune raison de ne pas faire comme j'ai proposé, puisque l'Administration avait bien voulu se ranger à mon opinion, avant cette malencontreuse indiscrétion des journaux. Que le P. Langevin vienne comme vicaire *aussitôt que possible après le chapitre*, et le reste viendra plus tard. J'insiste sur ces deux points, parce que je les crois avantageux. à tous les intéressés. »

Au chapitre des Oblats tenu le 11 Mai et qui se prolongea jusqu'au 24 de ce mois 1893, dès le premier jour et au premier tour de scrutin, le Rme. P. Soulier fut élu supérieur général en remplacement du Rme P. Fabre. Mgr Taché avait écrit, quinze jours avant cette élection, une lettre à remettre au nouvel élu ; la voici :

« La voix de Dieu, par celle des représentants de notre bien aimée famille religieuse, disait-il, vient de se faire entendre et vous place à la tête de la congrégation. Cette voix divine, en vous investissant de l'autorité de Supérieur général, vous constitue le successeur de notre vénéré fondateur et du digne fils qui l'a remplacé immédiatement. En même temps, cette voix du ciel nous dit à nous tous, vos Oblats, le dévouement, l'obéissance, l'amour que nous vous devons. C'est pour obéir à cette douce inspiration que je veux être un des premiers, parmi vos fils les plus éloignés, à vous offrir l'hommage de mon respect et de la soumission la plus entière. Le nom sous lequel vos frères vous ont désigné jusqu'à présent m'est inconnu, il est vrai; mais en retour, le titre que vos fils viennent vous donner m'est familier, dans toute l'étendue des sentiments qu'il inspire, des obligations qu'il prescrit. Vous êtes mon Père ! Mon cœur franchit la distance qui nous sépare, pour

s'unir à ceux des nôtres qui ont l'avantage d'être auprès de votre personne vénérée et dire à votre paternité que, par delà de grandes étendues de terre ou de mer, il est un vieillard infirme, mais Oblat de tout cœur, qui, pendant les jours qui lui restent à vivre, veut être et se dire votre fils dévoué et affectionné. »

Ce message, remis par Mgr Grandin au T. R.-P. Soullier aussitôt après son élection, fut communiquée au chapitre. Tous en furent si grandement édifiés que « Le chapitre émit le vœu qu'elle fût communiquée à la congrégation entière comme un modèle des sentiments qui doivent animer tout Oblat de Marie Immaculée. »

« Tout le chapitre, particulièrement le Supérieur général ont été profondément touchés et édifiés, Monseigneur, écrit à l'Archevêque le R. P. Martinet, le 24 mai, de votre belle lettre au Supérieur général élu, quel qu'il fut. Vous pouvez tenir pour certain que tous les esprits vous sont gagnés et que tous les cœurs sont à vous. Vous pouvez penser si votre humble fils en Notre Seigneur, qui n'a jamais compris qu'il en pût être autrement et qui, dans son humilité, avait une sorte de mission de dissiper les malentendus, s'il y en avait encore, se trouve heureux de cette pleine et bonne intelligence. »

« Votre lettre, lui écrivait de son côté le Rme P. Soullier, est un monument de votre grande foi et de votre parfait attachement à la Congrégation. Je vous en exprime mes vifs remerciements et j'aime à vous dire avec quel bonheur je compte sur votre appui, sur vos conseils et sur votre bonne affection. »

Or, depuis une année, le P. Martinet s'efforçait d'assurer à Mgr de Saint-Boniface la nomination d'un coadjuteur selon son cœur. Mgr Taché l'avait encore chargé, avant la tenue du chapitre, de négocier auprès du nouveau supérieur général et de son conseil l'envoi immédiat du P. Langevin à Saint-Boniface, en qualité de vicaire des missions. Le P. Martinet l'obtint.

« Comment vous dire ma reconnaissance pour l'heureuse issue des négociations dont vous avez bien voulu vous charger ? lui écrit-il le 22 juin. La semaine prochaine, le R. P. Langevin doit nous arriver et Dieu fera le reste. En offrant l'hommage de mon profond respect au T. R. P. Général et à ses vénérables assistants, dites-leur ma vive gratitude et le bonheur qu'ils provoquent en mon cœur pour une faveur désirée depuis des années et sans laquelle il m'en aurait coûté de descendre dans la tombe. Je puis dire maintenant mon *Nunc dimittis*, car mes yeux voient le salut que j'ai désiré. »

D'autre part, il écrivait au P. Langevin. « *Il était un vieux homme* fatigué par la peine, la souffrance et l'in-

quiétude, et voilà qu'une heureuse nouvelle vient le soulager et le réjouir. Venez, venez vite *et noli tardare. Je vous désire depuis dix ans, depuis l'époque à laquelle je vous ai connu.* (22 juin 1893). »

Pendant que toute cette affaire s'arrangeait avec cette déconcertante lenteur et parfaite discrétion, un jour cependant la presse troubla encore le P. Langevin qui fut aussitôt rassuré par le démenti de Mgr Taché. Peu à peu, néanmoins, une nouvelle rumeur se répandit dont les échos importuns durent derechef alarmer le Supérieur du Séminaire, puisque, le 13 Avril 1893, il écrivait à la sœur Saint Charles, se trouvant alors à Ogdonsburg, Etats-Unis : « S'il vous plait, ne parlons plus des histoires de gazettes, ce sont là des propos amusants qui ont fait leur temps. »

Mais la rumeur persistait ; les chimères paraissaient prendre des formes précises et un corps consistant. Dès le 8 juin suivant, le P. Langevin semble lui-même ébranlé par la réalité, attendu que ce jour il disait à des intimes. « En effet, il se peut qu'Ottawa ne me revoie plus d'ici à longtemps après le 22, jour de la sortie. »

Mgr Taché lui écrivait précisément ce 22 juin. Du reste la veille, 21 juin, lui était déjà parvenu l'ordre de se rendre à Saint Boniface.

Il revit alors ses vieux parents auxquels, par discrétion autant que pour s'épargner à lui-même la vue de leur douleur, il ne révéla point son poignant secret, laissant aux journaux acharnés la peine de les renseigner. Il reparut à l'Université qu'il aimait de tout son cœur, bien qu'elle lui valût tant de tracas et d'angoisses ; et il s'en alla vers l'Ouest menaçant, le cœur serré, ayant le pressentimen qu'il gravissait un calvaire. Le 1er Juillet, il est rendu sur la Rivière-Rouge. où tant d'Oblats abordèrent avant lui. Il va se jeter aux pieds du saint vieillard qui l'attendait avec l'impatience qu'on sait et qui l'accueillit avec une céleste allégresse, l'embrassant et lui répétant : je vous désirais depuis dix ans !

Il arrivait à cette destination en qualité de Supérieur régional de la Compagnie des Oblats et Vicaire de leurs missions dans l'archidiocèse de Saint-Boniface. Il n'était

donc pas encore le coadjuteur voulu par Mgr Taché ; il pouvait même ignorer qu'il fut définitivement question de lui, puisqu'il était entendu entre ses supérieurs et le vaillant archevêque qu'on lui fournissait seulement l'occasion et les moyens de connaître et de se faire apprécier en ces lieux.

Mais lui, à peine arrivé et dès le 3 juillet, tout pénétré des reponsabilités qui lui incombent, écrit à son provincial : « Parfois je sens comme un manteau de plomb s'appesantir sur moi ; le cœur étouffe.... Ayez pitié de moi ! Ne craignez pas que je manque de gravité. Dieu vivant ! On ne folâtre pas avec une montagne sur les épaules ! Encore une fois, comment en est-on venu à penser à moi. »

Dès sa première entrevue avec Mgr de Saint-Boniface, le P. Langevin constate avec joie que son vénérable ami était encore « plein de sève et de vigueur », nullement décrépit, et déjà faible de corps et d'esprit, comme la malveillance avait tenté de le faire accroire. Il va résider en la maison des Oblats de Sainte-Marie de Winnipeg et, bien qu'il se disait tout accablé du fardeau jeté sur ses épaules, et se sentait pris sous un manteau de plomb, il se mit résolument à sa tâche qui ne laissait pas d'être fort lourde.

Tenant tout d'abord à se rendre compte des choses par lui-même, il commence par visiter les missions, dont il avait la charge, ce qui nécessita de longs voyages dont Dieu et le missionnaire seuls savaient les difficultés, et les misères parfois effrayantes, soit qu'il faille parcourir la Prairie immense et la Forêt inextricable, soit qu'il faille remonter ou descendre des fleuves coupés de rapides et semés d'écueils, ou traverser des lacs sans nombre sous les ardeurs d'un été implacable ou par les frimas d'un hiver polaire !

Le 3 Octobre, à l'approche de ce terrible hiver canadien, il se rend sur les lacs Dauphin et Winnipegosis, au nord ; de là, par des pistes invraisemblables, il court au fort Francis, situé à 500 kilomètres de Saint-Boniface. Le 14 novembre nous le trouvons au lac qu'Appelle pour visiter l'école industrielle des enfants sauvages que les

Oblats y avaient fondée. Cette mission, installée dans un site pittoresque et charmant, se trouve également à 500 kilomètres, mais à l'ouest, de Saint-Boniface.

De retour à Winnipeg le Vicaire des Missions fera part à son frère Hermas de ses impressions de voyage, et lui dira notamment :

« J'ai visité un centre de missions d'où nos Pères rayonnent sur treize réserves plus grandes. ou aussi grandes, que la seigneurie ou *réserve* de Caughnawaga. L'heure de la conversion semble venue, qu'Appelle est ce lieu privilégié.... J'ai vu là une école industrielle de 180 enfants peaux-rouges. Le P. Dorais dit qu'ils sont doux comme des agneaux. Ils m'ont écouté avec attention lorsque je leur ai parlé, en anglais, de la nécéssité de devenir des chrétiens et des *gentlemen*. Il y a bien de-ci de-là quelques petits minois de loups ; mais l'impression a été des plus heureuses. Ils sont plus facile à conduire que nos écoliers de collège... »

Et comme les choses du haut et du bas Canada ne cessaient de le préoccuper, il termine sa lettre disant :

« A Dieu ne plaise que le collégiophobe Fréchette, de rabique mémoire, apprenne la chose ! Il serait bien capable de demander que l'on change les collèges classiques en écoles industrielles... »

C'est la critique humoristique de la critique outrancière que le poète avait faite d'un tract du P. Lacasse O. M. I. petit livre alors fort répandu et très goûté des Canadiens-Français ; dont le P. Langevin avait écrit à son provincial, le 10 novembre 1893 :

« Le cher Père (Lacasse) pense très juste. Il dit des choses très vraies et que bien peu dans notre pays osent dire s'ils le pensent. C'est une bénédiction et un honneur pour nous de voir un des nôtres combattre ainsi visière levée, les mécréants sans vergogne, les hypocrites et les *bonnes gens*, pâte du diable et force des méchants.... »

Nous avons eu déjà l'occasion, soit dans la vie de Mgr Bourget, soit en celle de Mgr Laflèche, de parler du Nord-Ouest Canadien et de la rude vie qu'y mènent les hommes de Dieu à la recherche des âmes dans ces immensités. Nous ne nous répéterons pas ici, mais nous contenterons plutôt de ce que le P. Langevin nous en laisse entendre au cours de l'apprentissage qu'il fait des fatigues, misères et privations sans nombre qui font le parfait missionnaire. Il lui faudra, comme les

autres, souffrir la soif et la faim, les jours brûlants, les nuits glaciales; tantôt il lui manque même la pierre où reposer sa tête et il s'en réjouit, ressemblant ainsi à celui qui l'envoie évangéliser les pauvres; tantôt il doit creuser un lit de fortune dans la neige qui recouvre toute la Prairie et passer la nuit dans cette couche glacée, réchauffé par les chiens de son traineau, comme le pouvait être par des hôtes aussi bienfaisants l'Enfant divin dans son premier berceau! « Me voilà, relatait-il durant ses courts loisirs; me voilà accoutumé à coucher sous une voiture, dans une tente ou sur une veillote de foin sauvage, à côté d'un lac salé qui vous condamne à vous passer de souper. Pas de thé, pas de mangeaille. »

Entre temps, il s'aperçoit qu'il restait par là pas mal de païens à convertir et dans son enthousiasme de débutant, il croit l'heure du salut sonnée pour tous ces infortunés. Quant à ce qu'il pense du pays lui-même et de sa situation, écoutez-le:

« A ceux qui me demandent si j'aime le pays je réponds: J'avais pris d'avance la résolution de trouver tout beau; mais j'avoue candidement que je suis bien aidé par les hommes et les choses. » Vous comprenez que parfois le cœur se serre; mais on tient bon quand même. Regretter Ottawa maintenant serait presque une naïveté, pour ne pas dire plus; mais la situation religieuse et sociale ici n'est rien moins que rose. Trop occupé jusqu'ici pour me rendre compte de ma nouvelle position, je commence à la réaliser depuis que mes voyages ont pris fin.

« Franchement, entre nous, je redoute l'avenir. Ce qui me console, c'est qu'il est à Dieu, au *bon* Dieu. Vous comprenez que je suis bien isolé; tout est nouveau et étranger, bien que tout me soit sympathique. Avec la grâce de Dieu, je me donnerai corps et âme à la besogne. Il me faudra faire du ministère en anglais, prêcher souvent en cette langue à Sainte-Marie, et une fois par mois en français à nos bons Canadiens qui sont charmants. L'étude de l'anglais va m'occuper tout l'hiver. »

Nous savons d'autre part qu'à Ottawa il prêchait déjà en anglais avec une grande facilité et un plein succès; et voilà qu'au bout d'un monde il va s'occuper encore tout un hiver à se perfectionner: quelles nécessités ou convenances pensait-il dès lors devoir envisager? Quel idéal supérieur lui faisait donc vaincre son aversion instinctive pour l'idiome des persécuteurs de ses ouailles, et de l'Eglise?

A vrai dire, le P. Langevin se doutait vaguement de ce que l'on attendait de lui ; comment on se proposait de disposer de son avenir : ce n'était pas fait pour le réjouir, lui qui, le 16 mars 1889, écrivait encore à son frère Hermas, alors élève au collège canadien à Rome.

« Si Bruchési est nommé vice-recteur (de l'Université-Laval) à Montréal, j'irai bien sûr l'embrasser trois fois, et comme vice-recteur, et comme chauvine, et comme ami de cœur. De lui comme des autres j'aime à dire : *Illum opportet crescere, me autem minui* ; il faut qu'il grandisse et que moi je diminue. »

Vu la franchise habituelle du Vicaire et sa modestie vingt fois éprouvée, faut-il s'étonner de le voir gémir le 1er octobre 1893 auprès du P. Jodin, provincial au Canada :

« Certainement si je n'étais pas venu ici par obeissance, commandé *In nomine domini*, je me sauverais dans une Trappe. Vous savez vous-même le secret de ma pauvre vie, comment croire qu'un tel être puisse faire tant de bien qu'il faut réaliser ici ? Et puis, vous connaissez la gigantesque cuirrasse qu'il s'agit d'endosser. Succéder à Mgr Taché ! Si encore j'avais une vertu et une humilité proportionnées à mon incapacité ! Et encore il faudrait savoir parfaitement l'anglais et même pouvoir parler le sauvage ! Et la question brûlante des écoles, etc....

« Franchement j'ai peur de me perdre. A quoi bon me servira tout cela si je perd mon âme ? Aidez-moi, au nom du ciel ; aidez-moi. »

Et défendant son archevêque contre les attaques de ceux dont il avait dû combattre les mauvais desseins et les incessants méfaits il déclare que Mgr Taché n'est pas le « partisan qu'on l'accuse d'être, mais un évêque avant tout. Quelle intelligence supérieure ! Quelle orthodoxie parfaite ! Quel ardent oblatisme ! Quel chaud patriotisme ! »

Si le Vicaire des Missions avait une si haute estime de l'homme incomparable, en effet, dont il devait recueillir un jour et faire fructifier pendant vingt ans le lourd héritage, Mgr de Saint-Boniface n'appréciait pas moins son courageux assistant. Pour le retenir plus près de lui et l'initier plus aisémeni aux affaires du diocèse, il le nomma curé de Sainte-Marie de Winnipeg, paroisse anglaise où il acquit immédiatement une solide réputation d'éloquence, qui faisait dire que si « Taché était le premier orateur sacré des Canadiens Français, Langevin en était certainement le second » Tout ce que les placides Anglo-Canadiens, ses paroissiens, auraient pu lui reprocher, c'était

bien son ardeur et son exubérance, précisément tout ce que les Canadiens-Français goûtaient le plus en lui. Alors comment contenter à la fois Anglais et les Français, séculaires ennemis?

Tout en donnant à sa belle paroisse et aux nombreuses missions oblates les soins qu'elles méritaient, le Vicaire donnait des retraites, recrutait de la jeunesse pour le juniorat des Oblats et fondait l'œuvre des Vieux Habits en faveur des sauvages, qu'il voulait couvrir comme les membres affligés de Jésus-Christ.

A l'occasion, bien à tort semble-t-il, il se plaignait d'être oublié de ses amis. Le 7 décembre 1893, il écrivait en effet à son provincial: « L'an prochain je serai comme un fossile; dans deux ans ce sera la Sibérie et dans trois ans on me déterrera gelé. Mais le bon Dieu reste toujours et on l'aime de tout son cœur. »

Il se faisait ainsi uue pénible illusion. Si Dieu était avec lui, les hommes ne s'en tenaient pas aussi distants qu'il aimait à le croire.

Des personnages de marque venaient à Winnipeg, visitaient Saint-Boniface. Ils se faisaient une fête d'aller saluer un archevêque qui était l'âme et l'honneur du pays? A nul d'entr'eux le P. Langevin ne restait indifféoent, d'autant moins que Mgr Taché ne perdait aucune occasion de le produire ou de le faire valoir. Toutefois, ce qui devait concourir mieux encore que tout autre bonne fortune pour réjouir l'Archevêque et le Vicaire des Missions, ce fut l'arrivée à Saint-Boniface, le 28 avril 1894, du Rme P. Soullier lui-même accompagné du P. Antoine, ancien provincial des Oblats au Canada.

Jamais, jusque-là, Supérieur Général de la Congrégation n'avait mis le pied sur le sol américain. Mais depuis si longtemps l'illustre chef de l'Eglise manitobaine se proposait d'aller en Europe assister aux assemblées capitulaires, il le désirait si ardemment! et toujours il avait été retenu par l'impitoyable maladie. Ne pouvant aller lui-même à la montagne, il vit enfin la montagne venir à lui : le R^me^ P. Soulier y fut d'autant plus porté que avant même de connaître son élection, Mgr Taché lui avait écrit l'admirable lettre que nous connaissons. Non,

il ne voulait point que disparût du ciel de sa Compagnie l'astre éclatant qui répandait tant de lustre sur elle, sans lui rendre au moins, à son radieux couchant, ses hommages respectueux. A l'occasion de cette visite toute la ville, — Saint-Boniface aussi bien que Winnipeg, les deux ne formant qu'une même cité, — toute cette agglomération d'un peuple enthousiaste fut en fête et Mgr Taché ne négligea rien pour manifester à ses hôtes sa reconnaissance et son bonheur. Le P. Langevin partageait cette joie intense et cette gratitude filiale.

Nous savons déjà que le P. Martinet, ayant été le confident des peines et soucis de Mgr Taché, avait défendu la cause de l'illustre Oblat, dont il avait noblement interprété les angoisses et fait comprendre les besoins. Pendant les trois semaines que le Rme Père Soulier séjourna à Saint-Boniface, durant les incessants épanchements de cœur que facilitèrent de continuels et intimes entretiens, tous les malentendus furent éclaircis, tous les nuages dissipés. Forcément, il fut question des missions oblates, beaucoup aussi du P. Langevin et des vues persistantes qu'avait sur lui le vieil archevêque.

Mgr Taché attendait cette arrivée du Supérieur Général pour choisir avec lui le troisième nom des épiscopables qui devaient paraître sur la supplique au Saint-Siège demandant un coadjuteur. Ce retard apporté dans le règlement d'une affaire de cette importance, et pendante depuis des années, donna lieu aux bruits les plus fantaisistes. On alla jusqu'à accuser les inévitables Jésuites, coupables de tous les fléaux, de faire de l'opposition en faveur d'un des leurs, du P. Drummond, sans doute, qui fut réduit à refuter cette calomnie gratuite, comme tant d'autres. L'archevêque dut donner de sa personne et protester de son côté en disant : « Les Jésuites ne savent pas qui sera mon coadjuteur et je suis certain qu'ils seront heureux du choix qui sera fait (12 octobre 1893). » A ce moment la suplique au Souverain Pontife n'était pas encore rédigé ; elle ne le sera que le 19 mars 1894, et ne sera jamais envoyée à Rome ! Quand Mgr Taché demanda au Père Général quel nom il pensait devoir être ajouté aux deux qui allaient figurer dans sa suplique, celui-ci déclara n'avoir

pas à ce sujet plus de lumière que l'Archevêque lui-même, il lui laissa donc toute latitude de décider seul selon sa conscience pour le plus grand bien de son Eglise.

Le R^me P. Soulier venait à peine de quitter Saint-Boniface pour visiter quelques missions et se rendre ensuite en Colombie Britannique, que, se sentant plus fatigué, Mgr Taché pria Mgr Grandin de venir confirmer en plusieurs de ses paroisses. L'évêque de Saint-Albert se rendit à cet appel et il dut à son empressement la consolation de se trouver au chevet de son illustre ami qui arrivait décidément à la fin de son glorieux pontificat.

En effet, Mgr de Saint-Albert arrive à Winnipeg le 12 juin 1894, d'où il se rend à l'archevêché de Saint-Boniface. Il trouve son métropolitain hospitalisé chez les sœurs Grises et alité. Il estime l'état du malade grave, mais pas encore dangereux. Cependant, la nuit même, cet état devient plus inquiétant. Le mal empire le jour et la nuit suivante. Le 14 juin Mgr Grandin ne peut plus cacher son angoisse et, offrant à Mgr Taché de le veiller, il lui dit son inquiétude; il fut même tenté d'ajouter plus et de proposer les derniers sacrements. Le malade le rassure cependant; le médecin M. Lambert, constate de l'amélioration le lendemain. Le danger semble éloigné, mais il n'est pas conjuré.

La grande préoccupation de Mgr Taché était alors la célébration du cinquantenaire de l'installation des premières Sœurs Grises à Saint-Boniface, dont il avait lui-même ordonné les fêtes qu'il voulait très solennelles. Elles étaient fixées du 20 au 22 juin. Le malade parlait même de célébrer dans un an les noces d'or de son ordination.

Mgr Grandin entretenait moins d'illusions. Il rappelle à l'auguste malade la supplique qu'il avait préparée pour demander un coadjuteur et il apprend alors que ce document en est encore au point où il l'avait rédigé et signé le 19 mars écoulé. L'évêque de St-Albert en est péniblement affecté, mais n'en laisse rien paraitre.

D'ailleurs, Mgr Taché lui confirme sa grande préférence pour le P. Langevin, mais, comme il lui faut trois candidats, et il ne peut absolument pas se décider en faveur du troisième.... Eh bien! il attendra le retour prochain du R^me P. Soullier, parti pour la Colombie Britannique.

— Pourtant! objecte Mgr Grandin, ce troisième nom est chose de peu d'importance du moment où le nom du *très digne* (*dignissimus*) est désigné et même celui du *plus digne* (*dignior*).

— Pensez-vous! réplique le malade. J'estime, moi, cher Seigneur, que cette chose a beaucoup plus d'importance qu'on ne croit ordinairement, et il ne faut pas de surprise ici. Le Souverain Pontife peut choisir en toute liberté entre les trois candidats, qu'ils soient *dignissimus*, *dignior* ou simplement *dignus*, étant entendu qu'ils doivent être tous suffisamment capables. Or, des recommandations, venant d'autre part, peuvent parfaitement faire pencher la balance en faveur de celui que je ne veux pas, de celui qui ne serait que *digne* d'une pareille charge, alors que les deux autres conviendraient beaucoup mieux à mon église. Je n'ose donc pas proposer un troisième candidat dont le mérite ne m'est pas absolument certain. Le Père Général reviendra bientôt, nous arrangerons celà à tête reposée dès son retour.

Mgr Grandin n'insiste pas, d'autant moins que l'archevêque avait pris l'excellente précaution d'écrire à quelques autorités majeures de Rome que son plus grand désir était d'avoir pour coadjuteur et successeur le R. P. Langevin.

Malheureusement, le 17, le malade se sent plus mal et son médecin opine qu'il doit souffrir de la pierre et qu'une intervention chirurgicale s'impose. Une consultation de médecins s'ensuit le 18 et elle confirme le diagnostic du docteur Lambert.

L'opération s'impose *immédiate*, si on veut éviter une fin très prochaine au milieu d'atroces douleurs; elle donne quelque espoir de sauver le malade, pour le moins amènera-t-elle jusqu'au bout un grand soulagement.

Le patient, qui ne s'était jamais laissé toucher, se résigne. En compagnie de Mgr Grandin, des PP. Langevin et Poitras, de M. Messier curé de la cathédrale, le vieil archevêque s'agenouille, récite le *Veni Sancte* et l'*Ave Maria*, puis va s'étendre sur la table d'opération, où il resta de 11 heures du matin à deux heures du soir. Il avait une grosse pierre et plusieurs petites, en tout 2

onces, que l'opérateur broya et dont le malade fut soulagé dans d'heureuses conditions.

Quand il se réveilla il souffrait moins et, retrouvant aussitôt son habituelle jovialité, comme il entendait un objet tomber sur le parquet « Sont-ce là mes pierres qui tombent dit-il? »

Tous étaient à l'espérance, l'opéré restant calme et la nuit s'étant passé paisiblement. Mais, dans la journée du 19, on constata de la fièvre avec de l'accablement, bientôt il y eut du délire et les médecins s'en inquiétèrent. Vers 5 heures 1/2 du soir, le Dr Fergusson, qui avait fait l'opération, dit à l'abbé Messier qui se trouvait au chevet : « Donnez-lui tout ce que vous avez à lui donner: » Il voulait dire les sacrements, et c'était l'arrêt de mort.

Mgr Grandin apprend à son vénérable collègue que sa fin est prochaine et il lui administre le Sacrement des malades.

Le P. Langevin, veillant la nuit du 20, constate de l'amélioration et les médecins estiment de leur côté que tout espoir n'est peut-être pas perdu.

Néanmoins, Mgr de Saint Albert, dans l'après-midi, propose et le malade accepte la réception solennelle du Saint Viatique. Après cette impressionnante cérémonie, Mgr Grandin veut entretenir le moribond de l'expédition, devenue si urgente, de la supplique à Rome:

— Je connais bien sa pensée et son désir, dit-il confidentiellement au P. Langevin ; c'est vous qu'il nous a désigné comme son successeur; voulez-vous qne je lui en parle ?

— Non, de grâce! répond l'humble Père, n'en faites rien : laissez tout aux soins de la Providence.

Et, gêné par sa surdité, malgré son intention, Mgr Grandin ne trouva plus l'occasion de rappeler cette grave affaire à son métropolitain absorbé dans la prière.

Ce jour-là même, sur l'ordre formel et persévérant du malade, commençait les fêtes du cinquantenaire des Sœurs Grises; il y avait un programme chargé qui devait s'exécuter en trois jours. Comme il y avait amélioration et que l'Archevêque avait expressément com-

mandé l'enthousiasme, la première soirée ne fut pas précisément morose ; mais cependant écourtée.

« La nuit (du 20 au 21) est bonne, écrit au P. Martinet le P. Langevin, qui ne quittait guère le malade. A 1 heure, la fièvre le quitte ; il devient plus faible, mais rien de particulièrement alarmant ; encore du danger ; cependant, plus d'espoir qu'hier. »

Mgr Grandin arrive auprès de son vieil ami à 7 heures du matin et il le trouve lui-même sensiblement mieux. L'archevêque lui demande des nouvelles des fêtes de la veille, et il s'étonne de ce que la plus grande partie du programme avait été supprimée.

Voilà le jeudi 21, le jour où le saint vieillard s'était promis d'officier pontificalement chez les Sœurs Grises, le matin à la grand messe, le soir en un salut solennel. Il s'était réservé de prêcher à la messe. Mais, prévoyant dès le 17 qu'il ne pourrait pas tenir cette partie du programmé, il avait chargé le P. Langevin de le remplacer en chaire. Celui-ci, ne pouvant se résoudre à prendre la place du saint homme qui tombait sur le champ glorieux de son apostolat, on déclara au malade qu'à son défaut, personne ne prendrait la parole.

On ajouta même qu'à part la grand'messe que célébrerait Mgr Grandin, tout le reste du programme allait être ajourné. Le malade en parut fort contrarié, et ne s'en consola qu'à la pensée qu'il pourrait, plus tard, donner plus d'éclat et d'entrain à ces fêtes. Toute cette journée du 21 fut trompeuse. Le vénérable prélat parraissait réellement beaucoup mieux, la confiance renaissait ; les médecins eux-mêmes furent le jouet de cette apparence. En effet, le Dr Fergusson qui remettait son départ depuis six jours, rassuré enfin, annonce son intention de s'en retourner à Chicago.

De son côté, le P. Langevin fait part au P. Martinet de toutes ses illusions :

— Ce soir à 11 heures 1/2, dit-il, tous les cœurs sont à l'espérance ; il peut se faire que Monseigneur soit parfaitement bien quand vous recevrez ces mots : *Fiat ! Fiat !* Mais c'était le mieux de la fin ! Tout va bien jusque vers minuit qui marque une dépression subite, une faiblesse

croissante ; le danger prochain reparaît. Vers 3 heures 1/2 M. Messier, qui veillait alors, remarque les signes avant-coureurs de la mort. Il téléphone à Sainte-Marie de Winnipeg, prévenant le P. Langevin et tous les Oblats de l'imminence de la catastrophe. Le P. Langevin devance ses collègues et, à 4 heures 1/2, il est déjà au chevet du moribond qu'il exhorte à glorifier Dieu, maître de la vie et de la mort, et de se soumettre à sa volonté sainte en faisant généreusement le sacrifice de sa vie. Comme le P. Allard était survenu, le saint prélat leur déclare : « Si c'est la volonté de Dieu je veux bien mourir. Adieu ! Adieu ! Au revoir... Au ciel. »

Mgr Grandin est aussi accouru : il prend la main froide de son ami et la baise avant de lui donner l'absolution. Le P. Langevin présente au mourant sa croix d'oblat qu'il baise avec ferveur, et il demande à ce juste, qui le fit si souvent, de bénir une dernière fois le clergé, les fidèles, les Sœurs Grises, les Sœurs de Jésus-Marie, sa famille, particulièrement sa sœur Adèle Taché. A chaque indication de collectivité ou de personne, le malade faisait un effort et bénissait.

A 5 heures 1/4, Mgr Grandin va dire à la chappelle la messe *pro infirmo in extremis* à laquelle la plupart des personnes présentes vont assister et communier. Les voyant s'éloigner, le malade leur dit : Pourquoi partez-vous? Le P. Langevin, qui restait avec quelques prêtres et Sœurs, assiste le mourant, récitant le chapelet, suggérant des actes de foi, d'espérance et de charité, des invocations pieuses ; enfin, il lui donne une dernière absolution et reçoit son dernier soupir.

C'est fini ! écrit le P. Langevin à son frère. Mgr Taché est mort. J'ignore l'avenir, mais il m'épouvante. J'ai confiance dans le Seigneur. Que le Cœur sacré de Jésus ait pitié de moi !

CHAPITRE VIII

SOMMAIRE. — Compétition à la succession de Mgr Taché ; les Oblats s'opposent à la désignation du Père Langevin. — La S. C. de la Propagande se prononce en sa faveur ; son sacre ; le mal ontarien.

La situation du diocèse de Saint-Boniface restait confuse, pour les causes exposées et par le fait que la succession de Mgr Taché n'avait pas été réglée en temps utile. En dehors des Jésuites et des Trappistes, des Chanoines Réguliers qui, vu leur petit nombre, ne s'occupaient guère du ministère paroissial, le clergé diocésain était composé d'un nombre à peu près équivalent de prêtres séculiers et d'Oblats ; 31 des premiers, 33 ou 34 des seconds.

Les prêtres séculiers ignoraient, au moins officiellement, les dernières volontés du défunt, les dispositions prises par lui pour n'avoir qu'un Oblat à la tête de son église. Ils opinèrent donc en toute liberté que le nouvel archevêque devait être choisi dans leurs rangs, et leurs vues se portèrent sur le très digne abbé Alphonse Charrier, curé de l'Immaculée-Conception de Winnipeg, homme éminent qui s'était fait remarquer surtout par son grand zèle dans la question de l'éducation chrétienne au Manitoba. Une pétition circula pour recueillir les signatures favorables à ce choix et elle fut envoyée à la S. C. de la Propagande.

Nous savons que les Oblats ne tenaient nullement à ce qu'un des leurs occupât le siège vacant ; que leurs Supérieurs s'y opposèrent bien longtemps. Mais puisque, alors, la situation avait été éclaircie sur les conscientes et pressantes instances de Mgr Taché lui-même, dont la mort imprévue affectait gravement leurs œuvres apostoliques en cette province, et laissaient différentes affaires autrement insolubles ; vu que les constantes prières et suprêmes volontés de l'archevêque décédé tendaient toutes à

obtenir un Oblat pour coadjuteur et successeur, et qu'il avait fait son choix ; enfin, vu que, pour entrer pleinement dans les vues du saint prélat, la Congrégation avait fini par lui envoyer le P. Langevin à toutes fins utiles, sagement envisagées, les Oblats crurent de leur dignité encore plus que de leur intérêt de s'en tenir à leur parole donnée, aux dispositions prises et de n'apporter, désormais aucun obstacle à la nomination du Vicaire de leurs Missions à cette charge épiscopale.

Bien entendu, si le clergé séculier, avec des intentions parfaitement honnêtes, s'efforçait de faire agréer son candidat, dont nul ne contestait le mérite ; néanmoins, en dehors de la passivité des Oblats, intervinrent dans le débat des influences qui ne pouvaient pas se contenter d'un laisser-faire inopportun.

Il y avait, d'abord, les deux lettres parfaitement explicites et fortement motivées par lesquelles Mgr Taché lui-même demandait à Rome un coadjuteur qui devait être son successeur. Le saint homme y disait pourquoi il convenait que son assistant fût Oblat, et son successeur le P. Langevin, dont la modestie, l'humilité, sans doute, devront souffrir violence.

Il y eut ensuite, l'enquête inévitable et la vérification des dossiers ; puis consultation des uns, audition des autres.

Pendant que l'affaire s'instruisait ainsi à Rome, l'opinion était troublée à Saint-Boniface. La malignité des uns, le zèle inconsidéré des autres voulaient mettre en opposition, pour ne pas dire en conflit, le parti Cherrier et le parti Langevin, c'est-à-dire les séculiers et les réguliers, au grand détriment de la charité qui doit-être souveraine dans la société des fidèles, des intérêts généraux et particuliers du diocèse ainsi que des paroisses et missions qui en dépendaient.

Cette agitation était, du reste, alimentée par l'obsédante question des écoles manitobaines, question qui, après avoir été la grande épreuve de Mgr Taché, entrait en ce moment même dans une phase critique, bien capable d'émouvoir les catholiques, de troubler surtout l'homme qui allait prendre le gouvernement de cette église persécutée.

En effet, un jugement du Conseil Privé venait de refuser aux catholiques du Manitoba le respect de leurs immunités constitutionnelles en matière d'enseignement, immunités abolies par l'arbitraire du gouvernement de la Province.

Cependant, le Gouverneur Général du Canada vint alors à Winnipeg ; il inspecta des écoles, fit visite au P. Langevin et dût constater notamment par les écoliers de sa paroisse que la supériorité de l'éducation dans les écoles catholiques était incontestable. Il l'avoua franchement au zélé curé Langevin, qui opinait de son côté, et répéta à son provincial, que : « Tout cela n'était qu'un rayon de soleil sur un tombeau. »

C'est dire quel était alors la déconvenue et l'accablement des catholiques au Manitoba, aussi l'importance du choix qui devait pour longtemps influencer la situation poltiique et religieuse dans tout l'Ouest canadien.

L'état du diocèse n'avait donc rien d'engageant dans le présent ; son horizon était sombre vers l'avenir ; et on se serait disputé autour de ce calice !

Certes, si cela n'avait tenu qu'au P. Langevin, nul doute, nous en sommes certains désormais : il n'aurait pas combattu les vœux ni les projets des séculiers. Car, c'est en toute sincérité, en toute humilité qu'il écrivait à Hermas, le 3 juillet 1894 : « Dieu merci ! je n'ai pas remué une paille. Que le Saint-Siège décide. Il est bon que chacun puisse donner son avis à sa façon. » Et le 3 août de la même année, ayant prêché des retraites, dont l'une aux Oblats, en présence du R^me^ P. Soullier, revenu de la Colombie, il pouvait certifier de même : « Notre Supérieur Général est digne et impassible. Je t'assure que les Oblats n'intriguent point. » Ce qui ne voulait pas dire qu'ils restaient indifférents. C'est pourquoi, revenant à l'*Affaire*, il confiait encore à Hermas le 17 septembre suivant :

« Sans doute que le désir de Mgr Taché a été très explicite : il voulait un Oblat pour successeur... Sans doute qu'il y a lieu de se demander s'il n'y a pas un programme, une mission à remplir, à achever, pour notre petite congrégation ; mais il y a aussi des raisons pour penser qu'un séculier ferait mieux.

Ce trône de Saint Boniface est un calvaire, où sera immolée une victime couronnée de fleurs. Ah ! tu aimes bien trop ton pauvre frère pour lui souhaiter ce qui va bientôt cesser de le menacer. »

Ne redoutant aucune peine, n'évitant aucune fatigue, il espérait néanmoins que ce calice pouvait être éloigné de lui et il le demandait. En effet, le 30 octobre ne disait-li pas à son confident habituel :

« Maintenant qu'il est bien prouvé par deux lettres de Mgr Taché à Rome qu'il demandait un Oblat et *tel* Oblat, *je me crois autorisé à demander à nos supérieurs de ne point réclamer....* Il y a donc lieu d'espérer que je resterai le pauvre P. Adélard. »

Il le souhaitait très sincèrement, restant ainsi conséquent avec lui. Mais il souffrait cruellement d'être tiraillé entre des partis contraires, que la discussion, l'attente exaspéraient. Il devait tout subir, assister, sans voix et comme étranger, à des polémiques énervantes dont il était l'objet ou l'aboutissement. Lui aussi, évidemment, et il ne le cachait pas, désirait la désignation d'un Oblat, mais d'un autre que lui-même !

Cependant Rome était fixée et le sacrifice du P. Langevin sur l'autel du devoir était décidé enfin par les cardinaux de la Propagande, dans leur réunion du 10 décembre 1894.

Aussi le jour de la fête de SaintAdélard, le 2 Janvier 1895, le R^me^ P. Soullier, par une lettre datée du 21 décembre 1894, l'informait officiellement qu'il était élevé à l'épiscopat et destiné au gouvernement de l'église de Saint-Boniface. Cette nouvelle lui arrivait dans l'après-midi et tout bouleversé, le soir même, il écrivait au P. Lefèbvre, son provincial, l'homme sur lequel, à défaut du P. Langevin, Mgr Taché avait jeté les yeux pour lui confier la continuation de son rude combat:

« C'est fini ! lui disait-il ; me voilà sacrifié ! Une lettre du T. R. P. Général m'annonce officiellement que la victime choisie est un Oblat, et cet Oblat votre indigne fils spirituel ! C'est écrasant ; mais le bon Dieu l'a évidemment voulu ainsi, comme le dit le T. R. P. Général. Tout de même il y a de quoi faire trembler un plus brave que moi... J'espère que je serai toujours pour vous le pauvre Père Adélard. Ne m'abandonnez pas. »

Il ne pouvait manquer non plus d'informer aussitôt son frère bien aimé du coup qui le frappait et, ce même jour, il lui confiait ses angoisses : « Ton pauvre frère va monter sur un calvaire déjà ensanglanté! J'ai répété mille fois déjà: *transeat a me*, (que ce calice s'éloigne de moi). C'est terrible ; mais j'ai confiance dans le secours de Dieu et de la Bonne Mère. Accablé d'abord, je me suis calmé après avoir prié. »

Voilà comment les véritables élus de Dieu accueillent les charges redoutables que le monde, dans sa candeur, appelle de l'avancement!

Mgr Langevin avait alors 39 ans et 5 mois.

Il se tourne aussitôt vers ceux en qui son humilité voyait des guides, des modèles, des protecteurs, et parmi lesquels il trouve au premier rang l'intrépide batailleur des Trois Rivières : Mgr Laflèche, le marteau pilon du libéralisme doctrinaire en Canada.

Mgr Laflèche, pour avoir été dix années durant missionnaire sur la Rivière Rouge, le compagnon admirable du jeune P. Taché daus l'Ile à la Crosse et son ami fidèle quand il fut évêque, puis archevêque de Saint-Boniface ; Mgr Laflèche, que le nouvel élu ne cessera de dire « le prophète des Trois Rivière, » connaissait à fond la situation politique et religieuse de l'Ouest canadien. Il conseilla à Mgr Langevin qui le consultait « de témoigner le plus de confiance possible à son clergé séculier, de choisir son Vicaire général dans ses rangs et de ne pas reculer d'un seul pas dans la revendicalion des droits scolaires de ses diocésains. »

Prévoyant les rudes combats qu'à la suite du noble « martyr de l'Ouest », il lui faudra soutenir sur ce terrain brûlant, le nouvel archevêque répond à ce conseiller averti : « C'est lui, le Dieu des armées, qui remportera seul la victoire. Il daigne se servir de faibles instruments qui font briller sa toute puissance ; je suis ce petit rien choisi par Dieu, mais j'ai besoin de l'aide de mes vénérables collègues. »

Le sacre de l'élu devait avoir lieu dans la cathédrale de Saint-Boniface le mardi 19 mars 1895. Mgr Langevin s'y prépare dans un grand recueillement et par une fervente

retraite, alors que tout son peuple uni à son clergé, régulier et séculier, aux communautéss religieuses. préparait de grandes fêtes publiques et privées.

Voici le grand jour que tous attendaient dans une grande allégresse et qui, cependant, inspirait au « pauvre Adélard » une si sainte frayeur. Mgr Fabre, archevêque de Montréal, assisté de NN. SS. Duhamel, archevêque d'Ottawa, et Grandin évêque de Saint-Albert, le consacra; et furent présents à la cérémonie NN. SS. Bégin, archevêque-administrateur de Québec; Laflèche. évêque des Trois Rivières; Gravel, évêque de Nicolet; Gabriel, évêque d'Ogdensburg; Emard, évêque de Valleyfield; Decelles, coadjuteur de Saint-Hyacinthe; le R^me^ P. Antoine, abbé de la Trappe d'Oka; le chanoine Racicot, oncle maternel de Mgr Langevin, futur évêque-coadjuteur de Montréal; le chanoine Bruchési ami d'enfance et futur archevêque de Montréal; les représentants de l'Université d'Ottawa, du Séminaire de St-Sulpice et de plusieurs collèges, plus de cent prêtres et religieux, des amis de jeunesse, surtout le vieux père de l'élu et son cher frère Hermas.

La cérémonie fut émouvante, grandiose. Mgr Bégin fit le sermon et après le banquet, qui réunissait tant d'illustrations et d'amis fidèles, l'abbé Cherrier, le candidat malheureux, porta un toast, où perçait des appréhensions qui, à l'égard du héros de la fête, pouvaient paraître pour le moins déplacées. Entr'autres choses excellentes, il dit malheureusement :

« MONSEIGNEUR, un jour vous fûtes épris d'amour pour une épouse pleine de charmes et de beauté. Pour lui être uni, vous avez quittez père, mère, frères, sœurs, amis, etc. ; mais ce n'était pas là encore la consommation de l'union mystérieuse que vous étiez appelé à contracter avec l'Église de Jésus-Christ. Jusqu'ici vous avez eu le privilège de porter à votre côté la croix d'Oblat de Marie Immaculée, symbole de l'immolation et du sacrifice; mais vous n'aviez point encore reçu l'anneau nuptial. Il brille maintenant à votre doigt, ce symbole d'union sacrée, pour nous dire que vous venez de faire l'*adieu sublime même à la Communauté bénie qui vous avait reçu dans son sein, pour ne plus vivre désormais que d'une même vie avec l'Église de Saint-Boniface, cette épouse aimée et chère à votre cœur, à laquelle vous venez de jurer aux pieds des saints autels un amour sans borne et une fidélité inviolable.*

« La communauté des Oblats de Marie Immaculée sans doute vous réclamera encore, avec un légitime orgueil, pour le fils de ses complaisances, et vous, Monseigneur, vous continuerez d'aimer cette mère affectionnée; *mais vous devez quand même lui préférer l'épouse sainte qui vient de vous être donnée, et qu'il sera désormais de votre devoir d'aimer tout comme le Christ a aimé son Eglise.* »

Mgr Langevin trouva la recommandation inopportune, l'insistance étrange, empreinte d'une vaine préoccupation; c'était la manifestation solennelle d'une défiance persistante et partagée. Aussi, fort à propos et sans détour, il répliqua :

« Ne craignez donc rien ; quand Dieu crée un évêque, il creuse dans son cœur des capacités telles qu'il peut aimer tous ceux qui lui sont confiés, sans cesser d'aimer autant ce qui faisait d'abord l'objet de son amour. *Je n'oublierai jamais cette communauté* qui a eu la bonté de me recueillir dans son sein et de m'y garder malgré mon indignité. Je l'oublierai d'autant moins que le Bon Dieu, en me confiant l'Eglise de Saint-Boniface, m'a mis à la tête d'un pays *où les œuvres de cette Congrégation sont si sublimes qu'elles suffiraient à illustrer un grand Ordre* »

Inutile de dire que Mgr Langevin à l'occasion de son sacre reçut des cadeaux précieux : Les paroissiens de Sainte-Marie de Winnipeg lui offrirent une montre en or; ses anciens élèves du Séminaire d'Ottawa, une croix archiépiscopale ; sir Hector Langevin lui remit la crosse et la chapelle de mission de son frère, mort évêque de Rimouski ; le Général des Oblats lui céda la mitre précieuse de Mgr de Mazenod, fondateur de sa Congrégation et un anneau pastoral que Mgr Taché tenait du même. Saint Isidore fit don d'un ornement en drap d'or fin ; Saint-Sulpice de Montréal lui envoya une croix pectorale enrichie de diamants ; M. C. Thérien lui fit parvenir une chapelle portative précieuse, et la ville de Saint-Boniface un anneau pastoral, etc.

Par un mandement de fort belle allure, daté du jour de son sacre, il débute dans son redoutable ministère : il y rappelle l'œuvre difficile, glorieuse et magnifiquement féconde de ses prédécesseurs, salue ses prêtres et les fidèles qu'ils ont guidés dans les voies du salut ; il salue

nommément les communautés appelées à le seconder, met le peuple en garde contre les désordres publics et privés, surtout contre les excès qu'entraîne l'intempérance ; enfin il prescrit des prières pour les écoles catholiques du diocèse.

Il ne sera pas superflu de voir maintenant ce qu'étaient devenu les missions si éparses, si rares d'abord et si dépourvues encore, qu'avaient fondées, développées ses admirables devanciers et qu'il avait charge désormais de protéger en les faisant prospères et plus nombreuses pour la grande gloire de Dieu.

Quand, en 1818, lord Selkirk obtint de Mgr Plessis, évêque de Québec, l'envoi de deux missionnaires pour évangéliser ses colons de la Rivière-Rouge, nous ne trouvons dans les immenses solitudes du Nord-Ouest ou Pays d'en Haut, à partir de la région des Lacs Ontariens jusqu'à l'Océan Pacifique, que deux prêtres, les abbés Provencher et Dumoulin accompagnés d'un séminariste. Ils établirent 4 stations ou missions, dépourvues de tout, sans édifices religieux, dignes de ce nom.

A la mort de Mgr Provencher, auquel succéda Mgr Taché (1854), le Nord-Ouest constituait encore un seul diocèse, Saint-Boniface. Il s'y trouvait un évêque, 4 prêtres séculiers, 7 pères oblats et deux frères convers de cette Congrégation, plus 13 sœurs grises. On comptait alors en ce pays de mission : 5 résidences de missionnaires, 30 stations, deux établissements de religieuses, 6 églises si l'on peut ainsi nommer, sauf la cathédrale, les chapelles *omnibus* dont se contentaient les Oblats 1 collège classique embryonnaire, 4 écoles, 1 hospice et 6 établissements que les sauvages réfractaires firent abandonner au moins provisoirement.

A la mort de Mgr Taché, 1894, ce Nord-Ouest forme l'archidiocèse de Saint-Boniface, avec trois évêchés suffrageants et un vicariat apostolique. L'archevêché de Saint-Boniface comptait à lui seul : 1 archevêque, 31 prêtres séculiers adonnés au ministère paroissial souvent augmenté du service de missions voisines; 34 pères oblats occupés pareillement, 15 séminaristes, une vingtaine de

Pères et frères jésuites, une dizaine de Frères de Marie, environ 70 Sœurs Grises avec une vingtaine d'assistantes tertiaires, 30 Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 15 fidèles Compagnes de Jésus, 43 paroisses et missions, 50 églises ou chapelles, 1 collège, 80 écoles, 1 hôpital, 2 hospices, 90 stations visitées, n'ayant pas d'édifices religieux, 4 établissements abandonnés.

Les paroisses et missions régulièrement desservies lors du décès de Mgr Taché étaient :

A Winnipeg : Les paroisses Sainte-Marie et l'Immaculée-Conception.

Saint Boniface, archevêché et cathédrale ;

Saint-Vital, Saint Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Pie, Emerson, Saint-Pierre, Saint-Malo, Lorette, Sainte-Anne, Saint-Joachim de la Broquerie, Selkirk, Saint-Charles, Saint-François-Xavier, Saint Eustache, Fannystelle, Saint-Hyacinthe, Portage la Prairie, Saint-Laurent, Notre-Dame de Lourdes, Saint-Léon, Saint-Claude, Mariapolis, Saint-Alphonse, Bruxelles, Deloraine, Brandon, Oak Lake, Grande-Clairière, Fort-Ellice, Fort-Pelly, Qu'Appelle mission, Qu'Appelle station, Lac Croche, Régina, Montagne des Bois, Fort-Alexandre, Portage du Rat, Fort Francis, Manitou et Saint-Daniel.

Presqu'en toutes ces paroisses les catholiques canadiens français avec les métis français furent d'abord en majorité.

Vu les lieux et les circonstances, cette situation devait de prime-abord paraître florissante. D'aucuns, en la considérant, pouvaient être portés à s'étonner des sombres pensées de Mgr Taché, comme aussi de ses cris d'alarme fréquents.

Un homme averti, tel que l'était déjà le nouvel archevêque, allait plutôt admirer la prévoyance de ces précurseurs, partager leurs angoisses et continuer leurs efforts, dut-il livrer des combats encore plus ardents pour épargner à son jeune troupeau des coups plus douloureux.

Le mal dont souffrait le Manitoba et les Territoires de l'Ouest était le mal ontarien, dont on ne mourait pas en-

core à Saint-Boniface et à Saint-Albert, mais dont à Winnipeg un trop grand nombre se trouvait atteints avec l'atroce manie de répandre partout la contagion. C'était un mal horrible que Mgr Langevin put observer d'abord et longtemps dans Ottawa même.

Comme les Etats-Unis naguère, le Canada devenait de plus en plus une entreprise d'immigration et de colonisation sur laquelle les partis greffèrent leurs affaires politiques. Les Anglo-Canadiens, aux foyers relativement stériles, mettaient tout leur espoir dans l'affluence des colons étrangers; les Canadiens-Français dont les familles étaient étonnamment fécondes, se multipliant sans cesse avec le désir de l'emporter par le nombre dans tout le pays, voyaient, au contraire, avec peine cette invasion ; car Ils n'attendaient d'elle que troubles et qu'oppression. Pour le moins, les Canadiens-Français du Manitoba auraient-ils voulu que les apports de forces étrangères vinssent du Bas-Canada, des Canadiens-Français émigrés aux Etats-Unis, et des nations catholiques d'Europe, surtout de France et de Belgique ; de ces éléments, à tout hasard, ils pouvaient escompter encore les sympathies et l'assimilation. Malheureusement, à leur point de vue patriotique et religieux, la France et la Belgique, de 1897 à 1907, par exemple, n'envoyèrent au Canada que 14.579 émigrants, tandis que les Iles Britanniques, particulièrement l'Irlande, en fournirent 311.000 ; les Etats-Unis 272.000 et les autres pays 233 000. C'était donc une submersion qui devint fatale aux Canadiens Français et aux catholiques du Manitoba.

Puisque le mal manitobain était la contagion ontarienne, il faut voir comment l'Ontario lui-même l'avait contractée.

Le Haut-Canada, lors de la conquête anglaise et encore trente ans après, formait l'arrière pays inhabité, sauf par quelques tribus sauvages, de l'ancienne province de Québec. Il en fut détaché en 1791 sous la dénomination de Haut-Canada, en opposition avec ce qui restait de la province de Québec qu'on appela dès lors Bas-Canada. Ce remaniement fut amené par les dissentiments que provoquèrent des réfugiés orangistes, venus des Etats-Unis à la suite de la guerre de l'Indépendance américaine. Dix mille de

ces loyalistes, protestants fanatiques, allèrent, en 1784, s'établir dans cet arrière pays de Québec, région des Grands Lacs, très fertile et pourvue de si grandes richesses naturelles, qu'elle était capable de combler tous les désirs de ces évadés de la République voisine. Ils avaient, d'ailleurs, été priés instamment de se rendre en ces parages parce qu'on voulait y ménager un contre-poids, jugé nécessaire, pour assurer la fidélité des Français de Québec. De cette tendance, de cette fin politique froidement envisagée, et surtout du fanatisme religieux de ces refugiés américains résulta un antagonisme farouche entre orangistes anglais d'en Haut et Canadiens-Français d'en Bas : on jalousait ces derniers autant qu'on affectait de les croire redoutables. Au demeurant, en leur qualité de loyalistes, les Ontariens se montraient fort exigeants : tout leur était dû et de belles promesses avaient encouragé leurs prétentions, excité leurs convoitises. Ils obtinrent d'immenses concessions et tout ce qu'il fallait pour les mettre en valeur : semences, outils, bétail et jusqu'à la subsistance. Par ces moyens, le Haut-Canada devint vite un pays de cocagne, un centre d'attraction, dont témoigne la progression rapide de sa population, qui de 10.000 âmes en 1784 passait à 30.000 en 1796 ; à 70.000 en 1806 ; à 150.000 en 1824 ; à 263.000 en 1832.

Jusque-là les gens du Haut-Canada s'étaient complus dans un superbe isolement, heureux de n'être point semblables à ceux d'en Bas qu'ils se contentaient de mépriser comme représentants d'une race *inférieure*.

Mais les Canadiens-Français, fils des intrépides explorateurs de tout le Canada, ne se considéraient étrangers sur aucun point de l'immense territoire, ouvert à la civilisation par leurs ancêtres les Cartier, les Champlain, les Maisonneuve, les Iberville, les Dollard, les de la Vendrye et par tant d'autres héros, admirables chrétiens.

Les protestants d'Ontario avaient émis la prétention exorbitante de fermer aux catholiques de Québec l'accès de leur Haut-Canada. En vain ! Un groupe de Français, descendants des anciens colons de Détroit, s'était accroché aux comtés de Kent et d'Essex. Ces Français y affrontèrent les sarcasmes et la persécution, mais ils conservèrent

précieusement leur Foi, leur langue, leurs traditions et leurs mœurs de plus, ils se multiplièrent très rapidement; d'autre part, sur les confins du Haut Canada s'exerçait du Bas-Canada une pression constante et une infiltration méthodique que la malveillance ne put enrayer, si bien qu'en 1842 on trouvait dans l'Est ontarien 5000, et dans l'Ouest 4558 Canadiens-Français. De cette année à 1911, année du dernier recensement, voici le tableau comparatif de la progression de la population dans l'Ontario. On retiendra, en lisant ces chiffres, que l'avancement rapide des Canadiens-Français leur est propre, et fait face à une progression globale qui est l'effet de la totalisation des gains et apports de toutes les autres nationalités :

	Population totale	Populat. can.-fr.	Pourcentage
1842	487.053	13 969	2 8
1848	725.874	20.490	2,8
1851	952.004	27.424	2,8
1861	1.396.091	35.676	2,5
1871	1.620.851	75.383	4,7
1881	1.926.9?4	103 300	5,3
1891	2.114.352	133.220	6,3
1901	2.182.946	158.671	7,3
1911	2.523.208	215.000	9,3

Les Ontariens protestants, qui voient à côté des catholiques français nombre d'autres coreligionnaires qui leur sont sympathiques, ne tirent pas les conclusions que facilitent ces statistiques sans de grandes appréhensions ; ils se rassurent cependant en songeant aux complaisances irlandaises, se disant qu'il faudra ainsi encore bien du temps et d'efforts pour que la balance s'établisse, si ce miracle pouvait survenir jamais. Mais les Canadiens-Français, qui ne craignent rien, étant petits-fils de Gaulois, ne désespèrent pas : ils répondent simplement : nos fils verront bien !

En attendant ce spectacle d'avenir, ils font de leur mieux en Ontario et ils s'y défendent énergiquement, et non sans succès, contre les sévices coutumières des Orangistes intraitables e des Irlandais qui, souvent, ne le sont pas moins.

Lorsqu'Ottawa était encore le champ d'action du P. Langevin, celui-ci ne craignait pas de dire à ses compatriotes : aimez bien nos origines, gardez fidèlement notre Foi, notre langue et nos traditions, c'est notre devoir ; encourager nos institutions nationales, c'est notre droit : et personne ne saurait s'en étonner, loin de pouvoir nous le reprocher.

Il conseillait la concorde et la mutualité entre ses compatriotes, l'éloignement des sociétés mixtes où les catholiques devaient perdre leur foi ; les Canadiens-Français, leur sentiment national par les séductions inévitables de cette promiscuité. « Soyons Canadiens-Français, disait-il, comme les Britanniques savent se montrer Anglais, comme les Irlandais osent rester Irlandais. Nous voilà près de 3.000.000 de Canadiens-Français, en Canada et dans le Nord-Est américain, entourés de 75.000.000 d'âmes d'autres nationalités et d'autres confessions, flot immense et généralement hostile qui s'attaque à notre Foi aussi bien qu'à notre nationalité. Dans cette lutte pour la vie allons-nous périr? ». Et ce patriote, ni français, ni anglais, mais canadien, criait aux siens : Nous ne périrons pas, si, fidèles à nous-mêmes et toujours serrés autour de notre drapeau et de notre Clergé, nous continuons d'être Catholiques et Français.

Si pareil langage fut toujours nécessaire en Ontario, il n'était plus hors de saison au Manitoba, où, longtemps en majorité, les Canadiens-Français, du fait de l'invasion, des accaparements des Ontariens et de l'immigration étrangère étaient devenus une minorité opprimée, menacée de l'être chaque jour davantage. Leurs écoles séparées, confessionnelles et libres, étaient déjà supprimées, leur langue proscrite ; quant à leur foi, par la perversion systématique de la jeunesse et de l'enfance, elle courait le risque chez un grand nombre de sombrer dans l'ignorance ou l'apostasie. Sans doute, la résistance était à l'ordre du jour, et même on songeait à l'organiser ; d'autre part, les recours en justice se poursuivaient. Nous avons dit qu'un premier jugement avait reconnu la validité de la forfaiture des législateurs du Manitoba, attentat que le gouvenement fédéral d'Ottawa n'avait pas voulu désa-

vouer comme c'était son droit et son devoir ; mais nous avons pu ajouter qu'un arrêt du Tribunal Suprême de l'empire britannique, du 29 Janvier 1795, avait admis qu'il y avait eu excès de pouvoir dans les procédés de la législature de Winnipeg, tout en reconnaissant que le gouvernement fédéral canadien avait l'incontestable droit de protéger la minorité manitobaine, frustrée de ces immunités constitutionnelles.

La question scolaire en était encore à ce point lorsque Mgr Langevin fut sacré archevêque de Saint-Boniface

Le terrain était pourtant déblayé par l'autorité suprême. Il restait pour les uns à demander acte d'un arrêt tutélaire et d'en réclamer le bénéfice : Mgr Langevin y consacrera toute sa vie ; pour les autres à donner force à la Constitution et à faire rendre justice aux opprimés. Cette liquidation ne pouvait souffrir de dificultés qu'au Canada. En effet, le gouvernement Greenway fit entendre aussitôt qu'il n'entrait nullement dans ses intentions « de se désister en aucune manière de sa détermination de soutenir le système » en vigueur que flétrisaient pourtant les juges du Conseil privé de Sa Gracieuse Majesté ! Et, notons-le sans tarder, depuis cette révolte ouverte contre la justice souveraine de l'Empire jusqu'à ce jour, malgré les incessants efforts, les recours, les lettres et les mémoires de Mgr Langevin, comme malgré toute l'aide apportée par ceux qui s'intéressaient avec le vaillant archevêque à la cause du catholicisme dans l'Ouest canadien, aucune solution honorable et définitive n'a pu prévaloir au Manitoba !

CHAPITRE IX

SOMMAIRE. — Situation dans les Territoires du Nord-Ouest canadien ; la loi réparatrice ; attitude de Mgr Langevin et de Wilfrid Laurier ; mandement collectif des évêques ; règlement Laurier-Greenway.

Au début de l'année 1895. en butte aux assauts des hérétiques et des sectaires, trahis par les leurs, abandonnés en quelque sorte à eux-mêmes et vaillants quand même, les catholiques du Manitoba et ceux des Territoires du Nord Ouest résistaient, lorsqu'enfin fut rendu le jugement équitable du Tribunal Suprême, dont l'ennemi cependant disait ne vouloir tenir aucun compte ! Tous les échos du Canada répétaient cette mâle résolution de l'avant garde *rouge* de Winnipeg.

Mais le ciel, qui veille sur les siens. de nos jours comme jadis sur son peuple élu quand il se montrait fidèle ou repentant, avait donné à Mgr Taché le successeur désiré, qu'il savait vigilant, généreux. et de qui la prudence, le courage allaient se trouver effectivement à la hauteur de leur tâche commune, bien douloureuse.

Quel était exactement le régime que les catholiques de l'Ouest, par l'obstination de leurs législateurs allaient subir indéfiniment ? Nous connaissons déjà le sort fait aux catholiques du Manitoba ; mais qu'elle était la situation scolaire dans des territoires relevant du diocèse de Saint-Boniface ?

Elle restait telle que le P. H. Leduc, O. M. I., vicaire général, l'exposait à Mgr Taché, le 5 Février 1894 (1) :

Une pétition faite. disait-il, au nom de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, 17 autres par les Commissaires d'écoles catholiques des Territoires du Nord-Ouest, et une autre faite par V.G. elle-même, avaient été adressées à Son Exc. le Gouverneur

(1) Voir son rapport *in-extenso* tome VII des Voix Canadiennes p. 310 et suiv.

Général en Conseil. Toutes ces pétitions exprimaient les graves sujets de plainte des Catholiques relativement à la dernière Ordonnance des Ecoles dans les Territoires du Nord-Ouest; au fond parfaitement identiques. elles demandaient, ou le désaveu de l'Ordonnance N° 22 A. D. 1892, ou un ordre formel à l'Assemblée Législative et au Conseil d'Instruction Publique, de rappeler ou d'amender la dite Ordonnance et les Règlements du Conseil de l'Instruction Publique, de manière à enlever tous les graves et justes sujets de plaintes formulés par les catholiques dans leurs pétitions à Son Exc. le Gouverneur Général en Conseil.

L'une et l'autre alternative nous sont refusées.

Or, Monseigneur, ma conviction est que nous avons été bel et bien sacrifiés par le Gouverneur en Conseil. On rejette nos plus légitimes sujets de plainte, on en méconnait l'importance et la portée.

Nous nous plaignons de ce que l'Ordonnance de 1892 nous enlève, à nous, Catholiques, le droit de nommer nos Inspecteurs pour nos Ecoles Catholiques, droit qui nous était donné par l'Ordonnance de 1888. Cette Ordonnance conférait à la section catholique du Bureau d'Education le pouvoir de nommer ses Inspecteurs. C'est ce droit que nous revendiquions dans nos pétitions. Des Inspecteurs protestants, à raison de leur éducation religieuse, de leurs préjugés, de leur opposition au système d'écoles catholiques, ne peuvent pas, généralement, nous inspirer toute confiance. Nous protestons, dans nos pétitions, contre cette violation du droit que nous avons de gouverner nos écoles et de nommer nos Inspecteurs, comme nous reconnaissons le même droit aux écoles protestantes. Je regrette d'être obligé de constater que la décision du Conseil Privé, dans le cas dont il s'agit, n'a nullement pour objet la vraie plainte des pétitionnaires... Qu'on ne dise pas non plus: « Sur quatre inspecteurs, vous en avez un qui est catholique ». Si nous l'avons aujourd'hui, nous pouvons ne plus l'avoir demain. En tout cas, il ne peut inspecter que les écoles d'un seul district, toutes les écoles des autres districts étant soustraites à sa juridiction. Encore une fois, le droit de nommer des Inspecteurs nous est enlevé, et nous sommes à la merci du Conseil de l'Instruction Publique, tout protestant. où pas un seul catholique n'a le droit de vote ; et nos écoles sont presque toutes inspectées par des protestants qui peuvent être absolument hostiles à nos institutions d'éducation, à nos couvents surtout... Tel est le véritable objet de nos plaintes, tel est le droit que nous revendiquons. Et c'est ce qu'on n'a pas voulu voir à Ottawa : « Vous n'avez pas lieu de vous plaindre, nous dit-on ; les devoirs des Inpecteurs sont pratiquement les mêmes aujourd'hui qu'ils étaient avant l'Ordonnance dont vous demandez le désaveu ». En attendant, acceptez les Inspecteurs qui vous seront imposés, fussent-ils vos ennemis déclarés et membres de sociétés secrètes qui ont juré guerre à outrance à vos institutions...

Dès le mois de Janvier 1888, le Bureau d'éducation, composé alors de huit membres, dont cinq protestants et trois catholi-

ques, discuta l'opportunité d'avoir, dans un avenir prochain, des écoles normales ; aussitôt que les circonstances le permettraient et que de tels établissements seraient pratiquement possibles tant pour les Protestants que pour les Catholiques. J'étais alors membre du Bureau avec l'hon. Juge Rouleau et M. A. Forget. Le Juge Rouleau était absent ce jour-là, mais M. Forget et moi nous prîmes part à la discussion, et tout les membres du Bureau, Protestants comme Catholiques furent d'avis que des institutions normales ne pourraient que stimuler et avancer la cause de l'éducation. On parla d'engager un principal. M. Forget fit immédiatement remarquer qu'il en faudrait deux : l'un pour les protestants, l'autre pour les catholiques. Comme la chose n'était pas pour se faire de suite, il fut résolu de passer uniquement la résolution citée par le Conseil Privé, demandant un secours de cinq mille piastres pour fin d'Ecoles Normales, sans les spécifier. Le Bureau d'éducation se réservait de régler l'emploi de ces 5.000 piastres si cette somme nous était accordée pour les fins qu'il avait en vue. Et la Section Catholique savait qu'elle avait droit, elle aussi, à une partie de cette somme, si la dite somme était accordée. Tout le monde comprit ou put du moins comprendre par les remarques de M. Forget et les miennes, que lorsque le temps de l'exécution viendrait, nous revendiquerions notre droit à une ou plusieurs Ecoles Normales Catholiques, et, de fait, chaque fois que cette question est venue devant le Bureau d'éducation, depuis Janvier 1888, jusqu'à notre dernière session, en été 1892, j'ai toujours, soutenu par mes collègues, l'hon. Juge Rouleau et A. Forget, revendiqué des Ecoles Normales Catholiques, si jamais le Bureau passait une résolution rendant obligatoire l'assistance à ces écoles. J'ai fait plus, j'ai toujours représenté que les établissements de nos Sœurs, consacrées à l'éducation pendant toute leur vie, n'était pas autre chose qu'une longue Ecole Normale durant pour elles jusqu'à la mort.

Sur le rapport de M. Haultain, chef de l'Exécutif à Régina, partie intéressée avant tout au maintien de son Ordonnance de 189 , le Rapport du Comité du Conseil Privé dit que la résolution passée à l'unanimité du Bureau d'éducation, en Janvier 1888, conclut à l'établissement d'une *seule école normale pour les Protestants et les Catholiques sans distinction*. Cette assertion est contraire aux vues exprimées dans le Bureau, lors de l'adoption de la résolution, qui portait sur la demande que nous fîmes d'une somme de 5 000 piastres que le Gouvernement Fédéral refuse sous le faux prétexte qu'au moins deux membres de la Section Catholique du Bureau d'éducation, ont, dès Janvier 1888, donné leur adhésion pure et simple à l'établissement futur d'une *seule* école normale. On nous invite à nous tenir tranquilles, à accepter l'Ordonnance nouvelle, à nous contenter d'écoles normales protestantes, voire même pour les Sœurs qui quitteront leur couvent pour aller se mêler aux instituteurs ou aspirants instituteurs de l'un ou de l'autre sexe, de toutes dénomination et de tout âge, sur les bancs de l'école de Régina ou d'ailleurs, et recevoir, de la bouche d'un Grand Maitre de la Franc-Maçonnerie, l'enseignement pédagogique, dégagé de toute teinte de catholicisme, mais pouvant

être saturé de matérialisme et de toutes les erreurs que l'Eglise catholique repousse et condamne...

... En 1891, une de nos sœurs enseignantes. Supérieure (très compétente) d'un de nos couvents dans l'Alberta. était munie d'un certificat non professionnel, degré A. Ce certificat devait devenir professionnel après deux ans d'enseignement dans le pays et par l'endossement de l'Inspecteur. Issu le 1er Septembre 1891, le dit certificat fut régulièrement endossé par l'Inspecteur en 1892. L'année suivante, après que l'ordonnance N° 22 de 1892 eut été passée, on prétendit que les Inspecteurs n'avaient plus le droit d'endosser des certificats non professionnels, et au mois d'Août 1893, M. J Brown Secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique, donnait officiellement avis à la Révérende Sœur dont je parle, que son certificat non professionnel expirait le 1er Septembre suivant ; mais par faveur (?), on prolongeait le terme de l'expiration du dit certificat jusqu'au 1er Octobre, époque de l'ouverture de la session de l'Ecole Normale à Régina, où elle aurait à se rendre ; cette assistance à l'Ecole Normale étant pour elle le seul moyen d'obtenir un certificat professionnel... Je partis alors moi-même pour Régina où j'eus une longue conférence avec M. Goggin, Surintendant de l'Education. Le Rév. M. Caron et M. A. Forget m'accompagnaient. J'exposai d'abord l'impossibilité pour les Sœurs de quitter leur couvent et de venir prendre part à ces sessions d'Ecoles Normales ; je déclarai que c'était vouloir les forcer à aller directement contre les règles et constitutions qui régissent leurs communautés. Faire pour elles un pareil règlement équivalait à vouloir posititivement les exclure de l'enseignement dans les Territoires. M. Goggin me découvrit le fond de sa pensée en me demandant pourquoi nous n'engagions pas des institutrices laïques, au lieu de religieuses qui, par état, ne peuvent se conformer aux règlements du Conseil de l'Instruction Publique.

La religieuse se vit refuser son certificat *au nom même de la clause 5*. On consentit de le lui donner, seulement lorsqu'il fut prouvé qu'elle y avait un droit strict, en vertu de la loi et des règlements existants avant l'Ordonnance, dont nous nous plaignons...

Sous l'ordonnance de 1888, en septembre 1891, l'ancien Bureau d'Education, les deux sections réunies, adoptait un choix *presque uniforme* de livres réglementaires pour les candidats aux examens. Je dis un choix *presque uniforme*, parce que les livres de lecture et les sujets de littérature furent exceptés ; leurs deux sections ne s'accordant pas sur ces deux points. J'avais moi-même provoqué, dans ma lettre au Secrétaire du Bureau, cette entente entre les sections, mais qu'on le remarque bien, sans nous lier les mains aux uns ou aux autres. Les sections conservaient toujours le droit strict de revenir sur le choix des livres quand elles le jugeraient utile pour leurs écoles respectives. Ce droit nous ne l'aliénions pas et ne l'avons jamais aliéné.

L'Ordonnance de 1892 nous l'enlève et c'est là une injustice criante dont nous nous plaignons. Sous l'ancien régime, nous pouvions user de ce droit, comme il nous semblait bon et utile

à nous, Catholiques ; nous accorder avec la section Protestante pour le choix des livres, ou ne pas le faire selon que nous le jugions convenable. Aujourd'hui nous subissons la loi inique du plus fort. Le Conseil de l'Instruction Publique a le droit de prescrire aux candidats aux examens les livres qu'il veut choisir.

Je ne m'arrêterai pas à examiner le mérite ou le démérite de tel ou tel ouvrage ou de tel ou tel auteur. par la raison toute simple qu'ils peuvent être changés quand le Conseil de l'Instruction Publique le voudra et remplacés par les auteurs les plus hostiles à nos convictions, sans que nous ayons rien à y voir ; et le Comité du Conseil Privé vient nous dire que notre plainte n'est pas fondée.

Dans nos écoles, on nous laisse aujourd'hui, comme livres de lectures, nos livres catholiques pour les petits enfants seulement, mais on a le droit de nous les ôter demain, comme on l'a déjà fait pour tous les enfants au-dessus du 2me livre. Puis on nous dit : rien n'est changé ; vous n'avez plus le choix de vos livres, vous subirez les nôtres. De quoi vous plaignez-vous ?...

(La minorité... peut établir des Ecoles Séparées.)

De ce que la minorité peut encore, de par l'Ordonnance. N° 22 de 1892. établir des écoles Séparées catholiques ou Protestantes, selon le cas, s'ensuit-il que l'effet de la dite Ordonnance et des Règlements passés par le Conseil d'Instruction Publique ne soit pas de priver les Ecoles Catholiques de tout ce qui peut les différencier des Ecoles Publiques protestantes, et d'en faire des Ecoles catholiques de nom seulement ? Voyons un peu.

Les Catholiques. représentés autrefois par les membres de le Section catholique du Bureau d'Education, étaient convaincus que leurs intérêts étaient respectés : car ils appartenaient de par la loi à la dite section :

1 D'avoir sous son contrôle et administration toutes ses Ecoles et de faire de temps à autre tout règlement qu'elle jugera à propos pour leur gouvernement général et leur discipline ;

2 de prescrire et de choisir des séries uniformes de livres réglementaires ;

3 De nommer ses Inspecteurs ;

4 De canceller les certificats des instituteurs pour cause suffisante ;

5 L'instruction religieuse (limitée dans les Ecoles Publiques) ne l'était pas dans les Ecoles Séparées ;

6 De choisir les livres élémentaires en matière d'histoire et de science, puis tels autres sujets qu'elle jugerait convenable. v. g. l'instruction religieuse pour les candidats aux examens, et d'avoir exclusive juridiction dans ces matières ;

7 De nommer ses examinateurs.

Aujourd'hui, plus de Section Catholique ; pas un Catholique n'a droit de vote au Conseil d'Instruction Publique.

Plus de contrôle, ni d'administration de nos écoles.

Nous ne pouvons plus choisir nos livres, on nous impose ceux qu'on veut ou qu'on voudra.

Nos écoles, au moins 75 sur 100, sont inspectées par des Inspecteurs Protestants. Nous n'avons plus ni la nomination, ni la direction de ses Inspecteurs.

Nous n'avons aucun pouvoir sur les certificats de nos instituteurs. Ils doivent passer même à l'unique Ecole Normale qui sera ce que le Conseil d'Instruction Publique voudra la faire et qui pourra être hostile à toute idée Catholique.

On nous a enlevé le choix de nos livres d'histoire et de science pour les candidats aux examens. Nous n'avons plus juridiction pour la correction des examens en ces deux matières, juridiction qui nous était réservée sous l'Ordonnance de 1888.

On nous enlève le droit de nommer nos examinateurs. On nous enlève l'instruction religieuse, même le droit d'ouvrir la classe par la prière dans nos écoles... Que nous reste-t-il donc? sinon des Ecoles Catholiques de nom seulement, pas autre chose.

Ecoles Séparées ou Catholiques, soit; mais à condition qu'on les rende semblables sous tous les rapports aux écoles Publiques, Protestantes, en exigeant spécialement que les professeurs des écoles Catholiques aient la même formation que les professeurs des écoles Publiques; soient soumis aux mêmes inspecteurs, emploient les mêmes livres et méthodes, renoncent à toute instruction religieuse, etc., etc., etc.

A Régina, au Conseil de l'Instruction Publique, deux opinions ont cours. Le chef voudrait bien prendre « le taureau par les cornes » et se débarrasser, de suite, de toutes ces écoles séparées ou catholiques. Le sous-chef, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie, veut, lui aussi, détruire tout ce qu'il y a de catholique dans nos écoles, mais il conseille d'y aller plus doucement. Selon lui, il faut arriver au même but, n'avoir que des écoles purement non Catholiques, mais y aller avec la ruse et l'astuce voulues. Faire un pas aujourd'hui, et laisser les Catholiques s'accoutumer; puis en faire un autre, un troisième et ainsi de suite jusqu'à l'abolition complète des écoles Catholiques. Voilà où nous en sommes...

« Le désaveu, selon le Comité, n'annulerait aucun des réglements dont on se plaint. »

J'en demande humblement pardon à l'hon. Comité. Comment ! le désaveu de l'Ordonnance ne remédierait point à nos plaintes et à nos justes griefs?... Si cette Ordonnance eût été désavouée, tous les droits dont je parlais tout à l'heure nous étaient rendus; contrôle et administration de nos écoles; choix de nos livres et amendement dans ce choix quand bon nous semblerait; droit de nommer nos inspecteurs et nos examinateurs; instruction religieuse dans les écoles séparées; écoles normales facultatives et non obligatoires, et devant être catholiques pour nos candidats si elles devenaient obligatoires. Et le désaveu n'aurait remédié à rien, sinon en rétablissant l'ancien bureau d'éducation? Le désaveu, ose-t-on dire, n'aurait annulé aucun des règlements dont on se plaint. Si la loi avait été désavouée, les membres de la Section Catholique n'auraient-ils pas autorité pour amender les règlements? La plupart de ces règlements ne tombaient-ils pas d'eux-mêmes en nous ramenant l'Ordonnance de 1888?

Pour ne pas désavouer l'Ordonnance, on donne faussement pour raison que le désaveu serait inutile. On se moque ainsi des pétitionnaires, on sacrifie la minorité au désir de plaire à la majorité qu'on craint et qu'on redoute davantage.....

Enfin, voici l'immense consolation qu'on apporte aux catholiques du Nord-Ouest. Le Comité du Conseil Privé a pour nous la plus grande sympathie. Il regrette extrêmement que l'Ordonnance de 1892 ait été pour nous la cause involontaire (?) de mécontentement et d'alarmes. L'Ordonnance est maintenue ; on pourra avec elle et sous le couvert de la légalité, augmenter, multiplier les difficultés et les obstacles pour empêcher les Ecoles Catholiques de fonctionner ; on pourra nous imposer de nouveaux règlements plus tyranniques, plus impossibles encore; le bon vouloir du passé, de la part des membres du Conseil de l'Instruction Publique et de la Législature, est une preuve au moins probable du bon vouloir futur.

Le comité du Conseil Privé nous recommande à la merci. à la générosité des ennemis bien avoués de nos institutions religieuses, de nos écoles, de nos couvents. Ils ont fait leurs preuves. Et maintenant. ils sont priés d'amender soit l'Ordonnance, soit les Règlements du Conseil de l'Instruction Publique, afin de remédier à nos griefs et à nos appréhensions, s'il est prouvé qu'il en existe !

Est-ce là, en vérité, ce que nous étions en droit d'attendre? Est-ce une décision pareille qui pouvait satisfaire la requête des pétitionnaires? Est-elle conforme à la justice? Est-elle un spécimen du tant vanté *British Fair Play ?*

Nous sommes sacrifiés au souffle si regrettable du fanatisme qui passe aussi sur nos Territoires : nos droits sont méconnus, nos Ecoles Catholiques existantes de par la loi n'existent plus que de nom. Il aurait pu en être autrement, le Gouvernement d'Ottawa ne l'a pas voulu...

Signé, H. LEDUC, O. M. I., Vic. Gén.

L'hon. A. E. Forget secrétaire du Lieutenant-Gouverneur des Territoires, répondait de son côté à Mgr Taché, disant (1) :

... M. Haultain et ses collègues du Conseil Exécutif des Territoires, me pardonneront si je n'accueille pas sans un sourire d'incrédulité l'assurance donnée par eux et acceptée peut-être trop facilement par le Conseil Privé, que la législation et les règlements scolaires dont on se plaint n'ont été inspirés par aucun sentiment hostile à l'égard de nos écoles. Eux et les autres membres de l'Assemblée Législative qui ont voté l'Ordonnance de 1892 savaient pleinement à quoi s'en tenir. Je n'ignore pas que chacun individuellement s'est défendu de vouloir porter atteinte aux privilèges et droits de la minorité Catholique. Mal-

---

(1) Voir ce Document *in-extenso* Tome VII des *Voix Canadiennes* page 323 et suiv.

gré toutes ces protestations. cette Ordonnance, dans les dispositions qui nous concernent, n'avait et ne pouvait avoir qu'un seul but : l'abolition de tout caractère distinctif de nos écoles.

Grâce à cette Ordonnance et aux règlements du Conseil de l'Instruction Publique qui ont suivi, ce but est pratiquement atteint aujourd'hui. Rien d'essentiel ne distingue plus les Ecoles Catholiques des Ecoles Protestantes, si ce n'est la désignation *maintenant ironique* d'Ecoles Séparées.

Il ne faudrait pas croire cependant que les auteurs immédiats de l'Ordonnance de 1892 et des règlements qui la complètent en soient seuls responsables. Aux yeux de ceux qui les ont poussés, ce serait, en vérité, par trop d'honneur leur faire ; d'autres avant eux y avaient déjà mis la main et ont droit aussi à leur part de lauriers. L'histoire fidèle et complète du travail lent et sourd de tout ce monde acharné à la destruction de nos écoles serait assez curieuse à faire, et nombre d'âmes candides seraient certes plus qu'étonnées si l'on faisait à chacun sa part de responsabilité. Mais à quoi bon ? D'ailleurs cette histoire nous entraînerait trop loin et m'obligerait à sortir des cadres d'une communication de ce genre. Je me bornerai donc, Monseigneur, à vous donner un court, très court précis historique de nos lois scolaires depuis la date de l'organisation des Territoires.

Pour mémoire je rappellerai d'abord que l'acte constitutionnel des Territoires garantit à la minorité Catholique le libre établissement d'écoles séparées partout où elle jugera à propos ; et le pouvoir conféré à la Législature Territoriale de légiférer en matière d'éducation est sujet à ce droit. En conséquence, toute Ordonnance méconnaissant ce droit pourrait de ce chef être frappée de nullité par les tribunaux, au cas où le Gouvernement Fédéral refuserait de la désavouer ; mais le désaveu est le seul recours que nous pouvons invoquer dans le cas d'Ordonnance qui, comme celle de 1892, se conformant à la lettre stricte de la loi en enfreint cependant l'esprit au point de rendre tout à fait illusoire cette sage disposition constitutionnelle.

Avant d'être foulés si cavalièrement aux pieds par la Législature des Territoires, voyons un peu quelle interprétation cette Législature, composée en partie des mêmes personnes, a donnée à cette clause de notre constitution.

Le premier projet de loi en matière d'éducation a été présenté en 1883 par M. Oliver, représentant du district d'Edmonton au Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Ce monsieur est encore le représentant de ce district à l'Assemblée Législative Ce projet de loi qui fit dans le temps beaucoup d'honneur à son auteur par l'originalité de sa conception, après avoir subi une première et deuxième lecture, fut imprimé et distribué au public.

Ce même projet, légèrement modifié, fut de nouveau soumis par son auteur à la considération du Conseil du Nord-Ouest. Le lendemain, l'Hon. Juge Rouleau en présentait un autre sur le même sujet. Le comité spécial, composé de MM. Rouleau, Macdowall, Turrif, Ross et Oliver, auquel ces deux bills furent référés, fit rapport quelques jours plus tard en présentant un troisième bill, résultat de la fusion des deux premiers. Ce dernier bill, après avoir passé par la filière des formalités ordi-

daires, devint bientôt l'Ordonnance connue sous le titre de l'Ordonnance des Ecoles de 1884.

Pour bien comprendre toute l'importance que comporte pour les Catholiques l'interprétation donnée par l'Ordonnance de 1884, à la clause de la contitution relative aux Ecoles, je mentionnerai que cette Ordonnance, dans sa forme finale, fut adoptée unanimement par le Conseil du Nord-Oest, alors composé de treize Protestants et de deux Catholiques. Si tous ne sont pas, au même degré, restés fidèles à l'esprit de justice et de libéralité qui distingue cette première législation scolaire, tous du moins méritent-ils notre profonde reconnaissance pour l'interprétation autorisée, donnée par eux à la cause relative aux Ecoles, de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest.

Que contenait cette Ordonnance? D'abord, il était pourvu à la nomination d'un Bureau d'Education, composé de douze membres, dont six Protestants et six Catholiques, se divisant en deux sections distinctes. Ces deux sections, siégeant ensemble, n'avaient que des pouvoirs généraux. Par contre, les pouvoirs des sections, siégeant séparément, étaient étendus. Ouvrons plutôt l'Ordonnance à la clause cinquième où se rencontre l'énumération et voici ce que nous y trouvons :

« Il sera du devoir de chaque section :

« 1° D'avoir sous son contrôle et sa direction les écoles de sa section, et de passer de temps à autre, les règlements qu'on jugera convenables, pour leur gouverne et discipline générale, et l'exécution des dispositions de la présente Ordonnance ;

« 2° De pourvoir à l'examen et à la classification convenables de ses instituteurs, et d'adopter des mesures pour reconnaître les certificats obtenus ailleurs, et canceller tous certificats, pour raisons valables ;

« 3° De choisir tous les livres, cartes et sphères qui seront mis en usage dans les écoles sous son contrôle, et d'approuver les plans pour la construction de maisons d'écoles ; pourvu toujours que lorsque les livres se rapportent à la religion et à la morale, le choix fait par la Section Catholique de la Commission soit sujet à l'approbation de l'autorité religieuse compétente ; et

« 4° De nommer des inspecteurs qui resteront en charge au gré de la Commission qui les aura nommés. »

Par la clause 6 de la même Ordonnance, le Bureau et l'une ou l'autre des sections avaient le droit de tenir des assemblées à tout endroit des Territoires que l'on pourrait juger à propos. La clause 25 à laquelle j'attire particulièrement l'attention, se lisait comme suit :

« 25° Conformément aux dispositions de l'article 10 de l'acte des Territoires du Nord-Ouest, de 1880, relatif à l'établissement des Ecoles Séparées, un nombre quelconque de propriétaires domiciliés dans les limites de tout arrondissement d'école publique ou dans deux arrondissements, ou plus, voisins d'écoles publiques, ou dont quelques-uns sont dans les limites d'un district scolaire organisé, et d'autres sur des terres adjacentes non comprises dans les dites limites, pourront être érigés en arrondissement d'Ecole Séparée par proclamation du Lieutenant-Gou-

verneur. avec les mêmes droits, pouvoirs, privilèges, obligations, et mode de gouvernement, tel que précédemment stipulé dans le cas d'arrondissements d'Ecoles Publiques. »

Et à la clause 131, il était décrété ce qui suit : « Dans aucun cas un Catholique ne pourra être tenu à payer de taxes pour une école Protestante, non plus qu'un Protestant à une école Catholique ».

En résumé donc, cette Ordonnance non seulement reconnaissait aux Catholiques le droit d'établir des Ecoles Séparées, mais consacrait aussi le principe, maintenant méconnu, qu'à eux seuls appartenait le droit exclusif de les administrer.

Malheureusement, pour des raisons financières, étrangères toutefois aux dispositions que je viens de citer, cette Ordonnance resta lettre morte.

L'année suivante, elle fut amendée et refondue, et nous eûmes alors l'Ordonnance des Ecoles de 1885. Cette dernière Ordonnance réduisait le nombre des membres du Bureau d'Education à cinq, dont deux Protestants et deux Catholiques, sous la présidence du Lieutenant-Gouverneur.

Les sections avaient encore l'administration générale de leurs écoles respectives, mais quelques-uns de leurs pouvoirs étaient transférés au Bureau d'Education, tels que la nomination des inspecteurs et des examinateurs et la réglementation des examens et la classification des instituteurs. Vu la composition particulière du Bureau d'Education, ces changements n'offraient aucun danger immédiat quoiqu'ils indiquassent une tendance nouvelle et hostile.

La clause 25 de l'Ordonnance de 1884 restait intacte, ainsi que la partie plus haut citée de la clause 131. L'obstacle financier qui avait empêché la mise en opération de l'Ordonnance de 1884 ayant été levé, l'Ordonnance de 1885 put être mise en vigueur dès les premiers jours qui suivirent la date de son adoption au mois de Décembre 1885, par la nomination de MM Secord et Marshallsay et l'Hon. Juge Rouleau et le Rév. Père Lacombe, comme membres, respectivement, des Sections Protestante et Catholique du Bureau d'Education.

Pour quelque temps encore, les écoles alors en existence, tant Catholiques que Protestantes, continuèrent à recevoir la subvention que leur faisait le Lieutenant-Gouverneur sur le fonds voté annuellement par le Parlement Fédéral pour l'administration des Territoires, en vertu d'un arrêté en Conseil, en date du 4 Novembre 1880, sur la recommandation de l'Hon. David Laird, Lieutenant-Gouverneur des Territoires.

Les conditions de cette subvention furent rendues publiques, à l'époque, par une circulaire du Secrétaire du Lieutenant-Gouverneur. Cette circulaire, en ce qu'elle marque les premiers pas faits par l'autorité civile depuis l'organisation des Territoires pour le soutien des écoles, et vu surtout son esprit de parfaite impartialité, n'est pas sans importance pour nous.

Croyant donc qu'elle pourrait être de quelqu'utilité à V. G. j'en transcrirai ici une copie, faite sur l'unique exemplaire qui en reste dans les archives du Gouvernement. La voici :

AIDE DU GOUVERNEMENT AUX ÉCOLES. — Son Exc, le Gouverneur Général en Conseil ayant, par un arrêté, en date du 4 Novembre 1880, consenti à donner une aide aux écoles du Nord-Ouest, en payant la moitié du salaire des instituteurs de toute école, dans laquelle le minimum de l'assistance moyenne journalière ne sera pas moins de quinze élèves, l'ordre du Lieutenant-Gouverneur, de faire savoir que son Honneur, jusqu'à avis subséquent, depuis et après le 1er Janvier 1881, est prêt à payer trimestriellement ou semi-annuellement, la moitié du salaire de tout instituteur dans les Territoires, aux conditions suivantes :

1° Qu'un registre trimestriel de l'école soit envoyé à cet office, indiquant les noms, l'âge, et les études de chaque enfant fréquentant l'école, qui ne serait pas un enfant sauvage, à l'éducation duquel le Gouvernement de la Puissance pourvoit autrement, et pourvu que l'assistance moyenne journalière ne soit pas moins de 15 élèves.

2° Que ce registre soit muni d'un certificat signé par l'inspecteur et deux des parents des enfants qui fréquentent l'école, déclarant qu'au meilleur de leur connaissance, ils croient que ce registre contient un état correct de l'assistance à l'école.

3° Qu'avec ce registre on envoie à cet office une copie certifiée ou un état de l'engagement fait avec l'instituteur, indiquant par qui tel ou tel instituteur a été engagé, la somme qu'on est convenu de lui payer, seulement pour services comme instituteur.

A. E. FORGET,
Secrétaire du Lt-Gouverneur.

Batteford, 14 décembre 1880.

Je reviens à l'histoire de la législation.

En 1886, la loi redevint ce qu'elle était en 1884, quant au choix des inspecteurs et l'examen des instituteurs, mais limitait l'établissement des districts scolaires séparés en ne les rendant possibles que dans les limites de districts publics préalablement établis par la majorité. Cette limitation, qui existe encore, est désastreuse aux intérêts de la minorité et constitue, dans mon opinion, une violation de l'esprit de l'Acte Constitutionnel. Il arrive fréquemment que les Catholiques, résidant dans les limites d'un district public, ne sont pas assez nombreux pour former à eux seuls un district séparé, mais que cette fin pourrait être obtenue s'ils pouvaient, comme auparavant, en vertu des Ordonnances de 1884 et de 1885, s'adjoindre à leurs coreligionnaires, résidant immédiatement en dehors de ces limites.

En 1887, les lois scolaires furent de nouveau amendées. Cette fois, il fut fait un grand effort pour nous donner une législation sur le modèle de celle que l'on imposa plus tard en 1892. Le coup fut d'autant plus difficile à parer qu'il était inattendu et partait de haut. Il y aurait aussi beaucoup à dire sur la lutte que l'hon. Juge Rouleau eut à soutenir au Conseil des Territoires du Nord-Ouest pour le maintien de nos droits, mais comme le tout se termina par un compromis, je me bornerai à mentionner en quoi l'Ordonnance de 1887 différait des précédentes. Le principe d'égalité de représentation qui avait jusqu'alors prévalu

dans la constitution du Bureau d'Education fut abandonné. On éleva le nombre des membres à huit, dont cinq Protestants et trois Catholiques. Les sections conservaient l'administration de leurs écoles respectives ; le droit de choisir les livres, de nommer leurs inspecteurs, et de canceller pour cause tout certificat d'enseignement ; mais tous les autres pouvoirs seraient dorénavant exercés par l'ensemble du Bureau. En compensation, il était décrété. à la clause 41 de l'Ordonnance, qu'après l'établissement d'un district scolaire séparé, toute propriété appartenant à des contribuables de la croyance religieuse de tel district serait sujette seulement aux cotisations imposées par ce district. Cette disposition nouvelle nous était favorable et tout à fait conforme à l'esprit de la clause constitutionnelle. Quant au reste, la position resta à peu près ce qu'elle était avant.

En 1888, revision nouvelle, mais sans changement important. De même pour les amendements en 1889 et 1890. En 1891-92. l'on enleva aux sections le droit de nommer les inspecteurs de leurs écoles pour le placer entre les mains du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Nous arrivons à la session de 1892. Le venin accumulé depuis longtemps trouva une soupape dans la personne d'un des nouveaux membres à l'Assemblée Législative que ne liait pas le compromis de 1887. S'inspirant de l'exemple encore tout récent de la Province de Manitoba, tout fut remis en question. Mais cette fois, en dépit des efforts de MM. Prince et Boucher, seuls représentants Catholiques à l'Assemblée Législative, malgré les généreuses protestations de MM. Clinkskill, Cayley, Betts, McKay, Myers et Mitchell, que révoltait la Législation proposée, la majorité dirigée par M. Haultain nous imposa sans pitié l'Ordonnance, depuis devenue fameuse, de 1892.

Jusqu'à la date de l'Ordonnance de 1892, l'on ne nous avait jamais dénié le droit d'administrer nos écoles, d'en régler le programme des études, de choisir les livres de classe, de contrôler l'enseignement religieux et enfin d'autoriser l'usage de la langue française partout où nous le jugions convenable. Ces droits étaient exercés par la Section Catholique du Bureau d'Education et à la rigueur suffisaient pour conserver à nos écoles leur caractère distinctif d'écoles Catholiques.

Maintenant tout cela a disparu : le Bureau d'Education n'existe plus. Toutes les écoles Publiques et Séparées, Catholiques comme Protestantes, sont par l'Ordonnance de 1892 placées sous le contrôle direct d'un Surintendant d'Education Protestant et d'un Conseil d'Instruction Publique composé des membres du Comité Exécutif *où les Catholiques n'ont pas un seul représentant.*

Il est vrai que, par une clause de l'Ordonnance, il est pourvu à la nomination de quatres membres additionnels, *mais* sur le Conseil de l'Instruction Publique, dont deux Protestants et deux Catholiques, *mais* en les privant du droit d'appuyer de leurs votes, les opinions qu'ils pourraient exprimer et de ne pouvoir assister aux séances du Conseil que sur l'invitation du Comité Exécutif, leur utilité se trouve réduite à bien peu de chose. D'ailleurs, les faits parlent d'eux-mêmes. Depuis leur nomination, ces membres supplémentaires n'ont été invités qu'à

une seule séance du Conseil d'Instruction Publique et cependant des changements radicaux ont été apportés dans l'administration de nos écoles. malgré les vives protestations du Rév. Père Caron et de votre humble serviteur qui ont l'honneur d'être les représentants des Catholiques sur le Conseil de l'Instruction Publique. Je sais que l'on a prétendu avoir obtenu l'assentiment du Rév. Père Caron au cours de l'unique séance que je viens de mentionner et à laquelle seul il put être présent en l'absence de son collègue. Mais le Père Caron. dans une lettre qu'il vous adresse et qu'il a bien voulu me communiquer fait bonne justice de cette prétention. Ces messieurs ont pu être sincères un moment en croyant que le Rév. Père Caron avait consenti de laisser enlever les livres de lecture Catholiques en usage dans nos écoles pour les remplacer par des livres Protestants ; mais, après l'entrevue que nous leur demandâmes et qu'ils nous accordèrent au mois de Septembre dernier, il ne pouvait plus exister de malentendu à cet égard. Comme il était de notre devoir, de concert avec MM. Prince et Boucher, présents à cette entrevue, nous protestâmes énergiquement contre l'introduction de livres de lecture Protestants dans les écoles Catholiques. Le règlement passé à ce sujet ne devenait en force que pour les fins des examens de promotion pour l'année 1894. Il était encore temps de le modifier afin de le rendre conforme aux sentiments des Catholiques Au lieu de cela. une circulaire était lancée quelque jours plus tard rendant obligatoire dans les écoles Catholiques l'usage de livres de lecture Protestants à partir du 1er Janvier 1894. dans toutes les classes à partir du troisième *Standard*, ces messieurs se réservent d'invoquer ce malentendu avec le Rév. Père Caron comme justification de leur conduite.

Comme résultat pratique. nous avons donc à l'heure où je vous adresse ces lignes, Mgr, l'étrange spectacle d'Ecoles Catholiques administrées et inspectées par les Protestants, et dont le programme d'études est déterminé et les livres de classe soigneusement choisis d'après l'avis d'un Surintendant d'Education Protestant. Voilà en quelques mots l'intolérable position faite à la minorité Catholique dans les Territoires par l'Ordonnance de 189 et les règlements du Conseil de l'Instruction, faits depuis la date de la mise en force de cette Ordonnance.

Les Catholiques n avaient-ils donc pas mille fois raison d'en demander le désaveu ; et devrait on s'étonner de leur profond désappointement à la nouvelle de l'insuccès de leurs démarches ?... »

A. E. FORGET.

Un jour, revenant de Rome et de passage à Paris, Mgr Langevin nous remit des « Notes », éléments d'un Mémoire projeté pour la S. C. de la Propagande. Il nous permettait d'en faire usage. Peu après, recevant aussi et non pas pour la première fois. la visite du Juge suprême, sir Joseph Dubuc de Winnipeg. qui revenait, accompagné de Madame J. Dubuc, de Terre Sainte et de Rome, nous

lui soumettions ces « Notes ». Il nous fallait des précisions sur des questions complexes, embrouillées comme à plaisir. Il nous semblait que les difficultés et les contradictions étaient voulues et entretenues pour commettre les méfaits que favorisent les équivoques, les attentats que suggère la chicane à ceux qui explorent au Canada le maquis judiciaire avec l'art et la manière perfectionnés des malfaiteurs qui opèrent au pays qui vit naître et fleurir les *principes immortels*.

Ne pouvant prévoir alors qu'un jour nous aurions la consolante mais très pénible envie d'écrire la vie de Mgr Langevin, nous avons déjà utilisé ses notes dans le Tome VIII des Voix Canadiennes, pages 2?3 à 275, non pas littéralement, mais le fond et souvent le texte, fidèlement respecté. Nous eûmes comme principal souci, après rapprochement avec d'autres documents en notre possession et conversations avec des témoins dignes de foi, de rectifier des dates, de citer des noms et de fortifier les arguments par des preuves et des faits, ajoutant en notes force lettres, circulaires ou mandements de Mgr Langevin pour lui laisser la parole et mieux illustrer un document dont nous ne voulions pas alors révéler l'origine. Nous reproduirons maintenant ces *Notes, commentées et accommodées* en lieux et places voulus, selon les convenances de notre sujet.

C'était donc une situation que rien ne justifiait, qui devait paraître aussi intolérable au successeur de Mgr Taché qu'à Mgr Taché lui-même. D'ailleurs, pour la conduite à tenir, Mgr Langevin avait les directions venues, dès le début de son épiscopat, de la Sacrée Congrégation de la Propagande, dont relevait encore son diocèse comme pays de missions. En effet, le Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, avait reçu du Cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, le 14 mars 1895, la lettre déjà publiée au tome VII des *Voix Canadiennes* (pages 352-354), qu'on nous permettra de reproduire ici :

La S. C. de la Propagande a appris combien les catholiques de Manitoba ont été gravement affectés par certaines lois récemment votés par le gouvernement de cette province au sujet de l'administration des écoles. Le fait est d'autant plus regrettable qu'il

viole l'ordre des choses autrefois établi, grâce aux catholiques, par les Pactes les plus solennels, et qu'il met en péril les écoles qui y fleurissent. C'est donc à juste titre que tous les Evêques du Canada, pour écarter un si grave danger, ont, dans une lettre très digne, entrepris la défense de ces mêmes catholiques auprès du gouvernement fédéral. Effectivement, le dit gouvernement fédéral a appuyé de sa considération et de son autorité tant les droits lésés des catholiques que la démarche de l'Episcopat. Mais jusqu'ici des obtacles assez considérables ont empêché le succès de cette entreprise.

Maintenant que, en vertu de la décision récente du Conseil Privé de la Reine d'Angleterre, le gouvernement fédéral est certainement pourvu de l'autorité requise pour traiter cette très grave question il y a lieu d'espérer qu'elle trouvera enfin cette heureuse solution que réclament et les droits les mieux établis et le bien de la religion et de l'Etat. Il faut, néanmoins, profiter sans retard de l'opportunité, et ne pas abandonner la cause de ces catholiques. C'est pourquoi cette Sacrée Congrégation, dans une affaire si importante, ne peut garder le silence. Au contraire, elle confirme et encourage de plus en plus les démarches déjà faites en faveur de la cause par les catholiques et surtout par les Evêques du Canada, et tout en louant hautement le zèle déjà déployé par eux dans ce sens, elle les exhorte en même temps à mettre tout en œuvre pour mener à une bonne fin une si noble entreprise.

C'est donc à tort que certains esprits se laissent persuader qu'il n'y a aucun péril à craindre des écoles appelées neutres, et qu'elles peuvent être fréquentées impunément par les enfants catholiques. En effet, pour ne pas citer d'autres preuves, ces écoles soidisant neutres, par le fait même qu'elles excluent de leur enceinte, entre autres choses, la vraie religion, lui font gravement injure, enlevant la place d'honneur qui lui revient dans toutes les conditions de la vie humaine et surtout dans l'éducation de la jeunesse. On n'a pas, non plus le droit d'affirmer que la sollicitude personnelle des parents peut suppléer à ce défaut. Ce n'est là qu'un remède partiel au mal, qui est loin d'excuser le vice déplorable de cette éducation sans Dieu donnée dans les écoles. A cela il faut ajouter que la dignité de la religion devra diminuer dans l estime des enfants, s ils la voient privée de considération publique et reléguée dans l'enceinte du foyer domestique. Que sera-ce donc, si les parents, empêchés, comme c'est presque toujours le cas, par leur indolence ou l'excès de leurs occupations, se relachent, et si, en sus de l'enseignement, que leurs enfants reçoivent à l'école, ils ne soignent, ni personnellement, ni par d'autres, leur instruction religieuse ?

C'est pourquoi on ne peut rien faire de plus opportun pour promouvoir la foi chez les peuples, surtout dans ces temps où Nous la voyons assaillie par une véritable tempête d'erreurs, que d'implanter, de cultiver et de fortifier la religion et la piété dans les tendres âmes des enfants au moyen des écoles catholiques, en sorte que, avec les rudiments des lettres et l'enseignement classique, ils soient profondément pénétrés des règles de la vie chrétienne, pour les observer fidèlement ensuite dans tout le cours de leur existence. Celui qui aura consacré à cette fin son

zèle et ses efforts, aura justement et excellemment mérité de la religion

Or, ces inébranlables principes sur lesquels se sont toujours appuyés les Evêques canadiens avec tant de constance, engagent aujourd'hui cette Sacrée Congrégation à fortement recommander à leur zèle manifeste la défense des droits catholiques de la province de Manitoba concernant l'éducation religieuse de leurs enfants, afin que ces droits, comme la justice de la cause le fait espérer, soient sauvegardés, et que l'Eglise soit préservée d'une grave injustice.

Voilà l'opinion de Rome ; à ces instructions, l'Archevêque de Saint-Boniface conformera toujours sa conduite.

Le 21 mars 1895, deux jours après la consécration de Mgr Langevin, par suite du jugement du 19 janvier de cette année, le gouvernement en Conseil, à Ottawa, après avoir entendu les deux parties adverses, rétablit les droits des catholiques « à construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines » et il reconnut leurs droits à une quote-part à toute subvention consentie sur les fonds publics, etc. Mais le gouvernement local (Greenway) répondit le 25 juin suivant par le refus catégorique de se conformer aux ordres du gouverneur général !

Si Greenway manquait de souplesse autant que d'équité, le gouvernement fédéral par contre ne fit preuve d'aucune fermeté. Il se contenta de proposer au Parlement d'Ottawa une loi réparatrice *(remedial Bill)* où le système des écoles séparées était, certes,, bien défini. Cette mesure avait l'agrément de tous ceux qui, n'étant pas engagés dans la politique militante, n'étaient pas, non plus, les jouets de l'esprit de parti. Voici quelques clauses de cette loi :

N.-B. — Par un amendement tout récent (2 ED. VII), cet article 30 de la loi se lit maintenant comme suit :

Le lieutenant-gouverneur en Conseil peut, en tout temps et chaque fois qu'il le juge nécessaire, annuler les nominations *ou les actes administratifs qu'il a faits, et faire de nouveaux actes administratifs* ou nominations à la place de ceux qu'il a annulés

« Le lieutenant-gouverneur en Conseil et à son défaut le gouverneur général nommera pour former et constituer le bureau d'éducation des écoles séparées un certain nombre de personnes ne dépassant pas le nombre neuf, étant toutes catholiques romaines. »

Le Bill réparateur donne à ce bureau tous les pouvoirs dont jouit le Bureau des écoles publiques, c'est-à-dire qu'il a « sous son contrôle et sa direction les écoles séparées avec l'autorité de faire les règlements qu'il jugera utiles pour la gouverne, la discipline des écoles. »

De choisir tous les livres, cartes, globes qui devront être employés dans les écoles sous son contrôle pourvu que ces livres, cartes ou globes ait été autorisés pour l'usage des écoles séparées (catholiques) d'Ontario. (Voir Débats des Communes, 1896).

Cependant le *Bill* remédiateur ne pouvait contraindre le Parlement du Manitoba à voter un crédit. Il était libre à cet égard. D'ailleurs, le Parlement vote les crédits scolaires, comme tant d'autres, chaque année et non pas d'une façon définitive, après une seule délibération. Toutefois, le *Bill* pourvoyait à l'ouverture et à l'entretien des écoles catholiques au moyen des contributions consenties par les catholiques et il exemptait ceux ci de l'obligation de subvenir aux besoins des écoles publiques dont ils n'usaient pas. Au surplus, la subvention provinciale couvre une bien faible part des dépenses scolaires.

Les catholiques avaient bâti des collèges, des couvents, des Académies sans l'aide du Parlement ; comme le *Bill* leur restituait la propriété et le contrôle de leurs écoles, où ils étaient reconnus maîtres comme le charbonnier chez lui, ou le prêtre dans son église, il n'y avait plus lieu ni place à discussion.

Aussi, tous les évêques qui voulaient l'Eglise maîtresse enfin dans les écoles, se joignirent à Mgr Langevin pour demanter le vote de ce *Bill* réparateur.

C'était, à vrai dire, une planche de salut : les catholiques obtenaient le contrôle et la disposition de leurs fonds, de leurs matériel et personnel, comme de leurs manuels scolaires ; ils étaient maîtres de l'enseignement religieux. Point important à retenir ! *C'était une majorité protestante qui offrait inopinément de reconnaître ces droits précieux*, les catholiques ne comptant que pour 40 0/0 dans le corps électoral. Ceux-ci n'avaient qu'à s'unir aux évêques, qu'à mettre la religion au-dessus de la politique pour que l'Eglise catholique, dès lors, triomphât par l'adoption d'une loi permanente qu'aucun

acte d'une législature locale n'aurait pu contrebalancer à l'avenir.

La seconde lecture du Bill fut proposée. W. Laurier, fin politicien, sans le moindre égard pour les graves intérêts alors en jeu, ne songeait qu'à manœuvrer l'adversaire pour lui enlever le pouvoir. Il demanda donc le renvoi à 6 mois, à meilleurs jours, c'est-à-dire en termes connus, aux Calendes grecques... ou après sa fortune politique réalisée.

C'était, sans aucun doute, un moyen parlementaire pratique pour enterrer un projet de loi trouvé inopportun ou gênant, dont on voulait pourtant accaparer le mérite incontestable. La motion Laurier fut rejetée par un vote émit le 20 mars 1896. En effet, 91 députés, parmi lesquels 28 CATHOLIQUES, votèrent avec Laurier; mais 112 votèrent contre lui parmi lesquels, retenons-le, 86 PROTESTANTS ! ! La seconde lecture du bill étant ainsi acquise, la Chambre se forma en comité général pour la discussion des articles.

En comité, chaque membre a le droit de prendre la parole autant qu'il lui plait sur la même question. L'opposition en abusa pour se livrer à l'obstruction. La durée du Parlement était limitée au 23 avril, date de sa dissolution. Voilà comment et pourquoi le gouvernement conservateur ne put faire aboutir son projet qui n'arriva pas à sortir des débats du comité général. Des protestants, dont on dénoncera plus tard l'hostilité bien à tort, furent en réalité empêchés par les libéraux, soi-disant catholiques, de donner à la question scolaire une solution attendue avec confiance et que tout permettait d'espérer satisfaisante pour la minorité opprimée.

Incident Dickey, Smith et Desjardins. — Pendant cette session funeste aux catholiques du Manitoba, le gouvernement d'Ottawa, dans un but de conciliation, envoya trois délégués, MM. Dickey, Smith et Desjardins, auprès du gouvernement manitobain et de la minorité catholique pour arriver à une entente amiable. Le gouvernement provincial repoussa les propositions des délégués sous prétexte qu'elles accordaient trop aux catholiques. Mgr Langevin, représentant de la minorité, ne put

pas les accepter non plus, parce qu'elles leur accordaient manifestement trop peu. (Voir *Débats des Communes*, 1896).

Quelle fut alors l'attitude de Mgr Langevin ? Il persévera inébranlablement dans la ligne de conduite, si digne, si sage, tracée par son prédécesseur, Mgr Taché lui-même. Il réclama au nom du droit naturel et ecclésiastique, aussi en vertu de la Constitution, la reconnaissance de tous les droits des parents et des enfants catholiques, dont il avait la garde. Après avoir beaucoup prié lui-même, fait prier les fidèles, les prêtres et les communautés ; après avoir consulté les jurisconsultes les plus réputés qui se tenaient en dehors de la politique active, il accepta le *Bill remédiateur* : le projet de la loi réparatrice. Car, il avait entendu le chef du Gouvernement, Bowell Mackenzie, dire de son siège au Parlement : « Les catholiques qui veulent des écoles séparées demandent :

1° Le droit d'établir des écoles séparées.

2° Le droit d'être exemptés de la taxe des écoles publiques.

3° Le droit d'enseigner dans leurs écoles la religion et la morale, telles qu'ils l'entendent.

4° Une part proportionnelle dans les deniers publics destinés à l'enseignement scolaire.

5° L'administration complète et la direction entière de leurs écoles. »

Le gouvernement, dont je suis le chef, est prêt à aller jusque-là si le Manitoba refusait d'accorder le redressement des griefs dont on se plaint (*Voir Hansard*, 1895).

En mai 1896, sir Chs. Tupper remplaça sir Bowell Mackenzie. De son côté, il déclara ce que MM. Martin, Sifton et Greenway entendirent et dont ils se servirent pour soulever le fanatisme protestant : « Les lois de 1890 sont une iniquité. Elles constituent une violation du Pacte fédéral qui dit que les Anglais et les Français, les catholiques et les protestants, la majorité et la minorité, les grands et les petits sont égaux devant la loi. J'ai été partie à ce pacte et je ne serais pas un homme d'Etat digne de ce nom si je consentais à laisser écraser la minorité du Manitoba, parce qu'elle est catholique et qu'elle est faible. »

La loi réparatrice était, en tous points, la confirmation de ces nobles paroles. Mgr Langevin en avait une preuve suffisante dans le fait que 27 députés ultra protestants abandonnèrent leur chef pour se joindre à l'opposition. Les ministres protestants sectaires et les apostats catholiques firent entendre de concert de véritables vociférations contre le *Bill* réparateur. C'était fait déjà pour éclairer l'archevêque et ce qui ne le fut pas moins, c'est que certains catholiques, soi-disant, qui jusque-là trouvaient qu'évêques, prêtres, religieux et religieuses faisaient perdre trop de temps dans leurs écoles par l'enseignement du cathéchisme, se déclarèrent soudain catholiques si fervents qu'ils trouvèrent que le *Bill* n'allait pas assez loin dans la voie des réparations dues à leurs coreligionnaires. Laurier fut de ce nombre, et le plus ardent de tous. C'est à retenir pour souligner les contrastes à venir.

L'opposition libérale ne pardonna jamais à Mgr Langevin son adhésion loyable au *Bill* remédiateur, parce qu'il faillit la priver d'une plate forme électorale précieuse (1); mais celui-ci, appuyé sur les droits divins, immuables, se tenait alors et resta fermement depuis au-dessus de tous les partis politiques. Il estimait que, sous un régime parlementaire, pour l'adoption d'une loi nécessaire, désirée, urgente, il faut bien s'adresser au Gouvernement de fait, au parti qui détient, avec la majorité, le pouvoir souverain de vous satisfaire. Cela n'est, certes, pas de la courtisannerie : c'est, en maintes circonstances, une nécessité inéluctable. Or, en cette occasion mémorable, 83 protestants se déclaraient en faveur de la minorité catholique opprimée que tant de faux frères abandonnaient cependant : conjoncture assez rare, on en conviendra, dans l'histoire politique des protestants pour être mise à profit sans délai. C'était une occasion unique, inespérée d'obtenir justice. Cependant, plus tard, quand W. Laurier, chef de l'opposition, arrivera au pouvoir nous l'entendrons expliquer à ceux qui le presseront de régler

(1) Voir exposé de cette situation, chapitre VIII des *Voix Canadiennes : Vers l'abîme*, tome VII page 337 et suivantes.

la question scolaire, à laquelle il fit échec en la faisant ajourner : « Bien volontiers, mais je ne suis pas seul, il y a les protestants » !

Oui, mais nous venons de voir comment et contre qui ils votaient. Ces protestants avaient voulu et, sans doute, voulaient encore ce que Laurier ne voulait plus et avait si perfidement combattu pour mieux faire, disait-il faussement. Rarement, homme d'Etat fit une volte-face plus soudaine, plus complète, avec autant d'effronterie, se retranchant derrière le fanatisme de ses alliés pour refuser aux siens les réparations essentielles qui leur étaient dues, qu'il avait occasion, moyen et obligation de leur accorder.

Si W. Laurier, oublieux de ses promesses, fit un grief à Mgr Langevin de s'être rallié au *Remedial Bill*, ce qui réduisait les chances qu'avaient les libéraux d'arriver au pouvoir ; le Saint-Siège, par ailleurs, approuva hautement et loua chaleureusement la conduite de l'archevêque, plus soucieux d'assurer le bien des âmes que de complaire aux champions d'un parti suspect de compromission...

N'anticipons pas sur les événements. Constatons d'abord puisqu'il sera de la destinée de Mgr Langevin, qui se tint cependant toujours au-dessus des partis aussi bien *rouge* que *bleu*, d'être trahis tour à tour par l'un et par l'autre ; constatons que les *conservateurs* (bleus), pour la plupart orangistes et Anglais, cherchaient à se maintenir au gouvernement en accordant aux minorités opprimés par l'adversaire ou délaissés par les leurs, une justice relative et parcimonieuse ; tandis que les libéraux (rouges), en majorité Canadiens-Français, voulaient s'emparer du pouvoir à force de souplesse, d'équivoques ou de concessions, surtout en maintenant *brûlantes* les questions des écoles et des nationalités. Certes, ces *rouges* étaient pour la plupart catholiques. Le moyen de ne pas le paraître au moins au milieu d'électeurs qui l'étaient en si grand nombre très sincèrement ! Avant tout, ils se révélaient libéraux à la mode anglaise, élevant à la hauteur d'un dogme politique, d'accord en cela avec W. Laurier leur Grand Maître, que ni le Pape, ni les évêques n'a-

vaient aucun droit d'intervention, de direction en matière politique et législative. Ils se disaient progressistes, se montraient surtout opportunistes ou arrivistes, toujours disposés à céder une délicatesse de leur conscience, ou une part des droits d'autrui, contre un bénéfice substantiel, palpable, immédiat, ou une part plus appréciable d'influence et d'autorité. Ils étaient ainsi disciples des politiciens de France, votant les lois scélérates qui instaurèrent l'athéisme dans l'enseignement de l'Etat et spolièrent avec la plus cynique brutalité les couvents et les églises.

Or, en ces jours néfastes, les *Rouges* canadiens en étaient encore à convoiter le pouvoir. Bien qu'ils contestaient au Pape et aux évêques toute direction en politique, ils sollicitèrent néanmoins le concours des évêques dont ils savaient apprécier la légitime influence.

Cependant il ne fallait point d'équivoques, plus de surprises. Puisque les *bleus* avaient fixé leur mesure, fait leurs preuves ; vu que les *rouges* se disaient si bien disposés, qu'il s'agissait surtout et pour tous de confiance et de mandats législatifs, il se trouva que Mgr Langevin, ayant appris à connaître la bonne foi des politiciens, jugea la prudence de saison et conseilla d'exiger que les candidats fournissent désormais des garanties à l'appui de leurs promesses. Il fit partager ses vues par tous les évêques de la Province de Québec qui publièrent le mandement collectif que nous avons reproduit au tome VII des *Voix Canadiennes ;* VERS L'ABIME, pages 343 à 351, où nous y lisons :

Vous connaissez tous la position très pénible faite à nos coreligionnaires du Manitoba par les lois injustes qui les privèrent, il y a six ans, du système d'écoles séparées dont ils avaient joui jusque-là en vertu même de la Constitution du pays, système d'école si important, si nécessaire, dans une contrée mixte, à la saine éducation et à la formation des enfants d'après les principes de cette foi catholique qui est ici-bas notre plus grand bien et notre plus précieux héritage.

Nous n'avions, certes, pas besoin, des décisions des tribunaux civils pour connaître toute l'iniquité de ces lois manitobaines, attentatoires à la liberté et à la justice : mais il a plu à la Divine Providence, en sa sagesse et en sa bonté, de ménager aux catholiques l'appui légal d'une autorité souveraine et irrécusable, en faisant reconnaître par le plus haut tribunal de l'Empire la lé-

gitimité de leurs griefs et la légalité d'une mesure fédérale réparatrice.

En présence de ces faits, l'Episcopat canadien, soucieux, avant toutes choses, des intérêts de la religion et du bien des âmes, ne pouvait se dissimuler la gravité du devoir qui s'imposait à sa sollicitude pastorale et qui l'obligait à réclamer justice, comme il l'a fait.....

Nous avions espéré, que la dernière session du Parlement fédéral mettrait un terme aux difficultés scolaires qui divisent si profondément les esprits : nous avons été trompés dans nos espérances L'histoire jugera elle-même des causes qui ont retardé la solution attendue depuis si longtemps.

Quant à nous, qui n'avons en vue que le triomphe des éternels principes de religion et de justice confiés à notre garde, nous, qu'aucun échec ne pourra jamais désespérer ni détourner de l'accomplissement de cette mission qui fut celle des Apôtres eux-mêmes, nous sentons, en présence de la lutte électorale qui s'engage, qu'un impérieux devoir nous incombe : ce devoir, c'est d'indiquer à tous les fidèles soumis à notre juridiction et dont nous avons à diriger les consciences, la seule ligne de conduite à suivre dans les présentes élections...

En règle générale et sauf de rares exceptions, c'est un devoir de conscience pour tout citoyen de voter : devoir d'autant plus grave et d'autant plus pressant que les questions débattues sont plus importantes et peuvent avoir sur vos destinées une influence plus décisive...

Votre vote doit être sage, éclairé, honnête, digne d'hommes intelligents et de chrétiens. Evitez donc les excès si déplorables contre lesquels, bien des fois déjà nous avons dû vous mettre en garde : le parjure, l'intempérance, le mensonge, la calomnie, la violence, cet esprit de parti qui fausse le jugement et produit dans l'intelligence une sorte d'aveuglement volontaire et obstiné. N'échangez pas votre vote pour quelques pièces d'une vile monnaie : ce vote est un devoir et le devoir ne se vend pas. Accordez votre suffrage non au premier venu, mais à celui qu'en conscience et sous le regard de Dieu vous jugerez le plus apte par les qualités de son esprit, la fermeté de son caractère, l'excellence de ses principes et de sa conduite, à remplir le noble ministère de législateur. Et pour que ce jugement soit plus éclairé et plus sûr, ne craignez pas de sortir du cadre restreint où les dires d'un journal et les opinions d'un ami enchaînent votre esprit ; consultez, quand il le faudra, avant de voter, les personnes que leur instruction, leur rang, leurs rapports sociaux mettent en état de mieux connaître les questions qui s'agitent et de mieux apprécier la valeur relative des candidats qui briguent vos suffrages.....

Dans les circonstances où nous nous trouvons à l'heure actuelle, le devoir des électeurs du Canada, notamment des électeurs catholiques, revêt un caractère spécial d'importance et de gravité sur lequel nous sommes désireux d'appeler plus particulièrement votre attention. Une injustice grave a été commise envers la minorité catholique au Manitoba ; on lui a enlevé se écoles catholiques, ses écoles séparées, et l'on veut que les parents

envoient leurs enfants à des écoles que leur conscience réprouve. Le Conseil Privé d'Angleterre a reconnu le bien fondé des réclamations des catholiques, la légitimité de leurs griefs et le droit d'intervention des autorités fédérales pour que justice soit rendue aux opprimés. Il s'agit donc présentement pour les catholiques, de concert en cela avec les protestants bien pensants de notre pays, d'unir leurs forces et leurs suffrages de façon à assurer la victoire définitive de la liberté religieuse et le triomphe de droits qui sont garantis par la Constitution. Le moyen d'atteindre ce but, c'est de n'élire à la charge de représentants du peuple que des hommes sincèrement résolus à favoriser de toute leur influence et à appuyer en Chambre une mesure pouvant porter un remède efficace aux maux dont souffre la minorité manitobaine.

En vous parlant ainsi, notre intention n'est pas de nous inféoder à aucun des partis qui se combattent dans l'arène politique; au contraire, nous tenons à réserver notre liberté. Mais la question des écoles du Manitoba étant avant tout une question religieuse, intimement liée aux plus chers intérêts de la foi catholique en ce pays, aux droits naturels des parents, comme aussi au respect dû à la contitution du pays et à la Couronne Britannique, nous croirions trahir la cause sacrée dont nous sommes et devons être les défenseurs, si nous n'usions pas de notre autorité pour en assurer le succès.

Remarquez bien, qu'il n'est pas permis à un catholique, quel qu'il soit, journaliste, électeur, candidat, député, d'avoir deux lignes de conduite au point de vue relgieux : l'une pour la vie privée, l'autre pour la vie publique et de fouler aux pieds, dans l'exercice de ses devoirs sociaux, les obligations que lui impose son titre de fils soumis de l'Eglise. C'est pour cela que Notre Très St-Père le Pape Léon XIII, dans son Encyclique *Libertas præstantissimum*, condamne ceux qui « estiment que dans tout ce qui concerne le gouvernement de la société humaine, dans les institutions, les mœurs, les lois, les fonctions publiques, l'instruction de la jeunesse, on ne doit pas plus faire attention à l'Eglise que si elle n'existait pas ». Pour la même raison, il dit ailleurs (Encyclique *Immortale Dei*) « Avant tout, il est nécessaire que tous les catholiques dignes de ce nom se déterminent à être et à se montrer les fils très dévoués de l'Eglise ; qu'ils repoussent sans hésiter tout ce qui serait incompatible avec cette profession : qu'ils se servent des institutions publiques, autant qu'ils le pourront faire en conscience, au profit de la vérité et de la justice. »

C'est pourquoi, tous les catholiques ne devront accorder leur suffrage qu'aux candidats *qui s'engageront formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'honorable Conseil Privé d'Angleterre.* Ce grave devoir s'impose à tout bon catholique, et vous ne seriez justifiables ni devant vos guides spirituels ni devant Dieu lui-même de forfaire à cette obligation.

Nous avons pu, jusqu'à présent, nous féliciter de l'appui sympathique d'un grand nombre de nos frères séparés : ils ont compris que, dans un pays de races et de religions différentes comme le nôtre, il est nécessaire, pour le bien général, d'user de cette largeur de vues qui sait respecter la liberté de cons-

cience et tous les droits acquis. Nous osons faire un nouvel appel à leur patriotisme pour que, joignant leur influence à celle des catholiques, ils aident de tout leur pouvoir à obtenir enfin le redressement des griefs dont se plaint à si juste titre une partie de nos coreligionnaires.

Ce que nous voulons, c'est le triomphe du droit et de la justice : c'est le rétablissement des droits et privilèges de la minorité catholique romaine en matière d'éducation, à nos frères du Manitoba, de manière à mettre les catholiques de cette province à l'abri de toute attaque et de toute législation injuste ou arbitraire....

La campagne électorale fût menée de part et d'autre avec une excessive ardeur, sir Charles Tupper, chef du gouvernement conservateur d'abord et plus tard comme chef de l'opposition jusqu'en 1909, fit de la loi réparatrice la plate-forme électorale de son parti.

Le peuple canadien se trouvait mis en mesure par les partis, en demeure par les évêques de se prononcer sur la question brûlante des écoles du Manitoba et des Territoires. Nous savons déjà ce que les Conservateurs offraient. Si, de son côté, W. Laurier avait dit à la tribune et sur la place publique que la part faite par Tupper n'était pas satisfaisante, qu'il irait lui-même beaucoup plus loin vers la justice, il n'avait pas cependant écarté le voile qui dérobait aux yeux du public le plan génial des libéraux et les avantages, si positifs, qui devaient en résulter pour les opprimés.

Il n'en reste pas moins acquis que W. Laurier s'écria audacieusement : « Je déclare dans la Province de Québec comme je l'ai déclaré dans l'Ontario que je veux *complète justice* pour mes coreligionnaires du Manitoba. » Le 7 mai, à Saint-Roch de Québec, il complétait ainsi sa comédie : « Je règlerai la question des écoles à la satisfaction de toutes parties intéressées ; si la conciliation ne réussit pas, j'exercerais le recours constitutionnel que fournit la loi ; recours que j'exercerais complet et entier »

Les « Notes », que nous reprenons, disent à ce propos : C'était une hypocrisie consommée, un changement de tactique qui devait réussir ; car personne n'aurait pu alors se faire élire dans la province, si catholique, de Québec sans se déclarer hautement et sans réserve en faveur des opprimés du Manitoba. Pendant cette campa-

gne électorale, le parti Laurier accusait avec véhémence le gouvernement Tupper de ne pas accorder aux catholiques tout ce qui leur était dû, et ses candidats proclamaient d'une commune voix qu'ils adopteraient la direction donnée par le Mandement collectif des évêques de la province de Québec. Tous les candidats s'y étaient, du reste, très explicitement engagés par écrit, sauf Laurier et deux ou trois finauds comme lui, qui ne donnèrent que leur parole dont on constatera bientôt la légèreté.

Ainsi, le 23 juin 1896, les électeurs de Québec, en donnant aux lauriéristes 50 sur 65 comtés, entendaient bien voter en faveur d'un système d'écoles séparées, cher aux catholiques du Manitoba et des Territoires de l'Ouest. D'autre part, la province protestante d'Ontario. en restant fidèle à sir Charles Tupper et en lui donnant un comté de plus, se prononçait très nettement aussi en faveur d'une pareille solution du conflit. Tout le monde, en apparence du moins, était donc d'accord sur cette question.

Mais le plus clair de l'aventure ne restait pas moins que W. Laurier se trouvait au comble de ses vœux et... tenait le pouvoir si ardemment convoité. Il dut, cependant, constituer sa majorité parmi les députés catholiques de la province de Québec : les protestants se divisaient en deux groupes d'égale importance.

C'était la plus fâcheuse des ombres d'un tableau enchanteur, car s'il fallait compter avec les députés catholiques, adieu majorité, honneurs, plaisirs, profits et pouvoir! D'où il résulte que, s'il l'avait voulu sincèrement, Laurier pouvait sans de grandes difficultés régler la question scolaire, ainsi qu'il s'y était engagé. Il dut, à vrai dire, faire plus de violence aux autres qu'il n'en eût à subir lui-même pour manquer à sa parole. Envers lui, pourtant, et envers les catholiques qui lui faussèrent compagnie, sir Charles Tupper, protestant, devenu chef de l'opposition, fit preuve d'une correction qu'il est juste de reconnaître. Il déclara de son siège à la séance du 24 août 1896 : « Je puis assurer le chef du Gouvernement que non seulement je lui souhaite de tout mon cœur qu'il puisse régler heureusement et promptement cette importante question ; mais que tout ce que je pourrai faire pour

la même fin sera fait en tout temps et avec plaisir. (Voir *Débats des Communes* 1896).

Mgr Langevin, en dehors de tout esprit de parti, avait écrit à W. Laurier le 9 juillet 1896, le jour même où celui-ci devait former le ministère : « Je tiens à vous assurer de mon profond respect et de mon sincère désir de traiter avec vous comme je l'ai fait avec les hommes de l'ancien Gouvernement. A Dieu ne plaise que nous refusions jamais de seconder votre bonne volonté (1). »

D'autre part, des *théologiens* (?) avaient dit à W. Laurier qu'il n'était pas obligé de procéder comme les conservateurs pour guérir le mal enduré par ses coreligionnaires, mais qu'il avait le choix de ses moyens.

Voyons le donc à l'œuvre.

Il envoie d'abord son collègue, Tarte, s'aboucher avec le Gouvernement manitobain, d'où il avait tiré Sifton pour lui confier un porte-feuille dans son ministère. Or, précisément ce Sifton avait été au Parlement du Manitoba l'adversaire irréductible des catholiques ; deux heures durant il avait insulté et bafoué l'Eglise romaine, foyer selon lui d'un obscurantisme qui avait brûlé l'intelligenge des nations soumises à sa loi tyrannique.

Tarte était allé cependant trouver Mgr Langevin qui le reçut cordialement, à sa grande surprise : ne l'avait-il pas gravement outragé dans son journal : *Le Cultivateur?*

Mais, auparavant, Tarte qui n'avait pas horreur des contrastes, ni des contradictions, avait aussi écrit de bien belles choses dans son journal : *Le Canadien*, sept. 1892, comme, par exemple : « Nous savons de source certaine que des efforts désespérés se font en ce moment pour engager les catholiques de Manitoba dans la voie des concessions nouvelles.... Ce serait de la trahison comme de la lâcheté de faire un pas en arrière. » « Le pouvoir politique qui siège à Ottawa a le devoir impérieux de rendre justice,... il ne s'agit plus de question de parti, nous sommes acculés à une crise nationale... »

Mais comme le bon apôtre est arrivé au pouvoir, il peut

(1) Archives de l'Archevêché de Saint Boniface.

bien changer d'opinion et de langage ! Il est maintenant ministre du parti libéral qui triomphe à Ottawa : en son nom que vient-il dire à Mgr Langevin ?

A leur première entrevue, il lui inspire de grandes espérances ; à la deuxième, il lui dit que ses amis du Gouvernement du Manitoba ne voulaient rien changer à ce qui touche au fonctionnement des écoles neutres sous le contrôle du Gouvernement de la province. Il demandait donc à l'archevêque de céder lui-même.

Celui-ci explique à cette bonne *tarte* que les droits des parents catholiques sur leurs enfants. et les droits de l'Eglise sur tous les fidèles ne lui appartenaient pas en propre, qu'il en était le simple gardien ; qu'il ne pouvait pas, par conséquent, faire les concessions de principes qu'on osait lui demander.

— Je crois qu'en conscience vous devriez accepter, Monseigneur, réplique Tarte « à la crème ».

— Alors votre conscience, observa Mgr Langevin, est plus élastique que celle d'un évêque catholique-romain ; car, ma conscience à moi me défend hautement de sacrifier les droits catholiques.

Tarte parcourut Winnipeg où l'on offrait un banquet pour *le* servir au désert, banquet présidé par le fameux Joé Martin, auteur de l'inique loi dont gémissaient les catholiques du Manitoba.

Dès les premières paroles de Tarte il fut facile aux convives de constater qu'il s'était déjà rendu avec armes et bagages. Quelle déception cruelle pour l'archevêque, dont on s'était joué et pour tous les amis de l'Eglise, quand ils lurent le lendemain ce discours ! Il dit en effet : « Qu'à la place des Martin, des Sifton, des Greenway il eût fait comme eux et n'eût permis à personne de le prendre à la gorge,... qu'eux étaient protestants et lui, catholique par SIMPLE ACCIDENT,... qu'il ne voyait pas qu'une demi-heure de catéchisme par jour pouvait affecter la fertilité du sol et le prix du blé,... qu'il ne voyait pas, non plus, pourquoi les enfants catholiques et protestants ne seraient pas élevés dans les mêmes écoles. »

Quelques semaines plus tard, les journaux annonçaient que la question scolaire au Manitsba était réglée ; et ils

publiaient les clauses du compromis Laurier-Greenway. Des télégrammes arrivèrent aussitôt de toutes parts à l'archevêché de Saint-Boniface. Mgr Langevin répondit qu'il était surpris entre tous, ne sachant rien et n'ayant pas été consulté en cette affaire.

Il reçut alors par John M. Ewart, défenseur des catholiques, le texte du règlement Laurier Greenway. Il l'étudia soigneusement et, selon son habitude en matières graves, il consulta des jurisconsultes expérimentés sur la portée légale de ce règlement inattendu. Le dimanche suivant, du haut de la chaire de sa cathédrale, il le dénonça comme une mesure injuste, inefficace qui ne donnait point satisfaction aux catholiques du Manitoba, par laquelle les droits de l'Eglise étaient manifestement méconnus. D'ailleurs Léon XIII devait déclarer plus tard ce règlement *défectueux*, *imparfait*, *insuffisant*. « Point d'écoles séparées, point de contrôle par l'Eglise sur les livres d'enseignement. De neuf heures à trois heures et demie, l'enseignement devait être profane (Secular). A trois heures et demie, on pouvait enseigner le cathéchisme jusqu'à 4 heures. »

Après mûre réflexion, Mgr Langevin envoya le 24 nov. 1896 une lettre circulaire à ses prêtres (1) où il leur demandait d'organiser dans leur paroisse respective des écoles catholiques. Il les convoqua tous à l'archevêché afin de s'entendre sur les moyens à prendre pour parvenir au but désiré. Une autre lettre du 5 mars 1897 (2) fait connaître que son attitude est approuvée par ses confrères dans l'épiscopat et par Rome qui lui donne la direction suivante :

« Que V. G. émette une protestation énergique et qu'elle déclare ne pouvoir rien accepter qui ne soit en accord avec la Constitution et les décisions du Conseil Privé de la Reine. »

Cette direction, il fallait la suivre. Il établit donc des

---

(1) Voir cette lettre dans *Voix Canadiennes : Vers l'abîme*. Tome VIII, page 233 et suivantes, note.

(2) Voir texte dans *Voix Canadiennes : Vers l'abîme* tome VIII page 235 et suiv., note.

écoles catholiques, il fonda l'œuvre du denier de Manitoba, il nomma l'abbé Cherrier surintendant du « Bureau des Ecoles catholiques » et annonça le projet d'établir une école normale pour la formation des instituteurs catholiques. A peine cette lettre était-elle arrivée à ses ouailles que Mgr Langevin apprenait qu'un délégué apostolique, envoyé par le Saint-Père, arrivait à Québec.

L'abbé P. Bernard dans sa réfutation d'un pamphlet de L. O. David, sur le point de conclure dut ajouter avec mélancolie :

Nous venons de lire, comme le public, ce que l'on a eu l'incommensurable effronterie d'appeler un compromis acceptable, un *reglement* satisfaisant de la question des écoles. Ce n'est point un compromis, c'est un sacrifice complet et sans aucune compensation sérieuse de tous les droits et de tous les intérêts des catholiques du Manitoba. Ce n'est point un règlement de la question scolaire, c'est une capitulation sans honneur du pouvoir fédéral devant une législature minuscule insurgée contre la Constitution, la justice et la morale publique. C'est un scandale sans exemple dans notre histoire politique, et l'apostasie la plus cynique de tout sentiment d'honneur, de justice et de morale sociale que jamais pouvoir ait tenté aux yeux de tout le peuple de notre pays.

Et c'est pour imposer des actes d'un tel héroïsme à l'administration d'un peuple honnête et chrétien que L.-O David et de bons catholiques, et de bons citoyens comme lui, s'efforcent de flétrir les Evêques, qui n'ont point comme leurs maîtres la sagesse de renier tous les principes et d'aveugler leur conscience pour se faire une popularité d'un jour ! Et ce sont de tels hommes qui font donner par leurs scribes à nos Evêques et à nos prêtres des leçons de vérité chrétienne et de patriotisme religieux.

Ah ! que nos Evêques sont grands aujourd'hui devant ces petitesses. Qu'ils sont noblement vengés et glorifiés aux yeux de leur peuple, par ces ignominies qu'ils auraient tant voulu épargner à leur race et à leur religion, mais auxquelles au moins pas un d'eux, grâce à Dieu, n'a consenti à mettre la main. Quelle page glorieuse pour l'histoire de notre Eglise, qui cette fois encore s'est montrée le plus ferme et le plus fort soutien du droit, de la conscience et de la liberté, opprimés par les uns, cyniquement trahis et vendus par tant d'autres au nom du patriotisme et de la religion.

Hélas ! mais quelle triste page pour notre histoire politique ! et que nous sommes loin aujourd'hui des Morin, des Lafontaine et des Cartier ! Citoyens canadiens français et catholiques, nous rougissons de ceux des nôtres qui ne savent plus rougir.

Ce ne sont point les nôtres qui ont commis la grande iniquité du Manitoba : mais ce sont ceux qui ont eu à cœur d'en prendre la responsabilité et d'en empêcher la réparation.

Ce sont eux qui par leurs intrigues et leurs conspirations ont empêché le règlement juste et équitable de la question scolaire au dernier parlement ; ce sont eux qui ont promis solennellement au peuple de donner justice entière à la minorité du Manitoba. de leur rendre tous les droits scolaires dont ils avaient été injustement dépouillés ; et ce sont eux qui, arrivés au pouvoir par l'effet de cette promesse, ne se sont point donné de repos qu'ils n'eussent consacré et approuvé la violation de tous les droits qu'ils s'étaient engagés solennellement à défendre. Le droit des nôtres de ne payer des taxes que pour leurs écoles catholiques, sacrifié. — Leur droit à leurs écoles séparées, subventionnées par la Province. sacrifié. — Leur droit à l'administration, au contrôle, sacrifié. — Leur droit à des livres qui fussent en tout conformes à la foi et à la morale catholiques, sacrifié. Leur droit à des syndics d'école catholiques. sacrifié — Leur droit à un conseil d'instruction publique ou de direction catholique, sacrifié. — Leur droit à des inspecteurs catholiques, sacrifié. — Leur droit enfin à ce que l'enseignement tout entier sous la haute surveillance de l'Eglise fût imprégné de l esprit religieux, des idées et des sentiments catholiques, sacrifié.

Et, au lieu de tout cela, la concession dérisoire 1° d'une demi-heure tous les deux jours, ou tous les jours à l'enseignement religieux donné par un chrétien ministre de religion ou autorisé par lui. dont la nomination, le salaire et la direction seront laissés à l'arbitraire d'une administration sectaire, maçonnique ou protestante ; 2° d'un instituteur catholique nommé et approuvé par l'Etat seulement pour vingt-cinq enfants catholiques ; et celle 3° d'un enseignement. partie anglais. partie français, donné aux élèves canadiens-français, mais dans quelle proportion français ? et dans quel français ? Voilà les termes de ce traité honteux conclu entre deux complices, non pour sauvegarder des droits. mais pour les sacrifier. s'il se peut, légalement et irrévocablement. Cet infâme marché, cette capitulation parlementaire dont heureusement il n'y a pas d'autre exemple dans l'histoire politique de notre pays, ce sont les nôtres qui l'ont voulue, qui l'ont acceptée, qui l'ont sollicitée et mendiée. C'est un des nôtres, plénipotentiaire pour tout lâcher et tout trahir qui l'a préparée et conclue : il se nomme J. I. TARTE. C'est un des nôtres qui l'a signée et sanctionnée ; il se nomme WILFRID LAURIER. Il y en aura parmi les nôtres qui approuveront et loueront cette iniquité, et ils seront de ceux qui aux élections générales trouvaient illusoire et incomplète la réparation demandée et agréée par les Evêques et la minorité opprimée...

Pauvre peuple de Québec ! toi si généreux, si loyal, si droit et si sincère ! s'est-ont assez moqué de ta naïve crédulité ! les scribes et les bavards ont-il assez exploité ta religion et ton patriotisme pour les mieux vendre et les mieux trahir ! Dévore en silence la honte dont te couvrent aux yeux de tes concitoyens ceux dont tu as fait tes idoles et qui se servent de ton nom pour perdre tout ce que tu voudrais sauver, même au prix de ton sang.

Et vous, sages en Israël, qui attendiez plus de la diplomatie d'un politicien que de la sagesse de vos Evêques, triomphez aujour-

d'hui, et glorifiez-vous d'avoir obtenu pour vos compatriotes du Manitoba des concessions bien autrement importantes que la restitution de leurs droits par une loi fédérale ! — Ne vous suffit-il pas pour vous satisfaire que l'on vous dise des gens raisonnables, qui ne veulent pas tailler dans la chair du prochain la livre pesant à laquelle ils ont droit ? N'est-ce pas pour vous une raison suffisante de vendre non pas la chair, mais l'âme des enfants du Manitoba à des marchands politiques qui les trafiqueront sans scrupule *pour un lambeau de pourpre* qu'ils n'ont pas su porter six mois sans le déshonorer ?

Nous, comme tous les vrais canadiens français catholiques avant tout, nous sommes profondément attristés et humiliés — mais nullement surpris ni découragés. Nous savions de longue date le ravage que peuvent faire dans des esprits naturellement droits et élevés ces erreurs libérales qui perdent si facilement le sens de toute noblesse et de toute justice ; et nous n'ignorions pas ce qu'on peut attendre de politiciens qui sont catholiques uniquement par un accident de naissance, et qui ne croient sérieusement qu'aux principes et aux convictions qui ne font point baisser le prix du blé. Nous avions cru seulement par charité plus que par conviction à un sentiment d'honneur, ou tout au moins de pudeur qui aurait pu tenir lieu de conscience politique et de conviction. Ce n'est qu'une illusion volontaire que nous n'avons plus le devoir de nous imposer.

Nous ne sommes point davantage découragés. La question des écoles du Manitoba n'est pas une question politique : c'est une question sociale et religieuse. Aucun pouvoir n'est assez fort pour la supprimer et la faire disparaître. Elle tient à l'âme humaine, à la conscience religieuse et sociale du peuple, que l'on ne peut faire taire que par la justice et l'équité. On enterre les questions politiques et si elles ne sont pas mortes elles en meurent. Mais on a beau enterrer les questions sociales et religieuses, même quand on les a habilement ou cyniquement étranglées, elles ne meurent pas. A l'heure de Dieu, elles se lèvent vivantes et plus fortes que jamais : elles écrivent sur la muraille du festin la sentence que ne comprennent point les politiques enivrés de leurs triomphes, et de leurs succès, et arrache de leurs mains la coupe du pouvoir qu'ils ont déshonorée sans l'épuiser.

Que nos frères du Manitoba ne perdent point courage ! ils ne perdront leur cause que s'ils veulent bien la perdre en l'abandonnant. Qu'ils se serrent autour de leur vaillant Archevêque : ils ont pour eux Dieu et le droit.

Du reste, ils ne seront point isolés dans la lutte. Leur cause n'est pas celle d'une infime minorité que l'on peut mépriser impunément ou d'une Province que l'on peut sacrifier : c'est celle de toute une race, de toute une religion et, plus que cela, c'est la cause de la Constitution et du droit lui-même contre l'arbitraire et l'oppression. Or, grâce à Dieu, il y a dans toutes les Provinces aujourd'hui non seulement des catholiques qui le sont par amour et par conviction, mais en dehors des rangs catholiques, des hommes droits et justes qui comprennent et qui veulent comme nous le respect des droits de tous et de la liberté des conciences garantie par la constitution du pays.

CHAPITRE X

SOMMAIRE. — Regard en arrière ; voyages et pèlerinages : à Ste-Anne de Beaupré ; à St-Isidore ; visite à l'Université d'Ottawa ; visites pastorales ; *Remedial Bill* ; bleus et rouges ; voyages en Europe ; à Rome, à N.D. de la Garde, à Lourdes et à Ste-Anne d'Auray.

Avant de poursuivre l'étude des agitations que soulèvera désormais, et par continuation, cette malencontreuse question scolaire ; avant de constater avec quelle admirable persévérance Mgr Langevin multipliera ses efforts pour rendre tolérable la situation de ses écoles, qu'il maintiendra libres et séparées quand même lorsqu'il le faudra et quand il le pourra ; efforts qui rempliront le restant de son existence qui fut tout entière d'une dévorante activité ; efforts qui se manifesteront par des démarches incessantes et de nombreux voyages, par cent lettres émouvantes et autant de pressantes circulaires à son Clergé et aux fidèles de son diocèse, sans compter ses appels pathétiques à la charité solidaire des autres églises canadiennes ; efforts qui se cristalliseront, en quelque sorte, en maints mémoires éloquents et se développeront inlassablement en des négociations que la mauvaise foi des uns, et le fanatisme des autres rendaient désespérément laborieuses, et laissaient délibérément sans issue ; le tout lui ménageant des déboires sans nombre avec de bien maigres résutats, avec, somme toute, de si amères désillusions que ses jours en furent tous douloureux et que sa vie en fut finalement abrégée ; avant donc de contempler de près la grande croix de cette noble victime du plus sublime des devoirs, il nous faut revenir sur nos pas pour citer les premiers actes, dire les premières souffrances du vaillant archevêque de Saint-Boniface.

Dès que son élevation à l'épiscopat eût été officiellement annoncée, ses amis de Montréal, d'Ottawa et d'ailleurs s'empressèrent de le féliciter de son soi-disant « avancement » ! Ces joies qu'inspirait l'amitié fidèle

étaient sincères ; mais elles n'atténuaient point les réelles angoisses de l'élu ! si peu, en effet, qu'il ne put s'empêcher d'écrire à Hermas : « A Montréal c'est la jouissance ; ici c'est la croix et le devoir ».

Il était cependant amoureusement attaché à sa croix ; quant à son devoir il ne différa pas d'un jour pour se mettre à le remplir. Suivant les sages conseils du vétéran des Trois Rivières, Mgr Langevin eut soin de s'entourer aussitôt des meilleurs collaborateurs. Son clergé s'était diversement agité pendant la vacance de son siège. Il voulut effacer jusqu'à leur dernière trace les dissentiments qui avaient pu alors se produire ; il s'appliqua à rassurer les esprits pour que tous les cœurs pussent résolument se remettre à l'ouvrage.

Il lui fallait deux vicaires généraux. Afin d'écarter les vaines discussions et les préocupations déprimantes, il jeta les yeux sur le plus ancien prêtre séculier du diocèse qui se trouva être également le plus méritant par sa sagesse et ses œuvres : c'était Joseph-N. Ritchot, curé de Saint-Norbert. Il le nomma vicaire-général, chargé des relations de l'Archevêque avec le clergé séculier, et il confirma le P. Allard, O. M. I. dans la même dignité, et aussi dans les charges qui lui furent confiées par Mgr Taché. Cette double nomination, comme l'avait fait pressentir Mgr Laflèche, ramena chez tous l'apaisement et la confiance.

Après avoir ordonné prêtre dans la chapelle des Sœurs Grises l'abbé L. P. Dagneau. né à Kamouraska, province de Québec, il s'en alla discrètement en pèlerinage à Ste Anne de Beaupré, dans l'intention de placer sous le patronage de cette puissante patronne du Canada son épiscopat, son clergé, son peuple. Le pauvre Adélard sollicitait humblement la grâce de réaliser tout le bien que la divine Providence attendait de sa bonne volonté.

De Sainte Anne de Beaupré, il alla à Montréal, y bénit dans l'église de Notre-Dame sept statues destinées à autant de nouvelles paroisses de la province de Quebec. Le 30 avril il s'abandonna aux exigences amicales de ses anciens camarades qui tenaient malgré tout à célébrer dans la joie l'élu au gouvernement d'une si belle église, dont la destinée s'annonçait, par les douleurs mêmes de son enfante-

ment, devoir être heureuse et glorieuse parmi les plus fortunées. Après les loisirs charmants que lui ménagea la plus franche amitié, il se rendit au pays natal, à Saint-Isidore, près de sa vieille mère qu'il choya en la bénissant, douce compensation de ce qu'elle avait souffert de ne pouvoir accompagner Mᵉ Langevin au sacre de ce cher enfant..., terrible jadis.

Si la joie était grande sous le toit paternel, le bonheur et la fierté des habitants de Saint Isidore ne l'étaient pas moins. On raconte que sans le moindre embarras une pauvre vieille, presque centenaire, se jeta dans les bras de l'archevèque souriant et, l'embrassant avec effusion, contempla avec ravissement le grand homme qui fut le bon P. Langevin, après avoir été l'espiègle impayable, et le ravissant bébé, qu'elle porta de Saint Isidore à Saint Rémi pour son baptême.....

De Saint Isidore, dont il fit les délices durant trop peu de jours, Mgr Langevin partit pour Valleyfield dont l'évêque Mgr Emard, ami de Mgr Taché, avait été son propre condisciple. Il tenait, tout en redisant sa gratitude pour le bien déjà procuré au diocèse de Saint-Boniface, à lui exposer encore les besoins incessants de son église toujours éprouvée, à mériter pour elle de nouvelles marques de sympathie. De Valleyfield, retournant vers l'Ouest, il passa par Ottawa où il visita ses frères en religion, son ancien grand Séminaire et l'Université. Le 6 mai 1895, nous le trouvons au scolasticat des Oblats à Archville (Ottawa-Est) où il entretient les religieux des missions oblates de l'Ouest, de leurs progrès rapides, de leur grand avenir ; mais en attendant les pleines joie de cette paternité féconde quelles angoisses il faudra souffrir, quels combats il restait à livrer encore pour la conservation des traditions ancestrales, pour le respect du doux parler de France, pour les chères écoles d'où les sectaires voulaient bannir Dieu en même temps que l'honneur et la liberté. Sa parole était si enflammée, la cause qu'il défendait était si belle que les jeunes cœurs, qu'il voulait émouvoir, brûlaient de la généreuse envie de le suivre.

Le 7 mai est un jour de fête en son honneur à l'Université. Il doit reprendre la parole, redire ses peines, ses es-

pérances ; il en profite pour exposer aussi ses besoins. La question scolaire est le thème inévitable ; c'est la question à l'ordre du jour de toute la Confédération canadienne. Il l'aborde sans pessimisme, car il se trouve sans reproche et il n'a pas peur. La situation n'est pas riante, bien sûr ! elle peut être pire et elle n'est pas sans remède. On fait bloc pour résister, pour s'organiser ; les encouragements et les concours affluent ; on trimera et on vaincra : « il n'y a pas, déclare-t-il, de division parmi nous ; un traitre ne fait pas nombre. » Aux ordres arbitraires on oppose la force d'inertie : on accepte les subventions du gouvernement comme chose due et sans compromis ; quant à l'enseignement religieux à l'école, on continue comme devant, et tout va bien !

Tout ira bien grâce à lui, répétaient en chœur les voix enchantées d'Ottawa et, dans ce Landerneau sonore, on se répétait : si Taché était un héros, pour le moins Langevin est déjà un homme.

Les pilliers de la politique *rouge* et les vénérables des arrières boutiques étoilées hochaient la tête et, pensifs, murmuraient qu'au change ils ne gagnaient rien.

Il vit le gouverneur général, lord Aberdeen, rencontra son premier ministre, fit visite à Wilfrid Laurier, les entretenant tour à tour de ses écoles et des abus de pouvoir dont elles restaient menacées. Les *bleus* lui dirent leur bonne volonté en faisant des promesses ; les *rouges* déclaraient n'avoir rien à lui refuser ; surtout Laurier était prêt à confondre Tupper à force de générosité : l'avenir n'était si riant, les dispositions si favorables que par la fin de la Législature, qu'à cause des élections qui devaient suivre.

Le 8 juin 1895 il rentre à Saint-Boniface pour se mettre aussitôt en tournée pastorale : « Jamais évêque, dit le P. Morice, n'a mieux compris la nécessité de connaitre ses ouailles et d'en être connu. Il est vrai que l'activité fébrile qui était chez lui comme une seconde nature, fut pour beaucoup dans ses incessantes pérégrinations ; mais le sentiment de sa responsabilité, le désir de s'acquitter du moindre de ses devoirs y contribuèrent tout autant. » Bien plus ! serait l'avis du peuple reconnais-

sant. Car il faut reconnaître qu'il fallait bien « une activité aussi fébrile » pour faire seulement le nécessaire dans un diocèse qui comprenait alors une partie de la province d'Ontario, tout le Manitoba et les Territoires qui forment aujourd'hui les archi-diocèses de Régina et de Winnipeg, plus une partie du Keewatin. Sans s'agiter enormément, *fébrilement* ou autrement, pouvait-on se transporter d'une paroise à une autre et dans les missions qui en dépendaient, localités fort distantes les unes des autres et qui nécessitaient des voyages pénibles, souvent avec des moyens de locomotion qui devaient être plus familiers aux héros d'Homère qu'aux habitants actuels de Winnipeg ?

Nous avons donné la nomenclature des paroisses et missions du diocèse. On se rendra compte avec quelle ardeur le nouvel archevêque mit la main à la charrue quand on saura quelles paroisses il visita cette année même et quand on aura mesuré les distances qui les séparent.

De Winnipeg et de Saint-Boniface il va en effet à Brandon et à Saint-Laurent à l'ouest, d'où il retourne à Saint-Boniface pour repartir immédiatement au sud-ouest vers la montagne de Pembina où il visite Somerset, Saint Léon, N. D. de Lourdes, Treherne, Sainte-Agathe, Saint-Pierre et Saint-Malô, le Portage au Rat ou Kenora, N. D. de Lorrette, Saint Anne des Chênes et Labroquerie qui se trouvent au sud-ouest de Saint-Boniface, Bruxelles et Saint-Alphonse, enfin Régina, aujourd'hui capitale du Saskatchewan et ville métropolitaine de l'archevêché de ce nom.

Il interrompt ses visites pastorales au commencement d'août 1895 pour présider la retraite ecclesiastique à Saint-Boniface ; mais il repart en septembre et le voilà de nouveau en Saskatchewan, inspectant tour à tour Qu'Appelle, Wolseley, Saint-Hubert, Balyonie, Wapella, St-Andrews Selkirk, Pignis, Portage la Prairie et Saint-Lazare du fort Ellice, où sa tournée finit le 25 octobre, l'hiver survenant.

Il y avait parmi ces centres de peuplement récent des villages belges comme Bruxelles et Saint Alphonse ; alle-

mands comme Balyonie, gaélique tel Saint Andrews ; mais la plupart étaient des paroisses canadiennes-françaises. C'est assez dire quel accueil chaleureux y attendait l'archevêque et avec quel apparat s'y manifestait l'allégresse des cœurs

En lisant la description que fait le P. Morice d'une de ces réceptions enthousiastes, nous croyons nous retrouver au fond des catholiques Flandres où la foi est si vive et le respect du haut sacerdoce si expansif, si confiant. En Flandre occidentale ou orientale, pour l'arrivée du premier pasteur, on chôme d'abord et l'on sort les atours des grandes fêtes : drapeaux, bannières, oriflammes ; on plante des mats le long du parcours des cortèges de l'un à l'autre bout du village, et si la saison s'y prête, on relie les mats de girlandes vertes et de fleurs ; le chemin est semé de verdure, l'église est décorée, les autels sont aussi fleuris, les saints sont tous dehors et semblent joyeux ; la jeunesse du pays réquisitionne tous les chars et tous les chevaux, elle en emprunte au loin, en loue au besoin, et tout ce monde réjoui se découvre des talents de cavalier. On va recevoir Monseigneur à cheval, en chars ornés, à la limite du village voisin ; on le reconduira avec la même pompe au village suivant et entretemps la municipalité se joint au clergé pour faire les honneurs du pays à son évêque ; les jeunes filles sont de blancs vêtues et portent couronnes de roses ; les jeunes gens ont des brassards aux bras. Mgr confirme, puis active la foi de ce peuple heureux.

Ainsi se passaient les choses pour Mgr Langevin, partout où les localités, assez peu distantes, comportaient pareil dérangement ; pour les autres on procédait comme dans tout pays neuf, avec les meilleurs moyens de fortune et c'était aussi bien fait pour satisfaire l'archevêque.

L'hiver fut consacré aux ordinations, aux prises d'habits, aux professions religieuses, aux anniversaires et fêtes récréatives, le tout agrémenté d'homélies, de sermons, de réponses à des adresses, sans que la propagande pour les chères écoles perdit jamais rien au milieu d'un remue-ménage incessant et fructueux.

C'est au milieu de cet écrasant labeur, qui se renou-

velait presque tous les ans, que lui vient de Saint-Isidore une bien triste nouvelle : le 17 décembre 1895 sa vieille mère s'est éteinte doucement à l'âge de 78 ans. Il la pleure comme les saints pleurent leurs morts qui s'endorment dans l'espérance. Il prie pour cette âme prédestinée à laquelle il reportait tout ce qu'il avait de bon en lui, tout le bien qu'il voulait réaliser, et il écrit avec une entière résignation au P. Lefebvre, provincial des Oblats en Canada : « Pauvre chère mère ! je me faisais une si grande joie de la revoir bientôt ! que le bon Dieu vous conserve la vôtre encore longtemps ; cela me consolera ». Ainsi parlait Mgr Taché en pareille circonstance.

Le 17 février 1896, il faut le rappeler ici, le gouvernement d'Ottawa introduisit au Parlement national le *bill réparateur* que les manœuvres libérales devaient faire échouer au but, sous le vain prétexte qu'il fallait faire mieux, alors que Mgr Langevin avait déclaré se contenter du bien relatif qu'on lui offrait.

Les libéraux firent alors un grand grief à Mgr de Saint-Boniface de s'être ouvertement rallié aux propositions du gouvernement conservateur, comme s'il avait partagé ses opinions pour mieux profiter de ses faveurs. Il affirma plus tard, en toute sincérité, à M. Chené de Montréal : « Je ne suis pas plus conservateur que libéral, l'un et l'autre parti m'ont trompé ». Et il dira à Mgr Laflèche avec la même franchise : « Il me semble qu'il faudrait éviter de mettre sur le compte du parti libéral de Manitoba ce qui appartient à la franc-maçonnerie, laquelle a délégué en 1889 le fameux McCarty, conservateur, pour venir déclarer la guerre aux écoles catholiques de la province entière, au Portage-la-Prairie ». Nous avons relaté cet incident.

Il est incontestable que la plupart des libéreaux de Québec croyaient à la sincérité de leur chef, de mœurs honnêtes et paraissant un catholique fervent. Il leur semblait fort naturel de confier les affaires qui touchaient à leur foi plutôt à un coreligionnaire de leur nationalité qu'à un protestant de nationalité étrangère, fut-il également intègre et bienveillant.

Le rejet du *Bill* réparateur causa par tout le Canada l'effervescence que nous avons déjà signalée. Mgr Langevin crut devoir se transporter au Bas-Canada pour intéresser à son sort ses compatriotes et l'épiscopat de la province de Québec. C'est sur ces instances, nous l'avons vu aussi, que parut le mandement collectif des évêques qui mit W. Laurier fort mal à l'aise et valut à l'archevêque de Saint-Boniface l'inimitié persistante de ce futur chef de gouvernement. Quoi qu il fallût alors en penser, les manœuvres des lauriéristes avaient abouti: ils tenaient le pouvoir! Leur succés inattendu fit naître dans les âmes naïves de grandes espérances, qui flattaient également les sentiments patriotiques et religieux de leur race ; car, semblait il, de vastes horizons s'ouvraient à la pensée franco-canadienne qui restait délicieusement enchantée de cette bonne aventure. On était donc heureux à Québec du sort meilleur qu'un peu d'énergie devait assurer à l'Ouest et l'on se demandait, pour les mêmes raisons et flatté de l'étonnement produit, ce que les compatriotes réfugiés sur la terre étrangère allaient éprouver en contemplant les effets de la persévérance ! Vaincus de la veille, les Canadiens-Français se croyaient les maîtres du Canada !

Mais, en marge de ce plaisir, la politique hideuse s'agitait. W. Laurier triomphait ; mais, ayant beaucoup promis aux uns, autant aux autres, il fallait tenir. Il songeait déjà aux côtes mal taillées pour contenter au moindre prix tous ces créanciers, pour concilier à son profit les cœurs antipathiques, les intérêts contraires, la vérité, le mensonge, la foi et l'hérésie, le ciel et l'enfer même, car tout devait se taire pour goûter en paix son bonheur.

Et voilà, à côté de la bonne, la mauvaise aventure : c'est l'Ouest fatal qui ne cessait de proclamer sa détresse et son droit, de réclamer justice ; c'est cet archevêque de malheur, fort de sa créance, qui osait fixer des délais ! Pis encore, Langevin gagnait l'épiscopat, agitait l'opinion publique ; il tenait les esprits en éveil, rendaient les catholiques exigeants !

Il lui fallait manœuvrer encore et c'est pourquoi, comme de vulgaires touristes, des émissaires de Laurier franchi-

ront le fameux *canal* qui sépare l'Amérique de l'Europe, et s'en iront flairant, flânant, de Londres à Paris, d'ici aux bords du Tibre avec l'intention inavouée de voir un peu ce qui se passait au Vatican. C'est ce qui expliquera le dérangement d'un certain Drolet et son *manifeste* libéral auquel nous avons consacré quelques pages du tome VII des *Voix canadiennes* (pp. 437-456).

D'autre part, pour motiver les défaillances et les parjures, pour justifier les pirouettes à venir et pouvoir accabler aisément une victime qu'on savait récalcitrante, les libéraux s'appliquèrent à mêler Mgr Langevin dans la politique, s'efforçant de le placer dans les rangs ennemis pour l'y cribler de traitres coups avec l'intention de l'abandonner meurtri sur un champ de bataille imaginaire !

Cultivant leurs candidatures, *Rouges et Bleus* s'adressaient naturellement aux *influences* qu'ils supposaient pouvoir les soutenir. Daly et Tupper n'agirent pas autrement ; ils menèrent leur campagne au mieux de leur intérêt. Leur effort les conduisit jusque dans Saint-Boniface. Personne n'a contesté que Daly et Tupper ne fussent des gentlemen et, l'étant, ils eurent le bon esprit, *bien que protestants*, de faire visite aux autorités locales parmi lesquelles il fallait bien ranger Mgr Langevin.

Cela suffit pour que *l'Electeur* affirmât effrontément que, dans cette entrevue, il avait été surtout question des écoles du Manitoba, laissant entendre qu'il intervint un compromis !

L'archevêque de Saint-Boniface, à ce sujet, écrivit à Mgr Marois, vicaire général de Québec, le 10 Juin 1895 : « Je n'ai pas dit un traitre mot des écoles. Nous avons parlé de la moisson du Nord-Ouest et de la santé de M. Tupper. »

Les moissons du Manitoba sont ordinairement riches et la santé de M. Tupper paraissait alors précieuse ; l'entretien pouvait donc y puiser quelqu'intérêt, sans en devenir subversif au point de troubler une opinion mieux intentionnée que ne l'était *l'Electeur* subventionné. Ce n'est pas à dire que, s'il avait pu causer utilement de ses

écoles, Mgr Langevin ne l'aurait pas fait avec empressement selon son droit et son devoir. Serait-il devenu pour autant justiciable de la bonne ou mauvaise humeur dudit *Electeur* ? A vrai dire, voir la religion honorée et enseignée à l'école en même temps que sa langue maternelle était bien l'idéal qu'il plaçait fort au-dessus des agitations des partis ; et c'est cet idéal honnête qui eut toujours toute sa sollicitude et son amour.

Avait-il l'intention de se taire quand, le jour même de son sacre, s'adressant à son clergé et aux fidèles, il exalta par mandement l'angoisse de son âme, lança son premier appel en faveur de ses écoles dépouillées de leur bien et menacées dans leur existence ? Il fit alors son devoir strict en usant de son droit imprescriptible ; et maintenant, pour mieux faire encore, il a hâte d'aller se réconforter auprès des tombeaux des Apôtres, modèles des guides du peuple chrétien ; il a un égal désir de se jeter sans plus de retard aux pieds du successeur des apôtres, modèles des martyrs.

Les élections étaient closes. Laurier montait au capitole canadien où il arrivait le 8 Juillet 1896, alors que Mgr Langevin, ayant réglé les questions urgentes, pris les meilleures dispositions pour l'expédition des affaires pendant une absence qui pouvait se prolonger, nommé administrateur temporaire du diocèse son vicaire général, le digne M. Ritchot qui avait joui déjà des pouvoirs de Mgr Taché, quittait Saint-Boniface le 5 Juillet 1896, se rendant à la Ville Eternelle. Il lui fallait selon l'usage offrir au Pape ses hommages de fils dévoué, fournir à la S.C. de la Propagande des renseignements sur la situation de son diocèse, renseignements que, pour cause d'incessante maladie, Mgr Taché n'avait pu porter jusque-là depuis des années. Aussi bien, pour ces motifs et autres, sa visite était impatiemment attendue par la Propagande.

C'est que, en effet, mille bruits assourdissants et de furieuses clameurs aboutissaient au Vatican, autant d'échos troublants des discordes canadiennes !

Sur les bords du St-Laurent, comme sur les rives de la Rivière-Rouge, du Saskatchewan et de la Baie d'Hudson, de l'Atlantique au Pacifique on montrait les esprits agités,

les cœurs divisés, tellement que des intérêts essentiels semblaient méconnus ou menacés. Anglais protestants et Français catholiques se combattaient. On disait leur acharnement féroce à cause de leur origine, de leur langue et de leur religion. Français et Irlandais catholiques aussi étaient aux prises entr'eux pour cause de préséance dans la société civile et religieuse ; il y avait des questions scolaires ici et là, des questions polonaises, ruthènes et des questions d'autres nationalités ; il y avait encore des compétitions pour les bénéfices ecclésiastiques, pour les sièges épiscopaux, pour les Universités ; on voulait dépecer des diocèses au profit d'intrigants et la colonie elle-même au profit des nationalités, sinon de l'étranger ! Les évêques, eux aussi, avaient tendance à se grouper par race avec la résolution d'étendre leur influence ou leur juridiction ; ils n'étaient pas toujours d'accord en matière de discipline, d'enseignement, d'administration, et ils ne l'étaient jamais en politique. De cet état des choses résultaient des heurts, des plaintes, des récriminations, et il pleuvait par là même des Lettres, des Mémoires et des Suppliques à la Propagande comme l'hiver de la neige en Canada. Les délégués apostoliques se dépensaient en vains efforts pour calmer les colères, parfois ils les exaspéraient ; si des Commissaires apostoliques enquêtaient on les pelotait si bien en certains milieux, que tout s'embrouillait davantage devant eux !

Avide de lumière, le Vatican déplorait cette confusion, tandis qu'au Canada l'opinion, telle une mer démontée, s'agitait à la poursuite de mirages trompeurs.

Parti de la Rivière Rouge le 5 Juillet, Mgr Langevin passait à Montréal le 11 ; il y prenait son ami, l'abbé Candide,Thérien pour aller ensemble à New-York s'embarquer sur la *Touraine* en partance pour le Hâvre : « Traversée des plus heureuses, écrira-t-il de la maison générale de Paris, le 21 Juillet, au P. Lefebvre d'Ottawa ; pas l'ombre de tempêtes malgré les désirs de M. Candide.

... « M. Thérien ne tarit pas de compliments sur nos Pères et sur Paris. Il est enchanté. Il trouve la nourriture meilleure que sur le bâteau et nos Pères sont les meilleurs cicerones du monde. »

Il visite, en passant, la marquise de Bourneval, sœur de la comtesse d'Albuféra, décédée, qui avait fait les frais de la fondation de la paroisse manitobaine de Fannystelle. Il tenait à remercier la famille de cette générosité.

Nous le trouvons à Rome au commencement d'Août. Léon XIII lui donne audience le 7 de ce mois et il eut ensuite des conférences avec le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, au sujet des affaires du Manitoba.

Le 15 Août il se retrouve à Marseille au milieu des Pères Oblats toujours accompagné de son généreux ami. Naturellement, ils prennent part au pélerinage de Notre-Dame de la Garde, sanctuaire fameux que desservaient alors les Pères de sa Congrégation : par la ferveur enthousiaste de la foule, nos voyageurs purent déjà se convaincre que si la Foi se manifestait très vive en Canada, elle était encore très vivace au pays des ancêtres.

Mais après Rome, qui dès longtemps hantait ses rêves, c'est Lourdes que Mgr Langevin voulait voir encore. Il entraine son compagnon vers ce lieu, aimé de toute la chrétienté !

Et il arriva qu'au moment même où le sympathique archevêque de Saint-Boniface gagnait ainsi les Pyrénées qui virent fleurir le mystique rosier, simple coïncidence bien sûr, nous-mêmes, nous quittions les Flandres avec des pélerins et des malades, rejoignant à Notre-Dame des Victoires, à Paris, d'autres pélerins et des malades encore plus nombreux, nous rendant à Lourdes par Poitiers et Bordeaux. Notre pensée nous devançait sur les bords du Gave qu'illustrèrent des Apparitions émouvantes et qui virent se multiplier au milieu d'ardentes supplications et jusque sous nos yeux d'extraordinaires prodiges.

Pourquoi ne pas l'avouer ? Bien que cent fois, depuis lors, nous ayons revu ces paysages enchanteurs, et vu plusieurs de ces prodiges, ce n'était pas en ce temps-là une foi avide de merveilleux qui guidait nos pas. Au contraire, nous estimions que le miracle n'importait pas pour entretenir la flamme des cœurs vraiment croyants. Nos compagnons se montraient assez sceptiques et pourtant intrigues ! Nous-mêmes, nous voulions voir, obser-

ver, sentir les vibrations de la foule, éprouver son enthousiasme, contrôler les prodiges s'il en survenait.

Aussi, pour être en état de nous sastisfaire, en descendant en gare de Lourdes, nous nous attachâmes, comme brancardier, aux malades rangés sur le quai, nous nous mîmes, jour et nuit, au service de ces malheureux, franchissant tous les obstacles, pénétrant en tous lieux, dans les hospices, les abris et les piscines, dans la grotte et jusqu'en la compagnie des médecins au bureau des constations, au milieu des invocations de la foule et des chants de prières et de bénédictions.

Devant la grotte, un jour, vingt rangées de brancards avec leur décor d'infortunés s'étalaient : le Gave roulait derrière eux ses eaux écumantes et tout à l'entour c'était une immense rumeur de supplications.

Soudain, il se fit un grand calme, un recueillement profond, et nous vîmes escaladant lestement la petite tribune qui bordait la grotte à côté de la Vierge miraculeuse. un petit homme fort agile, tout nerf, tout mouvement, le front haut, le teint frais, le regard flamboyant. Un évêque ! Ce n'était pas rare à Lourdes, un prélat ; mais ce jour-là il n'y en avait point d'autres en ce lieu béni et la foule murmurait : c'est un archevêque canadien !

On veut le voir de près, l'entendre ; on se serre, on se hisse sur les bancs, sur les rochers, sur le parapet du fleuve tumultueux ; et une voix claironnante s'élève, domine tout, empoigne le peuple charmé.

Il parle manifestement d'abondance, car on l'a forcé en quelque sorte de prendre la parole. Il n'en est pas plus ému qu'embarrassé. Il est maître de lui, expert dans l'art d'émouvoir les cœurs et il trouve du premier coup le chemin de l'âme française :

Il est, dit-il, un canadien français venu de l'Ouest lointain et encore à peu près sauvage, d'une terre française jadis et qui a la prétention de le rester dans son indéfectible fidélité aux souvenirs, aux traditions, aux mœurs, à la langue et à la foi de ses aïeux....

On l'applaudit ; les prêtres présents veulent imposer un silence respectueux pour le sanctuaire ; mais à chaque instant, aux envolées superbes de cette parole de feu, de

nouvelles acclamations s'élèvent et quand cet homme de Dieu descend de la chaire la foule est à ses pieds sollicitant sa bénédiction, tandis que les échos de la montagne répétaient : Vive le Canada! Vive Mgr Langevin !

Il fut aisé aux moins initiés dans l'art de bien dire, de constater qu'ils venaient d'entendre un véritable orateur, peu maniéré, entrainant, dont la phrase était facile, le geste dominateur, qui s'animait au contact de la foule, s'échauffait en parlant et lançait comme chose toute naturelle, à la volée, de belles pensées, des images superbes, d'un ton original qui captivait l'esprit et charmaient les cœurs.

Et puisque les pélerinages de France leurs révélaient tant de beautés morales, nos voyageurs se rendront encore de Lourdes à sainte Anne d'Auray qui devait rappeler au prélat *sa* sainte Anne de Beaupré.

C'est en Bretagne qu'arriva à Mgr Langevin la piquante aventure que relate le P. Morice.

Avant d'arriver à Nantes le vaillant archevêque avait télégraphié son arrivée prochaine aux bonnes Sœurs de l'Espérance qui sont affiliées aux Oblats, comme les Filles de la Charité le sont aux Prêtres de la Mission : leurs règles se ressemblent en quelques points, le supérieur général leur est commun. Mgr Langevin n'était donc pas un étranger pour elles ; mais, ne le connaissant que de réputation, sa visite impatiemment attendue, était considérée comme un honneur et un bienfait.

Mais voilà! l'archevêque s'intéressait à tout ce qui lui parlait de la France, à tout ce qui était français : il avançait à pas lents, admirant les vitrines, lisant des enseignes et se plaisant à rencontrer ici et là des noms familiers en Canada, ce qui le renseignait sur les origines des hommes comme sur la nature des choses.

Il s'instruisait ainsi et s'attardait ; mais Candide, qui ne l'était que de nom, devança son compagnon chez les bonnes Sœurs ; Thérien dut paraître épiscopable. Il se présentait seul au couvent. Les portes d'elles mêmes roulent sur leurs gonds ; la portière est à genoux, ses compagnes aussi.

— Bon ! dit Thérien, me voilà archevêque ; soyons à la hauteur de notre dignité !

Et il passe esquissant une vague bénédiction.

La supérieure l'accueille avec déférence. Il tient ferme et se laisse faire pour le bon tour qu'il passe à son *cher* et *aimé* compagnon !

On l'installe naturellement, et avec tous les honneurs dus à son haut rang, dans l'appartement réservé à Sa Grandeur. Il s'y trouve d'autant plus à l'aise que Monseigneur sera fort étonné de son avancement : l'amitié fidèle a de ces doux divertissements doublés de délicatesse, car Monseigneur l'avait d'autre façon joué plus d'une fois ! C'était donc un plaisant retour, et ce devait être sans rancune, nécessairement.

Sa Grandeur survient à son tour. Devant elle la petite porte ne s'ouvre qu'en grinçant sur ses gonds. C'est un prêtre et, en ce lieu, on sait tout le respect dû au sacerdoce. Cependant, il y a les distances qu'il faut respecter et il y a des traditions en vigueur. Mgr Langevin dut s'en rendre compte au peu de dérangement qu'il occasionnait. Il gagne une chambre proprette, pourvu d'un mobilier à l'avenant et il peut en cette humble retraite méditer sur les contrastes que ménagent les malentendus et les retards qui ne sont pas la politesse ordinaire des Grandeurs. Il s'en formalise si peu que son Candide sentit bientôt peser sur son âme fidèle tout le poids de sa mystification. Comment se reprendre et ne pas bouleverser la communauté ! Mgr Langevin le tire d'embarras le lendemain en revêtant simplement son costume d'évêque.

Quelques paroles bienveillantes et enjouées remirent toutes les choses en état, les cœurs en gaieté et Candide à sa place. Le plus confus dans l'aventure fut Candide Thérien. Les deux amis ne s'attardèrent pas à Paris et se rembarquèrent bientôt pour le Canada.

Le bon archevêque se retrouvait le 30 Août à St Boniface.

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. — Bonté de Mgr Langevin ; il se préoccupe de ses écoles dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, car il n'admet pas que la question est close par le règlement Laurier-Greenway ; son énergie ; Memorandum et circulaires de Mgr Langevin pour revendiquer la liberté scolaire ; entrevues avec W. Laurier ; incident du serment ; écoles normales ; Bureau des écoles de Winnipeg ; le port du costume religieux ; Encyclique *Affari vos* ; ce que Mgr Langevin réclame ; vrais boucs émissaires des libéraux ; réplique de P. Bernard à L.-O. David ; grave maladie ; négociations et voyage à Rome.

A peine rentré dans Saint-Boniface, le 13 Octobre 1896, Mgr Langevin repartait pour Saint-Norbert. Le prétexte de ce déplacement était qu'il voulait rehausser par sa présence une séance récréative organisée par la jeunesse de cette paroisse, dont le curé était le vénérable M. Ritchot, administrateur du diocèse en l'absence de son archevêque.

Il y avait bien pour cette démarche, d'apparence anodine, quelque apparat insolite qui dut paraître fortuit. En effet, Mgr Pascal, vicaire apostolique du Saskatchewan, et le P. Leduc son vicaire général, tous deux Oblats comme Mgr Langevin accompagnaient ce dernier, ainsi que plusieurs membres du clergé diocésain. La séance obtint un franc succès ; mais alors qu'à la fin on n'attendait plus qu'une allocution de circontance, sans en avoir laissé rien transpirer, l'archevêque, tout heureux du plaisir qu'il allait causer, sortit une bulle qu'il avait obtenue du Saint-Père et dont il donna lecture. C'est ainsi que le bon M. Ritchot au milieu de ses invités enthousiasmés s'entendit saluer du titre de Monseigneur que justifiait son élévation à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar participantium*. Mgr de Saint-Boniface eut ensuite le bonheur de bénir la nouvelle église de son ancienne paroisse, de Sainte-Marie de Winnipeg (8 novembre) et au commencement de 1897, comme pendant bien fait pour l'entretenir dans la

pensée des vanités de ce monde, la douleur de perdre Mgr Fabre, archevêque de Montréal, qui l'avait sacré.

Il se rendit au Bas-Canada pour assister aux obsèques de cet ami sincère, de qui il tenait tous ses ordres ecclésiastiques, y compris l'épiscopat. Outre le devoir du cœur dont il s'acquittait ainsi, il trouvait une nouvelle occasion de rencontrer nombre de ses collègues qu'il entretint des besoins de son église et de l'avenir compromis de ses chères écoles. C'est à propos de cette apparition sur les bords du St-Laurent que le P. Morice rappelle cette anecdote piquante : Adélard Langevin avait bien onze printemps quand il voisinait chez les Blanchard de Saint-Isidore, où il trouvait comme attraction plusieurs jeunes garçons et une petite fille de son âge, la charmante Léa. Le petit Langevin s'amusait innocemment et de bon cœur. Ces compagnons plus éveillés, mais seulement pour le faire monter à l'échelle, disaient de Léa qu'elle était sa bonne amie.

Adélard n'y comprenant rien, laisse dire d'abord. Enfin. agacé par les sourires et devinant on ne sait qu'elle malice, il se récrie, proteste, se fache. et comme preuve qu'il n'y avait rien, un jour qu'on le taquinait un peu plus que de raison, il s'empare d'un scion et se met à poursuivre Léa.

— Ah! s'écriait-il, elle serait ma petite amie, voyez donc comme je la traite.

Et il battait à tour de bras l'enfant interloquée.

Or, de passage à Montréal, Mgr Langevin, visitait des communautés de femmes tant pour assurer une aide à ses pauvres sauvages que pour réunir des ressources, recruter du personnel pour ses écoles, ses hôpitaux et ses missions. L'un des couvents qu'il visitait pour ces motifs était la maison-mère d'une des plus florissantes congrégations canadiennes. Il y fut le bien venu, toute la communauté se trouva rassemblée afin de présenter ses hommages à Monseigneur.

Ce n'était déjà un mystère pour personne que Mgr Langevin avait un culte spécial pour son pays natal. tout ce qui y touchait ou en venait lui était cher.

Les vocations n'avaient jamais manqué à Saint-Isidore. Pensant donc que quelqu'une des bonnes âmes qui se

pressaient devant lui pouvait bien avoir vu le jour où il était né lui-même, il dit :

— Voyons, mes sœurs, vous voici bien nombreuses ; ne serait-il point possible qu'il y en ait parmi vous qui connaissent la paroisse de Saint-Isidore?

La Mère assistante lui répond avec empressement :

— Mais, bien sûr, Monseigneur, notre Révérende Mère générale que voilà est originaire de ce pays.

— Vraiment ! s'écrie l'archevêque ravi.

Et, se tournant vers la Supérieure, il ajoute :

— Pourrais-je, ma Révérende Mère, m'informer de votre nom de famille.

— Léa Blanchard, murmure-t-elle modestement.

— Comment, ma Mère, vous ! la petite Léa !

— Moi-même, Monseigneur.

— Dans ce cas, mes Sœurs, fit l'archevêque votre mère générale est vraiment ma bonne amie d'autrefois.

A cette déclarationi nattendue, que le ton et l'intention rendaient flatteuse, toute la communauté bourdonne comme un essaim d'abeilles joyeuses autour de sa reine bien aimée.

Le 10 février 1897, il se retrouvait dans sa bonne ville de Saint-Boniface, où tous les cœurs, sauf quelques incurables obtinément malveillants, se serraient autour de lui pour la défense énergique des droits scolaires toujours lésés. Ce qui attestait cette touchante unanimité c'est qu'au lendemain du fameux règlement Greenway-Laurier le candidat protestataire J. B. Clauzon fut élu à une écrasante majorité.

A cette occasion Mgr Langevin écrivait de Saint-Norbert, le 8 mars : « La victoire de la cause catholique est grande ; mais il faut maintenant panser les blessés et tâcher de ressusciter les morts. Ici, à Saint-Norbert, trois ont demandé pardon et les deux P. sont venus pour arranger les choses sans y réussir. Tout cela me torture. Un père qui frappe ses enfants se frappe lui-même, et il souffre avec eux. » Il faisait allusion aux mesures de rigueur qu'il avait dû prendre pour protéger la jeunesse.

Le succès électoral pouvait rester inefficace, éphémère. Pour que le ciel le rendît durable et fécond, il consacra le

mois de mars courant à des prières publiques et demanda à chaque membre de son clergé la charité d'une messe aux intentions des bienfaiteurs du denier des écoles.

Pourtant, la malveillance qu'entretenaient le fanatisme et la politique ne désarmait pas envers lui : certains journaux, et on regrettait de voir figurer dans le nombre des organes catholiques, l'accusaient de compromissions, notamment d'avoir toléré que les enfants catholiques fréquentassent des écoles publiques dont les maitresses étaient protestantes. Dans son acharnement aveugle l'ennemi ne se rendait même pas compte de l'outrance de ses imputations mensongères : car, comment Mgr Langevin aurait-il pu pratiquer une pareille tolérance depuis six ans selon eux, alors qu'il n'était archevêque de Saint-Boniface que depuis deux années ! Si, par aventure, il avait subi pareille fréquentation, c'est bien qu'il y était réduit, faute de meilleurs établissements.

En vérité, il avait la lutte pour ses écoles passionnement à cœur. Le mécompte, comme il l'écrivait à son frère Hermas, le 25 octobre 1896, tenait son « âme sous le pressoir » ; et le 5 décembre suivant il pouvait ajouter s'adressant cette fois à Mgr Laflèche : « Je suis tracassé au delà de toute expression. C'est à en perdre la tête, et parfois je suis effrayé de moi. Cette lutte pour les écoles me coûte le sang du cœur... Je reçois des lettres d'évêques anglais et canadiens qui me consolent et m'encouragent beaucoup. Les saints de Dieu sont avec nous. C'est l'heure de Satan, mais j'espère... Tarte enrage de me voir lui tenir tête et le prévenir en ouvrant des écoles libres. Il blasphème presque. Il ment sûrement, car je ne fais point de politique. Le bon Dieu me défendra. Je pardonne à mes adversaires. C'est l'Eglise et les âmes qui sont outragées dans ma personne. »

Reprenons maintenant nos « Notes » et documents.

Les élections provinciales, devant alors confirmer les élections fédérales, avaient de nouveau agité l'opinion et nécessité l'intervention des évêques. Les libéraux étant au pouvoir depuis le compromis Laurier-Greenway ne cessaient de clamer que la question des écoles était réglée, que les catholiques Manitobains se plaignaient

désormais à tort. Mais, Mgr Langevin, avec lui tous les évêques de la province de Québec avaient dit qu'elle ne l'était pas. W. Laurier avait demandé un Délégué à Rome et les journaux rouges annoncèrent son arrivée alors qu'aucun évêque n'en avait été informé. Ce Délégué n'était autre que Mgr Merry del Val, qui, apprenant à Londres que la question était réglée, en parut fort surpris et douta même de l'opportunité de son déplacement (1). Il demeura cependant au Canada quelques mois, se rendit au Manitoba, à Saint-Boniface, où il fut reçu avec infiniment de respect. Il convoqua, à Montréal (22 mai 1897) les archevêques et évêques du pays, qui s'y rendirent en grand nombre et se prononcèrent à l'unanimité pour le maintien des droits constitutionnels, reconnus par le Conseil Privé. Edifié et documenté, et bien qu'il eût été soumis à maintes tentations libérales, le Délégué retourna à Rome, ayant recommandé qu'on gardât le silence sur la question scolaire, la parole étant au Pape.

Telles avaient été les intrigues libérales que Mgr Langevin put croire la bonne foi du Délégué surprise et redouter une décision contraire à la justice. Il confia ses alarmes au provincial des Oblats (30 mai 1897) disant : « Si, à Rome, on croit devoir me sacrifier, je me résignerai à tout... Je ne perds pas espoir ni courage, je fais un peu pénitence et je m'efforce de vivre plus saintement. J'ai appris depuis longtemps à Saint-Sulpice et dans la congrégation à faire mon devoir en conscience et à ne craindre que Dieu. »

En attendant la décision pontificale, la presse libérale menait une ardente campagne, comme si elle avait voulu intimider le Vatican lui-même. Finalement, elle accusait Mgr de Saint-Boniface d'avoir reçu de Rome communication de la décision pontificale ; mais que, ne la trouvant pas de son goût, il la tenait secrète dans l'espoir d'en obtenir l'amendement.

---

(1) Voir tome VII des Voix Canadiennes, chapitre XIV, XV et XVI relatifs à la désignation de Mgr Merry del Val en qualité de délégué, aux résultats de sa mission.

Les libéraux s'impatientaient à vrai dire. Enfin, le 8 décembre, jour de la fête de l'Immaculée Conception, parut l'Encyclique *Affari vos* dont nous citons ces deux passages de circontance :

« Il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique, ou la combattent positivement... Pareillement il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment... De là, la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques. »

Et plus loin, au sujet de certaines décisions prises par les deux gouvernements: « La loi qu'on a faite dans le but de réparation est *défectueuse*, *imparfaite*, *insuffisante*. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander. »

Par cette Encyclique, Mgr Langevin obtenait la pleine approbation de son attitude : il avait, en effet, refusé d'accepter les écoles publiques pour les raisons exposées par le Pape. Mais Léon XIII demandait aussi aux catholiques de ne pas refuser les satisfactions partielles.

Toutefois, Mgr Langevin craignait qu'en acceptant le règlement Greenway-Laurier, qu'on disait être définitif, il ne se fermât toute issue pour des revendications ultérieures. Le Saint-Père lui disait bien de réclamer tout son dû, de ne rien abandonner de ses droits ; mais d'accepter, en attendant mieux, les « réparations partielles. »

Le vaillant archevêque, qui ne mit jamais de sourdine à sa dévotion envers le Saint-Siège, se mit donc à l'œuvre pour obtenir toutes les réparations accessibles et établir un *modus vivendi*. Il réunit son clergé, expliqua la manière de voir du Pape. « Il faut, dit-il, agir comme si le Saint-Père était parmi nous. »

Alors, l'abbé Cherrier lui signifie sa démission comme inspecteur ecclésiastique ; il redoutait une situation aussi compliquée ! Mgr Langevin alors se chargea sans hésitation de tout organiser lui-même selon les instructions de Rome. A vrai dire, ce fut pour lui une épreuve poignante. Laché par W. Laurier qui le renvoyait au gouvernement

du Manitoba ; abandonné par Québec qui, trompée par Laurier, trouvait la question réglée; sommé par Rome de s'entendre avec les deux gouvernements — fédéral et provincial — qui ne s'entendaient pas entre eux, car l'un était libéral à Ottawa, l'autre conservateur à Winnipeg depuis la chute de Greenway; obligé d'organiser près de cent écoles de manière à ne rien sacrifier des droits de l'Eglise tout en acceptant des réparations partielles, le digne prélat passa ainsi plus d'une heure d'angoisse, plus d'une nuit sans sommeil. Du moins, était-il certain de ne pas errer, puisqu'il obéissait. Heureusement, il fut soutenu par la confiance inébranlable de son clergé dont aucun membre, nous l'affirmons sans crainte de démenti, ne fit entendre la moindre note discordante. Le *Cor unum et anima una* des premiers chrétiens se retrouva à Saint-Boniface à propos de cette angoissante question scolaire. Ce fut l'honneur de ce clergé, la grande consolation de son chef, aussi la cause de l'ascendant extraordinaire de Mgr Langevin sur son peuple, qui écarta toute « allégeance politique » pour ne suivre que la direction clairvoyante, exclusivement chrétienne de son premier pasteur. Là, où il faudra payer double taxe, les fidèles diront à leur chef dévoué: nous les paierons; là où les catholiques, par leur nombre et leur influence, pourront empêcher l'école d'être neutre, les anti-lauriéristes se joindront à leur archevêque pour accepter les meilleures dispositions du règlement Laurier-Greenway.

Mgr de Saint-Boniface, pour montrer son bon vouloir, accepta l'inspecteur Rochon que W. Laurier avait envoyé d'Ottawa pour imposer aux catholiques manitobains le compromis Greenway. Mais ce Rochon avait pris sur lui de donner une direction en matière d'enseignement religieux. D'après lui, la loi scolaire du Manitoba permettait d'enseigner les commandements de Dieu, mais il fallait les expliquer d'après la loi ancienne : on pouvait dire aux enfants, par exemple, de ne pas faire de travaux manuels le dimanche, mais il ne fallait pas leur parler d'aller à la messe. Quant à la pénitence, on pouvait en parler comme vertu, mais non pas comme sacrement. La sainte Vierge était la du mère Christ, non pas la mère de Dieu. C'était donc du protestantisme tout venant.

Mgr Langevin fit venir cet inspecteur indiscret, qu'il avait d'abord refusé de recevoir, pour lui déclarer : « Le Pape veut que j'accepte les réparations partielles ; nous, évêques, nous obéissons au Pape en conscience, toujours et non pas seulement quand il pense comme nous. Je vous accepte donc parce que vous pouvez, si vous le voulez, alléger notre fardeau et nous donner un commencement de réparation pour les injustices dont nous sommes les victimes infortunées, mais à la condition que vous ne direz plus un seul mot d'instruction religieuse dans les écoles, ce qui n'est pas votre affaire. Je me réserve le droit exclusif de donner une direction aux maîtres et maîtresses sous ce rapport. Vous avez voulu nous imposer l'école que les protestants appellent *neutre*, mais qui est purement protestante. Je m'y suis opposé, et c'était mon devoir.

M. Rochon promit de se taire désormais ; il eut le bon esprit de tenir parole. Il fut moins circonspect en matière politique, aussi lorsque Greenway fut battu, les conservateurs exigèrent sa retraite.

Le Gouvernement provincial qui succéda à celui de Greenway, sur la simple demande de Mgr Langevin, nomma en remplacement de Rochon, M. Roger Goulet, métis catholique, homme droit et juste.

L'affaire Rochon réglée, Mgr Langevin partit de nouveau pour Montréal (janvier 1898), malgré l'état précaire de sa santé, contrairement à l'avis de son médecin : c'est qu'on lui écrivait de Rome qu'il fallait s'entendre avec W. Laurier et que c'était là encore la volonté du Pape qui venait d'avoir une longue conversation avec ce dernier, de passage dans la Ville Eternelle.

Mgr Langevin alla donc trouver son ancien condisciple, Mgr Bruchési, successeur de Mgr Fabre, qui arrivait précisément de Rome. L'archevêque de Montréal confirme la volonté du Pape qu'on s'entende avec Laurier.

Une entrevue est alors sollicitée. W. Laurier reçoit Mgr Langevin, accompagné de Mgr Bruchési, à Montréal.

— C'est la volonté du Pape que je me concerte avec vous au sujet des écoles, lui dit Mgr de Saint-Boniface, je le fais volontiers, espérant que nous allons nous entendre.

W. Laurier se répand en bonnes paroles qui ne lui

coûtaient pas ; Mgr Langevin remet alors au premier ministre la liste de ses vœux. Laurier lit ce mémoire attentivement et, le rendant à son auteur, lui dit :

— Je trouve tout ceci fort raisonnable. Je crois que nous pouvons fort bien nous entendre.

Or, voici la liste des revendications de Mgr Langevin :

Les écoles catholiques libres jouiront à l'avenir des droits ou privilèges suivants :

1° Elles recevront leur part proportionnelle de toutes les allocations et de tous les subsides fédéraux ou provinciaux, aussi bien que des taxes municipales et autres imposées pour fin d'éducation. A Winnipeg cette part proportionnelle d'argent dont on vient de parler, sera mise à la disposition d'un Comité nommé par le gouvernement et approuvé par l'Archevêque de Saint-Boniface.

2° Un Comité sera spécialement nommé pour accorder immédiatement des diplômes aux maîtres catholiques enseignant actuellement dans nos écoles libres et le département d'éducation accordera sur recommandation de l'inspecteur canadien des permis d'enseigner à ceux qui ne seront pas jugés aptes à recevoir des diplômes. Ces permis ne devront être donnés que pour deux ans à partir de ce jour.

3° On n'exigera pas des diplômes d'instituteurs pour les membres des communautés religieuses ; une lettre de l'Archevêque de Saint-Boniface, reconnaissant aux membres du clergé catholique ou des communautés religieuses les qualifications requises, sera considérée comme garantie suffisante pour permettre à ces derniers d'enseigner dans les écoles catholiques libres.

4° On établira à Saint-Boniface ou à Winnipeg une école normale et un bureau d'examinateurs pour ceux qui doivent enseigner dans les écoles catholiques libres. Le programme de cette école normale sera le même que celui des autres écoles normales, avec la faculté pour les candidats de choisir la langue française.

Les sessions de cette école devront durer dix semaines à compter du 15 juillet ; l'inspecteur canadien-français sera du nombre des professeurs. On adjoindra à cette école un bureau d'examinateurs catholiques composé de l'inspecteur canadien-français et de trois, au plus, des membres catholiques du Conseil universitaire.

5° On nommera un certain nombre d'inspecteurs catholiques qui devront préalablement recevoir l'approbation de l'Archevêque de Saint-Boniface.

6° Les livres de lecture, d'histoire et de géographie, anglais et français, en usage dans les écoles catholiques devront recevoir l'approbation de l'autorité ecclésiastique.

Les livres anglais en usage dans les écoles catholiques séparées d'Ontario, et les livres français en usage à Québec sont considérés comme ayant déjà reçu l'approbation, pour les écoles libres et catholiques de Manitoba.

7° On se servira dans les écoles catholiques libres des mêmes livres anglais et français en usage dans les écoles publiques.

8° L'Archevêque ou un prêtre par lui délégué sera nommé membre du Bureau d'éducation.

Mgr Bruchési, ami et partisan de Laurier, dit après le départ de ce dernier : Vous voyez qu'il est bien disposé, que tout s'arrangera.

— S'il nous accorde nos droits, répondit Mgr Langevin, le pays tout entier saura qu'il a donné satisfaction aux catholiques de mon diocèse et il en aura tout le mérite.

Peu après cette entrevue, Mgr Langevin se rendait à Ottawa et Laurier en profita pour lui déclarer : Je ne suis pas disposé à aller aussi loin que vous le désirez : Je ne crois pas qu'il faille des livres catholiques ; la demie heure d'instruction, à trois heures et demi, suffit bien. L'archevêque manifesta son étonnement de ce revirement et se rendit compte que Laurier avait été cuisiné par Sifton. L'ayant rencontré une troisième fois, Mgr Langevin reçut pour toute réponse à ses questions : que décidément il exigeait beaucoup trop.

Mgr de Saint-Boniface se trouvait à Rome en 1898. Avant de s'y rendre il avait exposé la situation à son clergé dans une lettre très précise, datée du 10 avril 1898 (1). Sur ces entrefaites et durant son absence, l'administrateur du diocèse, Mgr Ritchot, et l'abbé Cherrier se rendirent à Ottawa, nourrissant encore le vain espoir de s'entendre enfin avec Wilfrid Laurier.

La première entrevue qu'ils obtinrent fut naturellement engageante ; la seconde le fut, aussi, naturellement, bien moins. Laurier leur annonça, en effet, qu'il ne pourrait aller aussi loin que M. Cherrier le désirait ; à la troisième rencontre le « fin matois » jeta bas le masque pour déclarer encore, et enfin sans détour, que ces Messieurs demandaient beaucoup trop.

Pourtant ce mâtin-là avait dit à Mgr Langevin : « Vos demandes me paraissent très raisonnables, » comme il

(1) Voir le texte de cette lettre, tome VIII des Voix Canadiennes, page 244 et suiv.

disait que Tupper n'accordait pas assez aux catholiques. Pourquoi donc ces demandes n'étaient-elles plus raisonnables et pourquoi les libéraux catholiques accordaient-ilsá l'Eglise bien moins que les protestants conservateurs?

Laurier avait promis au Saint-Père qu'il règlerait la question des écoles. Pourquoi se dérobait-il ? Léon XIII le lui reprochera un jour amèrement.

Aussi Mgr Langevin ne voulut jamais admettre que les droits de l'Eglise catholique eussent été et fussent alors reconnus ; mais il accepta des réparations partielles ; bien mieux, il les demanda à diverses reprises au gouvernement persécuteur de Greenway, toujours pour se conformer aux vues du Saint-Siège.

Partout où les commissaires d'école étaient catholiques ou en majorité catholiques, il fit agréer des frères ou des sœurs ; dans tous les cas, des maîtres catholiques. Il ordonna que la prière fut faite dans les classes avant l'heure réglementaire et que le catéchisme fut enseigné de trois heures et demie à quatre selon les règlements. Il obtint même que, pendant les classes, on put expliquer le Décalogue au point de vue catholique. Mais il y avait une difficulté à vaincre.

Incident de la question du serment. — Les sectaires avaient exigé, avant d'accorder la subvention, la prestation d'un serment dont voici la première formule : « Je fais serment qu'aucun enseignement religieux ne fut donné pendant les heures de classes....

Mgr de Saint-Boniface avait demandé à W. Laurier d'user de son influence pour faire disparaître ce serment odieux. Laurier alla à Winnipeg avec Sifton pour s'occuper de la question, dirent les journaux.

L'abbé Cherrier, alors surintendant des écoles catholiques, s'aboucha avec lui, mais finalement Laurier le renvoya à son compère, Sifton. Or, celui-ci et ses amis ne voulurent rien entendre ; ils maintinrent tout ce qui était restrictif dans les règlements. On alla plus loin.

Quel ne fut pas, en effet, l'étonnement des catholiques du Manitoba en apprenant que le gouvernement Greenway avait décrété qu'une nouvelle formule de serment,

plus odieuse que la première, devait être signée par les instituteurs pour obtenir une subvention !

Il fallait maintenant : « Je jure qu'il n'y a eu aucun enseignement religieux, et qu'aucun exercice religieux n'a été fait durant les heures de classe. »

C'était un effort nouveau vers l'étranglement ; ce fut le seul résultat apparent de la visite de Laurier-Sifton.

Mgr Langevin n'en devint que plus perplexe. Il communiqua à Rome ses angoisses et reçut du cardinal Ledochowski une direction qu'il communiqua à son clergé par une circulaire datée du 19 mars 1900. (1)

Bien que l'archevêque eût transmis cette direction aux instituteurs, plusieurs hésitèrent encore à prêter serment, ayant parlé religion durant les heures réglementaires.

Mais la difficulté fut levée d'une façon inattendue : en janvrer 1901, des ministres protestants allèrent trouver Mgr Langevin pour s'entendre avec lui sur les moyens à prendre, en vue d'obtenir une plus grande tolérance de l'instruction religieuse dans les écoles.

Après pourparlers, sur la proposition de l'Archevêque, il fut décidé de demander au Gouvernement de changer la formule du serment de façon qu'elle ne fît plus allusion à ce qui s'était passé en classe au sujet de l'instruction religieuse, et que l'on mentionnât seulement qu'il y avait eu ou qu'il n'y avait pas eu d'instruction religieuse à trois heures et demie. Ainsi. par les rapports, le gouvernement apprendrait combien d'instituteurs et d'institutrices donnaient un enseignement religieux.

Mgr Langevin s'empressa d'aller trouver M. Roblin, devenu premier ministre du Manitoba ; celui-ci promit de faire de son mieux pour obtenir l'assentiment du bureau des « aviseurs » par ses collègues du Cabinet, dont l'un était anglican, l'autre presbytérien, lui-même méthodiste. « Mais, dit-il, laissez-moi faire, car si vous apparaissiez, à cause des préjugés qu'on a contre l'Eglise romaine, l'affaire pourrait échouer. »

---

(1) Voir lettre et circulaire au tome VIII des *Voix canadiennes, vers l'abîme*, page 250 et suiv. en note.

Quelques jours après la formule du serment était amendée dans le sens indiqué par l'archevêque, et depuis lors, il n'y eut plus de difficulté pour les catholique à obtenir en faveur de leurs écoles des campagnes une part des subventions. Après la chûte du Gouvernement libéral, Mgr de St-Boniface avait déjà obtenu des chefs conservateurs, J. Hugh, Mc Donald et Roblin, la nomination d'un inspecteur catholique ayant juridiction sur toutes les écoles bilingues franco-anglaises, pratiquement sur toutes les écoles catholiques de la campagne. Le même gouvernement délivra aussi des diplômes « ad eumdem gradum » à tous les frères, sœurs et instituteurs, porteurs de diplômes obtenus dans les autres provinces.

Ecoles normales. — Il est à remarquer cependant que dans les villes de Winnipeg et de Brandon, les catholiques n'ont pu accepter en conscience les *trop partielles* réparations du règlement Greenway. Dans ces villes, les commissaires d'écoles, à qui il appartient d'engager les maîtres, selon la direction donnée par « le bureau des aviseurs », ne sont pas catholiques. Les livres catholiques ne sont donc pas admis. Les enfants, de 9 heures à trois heures et demie se trouvent dans une atmosphère nettement protestante ou plutôt athée. Or, le Pape dans sa lettre *Affari vos* dit : « Il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement. »

Les catholiques de langue française, anglaise, allemande, polonaise et ruthène, résidant dans les villes du Manitoba, étaient donc obligés, d'après cette direction, d'entretenir à leurs frais leurs écoles privées. bien qu'ils fussent obligés de payer pour l'entretien des écoles publiques. Il fallait tenter d'obtenir du bureau des commissaires d'écoles une réparation, au moins partielle, de cette injustice. (1) Les catholiques de Winnipeg étaient donc

---

(1) Quant à l'attitude de Mgr Langevin envers le projet d'entente avec les autorités scolaires de Winnip g, voir sa lettre explicative en note de la page 254 et suivante du tome VIII des *Voix Canadiennes, Vers l'Abîme.*

obligés de payer double taxe scolaire. En face de cette iniquité, l'archevêque s'émeut ; il croit entrer dans les intentions du Saint-Père en permettant, en encourageant l'action des catholiques influents de Winnipeg de traiter avec le bureau des commissaires. Leur délégation demanda que les écoles catholiques libres de Winnipeg fussent agréées avec les frères et sœurs en qualité de maîtres et maîtresses, qu'ils reçussent leur quote-part des subventions scolaires. Trois ou quatre commissaires s'opposèrent à ce projet pour ces raisons :

1° L'avocat de la commission scolaire déclare que le règlement Laurier-Greenway de 1896. devenu loi en 1897, ne le permet pas, puisqu'il y est dit qu'il n'y aura pas de séparation d'enfants d'après les croyances religieuses. 2° Ce serait pratiquement accorder des écoles séparées, et la loi s'y oppose.

De plus, la commission dit aux délégués catholiques : « Si l'arrangement a lieu malgré nous, nous plaiderons pour le faire interdire. »

Mgr Langevin demande alors à W. Laurier de lui obtenir des juristes canadiens, les plus en renom, une interprétation plus large de sa propre loi. Laurier le promet, mais n'en fait rien. De plus, les opposants à l'acceptation des écoles libres font les declarations suivantes que la presse commente.

1° Si, malgré nous les écoles catholiques passent sous le régime des écoles publiques, que nous gouvernons, les signes de religion disparaîtront au-dehors et au-dedans de l'école. Plus de croix et de crucifix, ni d'images pieuses. 2° Les religieuses devront quitter leur costume. 3° Les religieuses seront remplacées plus tard par des filles diplômées. 4° Les plus avancés de nos enfants seront envoyés au choix de l'inspecteur dans les écoles publiques pour suivre les cours supérieurs de Faribault.

Devant cette opposition motivée, ces menaces de poursuites et de spoliation, l'archevêque, avec l'appui unanime des catholiques délégués pour traiter cette question, déclare qu'il ne peut conclure de compromis sans mettre en péril les intérêts de ses ouailles et sans les exposer à un désastre lamentable.

Cependant, il faut encore le rappeler, en 1900, W. Laurier ne recherchait une entente qu'à seule fin de pouvoir dire aux électeurs, dont il allait bientôt solliciter les suffrages : Voyez, la question est réglée; pas un catholique du Manitoba ne paie double taxe scolaire. Il cherchait aussi, à cette époque, à influencer Mgr Falconio, délégué apostolique, aujourd'hui cardinal, lui disant: « Mgr Langevin étant en fort bons termes avec Roblin, premier ministre du Manitoba, il peut tout obtenir de lui. » Comme si cet inférieur, Roblin, avait pu réformer la loi de son supérieur, Laurier!

Les lettres du délégué apostolique établissent une entente évidente avec Laurier. Or, le délégué, confiant en Laurier et se défiant beaucoup de l'intransigeance de l'archevêque de St-Boniface, demandait à celui-ci en 1900, veille des élections générales qui remettaient en jeu la destinée de Laurier, de faire un acte manifeste de confiance et de consentir à un arrangement, risqué sans doute, mais à l'exécution duquel W. Laurier veillerait en personne.

Mgr Langevin se récuse, évoquant le cas pitoyable du Faribault (1), déclarant en outre que tout catholique, non politicien, de Winnipeg blâmait pareil projet.

Mgr Falconio insiste cependant. Alors Mgr Langevin lui dit résolument: Excellence, je suis un homme d'obéissance et j'aime les situations nettes. Ecrivez-moi une lettre me disant que c'est bien le désir du Saint-Père que je consente à cet arrangement; dès lors je dirai aux catholiques : Il faut, coûte que coûte, faire ce que le Saint-Siège nous demande, sans nous occuper autrement des conséquences possibles, sachant que tout tournera à la gloire de Dieu.

Mais le délégué reconnait qu'il ne peut pas lui faire une pareille déclaration: En ce cas, s'écrie l'archevêque, comment voulez vous, Excellence, que je fasse, contraire-

(1) Les vingt dominicaines de cette ville furent invitées à se mettre en laïques, tout en conservant leur règlement et leurs pratiques. Nul ne se félicita, Mgr Ireland moins que personne, de l'expérience.

ment à ma conscience, ce que vous refusez de m'ordonner sous votre signature et responsabilité au nom du Siège Apostolique !

On osa dire cependant, à Rome comme ailleurs, que si cet arrangement avait échoué, c'était bien à Mgr Langevin qu'il fallait l'imputer, parce qu'il se montra *intransigeant*. Or, personne plus que lui, ne désirait un accord acceptable, qui l'eut singulièrement soulagé, lui et ses fidèles écrasés d'impôts indus, au moment même où il leur fallait construire de nouvelles églises pour les immigrants Polonais, Ruthènes et Allemands, tout en assumant la charge de dettes énormes.

Mgr Langevin et le port du costume religieux. — Nous venons de voir que certains membres du « Bureau des écoles publiques de Winnipeg » avaient déclaré que si l'arrangement projeté entre ce bureau et les catholiques de cette ville intervenait malgré eux, ils exigeraient que les sœurs enseignantes quittassent leur costume religieux, ajoutant que, même en ce cas, ils arriveraient à faire remplacer les religienses par des laïques, comme du reste la chose s'était pratiquée à Faribault, diocèse de Saint-Paul, aux Etats-Unis, alors que Mgr Ireland fût autorisé par le Saint-Siège à essayer un arrangement identique qui ne tint pas plus d'une année à l'épreuve.

W. Laurier fit sonder Mgr Langevin à cet effet par un politicien, alors et plus encore depuis, fort connu à Saint-Boniface, M Roblin, et aussi par un catholique influent de Winnipeg ; même, le croira-t-on, par son Exc. Mgr Falconio qui fut mis en mouvement pour convaincre le digne archevêque de l'opportunité de faire quitter leur costume à ses religieuses. Pour le déterminer, cette Excellence disait qu'à Rome aussi on avait fondé un Institut de sœurs qui ne portaient point de costume religieux.

Mais Mgr Langevin répondait toujours: Jamais ! parce que, d'abord, c'est une concession inutile comme l'a prouvé l'expérience de Faribault.

Il expliquait que les francs-maçons du Canada et des Etats Unis étaient comme les gardiens de saint Ignace, martyr: que plus on se montrait conciliant avec eux, plus ils devenaient avides et féroces. D'ailleurs, le coura-

goux archevêque estimait que c'eut été faire un outrage gratuit aux saintes femmes, qui avaient honoré leur costume par plus de trente années de services signalés dans l'enseignement au Manitoba. En outre, il trouvait odieux qu'un évêque obligeât des servantes de Dieu à reprendre la livrée du monde, alors qu'avec une sainte allégresse elles y avaient renoncé par amour pour Dieu, afin de mieux servir son Eglise. Enfin, les religieuses tenaient à juste titre, et l'évêque avec elles, à ce costume d'honneur et de sacrifice que l'Eglise bénit et conseille hors le temps de persécution violente.

Au surplus, alors même que l'archevêque eût été assez faible pour consentir ce sacrifice douloureux, humiliant, inopportun, les sœurs auraient, à coup sûr et avec juste raison, manifesté plus d'attachement que lui à leurs statuts, plus de fidélité à ce qui pouvait aider leur vocation et la préserver : elles auraient résisté. Comment en douter, puisque leur communauté se montra décidée, par la suite, à les rappeler d'un pays où leurs convenances et leurs règles étaient menacées ? Elles se seraient évidemment retirées aux Etats-Unis d'où leur venaient à chaque instant des demandes pressantes, qu'elles ne pouvaient accueillir faute de personnel.

En pareille occurence, que seraient donc devenues les écoles de Winnipeg ? Privées de leurs religieuses, auraient-elles pu subsister ? Ce n'était pas, certes, l'affaire ni le souci des ennemis de l'Eglise, nous l'entendons bien. Mais si l'archevêque avait favorisé leurs menées, qui le lui eût pardonné ? Au demeurant, le costume n'était pas la seule objection des francs maçons : il y avait aussi la loi qui proscrivait la séparation des enfants catholiques d'avec les autres dans un même district scolaire. On était disposé à demander aux juges l'application de cette loi et à infliger par là même une nouvelle humiliation à l'Eglise.

S'adressant à Mgr Langevin, et par deux fois, Mgr Sbaretti, plus tard, aborda la question de l'abandon du costume religieux, insinuant à son tour que ce serait, à tout prendre, une concession fort utile. Mais chaque fois encore, Mgr Langevin lui fit la même réponse qu'à son prédécesseur, appuyée par les mêmes raisons. Il ne crut

pas, pour autant, encourir le moindre blâme de la part de quiconque, encore moins du Saint-Père. Il dominait la question et il en imposait à la critique lorsqu'il déclarait déjà à Mgr Falconio : « Vous n'avez qu'à me dire de le faire et qu'à endosser vous-mêmes la responsabilité de cet acte ! Je vous promets alors l'appui de tous mes diocésains. Seulement, si je suis abandonné au seul jugement de ma conscience, je ne puis l'accomplir sans qu'elle m'accuse amèrement de sacrifier à l'ennemi les insignes et les droits de l'Eglise que je représente en face d'hérétiques ameutés.

C'est pourquoi, se fiant à Dieu seul au milieu de tant de contrariétés et d'incertitudes, le vaillant archevêque faisait prier et priait lui-même ardemment le ciel de l'éclairer et de le secourir.

Le 25 décembre 1900, notamment, Mgr Langevin ordonnait des prières pour l'amélioration de la situation intolérable des écoles catholiques de Winnipeg et des autres centres à majorité protestante : aussi, pour que la Providence mît un terme aux odieuses restrictions qui entravaient la liberté religieuse dans toutes les autres écoles.

Dans sa lettre pastorale du 9 mars 1902, après avoir rappelé les devoirs des parents catholiques dans l'éducation de leurs enfants et les conseils contenus dans l'Encyclique *Affari vos*, Mgr Langevin expose la question scolaire telle qu'elle subsiste encore au Manitoba, disant :

Dans la mémorable encyclique *Affari vos*, le Très Saint Père, après avoir proclamé les principes catholiques en matière d'éducation, nous dit ce qu'il faut penser de la loi funeste de 1890, qui nous a enlevé nos droits scolaires. Il s'exprime ainsi : « L'Acte d'Union à la Confédération canadienne avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques selon les prescriptions de leur conscience. Or, ce droit, le parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible. »

Et c'est alors que le Pape réprouve, pour les enfants catholiques, toute école autre qu'une école catholique...

De plus, la même voix autorisée nous a dit, à tous, ce qu'il faut penser de l'amendement apporté en 1896 et 1897 à cette loi nuisible. « Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune

raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité ; la loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont — personne n'en doute - le droit de demander.,. Pour tout dire en un mot, il n'a pas été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants du Manitoba. »

En relisant cette page, N. T. C. F., et en considérant l'état de chose actuel, alors qu'aucun de nos droits scolaires ne nous a été rendu, de par la loi, bien que notre situation soit améliorée, nous nous demandons comment il peut se faire que des catholiques, pères de familles ou hommes d'Etat, journalistes ou autres, osent dire que la question de nos écoles est enfin réglée à la satisfaction de la minorité catholique ! Rien ne peut être plus contraire à la vérité. Non, notre question scolaire n'est pas réglée ; mais elle est entrée dans une phase nouvelle qui nous permet de recevoir les octrois des municipalités et du gouvernement, parce que nous subissons la loi au lieu de la combattre.

Voici, au reste, la teneur de la direction donnée par le souverain Pontife lui-même : « En attendant, jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage le danger, il convient tout à fait et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible. »

C'est en conformité avec cette direction que nous avons agi, N. T. C. F., et nous avons la conscience d'avoir rempli un devoir et de l'avoir fait avec une scupuleuse exactitude.

Bien que la loi consacre encore, en principe, l'école neutre (*non-sectarian*), et qu'elle nous accorde aucunement le droit au contrôle de nos écoles, à la liberté entière de l'enseignement religieux et à des livres catholiques ; bien que l'on nous conteste le droit d'engager des maîtres ou des maîtresses portant le costume religieux et même le droit de placer des emblèmes religieux dans l'école, nous consentons néanmoins à subir les lois scolaires, sans pourtant renoncer à réclamer, comme nôtres, des écoles où nous ne sommes plus les maîtres.

Malgré cela, nous n'avons jusqu'ici renoncé à aucun droit, nous n'en avons aliéné aucun, directement ou indirectement. Mais, je le répète, ce que nous appelons encore nos écoles ne sont plus nôtres comme autrefois, bien que nous les ayons conservées nôtres, autant que possible.

En retour, il est vrai, nous avons l'avantage très appréciable de recevoir les octrois municipaux et les octrois du gouvernement pour toutes nos écoles, excepté pour nos cinq écoles libres de Winnipeg et l'école libre de Brandon ; nous recevons de fortes sommes d'argent, et la loi nous est appliquée avec une grande bénignité ; mais nous n'avons pas recouvré nos droits, et pour tous les hommes sérieux, la question des écoles n'est pas une question d'argent, mais une question de droit. Nous plaignons sincèrement les colons du Manitoba et les journaux d'autres

parties du pays qui osent invoquer la question d'argent pour dire que tout est réglé ! Ils font preuve d'une ignorance ou d'une mauvaise foi qui ne leur fait pas honneur. Jamais la minorité protestante de la province de Québec ne voudrait accepter une position analogue à la nôtre au détriment de ses droits, mais à l'avantage de sa bourse. Un misérable esprit de partisannerie ou d'intérêt politique peut seul aveugler ainsi ceux qui ne veulent pas voir.

Ignore-t-on que les catholiques de Winnipeg paient des taxes scolaires énormes pour les écoles publiques — près de 8000.000 livres sterling par an — et ne reçoivent pas un sou pour leurs propres écoles ; et que cela dure depuis bientôt 12 ans !

Non seulement nous n'avons pas recouvré nos droits scolaires, mais les concessions pratiques que nous devons au *bon vouloir des hommes*, c'est-à-dire de nos gouvernants, à Ottawa et à Winnipeg, sont très précaires ; il suffirait d'un de ces changements politiques, si fréquents dans le pays, pour nous créer de très grands embarras et nous forcer même à fermer *nos écoles*, si nous pouvons encore les appeler ainsi.

Ecoutez encore, N. T. C. F., et admirez avec nous la sagesse prévoyante de notre grand Pape : « En outre, ces tempéraments mêmes que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. »

Rien de plus juste et de plus vrai. Au reste, les expédients peuvent bien améliorer une situation, arrêter le progrès du mal, mais nulle part, et en aucun temps, les expédients n'ont réglé définitivement les questions de principes ; souvent même ils n'ont réussi qu'à les compromettre.

C'est donc notre devoir, N. T. C. F., de vous dire qu'elles doivent être nos réclamations à tous, et quel est le devoir de chacun en particulier, dans les circonstances présentes.

Nos réclamations et notre devoir à l'heure présente (nous revenons aux « Notes » poursuivant :

Ce que nous réclamons en ce moment, au nom du droit naturel aussi bien qu'au nom de la constitution du pays, c'est la restauration des droits scolaires violés en 1890. Nous demandons d'abord :

1° *Le contrôle de nos écoles*, c'est à dire, pour parler comme le Pape lui-même, « la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique. » Nous acceptons volontiers, dès maintenant, les programmes d'études des écoles publiques.

La loi modifiée selon nos justes demandes, enlèverait d'un côté à nos commissaires catholiques la crainte de perdre l'octroi en agissant contrairement à la foi, — ce que la conscience catholique leur demande pourtant parfois, et ce que plusieurs n'osent faire — et de l'autre côté, elle nous protégerait contre le mauvais vouloir de certains commissaires non-catholiques.

2° Nous demandons, en second lieu, le droit de retenir les services de maîtres ou maîtresses catholiques, même dans les

centres mixtes et même s'ils portent un costume religieux. On connaît la restriction odieuse décrétée. à tort ou à raison, au nom de la loi, par les commissaires d'écoles de Winnipeg.

3° En troisième lieu, nous réclamons le droit à des livres catholiques d'histoire, de géographie et de lecture, tout comme avant la loi de 1890; car, seuls, ces livres peuvent *être approuvés par les évêques*, selon ce que demande le Pape d'après ses paroles déjà citées.

Il est vrai que l'*Advisory Board* de Winnipeg a approuvé des livres de lecture manuscrits, en anglais et en français, qui seront imprimés bientôt, mais il a fallu les mutiler en retranchant plusieurs leçons trop catholiques, et toujours à cause du principe faux et inadmissible pour des catholiques, que tout doit être neutre, non confessionnel (*non sectarian*) dans l'école.

4° En quatrième lieu, nous réclamons la liberté complète de l'enseignement et des exercices religieux, celle aussi, de mettre et de garder le crucifix aux murs de nos écoles.

Il est vrai que la formule de serment concernant l'enseignement et les exercices religieux a été modifiée de façon à ne plus gêner autant la conscience des maîtres et maîtresses catholiques; mais il y a encore dans la loi une restriction odieuse et incompatible avec la conscience catholique qui ne peut pas l'accepter.

Dieu sait les ennuis qui nous sont suscités à ce sujet, même par des commissaires catholiques trop zélés ou trop craintifs !

Voilà, N. T. C. F., ce que nous devons réclamer fermement et c'est bien là, ce *beaucoup plus*, dont parle le Souverain Pontife. Ayons confiance que la Constitution du pays, telle qu'interprétée par le plus haut tribunal de l'Empire Britannique, aura enfin son plein effet.

Mais en attendant que ces droits nous soient rendus nous devons redoubler de zèle pour les écoles élémentaires.

a) Devoirs des catholiques en général. — Les nouveaux colons catholiques doivent s'efforcer de former des arrondissements scolaires partout où leur nombre le leur permet. Ils doivent bâtir et meubler convenablement, de bonnes maisons d'écoles. Nous les exhortons aussi à user de leurs droits de citoyens pour élire des catholiques bien disposés comme commisaires d'écoles.

b) Devoirs des parents. — Les *parents* doivent envoyer régulièrement leurs enfants aux écoles catholiques, c'est-à-dire à celles que nous continuons de considérer comme telles en pratique, bien que nous n'en soyons plus les maîtres. Si les parents ont des raisons graves de placer leurs enfants dans d'autres écoles, ils doivent exposer ces raisons à l'autorité ecclésiastique. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants apprennent le catéchisme, et cela autant que possible, dans leur langue maternelle. puisque c'est un moyen puissant et efficace de conserver la foi,

c) Devoirs des Maîtres et Maîtresses. — Les maîtres et les maîtresses sont tenus, *en conscience*. d'enseigner la lettre du catéchisme, à trois heures et demie. Jamais le catéchisme n'a été

si peu appris ! Que les maîtres et les maîtresses profitent de toutes les occasions qui leur sont offertes, et même qu'ils en fassent naître, au besoin, pour enseigner aux enfants la vraie vertu, leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes. C'est aussi leur devoir de faire la prière avant et après les classes et d'enseigner des cantiques pieux et des chants patriotiques durant l'exercice du chant.

d) Devoirs des Commissaires d'écoles. — Les commissaires d'écoles doivent se rappeler qu'ils ne cessent pas d'être catholiques et soumis à l'Eglise, parce qu'ils sont devenus officiers civils. Ils représentent les parents et les tuteurs catholiques. Aussi, leur devoir est de favoriser l'enseignement religieux et l'emploi des livres religieux. C'est pour eux un devoir de conscience de s'entendre avec leur curé ou leur missionnaire pour engager des maîtres ou des maîtresses catholiques, et ils doivent les engager à enseigner la *lettre du catéchisme*, au moins aux heures prescrites par la loi.

e) Devoirs des Curés et Missionnaires. — Enfin, MM. les curés et missionnaires me permettront de leur rappeler qu'ils doivent visiter les écoles de la paroisse, au moins quatre fois l'an, comme nous l'avons déjà demandé et ils doivent s'assurer si rien ne laisse à désirer pour l'enseignement religieux, les livres, la morale et la discipline des classes. La prudence exige que l'on ne confesse point les enfants dans l'école pendant les heures de classe. Par école on doit entendre la maison d'école ou la partie du couvent ou collège louée à MM les commissaires. C'est à l'école que les enfants doivent apprendre la lettre du catéchisme et c'est notre désir que le prêtre indique lui-même les parties à apprendre, durant chaque quartier de l'année scolaire, au moins pour les enfants qui se préparent à la première communion.

N'oubliez jamais, N. T. C. F., que c'est le devoir des évêques de diriger les fidèles en ces matières d'éducation : c'est ce que dit formellement le T. S. Père quand il loue hautement l'attitude de l'épiscopat canadien luttant pour la cause des écoles du Manitoba : « Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était il de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez accompli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, d'un zèle vraiment digne d'évêques. »

Que ces éloges du Pasteur des Pasteurs restent gravés dans votre mémoire comme l'énoncé d'un principe indéniable et aussi comme une réponse victorieuse à tout ce que l'on a osé dire ou écrire contre ceux dont il est dit : « Ne touchez pas mes Christs, » c'est-à-dire, les oints du Seigneur, les évêques.

N'oubliez pas non plus que, tout en profitant des satisfactions partielles dues au bon vouloir des gouvernants, nous avons le droit et le devoir de demander *beaucoup plus*, pour nos écoles. Que les paroles d'espérance du Grand Voyant du Vatican, l'illustre Léon XIII, le Pape dans sa célèbre lettre encyclique déjà citée si souvent, restent toujours présentes à l'esprit pour nous consoler et nous fortifier : « Nous avons, dit-il, confiance

que, Dieu aidant, ils (les catholiques du Manitoba) arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique. et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada. »

Le Souverain Pontife a bien voulu nous le dire à nous-même alors que nous étions prosterné à ses pieds en 1898. « Monseigneur, ayez confiance vous obtiendrez tout. »...

Dira-t-on maintenant que Mgr Langevin négligea quelque chose de ce qui pouvait hâter l'accomplissement de ses vœux ? Aucun homme sincère n'a osé le lui reprocher et sa lettre que voici. à défaut d'autres preuves, établirait à l'encontre des libéraux. qui le contestaient cependant, son bon vouloir dans les négociations engagées pour faire passer les écoles libres de Winnipeg sous le régime des écoles publiques.

Saint-Boniface, Mani. 2 septembre 1899 : *à sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada.* — MONSIEUR LE MINISTRE, Jeudi dernier nos commissaires d'écoles de Winnipeg se sont réunis comme d'habitude au commencement de chaque année scolaire pour aviser aux moyens de subvenir aux dépenses nécessités par l'entretien de nos six écoles catholiques de Winnipeg. Il y a dans ces écoles une population de près de mille enfants, ce qui constitue un quart de la population scolaire catholique de tout le Manitoba.

Après avoir parlé de plusieurs moyens qui avaient tous l'inconvénient de provoquer une agitation politique malsaine, à la veille des élections, ils en sont venus eux-mêmes à la conclusion de recourir à votre gouvernement.

Lorsqu'ils m'ont fait connaître leur dessein, je les ai priés d'attendre parce que leur demande pourrait difficilement être tenue secrète et qu'alors elle aurait de graves inconvénients.

Ils y ont consenti volontiers.

Je ne leur ai point parlé de la promesse de secours que vous avez bien voulu me faire lors de mon pàssage à Ottawa et j'ai tenu à me réserver la chose.

« Vous trouverez ci-inclus. Monsieur le Ministre, l'état financier de nos six écoles de Winnipeg ; c'est un devoir pour moi de reconnaître ce qui a été fait et de vous mettre au courant de ce qui reste à faire.

Si les sommes indiquées vous parraissent bien fortes, il est bon de remarquer que les catholiques de Winnipeg, ont payé depuis 1890 une moyenne de 5.000 piastres par an d'impôts pour le soutien des écoles publiques de Winnipeg ! Je dis une moyenne de 5.000 livres sterling, car ils en doivent payer au moins 6.000 depuis deux ans, et le chiffre monte toujours.

Nous ne parlerons pas de tout l'argent que le trésor public a économisé aux dépens de notre pauvreté, selon le mot de M. Fisher, nous arriverions facilement au chiffre de 300.000 piastres.

Evidemment on a fait de l'argent à Winnipeg avec la question scolaire !

Il est vrai que le gouvernement fédéral n'est pour rien dans ces profits et ces injustices ; mais c'est lui qui alimente en partie la caisse du Manitoba et il me semble que le pouvoir fédéral pourrait parfaitement retrancher au pouvoir local de Winnipeg, en notre faveur, une partie de ce qui est demandé chaque année par la province-prairie !

Je passe sous silence les 13 000 piastres qu'on a demandé aux catholiques de remettre en 1890 avec l'entente formelle que cette somme leur serait rendue fidèlement. par la suite.

Veuillez me pardonner, monsieur le ministre, ces détails quelque peu fastidieux peut-être, mais vous le savez, les affligés aiment à parler de leurs misères, et j'ai intérêt à émouvoir votre compasssion.

Si, d'un côté, nous ne voulons point créer un malaise inopportun dans les pays en faisant des réunions publiques et en jetant un cri de détresse, de l'autre nous sommes réduits à une grande gêne pécuniaire.

Nos droits scolaires sont méconnus et cependant notre silence fait croire à un grand nombre que la question est réglée, ce qui ne peut que nous causer un tort considérable.

Dieu sait que je n'ai nullement assumé la responsabilité de cette situation anormale et périlleuse, mais je l'ai acceptée loyalement, et vous êtes témoin que je fais tous mes efforts pour en tirer le meilleur parti possible en dehors de toute agitation politique.... »

Dans une circulaire à son clergé, 8 novembre 1904, comme direction dans la question scolaire, Mgr Langevin conseillait de rappeler aux fidèles qu'ils étaient tenus, en conscience, d'user de leurs droits de citoyens libres, pour réprouver les actes de ceux qui les avaient traités injustement et pour affirmer leur volonté formelle de voir leurs droits scolaires reconnus et restaués bientôt comme de droit, d'ajouter que si la majorité protestante de Québec avait été traitée pour ses écoles comme la minorité catholique de Manitoba, aucun protestant, dans tout le Dominion, n'oserait répéter que la question était réglée ; mais tous les frères séparés voteraient pour réclamer pleine et entière justice. « Serait-il donc possible que des catholiques, éclairés et dirigés par l'Eglise fussent moins soucieux de leurs intérêts et de leurs droits en matière d'éducation que leurs concitoyens étrangers à

l'Eglise ? Ou bien, faudra-t-il reconnaitre que les catholiques qui ont conservé ce pays, à diverses reprises, au prix de grands sacrifices et même au péril de leur vie, à la domination anglaise devront se résigner à accepter une situation inférieure à leurs concitoyens d'autre croyance religieuse ? »

Périodiquement il revient ainsi à la charge. En effet, le 9 mars 1905, il adressait une nouvelle circulaire à son clergé au sujet des écoles ; il écrivait textuellement :

Comme un grand nombre de personnes, non seulement en dehors, mais même dans le diocèse, ne savent plus guère où en est la question des écoles du Manitoba, et que beaucoup croient faussement qu'elle est réglée, au moins en partie, Nous allons profiter de la circonstance si grave où la question des écoles des Territoires du Nord-Ouest est soulevée par la clause sur l'éducation insérée dans le bill d'organisation des deux provinces d'Alberta et de Saskatchewan, pour résumer la situation et au Manitoba, et dans les Territoires.

Question des écoles du Manitoba au 1er Janvier 1905. — L'on sait que la loi néfaste de 1890 nous a enlevé, au Manitoba, nos écoles séparées et confessionnelles, et si nous étions tentés de croire que ces écoles sont encore nôtres, parce qu'elles sont fréquentées par nos enfants, les difficultés qui nous sont faites, trop souvent, au sujet des livres, de l'enseignement, du cathéchisme, etc., etc., nous désabuseraient complètement.

Depuis 1890, aucune loi ne nous a rendu nos droits à l'école séparée et confessionnelle.

Le règlement (Greenway-Laurier) de 1896, devenu loi en 1897 (30 mars), renferme une clause qui consacre le principe de l'école neutre. La clause 7 dit : « No separation of pupils by religious denominations shall take place during the secular shool work. » « Il n'y aura pas de séparations d'élèves d'après la religion durant les heures de classe consacrées à l'enseignement profane. »

Quand Nous avons essayé à plusieurs reprises, de faire accepter nos écoles catholiques libres de Winnipeg par la ville elle-même, le « Bureau des écoles publiques » nous a répondu : « Cela est impossible, parce que c'est contre la loi, » et on nous a menacé d'un procès si le Bureau passait outre. La clause 4 qui permet d'avoir un maître catholique alors qu'il y a 40 enfants dans les villes, et 25 dans les campagnes, a toujours été invoquée en vain dans les centres mixtes. On s'en est bien moqué à Winnipeg et à Brandon.

Quant à la clause 10 concernant l'enseignement du français ou d'une autre langue que l'anglais, elle nous a rendu service dans quelques occasions, encore assez rares malheureusement.

La grande souffrance du moment, c'est que dans les centres mixtes (à Winnipeg et à Brandon), où il y a des écoles catholiques libres, nos catholiques sont obligés de payer une double

taxe (un double impôt), l'une obligatoire, pour soutenir les écoles publiques neutres, ou mieux protestantes, et l'autre volontaire pour le soutien des écoles catholiques dirigées par nos chers Frères et les R. Sœurs, munis, pourtant, de diplômes reconnus par l'Etat.

Mais on nous demandera : Est-ce que votre position n'a pas été améliorée dans les centres catholiques, et à qui le devez-vous ?

Notre position a été améliorée dans les centres catholiques, parce que, à la demande du Souverain Pontife, en 1897, nous avons consenti à faire passer *nos écoles* sous le régime des écoles publiques neutres, et en retour, nous avons reçu, depuis lors, les octrois des municipalités et du gouvernement local, et ces écoles ne sont plus *nôtres*.

« Mais, ajoutera-t-on, vous recevez beaucoup d'argent pour vos écoles, de quoi vous plaignez-vous ? »

Nous recevons, il est vrai beaucoup d'argent, mais c'est parce que nous consentons à subir la privation momentanée de nos droits scolaires.

De par la loi actuelle nous n'avons plus droit à nos livres catholiques ; nous n'avons plus droit à des maîtres catholiques, au moins dans les centres mixtes ; nous n'avons plus droit à l'enseignement religieux durant les heures de classe ; nous n'avons plus droit, dans les centres mixtes, à nos taxes scolaires ; en un mot, ce que nous appelions jusqu'ici *nos écoles*, n'est plus *nôtre*, parce que nous n'avons plus droit de les gouner. Ces écoles ne sont plus des écoles catholiques, ce sont des écoles neutres Or, S. S. Léon XIII, dans sa mémorable encyclique *Affari vos* sur nos écoles catholiques du Manitoba, définit ainsi l'*école catholique* :

« De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique. »

Si donc la position s'est améliorée au point de vue matériel (au point de vue de l'argent), et dans les seuls centres catholiques, c'est que le Souverain Pontife Léon XIII nous a demandé de faire de grandes concessions, — mais qui oserait dire que ceci règle la question de nos droits !

Elles restent vraies les paroles du grand pontife qui a qualifié la loi de 1897 de *défectueuse*, d'*imparfaite* et d'*insuffisante*, et qui a ajouté : « C'est *beaucoup plus* que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander. » ....

Il ne faut pas juger de notre situation scolaire par la quantité d'argent reçu, ni par les déclarations et les écrits de politiciens ou de visiteurs intéressés ou salariés, il faut la voir à la lumière des principes catholiques, à la lumière de la parole du Pape, et aussi à la lumière de la constitution du pays, puisque le plus haut tribunal de l'Empire Britannique a déclaré que nos *droits* avaient été *lésés*, que le pacte *fédéral* avait été *violé* ; or, ces droits n'ont jamais été restaurés depuis, et le pacte *fédéral* reste violé.

Nous ne voulons pas cependant être ingrats envers nos gou-

vernants actuels à Winnipeg, en méconnaissant la façon si libérale dont ils nous traitent, bien qu'ils ne reçoivent pas de tous les catholiques l'appui qu'ils auraient droit d'en attendre dans les circonstances actuelles. Nous devons ajouter aussi que c'est grâce à une entente entre le Gouvernement Fédéral actuel et le Gouvernement local du Manitoba qu'une Ecole Normale, pour les écoles bilingues franco-anglaises, a été bâtie à Saint-Boniface.

Nous jouissons de certaines latitudes précieuses, mais tout cela est précaire et ne tient qu'à un fil : la loi ne reconnait que des écoles neutres (non-sectarian). Nous subissons encore des restrictions pénibles : ainsi nous n'avons plus, de par la loi, une série de livres catholiques de lecture, d'histoire et de géographie approuvés par le gouvernement comme ce fut la pratique et notre droit durant vingt ans, de 1870 à 1890.

Nous sommes encore gênés par un serment heureusement modifié, il est vrai, à la demande des ministres protestants eux-mêmes, mais qui oblige nos maîtres et maîtresses à déclarer qu'ils ont fait ou *n'ont pas fait*, des exercices reltgieux, et qu'ils ont donné ou *n'ont pas donné*, l'enseignement religieux à 3 heures et demie. Et surtout, nous ne pouvons pas percevoir à Winnipeg et à Brandon, les taxes scolaires de nos catholiques, alors que ces taxes suffiraient pour l'entretien de nos écoles....

Nous n'avons donc au Manitoba, ni des écoles *séparées*, comme dans les Territoires du Nord-Ouest, ni des écoles *confesionnelles* (catholiques) comme dans Québec et Ontario, et il est évident pour tout homme sensé et de bonne foi, que notre question des écoles n'est pas réglée...

La Question des écoles dans les Territoires du Nord-Ouest (Assiniboia-Saskatchewan-Alberta-Athabuska) au 1er janvier 1905- — Dans les Territoires du Nord-Ouest, dès 1875, lors de leur organisation, jusqu'en 1892, il y a eu des écoles publiques, séparées (catholiques et protestantes) tout comme au Manitoba jusqu'en 1890, et comme à Québec et à Ontario, actuellement.

Jusqu'en 1892 il y avait une section catholique du Bureau d'éducation, à Régina, et les catholiques avaient le contrôle de leurs écoles tout comme la minorité protestante de Québec en ce moment.

Mais en 1892, une ordonnance néfaste a supprimé la *section catholique du Bureau d'éducation*, et, depuis lors, les catholiques ont cessé de contrôler les livres, l'enseignement religieux, la formation des maîtres catholiques. Ils n'ont pas même un inspecteur catholique, et deux membres catholiques ont seulement voix *consultative* dans le Conseil de l'Instruction publique, à Régina. (Voir au tome VII des *Voix Canadiennes*. pages 248 et suiv. : Mémoire adressé par Mgr Taché au Gouvernement d'Ottawa, au sujet des écoles du Nord-Ouest et de Manitoba, la lettre du R. P. Leduc à Mgr Taché et autres documents qui montrent que les catholiques ont été injustement *spoliés de leurs droits* en 1892).

... Ajoutons le passage remarquable d'une lettre d'un catholique éminent écrivant à Mgr Taché :

« Jusqu'à la date de l'Ordonnance de 1892, l'on ne nous avait jamais dénié le droit d'administrer nos écoles, d'en régler le programme des études, de choisir les livres de classe, de contrôler l'enseignement religieux et enfin d'autoriser l'usage de la langue française partout où nous le jugions convenable. Ces droits étaient exercés par la Section catholique du Bureau d'éducation et à la rigueur suffisaient pour conserver à nos écoles leur caractère distinctif d'écoles catholiques.

« Maintenant tout cela est disparu : le Bureau d'éducation n'existe plus. Toutes les écoles publiques et séparées, catholiques comme protestantes, sont par l'Ordonnance de 1892 placées sous le contrôle direct d'un surintendant d'éducation protestant et d'un Conseil d'Instruction publique composé des membres du Comité exécutif où les catholiques n'ont pas un seul représentant.

« Il est vrai que par une clause de l'Ordonnance, il est pourvu à la nomination de quatre membres additionnels, mais sur le Conseil de l'Instruction publique, dont deux protestants et deux catholiques, mais en les privant du droit d'appuyer de leurs votes les opinions qu'ils pourraient exprimer et de ne pouvoir assister aux séances du Conseil sur l'invitation du Comité Exécutif ; leur utilité se trouve réduite à bien peu de chose. »

Mgr Taché avait donc raison de dire : « Plus astucieux que le gouvernement du Manitoba, celui des Territoires a laissé aux écoles catholiques leur existence, mais il les a dépouillées de ce qui constitue leur caractère propre et assure leur liberté d'action. Les nouvelles lois scolaires du Manitoba et du Nord-Ouest sont une violation palpable et manifeste des assurances données au nom de Sa Majesté et par son autorité. Les convictions des catholiques au lieu d'être traitées avec la considération et le respect promis aux différentes persuasions religieuses sont dépouillées de droits et privilèges qui devraient être considérés comme naturels et inaliénables dans un pays où l'on affirme qu'il y a égalité religieuse et liberté de conscience. »

Or, cette situation s'est aggravée de plus en plus au point de devenir intolérable. Beaucoup d'écoles sont fermées et beaucoup d'autres ne peuvent pas s'ouvrir dans les Territoires parce que le Département de l'Instruction publique à Régina se montre d'une exigence décourageante même pour des maîtres catholiques des mieux *qualifiés* pour enseigner. Il est important de remarquer ici que même le droit à des écoles dites *séparées* ne peut s'exercer que dans les limites des districts publics préalablement établis par la majorité, ce qui empêche beaucoup de petits centres catholiques d'avoir des écoles séparées et les force à maintenir des écoles publiques communes et sans religion. Dans ces conditions, il n'y a que quelques rares centres comme Régina, Balgonie, Q'Appelle, Calgary, Edmontonet Prince-Albert qui peuvent avoir des écoles séparées, et que de difficultés ne rencontrerons-nous pas à chaque instant ! C'est à se demander s'il ne vaudrait pas mieux n'avoir plus ce semblant de liberté qui nous expose au danger de nous endormir pendatn que nous dépérissons, que nos restes de droits disparaissent et qu'un grand nombre de nos enfants croupissent dans l'ignorance !

Il ne faut pourtant pas nous décourager dans les Territoires, Le recensement officiel de 1901 porte la population des Territoires à 160,800 et le nombre des catholiques à 30.000 sans compter les Grecs dont un grand nombre sont catholiques, on peut bien dire 4.000 sur 7.000 âmes ; ce qui donnerait 34 000 catholiques en 1901.

Si maintenant, on porte en 1905 le chiffre de la population probable des futures provinces à 500.000 âmes, nous pouvons assurément doubler le chiffre de la population catholique et dire qu'il y a, en ce moment, plus de 70.000 catholiques dans les Territoires. La minorité catholique des provinces de Saskatchewan et d'Alberta serait donc. à peu près, un septième de la population tout comme la minorité protestante dans Québec. N'y a-t-il pas lieu d'espérer que les catholiques en s'unissant et en s'organisant avec un programme bien arrêté obtiendront la restauration de leurs droits scolaires ?...

Au moment où nous allons mettre sous presse la présente circulaire nous apprenons avec une indicible douleur que la clause sur l'éducation destinée à être insérée dans le bill d'organisation des deux nouvelles provinces « d'Alberta » et de « Saskatchewan » ne nous remettra point dans la position où nous étions en 1875, lors de l'organisation des Territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, mais elle va consacrer la spoliation de nos droits scolaires par l'ordonnance de 1892, en reconnaissant toutes les ordonnances jusqu'en 1901.

C'en est donc fait, la spoliation de 1892 va donc être définitiment confirmée et consacrée et nous perdons l'espoir de recouvrer nos droits, nous qui attendions cet acte de justice et de haute sagesse, en même temps que de vrai patriotisme. de la part de nos gouvernants à Ottawa.

Nous avions en 1875 les mêmes droits scolaires que la Minorité protestante de Québec et la Minorité catholique d'Ontario, et ces droits odieusement violés, en dépit de la Constitution de 1875, ne nous seront point reconnus et rendus comme nous avions lieu de nous y attendre de la part d'un Parlement qui en a le pouvoir !...

En conséquence, nous croyons de notre devoir, vénérés et chers collaborateurs, d'élever la voix pour protester contre cette méconnaissance de droits scolaires que nous avons de par la Constitution du pays.

Nous avons droit à des écoles séparées et confessionnelles dans les Territoires et nous demandons hautement et instamment que ces droits soient reconnus et protégés au moment où l'on organise deux nouvelles provinces.

Nous invoquons le « Pacte Fédéral », si sacré pour les citoyens du Canada, nous invoquons les promesses solennelles faites au grand pacificateur de 1870. à notre illustre et regretté prédécesseur, Mgr Taché, au nom de Sa Majesté Britannique : « Par l'autorité de Sa Majesté, je vous assure qu'après votre union avec le Canada, tous vos droits et privilèges civils et religieux seront respectés. » (Gouverneur général, *Mémoire*, p. 33).

« En déclarant le désir et la détermination du Cabinet Britannique vous pourrez en toute sûreté vous servir de l'ancienne formule ; le droit *prévaudra en toute circonstance.* » (*Mémoire*, p. 35. Gouverneur général). Ce *droit reconnu* officiellement en 1875, nous le réclamons au nom de la bonne foi, de la conscience, de l'équité naturelle, aussi bien qu'au nom de la Constitution du pays, et surtout au nom du *droit des gens.*

Nos droits sont aussi sacrés et aussi sûrs aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1875. Et si quelques opportunistes étaient tentés de nous demander le silence en invoquant l'amour de la paix ou l'impossibilité de recouvrer présentement nos droits, nous lui répondrions. « Il ne peut y avoir de paix que dans la justice. On ne prescrit jamais contre le droit. Toute question de principe n'est vraiment réglée que quand elle l'est selon la justice et l'équité. Notre cause est celle de la justice et de la paix parce que c'est la cause de la conscience et de la vérité, et la vérité est comme Dieu, elle ne meurt pas....

Nous abandonnons ici, momentanément, le résumé des actes de Mgr Langevin dans la question brûlante des écoles du Manitoba.

C'est en ce temps-là que de toutes les parties de la Province d'Ontario, 1.200 délégués se réunissaient, comme nous l'avons relaté au Congrès d'éducation d'Ontario. Ce que ces congressistes avaient, eux aussi, le plus à cœur, c'était la constitution légale et parfaite organisation de l'école bilingue dans le nouvel Ontario, sans laquelle, disaient-ils d'une commune voix, plus de 25.000 enfants étaient voués à l'apostasie nationale, et, un bon nombre, à l'apostasie religieuse.

Cette lutte scolaire se poursuivait ainsi depuis des lustres d'années; l'opiniâtreté d'adversaires généralement de mauvaise foi n'en laisse pas entrevoir la fin, même de nos jours. Le mandement collectif des évêques aux électeurs marqua une phase critique de cette campagne troublante, il fournit prétexte aux vitupérations libérales qui se firent jour dans le fameux manifeste libéral du non moins fameux L.-O. David que P. Bernard réfuta avec la verve magistrale que nos lecteurs ont pu apprécier (1)

Parmi les signataires de ce mandement collectif, trois prélats encourent la disgrâce des libéraux et naturelle-

---

(1) Voir tome VII des Voix Canadiennes pp. 352-383

ment de L.-O. David, qui les attaquent violemment ; ce sont le zélé archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin ; le fougueux évêque des Trois Rivières, Mgr Laflèche et l'administrateur du diocèse de Québec, actuellement cardinal Bégin, homme auquel, en souvenir du cardinal Taschereau, on voulait bien reconnaître du talent.

Nous n'avons pas à défendre l'honneur, le mérite et la vertu, hors de cause, de Mgr Langevin, de qui les libéraux firent un martyr ; ni la mémoire vénérée de Mgr Laflèche. que nous avons vu descendre dans la tombe nimbé de la gloire des saints : ni de Mgr Bégin ; mais nous devons la vérité sur les hommes et les choses.

Deux mots donc sur chacun de ces boucs-émissaires choisis parmi les évêques canadiens pour porter dans le désert canadien les péchés des libéraux de ce lieu.

De Mgr Langevin, nous relaterons selon besoin. les faits et les gestes qui feront mieux connaître ses intentions. On le représentait alors, affolé et rageur, faisant campagne, parcourant bois et prairies, dépensant sa jeune ardeur en des charges homériques, parlant fort et parlant bien. mais avec plus de chaleur que de prudence. lançant des théories qui faisaient bondir les protestants et gémir les catholiques. On n'ajoutait pas qu'il faisait aussi pleurer les libéraux. Avec cela. un lecteur hanté par des réminiscences classiques et farci de préjugés anticléricaux. se figurait un Don Quichotte avec sa suite partant à l'assaut des moulins de Laprairie et de Napierville. où il se serait distingué.

La vérité était plus naturelle. bien moins compliquée : Mgr Langevin, comme ses collègues, disait et faisait ce qu'il fal ait et, quoi que pût inventer une cabale pour dénaturer ses déplacements et le dénoncer aux rancunes d'un parti haineux. tout se réduisait à quelques visites en famille ou chez des confrères, amis d'enfance. Invité à prêcher ici et là, Mgr Langevin, pas plus que les autres en ces occasions, ne devait passer sous silence la grande préoccupation du jour, ni l'intérêt vital de ses diocésains. Comme charges à fond et moulins burlesques ce fut tout ; et l'ennemi inventa le reste.

Que d'autre part on ait accusé Mgr Laflèche encore plus violemment d'avoir fait obstacle au libéralisme, il faut l'avouer : il y avait récidive et endurcissement méritoire, Mgr Laflèche n'ayant jamais sympathisé avec l'erreur, ni consenti avec elle des accommodements. Il la combattait, la frappait d'estoc et de taille, et s'il n'a pu l'assommer définitivement nous reconnaissons que sa bonne volonté ne fit pas tort à l'entreprise. Mais de là à conclure qu'il voyait dans les libéraux des Albigeois dont il aurait pu conseiller l'extermination, ce fut un comble d'impertinence.

On lui reprocha surtout, on fit à Mgr Langevin un semblable grief, le sermon qu'il prononça en sa cathédrale des Trois-Rivières, une semaine après avoir signé le mandement collectif. Eh bien ! ce sermon ne visait ni plus ni moins que la lettre pastorale elle-même ; bien plus il ne le redisait que fort succinctement ; mais l'intrépide prélat l'interprêtait avec sa rondeur, sa franchise, son éloquence habituelle, sans l'apparence même d'une passion haineuse capable de déchainer une guerre de religion. La parole de Mgr Laflèche fut, aux dires des témoins, à tous égards et sans restriction, une parole épiscopale. Etait-ce sa faute qu'une telle parole n'avait aucune ressemblance avec la parole libérale, généralement hypocrite et mensongère ?

Encore si les libéraux canadiens avaient eu la sincérité opiniâtre et communicative des Albigeois, on aurait pu, à la rigueur songer à les convaincre ; mais aller jusqu'à l'extermination ! C'était exagéré, et ils n'en auraient jamais encouru l'épreuve, étant opportunistes plutôt que confesseurs de leur foi !

Le tort de Mgr Laflèche se réduisait, à vrai dire, en ce qu'il avait approuvé Mgr Langevin et condamné W. Laurier. Si peu que ce fût et si légitime, vu ses torts, que cela dût paraître à Laurier en ce qui le concernait, les partisans de ce dernier atteints comme le chef, ne purent le supporter.

Mais comment W. Laurier aurait-il indéfiniment échappé à la censure ? N'avait-il pas dit à son heure qu'il appartenait à cette école libérale anglaise « qui refuse même au plus grand le droit de dicter, même au plus petit, la ligne de conduite qu'il doit suivre ? » Or, le plus « grand » ici, il le disait, c'était la hiérarchie catholique,

les hauts dignitaires de l'Eglise à laquelle il appartenait, et le pape quand il ajoutait deux phrases plus loin : « Va-t-il être dit qu'occupant une position de cette nature (chef du parti libéral en majorité protestant) l'on me dictera la ligne de conduite que je dois suivre en cette Chambre, pour des raisons qui peuvent s'adresser aux consciences de mes collègues catholiques, mais qui ne s'adressent pas de même aux consciences de mes collègues protestants ? Non. » Peut-on prétendre que Laurier entendait dire seulement qu'il saurait se servir en la Chambre d'arguments qui seraient de nature à convaincre des Protestants ? — C'eût été abuser de la crédulité de son auditoire.

Laurier voulait-il dire que, comme libéral, il n'admettait nullement en politique la direction d'une hiérarchie catholique, quelle qu'elle soit ? que comme chef politique, il ne se laisserait pas dicter sa ligne de conduite par cette hiérarchie dans des questions politico-religieuses comme la question des écoles du Manitoba ? Evidemment !

Mais, disait-on, le discours de W. Laurier était connu avant la lettre pastorale. Les Evêques avaient donc manqué à leur devoir en ne signalant pas aux fidèles la faute qu'ils commettraient en votant pour lui et ses alliés.

Les évêques n'avaient à nommer personne. Ils avaient suffisamment condamné la doctrine de Laurier par tout l'ensemble de leur lettre collective. Ils avaient suffisamment aussi mis les fidèles en garde en leur indiquant d'une façon précise la signification qu'ils devaient donner à leur vote. Quelles que fussent les présomptions contraires, les évêques ne devaient pas présupposer que leur doctrine allait être travestie, leur direction contestée.

Ils avaient bien voulu rendre plus facile l'adhésion et la soumission de tous, permettre de retirer ou d'expliquer des paroles téméraires, de modifier un programme que ne pouvait suivre ou approuver les consciences catholiques. Si leurs enseignements étaient méconnus, leur direction méprisée, une intervention ultérieure restait possible ; si l'on exploitait des ménagements consentis aux susceptibilités des personnes, aux intérêts des partis, pour amoindrir et annuler pratiquement la portée de leur intervention en contestant le seul sens véritable, chaque évêque

avait le droit, le devoir même de rendre au document collectif sa signification par une interprétation officielle qui ne pût prêter au doute. Si Laurier et sa presse avaient désavoué d'une façon ou d'une autre la doctrine condamnée par la lettre pastorale et le programme réprouvé par elle, l'intervention des évêques individuellement n'était pas inévitable... Mais parce qu'effectivement on altéra son vrai sens et qu'on lui fit approuver ce qu'elle réprouvait, force fut de lui rendre son esprit véritable pour assurer son plein effet, qui fut atténué sinon faussé par l'intervention malheureuse de Mgr Merry del Val (1).

L. O. David, tout le parti libéral avec lui, fit un grand grief à Mgr Laflèche d'avoir condamné W. Laurier pour sa théorie de l'indépendance complète de la conscience politique de toute autorité religieuse, quelle qu'elle fût. Or cette théorie était à première vue insoutenable ; elle était de plus inadmissible chez les politiciens ambitieux qui l'aventurèrent à leurs risques et périls, en tirèrent tout le parti qu'il s'en proposaient et en pouvaient attendre. Fallait-il prévenir Laurier du jugement qui allait le frapper ? La lettre pastorale était une mise en demeure à rétractation publique, solennelle. Personne cependant n'eut cure de se dégager ou de s'expliquer avant le jugement que prononça le digne évêque des Trois-Rivières dans la plénitude de son droit.

Par dignité, affirmait L. O. David, sir Laurier s'abstint de s'expliquer, n'ayant pas à s'incliner devant un inférieur et il persévéra dans ses errements, en opposition flagrante avec la doctrine de l'Eglise, contempteur de toute autorité. (2) Ainsi le chef libéral se sentait plus digne que tous, supérieur à tous, vanité qui méritait repression.

P. Bernard retenait et refutait ces paroles du réquisitoire de L. O. David : « Et n'a-t-on pas le droit de dire que nos troubles religieux sont le résultat de la facilité

---

(1) Voir les modalités de cette intervention et les documents qui l'établissent, tome VII des *Voix Canadiennes*, pages 456-501.

(2) Déclarations de principe de W. Laurier et remarque qu'elles suggèrent, (voir tome VIII des *Voix Canadiennes*. Note de la page 366 et suiv.

avec laquelle le clergé a accepté les clauses de l'Acte du Manitoba relatives aux écoles, renoncé au désavœu des lois iniques et consenti aux atermoiements? »

« Non, Monsieur, répondait Bernard ; non, vous n'avez pas ce droit. Les clauses de l'Acte du Manitoba ne sont pas l'œuvre du clergé, mais de nos hommes politiques. Ces clauses d'ailleurs protègent les droits des écoles autant qu'ils pouvaient être protégés contre un pouvoir violateur de tout droit et de toute justice, et contempteur de la Constitution. Que vos amis aient l'énergie de faire leur devoir et les droits des nôtres seront vengés. Jamais homme de cœur aurait-il pu prévoir que les droits de nos compatriotes seraient sacrifiés et vendus un jour par quelques uns des nôtres, et que cette trahison sans précédent dans notre histoire se consommerait au nom de la nationalité et de la religion, malgré les protestations unanimes des Evêques de toute langue et de tout le pays ? La cause de nos troubles religieux, c'est la scélératesse de vos amis du Manitoba ; c'est la complicité des vôtres — des libéraux de la province de Québec, qui, au lieu de les combattre et de les désavouer pour sauver leurs frères, ont lâchement conspiré avec eux pour s'emparer du pouvoir et leur assurer l'impunité au nom du respect dû aux tyranneaux de province qui, eux, ne respectent rien. La cause de nos troubles religieux, c'est la lâcheté et l'hypocrisie de vos chefs qui, après avoir trompé le peuple pour capter sa confiance, se moquent de ses désirs et de leurs promesses, font insulter par des scribes ignares et sans conscience les seuls compatriotes qui sont encore debout, demandant justice pour les opprimés. »

David poursuivait en ces termes : « N'a-t-on pas le droit de dire aujourd'hui qu'ils (les Evêques) ont eu tort de forcer le peuple à accepter, les yeux fermés, une législation si pleine de dangers, et que les hommes politiques qui n'ont pas eu le courage de leur résister ont manqué à leur devoir ? »

« Non répondait encore P. Bernard ; non, vous n'avez pas ce droit. D'abord, nos Evêques n'ont forcé personne à accepter la Confédération ; c'est ce que vous voulez dire. Ensuite les troubles survenus dans le pays à propos des

écoles ne sont pas dus à la Consiitution fédérale, mais au fait que dans les Provinces la majorité a perdu le sens de la justice et le respect de la Constitution. Rien ne prouve que dans ces Provinces, sans la Confédération, les mêmes troubles ne se seraient pas élevés ; et il n'y aurait eu alors aucun recours contre cette oppression et cette injustice. Respectez la Constitution, n'y mettez pas d'entraves par vos conspirations, et tout rentrera dans l'ordre. »

Encore une impertinence à l'adresse de tous les Evêques, et nous aurons à peu près fini ce procès de Mgr Laflèche, qui est bien un peu celui de tous les catholiques.. David prétendait que les Evêques avaient désavoué d'avance leur opinion sur la question des écoles, parce qu'en 1872 ils avaient laissé les catholiques libres de choisir le moyen le plus propre à assurer le triomphe des écoles séparées. Il sentait bien lui-même que la comparaison ou l'assimilation du cas des écoles du Nouveau-Brunswick et du cas du Manitoba souffrait difficulté. Il s'en débarrassait en moins de quatre lignes. « On a essayé de dire qu'il y avait une différence entre les deux situations de 1872 et 1896, mais les subtilités, en pareille matière sont déplacées ».

Nous allons cependant remettre en place quelques-unes de ces difficultés qui ne laissent pas d'être sérieuses, et que David déplaçait si lestement en les qualifiant subtilités.

La situation légale des écoles catholiques n'était pas la même au Nouveau-Brunswick qu'au Manitoba. Dans cette dernière Province, une clause spéciale de la Constitution avait garanti les droits scolaires de la minorité, mis ces droits sous la sauvegarde du gouvernement fédéral. Advenant la preuve que ces droits étaient injustement lésés et appel fait au gouvernement fédéral, celui ci devait en justice rétablir la minorité dans ses droits. Les catholiques avaient prouvé leur grief devant le Conseil Privé et appelé au gouvernement fédéral pour le redressement de ces griefs. Il ne restait donc ici aucun doute sur le droit constitutionnel des catholiques à leurs écoles, ni sur le droit et le devoir du gouvernement fédéral d'interve-

nir, ni sur le mode d'intervention de celui-ci qui était nettement tracé dans la Constitution et le jugement du Conseil Privé. Les évêques pouvaient choisir un mode légal, sûr, de sauver les écoles: ils l'avaient choisi et imposé aux catholiques.

Rien de semblable dans la question du Nouveau-Brunswick. Aucune clause constitutionnnelle n'avait garanti d'une façon spéciale les droits scolaires des catholiques. En justice et en équité, leurs droits étaient incontestables. Légalement, ces droits n'existaient pas. La Constitution donnait à la législature provinciale seule le droit de légiférer en matière d'éducation saus restreindre ce pouvoir exclusif comme dans l'Acte du Manitoba. Le gouvernement d'Ottawa pouvait tout au plus désavouer cette loi comme tout autre loi de la Législature ; mais la Constitution ne le forçait nullement à le faire et ne lui donnait pas le droit d'accueillir un appel en l'espèce, ni de faire lui-même les lois de justice que refuserait la Province. Enfin, aucune décision judiciaire n'avait reconnu les griefs des catholiques comme fondés en raison, ni indiqué la voie sûre et constitutionnelle de les redresser. Sur ce point que n'avait fixé aucune Cour de justice, des hommes sages et prudents, également bien disposés en faveur des écoles catholiques, opinaient en sens contraire. Les Evêques, ne pouvant pas trouver eux-mêmes un mode légal sûr et incontestable d'obtenir le redressement des griefs des catholiques, ne purent en indiquer, moins encore en imposer aucun à leurs fidèles.

Dans les deux cas, les principes étaient les mêmes. Il n'est pas nécessaire d'être subtil pour comprendre que, si la solution est différente, cela tient à la disparité des circonstances, non à celle des principes.

Mgr Bégin ne fut pas mieux partagé que ses collègues de Saint-Boniface et des Trois-Rivières : il avait de son côté encouru la disgrâce de L.O. David, dépourvu de preuves comme de logique,

Quand nous avons relaté, dans les tomes VI et X des *Voix Canadiennes*, les circonstances de la fin si édifiante de Mgr Laflèche, nous rappelions ces paroles de l'illustre évêque disant sur son lit de mort, avec une ineffable sa-

tisfaction : « Va dire à Mgr Bégin que l'évêque des Trois-Rivières ne regrette rien de ses paroles, rien de ses actes au sujet des écoles. »

Mgr Laflèche était alors le doyen de l'épiscopat franco-canadien. Ancien missionnaire de l'Ouest-Canadien, il était resté l'ami de cœur de tous les évêques de ce vaste pays. A ce double titre, Mgr Laflèche se croyait obligé, avec raison, de donner à ses collègues de la Province de Québec l'exemple du zèle à déployer en faveur du rétablissement des écoles catholiques du Nord-Ouest.

Pour cette cause, il parlait avec force, partout et en toutes circonstances, devant les évêques et le peuple. En certains milieux on trouvait qu'il parlait trop, qu'il allait trop loin ! C'était pour encourager Mgr Bégin et autres qu'il lui envoyait ce message de son lit de mort !...

De nombreux faits nous pourrions cependant conclure que le *David* canadien, ses tenants ou commanditaires n'avaient pas eu toujours à se plaindre de Mgr Bégin ; ou plutôt Mgr Bégin n'avait pas toujours connu l'exacte mesure de confiance et d'estime que méritait tout ce monde-là. Il fut désabusé sur leur compte jusqu'à devoir se défendre contre eux et défendre surtout Mgr Laflèche contre les attaques indécentes de *l'Electeur*, cher à David, qu'il admonesta, en effet, publiquement. Cette réprimande de *l'Electeur* parut à David singulièrement *indue* et, la faisant, Mgr Bégin, aux dires de cet arbitre émérite, avait posé un principe « aussi exagéré et contraire à la raison et à la Constitution que l'étaient les opinions de Mgr Laflèche » !

Nous nous contenterons d'affirmer, en toute sincérité, que l'intervention de Mgr Bégin en faveur de Mgr Laflèche, grossièrement vilipendé par *l'Electeur*, était naturelle et nécessaire ; son silence ou son inaction aurait pu être considéré comme un manquement grave à l'efficace protection que doit tout métropolitain à un suffragant outragé dans l'exercice de ses fonctions. Il devait à *l'Electeur* rigueur, à Mgr Laflèche justice et, pour arriver à la réparation publique due à l'offensé, il devait insister, au besoin sévir. *L'Electeur* pouvait être d'un autre sen-

timent et David, l'ignorer ; il y avait tant de choses qu'outre cela ils ignoraient encore.

Quant à ses vivacités, à ses écarts de langage, Mgr Langevin s'expliqua lui-même. Il ne pouvait agir ni parler autrement. Il parlait malheureusement à des sourds, aux pires de l'espèce, parce que ceux qu'il avait à convaincre ne voulaient rien entendre. Dire comme on le faisait avec une mine attristée, qu'il aurait dû se montrer plus réservé, plus conciliant, c'était prêter à l'adversaire une bonne foi qu'il n'avait pas, supposer qu'avec lui la douceur et la diplomatie devait mieux aboutir que la franchise qui sied à la vérité, au droit et à la justice, qu'on se vantait de ne pas refuser intégralement !

En réalité, l'ennemi sournois ou déclaré était seul à se plaindre ainsi de l'intransigeance, du franc parler de l'archevêque ; car on pouvait ranger parmi ses adversaires les sectaires de tout crû, opportunistes d'ici, lâcheurs de là, ou pacifistes outranciers, dont le laisser faire devrait rester l'idéal de l'humanité. A ces bonnes âmes soucieuses du bon renom d'autrui, Mgr Langevin, disait en effet : « On, nous prend à la gorge, on veut nous étouffer, on nous étrangle. Quoi d'étonnant que, dans les notes du râle qui nous échappe alors, il y ait quelque discordance. Les sons que produit en pareil cas la gorge de la victime d'une injuste agression sont-ils jamais bien harmonieux ? » Puisque le Pape lui conseillait d'obtenir le plus de réparations partielles possibles en attendant la justice intégrale, il y mettait tout son cœur et toute son ardeur.

Ainsi le 28 février 1897, ayant donné l'habit monastique des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception à J. M. Comte, ordonné sous diacre Fr. J. Picod, et diacre Dom Maur Maurey, trois compagnons de Dom Benoît, il montait en chaire et, devant un auditoire choisi et une multitude d'enfants, faisait l'historique de la question scolaire dès son origine à ce jour, disant ses angoisses et ses efforts, ses espoirs et ses déceptions. Parlant enfin des hommes au pouvoir qui l'ont trahi, il ajoutait : « Ces messieurs se posent pourtant en hommes conciliants, d'ordre, soucieux de l'intérêt de tous ! » Alors, prenant l'assistance comme témoin de son serment, il promit solennelle-

ment de suivre les instructions de S.S. Léon XIII et la voix de sa conscience d'évêque.

« Ces milliers d'enfants, s'écrie-t-il dans un mouvement pathétique qui transporte la foule ; ces milliers d'enfants se lèveraient un jour contre moi pour m'accuser de les avoir perdus. Dieu m'en garde, mes chers enfants. Non, jamais ; plutôt la mort qu'un tel forfait. L'ombre de Mgr Taché se dresserait contre moi. »

C'est en revenant de cette cérémonie émouvante qu'il reçut Mgr Merry del Val délégué apostolique à Saint-Boniface, et présida les fêtes données en l'honneur de cet hôte illustre que les folliculaires de la *Free Press* de Winnipeg l'accusèrent d'avoir voulu éviter et offenser.

Le 1er juin de cette année 1897, à Saint-Albert, il sacre évêque Mgr Légal O. M. I. coadjuteur de Mgr Grandin. Presque en même temps il était informé que son ami de collège, N. Bruchési, était nommé archevêque de Montréal en remplacement de Mgr Fabre décédé. Naturellement, à cette occasion, il retourna au pays natal et, le 8 août, il assista au sacre de son ancien condisciple devenu pour sa consolation son collègue dans l'épiscopat. Il ne s'attarda pas au Bas-Canada. Revenu à Saint-Boniface, il convoqua son clergé à la retraite pastorale fixée au 26 juillet, disant : « Vous consacrez votre énergie, votre temps, votre vie entière, au soin des âmes qui vous sont confiées. Il est bien juste de vous réserver quelques jours pour songer uniquement au salut de votre âme. Il n'y a qu'une impossibilité absolue qui puisse vous dispenser de venir à temps et de rester jusqu'à la fin.... » Il ajoute qu'on se concertera pendant la retraite sur le choix à faire de jeunes personnes, qui se destinent à l'enseignement, qu'on enverra à l'Académie de Sainte Marie de Winnipeg. La retraite close, il reportait vers l'Ouest, à New Westmimter, où il sacrait, le 22 Août, un autre de ses frères en religion, Mgr A. Doutenville coadjuteur de Mgr Durieu.

Tant de labeurs, de soucis, de si grands et fréquents dérangements ébranlent sa santé. Revenu sur la Rivière Rouge, il doit s'aliter ; une fièvre typhoïde se déclare, de longs jours il se débat entre la vie et la mort,

Il passe ainsi septembre et octobre à l'hopital : sa convalescence se prolonge.

Le 30 Octobre 1897 il écrivait de son lit de douleur : « ma plus grande torture est d'être à ne rien faire quand l'ouvrage presse de toutes parts.... J'en ai encore, hélas ! pour des années à porter ma lourde croix. La question des écoles, le silence de Rome, la conduite indigne de certains catholiques me font plus souffrir que la fièvre. » Il était encore à attendre le résultat de l'enquête de Mgr Merry del Val qui sera l'Encyclique *Affari Vos* et qui devait être pour lui comme pour Mgr L- P. Laflèche une si grande consolation.

L'année 1898 fut toute remplie par les négociations qu'il dut engager avec W. Laurier et le gouvernement pour l'ameilioration de la situation scolaire du Manitoba, négociations que nous avons déjà exposées, selon nos « Notes et Documents ». Il est certain que W. Laurier paraissait bien disposé, mais qu'il ne sut pas s'affranchir des influences orangistes de Winnipeg. Après entente avec Mgr Langevin il voulait soumettre au *Board of Education* de Winnipeg les propositions suivantes :

1° L'Archevêque de Saint Boniface sera membre du Buréau de l'Education avec droit de se nommer un substitut ;

2° Il sera représenté au bureau des examinateurs ;

3° On nommera un certain nombre d'inspecteurs approuvés par l'Archevêque de Saint-Boniface ;

4° Les diplômes des instituteurs ne seront point requis pour le moment dans le cas des Congrégations religieuses ;

5° Les livres de classe seront les mêmes que ceux dont on se sert aujourd'hui dans les écoles séparées d'Ontario et devront être approuvés de la même manière ;

6° On adoptera le système scolaire en vigueur au Nouveau-Brunswick et dans la Nouvelle Ecosse en ce qui est de la séparation des enfants selon la religion.

Ce n'était pas tout ce que désirait Mgr Langevin, mais ce dont il aurait pu s'accommoder ; et pour autant W. Laurier ne put vaincre la résistance des sectaires de Winnipeg. Il se garda bien, malgré ses promesses, de pas-

ser outre en recourant aux moyens que lui fournissait la Constitution.

Et voici un intermède dans ces durs travaux : le Rme P. Soullier étant mort, les Oblats du Manitoba choisirent leur évêque pour assister au chapitre qui devait élire leur nouveau Général.

Confiant l'administration de son diocèse à Mgr Ritchot, le R. P. Allard ayant manifesté le désir d'être déchargé d'une telle responsabilité pour se donner tout entier à ses missions, Mgr Langevin, accompagné de Mgr Grouard, vicaire des missions oblates d'Athabaska, partit pour Paris le 11 avril 1898. Il contribua ainsi à l'élection du Rme P. G. Augier, 4e Général des Oblats, et quitta Paris pour aller à Rome d'où il écrivit à son frère Hermas une intéressante lettre, datée du 11 juin dont le P. Morice nous donne ces extraits : « J'ai déjà (dans mon diocèse) cinq communautés d'hommes et cinq de femmes. Je vais ajouter une sixième à chaque catégorie. Les Rédemptoristes vont venir à Brandon »... « Le P. Lemieus a bien voulu, de lui-même, me rendre un service dont je lui serai à jamais reconnaissant, et je puis t'assurer, cher Hermas, que je suis enchanté d'être religieux. Il y a ici deux cardinaux jésuites, aussi cardinaux qu'on peut l'être, et aussi jésuites que possible. Pourquoi voudrait-on qu'un archevêque de Saint-Boniface cessât d'être Oblat pour être bon archevêque ? Si tous les évêques du Canada avaient toujours eu à Rome des hommes sages, délicats et droits comme le P. Lemieus, qui est une âme d'élite, nous n'aurions pas commis si souvent la faute de nous tromper sur les intentions du Pape.

« Ce que nous voulons tous, clergé et fidèles, c'est obéir au Pape coûte que coûte. Or, celui qui fait mieux connaître à temps la pensée du Pape est notre plus utile ami... J'ai prouvé que je savais combattre et souffrir pour une sainte cause ; je veux prouver que je sais faire la paix et négocier par obéissance au Pape. »

Comme lors de son premier voyage à Rome, il fit le pélérinage de Notre Dame de la Garde à Marseille, puis celui de Notre-Dame de Lourdes. Il se rendit ensuite en Belgique à un Congrès Eucharistique, qui se clôtura par

une longue procession du Saint Sacrement « qui a duré cinq heures ! écrivait-il. Nous sommes resté une heure et quart au soleil, mitre en tête, crosse en mains et chape sur les épaules. Ce dernier coup m'a assommé. J'ai failli en faire une maladie. »

Mais ce qui compensa cette peine cuisante, ce furent les encouragements reçus en ce pays et les concours précieux qu'il s'y assure pour augmenter le nombre des ouvriers et des ouvrières évangéliques, qu'il avait à envoyer à la moisson que le soleil dorait sur le vaste champ confié à sa sollicitude pastorale.

Il obtint notamment des Rédemptoristes belges, un prêtre flamand, des religieuses enseignantes pour blancs et sauvages, même un Père polonais pour les émigrants Galiciens qui commençaient à affluer dans le Nord-Ouest. Il rentra donc le cœur joyeux à Saint-Boniface le 24 Aout 1898.

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. — Mgr Langevin organise son église, dirige le clergé et les fidèles ; il tient à la résidence ; sa patience et sa délicatesse ; il s'occupe de colonisation, refuse de s'inféoder dans un parti politique ; chûte de Greenway ; dom Benoit ; mort de son père ; les besoins du Nord-Ouest et son peuplement ; discussion sur la question scolaire.

Malgré ses tracas scolaires et les démarches incessantes qu'ils lui imposaient auprès de ses amis et soutiens naturels, auprès des gouvernements dont les dispositions diverses variaient entre le désir timide des uns de le satisfaire à peu de frais, et la volonté brutale chez les autres de l'accabler sans retour, Mgr de Saint-Boniface, le « grand blessé de l'Ouest », s'appliquait à instaurer dans son diocèse, qui passait rapidement de l'ordre embryonnaire et de l'instabilité des missions à l'état organisé de paroisses plus ou moins florissantes, des mœurs chrétiennes chez les fidèles, et des usages vraiment pastorales dans le clergé ; en un mot l'organisation stable, régulière que désire l'Eglise et qui est réglée par les saints canons dans l'univers catholique.

Il rappellait aux prêtres qu'ils étaient « non seulement des pasteurs d'âmes, mais aussi les co-fondateurs d'une église nouvelle, qui serait encore le champ de chasse et de bataille des farouches Peaux-Rouges d'autrefois si les incomparables et bien aimés Seigneurs Provencher et Taché n'étaient venus évangeliser et faire échanger la hâche de guerre contre le calumet de paix. » Il ne fallait, disait-il, ni scandaliser, ni frustrer les sauvages jusqu'à justifier le moindrement la plainte du vieux Parpot, naguère fort puissant chef indien, disant des Blancs : « Ils nous enlèvent tout et nous aurions raison de céder aux instances des jeunes gens, de déterrer la hâche de guerre ; mais j'ai promis à Mgr Taché de fumer toujours le calumet de paix et j'ai tenu parole. »

Aux fidèles il rappelait avec force, parfois avec sévérité ce qu'ils se devaient à eux-mêmes et le respect qu'ils avaient à manifester dans le saint lieu. Au Canada, comme ailleurs, la piété relative ou refroidie se déverse plus volontiers aux abords des bénitiers, sous le portail de l'église, sinon à l'ombre extérieure du sanctuaire, ou sur la place publique durant l'office divin ; au pied des autels même les attitudes sont parfois sans gêne, le recueillement déplorable. Il disait combien ces choses étaient fâcheuses. Pour y obvier par des mesures d'ordre aussi bien que par ses conseils paternels, il prescrivait de nommer des constables ou officiers de paix, c'est-à dire l'équivalent de nos suisses, qui auraient à faire respecter la loi qui protège la liberté du culte dans le pays ; il invitait aussi son clergé à veiller à ce que ces employés de l'église s'acquittassent de leur devoir avec modération, tact et fermeté.

Il n'oubliait pas que le saint Concile de Trente ordonne à tous les évêques de faire enseigner la religion aux enfants par les prêtres qui ont charge d'âmes, au moins le dimanche et les jours de fêtes. Mgr Langevin faisait donc remarquer à ses collaborateurs que cette obligation se précisait et s'aggravait singulièrement quand il s'agissait de préparer les enfants à la première communion dont dépendait le salut ou la perdition d'un si grand nombre d'âmes. Il attachait la plus grande importance à l'enseignement personnel du prêtre ; il n'admettait qu'avec des réserves expresses, pour des raisons sérieuses, que le pasteur se déchargeât du soin de cet enseignement sur des étrangers, fussent-ils des religieux ou des religieuses, dans lesquels ils voyaient des auxiliaires précieux, mais pas des remplaçants. D'autre part, il connaissait l'humeur nomade d'un grand nombre et l'attirance qu'exerçaient sur les hommes en ces lieux le vide et l'immensité. Beaucoup de prêtres s'étaient plus ou moins occupés de missions ; dans ce ministère ils avaient contractés des goûts d'ambulants. L'archevêque ne laissait pas de faire remarquer les inconvénients qu'offrent ces habitudes pour le bon fonctionnement du ministère paroissial. Aussi il entendait qu'aucun prêtre ne quittât le diocèse sans une autorisation

spéciale. Si quelque membre de son clergé était invité à prêcher des missions ou des retraites en d'autres diocèses, il désirait en être informé pour être à même de pourvoir au remplacement. Il tenait à la résidence continue du clergé au milieu de leurs paroissiens. Car, évidemment, au cours de ses continuelles pérégrinations il avait constaté et médité combien coûtait à sa propre sanctification tous ces dérangements, si pressants qu'en fussent les motifs, ou si consolants leurs résultats apparents.

En effet, lors d'une retraite à Saint-Laurent, le 29 novembre 1898, il fait remarquer ceci à son frère Hermas: «Mes voyages fréquents, depuis que je suis évêque, m'ont fait un grand tort. La retraite m'aide à mieux comprendre le devoir de la résidence, et je me demande si je puis en conscience songer à descendre ». Hermas venait de l'informer qu'à l'âge de 83 ans son père était dangereusement malade à Saint-Isidore et qu'à son chevet on le verrait avec bonheur.

Plutôt que d'interrompre une retraite, Mgr Langevin préféra jadis sacrifier la joie d'imposer les mains à son frère préféré lors de son ordination ; et maintenant fallait-il manquer au devoir de son état pour sattisfaire la tendresse de son cœur filial ?.... Pour se donner du *cran* à l'ouvrage, au sacrifice, il s'accuse de dissipation. Il continue : « Je ne songe pas à descendre. Tu ne saurais croire, mon cher frère, ce que les réflexions de ma retraite m'ont montré de misères et d'imperfections en moi. C'est à faire croire, avec plus de raison que dans le cas de Saint Augustin, que le bon Dieu ne m'a appelé à l'épiscopat que pour me punir de mes égarements. Si aucun incident ne vient rompre la trève scolaire dont nous jouissons, je pourrais consacrer plus de temps à ma sanctification et à celle des autres.... Dis bien à notre cher père que je pense à lui devant Dieu à la messe chaque matin, et maintenant souvent dans la journée, qu'il ait confiance en Dieu : il a été toute sa vie l'esclave du devoir, et si nous ne sommes pas meilleurs, ce n'est pas sa faute. Notre mère bien-aimée l'attend au ciel. »

Il n'entreprenait donc pas de voyages inutilement, vu qu'il renonçait à des déplacements si naturels. Cependant,

s'il eût été cruel de lui reprocher l'un ou l'autre de ses déplacements, il faut bien croire qu'il y en avait dans son entourage, qui se fiant plus aux apparences qu'aux réalités, qu'ils pouvaient du reste, ignorer, trouvaient que Monseigneur ne s'ennuyait pas : que si les distractions ne venaient pas à lui, il savait se rendre au devant d'elles avec diligence !

C'était, du moins, l'avis d'un de ses plus jeunes curés, de l'abbé Isidore Macaire. un français, spirituel, franc parleur, dont le sans-gêne parfois frisait l'impertinence.

Macaire se trouvait à la tête d'une petite paroisse, très isolée, dont les brebis affairées lui laissaient plus de loisirs qu'il n'en paraissait vouloir ; et c'est pourquoi Macaire sentait le poids du temps plus que celui du harnais : il s'ennuyait. Pour se distraire, il se repliait sur l'archevêché plus que sur sa conscience.

Mgr Langevin le voyant sans cesse sur son chemin quand il était Saint Boniface, et le sachant souvent à l'ombre de son palais quand il était en tournée pastorale ou en voyage, trouva que ce curé, toujours en l'air, pouvait bien négliger ses ouailles. Un jour il se décide à lui dire :

Mais enfin, M. le Curé, que faites-vous donc constamment ici ? Nous vous voyons presque tous les jours !

— Ce que je fais, Monseigneur ? C'est bien simple : je garde la résidence épiscopale en l'absence de Votre Grandeur.

L'Archevêque eut la magnanimité de ne voir que de l'esprit où il y avait aussi de l'impertinence. Il eut un fin sourire que fit valoir une patience malaisée à sa vivacité. Son regard signifia ce qu'exigeait les convenances ; mais c'est avec une ineffable bonté qu'il dit à l'étourneau :

— Allez-vous en !

Du reste, l'abbé Macaire était incorrigible ; sans doute parce qu'il savait l'indulgence de l'archevêque inlassable.

Un jour, rapporte le P. Morice, en compagnie d'un confrère, il voyageait. peut-être encore pour se distraire. Il occupait le compartiment d'un wagon où se trouvait Mgr Langevin qui lisait son bréviaire. Ce fut pour lui l'occasion de faire très librement des réflexions saugrenues :

— Non ! dit Macaire, d'une voix qu'il voulait être entendue de son archevêque ; oh ! non, ma position n'est pas fameuse, ni brillante. C'est moi qui fais ma cuisine, qui lave mon linge, balaye ma maison, épousette le peu de meubles que j'ai ; je scie mon bois et raccommode mes bas ; tandis que d'autres font tout cela pour l'évêque. Les mets sont toujours cuits à point et servis à temps ; il ne s'occupe pas de son linge, ni de balayer sa maison ; ses bas...

— Enfin, enfin ! M. le Curé, dit l'archevêque ; permettez-moi de prier en paix !

Et ce fut tout ce qu'il en coûta au pauvre homme occupé jusque-là de ses bas troués. C'est donc avec raison que le P. Morice concluait de l'aventure qu'on « exagérait » en disant que Mgr Langevin était vindicatif ou seulement cassant. Il était au contraire, entièrement accommodant; soucieux, sans doute du bon ordre, mais aussi de la justice.

Il se montrait d'une délicatesee qu'on ne soupçonnait pas dans la distribution des charges et bénéfices. Ainsi, par exemple, il avait besoin auprès de lui d'un aide sûr et compétent, d'un vicaire-général sur lequel il put compter en toutes circonstances, et il convenait que ce dignitaire fut curé de sa cathédrale. Cet homme indispensable il l'avait en vue : c'était M. F. Azarie Dugas, du diocèse de Montréal. Cet homme précieux avait été déjà collaborateur de Mgr Taché en qualité de curé de sa cathédrale, de 1885 à 1889 ; dans toute la force de l'âge, il avait un beau talent et beaucoup d'expérience.

Mgr Langevin le demande à Mgr Bruchési et l'obtint.

Mais comment faire accepter le changement, qu'il désirait, par Messire Joseph Antoine Messier qui avait succédé à la cure de Saint-Boniface à M. F. Dugas lui-même appelé à lui succéder à son tour ! Messire Messier était un excellent prêtre qui avait fait preuve d'un grand dévouement ; et nous avons vu qu'il assistait Mgr Taché en ses derniers moments.

C'est cependant une affaire qui rendait Mgr Langevin fort perplexe bien qu'il ne s'agissait pour lui que de l'exercice d'un droit indiscutable. Mais enfin, il pouvait contrarier un homme digne, causer de la peine, et cela le tourmentait.

Il put néanmoins écrire à Hermas, le 15 Avril 1899: » Il a bien pris la chose quand je la lui ai annoncée. Il m'en a coûté horriblement; j'en étais malade depuis huit jours. »

L'arrivée de M. F. A. Dugas à Saint Boniface fit naître chez l'archevêque le désir de doter sa métropole d'une nouvelle cathédrale, projet qu'il ne tardera pas à réaliser. Toutefois, il se préoccupa davantage de la colonisation du pays, où il voulait amener de toutes parts des colons catholiques, français autant que possible. Il entreprit de recruter ce qu'il désirait parmi les émigrants Canadiens aux Etats-Unis, parmi ses compatriotes du Bas-Canada, en France, en Belgique ; s'il le fallait, dans l'Allemagne du sud et en Autriche-Hongrie.

« Il s'agirait écrivait-il à son confident ordinaire, le 12 février 1899, de fonder vingt, trente, quarante, cinquantes paroisses nouvelles avec des Canadiens des Etats-Unis, des Allemands, des Galiciens..... Dieu le veut, Dieu le veut ! »

Une société de colonisation lui semblait pouvoir le seconder : il lui propose en ce temps-là son concours le plus actif et celui de tout son clergé : « J'ai l'âme navrée quand je songe qu'un si grand nombre de mes compatriotes comprennent si peu les immenses avantages qu'offrent le Manitoba et le Nord-Ouest à tous ceux qui veulent établir une nombreuse famille. On le reconnaîtra plus tard ; mais il sera trop tard. »

Or, ce que le patriote, le chrétien restait avoir principalement à cœur, outre l'intérêt matériel de ceux qu'il voulait attirer à lui, c'était bien l'augmentation dans l'Ouest de l'élément français, dont la prospérité assurée devait l'aider à faire valoir les droits acquis des catholiques dans un pays où le nombre seul donnait à la loi prestige et vigueur.

Si les Canadiens-Français, qui désertent en si grand nombre le Bas-Canada au profit des filatures et autres industries américaines, s'étaient installés sur les terres à blé du Manitoba, outre que la race en eût tiré grand profit et les familles d'inépuisables ressources, la population de cette province découverte par leurs ancêtre serait en grande majorité française et par là même la continuelle et brûlante question des écoles séparées, catholiques et li-

bres, n'eût jamais été soulevée dans le passé et ne serait pas la grande angoisse de l'avenir.

Nous ne contestons pas que le P. Moïse Biais, O. M. I. avait fait de grands et louables efforts en faveur de la colonisation française dans l'Ouest et qu'il avait dirigé vers ces prairies lointaines quelques centaines de Canadiens, mais ce n'était qu'un filet d'eau qui se perdait dans le torrent d'étrangers qui affluaient d'Angleterre, d'Allemagne, de Russie même, et dont la force avait rompu l'équilibre des races immigrées au détriment des Canadiens-Français.

Et ce que Mgr Langevin eut alors à déplorer amèrement, ce fut l'aveuglement obstiné de J. P. Tardivel, directeur de la *Vérité* de Québec, qui ne voulait absolument pas admettre l'intérêt qu'avait la race française dans l'occupation et l'exploitation du Nord-Ouest; qui ne sut prévoir ce qui se réalise, de plus en plus chaque jour, à savoir que, ni Québec, ni Montréal, ni Ottawa n'étaient le centre d'activité ni le siège éventuel de la vie canadienne; mais bien Winnipeg et St-Boniface, foyer predestiné des pays du blé, de la viande, des fourrures, des mines précieuses, et qui sont déjà le grenier d'abondance de l'Amérique du Nord et l'émerveillement du monde.

Sur ces entrefaites s'ouvrait au Manitoba une campagne électorale qui allait devenir fatale aux libéraux en général, à Greenway en particulier.

A Oak Lake (Lac aux Chênes), Mgr Langevin reçut deux adresses, l'une en français, l'autre en anglais, dans lesquelles les libéraux étaient traités sans ménagements selon leurs mérites éprouvés. Les électeurs sollicitaient les directions épiscopales en cette circonstance.

L'archevêque s'en défendit, écarta la partie politique de ces adresses, alléguant pour justifier son attitude inattendue que le Pape voulait l'union de tous les catholiques ; et il ajouta :

« Je n'entens vous tracer aucune ligne de conduite pour les élections qui se préparent, mais je ne puis m'empêcher de declarer que le Pape ne défend nullement aux catholiques d'apprécier les hommes et les choses, de rendre à chacun ce qui lui est dû. Toutefois, il serait indélicat

d'engager publiquement le chef du diocèse en appréciant, dans une adresse, les hommes et les choses ; et c'est la raison pour laquelle je vous aurais prié de retrancher quelques phrases de vos adresses si je les avais lues à l'avance. »

Cette délicatesse, cette réserve prudente, cette soumission à l'autorité suprême n'empêchèrent pas les organes libéraux, genre *Manitoba Free Press*, d'incriminer les faits et les gestes de l'archevêque et de l'accuser d'avoir combattu en « *Bleu* enragé » les *Rouges*, vaincus seulement parce qu'ils avaient encourru sa disgrâce. Mgr Langevin ne s'émut pas de cette calomnie, il laissa couler dans le ruisseau cette bile intempestive, secrétion surabondante d'un dépit exubérant, qui se rendait odieux après une activité néfaste.

En vérité, ayant semé le vent. Greenway et ses amis se trouvaient emportés par la tempête qu'ils avaient déchainée, et c'était justice !

Les « Rouges » étaient couchés dans la poussière de leurs méfaits et les « Bleus » debout, maîtres de la justice et du pouvoir. Ajoutons tout de suite que les conservateurs, non plus, n'accordèrent aux opprimés les réparations dues. Ils se contentèrent des mesures empiriques d'une tolérance précaire, témoignant aux catholiques une bienveillance relative, dont Mgr Langevin leur fut quand même reconnaissant.

A situation nouvelle, il faut des hommes nouveaux, dit-on, et les partis, dans les fluctuations de leurs fortunes, conforment leur conduite à cet adage. Il arriva donc que Rochon, déjà mommé, dont les libéraux firent un inspecteur d'écoles, fut congédié : parce qu'il était sensé avoir constamment « prostitué sa position dans une cabale politique ».

Mgr Langevin ne goûtait aucun plaisir à piétiner des cadavres; la bonne fortune, au contraire, le rendait indulgent. Or, M. Rochon l'ayant torturé par ses excès de zèle, voici l'esquisse que traça l'archevêque de ce pauvre citoyen :

« M. Rochon est un de ces catholiques étrangers qui prétendent allier une piété parfois ardente et émue avec

des idées fausses, archi-fausses, au sujet de l'école qu'ils voudraient gouvernementale avant tout, et plutôt laïque que religieuse, plutôt neutre que catholique. De là un zèle intempestif et gênant, des amabilités qui vous ravisssent d'abord, puis des voltes-face qui ressemblent à des trahisons et qui vous révoltent. Il faut être archi-prudent avec lui ; car il est capable, à lui seul, de faire perdre aux hommes leur réputation de discrétion.»

De ce portrait le P. Morice rapproche l'éloge que faisait Mgr Langevin d'un autre personnage qui le touchait de près.

Il s'agit de dom Benoit, l'auteur savant de travaux philosophiques et de la vie de Mgr Taché, fondateur des paroisses de Notre-Dame de Lourdes et de Saint Claude.

Mgr de Saint-Boniface envoyait à Mgr Laflèche trois articles d'actualité, très remarqués, de ce moine érudit, disant que l'un était « digne d'un Père de l'Eglise et d'un saint », que l'autre sur le « Péril » de ce temps lui semblait « sorti de la plume d'un prophète » et que le dernier montrait « que ce bon moine, mort aux choses de ce monde, sait parfaitement ce qui s'y passe. »

Mgr Langevin excellait à définir ainsi les choses d'un seul mot ; il restait inimitable dans ses bons mots et ses réparties spirituelles, qui jaillissaient toujours de son esprit clair, pétillant, comme l'étincelle de la pierre de feu sous le sabot d'un coursier rapide.

Et puisque nous parlons de Dom Benoit qui, ami de dom Gréa, connut dans la suite l'immense douleur de voir la ruine de son œuvre la plus chère, ajoutons qu'il publia en 1900 un essai sur l'anglomanie, auquel les esprits timorés firent un accueil réfrigérant, sous le prétexte vain qu'un pareil écrit était fort capable d'ameuter les Anglo-saxons contre les Canadiens-Français, en Canada.

Mgr Langevin n'était pas moins intéressé que les autres dans l'aventure ; et de plus, il ne le cédait à personne dans sa vigilance pastorale. Il fut cependant fort contrarié de la cabale montée à ce sujet contre le moine distingué dont, en sa qualité d'évêque, il connaissait le bon vouloir et le mérite éclatant. Son amitié, qui se fit toujours remarquer par sa délicatesse dans les épreuves et par son indéfectible

fidélité en toutes circontances, ne put supporter l'injustice des uns, la morosité des autres et la colère des partisans. Il écrivit donc à Mgr Cloutier, successeur de Mgr Laflèche sur le siège des Trois-Rivieres : « Dom Benoît ne méritait pas le mauvais traitement qu'il a reçu. J'en ai été peiné et blessé comme son Ordinaire, et humilié comme Canadien-Français. »

Nous avons dit que les années 1898 à 1900 marquèrent une sorte de trève dans les tribulations scolaires de Mgr de Saint-Boniface et cela nous permet de dire, d'accord avec le P. Morice, qu- le fait le plus saillant de la vie de Mgr Langevin, en cette année de 1900, fut la mort de son vieux père, survenue le 26 Juillet à l'âge de 85 ans.

La peine que l'archevêque ressentit à cette perte se mesurait par la vénération même qu'il avait pour ce respectable vieillard. Il écrivait le 6 avril de cette année à la sœur Saint-Charles : « Je le vénérais comme un saint, comme mon premier et plus grand bienfaiteur avec ma bien-aimée mère. » Il est certain, cela résulte de sa correspondance et de ses déclarations répétées, que Mgr Langevin ne cessa jamais de bénir la Providence de lui avoir donné de si bons parents, et de reporter à eux les bénédictions qui lui valurent le sacerdoce et l'Oblation.

Nous savons que Mgr Langevin tenait au peuplement du Nord-Ouest par des éléments catholiques et français de préférence, sans exclusion des autres.

Quel était, en effet, l'intérêt matériel et moral du Nord-Ouest canadien? Que ce territoire, riche et désert, se peuplât vite et bien ; qu'une grande affluence de forces et d'intelligences nationales le gardât cependant de l'accaparement étranger qui aurait pu mettre en cause l'unité de la confédération, sinon son indépendance.

Le moyen d'atteindre ce but élevé eût été de garantir à l'immigrant, Canadien ou étranger, la plus large somme de libertés, de lui assurer pour le moins les libertés dont jouissaient, à l'abri de leur Constitution, les Canadiens, Anglais et Français, dans les provinces d'organisation ancienne. Il fallait éviter de créer entre les vieilles provinces autonomes et les nouvelles arrivées à la vie

politique une inégalité choquante, une contrainte, une diminution telle qu'elle traçât entre le vieux et le nouveau monde canadien une véritable ligne de démarcation et d'isolement, une sorte de barrage tel qu'on en établit hâtivement en temps de calamités publiques pour garantir la santé d'une partie de la nation contre un fléau passager, mais redoutable qui atteint le reste : c'est-à-dire, dans les conditions qui nous occupent, une quarantaine perpétuelle, maintenue aux abords du Nord-Ouest comme pour y ralentir l'afluence *des hommes* les plus désirables, les plus compétents, les plus susceptibles d'importer en ces territoires délaissés ce qui manquait à leur développement rapide, à leur durable prospérité.

Son intérêt était encore de maintenir, à l'usage du Canada entier, l'unité des droits et des devoirs concédée aux races selon leurs origines et leur religion de par la Constitution, les Actes d'Union et de Confédération.

On s'était déjà départi de cette sagesse au Manitoba, on avait refusé à certaines parties de la nation canadienne cette mesure de justice distributive ; et on avait fait cette chose monstrueuse, dans un pays à ressources variées et inépuisables, d'un avenir qui doit être un jour prodigieux, qu'il fait bien meilleur de vivre ici, que là ! qu'il y a des privilégiés et des opprimés de par la loi ! D'où une hostilité latente qui peut dégénérer et se perpétuer en contestations sans issue, préparant des conffits sans fin. C'était bien fait aussi pour retenir chez eux les privilégiés et pour permettre que des régions abandonnées par les leurs, accablées du vide dans lequel elles sont entretenues, n'attirassent que l'étranger séparatiste et dominateur. Car, on se doute bien que ces pays, étant riches à souhait, ne laisseront pas de manifester à leur façon cette horreur du vide que ressent toute nature généreuse et dédaignée.

Sur qui pouvait-on compter pour peupler ce Nord-Ouest? Surtout sur les Canadiens-Français, qui se multiplient de façon prodigieuse. Que redoutait certains partis pour le Nord-Ouest : la foi inébranlable de ces Canadiens-Français, leur invincible attachement aux idées, aux traditions, à la langue de leurs ancêtres.

Et parce qu'on craignait qu'avec le Franco-Canadien ne pénétrât dans le Nord-Ouest la pensée française et la foi romaine, en violant la Constitution, les Actes d'Union et de Confédération et l'Acte du Manitoba, on a voulu se ménager le moyen de dire à la frontière de ce Nord Ouest attrayant, tout spécialement aux Canadiens-Français : le colon passe, mais il laisse ici sa langue et sa foi.

A cela se réduisait, en effet, avec l'aide des Greenway, des Morton, des Sifton, l'œuvre de W. Laurier dans le Nord-Ouest, où il interdit l'usage légal de sa langue maternelle et livra la conscience des siens aux sévices des sectaires.

Dès lors, une question angoissante se posait pour les catholiques ayant envie de tenter fortune dans le Nord-Ouest, pour les catholiques ayant charge de famille et l'intention de se rendre en ces lieux sans esprit de retour. Ils se demandaient : pourrous-nous élever nos enfants dans notre religion, leur transmettre sans entrave les traditions des nôtres, la langue et la foi de nos aïeux, dont ils doivent perpétuer la race ?

Ils comparaient, s'ils étaient Canadiens-Français, les privilèges scolaires dont ils jouissaient dans le Bas-Canada, même dans l'Ontario, avec ce que serait le sort commun fait à la jeunesse dans le Manitoba et les Territoires ; et, ne pouvant se résoudre à jeter leur progéniture dans le moule commun imaginé pour la déformer, ils se rebutaient et n'émigraient pas.

Aussi bien l'épiscopat et le clergé bas-canadiens s'opposaient à l'émigration de leurs ouailles vers l'Ouest ; mieux valait encore, selon la plupart, pour l'enfance la liberté américaine que l'oppression des sectaires des pays d'en Haut. Et voilà comment le premier effet de la législation scolaire du Manitoba et des Territoires de l'Ouest a été de restreindre aussi l'émigration des Canadiens-Français vers eux, de compromettre l'avenir économique et politique de cette réserve immense sur laquelle on pouvait dès lors fonder les plus belles espérances.

Pour éviter le discrédit qui pouvait en résulter pour lui, le gouvernement canadien s'était mis à provoquer l'immigration étrangère par des agents de colonisation,

agents salariés, qui opéraient à l'intérieur et au dehors. Les juifs étaient alors rejetés de Russie et n'avaient pas encore en perspective un foyer national en Palestine. Le gouvernement Laurier les attira en masse. Que d'autres parias loqueteux vinrent à leur suite, plèbe inapte qui ne faisait que déplacer ses hardes, promener sa misère physique et morale pour végéter aux frais du Trésor.

Pour ce qui concerne les Juifs, on sait qu'ils étaient admis en pleine franchise : était-ce parce qu'ils deviennent partout où ils se fixent un péril social ?

Heureusement pour le Canada, jusqu'alors les Juifs y étaient peu nombreux. Au recensement de 1901, la population juive dans toutes les provinces de la Confédération n'excédait pas 16.000. Mais dès lors elle a augmentée rapidement. On trouve maintenant des Juifs dans toutes les provinces canadiennes ; il y en a à Winnipeg, à Toronto, à Québec, à Montréal, dans les campagnes les plus reculées, Montréal n'en compte pas moins de 50.000, la seule paroisse de Saint-Roch à Québec, en 1909, avait 81 familles juives, pour la plupart nombreuses.

On demandait naturellement comment s'expliquait l'accroissement si rapide de la population israélite au Canada, en particulier à Saint-Roch, quartier de la ville de Québec, fief électoral de Laurier. La réponse était qu'en plein Parlement, Laurier invita les Juifs d'Europe à venir s'établir en Canada. Ceux-ci pensèrent ne pouvoir mieux faire pour répondre à cette voie amie que d'aller se grouper autour de leur protecteur !

Or, le Juif, d'expérience séculaire, est mangeur de catholiques, ennemi juré de l'Eglise, l'allié naturel de la franc-maçonnerie et de toutes les sectes antichrétiennes : il l'est aussi au Canada, où il poursuit déjà passionnément, tout en les cultivant, l'anéantissement des chrétientés.

L'alliance des Juifs et des Francs-Maçons, étant le cauchemar des societés modernes, ce sera une durable réprobation pour Laurier d'avoir créé en son pays, le péril sémite.

Pour la colonisation, dans la mesure qui leur était possible, avec un esprit tout différent, les évêques de l'Ouest provoquèrent une immigration de meilleur aloi. Voici comment, à cet égard, Mgr Langevin écrivait à son clergé le 5 mars 1897 :

« Il est de notre devoir à tous d'encourager la colonisation du pays, et chaque curé ou missionnaire devrait relire les recommandations si sages et si précises du premier Concile de Saint-Boniface à ce sujet :

« Coloni et advenæ benigne excipiantur, in eligendis fundis « propriis adjuventur, et consilia eis dentur, ita ut catholici in « eadem regione commemorentur et circumscriptiones tam sco- « lares quam parochiales efformentur. Cum catholicis, bonis « exemplis, orationibus et lenitate morum agant et inutiles « acerbasque controversias effugiant ».

Comme nous allons ouvrir des écoles catholiques partout où Il y aura un nombre suffisant d'enfants, la question scolaire ne devra plus être un prétexte pour éloigner de ce pays ceux qui voudraient venir s'y établir. Le Bon Dieu a donné à nos prairies une fertilité qui permettrait de nourrir des populations nombreuses, et ceux qui veulent travailler la terre et économiser peuvent vivre honorablement en ce pays. Engagez donc vos paroissiens à faire venir leurs parents et leurs amis....

Afin de protéger nos colons il serait à désirer que l'on formât partout des sociétés d'agriculture ou des cercles agricoles sur le modèle de ce qui se pratique dans la province de Québec. Que chacun de vous devienne missionnaire colonisateur et vous ferez des merveilles. Au reste, plusieurs ont déjà réussi à fonder des paroisses prospères dont ils sont l'âme et le soutien, et dernièrement encore, l'un de vous m'annonçait que quatorze terres avaient été achetées par des catholiques dans sa paroisse. En avant ! Dieu le veut ! Dieu le veut !

Nous-mêmes, nous avons connu un agent officiel de colonisation pour le Saskatchewan : M. Gravel dont le zèle est admirable. Il nous affirma avoir ramené au pays force Canadiens qui s'en furent aux Etat-Unis et qui prospèrent mieux dans leur Ouest. Il ajouta : en 1911 nous avons vu arriver 350.000 immigrants, dont 150.000 Américains ; et nous en attendons 500.000 en 1912 ! Aussi, concluait-il, les terres enchérissent rapidement, leur valeur progresse chaque jour.

M. Davidson de Winnipeg, agent-général de la *Norther Canadian Railway C°*, nous confirma ces faits à Paris en présence du juge suprême, sir Joseph Dubuc.

Aux conseils prodigués par le digne prélat à son clergé, rien dans le fond, rien dans la forme qui encourage l'œuvre scolaire imposée au Manitoba grâce aux défaillances de W. Laurier, ou les méfaits de ses alliés. Le contraire apparaît dans l'affirmation : « Comme nous allons ouvrir des écoles catholiques partout... » Cela ne se faisait pas, évidemment, en conformité avec les vues et avec le concours du gouvernement local qui avait opté pour l'école neutre, obligatoire pour tous, laïque en perspective et relativement déjà... sans Dieu !

Cela nous amène tout naturellement à la polémique virulente soutenu par le sénateur Landry contre *La Vigie* et le *Champenois*, deux feuilles libérales qui faisaient jadis campagne pour un certain curé Bérubé, agent de colonisation dans la Saskatchewan, salarié par l'Etat pour attirer en cette région la main-d'œuvre franco-canadienne de l'Est et, par surcroît, l'émigration étrangère. Ce curé estimait, à l'encontre de son archevêque, que tout dans l'Ouest, au point de vue scolaire comme aux autres points de vue, était pour le mieux et donnait les meilleures satisfactions : déclaration hasardée qui lui valut de la part de Mgr Langevin, mieux informé, surtout plus autorisé pour traiter de cette question, une condamnation salutaire.

Bérubé était d'ailleurs un personnage remuant dont le renom débordait les frontières du Canada. Ce curé de Vonda n'était pas à proprement parler ce que nous appellerions en France *un homme à miracle*, c'est-à-dire, un homme téméraire, entreprenant le bien à coups d'expédients et forçant à chaque détour de sa route un saint complaisant de le tirer d'embarras. Bérubé avait de singulières dispositions à se tirer de peine tout seul, dût-il, pour en sortir plus vite, changer de diocèse à chaque soutane usée et faire antichambre plus qu'il ne convenait. Sur les principes il n'était pas tenace, et sur les convenances confessionnelles, non plus : c'était, à vrai dire, un homme compromettant et, ma foi !... compromis ; et nous

l'avons connu en France. (1) Donc, le nom de Bérubé nous était connu...

Le bien du Canada méritait meilleur apôtre que Bérubé.

Mais ne lâchons pas Bérubé ! Le personnage vaut la peine qu'on en parle, d'autant plus que la *Vigie* le défendit avec ardeur, et non sans intérêt, le sénateur président Landry nous apprit que ce ne fut pas non plus hors de saison, ni sans nécessité.

Il paraît que le curé Bérubé, faisait des diocèses comme on fait à l'atelier des chemises à l'emporte-pièce, pour pouvoir en changer plus aisément, et sauf respect, s'il en changeait, c'était moins par habitude, que pour sa commodité. On ne supportait pas Bérubé ; et celui-ci ne supportait pas davantage l'autorité qui n'admirait pas en lui la qualité supérieure d'agent salarié d'un gouvernement libéral, qui s'en servait pour une besogne équivoque. Bérubé, homme-lige de gens qui sacrifièrent le droit catholique, eut des difficultés dans Québec comme il eut des déboires dans l'Ouest. Cependant, ses attaches libérales résistèrent à tout et c'est de lui que Mgr Langevin devait dire dans l'*Action sociale*, 22 août 1908 :

« Je me demande au nom de qui M. l'abbé Bérubé, arrivé depuis peu dans le Nord-Ouest, et curé-missionnaire de vingt familles à Vonda, prend la liberté de parler et de dire dans sa lettre sur l'enseignement du français, qui est si négligé : « Nous sommes satisfait du présent. »

« Certainement, le brave abbé ne parle pas au nom de son évêque, Mgr Pascal, voyageant en Europe et qui n'approuverait pas ses lettres, et il parle encore moins en mon nom et au nom des catholique ,bien pensants qui sont au pays depuis plusieurs années.

« ... Nous voulons bien donner crédit à M. l'abbé Bérubé pour ses bonnes intentions, ses talents et son zèle pour la colonisation catholique et française ; mais il est regrettable de voir ses lettres servir une mauvaise cause. Il a tort de dire que les catholiques sont satisfaits, alors que l'épiscopat tient un autre langage. »

Cette réprimande paternelle, ce désaveu motivé fit dire à Bérubé que depuis lors « il ne pouvait plus être à l'aise pour discuter cette question (des écoles) *coram populo* ». Donc, s'il restaità l'aise quand même dans l'intimité, ce

(1) Voir Voix Canadiennes, tome VIII, p. 393 et suivantes.

n'était plus l'opinion ni l'autorité des évêques qui le gênaient.

Toutefois, ce petit curé de vingt familles n'était pas fait pour se passer de toutes ses aises fort longtemps. Bientôt, il déploya ses voiles aux vents politiques qui s'y engouffrèrent impétueusement, si bien que tous ses confrères du diocèse de Mgr Pascal d'abord, puis ceux de l'archidiocèse de Mgr Langevin se répandirent en protestations contre lui.

Peu avant l'admonestation de Mgr Langevin, parue dans l'*Action sociale*, il était arrivé chez Bérubé à Vonda un curé de la province de Québec, Lambert qui, selon la *Vigie*, aurait dit en réunion publique : « Qu'ayant vu de ses yeux il ne pouvait faire autrement que de déclarer publiquement qu'au point de vue « scolaire et religieux » l'émigration n'avait rien à craindre, mais avait tout à gagner en préférant le Nord-Ouest aux Etats-Unis. »

La citation de la *Vigie* était inexacte, le *Soleil* la rectifiait ainsi : « M. Lambert commence par défendre les curés de sa province (!). Il est frappé de l'importance de la question mise devant cette Convention. Dans cinquante ans, dit-il, on parlera de cette discussion. Il s'agit, en effet, de convaincre toute une province. Doit-elle envoyer ses enfants coloniser l'Ouest ? Est-il vrai que les Canadiens-Français courent ici le danger de perdre leur foi et leur langue ? Personnellement, je ne le crois pas. »

Qu'importait, même ainsi rectifiée, l'opinion du curé Lambert, opposée à l'opinion contraire des évêque de la même province comme de ceux des provinces de l'Ouest, principaux intéressés ? Cette opposition existait-elle ? L'abbé Lambert la constata dans la même réunion en invitant ses auditeurs à en obtenir le retrait : « Il faut, dit-il, un mouvement d'ensemble. Vos chefs hiérarchiques devraient (!) agir sur les chefs de la province de Québec. Un curé, dans sa paroisse, ne peut tout dire et tout faire(!). Il lui faut l'assentiment de son évêque. Aussi longtemps donc que les évêques de la province de Québec seront opposés à la migration des nôtres vers vos provinces de l'Ouest, vous ne pouvez compter sur le secours des curés. »

Donc, les évêques canadiens étaient et restaient opposés à la migration des leurs vers l'Ouest.

Et voici comment la question des écoles neutres dans l'Ouest se posait alors devant la colonisation par l'immigration franco-canadienne et étrangère : Les catholiques Canadiens-Français et autres peuvent ils aller s'établir dans l'Ouest canadien, s'y fixer, y créer une famille sans s'exposer à perdre leur foi, leur langue et leurs traditions par l'action délétère de l'école neutre et anglaise, protestante en fait et sans Dieu?

Bérubé et Lambert répondaient : Oui. Mais tout l'épiscopat et le clergé des deux provinces disaient : non!

Et si ces derniers conseillaient encore la colonisation, qu'il eût été téméraire d'enrayer, c'était afin de gagner assez en force et en nombre pour faire abroger ou amender de funestes lois. C'était aussi le but de tous les efforts de Mgr Langevin.

Il n'est donc pas oiseux d'insister sur ce fait, vu son importance, vu le préjudice énorme que l'atteinte à la liberté religieuse et aux droits des familles cause aux provinces de l'Ouest, dont la progression heureuse est ainsi grandement entravée.

Ces funestes conséquences du règlement Laurier-Greenway pour le Manitoba et, plus tard, de la législation Laurier-Sifton pour l'Alberta et le Saskatchewan n'échappaient pas plus à leurs auteurs, aux libéraux et à leurs alliés, qu'aux Bérubé et Lambert; et tous en éprouvaient quelque embarras. Mais comment aborder la question, la résoudre à la satisfaction des oppresseurs sans se heurter aux condamnations nombreuses qui pèsent sur ces arrangements néfastes? Si on ne le voit guère encore aujourd'hui, c'est qu'on se leurre, ou qu'on manque encore de perspicacité. Mais Bérubé trouvait déjà un biais et tournait l'obstacle : il ne parlait pas des écoles, ni des dangers qu'elles faisaient courir à la foi, à la nationalité des catholiques français ; il quittait le terrain de la religion et de la morale, où il était nécessairement mal à l'aise ; il abandonnait le ciel pour s'accrocher à la terre ; il ne s'occupait pas de l'âme, mais du corps ; ni des mérites à gagner, mais uniquement des fortunes à réaliser : il ne

traitait enfin que de colonisation en embauchant des défricheurs au Bas-Canada ; pour le reste, aux autres de se débrouiller !

Venez donc, criait-il ; ici la terre est bonne et les institutions consacrent toutes les libertés ; vous manquez à notre prospérité ; nous avons recours à vous et la Patrie, à l'œuvre, aura les yeux sur vous. Venez fonder sur les bords du Saskatchewan des familles, des paroisses, des villes françaises ; vous nous aiderez à endiguer le flot grossissant de l'émigration étrangère ; vous assurerez à notre race une influence que, sans vous, elle ne saurait ni rechercher, ni acquérir.

L'appel était pressant ; les mobiles semblaient généreux. On oublierait volontiers que ceux qui faisaient la parade étaient payés à la pièce, manquant ainsi d'autorité comme de conviction.

Mais le défricheur de Québec, si ardemment sollicité, se rappelait fatalement qu'il était catholique comme ses pères ; il voulait des fils catholiques et français comme ses aïeux ; il ne pouvait, en tout cas, se résigner à l'encontre de ses ancêtres à faire souche de transfuges, de renégats. Il restait donc chez lui, dût-il s'y trouver plus à l'étroit que dans le vaste Ouest, surtout, il ne croyait pas Bérubé et autres agents intéressés, lorsqu'ils disaient au sujet des écoles : « nous sommes satisfaits ! »

Oui. ces pauvres diables étaient satisfaits de leur salaire et s'ils clamaient ainsi. ce n'était que pour le justifier. Quant à l'école sans Dieu, qui répugnait à leur coreligionnaires et qu'on leur imposerait, ils n'en avaient point cure. En vain pour s'excuser ils disaient: Il y a *neutralité* et *neutralité* ; la nôtre est supportable.

Non, car celle qu'on pratiquait dans le Nord-Ouest était le pire du genre. Rappelons ce qu'en disaient les fauteurs du système. Sifton, qui décida Laurier à se dégager de ses promesses jusqu'à la trahison, s'exprimait ainsi :

« Nous avons une école normale avec enseignement pédagogique uniforme pour tous les instituteurs et quand je dis *tous* les instituteurs, cela comprend les instituteurs de toutes les écoles, séparées ou publiques ; des cours d'études uniformes

pour toutes les écoles de même catégorie; des livres de classe uniformes pour toutes les écoles, un degré uniforme d'instruction pour les instituteurs de toutes les écoles ; la direction complète et absolue de toutes les écoles quant à leur régie et administration par l'autorité scolaire désignée par la Législature en conformité des Ordonnances; laïcisation complète de toutes les écoles entre neuf heures du matin et trois heures et demie du soir...

« Là où il y a une école publique, la minorité, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, peut établir une école séparée ; mais *toute école séparée* est soumise absolument à toutes les dispositions ci-dessus et *est une école publique* dans toute l'acception du mot.

« Si cette loi (celle proposée par M. Laurier) est adoptée, elle conservera seulement les deux privilèges que j'ai mentionnés, la faculté qu'aura la minorité, ou catholique ou protestante, d'avoir une maison d'école à part et la facu té de donner l'enseignement religieux de trois heures et demie à quatre heures pendant l'après-midi. Mais il ne saurait y avoir dans aucune école de domination ecclésiastique ou confessionnelle. L'enseignement de doctrines religieuses ne pourra pas avoir lieu entre neuf heures du matin et trois heures et demie du soir. Ainsi ce système scolaire ne donnera pas prise aux objections de ceux qui sont hostiles aux écoles confessionnelles parce qu'ils craignent l'influence que l'Eglise, le clergé ou le cléricalisme pourraient exercer sur elles. » (*Débats* 24 mars 1905, pages 3.217 et suiv.)

On se rappellera que Patterson, ministre des douanes dans le cabinet Laurier, disait aussi de écoles séparées crées par la législation de 1905 :

« Il est bon de savoir que ces écoles séparées sont établies de la même manière que les écoles publiques. Bien que leur titre d'écoles séparées soit susceptible de donner à penser qu'elles ressemblent aux écoles de quelque autre province, elles sont *en tous point semblables* aux écoles *publiques* en ce qui concerne leur organisation, la capacité des instituteurs, les livres de classe, l'inspection par l'Etat et les rapports qui en doivent être faits. Elles sont à tous égards placées sous la direction de commissaires de l'instruction publique, tout comme les autres écoles des Territoires. Le programme des études est le même pour les écoles publiques et les écoles séparées.

Les écoles séparées ne jouissent d'aucun droit, d'aucun privilège qui ne soit aussi reconnus aux autres. (*Débats* du 29 mars 1905, p. 3.172).

Fielding ne contredisait pas ces affirmations quand il interpréta comme suit, cette loi de malheur :

« Quelle est, dit ce ministre des Finances, cette loi que nous allons confirmer dans les nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan ? On nous dit que cette loi établit un système

d'écoles séparées. Or, les écoles séparées peuvent être une chose dans une partie du pays et une autre chose dans une autre partie... Quoique l'on puisse dire de ces écoles dans d'autres pays ou dans d'autres provinces, il serait *absolument erroné* de prétendre que nous établissons dans les nouvelles provinces de l'Ouest des écoles *séparées* dans le sens que l'on donne généralement à ces mots Je prétends que les écoles séparées qui existent aujourd'hui dans les Territoires du Nord-Ouest sont des écoles *nationales* et si elles en ont tous les éléments, je dis qu'il n'y a pas de principe en danger ni rien qui nous justifie de nous quereller. Quelles sont ces écoles?... Les écoles qui existent aujourd'hui dans les Territoires du Nord-Ouest existent en vertu des chapitres XXIX, XXX ET XXXI des Ordonnances des Territoires... Si vous les lisez, vous sortirez de cette lecture avec la conviction qu'elles établissent un système *d'écoles nationales* dignes de l'admiration de toutes les autres parties du pays. Quels sont les éléments essentiels d'une école nationale. Je pose comme principe qu'une école établie par les autorités publiques, dont l'administration, les pouvoirs et les privilèges sont soumis à la réglementation de l'Etat, de la province ou du territoire, suivant le cas, qui fait lui-même le choix des livres, règle le cours des études, la fait visiter par ses inspecteurs et la subventionne, si vous avez, dis-je, tous ces éléments, vous avez *réellement* un système *d'écoles publiques* créé par l'Etat, administré par l'Etat et subventionné par l'Etat. Chacune de ces conditions existe aujourd'hui dans le système scolaire des Territoires du Nord-Ouest.. Telles sont les écoles qui existent aujourd'hui dans le Nord-Ouest et que nous nous proposons de perpétuer par la loi que nous présentons. *La différence* qui existe entre une école de la minorité et une école de la majorité au Nord Ouest est si petite que celui qui voudrait la définir aurait beaucoup de difficulté

« Depuis l'heure de l'ouverture de la classe le matin, jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi, toutes les écoles sont semblables, il n'y a pas de différence ; les devoirs des instituteurs sont les mêmes, tous sont obligés d'être munis du même diplôme ; ce sont les mêmes examens, le même cours d'études, les mêmes livres, et les mêmes réglements faits par le gouvernement, et l'inspecteur est aussi nommé par le gouvernement. Je répète que de l'ouverture à la fin de la classe, *il n'y a aucune différence dans aucune des écoles du Nord-Ouest.* » (*Débats*, 22 mars 1905, pages 3114 et suivantes).

Wilfrid Laurier, qui trouvait que toute diminution des droits des minorités eût été une mesure infâme, comment s'est-il expliqué lui-même sur son œuvre, inspirée par Fielding? Il disait dans une lettre restée fameuse, ce qui suit :

« L'impression prévaut que les écoles séparées telles que prévues dans le bill, seront des écoles ecclésiastiques. Ceci est une erreur. Les écoles que vous appelez écoles *séparées* dans ce cas ici ne sont pratiquement que des écoles *nationales*. Voici la loi des Territoires du Nord-Ouest à l'heure qu'il est. »

« Tous les instituteurs doivent subir un examen et avoir un certificat du bureau de l'Instrution publique ; toutes les écoles doivent être soumises à l'inspection d'inspecteurs nommés par le bureau d'Instruction publique ; tous les livres en usage dans les écoles doivent avoir été approuvés par le bureau d'Instruction publique ; toutes les affaires matérielles sont sous le contrôle du bureau de l'Instruction publique ; tout l'enseignement doit être donné en langue anglaise ; à trois heures trente minutes l'instruction religieuse peut être donnée aux enfants suivant certains règlements faits par les commissaires, mais la présence des élèves n'est pas même obligatoire. »

« Trouvez-vous quelque chose à reprendre à cette dernière clause ? Ne croyez-vous pas que ce que vous appelez « *écoles séparées ne sont en réalité que des écoles nationales.* »

« La grande objection aux écoles séparées c'est qu'elles diviseront notre peuple, mais si la même éducation est donnée dans ce que nous appelons les écoles séparées que dans toutes les autres écoles, je ne vois pas l'objection qu'il peut y avoir à un pareil système. »

La contradiction flagrante, énorme, entre Laurier avant le Bill et Laurier après, montre l'immense chemin parcouru par cet arriviste dans la voie des concessions vers une mesure, selon lui-même *infâme ;* car enfin, ce qu'il accorda, lui catholique et Français, à ses coreligionnaires des nouvelles Provinces, était une diminution telle qu'elle ne pouvait que soulever la réprobation due à toute défaillance inique : et cette désapprobation sera d'autant plus grande que rien ne justifiait les concessions faites, les défaillances éprouvées, puisque Laurier capitulant disposait, en 1905, comme avant le Règlement Greenway-Laurier, d'une forte majorité disciplinée. Ce chef de parti et de gouvernement, connaissant le droit contesté et son devoir civique, plia l'échine pour le plaisir de ramper, ou par intime préférence, ou mieux pour le profit qu'il en attendait ; collusion alors doublement infâme, puisque, victorieux avant tout combat, il abandonna les siens et trahit sa foi apparente sans nécessité. Au lieu d'écoles confessionnelles qu'il pouvait octroyer, il imposa sur quelque ordre occulte des écoles neutres que repoussaient avec la même horreur les honnêtes gens de tous les partie, de toutes confessions.

C'est ce Règlement Laurier-Greenway, puis cette législation Laurier-Sifton qui l'emportèrent malgré tout, que Bérubé trouvait satisfaisante, osant écrire à son évêque :

« Dans les districts où les catholiques sont trop peu nombreux pour « soutenir une école séparée, les enfants catholiques, il est vrai, fréquentent une école *neutre* ; mais seraient-ils mieux partagés sous l'empire de la loi la plus parfaite, par exemple, de la loi de Québec ? Non, car alors, ils devraient subir l'enseignement d'une école *sectaire*. »

Savez vous ce qu'était dans la pensée de Bérubé l'école sectaire ? Ce n'était pas comme un vain mortel pourrait le supposer : l'école neutre ou sans Dieu, mais uniquement, entendez-bien, l'école protestante à l'usage de la minorité protestante qui peut la préférer à l'école commune catholique. C'est aussi, par contre et c'est ce qu'il faut retenir, l'école catholique établie par les catholiques lorsque leur nombre ne leur permet pas l'usage de l'école publique, revenant de droit à la majorité protestante.

Naturellement ce langage ne paraissait pas digne d'un prêtre, tout au plus d'un agent salarié pour une besogne malpropre ; à Bérubé et à ceux qui pensaient comme lui, le sénateur président Landry expliquait dans l'*Evènement*, à la date du 21 septembre 1909, ce qu'était une école confessionnelle ou séparée. et ce qu'était une école neutre :

« Evidemment, dit l'honorable sénateur-président. M. l'abbé Bérubé ne connait pas la différence profonde qui existe entre une école confessionnelle et une école neutre, et l'idée qu'il se fait d'une école séparée prouve qu'il ne connait pas un mot de la question qu'il prétend traiter. Il nous pardonnera de lui offrir quelques renseignements sur cet important sujet.

« Au point de vue de l'enseignement qui s'y donne, l'école est « confessionnelle » quand cet enseignement est imprégné de l'esprit religieux de la dénomination à laquelle appartient cette école. Nous avons ainsi des écoles catholiques, anglicanes, méthodistes, presbytériennes, etc., suivant que l'enseignement donné est imprégné de l'esprit catholique, anglican, méthodiste, presbytérien, etc. Si l'enseignement donné dans une école est totalement soustrait à toute influence religieuse quelconque, si cet enseignement peut être indifféremment départi à tous les élèves fréquentant l'école, quelle que soit la diversité des croyances religieuses de ces élèves, si cet enseignement ne peut pas de sa nature froisser aucune croyance quelconque, nous avons alors l'école « neutre », l'opposée de l'école « confessionnelle ».

« Tout autre est l'école « séparée. » Son nom l'indique, c'est une école détachée d'une école déjà existante, une école qui se sépare de l'école en usage dans l'arrondissement où elle s'établit ; c'est l'école d'une minorité qui ne veut pas accepter l'en-

seignement donné à la majorité. L'école « séparée » c'est l'école qui se dresse en face de « l'école publique » ou de « l'école commune. »

« Elle n'est pas nécessairement une école confessionnelle. Dans un arrondissement scolaire, par exemple, où la majorité catholique aurait une école publique catholique, confessionnelle par conséquent, l'école de la minorité protestante deviendrait une école séparée qui pourrait être parfaitement neutre et qui le serait selon toute probabilité.

« Personne ne disputera ce fait que le système scolaire de la province de Québec met d'ailleurs en pleine évidence.

« Dans les deux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, nous sommes en face d'une loi qui ne reconnaît en aucune manière l'école confessionnelle. Les ordonnances du Nord-Ouest, de 1901 sur lesquelles s'appuie cette loi, décrètent que la minorité, protestante ou catholique, des contribuables de tout district peut y établir une école séparée, mais à la condition expresse que cette école séparée se soumette à toutes les obligations imposées aux écoles publique.

« Or, ces dernières ne peuvent pas être confessionnelles. La loi le leur défend expressément.

« Dans les deux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan l'école séparée ne peut donc pas être une école confessionnelle. La-bas, toutes les écoles publiques ou séparées, sont nécessairement, de par la loi, *des écoles neutres*. C'est le don de M. Laurier.

« M. Bérubé peut-il maintenant nous dire qu'est-ce que nos coreligionnaires ont pu obtenir ? Dans toutes les localités où ils sont la majorité ils ont, par la force des choses, leur école publique, car l'école publique, c'est l'école de la majorité, mais cette école ne peut pas être une école confessionnelle, la loi le défend.

« Dans les districts scolaires où ils sont la minorité, nos coreligionnaires peuvent — pourvu qu'ils soient en nombre suffisant pour la soutenir — avoir leur école séparée, mais cette école séparée, disent MM. Laurier, Patterson, Fiedling, Sifton, est en tout semblable à l'école publique et, comme elle, complètement soustraite « aux objections de ceux qui sont hostiles aux écoles confessionnelles parce qu'ils craignent l'influence que l'Eglise, le clergé ou le cléricalisme pourraient exercer sur elles. »

« Ce sont ces écoles neutres, dont l'abbé Bérubé, prêtre catholique, s'est déclaré pleinement satisfait !

« C'est vrai que devant la condamnation formelle qui lui a valu ce propos anticatholique, M. l'abbé Bérubé consent, dans le mémoire qu'il adresse à Son Ordinaire, à retirer l'expression « parfaitement. » Il reste donc satisfait, simplement. C'est encore trop. Oui, encore trop, puisque l'abbé Bérubé demeure en flagrante contradiction avec les enseignements de l'Eglise à laquelle il appartient.

« Et ce qui aggrave une position déjà insoutenable, c'est cette singulière, nous allions dire cette scandaleuse affirmation que dans les nouvelles provinces de l'Ouest les enfants catholiques sont encore mieux, avec les écoles neutres en partage qu'avec

des écoles que pourraient donner la loi la plus parfaite, même celle de la province de Québec : évidemment le missionnaire cède le pas à l'agent de colonisation et met les intérêts politiques du gouvernement qui le paie au-dessus des enseignements de l'Eglise catholique.

« Il a beau s'écrier pour pallier sa faute et étourdir sa conscience : Qu'est-ce donc qui empêchera le curé, le syndic et le maître catholiques d'ordonner l'école de telle façon que rien n'y soit en contradiction avec la foi et la morale catholique ? »

« Qui empêchera ? Mais M. l'abbé, la loi elle-même, la loi de M. Laurier, celle que vous acceptez, dont vous vous déclarez satisfait et qui est agencée de telle façon, au dire de vos maîtres, qu'elle doive empêcher ou détruire « l'influence que l'Eglise, le clergé ou le cléricarisme pourraient exercer » sur l'enseignement donné dans les écoles dont la neutralité réjouit votre cœur d'apôtre.

« M. le curé Bérubé semble vouloir que le public attache beaucoup d'importance sur le fait qu'il a obtenu de Son Ordinaire la permission de faire imprimer sa propre défense. Le public aurait certainement tort d'y voir autre chose que le permis lui-même. Ce n'est pas une approbation des idées de l'écrivain, pas même du mode de défense.

« Nous savons, nous, que l'épiscopat de l'Ouest, à l'unanimité de ses membres, condamne le système scolaire que Laurier a imposé aux catholiques de ces provinces et nous défions M. l'abbé Bérubé ou M. Barthe, son défenseur dans la « Vigie », de produire une seule approbation de ce système répudié par l'Eglise.

« Mais, dit la *Vigie*, Mgr Langevin, lui-même, dans sa dernière communication à l'*Action Sociale*, reconnaît que sir Wilfrid et sir Charles Fitzpatrick ont fait pour le mieux. » Nous nous inscrivons en faux contre cet audacieux mensonge.

Après avoir dit, pour expliquer cette allusion faite par Mgr Langevin aux discours prononcés au Parlement par Laurier et Fitzpatrick, le sénateur Landry remarque qu'il y a en ces deux personnages un homme qui agit et un homme qui parle : et on peut constater que ces deux hommes de *la même personne* sont fréquemment en contradiction entr'eux : la solution des difficultés scolaires au Nord-Ouest est assurément l'une des plus troublantes de ces manifestations contradictoires.

En présentant ses bills d'autonomie à la Chambre des Communes, le 21 février 1905, que disait en effet W. Laurier ? Ecoutez-le, sachez pourquoi et comment il excita alors un enthousiasme général, en quelque sorte délirant. Les deux bills, dans leur dispositif, et Laurier dans son discours, assuraient aux catholiques la plénitude de leurs droits en matière d'enseignement. Il proclamait : « Je ne

viens pas ici, en ce moment, préconiser l'établissement des écoles confessionnelles, à titre de proposition abstraite, non, mais nous avons incorporé dans la mesure législative à l'étude deux propositions : l'une, portant que la minorité a le pouvoir d'établir ses propres écoles, et l'autre qu'elle a le droit à une part des deniers publics. Voilà la loi en vigueur aujourd'hui, loi d'accord avec la Constitution qui nous régit, la loi de l'Amérique Britannique du Nord. »

Puis, interpellant le Dr Sproule, au sujet d'une interruption, Laurier criait aux applaudissements de toute la Chambre ses engageantes promesses : « L'hon. député prétend-il qu'en ce qui concerne les écoles *confessionnelles* ou *séparés*, ces provinces (l'Alberta et la Saskatchewan) ne jouiraient pas de droits et de privilèges similaires à ceux accordés aux provinces d'Ontario et Québec ? Nous dirions à Ontario et Québec : Vous aurez droit à vos écoles séparées ; et nous refuserions ce privilège aux provinces d'Alberta et de Saskatchewan ! Est-ce là ce que prétend l'hon. député ? Non, *pareille prétention serait de la dernière absurdité* ! »

Comme si la Constitution ne lui fournissait pas assez d'arguments, Laurier poursuivait : « Je vais traiter la question à un autre point de vue que celui des écoles séparées, au point de vue plus large du devoir envers le pays, de l'amour de la patrie canadienne.

« Après avoir obtenue l'adhésion de la minorité à cette forme de gouvernement (la Confédération) ; une fois qu'elle a consenti à se dessaisir de ses privilèges, à abandonner une position pleine de force, allons-nous donc lui donner à entendre, aujourd'hui que la Confédération est établie, que le principe même sur lequel cette minorité s'est basée pour donner son acquiescement à cette convention doit être mis au rancart et que ses droits et privilèges seront foulés aux pieds ? Non, pareille proposition, à mon avis, ne saurait être soutenue ici et, j'en suis convaincu, la Chambre la repousserait. »

On ne pouvait dire plus en meilleurs termes ; un mois durant le premier-ministre fut porté aux nues, pendant que, de son côté, le ministre de la Justice faisait une

tournée dans tout le pays jetant dans les Presbytères, dans les Séminaires, dans les Universités, dans le palais du Délégué apostolique, la positive assurance que la minorité catholique allait obtenir enfin justice pleine et entière.

Mais c'était encore un leurre ! Un mois, jour pour jour, après que Laurier eut donné à tout un peuple confiant ces belles assurances, le *grand canadien*, le *grand patriote* eut si peur qu'il donna le spectacle public d'une défaillance honteuse. Non seulement il ne donna pas à ses coreligionnaires, à ses compatriotes du Nord-Ouest ce qu'il leur avait si solennellement promis ; mais, affolé, poussé par Sifton, Fielding et autres fanatiques, il prit sur lui d'amender sa propre législation et, ce qui est pire encore, de changer l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord : la Constitution elle-même !

L'énormité de cet amendement imprévu creva les yeux de ceux-là même qui n'avaient pas su distinguer dans le *grand traître* l'homme à deux faces, l'homme qui parlait bien et agissait mal.

Ne perdons pas de vue qu'en vertu de la clause 93 de la Constitution canadienne, les lois relatives à l'enseignement sont du pouvoir exclusif des Provinces, pouvoir soumis à certaines conditions ou restrictions qui en règlent l'exercice. Ainsi « rien dans les lois provinciales ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré lors de l'Union par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la Province, relativement aux écoles confessionnelles. »

Or, en 1875, le Conseil fédéral, par une législation spéciale avait donné aux Territoires du Nord-Ouest des écoles confessionnelles, la majorité ayant le droit d'avoir dans chaque arrondissement l'école à sa convenance, partant confessionnelle à leur gré. Ce droit, accordé par la loi était basé sur la clause 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et il en découlait que partout dans les Territoires, où les catholiques étaient en majorité, ils avaient et conservaient le droit d'avoir des écoles publiques franchement catholiques. avec tous les droits accessoires pour son bon fonctionnement confessionnel. (Nous

n'aurons plus à rappeler ces arguments quand il s'agira ultérieurement de l'annexion du Keewatin au Manitoba).

Et qu'a fait Laurier? Non seulement il n'a pas laissé aux minorités le droit d'avoir leurs écoles franchement confessionnelles, avec ou sans participation aux subventions de l'Etat; mais même il a enlevé aux majorités, ou catholiques ou protestantes, cette faculté reconnue par des Actes solennels et par la Constitution! La justice à ses yeux c'était pour tous les plaideurs la même corde pour les pendre ou le même sac pour l'immersion dans l'imbécilité libérale!

D'un trait de plume, dit le sénateur président Landry et reconnait l'abbé Bérubé avec M. Barthe son défenseur, il effaça dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, en appliquant cet Acte aux nouvelles provinces, les mots *écoles confessionnelles* pour leur substituer les mots *écoles séparées*. Du coup, il enlevait aux écoles du Nord-Ouest l'inviolable protection qu'accordait aux écoles confessionnelles le § 1er de la clause 93. Du même coup les catholiques de l'Alberta et de la Saskatchewan, dans les arrondissements où ils étaient la majorité. perdaient leur droit à des écoles « confessionnelles ». Seule, la minorité où elle se trouve, a le droit d'avoir des écoles « séparées » mais telles que constituées par les Ordonnances spoliatrices de 1901, c'est-à-dire des écoles d'où l'enseignement religieux est strictement banni.

Voilà ce que l'amendement Laurier-Sifton laissa aux catholiques des nouvelles provinces (après les injustices commises au Manitoba).

« Ce que notre Constitution garantissait, en termes généraux à toutes les *autres* provinces du Dominion, M. Laurier, après un mois de pénible réflexion et d'un néfaste travail, l'a violemment arraché de notre charte et l'a délibérément refusé aux catholiques des nouvelles provinces.

Au risque de déplaire à M. Bérubé ou au suave M. Barthe, continuait l'honorable M. Landry, nous déclarons hautement que M. Laurier a commis une véritable iniquité. Et des catholiques se déclarent satisfaits de cette spoliation coupable! C'est donc à la lumière de ces faits qu'il faut lire la dernière lettre de Mgr Langevin, entr'autres, le paragraphe suivant :

« Vous avez eu raison de dire que nous ne pouvons pas être « satisfaits de la situation scolaire de la Saskatchewan aussi « bien que dans l'Alberta, parce que les écoles sont *neutres*. en « principe, et il est à désirer que les écrits de feu Mgr Taché, « d'illustre mémoire, du T. R. P. Leduc, *V. G.*, et les discours « (et non pas les actes) prononcés dans le Parlement d'Ottawa « par sir Wilfrid Laurier et l'honorable M. Fitzpatrick pour ap- « puyer la première clause (et non pas pour l'amender) nous « garantissant nos droits scolaires.... auront plus d'autorité

« pour convaincre les gens intelligents et bien disposés que les « écrits si regrettables de M. l'abbé Bérubé.

Mgr Langevin s'affirmait ici, il s'affirmera ainsi partout, toujours, le défenseur de la religion et de la race française. Il estimait qu'en retour de leur fidélité au drapeau britannique, les trois millions de Franco-Canadiens avaient droit à la reconnaissance du pays et à la protection de leurs libertés. Nous l'entendrons dire fièrement au Congrès du Parler français à Québec : nous sommes restés français parce que catholiques ! en défendant notre religion nous protégeons notre race.

C'est la nécessité de vider l'incident Bérubé qui nous a entrainé à anticiper sur les difficultés scolaires soulevés par l'érection en Provinces autonomes (Alberta et Saskatchewan) d'une notable partie des Territoires de l'Ouest, naguère partie intégrante de l'archidiocèse de Saint Boniface.

CHAPITRE XIII

SOMMAIRE. — Question irlandaise. — La tentation. — Voyage au Klondike. — Activité de Mgr Langevin.

Telles étaient les contrariétés, les labeurs de Mgr Langevin ; si pressantes lui apparaissaient les questions à traiter, les résolutions à prendre ; et puis la nécessité de faire face partout à la fois à des détracteurs acharnés était si grande aussi qu'il ne lui fut pas plus loisible d'assister aux obsèques de son père qu'il ne put se rendre auparavant à son chevet. Pour se consoler de ses douleurs il avait l'espérance qui entr'ouvre les cieux et montre aux vivants la gloire des élus. Mais dans ce qu'il avait à subir comme pasteur des âmes au milieu d'un monde pervers et conjuré, quels motifs lui restaient-ils pour apaiser ses alarmes ? C'était une obsession pour lui, un vrai martyre de voir l'enfance, espoir de son Eglise, soustraite aux salutaires influences du Foyer et de l'Ecole chrétiens, exposée sans défense à toutes les déflorations de l'erreur et du vice qui mènent le jeune âge abusé à l'apostasie. Comme il savait le mal sans remède et surtout que la loi infâme disposerait des esprits et des cœurs, il souffrait d'inexprimables tourments. Sa peine étant atroce, elle lui arrachait des soupirs, des appels, des cris déchirants ; mais à le voir ainsi tourmenté sans fin, à l'entendre se plaindre sans cesse de l'acharnement de ses bourreaux, la pitié de ses amis, de ses collègues même perdait patience ; l'esprit de justice de tous semblait finalement oblitéré jusqu'à faire détourner les cœurs de son bon droit, comme de son malheur !

Sans doute Greenway, libéral, avait fait place à Roblin, conservateur.

L'archevêque, un moment réconforté par de belles promesses, s'adressa au nouveau venu qu'il savait honnête, même bienveillant. Mais on peut être honnête et timide à la fois, bienveillant et trop habile aussi. Mgr Langevin demandait les réparations dues pour les torts qu'il subissait, c'est-à-dire, plus de justice et de liberté. Roblin n'y voyait d'autre inconvénient que l'intérêt de son parti, que la perte assurée de l'appui des orangistes qui lui valurent

le pouvoir ; il refusa donc de satisfaire le plaideur qu'il estimait assez pour le plaindre, trop peu pour le tirer d'embarras. Il l'invite plutôt à s'adresser à son compatriote et coreligionnaire, à sir W. Laurier qui l'avait abandonné avant lui.

Mais celui-ci, comme Greenway, prétendait qu'il ne pouvait plus rien faire, puisque la question avait été réglée et qu'il avait perdu une partie de son influence. Sur ces entrefaites naissait, ou plutôt se développait à Winnipeg une question irlandaise. Les enfants de la verte Erin, en ce lieu, avaient peu de goût pour le martyre. Ils ne comprenaient pas une intransigeance qui devenait la cause d'une continuelle douleur et, dans toute cette affaire des écoles, ils ne voyaient guère que l'inconvénient de perdre des subventions, de payer double taxe, alors qu'on pouvait avec un peu de souplesse et d'habileté éviter des traitements aussi rigoureux.

Ces Irlandais de Winnipeg ne faisaient donc pas tort aux Irlandais que nous avons connus à Ottawa : même tendance , même partisanerie, même religion amoindrie et jalouse.

Les représentants de ces Irlandais, au nom de leurs compatriotes lésés, s'adresseront, de leur côté, aux pouvoirs publics : afin de les gagner et de les attendrir, ils se réclamaient de leur origine et de leur langue communes, ils faisaient valoir leurs fréquentations familières et leurs goûts identiques en matière d'éducation physique et intellectuelle. On leur objectait l'attitude de leur maître ombrageux auquel on attribuait tous les torts, aussi tout le mal dont les Irlandais croyaient avoir à se plaindre. Finalement, le Bureau de l'Education, qui voulait diviser pour mieux dominer, se mit en frais de courtoisie, laissant entendre que tout pouvait encore s'arranger si, par exemple, les religieuses quittaient leur costume suranné et grotesque, si le crucifix disparaissait des écoles. A ce prix qu'on disait n'avoir rien d'imprévu ni d'excessif puisque Mgr Ireland l'avait payé à Saint-Paul et, vu les conséquences, les religieuses pouvaient être tolérées, en effet, et les subventions être allouées à leurs écoles. Mgr Langevin estima pareilles exigences au-dessus des pouvoirs de l'autorité qui cherchait à les imposer, injurieuses pour les congrégations qui auraient à les subir, et il les repoussa avec la vivacité connue de son indignation légitime. Il écrivait à Mgr Bégin, le 30 mars 1900 :

« Mieux vaut mourir que de vivre souillé en acceptant les conditions honteuses qu'ils ont l'audace de nous imposer ».

Comme il n'arrivait pas à convaincre l'adversaire de l'ignominie des procédés auxquels il avait recours pour réduire la résistance des minorités catholiques frustrées de leur dû et accablées par des charges iniques, il exhale encore la désolation de son âme tourmentée dans une lettre adressée le 28 septembre 1901 à Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières : « Le cœur meurtri à la suite des négociations humiliantes qu'on m'a imposées et de l'insuccès causé par le fanatisme protestant, je ressens plus vivement que jamais tout le mal que nous a fait le funeste règlement Laurier Greenway. On comprend pourquoi Dalton Mc Carthy l'a approuvé. Il est vrai que Laurier fait quelques efforts en notre faveur. » Mais combien ces efforts furent timides ou seulement apparents, en tout cas, inefficaces ! Ce qui n'empêchait pas le vaillant archevêque d'ajouter : « Dieu soit béni ! Je reste confiant dans l'avenir, et je sais que le disciple n'est pas plus que le maître, que les grains de blé ensevelis et morts donnent seuls une moisson. »

Le sacrifice complet de son repos était d'autant plus angoissant, douloureux, qu'on ne se privait pas du malicieux plaisir d'affirmer dans les milieux prévenus sinon hostiles, chez les Irlandais, qu'une conscience plus accommodante lui épargnerait tous les soucis déprimants, toutes ces déceptions nuisibles à sa cause, à la prospérité même de son Eglise, dont il était ainsi accusé de desservir les intérêts, après tout supérieurs à ses convenances personnelles !

On tenta les faibles, les timides, les ambitieux et les Irlandais, on osa le tenter lui-même, lui faire la cruelle injure de le croire vénal !

Les réclamations pressantes, toujours renouvelées, parurent importunes aux uns, dangereuses aux autres, et on désirait, de quelque manière que ce fût, sauf par la réparation nécessaire et voulue, y mettre un terme enfin.

Un jour, donc, deux émissaires, venus l'un du Bas-Canada, et l'autre de Winnipeg : le premier catholique accommodant et le second un protestant complaisant, se rendirent auprès de Mgr Langevin, d'un pas mystérieux, pour lui faire à voix basse une confidence : restaurer les écoles catholiques comme il l'entendait, il ne fallait plus

y songer, c'était impossible, inacceptable par l'opinion, surtout à Winnipeg dont le peuple y était irréductiblement contraire. Mais on pouvait aviser ou bien s'entendre autrement et le contenter. On mettrait, par exemple, à sa disposition, la forte somme et il en disposerait à son gré, à condition seulement qu'il n'en souffle mot et cesse de protester contre les faits accomplis.

L'archevêque pâlit ; il considère les tentateurs d'un air dédaigneux, il ne met pas en balance l'or offert et son honneur. Tout le sang de son cœur lui monte à la face, son regard devient foudroyant et comme un ressort d'acier son bras se détend vers la porte ; d'un ton cinglant, il dit à ces pauvres sires :

« Vous n'êtes pas sérieux, Messieurs ; si vous l'êtes, passez par là ! »

On rapporte que le catholique encaissa sans plus ; mais que le protestant, subjugué par ce geste énergique d'une conscience révoltée, revint le lendemain pour s'excuser.

Mgr Langevin était donc intransigeant à bon droit et catégoriquement quand il le fallait ; ce n'était pas fait assurément pour diminuer son prestige ni son autorité. Sa vivacité naturelle se manifesta en maintes circonstances de façon moins épique, caractéristique néanmoins.

Ainsi, un certain jour, à Notre-Dame de Lourdes, où les ordinations chez les Chanoines Réguliers de Dom Benoist étaient assez fréquentes et même nombreuses, les ordinants s'apprêtaient à répondre à l'appel et attendaient, le cierge en main ; émus ou absorbés, ils avaient omis d'allumer ce qu'en une autre occasion le maître eût appelé leurs lampes.

L'archevêque, très strict en tout ce qui touchait aux rites et à la liturgie, s'aperçoit aussitôt de l'oubli et il lui échappe ces mots : « Mais voyez donc ces vierges folles avancer flambeaux éteints ! »

Sur ces entrefaites, Léon XIII accordait au monde catholique la faveur du grand jubilé séculaire, heureuse occasion de multiplier conférences, sermons et retraites.

On était aux plus beaux jours de la fièvre d'or qui poussait vers le Youkon aux abords de l'Alaska, une foule de gens avides et d'aventuriers. Dawson City, capitale improvisée de ce centre minier merveilleux, se trouvait sur le Youkon qui a, comme affluent, le ruisseau nommé Klondike. Là, jusqu'à l'heure mémorable où une

baguette magique révéla la présence de ce métal précieux qui donne à l'homme la faim sacrée que maudissait Horace, à peine quelques sauvages traînaient leur dénuement solitaire ; c'est au milieu de cette errante misère qu'affluèrent soudain les êtres les plus disparates et les plus agités, pauvres hères emportés par une ardente passion qui s'étaient découverts tout à coup la force musculaire et le flair de prospecteurs, de mineurs, d'ingénieurs et d'architectes ; c'étaient des garçons de cafés, de bureaux ou de recettes, des valets qui avaient tâté de tous les métiers, des paysans, des artisans, des mercantis en genres et spécialités, des banquiers, naturellement, et des hommes d'affaires, blancs et marrons ; tout un flot humain chargé du limon et des écumes de la vie ; et c'est de ce matériel humain rassemblé au hasard et par lui qu'au milieu des marais fut fait Dawson City. Des huttes d'abord, des monuments ensuite et, bientôt, dans un capharnaüm polaire apparurent, avec le bien-être et l'aisance, toutes les commodités de la vie ; un luxe particulier que les coups insensés de la fortune et les hasards de la spéculation rendaient effréné, stupidement prodigue. Trop souvent le sort favorisait des gens mieux faits pour la pauvreté que pour l'opulence, et ils donnaient le triste spectacle de leur folie ; les mieux doués, parfois, frôlaient la fortune, mais ne pouvaient l'atteindre jamais et c'était chez eux des crises lamentables. Le menuisier, en ce pays de Cocagne, estimait modestement son labeur à dix piastres par jour ; le cuisinier ne gâtait des sauces qu'à quatre-vingts et cent piastres par mois ; et tous les métiers, tous les services manifestaient de pareilles exigences. Une dévorante vie consumait donc cette foule qui faisait queue aux guichets du bonheur dans l'attente d'un destin que chacun voulait prodigieux. La hâte de posséder, de jouir, emportait tout, corps et âmes, et c'est pourquoi en ce lieu, on s'occupait médiocrement de moralité.

Or, le Youkon faisait partie du pâturage immense où Mgr Langevin faisait paître ses brebis. Si miséricorde et grâce il fallait quelque part, c'était bien en ce lieu perdu dans les frimas où grouillaient tant d'êtres ardents, mais déracinés.

En 1894, l'Alaska, voisin du Youkon, avait été érigé en préfecture aposotolique confiée aux Pères Jésuites qui avaient demandé et obtenu de Mgr Grouard juridiction sur le Youkon. L'un de ces derniers, le P. Judge, s'était

donc fixé à Dawson-City où il passa l'hiver de 1897-1898, c'est-à-dire la veille même de la découverte des mines d'or. Il y construisit une chapelle, exerçant avec zèle le saint ministère.

Un conflit survint : diplomatique et religieux. Les Américains réclamaient le Youkon, prétendant que ces gisements aurifères faisaient partie intégrante de l'Alaska et se trouvaient en dehors du territoire canadien. Du même coup fut soulevée la question de juridiction ecclésiastique. Les Pères Jésuites, chez eux dans l'Alaska, l'étaient-ils au même titre dans le Youkon ? Le Père Judge était-il en droit comme en fait le desservant légitime de Dawson City ? Les Jésuites d'Alaska se basant sur les prétentions américaines disaient *oui;* Mgr Grouard, qui n'avait que toléré le ministère des Jésuites dans le Youkon et tenait pour la souveraineté canadienne disait : *en droit*, *non.* Rome, saisie de l'affaire, décida que le Youkon faisait bien partie du vicariat apostolique d'Athasbaka-Mackenzie, nullement de la Préfecture d'Alaska. Cependant, la situation n'avait pas encore changé ; Mgr Grouard, qui fut fort aise de l'intervention des Jésuites dans le Youkon, ne savait comment les y remplacer, et il pria Mgr Langevin, son métropolitain, d'y pourvoir. Voilà pourquoi l'archevêque de Saint-Boniface envoya des Oblats dans ces pays d'or et notamment à Dawson City le P. Gendreau, qu'il avait eu comme procureur au collège d'Ottawa en compagnie du P. Dumas, O. M. I. Mgr Grouard y délégua de son côté le P. Desmarais et Mgr Langevin y ajouta un prêtre séculier, l'abbé D. Corbeil.

Le P. Gendreau, au Klondike, faisait fonction de vicaire général et comme il était uni à Mgr de Saint-Boniface par les liens d'une vieille amitié, il ne crut pas s'aventurer beaucoup en sollicitant du métropolitain l'insigne faveur de son concours pour l'édification et la conversion de son peuple distrait. Il demanda donc à Mgr Langevin, qui l'accepta, de venir à Dawson City prêcher le jubilé.

Accompagné du P. Corneillier, l'archevêque quitta Saint-Boniface le dimanche 15 mai 1901, se dirigeant vers les montagnes, en route vers le Pacifique et l'Alaska. Le P. Corneillier tomba malade presque aussitôt et dut céder sa place à un de ses confrères de la Colombie britannique. Le jeudi 23 mai, on arrive à Vancouver, où le prélat apprend qu'il faut ajourner son embarquement, la débâcle des glaces sur les lacs se faisant attendre. Ce n'est que

le samedi 1er juin qu'il put prendre place à bord de l'*Islander*, qui le déposa à Skagway, dans l'Alaska, le mercredi 4, et le vendredi 6 juin il prit le train pour White-Horse, localité qui, sortie du néant, avait pris en moins d'une année figure de cité, comptant 2,500 habitants, étant tête de ligne de l'intérieur du littoral, ayant quai sur le Youkon où l'on s'embarquait pour traverser les lacs et remonter les rivières qui conduisaient au chef-lieu du territoire.

Mgr Langevin se trouvait à 872 milles de Vancouver et il lui en restait 450 à parcourir pour se rendre à Dawson City.

La population de White Horse fit à son archevêque un accueil chaleureux ; il y eut échange de compliments avec les autorités et félicitations à l'adresse du P. Lefebvre, qui administrait avec honneur et succès sa paroisse magique où Mgr Langevin fut l'hôte de J.-C. Taché, neveu de Mgr Taché, en mission au compte du gouvernement canadien.

Le 10 juin, l'archevêque s'embarquait pour Dawson : voyage épique où le navire semblait rouler sur les cailloux, au milieu des glaçons que le courant emportait à la dérive. C'était la vie sur les rivières, et le sort également inévitable sur les lacs en débâcle.

« Quelle misère après avoir passé le lac Labarge ! » dit Mgr de Saint-Boniface dans ses notes de voyage.

...Les misères qu'ont endurées les pauvres voyageurs qui sont allés au Klondike, il y a trois ou quatre ans, sont à peine croyables. Beaucoup sont morts des suites de la fatigue et des privations. Les rives du Youkon sont bordées de tombes comme une voie funèbre. Combien de mineurs ont disparu sans que l'on puisse retrouver leur trace ! Les uns se sont noyés ; d'autres ont été assassinés soit par des blancs soit par des sauvages. Plusieurs ont été asphyxiés dans les mine, à trente ou quarante pieds de profondeur, par des gaz se dégageant du bois brûlé. D'autres ont été écrasés sous des monceaux de terre gelée.

« Sur la *White Pass*, le long du chemin de fer, trois Canadiens ont été mis en pièces par un énorme rocher à la suite de l'explosion d'une mine, et leurs restes sont encore là. »

Le 14 juin, à 3 heures du matin, alors qu'il faisait clair à Dawson comme en plein jour, Mgr Langevin entra dans cette ville extraordinaire par sa croissance et ses habitants, 30,000 âmes, des hommes, peu de femmes. L'archevêque déploie aussitôt toute son activité. La curiosité vient à l'aide de la dévotion. On accourt aux exercices de la retraite du Jubilé, on l'écoute avec plaisir, beaucoup avec bonheur, et tous les types, toutes les races, toutes les confessions, des catholiques en nombre, et les fruits de salut furent consolants par leur abondance et leur saveur.

Ce que cette population mêlée, redevenue grossière, si elle avait jamais cessé de l'être, estimait le plus, c'était l'extrême simplicité du prélat, sa grande cordialité. sa parole vive et enjouée, son regard clair, caressant, étincelant d'une souriante malice : avantages qui rendaient son ministère fructueux, sa personne séduisante.

Il ne faut pas croire d'ailleurs qu'on était des bandits, au Klondike ! il y en eut et en certain nombre, mais ils ont à peu près disparu.

Mais, disait-il à ses auditeurs, si les brigands ne vous attendent plus ici au coin des bois, il vous reste toujours le danger des accidents et quiconque a le souci de son éternité devrait mettre ses affaires spirituelles en règle avant de travailler dans les mines.

Après avoir tout visité, tout observé et beaucoup appris parmi les gens de la ville, au milieu des mineurs, pleinement édifié sur les richesses du pays et les besoins de ses hôtes, la plupart simples passagers, enchanté des résultats obtenus et d'avoir jeté du bon grain dans ce sol durci par les frimas pour les prochaines moissons, il regagna White Horse en bateau, Skagway par le convoi et, par Vancouver, regagna Saint-Boniface où il arrivait le 12 juillet 1901, rapportant en souvenir du Youkon une dent de mammouth que la nostalgie des glaces polaires fit s'effriter rapidement sur les bords humides de la Rivière Rouge.

Comme preuve de la dévorante activité de Mgr Langevin, le P. Morice cite ce fait que le jour même de son arrivée à Saint-Boniface, de retour d'un si long et si pénible voyage, il reprenait le train pour aller confirmer à Beaudette !

Pour être moins fantastiques qu'au Klondike, les progrès du peuplement du Nord-Ouest en général, et du Manitoba en particulier, ne laissaient pas d'être impressionnants. Les concessions faites aux colons de toutes provenances se multipliaient et la richesse éprouvée de ces terres à blé, de ces gras pâturages devenait pour un grand nombre une attraction de jour en jour plus forte. On voyait de vastes solitudes sortir du sommeil de l'abandon séculaire, les forêts s'abattre sous la cognée du bûcheron, la prairie reculer devant le laboureur et sa faune sauvage disparaître devant le chasseur qui suivait la trace du trappeur disparu avec le bison. L'agriculture et l'élevage devenaient les grandes et productives industries de

ce pays vierge qui payait avec usure les soins qu'on voulait bien lui accorder enfin.

Les nouveaux venus sur cette terre généreuse étaient des Canadiens français revenus des Etats-Unis, en plus petit nombre du Bas Canada ; des Allemands, des Belges, des Galiciens du rite gréco-ruthène exposés par leur ignorance même aux pires tentations des presbytériens, des Irlandais, et quelques éléments plus clairsemés d'autres nationalités. Cette affluence d'étrangers multipliait naturellement les soucis, aussi les besoins de Mgr Langevin qui manquait d'auxiliaires pour donner à cette foule dispersée les secours de la religion qu'ils réclamaient.

En février 1901, Mgr de Saint-Boniface ouvrait à Winnipeg une première école pour les enfants allemands, polonais et ruthènes, une quand il en aurait fallu déjà un certain nombre ; et le bon pasteur gémissait de ne pouvoir suffire à des besoins chaque jour plus nombreux, plus pressants.

Dans une réunion de notabilités catholiques de Winnipeg, il disait le 2 janvier 1902 : « Il y a 15.000 Galiciens au Manitoba et au moins 25.000 dans tout notre diocèse qui couvre une partie du Nord-Ouest. Nous devons donc compter plus de 5.000 enfants galiciens catholiques dans le diocèse de Saint-Boniface ! Sera-t-il dit que vous laisserez, vous, catholiques, à des hommes étrangers à notre foi le soin de s'occuper de ces enfants ?... « Que veut dire, poursuivait-il, cette préoccupation soudaine et pleine de sollicitude à l'égard des enfants galiciens quand on demeure bien tranquille au sujet des enfants des Doukhobors ? Ne serait-ce pas parce que la grande majorité des Galiciens appartiennent à l'Eglise catholique dont on voulait les distraire ?

Pour éviter ce malheur, le zélé prélat invite les deux frères Kulawy O. M. I., le P. Delaëre c. ss. r., les pères Page, Decorby et Grœtschel O. M. S. à se dévouer pour ces âmes jusque-là en détresse. Bientôt, Mgr Langevin obtient encore le concours de l'abbé Zoldak, prêtre ruthène, et celui de plusieurs pères Basiliens, venus de Belgique. Ce n'était pas encore assez pour satisfaire la sollicitude éveillée de l'archevêque qui leur adjoignit des prêtres canadiens français, tels Sabourin, Clavelloux, Gagnon et autres, qui, sur l'invitation de Mgr de Saint-Boniface allèrent jusqu'à passer eux-mêmes au rite ruthène pour assister plus efficacement ces exilés convoités par les héré-

tiques. Nous donnerons, à l'occasion du Concile plénier, un mémoire qui résumera ce côté de l'apostolat des évêques du Nord-Ouest.

C'est encore en 1902 que Mgr Langevin créa son organe religieux : les *Cloches de Saint-Boniface.* Au même temps il parcourait son vaste diocèse, prêchant, stimulant son clergé, s'occupant de colonisation et de recherches historiques. Il faisait écrire par Dom Benoît *la Vie de Mgr Taché*, qui est, en somme, l'histoire des temps héroïques du Nord-Ouest, fondait dans son palais une riche bibliothèque appelée à devenir nationale, faisait faire en des lieux témoins de hauts faits des fouilles qui aboutirent notamment aux intéressantes découvertes de Saint-Charles où périrent d'admirables pionniers de la civilisation, sous les coups perfides des Sioux, ce qui justifie la fondation de la *Société historique de Saint-Boniface.*

En ce temps-là, c'est-à-dire en 1902, le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, qui forment aujourd'hui deux provinces ecclésiastiques, constituaient encore l'unique archidiocèse de Saint-Boniface. C'est ce champ immense où se dépensait sans trêve, sans compter, l'extraordinaire activité de Mgr Langevin, dont nous donnent une faible idée la variété et le nombre des œuvres réalisées au cours des six premières années de son épiscopat.

Nous avons énuméré les paroisses et missions existantes dans le diocèse à la mort de Mgr Taché, nous avons également désigné les communautés qui y étaient alors établies et le personnel qui s'y trouvait au travail.

Depuis lors, Mgr Langevin avait fait construire déjà 43 églises ou chapelles, 23 nouveaux postes ou stations dont 22 avec prêtres résidents, parmi lesquels on comptait 12 paroisses françaises, 2 anglaises, 2 allemandes, 1 polono-gallicienne et 5 missions indiennes. Il avait encore fondé une maternité, un orphelinat pour garçons, un hôpital pour maladies contagieuses, 19 établissements de religieuses enseignantes dont 4 à l'usage des Indiens.

En outre, le vaillant archevêque avait introduit dans son diocèse trois nouvelles congrégations d'hommes : les Rédemptoristes, les Missionnaires de la Salette et les Prémontrés ; cinq instituts de femmes : celui des Sœurs de la Miséricorde et de Saint-Joseph (canadiens), les Chanoinesses des Cinq Plaies du Sauveur, les Sœurs de Notre-Dame des Missions et les Franciscaines-Missionnaires de Marie. Il avait fait de très instantes démarches à

Montréal pour obtenir le concours d'une sixième congrégation de femmes, mais sans résultat, ce qui l'affecta profondément parce qu'il avait d'excellentes raisons pour escompter un meilleur accueil, ce qui lui fit dire avec tristesse : « On me ferme la porte, à moi, l'ancien P. Langevin, qui frappais tout confiant comme à la porte de son foyer. Dieu en soit béni ! C'est un chagrin amer et une humiliation qui me seront profitables. Un jour viendra peut-être où je n'aurai plus à frapper aux portes. Quoi qu'il en soit, le Ciel est éternel et nous y irons un jour, j'espère, que dis-je ? j'y compte. Alors toutes les blessures seront guéries ! »

A l'exemple de Mgr Bourget, il en arrivait sans doute à vouloir créer lui-même les instruments de travail qui lui faisaient encore défaut, c'est-à-dire à devenir fondateur d'ordres religieux.

Le gouvernement exigeait alors, et nous l'avons déjà relaté, que toute religieuse enseignante fût diplômée.

Mgr Langevin, qui se trouvait à l'étroit en son palais, bien qu'il l'eût agrandi, fit bâtir à côté de l'emplacement réservé pour la construction d'une Ecole normale une maison-chapelle pour les religieuses et les élèves institutrices qui se préparaient à subir leurs examens pédagogiques ; c'est cette maison-chapelle qui fut le berceau d'une nouvelle institution religieuse, répondant aux secrètes aspirations de l'archevêque.

Encore en cette année 1902 il conçut le projet de reconstruire sa cathédrale.

En 1903, il se rendit dans le Haut et le Bas Canada pour renouveler, mais en vain, ses démarches et protestations en faveur de ses écoles et c'est alors qu'il rencontra un jeune écrivain, Henri Bernard, ardent polémiste, dont il s'assura la collaboration pour ses *Cloches de Saint-Boniface*, favorisa ensuite ses aspirations au sacerdoce, l'admit finalement dans son clergé et l'honora d'une paternelle et indéfectible amitié jusqu'à son dernier soupir.

CHAPITRE XIV

SOMMAIRE. — Voyage aux Etats-Unis, en Palestine ; visite de Constantinople et de Rome, audience du Pape ; en Autriche, Mgr Langevin entretient l'empereur des besoins des émigrés ruthènes. — Retour à Saint-Boniface, visites pastorales et conseils aux fidèles. — Lettre irlandaise.

La valise de Mgr Langevin était toujours bouclée, pour quelque voyage utile succédant à un déplacement indispensable, si bien qu'on aurait pu le comparer à l'oiseau migrateur qui vit plus volontiers sur les branches de l'arbre qui borde le chemin. Cependant dans son existence si mouvementée l'année 1904 fut remarquable par ses excursions lointaines.

Au début de cette année, en effet, nous le voyons aux Etats-Unis, particulièrement dans l'Illinois où il reprend contact avec les Canadiens, Français émigrés, leur parlant de la religion et du pays délaissé, avec l'accent pénétrant, l'angoisse motivée et le profond regret que manifestèrent jadis, pour les mêmes raisons et dans les mêmes lieux, les évêques Taché et Laflèche : prêchant la fidélité due à Dieu et, si possible, le retour à la terre qui gardait les cendres des aïeux. Il prêcha avec le même cœur débordant, avec la même ardeur, à Notre-Dame de Chicago, au milieu d'un décor luxueux et d'une foule enthousiasmée comme dans maints sanctuaires pauvres où le peuple qu'il subjuguait versait à ses pieds les larmes amères qu'avaient accumulées l'isolement et la tristesse de l'exil.

Des Etats-Unis, il gagna Montréal où ses soucis habituels l'appelaient et le retenaient quelques jours. Puis, accompagné des Pères Lacombe et Corneillier, et d'un jeune séminariste, l'abbé Beaudin, fils de son ancien condisciple et fidèle ami, le juge Beaudin, il s'embarqua pour la Terre-Sainte.

Il y allait dans le désir de retremper son âme tourmentée sur les rudes chemins où le Maître et Sauveur des hommes avait célébré lui-même les gloires de son Père éternel et prêché l'amour du prochain, à Bethléem où Jésus vit le jour dans le dénuement le plus complet et reçut cependant d'abord les hommages des Anges et puis les présents des rois ; à Nazareth où il se préparait

dans l'obéissance et la prière à sa mission divine ; à Jérusalem, témoin de son triomphe, de ses humiliations et de son sacrifice adorable. Il voulait aussi voir cette mer implacable, infernale, qui submergea la malice des villes coupables, le Jourdain, dont les eaux proclament encore l'humilité du Rédempteur, le lac de Tibériade, qui témoigne toujours de sa puissance et de sa bonté. Dans la contemplation de ces lieux toujours saints malgré l'ombre que projetaient sur eux les tyrans, il voulut méditer les raisons, puiser la force de compléter son immolation dans le service des âmes pour la plus grande gloire de Dieu.

Nous le suivons en ces lieux bénis et si cruellement affligés durant tant de siècles écoulés avec la même ferveur, mais avec des consolations qu'il ne pouvait pas encore entrevoir dans un avenir si proche.

Là, il devait vivre la foi du souvenir plus que de l'espérance ; alors que sur ses pas, nous ne vivons les joies de cette foi que dans Jérusalem enfin délivrée !

A son retour à Saint-Boniface, il dira à son clergé et aux fidèles :

« Nous n'avons qu'à remercier Dieu dans l'effusion de notre âme pour les grâces et les joies qui ont consolé et fortifié notre cœur d'évêque, soit dans les Lieux Saints, où nous avons adoré le Divin Maître, là même où il a passé 33 ans de sa vie terrestre, soit à Rome, au pied du tombeau des saints apôtres et auprès du Bien-Aimé Pontife Pie X, à qui nous avons dit, tant en votre nom qu'au nôtre : « Vous êtes Pierre, vous êtes le Christ lui-« même vivant sur la terre, et là où vous êtes, là est l'Eglise du « Christ... »

« Nous voudrions vous dire dans le détail, à vous et à vos ouailles, ce que nous avons vu et entendu durant les saints jours de notre pieux pèlerinage à Jérusalem, à Bethléem, à Saint-Jean, dans la Montagne, sur les bords du Jourdain, au Mont-Carmel, à Nazareth, au Lac de Tibériade, en un mot aux pays si célèbres de la Judée et de la Galilée ; mais nous sommes forcés de remettre un récit qu'il nous serait doux de faire... »

Il avait constaté, comme tous les pèlerins à travers les âges, comme les croisés de nos jours, les alliés qui ont brisé le joug ottoman, que la Palestine, en témoignage de la véracité des Livres Saints, avait conservé sa physionomie d'autrefois, ses habitants, leurs usages et leurs mœurs antiques. On y cultive, on y moissonne l'orge comme au temps de Booz qui semait les épis pour adoucir la détresse de Ruth, la Moabite ; mêmes costumes qu'aux

jours du Seigneur, et les gens montaient avec la même fierté leurs ânes lents ou rebelles. De la Terre-Sainte, Mgr Langevin se rendit à Pathmos où survit la mémoire de saint Jean, à Constantinople la rivale déchue de Rome éprouvée, à Athènes où fleurirent les Beaux-Arts et sévirent les démagogues, à Naples l'indolente, A Pompéï la morte qui sort de ses cendres comme Lazare du tombeau, à Rome enfin cœur de la chrétienté qui honore Dieu par le culte de ses martyrs immortels.

Il alla se jeter aux pieds du vénérable Pie X qu'il entretint de ses tribulations, de ses déboires sans fin, sollicitant ses conseils et sa bénédiction. Le pape daigna l'assurer qu'il avait bien travaillé et bien combattu, que son intransigeance n'était que l'affirmation opportune, nécessaire de ses droits méconnus, que le cœur du Vicaire du Christ sur la terre se trouve toujours à côté des évêques qui luttent ainsi pour la vérité et la justice. Ces paroles pontificales si encourageantes, il l'écrira dans la suite à Pie X lui-même, « furent pour lui des paroles d'approbation et d'encouragement qu'il n'oublia jamais, une lumière pour son esprit, un baume pour son cœur. »

D'Italie il se rendit en Autriche. Il avait à plaider à Vienne même la cause de ses colons polonais et ruthènes. Il sollicita une audience de l'empereur François-Joseph auquel il exposa la situation précaire, au point religieux, de ses sujets expatriés. Le souverain lui témoigna des sentiments bienveillants, lui accorda quelques secours en lui prodiguant des promesses, lui conseillant d'exposer dans un mémoire à l'usage des autorités civiles et ecclésiastiques de son empire les besoins des 80.000 Autrichiens réfugiés dans l'Ouest canadien.

Il fit ensuite un pèlerinage au tombeau de saint Boniface à Fulda, où il obtint une relique du saint patron de son diocèse, visita à Hünfeld le scolasticat des Oblats d'Allemagne et puis celui de Liège où étaient réunis les novices des provinces Belge, Française, et fixée provisoirement la résidence du supérieur général de sa Congrégation expulsée de France. Il passa par Bruxelles pour venir à Paris où nous-mêmes nous le rencontrâmes pour la première fois. Il était alors fatigué, souffrant ; nous pensons même qu'il connut alors les premières atteintes d'un mal implacable qui devait l'accabler périodiquement et mettre finalement fin à ses jours orageux.

De Paris il alla en pèlerinage à Notre-Dame de Pelle-

voisin. Enfin le 2 octobre 1904, après une heureuse traversée et quelques nouvelles démarches faites pour ses écoles, il rentrait triomphalement à Saint-Boniface, amenant avec lui le polémiste Henri Bernard que nous avons entrevu et dont il s'était fait le père spirituel. De son côté, par réciprocité cordiale, M. H. Bernard allait se montrer jusqu'à la dernière heure son fils respectueux et dévoué, le digne confident des soucis, des intimes pensées, et toujours le *défenseur* intrépide de son insigne protecteur.

C'est à ce fidèle ami que seront adressé un jour ces paroles prophétiques que le Père Morice nous rappelle dans sa *Vie de Mgr Langevin* (page 217) :

« On m'abandonne aujourd'hui ; on essaie de m'empêcher de dire la vérité, et l'on m'accuse jusqu'auprès du Pape d'être un brouillon, un trouble-fête. Pour plus d'un évêque, j'exagère la gravité de la situation scolaire ; je la compromets et ainsi je fais, selon eux, plus de mal que de bien à la cause catholique que je défends et pour laquelle je donnerais ma vie.

« On s'obstine à ne pas vouloir comprendre que ce qui se passe aujourd'hui au Manitoba, n'est qu'une simple expérience de la part des ennemis de l'Eglise. S'ils réussissent, ils étendront leurs tentacules. Dans dix ans, si tu vis encore, tu verras que ce sera le tour de nos voisins, les catholiques d'Ontario, et dans moins de vingt-cinq ans, c'est Québec même qui luttera contre les étreintes mortelles de la franc-maçonnerie. Tant pis pour ceux qui me lâchent ! Moi je fais mon devoir.

« On reconnaîtra alors que l'archevêque de Saint-Boniface avait raison de crier : au loup ! On regrettera, mais il sera peut-être trop tard, d'avoir tué l'oie du Capitole pour l'empêcher de troubler par ses cris ceux qui préfèrent jouir et dormir plutôt que de veiller et de lutter.

« Je ne suis pas plus bête qu'un autre, et je sais fort bien ce qui serait bon pour ma santé ; mais ce que je sais aussi c'est que Dieu m'a confié un dépôt et que j'ai juré de le garder intact. Il est de mon devoir, s'il m'est impossible d'accroître ce précieux patrimoine, du moins de le conserver dans son entier. *Depositum custodi.* Qu'il est difficile de vous servir, bon Maître ! »

Cette prédiction de Mgr de Saint-Boniface s'est trop tôt réalisée, car il en fut lui-même, et avant dix ans, le témoin désolé. Malgré les difficultés de sa situation, il ne resta pas insensible à la vue de ses frères persécutés, comme lui, par les fanatiques d'Ontario.

Il n'eut pas que des épreuves. Au milieu des angoisses que lui causait la question scolaire, il eut les moyens et la joie de pourvoir à la fondation d'un institut religieux, appelé à parfaire l'œuvre des congrégations de femmes

déjà établies. Nous avons dit qu'il avait créé une maison-chapelle à l'ombre même de son palais. Les religieuses de l'archevêché s'y retiraient et les aspirants à l'enseignement catholique s'y préparaient au diplôme pédagogique exigé par le gouvernement. L'utilisation même de la maison conduisait à une destination meilleure encore et plus conforme aux besoins de l'Eglise de Manitoba. Mgr Langevin était un Oblat, pourquoi les jeunes chrétiennes animées d'un grand esprit de sacrifice et de dévouement ne deviendraient-elles pas, à leur gré, des Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée ! L'archevêque eut cette généreuse pensée, et de nobles filles la partagèrent avec empressement. Cette inspiration partagée dota le diocèse d'une communauté dont les débuts furent heureux et les œuvres utiles aux hommes et certainement agréables à Dieu.

C'est le 23 mars 1904 que Mgr Langevin donna l'habit religieux aux premières postulantes, les demoiselles Alma Laurendeau, Ida Lafricain et quelques-unes de leurs compagnes, auxquelles vinrent se joindre peu après Mlle Palma-Anna Comeau et d'autres encore. Le but de cette communauté était l'enseignement par maîtresses diplômées dans les paroisses et missions du Manitoba. Ces saintes femmes ne pouvaient se multiplier et suffire à leurs besoins sans secours. Mgr de Saint-Boniface se dévoua pour elles et bien qu'il n'en sollicitait pas, étant homme à miracle et de quêtes aussi peu qu'on peut l'être, des concours très appréciables vinrent à lui avec toute la discrétion et la délicatesse que comportait sa naturelle fierté : car, c'est le moment de le dire, si Mgr Langevin avait toujours la main largement tendue, c'était pour prodiguer son assistance, nullement pour demander la charité ; pourtant, à ceux qui savaient le seconder dans un esprit et avec des sentiments chrétiens, il vouait une gratitude affectueuse et sans bornes.

Le 9 mars 1905 il donnait à son clergé le programme de ses visites pastorales de l'année ; il ira dans toutes les paroisses et missions du diocèse situées dans les provinces d'Ontario et du Manitoba, si possible dans quelques centres de l'Assiniboia. Il commence cette tournée, fin mai, par sa cathédrale et les paroisses du Winnipeg.

Les curés et desservants étaient tenus de prévenir quatre semaines d'avance les fidèles de la visite de leur évêque, un archidiacre le précédait pour examiner la situation

des paroisses et lui préparer un rapport qui à son arrivée lui était remis sous pli cacheté. Il exigeait que tous les livres et registres de la paroisse ou mission fussent tenus à sa disposition et il avait réglé préalablement et minutieusement le dispositif de la visite, l'ordre des cérémonies qu'elle comportait. Il veillait à ce que les sacrements fussent administrés dans les meilleures conditions matérielles et morales tant pour l'édification du peuple que pour la sanctification des âmes, et on savait à quel questionnaire relatif aux devoirs des pasteurs il se réservait de soumettre les prêtres lors de son passage. Il insistait notamment sur l'obligation du curé d'enseigner le catéchisme lui-même et d'en surveiller l'enseignement dans les écoles ; il prescrivait qu'il fût prêché dans chaque église un *triduum* triennal et qu'un confesseur extraordinaire facilitât au moins une fois l'an l'accomplissement de leurs devoirs aux fidèles ; il demandait aux curés et desservants s'ils avaient courageusement et assidûment réagi contre les désordres publics, contre l'intempérance et la fréquentation des lieux mal famés, contre les danses et réunions prohibées, contre les théâtres et mauvaises lectures, contre la violation du repos hebdomadaire, les jeux de hasard, etc., etc., et il s'inquiétait de savoir s'ils n'étaient pas de ces pasteurs coupables qui gardaient le silence par faiblesse ou même de ces pasteurs relâchés qui semblaient approuver ou tolérer ce que leurs confrères condamnaient avec raison.

Il vérifiait par la même occasion si les églises étaient pourvues de tout ce qui était nécessaire au culte divin. Il donnait des instructions précises pour l'administration des sacrements : du baptême, de la confirmation et du mariage, surtout mixte ; il insistait pour que les pasteurs veillent à ce que les enfants s'abstiennent d'aller aux écoles protestantes lorsqu'ils peuvent fréquenter une école catholique et rappelait les mesures de rigueur qu'il fallait appliquer aux chefs de famille qui manquaient à l'obligation d'assurer aux leurs une éducation chrétienne.

Il réglait enfin les pouvoirs des prêtres de rites différents lorsqu'ils cohabitaient dans une même localité et la conduite à tenir par les fidèles lorsqu'ils se trouvaient en face de prêtres d'un rite autre que le leur.

Il répétait aussi, autant que besoin, qu'il fallait mettre le peuple chrétien en garde contre les Sociétés condamnées par le Saint-Office le 20 juin 1894, « *The old Fellows*,

The Sons of temperance, *The Knights of Pythius* ». A ceux qui se demandaient si la Société *The Independant of Foresters* était interdite, il répondait qu'elle avait été condamnée par un décret daté du 9 août 1903 ; cependant les membres de cette association ne sont pas excommuniés comme ceux des trois Sociétés sus-indiquées. Quant aux Sociétés de crémation qu'on cherchait à vulgariser, il les disait défendues par le décret du Saint-Office du 19 mai 1881.

En thèse générale, il voulait qu'on mît les fidèles, peu éclairés, en garde non seulement contre ces quatre Sociétés, mais contre toutes les Sociétés qui, refusant de faire connaître leur secret ou leurs secrets aux autorités civiles et ecclésiastiques, cherchent néanmoins à recruter des adeptes par des promesses ou par des avantages matériels ; car, disait-il, « quand on veut bien faire, on ne se cache pas ! »

Par contre, les fidèles devaient favoriser les Sociétés catholiques et il regrettait que « nos Sociétés catholiques s'occupent si peu d'exercer une influence sociale catholique pour promouvoir les intérêts de la religion, soit en sauvegardant les droits acquis, soit en faisant cesser des abus, soit en obtenant des faveurs ; elles s'exposent ainsi à dégénérer en vulgaires Compagnies d'assurances sur la vie qui ont un avantage réel, mais qui ne justifient pas assez le titre de Société catholique ».

Que d'autres choses, au cours de ces dix premières années de son épiscopat et au cours de sa lutte épique en faveur de ses écoles, n'avait-il pas déjà observées, prescrites, organisées pour la mise en état de son immense diocèse en plein développement agricole, industriel et commercial, dans lequel affluait de toutes parts une population la plus disparate par ses usages, ses mœurs, ses croyances, aussi bien que par ses origines. Il fallait tout ordonner, tout coordonner ; il fallait aussi tout voir et prévoir, tout concilier et, en beaucoup de cas, réaliser jusqu'à l'impossible, comme, par exemple, contenter à la fois des Flamands, des Allemands, des Polonais, des Ruthènes, des Grecs, des Italiens, d'autres encore et, ce qui plus est, des Irlandais que rien ne pouvait satisfaire jamais !

Tout ce monde, dépourvu de beaucoup de choses nécessaires, souvent de moralité, venait échouer au milieu de la Prairie, dans un isolement déprimant ou dangereux,

sans l'aide morale qui leur convenait, c'est-à-dire sans clergé de leur nationalité. L'archevêque se démenait pour suppléer à ce qui manquait ; il priait, suppliait pour avoir les collaborateurs compétents qui lui faisaient défaut il disait à ses prêtres de se multiplier, et, tels nous avons vu jadis les Laflèche et les Taché se gargariser d'idiomes sauvages, tels ses curés se faisaient polyglottes pour combler les désirs impatients. La bonne volonté de tous ne pouvait cependant égaler les convenances d'un trop grand nombre. C'est pourquoi Mgr Langevin s'en alla en Belgique, en Allemagne, en Autriche, chercher des auxiliaires précieux, un clergé spécial qu'attendaient des âmes en péril dans leur délaissement inévitable, dont il était le premier à souffrir cruellement.

C'est pendant qu'il se dépensait ainsi corps et âme dans un immense labeur fait de créations utiles et d'organisations nécessaires, qui motivaient des déplacements continuels, qu'on avait l'impertinence de lui reprocher ses voyages comme s'ils eussent été des délassements mondains !

On l'attaquait sans cesse, on le vilipendait à tout propos ; on cherchait à l'énerver pour réduire sa résistance, ruiner son autorité, réprimer ses efforts. Une certaine presse sectaire et partisane, telle la *Free Presse de Winnipeg*, avait des rubriques venimeuses qu'on lui consacrait; certains catholiques, des catholiques irlandais surtout, faisaient retentir ces rubriques des échos perfides de leurs vains griefs, de leurs revendications incessantes, déplacées, irrecevables, pour provoquer des dissentiments en vue de manœuvres plus inavouables encore, car c'est alors que fut élaboré dans l'ombre, dans les coulisses, le pamphlet infâme : *Lettre ou Mémoire Irlandais*, qui fut adressé à Mgr Merry del Val, secrétaire d'Etat de S. S. Pie X. Nous aurons à commenter ce *factum* dont l'auteur anonyme n'osa jamais revendiquer la triste paternité.

CHAPITRE XV

SOMMAIRE. — Mémoire de Mgr Langevin sur les menées des Irlandais. — Lettre irlandaise.

On sait déjà qu'à la demande de W. Laurier, mais à l'insu de l'épiscopat canadien, notamment de Mgr Langevin, principal intéressé, Mgr Merry del Val avait été délégué par le Saint-Siège sur la Rivière-Rouge pour enquêter et faire rapport sur les affaires pendantes concernant l'éducation et l'enseignement catholiques, affaires qui troublaient profondément l'opinion canadienne. Avant l'arrivée du Délégué apostolique, les libéraux s'efforcèrent de faire accroire que tout avait été réglé à l'entière satisfaction des parties, assertion mensongère contre laquelle Mgr Langevin protesta avec indignation. L'enquête eut lieu. Le distingué Délégué, d'abord abusé par les intrigues libérales, mais finalement édifié sur les griefs fondés des catholiques manitobains, leur avait donc conseillé le silence jusqu'à ce que le Saint-Siège, dûment renseigné, pût donner ses directions souveraines. Ainsi que nous l'avons dit, l'encyclique *Affari vos* apporta aux opprimés lumière et réconfort. Ce n'était pas fait pour contenter tout le monde et les Irlandais. Ceux-ci, par d'habiles concessions et d'inavouables manœuvres, recherchaient des succès politiques et sociaux favorables non pas à leurs intérêts légitimes que nul ne mettait en péril, mais à leurs ambitions exagérées que personne ne devait admettre.

Les Irlandais formaient alors, à peu près partout, une minorité souvent infime, dont l'agitation sonore avait l'étrange prétention de suppléer à l'insuffisance du nombre : c'était un boucan fait pour justifier les honneurs qu'ils réclamaient avec une audace, avec une insistance dignes d'une meilleure cause, aussi d'autres milieux.

Ce qui manquait surtout aux Irlandais, dont le clergé, clairsemé partout, brillait par son absence dans l'apostolat périlleux des missions, c'était les riches paroisses créées par les autres au prix des plus durs labeurs et des plus lourds sacrifices, les bonnes prébendes et les trônes où ils pourraient pontifier à loisir avec des titres contes-

tables, en un mot les bénéfices palpables et durables assurés par les mérites d'autrui.

Se défendre contre de telles prétentions paraissait aux Irlandais une insupportable hostilité.

Nous avons vu ce qu'était devenue la question de l'Université d'Ottawa. Nous trouvons dans un mémoire irlandais l'épanouissement d'une mentalité que Mgr Langevin a qualifiée dans sa lettre à l'archevêque de Québec datée du 11 janvier 1907.

Mgr de Saint-Boniface, entre autres choses, relatait la visite d'une députation de onze Irlandais de Winnipeg qui vinrent lui exposer, le 2 décembre 1906, les vœux ardents de leurs compatriotes. Ceux-ci voulaient : 1° des prêtres de langue anglaise pour la belle paroisse Sainte-Marie de Winnipeg, de même pour les paroisses de langue anglaises à créer dans la même cité ; 2° un collège exclusivement anglais, et, en attendant d'autres desiderata qui ne pouvaient manquer de se produire ; 3° un évêque anglais, c'est-à-dire irlandais, comme suffragant.

Nous nous reprocherions de ne pas placer cette lettre épiscopale sous les yeux du lecteur avant la réfutation du *Mémoire irlandais* ; la voici, telle qu'elle existe aux Archives de l'archevêché de Saint-Boniface et de Québec :

Mémoire sur la Délégation de quelques Irlandais (onze) de la Paroisse de Sainte Marie de Winnipeg, le 2 Décembre 1906, à l'Archevêché de St-Boniface, à S. G. Mgr Langevin qui les a reçus avec son vicaire général, Mgr F. Az. Dugas. P. A.

I. *Remarque préliminaire.* — Il n'y a dans tout le diocèse que trois paroisses exclusivement de langue anglaise, la paroisse de Sainte-Marie de Winnipeg dirigée par deux Pères Oblats de langue anglaise, les RR. PP. Cahill et O'Dwyer ; la paroisse de l'Immaculée-Conception de Winnipeg dirigée depuis vingt ans par M. l'abbé Cherrier, membre du Conseil Universitaire, et parlant parfaitement l'anglais, et, depuis le mois d'avril de cette année 1907, la nouvelle paroisse de Saint-Joseph de Moose Jaw Sask, commencée depuis bientôt neuf mois et confiée très bien à M. l'abbé Swannet, qui sait très bien l'anglais et aussi l'allemand parce que, même à Moose Jaw, il y a plusieurs familles allemandes.

Or, le 2 décembre 1906, une délégation de onze citoyens de langue anglaise délégués par une assemblée des paroissiens de Sainte-Marie de Winnipeg est venue me voir, à l'Archevêché, et m'a fait les trois demandes suivantes :

II. *Demandes de la délégation.* — 1° En premier lieu, des prêtres de langue anglaise pour la paroisse de Sainte-Marie et pour les futures paroisses de langue anglaise qui devront être formées à Winnipeg ;

2° En second lieu un collège exclusivement anglais à Winnipeg ;

3° En troisième lieu, un évêque suffragant ou auxiliaire, de langue anglaise, à Winnipeg.

III. *Réponses aux demandes.* — 1° A la première demande, j'ai répondu que c'était déjà accordé pour Sainte-Marie, puisque, depuis deux ans, alors que les Canadiens-Français ont été organisés en paroisse et que l'anglais seul est devenu la langue parlée désormais dans l'église, ils ont deux prêtres de langue anglaise pour les desservir.

Quant aux nouvelles paroisses de langue anglaise à former, dans Winnipeg, j'y travaille déjà depuis trois ans, par l'achat de terrains pour la somme de 40.000 piastres, par des négociations pour obtenir soit des religieux, soit des prêtres séculiers pour les charger de ces paroisses. Il y a, dans la future paroisse du Fort-Rouge, 70 familles de langue anglaise qui donnent un total de plus de 240 âmes ! C'est bien peu ! Dans la future paroisse de Saint-Edouard, il y a 64 familles de langue anglaise avec 34 enfants catholiques allant aux écoles catholiques libres et 9 enfants catholiques allant aux écoles publiques, et, de plus, il y a 60 familles de langue allemande ;

2° A la seconde demande, j'ai répondu que le Collège de Saint-Boniface, dirigé si habilement par les Révérends Pères Jésuites, répondait pour le moment au besoin du pays pusqu'il y a deux cours parallèles, l'un en français, l'autre en anglais. Au reste, les concours annuels avec les autres collèges (Anglican-Presbytérien-Méthodiste) qui forment avec lui la fédération des collèges composant l'Université civile de Manitoba, prouvent la supériorité de l'éducation qui est donnée au collège de Saint-Boniface. En outre, les Révérends Pères Jésuites ont fait de grandes dépenses pour agrandir le Collège qui reçoit maintenant près de trois cents élèves de toutes les nationalités, des quatre provinces de l'ouest canadien et même de quelques Etats de la République voisine. C'est cette année même que les bons Pères ont établi un cours spécial pour les élèves de langue anglaise, de telle sorte que l'anglais y est mieux enseigné que jamais. Jusqu'ici, les prêtres qui sont sortis du collège de Saint-Boniface parlent aussi facilement l'anglais que le français. Les délégués ont admis le bien-fondé de ces raisons, mais ils ont insisté pour avoir un collège *exclusivement anglais*, à Winnipeg, afin de donner à leurs enfants, disent-ils, une *formation anglaise* plus en rapport avec les besoins du pays et le caractère de leur nation, et ils ont ajouté que des *Révérends Pères Jésuites leur avaient dit qu'il était très possible* et même très *facile* pour les Jésuites d'établir, de suite, un collège anglais à Winnipeg.

Là-dessus, je leur ai dit : « Je ne suis pas du tout opposé, en principe, à un collège exclusivement anglais, à Winnipeg, seulement il faudrait beaucoup d'argent pour le fonder et je ne crois pas le moment venu. En un mot, c'est une question de temps et d'argent ! « It is a question of time and of means ! »

Comme ces Messieurs ont parlé des Jésuites, j'ai consulté le Rév. Père Recteur du Collège et son Conseil qui, eux-mêmes, ont référé la question à leur Provincial au Canada, à Montréal. Or, le Provincial des Jésuites, le R. P. Lecompte, a répondu : « Le Manitoba est bien pourvu ; nous avons fait tout ce que nous pouvions faire. Nous songeons à pourvoir maintenant l'Alberta, en fondant

un collège classique à Edmonton, où Mgr Legal, suffragant de Saint-Boniface, nous a appelés » ;

3° Enfin, à la troisième demande concernant un *suffragant de langue anglaise* destiné à demeurer à Winnipeg, j'ai répondu que cette question ne les regardait pas, et, comme ils demandaient quelle réponse donner à ceux qui les avaient envoyés, je leur ai répliqué que c'était le comble de l'audace de leur part et une insulte personnelle d'insister de la sorte, et que cette question, après tout, ne relevait que du Souverain Pontife qui, seul, nomme les évêques.

IV. *Réponse des délégués et explications.* — Après avoir protesté de leur soumission, de leur dévouement et même de leur estime pour ma personne, ils ont voulu s'excuser d'avoir fait cette dernière demande, en disant que plusieurs prêtres séculiers irlandais, dans Ontario et ailleurs, leur avaient dit qu'ils n'auraient jamais de prêtres séculiers irlandais dans le diocèse s'ils n'avaient pas un évêque de langue anglaise !

V. *Réplique aux délégués.* — Là-dessus, je leur ai répondu que j'opposais le démenti le plus formel à cette assertion malhonnète et perfide, et que je serais l'évêque le plus heureux du monde si les Irlandais voulaient bien imiter dans mon diocèse les autres nationalités (Allemands, Français, Polonais, etc.) en se groupant ensemble au lieu de se mêler aux Protestants. C'est avec plaisir que je leur donnerais des prêtres de langue anglaise. J'ai cru devoir ajouter ensuite que les raisons pour lesquelles il me semble que les Irlandais sont si peu venus en ce pays, sont, sans doute, d'abord leur peu de sympathie pour le drapeau britannique, puis la crainte d'avoir de la misère dans des régions encore peu peuplées et sans chemin de fer, et, enfin et surtout, leur ai-je dit, c'est qu'ils n'ont pas eu de *prêtres prêts à se dévouer pour partager les souffrances des colons débutants.* « En effet, ai-je ajouté, on sait que votre clergé, en général, n'est pas *missionnaire*, et si maintenant des prêtres irlandais désirent venir, c'est qu'ils espèrent avoir de bonnes paroisses fondées autrefois dans la pauvreté par des religieux ou des prêtres séculiers missionnaires de langue française. Ce n'est pas un reproche que je formule, mais c'est un fait que je constate. »

VI. *Efforts faits pour l'immigration irlandaise.* — Je tiens à dire ici que, en 1900, le Rév. Fr. Mulvihill, Oblat, a été nommé agent du gouvernement canadien, en Irlande, pour recruter des colons irlandais catholiques et qu'il a travaillé sans beaucoup de succès pendant deux ans. Par contre, le Rév. Père Sinnett, ancien jésuite, devenu prêtre séculier, vient de fonder deux belles paroisses irlandaises, l'une chez Mgr Pascal, et l'autre dans mon diocèse, et il est occupé, en ce moment, à en fonder plusieurs autres, avec mon entière approbation et mon plein encouragement, dans la région de la Rivière la Vieille, dans mon diocèse. Les bonnes choses de ce pays sont pour les Irlandais comme pour les autres nationalités ; mais ils doivent venir les chercher comme les autres le font, et l'archevêque, père de tous, se doit à tous ceux qui veulent bien venir.

VII. *Causes de cette délégation qui se rattachent à un mouvement plus général.* — Première cause : A mon humble avis, la première cause déterminante, c'est le résultat produit par un écrit pamphlétaire, *The Search Light*, écrit à Ottawa, par des Oblats irlandais de l'Université d'Ottawa, religieux mécontents,

sans raison, de leurs supérieurs et faisant appel au nationalisme irlandais le moins élevé, le plus injuste et le plus irrationnel.

La thèse est que, depuis l'établissement d'un cours français parallèle au cours anglais, à l'Université d'Ottawa, cette Université n'est plus ce qu'elle doit être, de par la volonté du Pape Léon XIII, c'est-à-dire une Université catholique *exclusivement anglaise!* Le malheureux pamphlet a été distribué à profusion parmi nos bons Irlandais d'Ottawa, et l'on a réussi à chauffer à blanc ces braves gens qui vivaient paisibles et contents du collège de Saint-Boniface où plusieurs envoient encore leurs enfants en ce moment, car ils n'ont que la Rivière Rouge à traverser et il y a même un système de tramways électriques reliant Winnipeg à Saint-Boniface.

Deuxième cause : La seconde raison de ce mouvement, je le dis avec peine, ce sont les paroles imprudentes et même les agissements de certains prêtres séculiers irlandais, dans Ontario et aux Etats-Unis, et même de religieux Oblats et Jésuites irlandais, à Sainte-Marie de Winnipeg et au collège de Saint-Boniface.

Troisième cause : Enfin, une troisième raison de ce mouvement, c'est la thèse hautement prônée aux Etats-Unis et invoquée plus timidement au Canada que ces pays sont des pays anglais « English Speaking Country », et que, par conséquent, il faut avoir des « English Speaking Bishops, Priests and Settlers » : des évêques, des prêtres, des colons de langue anglaise.

Mais les Allemands, les Polonais, les Ruthènes, à Winnipeg et ailleurs, ne sont pas de cet avis! Ils tiennent à l'anglais qui est la langue de ce pays, mais ils tiennent aussi à leur langue, à l'église et à l'école, et ils ont dit avec raison, après avoir entendu parler de la délégation irlandaise : « Les Irlandais comprennent notre archevêque quand il parle l'anglais, mais nous, nous ne le comprenons pas tous, et par conséquent, nous aurions plus de raison que les Irlandais de demander un archevêque de notre langue. »

Quant aux catholiques de langue française, au Canada, ils ont, de par le traité de Paris de 1763, le droit à la conversation de leur langue qui est reconnue à Ottawa comme *langue officielle tout aussi bien que l'anglais*, puisque les *livres bleus* sont *publiés* dans ces *deux langues*, le Canada n'est donc pas *exclusivement* un pays de *langue anglaise*, mais c'est aussi un pays de langue française : « A French Speaking Country ». Cependant, la thèse prônant l'usage exclusif de l'anglais ne manque pas d'adhérents, et ce n'est un mystère pour personne que Son Excellence Monseigneur Sbaretti, délégué apostolique, l'a adopté en venant des Etats-Unis au Canada. Plusieurs évêques du Canada m'en ont parlé et je l'ai constaté moi-même quand il s'est agi de fonder l'église canadienne à Winnipeg. Rien d'étonnant que nos Irlandais de Winnipeg disent tout haut que dans ce mouvement en faveur d'un collège anglais et d'un évêque de langue anglaise ils auront l'appui moral de Son Excellence!

Evidemment, ces braves gens sont bien naïfs et leur assertion fait sourire ; mais ils citent le nom de tel catholique qui serait venu d'Ottawa, l'été dernier (1906), et qui aurait dit tenir, de source certaine, que s'ils *savaient s'y prendre, ils réussiraient!* (*sic*).

VIII. *Conclusion*. — Quoi qu'il en soit, je me contente d'exposer ces faits avec une grande sérénité parce que, d'un côté,

j'ai, malgré ma misère, la conscience du devoir accompli, et que, de l'autre, j'ai parfaite confiance dans le jugement équitable du Saint-Siège devant lequel je veux plaider ma cause, s'il y a lieu *« Ad tribunal caesaris sto »*. Je me suis toujours fait un devoir et un bonheur, jusqu'ici, de suivre consciencieusement toute direction me venant de Rome, et je me garderai bien de m'écarter jamais de cette règle.

Fait à Saint-Boniface, ce huitième jour du mois de décembre mil neuf cent sept, en la fête de l'Immaculée-Conception.

La première édition du mémoire est du 11 janvier 1907.

P.-S. — I) Nombre de catholiques dans mon diocèse : (?)

II) Nombre de catholiques à Winnipeg : 14.000.

Il y a à Winnipeg six paroisses :

Sainte-Marie (Anglais)	600	familles	3.000
Immaculée-Conception (Anglais)	200	—	1.000
Saint-Esprit (Polonais)	600	—	3.000
Saint-Joseph (Allemands)	400	—	2.000
Saint-Nicolas (Ruthènes)	700	—	4.000
Sacré-Cœur (Français)	200	—	1.000
			14.000

(Signé) ADELARD o. m. i.
Archevuêqe de Saint-Boniface.

Point besoin de commentaires. Quand donc certaine *Lettre* ou *Mémoire irlandais* fut ébruité, Mgr de Saint-Boniface avait à s'inquiéter de campagnes de presse qui s'attaquaient autant à sa personne qu'à ses œuvres ; il devait s'étonner de les voir suscitées et alimentées par ces catholiques de nom et non de *race anglaise* dont l'ambition étouffait la conscience. A ce sujet, il demanda au P. Masson O. M. I, de le renseigner sur une entrevue qu'il eut à Chicago avec le Rév. P. Kelly. Voici la réponse :

St Joachim's Church, *Edmonton*, *Alta*, 7 mars 1910.

« *A Sa Grandeur Monseigneur Langevin.*

« Monseigneur et Bien-Aimé Père,

« ... En réponse à l'objet de votre lettre, je vous dirai tout d'abord que j'ai beaucoup regretté votre absence lors de mon passage à Winnipeg, quelques jours avant Noël, car j'étais pour vous entretenir de mon entrevue avec le Rév. Dr Kelly de la « Catholic Church Extension Society », Chicago. Autant que je me les rappelle, voici les circonstances particulières de cette visite : J'étais allé voir un jeune secrétaire de ma connaissance au Rookery et j'ai cru devoir en même temps saluer Father Kelly. Nous nous connaissions déjà. Dès qu'il m'aperçut (j'étais à peine assis) qu'il me demanda pourquoi les French Bishops lui faisaient tant d'opposition dans l'Ouest. Il me vanta les qualités du P. Burke, etc. Je lui répondis que je ne voyais pas quelle opposition les évêques français pouvaient lui faire chez nous. Mgr Grouard ne vous connaît pas, lui dis-je ; Mgr Breynat n'a eu de rapports avec vous que pour solliciter des honoraires de messes ; Mgr Legal est venu

à votre Congrès, il est vrai, mais je ne sache pas qu'il prenne une part active dans votre société.

« J'aurais pu être plus précis, me dit-il, *I mean Canadian Bishops.* Nous n'avons qu'un évêque canadien, lui répondis-je, Sa Grandeur Mgr Langevin. *Precisely*, me dit-il. Et après quelques paroles dictées par les contrariétés qu'il éprouvait sans doute, Father Kelly ajouta : *I pity the man that will bring this question officialy to Rome, because we are very strong there.*

« Naturellement, je n'ai pas voulu donner à cet entretien un caractère plus aigu. J'ai changé de sujet et nous nous sommes séparés bons amis.

« Quant à la date de notre entrevue, elle a eu lieu dans les premiers jours de novembre. Certes, je loue les efforts de Votre Grandeur dans cette lutte raciale, pour faire prévaloir la cause des missionnaires français, non pas précisément parce qu'ils sont de telle ou telle nationalité, mais bien en raison de leur dévouement à toute épreuve et à leur zèle, qui pour quelques-uns les a conduits au martyre. Aussi je prie pour que la bonne cause triomphe et anéantisse à tout jamais cet esprit de parti qui, malheureusement, se glisse dans l'Eglise de Dieu comme dans la politique de nos gouvernants.

« Dans l'espoir que vos généreux efforts seront couronnés d'un plein succès, j'ai l'honneur de me dire, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble fils en N.-S. et M.-Im.

« A. HUSSON, *Prêtre.* »

Or, cet esprit de parti qui se glisse si malencontreusement jusque dans l'Eglise et que le P. Husson déplorait, c'est l'esprit égoïste et malveillant qui suinte de chaque ligne du *Mémoire Irlandais* qu'il nous faut maintenant aborder :

L'origine irlandaise de ce mémoire est certaine, bien qu'un R. W. Scott, dont il reflétait les sentiments et les opinions, en ait décliné la paternité. C'est peut-être un bâtard issu de trente-six pères aussi honteux que coupables, mais dissimulés dans quelque encoignure sombre pour mieux suivre loin des yeux et des reproches le sort que le hasard ou la méprise allait faire à leur œuvre, confiée au *tour* de la Secrétairerie vaticane. On voit ainsi chez nous déposer le fardeau de la maternité coupable à l'Assistance publique.

Les Canadiens français auraient pu, du crochet, rejeter dans la poubelle, parmi d'autres détritus, ce chiffon accusateur dont la malveillance, les erreurs et les contradictions trahissent aussi bien des fins inavouables que l'origine obscure. Cette malpropreté fit quand même impression en haut lieu et d'aucuns disent qu'il faut attribuer à ce fait la nomination de quelques Irlandais à des sièges jusque là réservés à des Canadiens.

C'est ce que voulait la *Lettre venimeuse :* des évêques anglais (les Anglais étant protestants, lisez *irlandais*, ayant adopté la langue anglaise) pour l'Ontario, pour l'Alberta, la Saskatchewan, la Colombie anglaise, le Manitoba, voire même pour la province de Québec !

On ne trouve dans cette lettre que des allégations vaines, des prétentions inadmissibles. Sa paternité ayant été récusée par ceux auxquels on avait cru pouvoir l'imputer et son auteur n'ayant pas eu le courage d'en revendiquer le triste mérite, le document est déjà, de ce fait, frappé de discrédit.

Mais le mystificateur comptait sur la naïveté du Secrétaire d'Etat, puisqu'il ne se mettait pas en frais de sincérité, pas plus dans les faits allégués que dans les chiffres produits. La *réponse* qui fut faite à ce mémoire relève que le traducteur, plus avisé que l'auteur, revisa ces chiffres qui, malgré cet effort vers la vérité, restaient encore falsifiés !

En effet, le recensement de 1901, dont le pamphlétaire se prévaut, donne exactement à la Saskatchewan 6,453 catholiques et à l'Albertal 12,957. Et, parce que les recenseurs avaient des raisons pour ne pas mentionner les Métis français ; le *Mémoire Irlandais*, sans raisons au contraire, les passe également sous silence, leur qualité comme leur nombre devant pareillement déranger ses calculs, ruiner ses conclusions, détruire enfin l'effet de cet avatar clandestin et monstrueux.

C'est que les documents officiels accusaient 5,336 Métis français pour le Manitoba, 503 pour la Colombie britannique, 6,471 pour le Nord-Ouest (Alberta, Assiniboine et Saskatchewan), enfin 2,064 pour les Territoires, chiffres qui font ombre sur le tableau truqué de l'Irlandais (1).

Ce factum, publié seulement en 1900, ne put être réfuté

(1) *A Son Eminence le Cardinal Merry del Val.*

Eminence,

Ayant été prié d'appuyer un mouvement en faveur de la nomination d'un évêque de nationalité et de langue anglaises dans les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan (il n'ose dire encore à Winnipeg), j'ai hésité, de crainte qu'en ce moment critique toute agitation ne soit dangereuse pour l'Eglise : mais en même temps tout en approuvant entièrement le but que l'on se propose, je suis convaincu que des nominations de cette nature, non seulement dans les Territoires (1), mais aussi dans

(1) Se rappeler que l'Alberta et la Saskatchewan n'étaient encore que des *Territoires*, non des *Provinces*, en juin 1905. Ces Territoires furent constitués en Provinces seulement *un mois* plus tard, en juillet 1905.

que tardivement et donna lieu à une réponse vigoureuse et à des polémiques passionnées qui valurent à Mgr Langevin d'incessants outrages.

Ces chiffres prouvent que les catholiques de langue française, loin d'être, comme l'affirme la *Lettre irlandaise*, une minorité

---

la Colombie-Anglaise et le Manitoba, tendraient au plus grand avancement et à la prospérité de la religion catholique.

Votre Eminence sait sans aucun doute qu'au dernier recensement (1901) la population catholique du Canada du Nord se distribuait comme il suit dans les différentes provinces :

Manitoba	35.672	16.021
Colombie-Anglaise	33.639	4.600
Alberta	12.967	4.348
Assiniboine-E	7.521	1.339
Assiniboine-O	3.142	235
Saskatchewan	6.453	1.118
Territ. non organ...........	9.580	1.918

Par conséquent, au point de vue numérique, les catholiques de langue anglaise et tous les autres qui se classeront comme tels en adoptant les coutumes et les usages anglais, ont droit à plus de considération que la minorité comparativement faible des Canadiens-Francais.

Grâce à l'immigration de ces dernières années, les catholiques de langue anglaise dépassent de beaucoup en nombre les Canadiens-Francais. Cependant, le fait est presque incroyable mais il n'en est pas moins vrai, le Canada du Nord ne compte pas un seul évêque de nationalité anglaise.

Votre Eminence peut aussi avoir observé, durant son séjour au Canada, que dans un pays mixte un évêque canadien-français n'exerce jamais pour le bien de l'Eglise la même influence qu'un évêque d'origine anglaise ou irlandaise. La liste des convertis, dans un diocèse dont le clergé est canadien-français, sera toujours petite ; nos frères séparés n'y trouvent point le commerce intime que leur offrirait un clergé de langue anglaise. Ces diocèses sont privés de toutes donations aux établissements d'instruction publique, pour la raison que les Canadiens-Francais ne contribuent pas à ces donations et que les catholiques de langue anglaise ont un idéal très différent en matière d'éducation. Ceux-ci regardent un évêque canadien-francais aussi incapable de diriger une école anglaise qu'un évêque de langue anglaise le serait de surveiller une école française. C'est sur de semblables arguments que l'on s'appuya pour soulever les difficultés relatives aux écoles du Manitoba, et, d'après ce que l'on sait de son origine, il est probable qu'on n'aurait jamais assisté à cette querelle s'il y avait eu un évêque anglais dans le diocèse à cette époque. Pour la même raison, les bills d'autonomie se butent à l'opposition du Parlement, non pas tant à cause de leur caractère catholique qu'à cause de la domination des évêques canadiens-français dans un pays anglais.

On doit admettre que dans les diocèses entièrement canadiens-français, c'est-à-dire dans les régions rurales, les évêques canadiens-français remplissent le rôle le plus admirable et, dans plusieurs cas, un rôle incomparable ; mais dans les villes, et en général là où vivent des citoyens d'origine différente, ils ne semblent pas avoir le même succès. La ville d'Ottawa nous offre une illustration parfaite de ces observations. Ici, près de 80 % des procès en Cour de police sont provoqués par les Canadiens-français ; et ces délits, bien que peu graves en général, tendent à

comparativement faible, se trouvent en majorité dans le Manitoba (21 mille sur 35 mille) ; en forte minorité dans les territoires non organisés (3.982 sur 9.580) ; et dans le Nord-Ouest — c'est-à-dire dans l'Alberta, la Saskatchewan et l'Assiniboine — 13.500 sur 30.000.

---

augmenter les satistiques criminelles de la province, qui indiquent toujours une majorite de convicts catholiques.

On ne saurait dire que les Canadiens-français forment une race inférieure ; car, à chances égales, ils se montrent les égaux des autres dans presque toutes les diverses carrières de la vie. Leur insuccès doit donc s'attribuer à leur éducation ; et le clergé, qui, comme c'est son devoir, assume la direction des écoles, doit être tenu jusqu'à un certain point responsable de l'entraînement actuel des enfants, lequel diffère grandement de l'idéal que doit se proposer quiconque veut créer une jeunesse et une virilité saines. Presque tous les désordres sociaux des Canadiens-français proviennent de l'usage et de l'abus des spiritueux ; cependant, on n'entend jamais de sermon en français sur l'abstinence totale ou les sociétés d'abstinence totale, bien que les évêques belges, qui ressemblent beaucoup aux Canadiens-français par les manières et par le tempérament, aient donné l'exemple en ce sens et puissent aujourd'hui se vanter de compter 86,000 tempérants dans la seule ville de Bruxelles.

Il n'est pas impossible qu'une encyclique sur les sociétés de tempérance accomplit une revolution pour le Bien du Canada.

Un autre moyen d'améliorer la jeunesse et de la détacher des influences pernicieuses, moyen que les évêques et les prêtres canadiens-français ne semblent pas appuyer, c'est l'athlétisme. Il s'ensuit que, dans les nombreux cercles de cette ville, on compte à peine quelques noms canadien-français. Cependant, les catholiques de langue anglaise sont d'accord sur ce point, savoir : que rien ne forme aussi bien une jeunesse saine et vigoureuse que les exercices des sociétés de gymnastique. Les jeunes gens de langue anglaise, privés de ces lieux de réunion, seraient exposés aux tentations auxquelles succombent trop de Canadiens-français à cause du manque de salles de récréation.

Ce sont là les rares réunions où tout le monde se rencontre sur un pied d'égalité. L'homme cultivé et celui qui manque d'éducation peuvent causer jeux et sports et s'intéresser mutuellement ; et le second, flatté par cette association avec ses supérieurs, laisse de côté ses anciens compagnons de buvette pour consacrer ses loisirs aux exercices athlétiques. L'homme qui ne connaissait pas même de nom les principaux journaux se sent d'abord attiré par les feuilles illustrées, dès qu'il entre au gymnase, et de la partie illustrée il passe assez vite à la lecture sérieuse. Au contraire, qu'on eût voulu l'entraîner dans une salle de lecture ou dans une bibliothèque sans le tenter par l'attrait du gymnase, il n'y aurait certainement jamais mis les pieds. Les évêques canadiens-français semblent n'avoir pas apprécié ce moyen de guider et d'attirer des jeunes gens que l'Eglise elle-même ne saurait atteindre. Cela tient sans doute à ce que ces évêques, durant leur jeunesse, n'ont pas été habitués au développement physique, ni beaucoup impressionnés par les idées anglaises sur l'éducation, bien qu'ils voient tous les jours — comme Votre Eminence a dû le remarquer Elle-même au Canada — que, par suite de cette éducation, la moyenne des Canadiens anglais non affectés par l'influence des Canadiens-français a plus de succès dans les affaires ou dans le monde, vit mieux et exerce

Ces chiffres parlent encore plus haut si l'on considère que, dans les territoires non organisés, les catholiques non français sont tous des sauvages, et que, dans le Nord-Ouest et dans la Colombie anglaise, les sauvages se comptent par milliers : si bien que là, en 1901, les catholiques de langue française formaient, avec les sauvages, la grande majorité de la population catholique. (Ces bons sauvages font ce qu'ils peuvent, mais ne préten-

---

sa religion d'une façon plus pratique que la moyenne des Canadiens-français.

Avec ces conceptions différentes de l'éducation au foyer et en dehors du foyer, les catholiques de langue anglaise peuvent difficilement s'enthousiasmer d'un mouvement éducationnel quelconque dirigé par un évêque canadien-français, ou y avoir une pleine confiance, quand on a la preuve si fréquente que les résultats de pareils mouvements ne sont pas aussi satisfaisants dans ce cas que ceux que l'on obtient avec des gens pensant à la manière anglaise. Ils suivent quand même leur évêque, mais c'est seulement à cause du respect qu'ils portent à sa dignité et par considération pour les commandements de l'Eglise.

Cette situation est particulièrement frappante à Montréal, où les catholiques de langue anglaise, qui versent au fonds scolaire une somme de 50.000 dollars, n'ont la permission d'en dépenser que 10.000 dans leurs écoles, et cela conformémment aux idées canadiennes-françaises. Cependant, bien que soumis à une appropriation oppressive, ils continuent à lutter pour avoir des écoles meilleures et plus nombreuses, avec des professeurs plus capables, en dépit de l'opposition des autorités ecclésiastiques canadiennes-françaises.

Les catholiques de langue anglaise sont aussi fidèles envers l'Eglise que les Canadiens-français et ils versent proportionnellement trois fois plus d'argent que les Canadiens-français aux fonds ecclésiastiques. Il leur arrive fréquemment de supporter presque seuls l'église d'une paroisse dont la majorité est canadienne-française et le curé de même nationalité ; mais ils sont d'avis que de telles charges ne devraient pas leur être imposées dans les nouvelles provinces où il est particulièrement évident que les idées anglaises doivent prédominer. Les évêques de nationalité et de langue anglaises, naturellement plus en accord avec leurs vues, donneraient certainement à l'Eglise des diocèses plus prospères, étant donné qu'ils seraient plus acceptables aux citoyens d'autres religions et d'autres races et plus conciliants envers le gouvernement du jour.

Les catholiques de langue anglaise sont chaque jour plus mécontents de ces griefs dont ils souffrent depuis déjà longtemps. Nous attirons l'attention de Votre Eminence sur quelques-uns d'entre eux, et nous avons l'espoir qu'après y avoir réfléchi Votre Eminence pourra tenir compte de ces faits dans ses recommandations relativement aux titulaires des nouveaux sièges épiscopaux. Les mêmes observations pourront guider votre Excellence relativement à la nomination d'un évêque de langue anglaise dans la province de Québec, pour prendre part aux délibérations dans les conseils de l'Eglise. Il y a dans la province de Québec presque autant de catholiques de langue anglaise sans évêque et même sans chanoine de leur langue, qu'il y a de Canadiens-français dans Ontario, où ceux-ci ont trois évêques de leur nationalité, bien que dans Kingston et Pontiac ils soient en infime minorité. Dans la ville d'Ottawa seulement, il y a 35,124 catholiques autres que des Canadiens-Français.

Ottawa, 17 juin 1905.

dent pas, comme les Irlandais, régenter les églises particulières, et même l'Eglise universelle !)

Enfin que dire de nos bons Irlandais ? Afin de faire meilleure figure comme élément *anglais*, ils rangent déjà, *sans sourciller*, parmi les catholiques de langue anglaise, tous les catholiques *allemands, polonais, ruthènes*, etc., qui, d'après eux, *ne tarderont pas d'adopter avec la langue anglaise les coutumes et les usages anglais !* Imaginez un peu les catholiques allemands, polonais, ruthènes, presque tous immigrants de date récente, devenus en un tour de main des catholiques de langue anglaise pour plaire aux Irlandais (qui n'ont pas su conserver leurs mœurs et leur ancienne langue (1)

Nous n'ignorons pas les efforts extraordinaires qu'ont faits et

---

(1) *Province ecclésiastique de Saint-Boniface.* — Cette province ecclésiastique comprenait alors les provinces civiles de Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi que les territoires d'Athabasca, de Mackensie et de Keewatin.

Sa population catholique en 1909 par nationalité se composait comme suit :

1. *Diocèse de Saint-Boniface :*

Langue française	33.786
Langue anglaise	11.181
Langue allemande	10.789
Langue polonaise	13.195
Langues indiennes	3.882
Autres langues	5.240
Total pour le rite latin	78.073
Ruthènes du rite grec, environ	45.000
Total général	123.073

2. *Diocèse de Saint-Albert :*

De langue française	17.370
De langue anglaise	14.290
De langue allemande	3.170
Ruthènes, Polonais, Hongrois	12.780
De angues indiennes	4.490
Total	52.100

3. *Diocèse de Prince-Albert :*

Allemands	12.000
Canadiens-Français	10.000
Ruthènes	12.000
Anglais (Anglais, Irlandais, Ecossais)	5.000
Indiens	15.000
Total	54.000

4. *Vic. Apost. d'Athabasca :*

Tous Indiens, environ	5.000

5. *Vic. Apost. du Mackensie :*

Presque tous Indiens	11.000

N.-B. — Total des catholiques de la province ecclésiastique de Saint-Boniface : 245.000, dont 30.471 de langue anglaise (c'est-à-dire Irlandais, Ecossais, Anglais).

que font encore tous les jours certains Anglais haut placés, aidés en général des fanatiques et de quelques Canadiens-français dégénérés, pour tout angliciser autour d'eux et faire du Canada un pays de *langue anglaise* (« an English-speaking country »), comme ils disent. La question est de savoir si, même avec un tel concours, leur rêve se réalisera jamais. Un Canadien-français, qui sait l'histoire de son pays, pourra en douter.

En effet, après la cession du Canada à l'Angleterre, il y a un siècle et demi, bien des Anglais ont cru que le Canada français (aujourd'hui province de Québec) serait vite anglicisé et qu'il deviendrait *un pays de langue anglaise;* « an English-speaking country ». Et pour atteindre un tel but, aucun moyen — Dieu le sait — n'a été négligé : ni l'or, ni les hautes positions accordées aux Anglais, ni l'immigration étrangère, ni même les tracasseries, les mauvais traitements et la persécution, ni toutes les influences réunies de l'Angleterre, puissance déjà formidable. Or, les Anglais ont-ils réussi, même aidés de quelques transfuges canadiens ou irlandais, à changer ou à exterminer une poignée de Canadiens-français? Les Canadiens-français n'étaient guère plus de 60.000 lorsque, en 1760, ils passèrent sous la domination anglaise : aujourd'hui ils sont plus de 3 millions tant au Canada que dans les Etats voisins : et ils sont encore catholiques (et Français) !

Quand, dans sa *Lettre*, l'auteur irlandais parle de catholiques *de langue anglaise, de nationalité anglaise*, entendez toujours : catholiques *irlandais*, catholiques *de nationalité irlandaise.*

« Se rappeler, lit-on dans la *Réponse au Mémoire*, que, par le *Canada du Nord*, l'auteur irlandais comprend seulement le *Manitoba, la Colombie Anglaise, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Assiniboine et les Territoires non organisés.* Mais alors, pourquoi les mots de *l'Atlantique au Pacifique?* — Peut-être pour l'effet : l'expression est sonore ! »

Nos immigrants de ces dernières années sont des Ecossais ou des Scandinaves, tous protestants; mais beaucoup de Belges, d'Allemands, de Hongrois, de Polonais et de Ruthènes, presque tous catholiques; les Catholiques de langue anglaise ne forment qu'une minorité insignifiante.

Et rien d'étonnant si les évêques du Nord-Ouest sont des Français. Ce sont presque tous d'anciens missionnaires qui ont été élevés à l'épiscopat. Dans ces pays de missions, *il n'y a pas de clergé de langue anglaise.*

Les Irlandais, l'histoire nous l'apprend, ont été jadis missionnaires; mais *c'est avant qu'ils aient abandonné leur langue maternelle pour adopter l'anglais.* Depuis longtemps déjà ils ont généralement cessé d'aspirer aux missions. Aussi, s'ils convoitent maintenant des postes dans l'Ouest ou le Nord du Canada, ce n'est pas dans les missions proprement dites, là où le missionnaire est exposé à la faim et à mille autres privations; là où il lui faut se familiariser avec deux ou trois langues sauvages, etc. De tels postes, c'est avec chagrin que nous le constatons, les Irlandais ne les ambitionnent point : ils les laissent à d'autres, aux Français et aux Canadiens-français. Ce qu'ils veulent, eux, ce qu'ils désirent et recherchent avec avidité, ce sont des postes où la vie n'est plus si pénible, comme dans la grande ville de Winnipeg ou bien encore dans les belles campagnes qui sont déjà ou promettent de devenir riches par l'accroissement rapide

de la culture du blé. En un mot, quand une ère de souffrances, de sacrifice et de dévouement a fait place à une époque d'aisance et de prospérité ; quand l'Eglise a été une fois organisée souvent au prix d'héroïques efforts, les Irlandais réclament alors leur bonne part, et même plus que leur part, d'une confortable administration.

Et il paraît bien que ce n'est pas là l'histoire des Irlandais au Canada seulement.

Quand l'auteur de la *Lettre irlandaise* dit en 1905 que le *Canada du Nord* (c'est-à-dire toujours, selon lui, *le Manitoba, la Colombie Anglaise, le Nord-Ouest et les Territoires non organisés*) ne compte pas *un seul évêque de nationalité anglaise*, il ne dit pas la vérité : et si, par là, il veut insinuer que les Français et les Canadiens-français gardent pour eux seuls tous les postes honorifiques, tous les sièges épiscopaux dans « le Canada du Nord », il se rend coupable d'une calomnie. En effet, ne parlons ici que des deux sièges épiscopaux dans la Colombie Anglaise, de Victoria (*île* Vancouver) et de New-Westminster (dont le siège épiscopal vient d'être transféré à la *ville* de Vancouver sur la côte du Pacifique).

Le premier titulaire dans l'île de Vancouver a été M. l'abbé Demers, canadien-français, le premier missionnaire (envoyé par l'évêque de Québec) qui ait pénétré dans cette île. Mgr Demers fut sacré en 1847 et mourut en 1871 : et, depuis, ont été nommés pour lui succéder trois Belges : NN. SS. Seghers, Blondel et Lootens ; puis un Hollandais, Mgr Lemmens ; et enfin NN. SS. Christie et Orth, deux Américains de langue anglaise. (Nous ne parlons pas du titulaire actuel, Mgr A. MacDonald, prêtre écossais, de langue anglaise par conséquent, du diocèse d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse.)

Le dernier titulaire de New-Westminster a été Mgr Dontenwill, depuis juin 1899. Mgr Dontenwill, né en Alsace, vint aux Etats-Unis tout jeune : il y puisa sa première éducation. Mgr Dontenwill est par la langue et l'éducation au moins aussi anglais que français. Elu Supérieur général de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée en septembre 1908, il a résigné son siège.

Selon le pamphlétaire irlandais :

1° Un évêque canadien-français, dans un pays mixte, n'exerce jamais la même influence salutaire qu'un évêque de langue anglaise ;

2° La liste des convertis, dans un diocèse où le clergé est canadien-français, sera toujours petite ;

3° Un prêtre irlandais gagnerait beaucoup plus de protestants à l'Eglise ;

4° Les Canadiens-français ne contribuent pas aux établissements d'instruction publique.

La Réponse s'explique ainsi sur ces quatre points :

1° Quelle influence sociale comparable à celle qu'ont exercée dans des circonstances particulièrement difficiles, v. gr., nos évêques français ou canadiens-français : nos Briand, nos Plessis, nos Bourget, nos Taché, etc. ? Qu'on se rappelle leurs actes, leur vie ! Quels prélats de langue anglaise auraient exercé une influence plus grande, aussi grande même, sur l'opinion publique et sur les gouvernements canadiens et les représentants de la Couronne d'Angleterre en ce pays ? Nos évêques ont su arracher à l'Angleterre une liberté religieuse qu'elle nous avait positivement promise, sans doute, mais qu'elle refusait d'accorder en pratique.

Et quel évêque de langue anglaise aurait pu créer dans tout le Canada, dans les villes et les campagnes, un mouvement en faveur du Saint-Siège tel que celui de nos zouaves pontificaux ? Et que n'a pas fait tout récemment encore l'illustre Mgr Taché, un autre Canadien-français, lors des troubles du Nord-Ouest en 1870 ? Et, dans la question vitale de nos écoles, qu'ont fait les évêques de langue anglaise pour défendre les droits de l'Eglise et des catholiques, les droits des minorités et des faibles, brutalement assaillis par le fanatisme et lâchement sacrifiés par des catholiques de nom ? Qu'ont-ils fait comparé à ce qu'ont fait la plupart de nos évêques français et canadiens-français ?

Tous les gens bien renseignés du pays, tous les observateurs tant soit peu attentifs et impartiaux savent à quoi s'en tenir là-dessus ; oui, tous, excepté ceux qui ont des yeux pour ne point voir ou qui se laissent aveugler par l'ambition, les intérêts matériels ou la passion politique.

2° Quant aux convertis, un fait qui n'est pas connu de tout le monde, nous l'avouons, mais qui n'est pas moins vrai pour cela, c'est que la liste des protestants qui doivent leur conversion au ministère du prêtre français ou canadien-français, l'emporte de beaucoup sur ceux qui sont attirés à la Foi catholique par le prêtre de langue anglaise : c'est le cas dans le diocèse d'Ottawa, par exemple, un milieu mixte assurément et où se trouve un clergé de langue française en immense majorité. Nous avons l'explication de ce fait dans un autre fait bien connu : règle générale, les protestants se présentent plus volontiers aux prêtres français ou canadiens-français parlant leur langue, qu'aux *prêtres irlandais.*

3° En outre, il n'est pas rare qu'un prêtre, surtout un prêtre irlandais, perde plus qu'il ne gagne dans ses rapports d'amitié avec les protestants. Il est exposé à faire des concessions même parfois en matière de doctrines, afin de se faire pardonner son origine et d'acquérir une certaine popularité parmi des gens peu favorables à l'Eglise ou dominés par l'esprit du monde.

Que le clergé canadien-français ne favorise point, décourage au contraire les rapports fréquents et non nécessaires de nos laïques avec les protestants, est-ce un mal ? N'est-ce pas plutôt un bien et un grand bien, dont il serait juste de lui tenir compte au lieu de l'en blâmer ? On sait assez ce qui résulte fréquemment, presque toujours, de ces rapports. Les conséquences ordinaires, une longue expérience l'a démontré, sont, chez les catholiques, un affaiblissement de la Foi, l'indifférence religieuse, puis une foule d'idées fausses, le fléau des mariages mixtes et souvent l'apostasie. N'est-ce pas principalement le résultat de tels rapports qui a amené la défection de tant de catholiques chez nos voisins des Etats-Unis, *des 20 à 25 millions de catholiques dont l'Eglise américaine pleure aujourd'hui la perte?* (Un évêque américain porte cette déperdition à 40 millions !)

4° Mais ce qui surpasse peut-être toutes les accusations portées par les Irlandais, c'est celle qui tendrait à faire croire que les Canadiens-français ne contribuent en rien ou presque rien en faveur des établissements d'instruction. Pourtant il suffirait d'ouvrir les yeux pour voir ici les nombreuses preuves de la générosité des Canadiens-français sous ce rapport.

« Sans compter les autres maisons d'éducation presque sans

nombre où enseignent non sans succès des Religieux et des Religieuses dans la Province de Québec (Canada français), il serait à peine possible d'énumérer ici tous les établissements d'instruction fondés et maintenus par les Canadiens français : car, sans parler des séminaires de Québec et de Montréal, les Canadiens français peuvent regarder comme étant bien à eux les séminaires ou collèges de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Saint-Anne de la Pocatière, de Rimouski, des Trois-Rivières, de Saint-Laurent, de l'Assomption, de Sherbrooke, de Joliette, de Valleyfield, de Rigaud de Sainte-Marie de Montréal, de Saint-Boniface : autant de maisons très prospères sous le rapport matériel comme sous le rapport des études et du nombre des élèves qui les fréquentent. On pourrait en dire autant du collège de Loyola, de Montréal, établi pour les Irlandais, mais non avec leur argent ; du collège d'Ottawa, — devenu université, — fondé par les Pères Oblats presque exclusivement avec l'argent français et canadien-français. On peut mentionner aussi avec éloge les collèges de Saint-Dunstan et de Saint-François-Xavier, fondations écossaises ; de même les trois collèges fondés par les Acadiens à Memramcook, à Church Point et à Caraquet, dans les Provinces Maritimes.

« Mais où sont les collèges ou séminaires fondés par les Irlandais dans toute l'étendue du Canada ? On n'en trouve guère. Les collèges de Saint-Michel à Toronto et de l'Assomption à Sandwich, sont plutôt des fondations françaises ; et le collège Saint-Jérôme à Berlin, Ont., est une fondation allemande. Enfin, on a beau chercher, on ne trouve nulle part au Canada un seul collège *fondé par les Irlandais*, si ce n'est peut-être celui de Regiopolis, à Kingston, fondé depuis plus de quarante ans et qui n'a que trois classes de latin. »

Et c'est pourquoi, sans doute, le pamphlétaire qui prête à tous ses congénères ses propres billevesées tient un évêque canadien-français aussi incapable de diriger une école anglaise qu'un évêque de langue anglaise le serait de surveiller une école française !

La *Réponse* estime cependant « qu'il convient de distinguer ici deux sortes de directions : la direction *ordinaire* et la direction *extraordinaire* ou *haute direction*.

« S'il s'agit de la première, la réflexion irlandaise est plutôt puérile : car, en Canada, les collèges ont leur autonomie : ils sont dirigés par des corporations, qui donnent la direction ordinaire et ne recourent aux évêques que pour une bienveillante protection ; et, sous ce rapport, les évêques ne dirigent pas les collèges, à proprement parler.

« Quant à la *haute direction* ou direction *extraordinaire*, ce sont les évêques qui la donnent, il est vrai ; mais ils la donnent, en tenant compte du caractère général du peuple et de ses dispositions naturelles, ainsi que des circonstances locales et des besoins particuliers du pays, plutôt que d'après leurs idées personnelles. »

Comme l'Irlandais est un émollient universel, on n'éclatera pas de rire en relisant, au sujet de la question des écoles du Manitoba « qu'il est probable qu'on n'aurait jamais assisté à cette querelle

s'il y avait eu un évêque anglais (irlandais) dans le diocèse à cette époque. Pour la même raison les bills d'autonomie se butent à l'opposition du Parlement, non pas tant à cause de leur caractère catholique qu'à cause de la domination des évêques canadiens-français dans un pays anglais ! »

D'abord le Canada est-ce *un pays de langue anglaise?* Pendant cinquante ans et plus, une foule de bureaucrates, de parvenus, de spéculateurs anglais, qui vinrent s'abattre sur le Canada après la cession de ce pays à l'Angleterre l'ont prétendu. « Tous ces gens-là, comptant sur l'aide de l'Angleterre, regardaient alors comme une affaire de rien d'angliciser 60.000 *habitants,* déjà ruinés par la guerre et abandonnés par l'élite de la société civile !

« Il est vrai, continue la *Réponse,* que nous sommes bien tous des sujets anglais ; et les Canadiens-français ne l'ont jamais nié ; ils l'ont même prouvé par leurs actes surtout en 1775, en 1812 et en 1837-38 : et ils n'ont renoncé pour cela ni à leur Foi ni à leur langue ni à leurs traditions et aspirations ancestrales.

« Mais il s'agit de bien autre chose ici. Il s'agit de donner des évêques (c'est-à-dire des instructeurs, des guides spirituels au peuple catholique ; et c'est alors le nombre de catholiques *principalement* qu'il importe de considérer ; or, dans ces régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, les catholiques de langue anglaise, quoi qu'en disent les Irlandais, sont loin d'être la majorité, supposé même qu'il n'y ait rien autre chose à considérer que *le nombre* dans le cas actuel.

« A propos de l'origine de nos difficultés scolaires, notre Irlandais ou bien se fie vraiment trop à son imagination ou plutôt se fait simplement l'écho des sectaires et des fanatiques. Mais pourquoi semble-t-il ignorer ce que tout observateur attentif et judicieux sait parfaitement ? Car, quoi que l'on dise, c'est bien la franc-maçonnerie qui a envoyé le trop fameux Dalton Mac Carthy au Manitoba, en 1889, pour soulever le fanatisme protestant ; comme c'est la franc-maçonnerie encore qui nous a envoyé le même Dalton Mac Carthy, *francophobe,* pour soulever les préjugés de race, les préjugés anti-français. Et il est arrivé que l'élément national français, inspiré et encouragé par des évêques de langue française, a été pour cela tout naturellement l'objet d'une haine spéciale. En effet, c'était en réalité un double crime, aux yeux des fanatiques, des orangistes, et des francs-maçons, d'être à la fois *catholique et français.* Mais faut-il en faire un reproche au clergé français ? N'est-ce pas plutôt l'honneur de tout vrai Français, de tout Français authentique, d'être identifié avec tout ce qui est vraiment catholique ?

« La cause première de la destruction de nos écoles catholiques, c'est, sans aucun doute, le *décret* du convent maçonnique de 1889. Seulement il faut avouer qu'une cause *aggravante,* aux yeux des sectaires, a dû être l'influence française, mise au service de la Foi, au Manitoba, comme aussi, plus tard (en 1905), à l'occasion des bills d'autonomie pour l'érection des nouvelles provinces d'Alberta et de Saskatchewan.

« Mais, encore une fois, y a-t-il là matière à reproche pour nous ? Ne devons-nous pas plutôt féliciter les prêtres et les évê-

ques de langue française d'avoir réussi à bâtir un château-fort de la Foi avec l'élément français ? (1).

« Si, comme on l'affirme, les protestants et les franc-maçons redoutent moins les catholiques de langue anglaise et les évêques irlandais, est-ce un compliment pour ceux-ci, surtout lorsqu'on se rappelle que l'Eglise, parlant par la bouche de Léon XIII, nous enseigne, dans l'Encyclique *Affari vos*, que nous devons tout faire, être *tous* prêts à n'importe quels sacrifices pour préserver nos enfants de l'école neutre ? »

Et puis, ajoutons-nous, il n'y a pas de question d'école qu'au Manitoba, il en est une aussi au Nouveau-Brunswick. Comment se fait-il que là où il ne se trouve que des évêques irlandais, ils ne donnent pas la preuve éclatante de leur art de tout résoudre : la question des écoles du Nouveau-Brunswick reste brûlante et pendante malgré les évêques irlandais ! Alors ? — Et voici où la malice touche à la bouffonnerie, où la convoitise se trahit sans vergogne. L'*Irlandais* trouve « qu'on doit admettre que, dans les diocèses entièrement canadiens-français, c'est-à-dire dans les régions *rurales*, les évêques canadiens-français remplissent *le rôle le plus admirable* et, dans plusieurs cas, *un rôle incomparable ;* mais *dans les villes* et en général là où vivent des citoyens d'origines différentes, *ils ne semblent* pas avoir le même succès ! »

Laissons aller la *Réponse* du Canadien-Français : « Notons d'abord un aveu, dit-elle. Dans les régions rurales, le rôle des évêques canadiens-français est vraiment admirable, parfois même incomparable, dit l'auteur irlandais : mais il ajoute tout de suite que, dans les villes et, en général, dans les milieux mixtes, c'est autre chose. Il ignore donc, le brave homme, que nos évêques canadiens-français ont fait le pays tout entier : *villes et campagnes*.

« Ils ont sauvé l'Eglise du Canada, en forçant l'Angleterre de nous accorder une liberté religieuse qu'elle avait d'abord promise formellement et solennellement aux habitants du Canada, mais qu'en pratique, avons-nous dit, elle leur refusait. Nos évêques ont, de plus, conservé le Canada à la Couronne anglaise, en maintenant le peuple dans l'obéissance et la fidélité aux principes catholiques, notamment en 1775, lorsque les Américains, s'étant insurgés contre l'Angleterre, cherchaient à nous gagner à leur cause ; encore en 1812, en induisant le peuple canadien à défendre la Couronne d'Angleterre comme de fidèles sujets anglais ; et, enfin, en 1837, en prévenant un mouvement général d'insubordination et de révolte chez nos compatriotes. »

Et en 1870, surtout en 1872, les mêmes Français du Manitoba

---

(1) Parmi ses pièces justificatives, page xiv, n° 111, la *Réponse* met en opposition la situation faite aux *Anglais de langue* dans l'Est Canadien et celle faite aux Canadiens-Français dans l'Ouest-Canadien ; et si la peau de l'Irlandais peut encore se colorer de pudeur, elle restera pourpre de confusion tant que durera sa révoltante partialité.

ne seraient-ils pas passés sous la domination américaine sous l'avis contraire de leur clergé *français*, surtout de Mgr Taché ? C'est du moins l'avis non de Mgr Ireland, évêque de Saint-Paul (voir son discours au *Catholic Club* de Winnipeg, Octobre 1908).

« Voilà la salutaire influence qu'ont exercée nos évêques canadiens-français partout, aussi bien dans les villes et les localités mixtes, qu'ailleurs. Il faut reconnaître leur mérite, comme aussi le mérite de la soumission intelligente et chrétienne du peuple qui les a si bien écoutés.

« C'est un préjugé répandu chez beaucoup de protestants et aussi, chez un certain nombre d'Irlandais, savoir : Que les Canadiens-français ne sont, en général, que des ruraux, des gens simples et illettrés. D'un autre côté, on sait que les immigrants de langue anglaise, les immigrants irlandais en particulier, sont loin d'être des lords ou des savants : ces immigrants sont presque tous des gens du bas peuple, pauvres, ignorants et avec lesquels il est assez facile de traiter, tant que certains ambitieux parmi leurs compatriotes ne les ont pas tournés contre nous.

« Et pour le dire en passant, rien ne frappe les visiteurs étrangers chez nous comme la noble simplicité, la bonhomie, l'affabilité et la politesse exquise, toute française, de nos habitants dans les campagnes canadiennes-françaises. Bref, au témoignage de tous les Européens qui ont séjourné quelque peu chez nous, le peuple canadien-français n'est en rien inférieur aux différents peuples d'Europe ; il leur est même supérieur sous plus d'un rapport ; et le clergé canadien-français appartient aux familles les plus considérées du pays.

« Notez encore que, règle générale, les Anglais proprement dits, estiment peu les Irlandais, et préfèrent de beaucoup traiter avec les prêtres français et canadiens-français, qui n'ignorent pas leur langue. »

Mais le pamphlétaire veut corser son avatar par un exemple typique :

« La ville d'Ottava, dit-il, nous offre une illustration parfaite de ces observations. Ici, près de 80 % des procès en cour de police sont provoqués par les Canadiens-français, etc. »

Et la *Réponse*, une fois de plus, trouve qu'il y a lieu de corriger une erreur assez *difficile* à concilier avec la bonne foi.

« Un relevé officiel des comptes rendus de la cour de police, à Ottawa, dit-elle, accuse 28 % de Canadiens-français seulement ; 60 % environ de gens de *langue anglaise ;* le reste est pour les étrangers. En outre, l'auteur irlandais ne l'ignore point, Ottawa est le lieu de passage que doivent nécessairement fréquenter les jeunes gens de la province de Québec, en montant dans les chantiers ou en en descendant. Ce sont presque tous des jeunes gens ; des jeunes gens en voyage, loin de leurs familles ; et ils ont de l'argent. Rien d'étonnant s'ils se rendent coupables de quelques fredaines sans conséquence : des délits sur la rue, pas de crimes.

« Si l'auteur irlandais a voulu insinuer ici une infériorité morale des Canadiens-français en général, il n'a pas seulement

blessé la vérité ; il a articulé une perfidie, ayant pour objet de déshonorer injustement toute une race. » Ainsi parle un vénérable religieux venu d'Europe, qui depuis de longues années parcourt le pays en prêchant des missions.

« Enfin, autre point encore à noter : de l'aveu de notre Irlandais, chez les Canadiens-français, les condamnations sont, non pas pour des crimes, mais pour de *simples délits.* »

L'Irlandais, et c'est bien surprenant, convient qu'on ne saurait dire que les Canadiens-français forment une race inférieure ; car, à chances égales, ils se montrent les égaux des autres dans *presque* toutes les carrières de la vie.

Mais « leur insuccès doit s'attribuer à leur éducation, et le clergé qui doit être tenu jusqu'à un certain point responsable de l'entraînement actuel des enfants, lequel diffère grandement de l'idéal que doit se proposer quiconque veut creer une jeunesse et une virilité saines ! »

Nous connaissons les efforts très limités des Irlandais sur le terrain de l'éducation et de l'enseignement ; cela leur donne tout loisir et compétence pour juger les efforts d'autrui et de trouver que « contrairement à l'opinion de certains anglomanes, que les Canadiens-français sont assez bien doués de la nature sous le rapport physique, intellectuel et moral, et qu'ils n'ont rien, par conséquent, à envier aux autres peuples sous ce triple rapport.

« Toutefois (le pamphlétaire) ne voudrait pas que son compliment fût pris dans un sens trop absolu ; car il ajoute que les Canadiens-Français *se montrent les égaux des autres* seulement *dans* PRESQUE *toutes les diverses carrières de la vie.* Selon lui, il manque donc quelque-chose aux Canadiens-français. A quoi faut-il attribuer leur insuccès dans les diverses carrières de la vie ? *A leur éducation,* répond-il, et, par conséquent, *au clergé,* qui, *assumant la direction des écoles,* doit *être tenu responsable jusqu'à un certain point de l'entraînement actuel* (de l'éducation) *des enfants.* En fin de compte, tout le monde le comprend, si les Canadiens-français ne sont pas tout ce qu'ils pourraient être dans les diverses carrières de la vie, c'est, d'après l'auteur irlandais, la faute du clergé. C'est simple et clair comme bonjour : « et voilà pourquoi votre fille est muette ! »

« Mais, parlons sérieusement d'une question aussi sérieuse. Nous voilà en présence d'une question de la plus haute importance, de la question vitale de l'éducation. Il faudrait ici toute une dissertation pour traiter à fond un pareil sujet : envisageant la question sous ses divers aspects, il conviendrait de parler de l'éducation commune ou élémentaire, puis, de l'instruction spéciale, qui se divise en instruction agricole, industrielle, commerciale, technique, de l'instruction utilitaire en un mot ; enfin, il faudrait traiter de la haute éducation proprement dite, de l'éducation classique et professionnelle, toujours bien entendu, en tenant compte du génie particulier et des besoins spéciaux de chaque peuple selon le milieu et les circonstances où il se trouve.

Mais cela, on le conçoit, nous conduirait loin, trop loin. Bornons-nous, rappelant seulement ce qui est essentiel à notre but.

« Les Canadiens-français sont sans contredit très heureusement doués : ils possèdent (sous le rapport du cœur, de la volonté, du caractère et de l'intelligence, de l'adresse et du goût), des aptitudes toutes spéciales qui les rendent éminemment propres à embrasser avec succès les diverses carrières et les différents états de vie : mais, se trouvant dans un pays nouveau et ne possédant pas la fortune des Anglais, ils n'ont pas eu généralement l'occasion de faire valoir leurs multiples talents. Cependant leur génie particulier, on pourrait dire *national*, rend les Canadiens-français plus propres encore aux carrières diverses qui exigent une haute éducation, une préparation plus spéciale de l'intelligence et du cœur.

« Et voilà pourquoi notre clergé, qui connaît parfaitement le peuple canadien, son génie, ses aptitudes, son dévouement, sa nature ardente et généreuse, l'a en général surtout dirigé vers les études classiques (avec discernement toutefois) afin de répondre à un besoin local et d'arriver à former une tête, une élite, à notre société canadienne-française, en fournissant au sacerdoce, à l'état religieux et aux professions libérales, des sujets distingués et en tout capables de figurer avec honneur dans nos classes dirigeantes.

« Les études classiques de nos collèges et de nos collèges-séminaires canadiens-français ont été en effet jugées si propres à former une élite sociale que même plusieurs de nos concitoyens irlandais les ont choisies de préférence à un cours anglais, à un cours utilitaire, plus conforme à ce que notre Irlandais appelle *l'idéal anglais*. L'éducation canadienne-française est appréciée et recherchée de tous ceux qui ont l'avantage de la connaître. Son idéal est de former avant tout des chrétiens éclairés, des hommes complets par le développement harmonieux de leurs facultés supérieures, capables de figurer avec honneur dans les hautes sphères de la société ecclésiastique ou civile.

« Aussi, regardons autour de nous et nous verrons que tous ceux qui ont reçu cette haute éducation canadienne-française, sont, *cœteris paribus*, bien supérieurs à leurs concitoyens de langue anglaise. Ce ne sont pas des hommes capables seulement de suivre des *précédents*, mais d'exposer des *principes* et d'en déduire logiquement toutes les *conséquences*. Et c'est à cette éducation canadienne-française, qu'ils ont reçue dans nos collèges, que plusieurs de nos concitoyens irlandais doivent de s'être élevés au-dessus de leurs compatriotes en ce pays et d'atteindre à une haute position sociale parmi nous.

« Honneur au clergé canadien-francais qui a contribué pour une si large part à implanter et à développer en ce pays une telle éducation, une éducation digne d'admiration par son caractère d'efficacité et d'admiration. »

Notre Irlandais, étant en train d'enfoncer les portes, ne se gêne plus et, oublieux des faits et gestes de ses compatriotes, il estime que « presque tous les désordres sociaux des Canadiens-français proviennent de l'usage et de l'abus des spiritueux ; cependant

on n'entend jamais de sermons en français sur l'abstinence totale, etc., etc. »

Et c'est bien pour cause !

« Le clergé canadien, dit la *Réponse*, n'est pas *prohibitioniste ;* car il sait qu'il y a une vertu cardinale qui s'appelle *Tempérance ;* et qu'une erreur manichéenne, c'était d'interdire certains biens naturels comme essentiellement mauvais : de sorte que le prêtre canadien-français ne croit pas nécessaire, pas même conforme à la droite raison et à l'esprit de l'Eglise, de proscrire en *elles-mêmes* les boissons alcooliques. Mais il en interdit l'usage. et *sub gravi*, à tous les malheureux pour qui ces boissons sont une occasion prochaine de péché mortel ; et il conseille et recommande à tous l'abstinence totale pour l'édification commune et comme pratique de mortification méritoire. Il s'efforce de limiter et de régulariser, par tous les moyens légitimes, la vente des spiritueux, afin de diminuer les occasions de faute.

« Mais comment oser dire qu'il n'y a jamais de sermons français sur l'abstinence, lorsque, à notre connaissance personnelle, le contraire a lieu et que même des évêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal, d'Ottawa (et de Saint-Boniface) ont publié sur cette question des mandements qui ont été signalés et reproduits par les journaux du pays ? Et qui donc a organisé les Sociétés de Tempérance dans presque toutes nos paroisses et installé la Croix de la Tempérance dans la plupart de nos familles ? par qui ont été prêchées il y a cinquante ans, et plus que jamais de nos jours, les retraites de Tempérance ? Ce sont là des faits de notoriété publique : l'assertion irlandaise est une *misérable calomnie.*

« Plusieurs Conciles de Québec, par exemple le V° (1873) et le VII° (1886), ont porté même des décrets touchant ce grave sujet de la Tempérance. Et, le 8 avril 1875, à la demande des Pères du V° concile de Québec, le Saint-Père accorda de nouveau et à perpétuité les indulgences accordées en 1852 sur la prière de Mgr Turgeon, archevêque de Québec, aux Sociétés de Tempérance, mais à la condition qu'on n'y fît *ni vœu ni serment, et que la violation de la promesse de s'abstenir de boissons enivrantes ne fût pas tenue pour un péché.*

« Tous, disait l'archevêque de Québec dans son mandement n° 45, devraient faire partie de ces admirables sociétés de Tempérance) : les gens sobres, pour se conserver, pour donner l'exemple, pour encourager la conversion des ivrognes ; les gens intempérants, pour briser la chaîne de leurs iniquités et de leurs habitudes, pour réparer le passé et s'affermir dans leurs bonnes résolutions. »

« Malheureusement les Canadiens s'exposént à de graves abus en fait d'intempérance, et les Irlandais peut-être plus encore que les autres. Les autorités civiles peuvent avoir à se faire de sérieux reproches à ce sujet.

« L'Encycllique que demandent les Irlandais, paraît moins nécessaire qu'un mot du Saint-Siège sur notre triste situation scolaire : mais une Encyclique ferait aussi sans doute du bien, même à ces bons Irlandais, qui la sollicitent pour leurs voisins, les Canadiens-français. »

Et voici le *dada!* — « Un autre moyen d'améliorer la jeunesse et de la soustraire aux influences pernicieuses, moyen que les évêques et les prêtres canadiens-français ne semblent pas appuyer, c'est l'athlétisme. Il s'en suit que, dans les nombreux clubs athlétiques de cette ville, on compte à peine quelques noms canadiens-français. Cependant les Catholiques de langue anglaise sont d'accord sur ce point, savoir : que rien ne forme aussi bien une jeunesse saine et vigoureuse que les exercices des sociétés de gymnastique, etc., etc. »

La Réplique fait bonne justice de notre Irlandais qui, épris de ce qu'il appelle *la manière anglaise*, chante les avantages, inappréciables selon lui, la nécessité même et les effets merveilleux des exercices de gymnastique, comme moyen d'éducation.

« A l'en croire, il suffirait presque d'enseigner ou plutôt de faire pratiquer la gymnastique pour former des hommes complets, supérieurs, voire même des intellectuels hors ligne, de grands laïques, de grands missionnaires et de grands évêques : *Risum teneatis, amici!*

« Cette lecture aura au moins un avantage : celui de montrer quelle mentalité on peut se faire en fréquentant des clubs *mixtes*. C'est là évidemment que l'auteur de la *Lettre irlandaise* s'est formé. Le plus amusant, c'est qu'on entend nous proposer ici un modèle, une sorte de procédé infaillible de belle formation. Mais en fait d'éducation, c'est, direz-vous, de l'américanisme, du modernisme, etc. — Oui, un mélange de tout ce que vous voudrez, si ce n'est de bon sens pratique et d'esprit chrétien. C'est par ses qualités supérieures, par son intelligence et sa volonté, que l'homme s'élève au-dessus de la brute, non par la force physique.

« Néanmoins, nous l'avouons volontiers, l'athlétisme a du bon : comme exercice physique, disons même que c'est excellent, à une condition toutefois, c'est qu'on le tienne dans des limites raisonnables : ainsi en faisons, v. gr., dans nos maisons d'éducation, à Québec, à Montréal, à Ottawa, à Saint-Boniface, etc. *Est modus in rebus.*

« L'homme physique n'est pas tout l'homme : encore une fois, l'homme, c'est surtout une intelligence et une volonté ; et son éducation doit consister *principalement* dans le développement de ces deux facultés maîtresses.

« Notre Irlandais insiste sur les avantages des clubs de jeunes gens, des clubs *mixtes*, comme à Ottawa. Or, le clergé canadien-français n'approuve pas ces réunions mixtes, et pour cause. En effet, sans mentionner d'autres inconvénients, les membres y sont souvent, même en majorité, protestants ; leurs bibliothèques sont presque toujours dangereuses ; et il n'est pas rare que la franc-maçonnerie s'y glisse, et, que par ses adeptes, elle y cherche des recrues. Bref, il y a là, très souvent, sinon toujours, un péril pour la morale, au moins un danger pour la Foi. Voilà pourquoi le clergé canadien-français ne favorise point ces sortes de réunions. A-t-il tort ?

« Mais s'il s'agit de réunions catholiques, d'associations catholiques, oh ! alors nos prêtres les favorisent de toute manière ; ils

en fondent même où il n'y en a point déjà ; et voilà comment, à part nos congrégations de la Sainte-Vierge (qui sont aussi des associations), on peut compter partout, dans nos villages, dans nos villes, jusque dans nos campagnes, tant d'associations connues sous divers noms, telles que *l'Alliance Nationale, la Société Saint-Jean-Baptiste, l'Union Catholique, l'A. C. J. C.*, etc. ; toutes sociétés que non pas seulement les prêtres, mais les évêques canadiens-français encouragent de toutes leurs forces.

« Il y a pourtant une différence assez notable entre les associations *catholiques* et les associations *mixtes* : tout catholique devrait le comprendre.

« Les gens formés *à l'anglaise*, d'après l'idéal mondain de notre Irlandais, réussissent mieux, dit-il, dans les affaires, font mieux leur chemin dans le monde. — Rien d'étonnant : car ils concentrent toute leur attention et toute leur énergie sur les choses d'ici-bas. Ils oublient seulement l'*Unum porro necessarium* : but principal de la vie humaine.

« Mais comment des gens habiles à la gymnastique, formés *à l'anglaise*, exercent leur religion *d'une manière plus pratique*, voilà un mystère qui reste à expliquer. Chose certaine, les vocations au sacerdoce et à l'état religieux se font de plus en plus rares chez nos Irlandais. Que leur idéal en éducation vienne à se répandre, force sera bien avant longtemps de fermer nos maisons religieuses, nos instituts de charité, même nos églises (et il n'y aura plus de candidats abondants à bonnes cures et à l'épiscopat).

« L'idéal catholique est tout autre ; et autres aussi sont les moyens d'y tendre. La famille est un sanctuaire ; en dehors du foyer, comme au foyer, à l'école, partout, il faut suivre l'enfance et la jeunesse et les tenir dans une atmosphère *catholique*, c'est-à-dire d'idées saines et de piété : tel est l'enseignement que nous donne l'Eglise par la bouche de ses Pontifes. »

Le temporel, dans l'idéal irlandais, prime manifestement le spirituel, et c'est ce que fait remarquer le pamphlet, à l'encontre de la vérité, que cette situation est particulièrement frappante à Montréal, où les catholiques de langue anglaise qui versent aux fonds scolaires une somme de 50.000 dollars, n'ont la permission d'en dépenser que 10.000 dans leurs écoles et cela conformément aux idées canadiennes-françaises, etc.

C'est là, en effet, une nouvelle charge des catholiques *irlandais*, car les catholiques *de langue anglaise* sont tous ou presque tous Irlandais, à Montréal, ainsi que dans tout le reste du Canada, excepté dans les diocèses d'Antigonish, de Charlottetown et d'Alexandria qui comptent nombre d'Ecossais.

« Or, dit la Réponse du Canadien-français, les catholiques irlandais de Montréal ne sont victimes d'aucune injustice. La taxe des écoles est prélevée sur la propriété foncière ; elle est la même pour tous les catholiques, et la somme des taxes scolaires des Irlandais (50.000 piastres par année) est toute dépensée pour leurs propres études.

« D'ailleurs, si injustice il y avait, l'injustice ne saurait être attribuée aux autorités ecclésiastiques.

« Une preuve détaillée et convaincante que les bons Irlandais catholiques se rendent coupables, ici, d'un nouveau mensonge, peut se lire dans la lettre suivante, qui défie toute contradiction :

Montréal, 1er septembre 1908.

A M. Jules Journier, directeur du Nationaliste, *Montréal.*

Mon cher Directeur,

J'ai lu avec attention ce que vous appelez à la fois un *document significatif* et un *libelle.*

De ces deux titres le dernier est le plus juste ; et j'ai vraiment peine à croire que le personnage qui a signé ce mensonge soit un des collègues de M. Laurier dans le cabinet fédéral.

Vraiment il faut avoir la tête bien légère, ou n'en pas avoir du tout, pour oser écrire des choses pareilles. Peut-être trouvera-t-on un motif à ces calomnies, si l'on considère que tous les moyens sont bons, aux yeux de certaines gens, quand il s'agit de décrier les Canadiens-Français.

Un passage m'a particulièrement frappé, dans cette lettre comme étant en contradiction flagrante avec les rapports officiels.

C'est celui-ci :

« The situation is markedly noticeable in Montreal, where English-Speaking Catholics contribute $ 50.000 in school taxes and are allowed to spend only about $ 10.000 on their schools according to French Canadian ideas of fitness, although under such oppressive appropriation they still continually strive for more numerous and suitable schools and more efficient teachers, although always opposed by French-Canadian ecclesiastical powers. »

Comme je ne voudrais pas répondre à la légère à une telle accusation, je me suis donné la peine de vérifier si les Catholiques anglais de Montréal paient bien en effet $ 50.000. J'ai donc ouvert le *Rapport financier de la commission des écoles Catholiques de Montréal* pour me renseigner avec exactitude et j'ai d'abord constaté que les Anglais paient bien $ 50.149 90.

Mais j'ai voulu voir aussi combien la Commission scolaire dépense d'argent pour les écoles anglaises. La Commission a dépensé $ 5.574 50 pour l'école des garçons (frères) ; $ 3.447 96 pour l'école des filles (sœurs de la Congrégation) ; $ 840 60 pour la petite école Saint-Alphonse, près du pont de Victoria, pour garçons et filles. Cette paroisse reçoit donc à elle seule presque les $ 10.000 dont parle le mémoire. (Voir Rapport financier 1906-07, page 22.)

Mais il y a bien d'autres écoles exclusivement anglaises que je veux nommer tout de suite en présentant, dans un petit tableau, la somme allouée à chacune :

Ecole Saint-Patrice (filles)	$ 3.349 85
Ecole Sainte-Marie (filles)	2.540 18
Ecole Sainte-Agnès (filles)	3.048 96
Ecole de Mme Mackey-Wolfe	1.260 50
Ecole de Mlle Cronin	766 25
Ecole de Mlle Campion	484 75
Ecole de Mlle McDonnel	818 75
Ecole de Mlle Stephens	476 75
	$ 12.345 99

Nous avons en outre, à Montréal, des écoles bilingues dans lesquelles se trouvent des classes exclusivement anglaises. Il m'est agréable de les énumérer, en calculant ce que coûtent les classes anglaises qui y sont en exercice :

Ecole Saint-Gabriel et Chauveau (5 classes anglaises sur 16)	$	2.195 70
Ecole Notre-Dame des Anges (filles, 4 classes anglaises sur 7)		1.391 64
Ecole St-Louis (filles, 2 classes anglaises sur 9)		689 62
Ecole Saint-Charles (3 classes anglaises sur 6)		1.096 43
Ecole Saint-Jean l'Evangéliste (7 classes anglaises sur 18)		2.063 41
Ecole Olier (garçons, 2 classes anglaises sur 11)		2.302 »
	$	9.738 80

Restent encore trois écoles dont je n'ai rien dit et qui reçoivent pourtant un fort contingent d'élèves anglais, soit environ la moitié :

Ecole Sarsfield	$	14.564 75
Ecole Belmont		11.445 77
Ecole Edouard Murphy		2.755 »
	$	35.775 52

Ces trois dernières maisons d'éducation sont organisées pour nos compatriotes de langue anglaise, et c'est la langue anglaise qui y est le plus en honneur. Il est vrai qu'un bon nombre d'élèves de langue française s'y rendent surtout pour apprendre l'anglais, mais on peut dire que la moitié de la somme dépensée dans ces écoles l'est pour nos compatriotes de langue anglaise.

Cela fait encore $ 17.887 75

Additionnons maintenant et nous arriverons au joli total d'environ $ 49.000 de dépenses annuelles ; et que dire ensuite des sommes votées aux trois écoles anglaises de Sainte-Anne, Sainte-Agnès et Saint-Gabriel ($ 36.000) ?

Le mensonge est par trop évident : ce mémoire est d'un malhonnête homme ou d'un inconscient.

On parle ensuite, dans le passage que je cite plus haut, des autorités ecclésiastiques canadiennes-françaises, qui s'opposeraient au légitime désir des Anglais catholiques d'avoir des écoles conformes à leurs tendances ancestrales. Mais ici encore il y a soit malice voulue, soit ignorance crasse.

Tout le monde sait bien que la Commission des écoles catholiques est un corps composé de neuf membres, dont trois laïques nommés par le gouvernement provincial, trois laïques nommés par le Conseil de Ville, et trois prêtres nommés par l'Archevêque de Montréal.

Cette Commission comprend donc six laïques et trois ecclésiastiques, et il y a toujours trois Irlandais sur les neuf membres. Que vient donc faire en la matière cette sortie contre les « French canadian ecclesiastical powers » ?

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Un ancien Commissaire des écoles catholiques.

De ces chiffres et réalités le folliculaire qui renseignait si honnêtement le Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté ne s'inquiétait pas. Qui donc contrôlerait ses assertions peremptoires ? Pour attendrir, il ajoute :

Les catoliques de langue anglaise sont aussi fidèles envers l'Eglise que les Canadiens-Français et ils versent proportionnellement *trois fois plus d argent* que les Canadiens-Français aux fonds ecclésiastiques, etc...

Et la *Réponse* explique loyalement :

« Nous ne voudrions pas affirmer que, de *parti pris et intentionnellement*, les Irlandais catholiques du Canada en général, professent envers l'Eglise un attachement et une loyauté moindres que les catholiques canadiens-français, surtout depuis que ces derniers ont été, hélas ! terriblement infestés de la peste du libéralisme. Néanmoins, c'est un fait, attesté par les gens bien renseignés, qu'il y autant, et même plus de vrai libéralisme chez nos Irlandais d'Ontario et des autres provinces que chez les Canadiens-français. Qu'on en juge par la difficulté qu'il y a d'y établir et d'y supporter des écoles *séparées* (des écoles *catholiques*) ; difficultés, qui, nous le savons, très souvent ne viennent pas, hélas ! des laïques seulement.

« Et cela s'explique parfaitement par les plus fréquents rapports qu'ont les Irlandais avec les protestants et par les feuilles et autres publications anglaises neutres ou positivement protestantes qu'ils reçoivent des Etats-Unis et dont plusieurs se nourrissent d'habitude. Il est à peine croyable combien rapidement la mentalité même du prêtre, s'il n'est pas sur ses gardes, peut changer du tout au tout par suite de ses lectures et de ses rapports intimes avec des protestants.

« La générosité des Irlandais, en général, est connue. Mais celle des Canadiens-français, pour être moins éclatante, est pourtant remarquable : témoin leurs églises et leurs écoles, qui ne le cèdent en rien aux établissements religieux des Irlandais et très souvent les surpassent.

« Si quelque part les Irlandais font plus que les Canadiens-français, notamment pour supporter les églises, le cas doit être rare et non pas *fréquent*, comme l'affirme l'auteur de la *Lettre irlandaise* : car enfin, chose certaine et connue, dans le diocèse d'Ottawa, par exemple, les paroisses les plus prospères et les moins obérées de dettes ne sont pas, en général, les paroisses irlandaises.

« En tout cas, dire que les Irlandais versent proportionnellement trois fois plus d'argent que les Canadiens-français aux fonds ecclésiastiques, est plus qu'une exagération ; l'affirmation, pour ne pas dire plus, frise le mensonge.

« Quant à l'assertion que les idées anglaises sont appelées à prédominer dans l'Ouest canadien, c'est une chose qui est loin d'être évidente pour tout le monde. Nous avons déjà, appuyé sur l'histoire, exprimé une opinion contraire ; et les recensements nous donnent raison.

« La phrase irlandaise de la fin dit que « des évêques anglais »

(entendez *irlandais*) « seraient plus acceptables aux citoyens des autres religions et des autres races et plus *conciliants* envers le gouvernement du jour ». Cette assertion constitue, à notre humble avis, *la plus sanglante injure* qui puisse être jetée à la face d'évêques catholiques.

La *Réponse* n'insiste pas, avec raison. Mais voilà ! Comment y remédier à moins de les satisfaire !

« Les catholiques de langue anglaise sont chaque jour plus mécontents de ces griefs dont ils souffrent depuis longtemps, dit la *Lettre irlandaise*. Nous attirons l'attention de Votre Eminence sur quelques-uns d'entre eux, et nous avons l'espoir qu'après y avoir réfléchi, Votre Eminence pourra tenir compte de ces faits dans ses recommandations relativement aux titulaires de nouveaux sièges épiscopaux. Les mêmes observations pourront guider Votre Excellence relativement à la nomination d'un évêque de langue anglaise dans la province de Québec, pour prendre part aux délibérations dans les conseils de l'Eglise, etc. »

La *Réponse* veut bien discuter les dernières assertions du pamphlet, savoir :

1° Les catholiques de langue anglaise (*irlandais*) sont chaque jour plus mécontents des griefs dont ils souffrent depuis déjà longtemps ;
2° Prière au Cardinal secrétaire d'Etat de recommander des Evêques de langue anglaise (*irlandais*) pour les sièges épiscopaux du Nord-Ouest canadien et aussi un évêque *irlandais* pour la province ecclésiastique de Québec ;
3° Il y a dans la province (civile) de Québec *presque autant* de catholiques de langue anglaise sans évêque et même sans chanoine de leur langue, qu'il y a de Canadiens-français dans Ontario ;
4° Les Canadiens-français ont trois évêques de leur nationalité dans Ontario, bien que dans Kingston et Pontiac ils soient en infime minorité ;
5° Dans la ville d'Ottawa seulement, il y a 35.124 catholiques autres que les Canadiens-français.

« 1° Il existe un moyen fort simple de faire cesser le mécontentement des Irlandais ; le voici : Que leurs meneurs cessent d'exciter leurs compatriotes en leur parlant de griefs imaginaires. Et en supposant que leurs griefs fussent réels, les meneurs irlandais pourraient rappeler à leurs compatriotes l'exemple des diocèses de Chatham, d'Alexandria et du Sault-Sainte-Marie, où les catholiques français, *bien qu'en grande majorité*, sont gouvernés par des évêques de langue anglaise ;

« 2° C'est vraiment hardi de la part de l'auteur du *mémoire* de prier l'Eminentissime Cardinal, secrétaire d'Etat, de recommander la nomination d'un évêque irlan-

dais pour la province de Québec et d'évêques irlandais pour les sièges épiscopaux du Nord-Ouest canadien (où les catholiques de langue anglaise ne sont encore qu'une faible minorité et forment à peine deux ou trois groupes de quelque importance), mais il eût été plus juste et plus charitable, de sa part, d'attirer l'attention du Saint-Siège sur la situation des catholiques des diocèses de Chatam, d'Alexandria et du Sault-Sainte-Marie, qui sont déjà, en si forte majorité, français d'origine acadienne ou canadienne ;

« 3° Il y a dans la province de Québec 92.000 catholiques de langue anglaise et plus de 1.320.000 Canadiens-français ; et, dans Ontario, 200.000 catholiques de langue anglaise et 161.000 Canadiens-français. Cela fait, dans Québec, 1 catholique de langue anglaise pour 14 Français; et, dans Ontario, 3 catholiques de langue française pour 4 catholiques de langue anglaise. Voilà ce que nos Irlandais appellent *presque une égalité ;*

« 4° On ne saurait dire avec vérité que les Canadiens-français ont, dans Ontario, trois évêques de leur nationalité.

« D'abord Mgr Gauthier, archevêque de Kingston (actuellement d'Ottawa), né dans Ontario, est Anglais par son éducation. Son père est Canadien-français ; sa mère est Ecossaise, et l'on ne parle que l'anglais dans sa famille.

« Quant à Mgr Lorrain et Mgr Duhamel, ils ont leur siège, il est vrai, dans Ontario, mais leur juridiction s'étend sur une partie considérable de la province de Québec, et la majorité de leurs diocésains est de langue française.

« Ainsi Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, compte, parmi les fidèles de son diocèse, 4.000 Indiens, 2.000 Polonais, 16.000 catholiques de langue anglaise et 20.000 de langue française ; et Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, 35.000 de langue anglaise et 124.000 de langue française (1901). Quelques-uns, nous le savons, ont prétendu qu'aujourd'hui, dans la partie du diocèse d'Ottawa située dans Ontario, les catholiques de langue anglaise égalent au moins, en nombre, les catholiques de langue française : ils sont dans l'erreur, car le rapport annuel des curés donne en 1909, pour cette partie-là du diocèse d'Ottawa, 14.165 familles catholiques, dont 3.914 de langue anglaise 10.251 de langue française.

« Pour les prêtres, ils sont, dans Pembroke, 23 de langue française contre 13 de langue anglaise ; et, dans Ottawa, 236 de langue française contre 30 de langue anglaise. Quant aux chanoines, l'auteur du Mémoire se trompe encore ou cherche à tromper : car déjà, en 1905, il y avait déjà les chanoines O'Donnell, de Saint-Hyacinthe, Sloan et Corkery, d'Ottawa, et aujourd'hui O'Meara, de Montréal ;

« 5° Enfin, dire que, dans la ville d'Ottawa, les catholiques, autres que les Canadiens-français, sont au nombre de 35.124, n'est pas seulement une fausseté : c'est une véritable imposture.

« Voici d'abord les chiffres du recensement officiel pour la ville d'Ottawa :

Canadiens-Français	19.027
Italiens	305
Irlandais	9.193
Total	30.525

« Où l'auteur irlandais, qui parle toujours au nom de ses compatriotes, a-t-il été prendre ses chiffres fantaisistes ?

Les données du recensement officiel sont confirmées par les rapports des paroisses d'Ottawa présentés à l'Ordinaire par les différents curés.

Cathédrale	8.355	Saint-Patrice	3.972
SaintJean-Baptiste	3.670	Saint-Joseph	2.000
Sainte-Anne	2.290	Sainte-Brigide	1.982
Saint-François d'Assise	2.240	Bayswaster	733
Sacré-Cœur	1.544		
Sainte-Famille	913	Total	8.687
Total	19.012		

« Nous pourrions ajouter encore à ce qui a été dit jusqu'ici : par exemple que le congrès des Allemands catholiques tenu à Winnipeg en juillet dernier, et celui des Polonais, tenu en septembre de la même année, dans la même ville, ont affirmé la détermination de conserver la langue maternelle en la faisant enseigner dans les écoles.

« Et, maintenant, nous le demandons à tout esprit honnête et impartial : Que reste-t-il de toutes les affirmations du *Mémoire irlandais ?* — Rien, ou bien peu de chose. »

Et la réponse finit par un coup d'œil général sur la population du Canada et une réflexion :

« I. — Il y avait au Canada (recensement officiel de 1901), sur 5.371.300 âmes, une population catholique de 2.229.600, dont 1.666.000 Canadiens-français (y compris les 14.000 métis français), et 430.000 de langue anglaise (la plupart Irlandais) ; le reste se distribue entre les autres nationalités : Polonais, Ruthènes, Hongrois, Belges, Italiens et sauvages. Mais, parmi les sauvages, un bon nombre parlent le français.

« Soit 1.666.000 Canadiens-français (tous catholiques) et 430.000 catholiques de langue anglaise : c'est dire que les catholiques de langue anglaise sont à peine le cinquième de la population catholique totale. Et ce cinquième est représenté dans la hiérarchie par 4 archevêques et 10 évêques.

« II. — De plus, il y trois diocèses, en grande majorité français, gouvernés par des prélats de langue anglaise, savoir :

« 1° *Alexandria* (Ont.) :23.634 catoliques dont 14.431 canadiens-français et 8.203 irlandais, écossais, italiens, etc.

« Donc, dans ce diocèse, les catholiques de langue anglaise sont à peine le tiers (1/3).

« 2° *Chatam* (N.-B.) : 66.449 catholiques dont 51.441 de langue française et 15.038 Irlandais et autres.

« Donc, ici, les catholiques de langue anglaise ne sont pas le quart (1/4).

« 3° *Sault-Sainte-Marie* (Ont.) : 26.064 catholiques dont 20.090 Canadiens-français et 5.974 Irlandais, Polonais, etc.

« Donc, dans ce diocèse, les catholiques de langue anglaise sont, à peine, le cinquième (1/5).

« III. — Et dans quatre autres diocèses, la proportion en faveur de la langue française pour être moins forte est encore considérable, car les Acadiens et les Canadiens-français y sont presque la moitié, et ils sont gouvernés par des évêques de langue anglaise. Ainsi à :

Halifax (N.-E.)	22.000	sur	54.301
Charlottetown (I. P. E.)	19.187	sur	51.258
Saint-Jean (N. B.)	28.686	sur	59.049
London (Ont.)	28.281	sur	59.384

« Et il faut noter que les chiffres de la majorité comprennent non seulement les catholiques de langue anglaise (Irlandais et Ecossais), mais encore les Italiens, les Polonais, les Syriens, etc.

4°« Lorsque l'on considère ces chiffres et que l'on entend les plaintes des Irlandais contre les prétendus empiètements des catholiques français, ainsi que leurs réclamations soit pour obtenir une plus large représentation dans la hiérarchie, soit pour exercer une influence plus considérable dans l'Eglise du Canada, on est stupéfait : et on se demande tristement quel motif peut pousser à de telles prétentions et porter à prendre des moyens si contraires à la vérité. Car, non seulement la nationalité irlandaise occupe la place qu'elle peut revendiquer légitimement, mais elle s'est encore imposée d'une façon exorbitante : et elle se maintient, par de lamentables procédés, dans des postes qui ne lui reviennent à aucun titre.

« Mais l'étonnement est à son comble, lorsqu'on se rappelle ce qu'ont fait les Canadiens-français pour voler au secours des malheureux Irlandais, par exemple, en 1847 :

« Il y eut près de mille de ces infortunés que la famine et la « peste chassaient de leurs foyers et jetaient sans ressources sur « un sol qui n'était pas préparé à les recevoir... Un grand nombre « succombèrent avant d'avoir pu toucher au port hospitalier... « Presque tous les autres portaient dans leur sein, en abordant « à nos rivages, le germe de la contagion... Les hôpitaux tempo- « raires élevés à la hâte pour recueillir les malades furent bientôt « tellement encombrés que l'épidémie prit un caractère effrayant « en multipliant les victimes. Nous parlons surtout des scènes « lamentables qui se passaient à la porte de notre ville (Montréal) « et jusque sur nos quais. » (On sait que quelque chose de semblable se passait à la *Grosse Ile*, en bas de Québec)... « Des prêtres « accoururent sur la brèche ; et là, postés en face de la mort, « luttant contre elle et prêts à recevoir ses coups, ils sauvaient « du moins ses victimes pour une existence meilleure, en atten- « dant qu'ils succombassent eux-mêmes. Huit prêtres moururent « à Montréal, victimes de leur zèle, entre autres M. le grand- « vicaire H. Hudon, et plusieurs du Séminaire de Saint-Sulpice, « de l'Évêché (ainsi que le Père Dumerle et autres Pères Jésuites « dont les noms nous échappent)... Mgr Bourget, évêque de Mont- « réal, marcha lui-même à la tête de ses prêtres, sur ce théâtre « d'abnégation sacerdotale et de catholique dévouement... Les « Religieuses des trois communautés consacrées dans notre ville « au soulagement des infirmités humaines, s'offrirent spontané- « ment pour braver la maladie et la mort, en leur disputant leurs « victimes... Soixante et onze religieuses furent frappées par la « contagion et treize succombèrent... »

« Voilà ce que racontait l'année suivante (1848) un témoin oculaire, le R. P. Martin, Jésuite, dans son *Manuel du Pèlerin de Notre-Dame de Bon-Secours, à Montréal.*

« Nous avons, encore vivant parmi nous aujourd'hui, des concitoyens qui ont pu voir ces scènes de désolation et d'héroïque dévouement de nos Prêtres, de nos Religieuses et de notre saint Evêque Bourget en faveur des pauvres Irlandais. Un grand nombre d'orphelins irlandais furent adoptés par les familles canadiennes-françaises. Nos collèges en reçurent aussi chacun 5 ou plus, auxquels ils donnèrent l'éducation gratuitement.

« Ce sont surtout nos compatriotes, avancés en âge aujourd'hui mais se souvenant encore du passé et particulièrement de l'année 1847, qui se demandent comment expliquer la conduite de nos Irlandais envers les Canadiens-français depuis cette époque.

« Les habitants de l'Irlande sont pourtant renommés pour leur esprit de foi, et leur nature ardente et généreuse se rapproche beaucoup du caractère français. On comprend parfaitement, dès lors, les liens de profonde sympathie qui s'établissent si vite entre l'Irlandais et le Français de la France catholique et les tiennent étroitement unis l'un à l'autre. Sans même recourir aux motifs de reconnaissance, on voudrait donc savoir comment s'explique le fait singulier et pourtant incontestable que les Irlandais — nous parlons de la règle, qui a ses exceptions — sentent comme naturellement de l'éloignement et une sorte d'antipathie pour les Canadiens-français. Encore une fois, comment expliquer

ce phénomène ? — car c'en est un. — Assurément, les Canadiens-français ne sont pas sans défauts et ils peuvent avoir des torts : mais cela ne semble pas suffire pour expliquer l'étrange attitude des Irlandais vis-à-vis de nous.

« Mentionnons un exemple entre bien d'autres.

« Viennent, à Montréal, v. gr., des élections municipales : les électeurs irlandais souvent voteront plutôt pour un échevin, même pour un maire, anglais, protestant, que pour un Canadien-français, pour un catholique. Il ne s'agit pas ici d'un cas rare, isolé, mais assez fréquent. C'est ainsi que plus d'une fois la catholique ville de Montréal a dû subir la honte d'avoir à sa tête comme maire un protestant et même un franc-maçon, lorsqu'il eût été si facile pour les Irlandais catholiques de nous soustraire à cette humiliation en faisant un usage plus raisonnable de leur droit de suffrage.

« L'explication du phénomène », nous dit un jour un Irlandais fort intelligent, homme naturellement droit et plein de bon sens, « c'est que trop de nos compatriotes malheureusement courtisent MM. les Anglais, presque tous protestants, et qui, règle générale, aiment peu les Canadiens-français, surtout parce que les Canadiens-français sont catholiques. L'Irlandais fait ici, comme aux Etats-Unis et ailleurs, ce que généralement il n'oserait pas faire en Irlande. Il flatte les Anglais, ou les Américains, fait cause commune avec eux contre les Canadiens-français, cherche à faire oublier son origine et compte sur leur influence pour s'élever même au détriment des catholiques et de leurs intérêts religieux. Croyez-moi, continua le même, un prêtre — un ancien curé au Canada, — ce que je vous dis là explique, aussi, bien des misères même dans l'Eglise de ce pays. Et ces misères ne prendront pas fin, ajouta-t-il, en terminant, tant que mes compatriotes, rejetant en toute sincérité le libéralisme condamné par le Saint-Siège, ne reviendront pas à la bonne vieille maxime : *Il faut être catholique avant tout !* »

« Un autre Irlandais, laïque celui-là, un intime, m'exprimait aussi son opinion en toute franchise. Cette autre opinion diffère, plus en apparence qu'en réalité, de la précédente. « J'ai toujours cru, dit-il, que nombre de mes compatriotes étaient sous le coup d'une déplorable illusion, en désirant nous voir abandonner notre propre langue pour l'anglais. Je ne mets pas en doute la droiture de leurs intentions. Ils étaient, je veux le croire, de la meilleure foi du monde : ils croyaient gagner beaucoup, en défendant leurs intérêts, leur nationalité et leur Foi, dans la langue des Anglais, leurs adversaires ou plutôt leurs ennemis.

« A l'appui de leur sentiment, les Irlandais, mes compatriotes, je le sais, invoquent l'exemple de notre grand O'Connell : mais, en cela, osons le dire, O'Connell s'est trompé : c'est ce qu'a démontré une assez longue expérience.

« En adoptant la langue anglaise, les Irlandais ont gagné peu de chose, et ils ont beaucoup perdu. Leurs pertes, sans doute, ont été nulles ou presque en Irlande, à cause des traditions familiales et de l'esprit chrétien si fortement enraciné dans le sol irlandais, pendant des siècles depuis saint Patrice, et, aussi, à cause de la langue maternelle qui s'y est conservée dans une certaine mesure. Mais comptez, si vous le pouvez, les énormes défections subies par les Irlandais sur la terre étrangère, en Amérique,

partout, conséquence surtout de l'abandon de leur propre langue. Et preuve que je ne suis pas seul de mon avis, voyez le zèle que déploie de nos jours tout vrai patriote irlandais, principalement le clergé irlandais, pour faire revivre la vieille langue de nos ancêtres. »

« Mais les Irlandais du Canada, nous le disons à notre grand regret, n'entrent guère dans cette voie de restauration. Y entreront-ils jamais ? Il faut l'espérer. Cela, en tout cas, prendra du temps.

« Il est difficile de se dépouiller d'un esprit qui n'est pas celui de Dieu, et de déraciner des habitudes populaires fondées sur ce que la nature humaine a de moins élevé.

« Les difficultés actuelles que nous suscitent les Irlandais seront donc lentes à disparaître. En attendant, il faut se garder d'attaquer : s'il y a nécessité, il est permis de se défendre ; mais qu'on le fasse toujours avec la modération et la charité requises. Bornons-nous à repousser, même ouvertement, par des faits incontestables, leurs attaques sournoises et déloyales...

« Nos Irlandais sont peut-être encore plus à plaindre qu'à blâmer...

Voici la réflexion finale qui touche tout particulièrement à notre sujet :

« On a beaucoup parlé de l'Ouest dans ces dernières années : mais combien de catholiques qui ne peuvent pas encore comprendre que c'est leur propre cause, aussi bien que la cause de l'Ouest, qui est attaquée et qu'il faudrait défendre au sujet des écoles !

« L'Ouest doit beaucoup au Canada français, à la partie du Canada qui s'appelle aujourd'hui la province de Québec. C'est le Canada français qui a découvert, exploré et, on peut dire, civilisé l'Ouest Canadien. La Vérendrye et ses intrépides compagnons ont ouvert la voie aux missionnaires canadiens-français qui ont apporté la vraie civilisation, la civilisation chrétienne, aux tribus infidèles habitant les immenses régions de l'Ouest. Ce sont les missionnaires de la province de Québec qui y ont fondé l'Eglise, puis établi partout, aidés des PP. Oblats, jusqu'à l'extrême Nord, des missions qu'ils soutiennent encore aujourd'hui.

« Et cette Eglise, fondée dans l'Ouest, elle existe. Elle a été récemment attaquée avec une fureur diabolique, mais elle n'a pas succombé : elle est encore pleine de vie, et elle est l'espoir de l'avenir.

« Vous savez tous que c'est dans ses écoles, question vitale, que l'Eglise a été attaquée par ses ennemis.

« Or, savez-vous qui porte surtout la terrible responsabilité d'avoir permis aux méchants de dépouiller la sainte Eglise de ses droits ? Ce ne sont ni les protestants ni les sectaires : ce sont les catholiques ! Oui, les catholiques ! des catholiques oubliant leurs devoirs les plus sacrés, emportés qu'ils sont par des vues d'ambition, par des motifs d'intérêts matériels, par la passion politique ; des catholiques, en un mot, qui ont cessé d'être catholiques avant tout, d'être de vrais enfants de l'Eglise de Dieu.

« L'Eglise, elle, n'a rien sacrifié : elle a lutté : mais ses enfants

l'ont délaissée : ils l'ont laissé insulter, souffleter, bafouer. Qu'importe ! Elle n'a pas été complètement vaincue : elle a sauvegardé tous les droits. Honneur à elle et honte à tous ceux qui l'ont abandonnée, laïques ou non, catholiques ou protestants ; car la question scolaire sans doute se rattache nécessairement à la liberté religieuse qui a été solennellement promise aux habitants du Canada par les capitulations au nom du roi d'Angleterre, bien plus par le roi lui-même en 1763 lors du traité de Paris. Mais la question scolaire est plus que cela encore : c'est une question de droit naturel, qu'aucun pouvoir humain n'a le droit de trancher contrairement à la justice. Le consentement libre, formel, solennel, du roi d'Angleterre constitue un droit international, c'est-à-dire un droit qu'aucune constitution, qu'aucune loi législative provinciale ou fédérale ne peut violer sans encourir la juste indignation de Dieu et des hommes, de tous les honnêtes gens.

« Ce sont nos faiblesses qui font la force de nos ennemis : Ils sont unis, nous sommes divisés.

« Et qu'on ne dise point que nos adversaires généralement sont de bonne foi. Des gens de bonne foi, il y en a sans doute parmi eux ; mais il est regrettable que des hommes clairvoyants, des catholiques assez instruits, mais lâches et entraînés par la passion, aient refusé d'écouter l'Eglise de Dieu, cette maîtresse toujours inspirée et guidée d'en haut. A l'exception d'un tout petit nombre, ils n'ont pas même daigné exposer notre cause, encore moins la défendre en produisant des arguments sans réplique en faveur de nos droits.

« Pourtant, encore une fois, la cause de l'éducation dans l'Ouest, c'est la cause de tout le pays, la cause des catholiques de toute la Confédération canadienne. Que l'on permette de fouler aux pieds les droits des catholiques de l'Ouest, vous verrez comment seront traités bientôt les catholiques des autres provinces.

« Quant à la bonne foi soi-disant des *chefs*, des *meneurs*, qui ont abandonné notre cause, jugez-en vous mêmes, je cite. C'est un soi-disant catholique qui parle : « On peut apprendre à lire, dit-il, dans n'importe quels livres : il n'est pas néessaire que ce soient ces livres-ci plutôt que ceux-là. » — Fort bien, répondons-nous, mais alors pourquoi mettre de côté les livres que nous avons déjà ?

— « Et le crucifix dans l'école, n'est-ce pas chose indifférente *en soi?* » — Si c'est, comme vous dites, grand politique, chose indifférente, pourquoi de votre part cet acharnement à le chasser de l'école ? Pour nous, ce n'est pas, certes, chose indifférente : c'est au fond une audace criminelle et une impiété de chasser Dieu, le Sauveur du monde, le Maître des maîtres, de chez lui, de l'école !

« Enfin, on ajoute — et, ici, ce ne sont plus des laïques seulement qui parlent : — « Il est possible d'aller au ciel en parlant une langue aussi bien qu'une autre, l'anglais aussi bien que le français. — Dans ce cas, reprend le Canadien-français, comment expliquez-vous le zèle que vous mettez à nous ôter notre langue maternelle pour y substituer l'anglais ? Ne pouvons-nous pas aller au ciel en parlant français ? Nous prétendons même, nous, que nous pouvons y aller ainsi plus sûrement, puisque pour nous le français, la langue française, la langue maternelle nous rappelle mieux l'enseignement de notre première enfance,

du catéchisme, ainsi que les traditions familiales, l'esprit et les aspirations des ancêtres.

« — Le voyez-vous maintenant, chers compatriotes ? C'est l'hypocrisie qui parle par la bouche du libéralisme : on croirait entendre la voix du serpent dans le Paradis terrestre : *Mentita est iniquitas sibi !*

« Des honneurs, des postes lucratifs, vous le savez, on a fait pleuvoir comme récompense sur la tête de ceux qui nous ont trahis. Songez un peu à l'auteur principal d'un certain mémoire fait en collaboration ; songez à son geste superbe en plein Parlement, puis changeant tout à coup d'attitude pour accepter *un plat de lentilles !* Voilà !

« Les Irlandais peuvent avoir des torts ; les Canadiens-français, les catholiques, en ont aussi ! Et il faut avoir le courage de le leur dire en face. »

Le 30 mai 1909.

Rapprocher de ce triste Mémoire irlandais une opinion plus sérieuse d'un Anglais authentique, d'un protestant, dont personne ne discute la compétence. Il s'agit encore de M. F. M. William Grey, qui s'est expliqué avec la modération que nous avons mentionnée dans *la Vie de Mgr Laflèche* au sujet des prétentions irlandaises sur l'Université d'Ottawa. M. W. Grey s'expliquait alors dans la *New Witness* de Londres en ces termes :

« Dire d'une certaine race au Canada qu'elle seule « soutient et propage le catholicisme » dans ce pays, peut paraître, à première vue, injuste, et, par conséquent, sembler une distinction injurieuse pour les autres races. Cependant, si l'on prend en sérieuse considération les statistiques officielles que nous donnons ici et les conclusions qui, à mon avis, en découlent naturellement, on devra admettre, j'en ai la ferme confiance, que notre affirmation, en faveur des Canadiens-français est juste et bien fondée.

« C'est donc notre intention de présenter dans cette lettre, ces statistiques, d'une façon aussi claire que possible, sans imposer les conclusions qu'elles amènent, et sans entrer dans des détails qui peuvent donner lieu à des discussions. Au contraire, c'est mon ardent désir de laisser les conclusions et le jugement qu'elles provoqueront à l'honnêteté et à l'esprit de justice de ceux qui me feront l'honneur de lire ces lignes.

« Nous devons donc considérer une race qui, séparée de toute immigration extérieure, a augmenté, par sa seule fécondité, de 70.000 qu'elle était en 1765 (en comptant les 10.000 Acadiens), à 2.054.890. (A ce chiffre, il faut ajouter de 1.500.000 à 2.000.000 de Canadiens-français vivant aux Etats-Unis). La population catholique du Canada est de 2.833.041, d'après le recensement de 1911 et la population totale du pays est de 7.206.643, Canadiens et immigrés. Ces seuls chiffres montrent la place que tiennent les catholiques de langue française dans l'Eglise au Canada, et à quel point, humainement parlant, l'existence même du catholicisme dépend de la fidélité des Canadiens-français à leur mission providentielle.

« Il y a un point, cependant, qui ne semble pas assez connu des catholiques *anglais*. Il est généralement admis que les Canadiens-français sont cantonnés dans la province de Québec, avec, probablement, quelques comtés de l'est de l'Ontario qui ont été « envahis » pour des raisons purement matérielles et politiques. Si tel était le cas, il serait évidemment faux d'employer le mot « mission » en parlant de tout le Canada. Cependant, en tenant compte des Acadiens, comme nous devons le faire pour les provinces Maritimes, comme d'une partie intégrante de la population de langue française au Canada, nous obtenons les chiffres suivants par provinces :

Ile du Prince-Edouard....	93.728	41.994	13.117
Nouvelle-Ecosse	492.338	144.991	51.746
Nouveau-Brunsvick	351.889	144.889	98.611
Québec	2.003.232	1.724.683	1.605.339
Ontario	2.523.208	484.997	202.442
Manitoba	455.614	73.994	30.944
Saskatchewan	492.432	90.092	23.251
Alberta	374.663	62.193	19.825
Colombie Britannique	393.480	58.397	8.907
Territoire du Yukon......	8.512	1.849	482
Territoire du Nord-Ouest...	18.481	4.962	226

« La population catholique du Canada, d'après le recensement de 1911 est comme suit :

Français	Chiffres officiels	2.054.890
Belges	— —	9.593
Italiens	— —	45.411
Polonais	— —	33.365
Indiens	Environ	54.000
Rite grecque	—	72.00
Divers (Suisses, Hollandais, Austro-Hongrois, Allemands et de *langue anglaise*)		563.782
Total des catholiques		2.833.041

« Ces groupements de Canadiens français, en dehors de leur province natale, de l'Atlantique au Pacifique, sont les centres d'action où, et mieux encore, d'où la mission de cette race merveilleuse s'accomplit. Leur existence et leurs travaux multipliés, dans les affaires sociales aussi bien qu'en matière de religion, fournissent un aperçu de la dette de reconnaissance que, non seulement l'Eglise, mais l'Empire, compris dans son meilleur sens, ont à l'égard des Canadiens français. Car, s'il est vrai que la loyauté à la conscience est la meilleure, la seule preuve et l'unique sauvegarde de toutes les autres loyautés, alors, le Canadien français, également loyal à sa foi, à sa race, à sa langue, à tout ce que les hommes considèrent justement de plus sacré, et, par conséquent, loyal à son roi, à son pays et à la grande communauté de nations britanniques, peut très bien se considérer *le meilleur citoyen* du Canada. Bien plus, ces « colonies » comme on peut les appeler, de femmes et d'hommes imbus de l'ancien idéal « européen » de foi et de loyauté, sont les vrais avant-postes

du même idéal britannique. Et tout cela dans des régions du Dominion ou un autre idéal tend de plus en plus à prévaloir, idéal qui, quels que soient ses mérites ou ses démérites, a plus la nature d'une union « continentale » qu'une véritable union « impériale ». C'est cela qui fait de ces centres canadiens français, les missions actives de l'idéal britannique, non seulement auprès des groupes catholiques d'autre nationalité qui arrivent au pays, mais aussi la base et la force, s'ils voulaient s'en servir, d'un bon nombre de protestants de langue anglaise, pratiquant, ou non, qui veulent conserver, dans un entourage nouveau et peu approprié, l'idéal longtemps chéri de leur patrie, de leur race et de leur foi. »

Ne commentons pas puisque nous retrouvons sous cette plume anglaise les leçons et les enseignements qui se dégagent de l'histoire des Canadiens.

Mais nous reviendrons à ce sujet quand, plus confus que contrits par sa divulgation, les inspirateurs du *Mémoire Irlandais* voudront le justifier en se répandant en vitupérations odieuses et vaines dans le *Tablett* de Londres et la *Free Press* de Winnipeg.

CHAPITRE XVI

SOMMAIRE. — Situation scolaire en Alberta et Saskatchewan. — Ce qu'en pensait M. Landry, président du Sénat fédéral. — Attitude paradoxale des partis à la suite de l'incohérence des législations provinciales. — Mgr Langevin construit une nouvelle cathédrale, sauve d'un désastre l'Université d'Ottawa ; il fonde son organe : *les Cloches* de Saint-Boniface et réforme le chant religieux dans son diocèse. — Ses noces d'argent. — Il favorise *l'Action sociale*. — Voyage en France. — Il recherche et découvre enfin les victimes du fort Saint-Charles. — Dédicace de sa cathédrale. — Il encourage la résistance à la persécution en Ontario. — Translation des premiers évêques de l'ancienne à la nouvelle basilique.

Mgr Langevin n'avait déjà que trop à souffrir de la morosité irlandaise lorsqu'en 1905, outre ses déceptions scolaires, dont l'esprit de conciliation de M. Robbin ne parvenait qu'à adoucir l'amertume, fut décidé l'érection de deux nouvelles provinces, la Saskatchewan et l'Alberta, car, par là même furent étendu à ces vastes territoires de l'Ouest les contestations et les persécutions religieuses qui troublaient le monde politique et religieux du Manitoba depuis 1890 (1).

M. Laurier en cette occasion, comme naguère à propos des écoles manitobaines, commença par manifester d'excellentes dispositions envers les catholiques des territoires appelés à constituer les deux nouvelles provinces, autonomes dans la Fédération canadienne.

La colonisation, l'immigration étrangère faisaient que la population, disséminée entre le Manitoba et les Montagnes Rocheuses, était fort mélangée : le septième représentait des catholiques de différentes nationalités. Alors l'archevêché de Regina, dans l'Alberta, faisait encore partie de l'archidiocèse de Saint-Boniface et, du reste de ces territoires, Mgr Langevin était encore le métropolitain. En sa qualité d'évêque et de métropolitain il ne pouvait donc pas rester indifférent aux remaniements politiques en voie d'exécution ni au régime scolaire qu'on allait y instaurer.

Le premier *bill* déposé par M. Laurier sur le bureau

(1) Nos lecteurs trouveront cette nouvelle phase de la question scolaire développée avec tous documents à l'appui au Tome VIII des *Voix Canadiennes* (page 275 à 168).

de la Chambre des Communes tenait compte des droits scolaires des catholiques, tels qu'ils résultaient de la Constitution et des divers traités et ordonnances. Aussi, Mgr de Saint-Boniface s'en montra satisfait et il disait, dans son organe *Les Cloches* : « En faisant consacrer dans le Parlement du Canada un pareil état de choses, sir Wilfrid accomplira un grand acte de justice et se montrera aussi grand homme d'Etat que patriote. »

Mais le *premier* mouvement chez M. Laurier ne garantissait jamais le *seccond*. Il se proposait de bien faire ; la tentation ou la pression survenant, il faisait mal, apparemment malgré lui.

La comédie qui se joua au détriment des catholiques du Manitoba se répéta donc à la Chambre des Communes au détriment des catholiques des nouvelles provinces ; les mêmes fanatiques manifestèrent les mêmes exigences et menaces. Naturellement, Laurier fit la même pirouette à la consternation de ses compatriotes et coreligionnaires.

Quand le *bill* concernant ces provinces, revu par M. Laurier lui-même, mais nullement amélioré, eut été voté par les Communes et fut soumis, le 22 juillet 1905, à la ratification du Sénat fédéral, M. Landry, sénateur et président de l'Assemblée, prenant en main la cause des catholiques sacrifiés, préluda ainsi dans son discours mémorable que nous avons produit intégralement au tome VIII des *Voix Canadiennes* (pages 330 et suivantes) :

Honorables Messieurs,

Le gouvernement propose aujourd'hui à nos délibérations une mesure des plus importantes. Elle nous arrive après avoir passé au creuset de la Chambre des Communes. C'est la mesure par excellence de la session.

On l'a prétendu du moins ; et c'est en présentant cet enfant de sa prédilection à la Chambre des Communes que le premier ministre, fier de son œuvre, se complaisait dans l'idée que de nouvelles Provinces allaient lui devoir leur existence politique, et disait : « Nous sommes à l'aurore du xx[e] siècle. C'est le siècle du Canada. Ainsi l'appellera l'Histoire. Sur le seuil même de ce siècle qui sera le nôtre, je dépose cette législation qui crée deux Provinces nouvelles et qui leur donne leur propre autonomie. »

Hélas ! le *bill* que le premier ministre offrait à la Chambre des Communes, le 21 février dernier, n'a pu tenir les promesses de son auteur. Mutilé par le premier ministre lui-même, ce n'est plus, maintenant, cette prétendue mesure équitable qui devait donner justice à la minorité ; c'est désormais une loi *spoliatrice* qui dépouille, qui vole nos compatriotes et nos coreligionnaires.

J'accuse ici, devant le pays et devant l'Histoire, le premier ministre d'avoir, de propos délibéré, froidement, par calcul,

cédé, sacrifié les droits de la minorité, cédé au fanatisme menaçant, sacrifié à l'intérêt qui compute.

Non, non, le *bill* que l'on nous présente aujourd'hui et que l'on nous demande d'adopter, n'est pas celui qui faisait triomphalement son entrée à la Chambre des Communes le 21 février dernier, et pour lequel, dans un discours qui eut du retentissement, le premier ministre obtenait de la grande majorité des députés du peuple une enthousiaste adhésion et de très significatives acclamations.

Des modifications profondes, des mutilations cruelles en ont changé la nature et transformé la portée. Ce n'est plus ce vin généreux qui fortifie, c'est le poison subtil qui pénètre l'organisme, qui l'envahit tout entier, qui le tue sans miséricorde.

Le *bill* que le premier ministre a présenté à la Chambre des Communes, le 21 février dernier, avait un principe de vie.

Le *bill* qui nous revient de la Chambre des Communes, amendé par le premier ministre lui-même, ne contient plus que des germes de mort. N'est-ce pas avec raison que nous pouvons dire avec le poète :

« *De tout laurier, un poison est l'essence.* » (1)

Et le sénateur-président, dans un véritable et éloquent réquisitoire, concluait ainsi :

« L'honorable premier-ministre ne consacre la monstrueuse doctrine que pour frustrer les espérances de nos coreligionnaires du Nord-Ouest et pour opposer à leurs légitimes aspirations l'insurmontable barrière d'une législation sans appel, il devient nécessaire de manipuler l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord en y introduisant des clauses nouvelles et des dispositions spéciales qui rendent constitutionnelles des Ordonnances qui ne l'étaient pas et qui ferment à une minorité persécutée tout accès aux tribunaux de ce pays. Avons-nous jamais vu quelque chose de plus navrant, de plus cyniquement injuste ?

« Le premier ministre admet, avec son ministre de la Justice, qu'une partie des Ordonnances de 1901, sont inconstitutionnelles, *ultra vires*, nulles de plein droit. Il admet également que la loi de 1875 est encore en force. Et dans la crainte que l'application automatique de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne donne à nos coreligionnaires les écoles que leur assure cette législation de 1875; il amende l'Acte de l'Amérique du Nord de manière à ignorer complètement et la loi du pays, et les droits de la minorité ; et à substituer à cette loi de 1875 les Ordonnances spoliatrices de 1901.

« Tout cela, dit-il, — il a ce triste courage ! — pour empêcher toute revendication possible de la part de la minorité volée.

« Catholiques et Français du Nord-Ouest, vous payez cher l'honneur que nous avons d'avoir un canadien-français pour premier ministre. Vous payez cher pour fournir à M. Laurier l'occasion de reprendre dans son cabinet ce ministre taré qui ne peut pas même y rentrer, bien que son chef ait ostensiblement cédé à M. Sifton

(1) Voir au Tome VIII des *Voix Canadiennes* les discours *in-extenso* du député Bourassa et du sénateur Landry.

sur tous les points et qu'il lui ait ainsi facilité son retour au bercail.

« Une majorité de la Chambre a pu couvrir de son vote cette scandaleuse immolation des droits d'une minorité faible et délaissée, délaissée de toutes parts, et par ceux qui ont la sainte mission de la défendre contre l'envahissement de toute erreur, et par ceux que leur position politique oblige de combattre dans les premiers rangs. Mais, quand l'Histoire s'écrira, elle dénoncera en termes amers ces coupables compromissions, ces désertions criminelles, cette désastreuse non intervention qui ont consacré le vol des droits les plus sacrés et la violation de la foi jurée ; et à quelque parti qu'ils appartiennent et quelle que soit leur condition sociale, ceux qui auront perpétré ou laissé perpétrer l'iniquité porteront devant leurs compatriotes et devant le pays tout entier la responsabilité d'une conduite que rien ne peut justifier.

« A nous, honorables Messieurs, incombe une autre mission et s'imposent d'autres devoirs. Gardiens de la Constitution, protecteurs de la minorité et de ses droits les plus sacrés, nous avons pour mission de respecter la Constitution et de sauvegarder les droits de la minorité. Dans cette enceinte où les exigences des partis politiques n'ont pas droit d'asile, d'où les soucis du pouvoir sont complètement bannis, mais où doivent régner les sentiments d'une impartiale justice, le respect des contrats et l'honneur de la foi jurée, fidèles aux nobles traditions qui sont l'ornement de cette grave assemblée, faisons taire les cris discordants que les différences de races ou de religion ont poussés dans l'arène plus tumultueuse de la politique active. Si le projet de loi actuel survit à la proposition qui demande d'en retarder la seconde lecture et s'il est soumis aux délibérations d'un Comité général de cette Chambre, corrigeons froidement, comme c'est notre devoir, les imperfections de la législation qui nous est maintenant soumise et qu'elle sorte de nos délibérations épurée, améliorée, pour devenir une loi de justice et d'apaisement, donnant à la minorité, catholique ou protestante, la plénitude de ses droits et au pays tout entier cette paix et cette tranquillité dans l'ordre si nécessaires à son avancement et à sa grandeur future.

Nobles pensées ; mais efforts superflus !! Laurier eut la satisfaction cruelle de l'emporter sur la justice et le bon droit de ses compatriotes et coreligionnaires ! Mais la justice un moment eut son heure fatale : Laurier sombra dans le discrédit et mourut sous le prestige du pouvoir sans emporter dans la tombe les regrets des siens qu'il avait sacrifiés, sans la considération posthume qui fait l'auréole des saints et celle des citoyens qui ont bien mérité de leur patrie reconnaissante.

Voilà bien et après quelle argumentation basée sur des textes irréfutables, ce que le président du Sénat fédéral lui-même exposa à ses collègues ; voilà ce que proclamaient de leur côté, avec la même ardeur et la même foi,

Henri Bourassa et Armand Lavergne (1). C'est la même mesure d'égards et de justice qu'avec une sollicitude encore plus étendue, Mgr Langevin revendiquait pour les catholiques, sans limitation de nationalités.

On comprend avec quelle anxiété Mgr de Saint-Boniface devait suivre ces débats orageux et quelle douleur il ressentait en voyant le *bill* restrictif de Laurier devenir la Constitution permanente de deux nouvelles provinces canadiennes : « Nous sommes sacrifiés, nous sommes frappés d'ostracisme, » gémissait-il dans *les Cloches*, en son profond accablement.

Nous restons donc stupéfait en lisant, à ce sujet, les réflexions émises par le P. Morice, pages 224 et 225 de sa *Vie de Mgr Langevin*, qui, selon cet auteur, n'aurait été si fort déçu que pour avoir trop espéré et qui n'aurait su discerner dans sa déception amère « tous les avantages présentés par la nouvelle loi ! » Mgr Langevin aurait eu tort d'exagérer les défauts de cette législation inique, ainsi que le mal qui en résultait ! Le P. Morice accorde cependant que la Constitution des deux provinces n'est pas parfaite au point de vue catholique ; mais il trouve qu'elle offre des avantages réels dont l'archevêque de Saint-Boniface se serait bien contenté plus tard pour lui-même ! Le bon argument !

Le P. Morice prouve par ce raisonnement qu'il se tenait bien au pied de la montagne dont Mgr Langevin occupait le sommet. Dans leur position respective, si différente, ils ne voyaient pas les hommes et les choses sous le même angle, ni dans le même jour ; ni si haut, ni si loin l'un que l'autre. Le P. Morice pouvait se contenter de reliefs ou d'un bien relatif, alors que l'archevêque avait à veiller au droit intégral de son peuple et de l'Eglise.

Dès le lendemain de la Constitution des nouvelles Provinces, se manifestèrent, dans l'opinion publique du Nord-Ouest et au Manitoba, des courants d'opinions contraires qui pouvaient et devaient même paraître contradictoires.

Ainsi, les catholiques sincères semblaient être conservateurs au Manitoba et, à l'occasion, ils votaient en conséquence ; Mgr Langevin ne faisait pas exception à la règle, bien qu'il se tînt constamment au-dessus des partis sur le terrain de la religion. Il tenait pour les conserva-

---

(1) Voir le discours de M. Armand Lavergne, *Voix Canadiennes* : « Vers l'Abîme », Tome VIII, pp. 372 et suiv.

teurs de son diocèse, uniquement parce qu'ils lui faisaient le moindre mal.

Dans l'autre, l'Alberta et Saskatchewan, par contre, en sa qualité d'évêque et de métropolitain, avec les catholiques dignes de ce nom, il paraissait être libéral. Là aussi, à l'occasion, en opposition apparente avec les meilleurs de leurs coreligionnaires du Manitoba, les catholiques votaient en faveur des libéraux ! Il n'y avait dans cette conduite paradoxale de quoi troubler que les observateurs mal informés.

L'homme averti, en effet, n'en éprouvait aucune surprise ; loin de s'en scandaliser, ainsi qu'affectèrent de l'être nombre de partisans qui accusaient Mgr Langevin d'antipatriotisme parce qu'il agissait en « bleu », incorrigible quand il fallait parer les coups des libéraux écarlates !

Thèse générale, exception faite pour ces dernières années où la jeunesse catholique, en Canada comme en France, a provoqué dans les mœurs politiques une réaction salutaire, les Canadiens-Français traitent les questions de politique intérieure légèrement. Ils sont Français d'abord et, quand ils ne prennent pas avec le Décalogue trop de liberté, ils se disent les meilleurs catholiques du monde, comme, du reste, leurs immortels aïeux. Quant aux couleurs disparates des opinions et aux goûts divers des gens, puisque tout cela se rencontre dans la nature, ils ne s'en tourmentent pas outre mesure. Ils sont donc rouges ou bleus, conservateurs ou libéraux, comme M. le Curé ou bien comme son contradicteur, surtout si celui-ci a du bien au soleil, du prestige au pays, des relations en haut, ou s'il est beau parleur et brave, eût-on quelques reproches à lui faire ! On sait, par expérience, que personne n'est parfait et on n'ignore pas que l'indulgence qu'on alloue vaut la tolérance qu'on réclame.

La réalité qui éclaire la situation complexe qui résulte de cette mentalité est qu'au Manitoba les libéraux sont les artisans du conflit scolaire en opposition avec les conservateurs, plus respectueux de la constitution, des usages, des lois et des ordonnances.

Les conservateurs tolérant les intérêts catholiques au Manitoba, les catholiques manitobains les soutiennent pour le triomphe de leurs droits méconnus. Dans l'Alberta et la Saskatchewan la situation est diamétralement opposée. Là ce sont les libéraux qui voulurent le respect des

droits confessionnels, voire des nationalités, et, par contre, ce sont les conservateurs qui les ont contestés et limités. Pour ce motif, dans ces nouvelles provinces de l'Ouest, la reconnaissance aussi bien que l'intérêt catholique, ont converti en libéraux les opportunistes.

Cette situation dure depuis trente ans, et rien ne fait présager que l'opinion, mieux inspirée, facilitera des règlements plus équitables.

C'est bien cette confusion apparente et ces dénis de justice répétés qui faisaient dire à Mgr Langevin, le 15 novembre 1907, en songeant aux diverses races qui peuplent son diocèse :

Nous, Canadiens-Français, nous avons une patrie qui n'est ni la France, ni l'Irlande, ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni l'Ecosse, mais... le Canada. Ne vous étonnez pas que nous éprouvions pour le maintien de notre langue un sentiment auquel tous les autres sont étrangers. Nous sommes les Canadiens par excellence.

Si nous aimions tous notre patrie de tout notre cœur et si nous agissions en conséquence, nous avancerions nos affaires de moitié. L'amour de mon pays me grise. »

Et si Mgr Beliveau, en 1917, pouvait dire dans le même esprit que le Manitoba est « la terre classique des chiffons de papier », en 1907, dans la lettre que nous citons, Mgr Langevin pouvait bien ajouter : « Dans notre pays de liberté, nous n'avons que ce que nous en prenons. Mais nous prenons à pincées ce qu'il nous faudrait prendre à brassées ! »

Si l'immigration avait développé les territoires jusqu'à motiver la constitution de nouvelles provinces, elle ne laissa pas non plus de profiter au Manitoba, surtout à Winnipeg, qui offrait aux protestants et aux commerçants un intérêt particulier. Saint-Boniface était moins recherchée, moins favorisée, mais si peu qu'elle profitât relativement, telle était déjà, en 1906, la population, presque exclusivement catholique, que les enfants seuls remplissaient la modeste cathédrale construite par Mgr Taché, en remplacement de l'église rustique édifiée par Mgr Provencher.

Il fallut reprendre le marteau et la truelle, faire mieux, doter enfin la reine des provinces d'une cathédrale digne de sa destinée heureuse.

Mgr Langevin osa l'entreprendre au printemps 1906.

Comme il voyait grand en regardant loin dans l'avenir,

il conçut d'abord un monument splendide, de style bysantin, mesurant 100 mètres de long, avec huit chapelles latérales, transept et dôme majestueux : tout un bijou qui lui serait revenu à un demi-million de piastres quand il en pouvait réunir bien moins.

Il fallut en rabattre, sacrifier chapelles, dôme et transept, surtout ce malheureux transept qu'il avait tant à cœur et qu'il regrettera toujours et ne cessera de vouloir y remettre au plus tôt.

Ce qu'il allait édifier ne sera donc pas tout son beau rêve et ne fera pas davantage tout son bonheur ; il ne mettra pas non plus des trésors chimériques ni un siècle entier pour la réaliser : son œuvre coûtera néanmoins un million 600,000 francs.

On se mit courageusement à la besogne en avril, et déjà le 15 août 1906 Mgr de Saint-Boniface bénissait la pierre angulaire de sa nouvelle cathédrale. Le 19 du même mois, il partait pour l'Europe, retournant à Rome en qualité de Délégué du Vicariat de l'Athabaska au Chapitre général des Oblats. Ce fut un déplacement heureux à divers égards principalement parce que, interrogé par les Pères assemblés sur la situation exacte de l'Université d'Ottawa, où il avait vécu dix années, il put exposer des faits et des gestes relatés en partie, ou seulement indiqués, dans la Réponse au Mémoire Irlandais, rappeler en même temps les intentions des fondateurs de cet établissement, dénoncer les intrigues et les convoitises qui voulaient le détourner de sa destination légitime, déjouer enfin la manœuvre qui tendait à frustrer de leur patrimoine intellectuel les Canadiens-français d'Ontario.

L'Université d'Ottawa, grâce à lui, resta donc ce qu'elle fut dans l'esprit de ses fondateurs et dès son origine, accessible à tous, mais foncièrement franco-canadienne.

Et remarquez bien que pour être un patriote Canadien-français très convaincu et fort vigilant, il ne laissait pas de consentir aux autres races ce qui leur était dû en stricte justice ; il leur accordait au delà et de bon cœur tout ce qui était en son pouvoir.

Il avait aussi multiplié à Winnipeg et dans son diocèse, selon besoins et moyens, des paroisses anglaises et précisément cette année 1906 il souhaitait, dans son organe *Les Cloches*, la bienvenue à l'abbé Sinnert qui allait fonder une colonie anglaise (irlandaise) dans la Saskatchewan. Il disait à ce propos : « Fonder une paroisse

catholique est l'œuvre des œuvres, parce que c'est fortifier l'élément catholique et assurer le triomphe de la liberté religieuse : voilà le vrai moyen de régler notre question scolaire (1). »

D'ailleurs, le vicaire général, Mgr A. Dugas, qui ne fut jamais ni un partisan ni un courtisan, dira un jour de Mgr Langevin, dans une adresse à Mgr Béliveau, son successeur :

« Nous qui avons vécu avec votre prédécesseur, nous qui l'avons vu à l'œuvre, nous nous souviendrons longtemps de son zèle et de son amour pour tous ses diocésains. Certes, il n'avait pas la mentalité de ceux qui, avant de donner leur confiance ou leur aide, font venir l'extrait de naissance pour savoir si le sang qui coule dans les veines des personnes qu'ils ont en vue leur va ou non. Mgr Langevin a procuré des missionnaires, des églises. des prêtres, des écoles et des fonds à ses diocésains du rite ruthène ; il a érigé des paroisses pour les Polonais, pour les Allemands, pour les Italiens, pour les Syriens ; il a créé à Winnipeg deux nouveaux centres de vie religieuse pour ses diocésains de langue anglaise, et, comme il savait lui-même maîtriser leur langue, que de condescendance et de bonté il a toujours montrées ! Il a aimé le décor de la maison de Dieu : rien ne lui paraissait trop beau quand il s'agissait du culte divin. Il a aimé le lieu de l'habitation du Seigneur et quelque humble que fût cette habitation, il l'a honorée de sa présence et il y a fait retentir la parole sainte. »

Il appréciait les Irlandais à leur juste valeur et, bien que Français, il admirait les solides vertus des catholiques allemands et polonais dont il vit avec plaisir, à Mariahilf, un millier de vétérans de la guerre de Bosnie se livrer à leurs exercices militaires favoris.

Cent manifestations touchantes ont prouvé que les catholiques de toutes les nationalités représentées au Manitoba, à l'exception de quelques Irlandais intrigants, savaient reconnaître l'impartialité aussi bien que la sollicitude et le dévouement de leur archevêque.

Mgr Langevin se donnait d'ailleurs tout à tous ; il recevait indistinctement tous les honnêtes gens qui se présentaient à lui ; la facilité de son abord, sa condescendance, sa familiarité même avec les humbles et les petits, dont jusque dans Rome on fut témoin, fit dire à quelque cardinal distant et renfrogné que Mgr de Saint-Boniface était *commun*.

---

(1) *Les Cloches*, 1906, page 94.

Le propos désobligeant fut répété à Mgr Langevin. Il se contena de dire :

— *Commun ?* Je le pense bien ! Tout comme les Apôtres qui étaient des gens du peuple et qui furent estimés par Notre Seigneur autant que peut l'être un cardinal quelconque d'aujourd'hui...

La bonhomie de l'archevêque est illustrée par une anecdote que nous rapporte encore le P. Morice :

Mgr Langevin se trouvait à Sainte-Rose du Lac, où quelque ordination ou vêture, sinon le besoin d'un repos bien mérité le conduisait de temps à autre.

Le 17 juillet 1907, peu avant de se rendre à Rome, au Chapitre des Oblats, il ordonnait prêtre, à Sainte-Rose du Lac, un abbé français, M. Pierquin. Il semble bien que c'est à cette occasion que, prenant quelques heures de repos, il se trouva pêchant dans les environs du village en compagnie d'un vieux métis appelé Hamelin. Les deux pêcheurs exerçaient diversement leur talent à quelques pas l'un de l'autre et cachés l'un à l'autre par un fouillis de joncs et de roseaux.

Il nous est arrivé, un jour, de pêcher aussi de la sorte dans le lac de Genève.

Dieu sait avec quel succès : l'esprit étant distrait, la main fiévreuse et le poisson... folâtrant autour du bouchon en toute sécurité ! Nous nous imaginons que, pas plus que nous, l'archevêque n'était un pêcheur expérimenté, puisqu'il jetait sa ligne et rêvait à autre chose, il n'amorçait rien, et dans la mesure régulière d'un métronome paresseux, son vieux métis lui criait :

— En prends-tu, Monseigneur ?

— Non !

Une pause courte et claquant de la langue, le métis reprenait :

— J'en prends !

Bientôt encore :

— En prends-tu, Monseigneur ?

— Mais non, répondait pour la dixième fois le prélat, déçu et quelque peu mortifié.

— Eh bien, moi, j'en prends toujours !

Et comme le métis revenait à la charge sans cesse avec son : « En prends-tu ? » l'archevêque écarte enfin joncs et roseaux pour voir comment cet artiste procédait en sa pêche miraculeuse.

Il eut cette vision : le mâtin, les yeux mi-clos, une bouteille en l'air, avec le goulot dans la gorge, en prenait encore... pour tous les deux, et ce n'était pas du poisson, ni même de l'eau bénite !

— Ah ! brigand, s'écrie le bon pasteur de cette âme altérée, c'est ça que tu prends !...

Ils n'avaient, en effet, des goujons pas plus l'un que l'autre, mais le métis n'était pas un tempérant comme son archevêque !

La question scolaire étant alors loin d'être réglée, Mgr de Saint-Boniface, fort de son droit méconnu, faisait comme si le malencontreux compromis Laurier-Greenway n'existait pas. Il ouvrait des écoles séparées, y plaçait des maîtres selon son cœur, faisait enseigner la religion à son gré et payait les dépens sans se soucier des réflexions amères et des colères libérales. Il est vrai que M. Roblin fermait les yeux avec une complaisance souriante.

Nonobstant cela, ou bien pour ce motif, un certain libéral, Edouard Brown, à l'approche des élections générales, déclara que si son parti reprenait le dessus, il remettrait l'archevêque à sa place et les calotins hors de l'école rigoureusement.

Mgr Langevin prit acte de ce défi et donna, pour le relever, tout son appui au parti conservateur qui se montrait tolérant. Brown resta sur le carreau en compagnie de tous les autres candidats libéraux : ce fut la raison de la haine farouche que le journal *le Free Press*, de Winnipeg, ne cessera plus de témoigner à l'archevêque de Saint-Boniface en des campagnes de presse qu'il favorisera ou qu'il provoquera.

Dans sa circulaire du 31 mars 1907, qui offre cette particularité qu'elle s'adressait aussi bien au peuple qu'au clergé, parce qu'elle faisait appel à la coopération des fidèles en les mettant au courant des règlements du diocèse, nous relevons quelques points intéressants.

A propos du chant grégorien qui était recommandé, il dit qu'il ne veut pas, de suite, inaugurer une nouvelle méthode de plain-chant, pour laquelle on n'était pas préparé dans le pays, mais il désire qu'on écarte d'abord les abus et tout ce qui est défendu par le *Proprio motu* de Pie X, du 22 novembre 1903, et qu'on apprête les modifications qui sont prescrites.

A) *Réforme des abus.* — D'abord, il faut bannir de nos églises, toute musique profane, théâtrale, née de la passion humaine, et plus propre à distraire les fidèles qu'à les porter à la piété... et qui a assumé le rôle principal réservé à la liturgie...

« Comme Nous ne sommes pas expert en musique, Nous Nous permettrons d'emprunter à une série d'articles très remarquables publiés par le Rév. P. Lefebvre dans *le Messager Canadien du Sacré-Cœur* les deux passages suivants qui fustigent si spirituellement et si justement les travers et les dévergondages de la mauvaise musique moderne introduite dans nos églises.

Voici le commentaire qu'il fait au sujet de la Clause 9e du *Motu Proprio* qui signale les abus d'altération, d'inversion de paroles, de répétitions indues, de séparation de syllabes.

« Les règles formulées dans ce court paragraphe, pour raisonnables qu'elles soient, n'en sont pas moins enfreintes dans beaucoup de messes et de motets du répertoire courant ; dans ces *Kyrie* où les invocations sont mêlées et sans ordre, alors qu'elles devraient être trois par trois (c. à d. qu'après avoir chanté trois fois *Kyrie, eleison*, on chante *Christe, eleison*, et ainsi du reste). Ce qui n'est pas convenable, c'est de mêler ces invocations au hasard où le chœur soupire « *ele* » puis après un silence ou un accord, « *ison* » ; dans ces *Gloria* où après avoir chanté à satiété, « *laudamus te, adoramus te* », le chœur reprend à nouveau « *Gloria in excelsis Deo* » qu'il ne devrait jamais chanter, même au début; dans ces *Credo* tapageurs parsemés du mot *Credo*, répété de-ci de-là, au risque de former des contresens hérétiques, *Agnus* où les « *dona nobis pacem* » se succèdent et s'en vont « *moriendo* » pour s'éteindre en lointain. »

Qui ne voit là une recherche d'effets déplacés dans « *la prière chantée* » puisqu'en somme le chant d'église n'est pas autre chose. Combien il importe d'épurer le répertoire et, par ailleurs, de le peupler de pièces irréprochables ! »

Et au sujet de la Clause 11e :

« Ce qu'il ne faut plus tolérer, ce sont ces messes à *Kyrie* interminables et vingt fois répétés, séparés d'un *Christe* en solo, redit encore plus souvent. Ces *Gloria*, où le chœur après avoir chanté avec « *vigueur et brio* » tout le début de l'hymne angélique, y compris les paroles réservées au Célébrant, fait une pause prolongée. C'est le moment classique où le directeur, je ne saurais dire le maître de chapelle, s'éponge la figure, les exécutants échangent des remarques ou se font des signes d'approbation ; puis l'on se remet en route : c'est M. X... qui va chanter son grand « *Qui tollis* » et M. L... lui donnera la réplique dans le « *Suscipe* » pendant que les choristes susurreront pianissimo des *Miserere* qui vont s'éteignant insensiblement ; quelques accords angoissés à l'orgue. C'est fini !... Mais non ! voilà que le motif initial reparaît, traînant en triomphateur à sa suite, tous les airs du début ; et dans une allure qu'on a peine à ne pas qualifier d'endiablée, les voix nous enlèvent le *Cum sancto Spiritu* enchevêtré d'*Amen* et de *Gloria in excelsis!*

Le tout a duré plus de vingt minutes. Aussitôt se pose naturellement la question : « Le sermon sera-t-il long ? »

Sans vouloir jeter le désarroi dans les paroisses de villes où l'on peut difficilement se passer du concours des voix de femmes, Nous désirons cependant publier les trois clauses du *Motu Pro-*

prio, qui concernent les chantres. Les deux premières clauses feront facilement comprendre pourquoi les Protestants ne doivent pas faire l'office de chantres officiels.

Clause 12e. C'est le Pape qui parle :

« En dehors des mélodies réservées au célébrant et à ses ministres à l'autel, lesquelles doivent toujours être exécutées en chant grégorien seul, sans aucun accompagnement d'orgue, tout le reste du chant liturgique est propre au chœur des clercs. Par conséquent, les chantres des églises, même s'ils sont laïques, remplissent la fonction du chœur ecclésiastique, et les chants qu'ils exécutent doivent conserver, au moins dans leur majeure partie, le caractère de musique de chœur. Ce n'est pas que Nous entendions exclure tout à fait le *solo*. Mais il ne doit jamais prédominer dans les offices au point que la plus grande partie du texte liturgique soit traitée de cette façon ; de plus, il devra être de caractère et de forme plutôt sobres, et dans le même style que la partie du chant que le chœur exécute. »

Clause 13e. — « Les chantres, dit encore le Pape, exercent donc dans l'Eglise un véritable office liturgique. Mais les femmes étant incapables d'un tel office, ne sauraient être admises à faire partie du chœur ou de la chapelle musicale. Si donc on veut exécuter des parties de soprano et de contralto, il faudra les confier à des voix d'enfants, selon le très antique usage de l'Eglise. »

Clause 14e. — « Enfin, l'on n'admettra à faire partie de la chapelle de l'église, que des hommes d'une piété et d'une probité de vie reconnue, lesquels, par leur tenue modeste et religieuse durant les offices liturgiques se montreront dignes de la sainte fonction qu'ils exercent. »

Voilà une direction qui justifiera la fermeté de Messieurs les curés excluant du chœur de chant, ceux dont la conduite laisse à désirer.

Nous n'avons encore rien réglé pour ce qui concerne le nouveau chant grégorien, parce que rien n'est préparé pour un changement utile et général ; en conséquence, Nous garderons, jusqu'à nouvel ordre, dans le diocèse, le « *Graduel et le Vespéral* » approuvés dans Québec ; et Nous ferons savoir, par la suite, quand le temps sera venu, d'adopter la nouvelle édition vaticane du plain-chant Grégorien. »

Nous ne défendons pas encore les *concerts sacrés* dans les églises ; mais Nous désirons qu'ils deviennent de plus en plus rares. Nous espérons que l'on ne pourra jamais dire comme Taine, à la suite d'une exécution musicale, à l'église, durant une messe de mariage : « Très bel opéra, seulement, c'est un peu moins religieux que Robert le Diable. »

Voilà pour les abus à corriger.

Mgr Langevin revient dans cette circulaire sur les principes généraux de l'éducation et il reproduit, pour les remettre opportunément dans la mémoire des fidèles comme du clergé, les principes énoncés, en avril 1894, sous forme de résolution, par l'épiscopat d'Angleterre. Ces principes étant parfaitement fondés sur la doctrine de l'Eglise, énoncée surtout par Pie IX, Léon XIII et

Pie X, il veut que les catholiques, en les entendant de nouveau développés avec tant de force et de clarté, puissent juger par eux-mêmes de leur orthodoxie.

Il fixe l'itinéraire qu'il va suivre dans sa tournée de visites pastorales entre le 14 avril et le 22 juillet. Comme ses dévoués diocésains tiennent à cœur de fêter ses noces d'argent sacerdotales, il dit à ce sujet dans la même circulaire :

Le 30 juillet prochain, il y aura vingt-cinq ans que Nous avons reçu la consécration sacerdotale des mains du regretté Mgr E. Chs. Fabre, archevêque de Montréal, en 1882, dans l'église du monastère du Bon-Pasteur.

« Nous aurions préféré faire le silence sur un événement aussi heureux pour Nous en Nous retirant dans la solitude pour y méditer à loisir les grâces reçues, les responsabilités assumées, et les infidélités dont Nous nous sommes rendu coupable ; mais à la demande si délicate de notre Rme Vicaire général, Mgr Dugas, Nous parlant au nom du clergé, Nous consentons bien volontiers à célébrer cette fête avec ceux qui voudront bien honorer, en cette circonstance, le sacerdoce catholique et le chef du diocèse.

En conséquence, la retraite pastorale commencera le 29 juillet, au soir, lundi, et le mardi, 30 à 9 heures. Nous chanterons la messe pontificale qui sera suivie du dîner donné au vénérable clergé de ce diocèse.

Nous profitons de la retraite afin de ne pas obliger les messieurs du clergé à faire un second voyage. Chaque prêtre voudra bien avoir la bonté de réciter pour Nous, à la sainte messe, l'oraison *In anniversario Consecrationis Episcopi* et Nous demandons à chaque membre des communautés religieuses et aux pieux fidèles de vouloir bien faire la sainte communion pour Nous le 30 juillet. Dieu veuille que Nous profitions de ces bonnes prières. Nous ne voulons rien pour Nous ; mais tout ce qui sera fait pour nos œuvres Nous sera très agréable. »

En ce qui concerne les fêtes de ses noces sacerdotales, nous imiterons la réserve monacale du saint prélat qui devait être, du reste, un peu blasé par la multiplicité de fêtes semblables qu'on multipliait dans les églises et communautés, et auxquelles il assistait par devoir, scrupuleusement. Disons cependant que 125 prêtres et évêques prirent part à ces réjouissances que relevait la présence de son oncle vénéré, Mgr Racicot. Les autorités civiles avaient précédé les autorités ecclésiastiques et les fidèles par leurs congratulations et leurs vœux, considérés par tous comme l'accomplissement du devoir filial le plus doux.

Après un court loisir, il se remettait au travail comme

bâtisseur d'églises et promoteur de missions au milieu de nouveaux essaims de colons qui s'abattaient incessamment sur la Prairie immense. C'est ainsi qu'en ses vingt années d'épiscopat il créa 81 paroisses ou missions avec prêtres résidents ou desservants.

Le 26 février 1908 il adresse encore une circulaire à son clergé, aux communautés et aux fidèles de son diocèse. A peine closes, on se proposait de répéter les fêtes de ses noces d'argent à propos de l'anniversaire de son sacre qui eut lieu le 19 mars 1895. Comblé au delà de ses désirs, il ne put s'empêcher de prescrire ce qui suit :

Chaque année depuis bientôt treize ans, les principales institutions de Saint-Boniface et de Winnipeg, ont tenu, dans leur esprit de foi et leur loyauté à l'égard du premier pasteur, à faire écho aux fêtes inoubliables de Notre sacre, et Nous leur en sommes profondément reconnaissant.

Mais Nous craignons que cette série de fêtes célébrées la même semaine ne devienne une corvée pour tout le monde : en conséquence, Nous avons demandé qu'il n'y ait, *cette année* et *désormais*, que la messe pontificale, le sermon et le dîner au clergé sans adresse.

Chaque institution pourra, si elle le veut, choisir le moment qui lui sera le plus favorable, durant l'année scolaire, pour Nous inviter à une fête.

Il faut se souvenir, en cette occurrence, de la recommandation si sage de l'Esprit-Saint lui-même : *Qui mel multum comedit, non est ei bonum :* « Il n'est pas bon de manger trop de miel à la fois.

Il constate ensuite la nécessité d'une bonne presse, de bons journaux catholiques, renseignant leurs lecteurs sur les questions politiques, mais qui, au lieu de se mettre à la remorque d'un parti, s'élèveraient au-dessus de tous les partis qui divisent les citoyens d'un même pays et qui, comme le disait Mgr Bégin dans sa lettre pastorale du 31 mars 1907, « ne discuteraient les choses de la politique qu'avec une sage indépendance, préoccupés avant tout du triomphe de l'idée religieuse et de la justice sociale. C'est par là qu'ils pourront contribuer à former des hommes assez désintéressés pour tout sacrifier aux exigences de leur foi et aux inspirations de leur conscience, assez fermes et assez courageux pour proclamer et revendiquer les droits de leurs compatriotes et de leurs coreligionnaires ».

Après avoir exposé le programme d'un journal catholique selon les inspirations de Léon XIII et les commen-

taires de l'archevêque de Québec, Mgr Langevin conclut ainsi :

Qui osera dire, maintenant, que le Canada catholique n'a pas besoin d'un tel journal ? De tous les pays du monde nous sommes peut-être, à l'heure actuelle, le plus croyant ; mais aussi, peut-être, le moins organisé pour la diffusion de la vérité, et la défense des vrais principes catholiques.

« Nous n'avions pas, jusqu'à ces derniers temps, un seul journal catholique quotidien. Mais, heureusement, que le vénérable archevêque de Québec a fondé, dans sa ville épiscopale, qui a été depuis trois siècles le foyer du catholicisme dans l'Amérique du Nord, un grand journal catholique quotidien intitulé *l'Action Sociale* et ce journal réalise déjà toutes les espérances qu'il avait fait naître parce qu'il est fidèle au magnifique programme que le savant métropolitain de Québec lui a tracé d'une façon si magistrale. »

Et il conseille aux fidèles et à son clergé de lire et de répandre cet organe qui allait être l'interprète de leurs intérêts et de leurs vœux, le défenseur de leur foi.

Il fit tant, se donna tant de peine, il eut en outre tant de contrariétés à souffrir, qu'au printemps 1908 il tomba malade. On reconnut dans son mal les premières atteintes du diabète. Il subit un premier traitement à l'Hôtel-Dieu de Saint-Boniface. Le mal persistant, on lui prescrivit une cure à Contrexeville, en France.

Il revint donc en Europe, fit en cette ville d'eaux une cure d'un mois qui produisit de si salutaires effets qu'il se crut guéri et voulut aller à Rome en compagnie de son frère Hermas et de son ami l'abbé H. Bernard. Il obtint du Pape une audience qui le réconforta.

A son retour d'Italie, nous eûmes, nous-même, la grande satisfaction de constater le bon état de sa santé, d'éprouver en même temps la grande simplicité de sa vie et son attrayante cordialité. Nous ne cachons pas que, de ce jour, date l'intérêt que nous inspirent ses travaux, ses œuvres, ses souffrances, comme notre désir de le seconder.

De retour à Saint-Boniface, 20 août 1908, il eut la grande joie d'apprendre que le 10 juillet de cette année un groupe d'explorateurs, formé de Pères Jésuites du Collège de Saint-Boniface, avait enfin découvert les restes du vieux fort Saint-Charles et une douzaine de squelettes de Français jadis massacrés par les Sioux.

Ce fait historique nécessite un coup d'œil rétrospectif.

On sait que les Jésuites furent les premiers évangélisateurs des sauvages de l'Ouest canadien. Le 8 juin 1736,

le P. J.-P. Aulneau de la Touche S. J., fut massacré par les Sioux dans une île du lac des Bois, en même temps que le fils aîné de Pierre Gaultier Varennes de la Verendrye, premier explorateur de l'Ouest, et 19 autres Français de leur suite. Les victimes furent mutilées et les corps du prêtre et du gentilhomme furent enterrés avec les têtes de leurs employés, décapités par les sauvages, dans la chapelle du fort Saint-Charles, édifié en ces parages quatre années avant cette catastrophe.

Le fort, depuis longtemps, avait été détruit, tout vestige en avait disparu de la surface de la terre ; on ignorait jusqu'à son emplacement.

Mgr Langevin avait pris à cœur la découverte des restes de ce fort et des reliques de ces *martyrs*. Il fit entreprendre des fouilles en 1902 sans résultat.

En 1905, il fut plus heureux puisque, avec ses compagnons, il découvrit ce qu'on supposait, mais à tort, être les ruines du fort disparu. C'est, comme nous l'avons noté, le 10 juillet 1908, que des ossements humains furent mis à jour dans un site assez distant de ce qu'on avait, d'abord, pris pour les restes du fort Saint-Charles. Se trouvait-on réellement en présence des restes du P. Aulneau de la Touche, de P.-G. Varennes de la Verendrye et de leurs compagnons ? On le croyait.

Une nouvelle expédition s'organisa, le juge Prud'homme s'y joignit et, du coup, comme en d'autres jours heureux, on eût prié le plus vaillant, Mgr Langevin, de se pendre, puisqu'il n'en fut pas ! Par contre, l'abbé Arthur Béliveau, son successeur alors chancelier de l'Archevêché, deux Pères Jésuites et trois frères converts en étaient. Cette fois, après une journée de fouilles infructueuses, on se trouva enfin devant 19 crânes humains. C'était le compte voulu pour établir indubitablement l'identité des victimes de ce drame historique. La joie des explorateurs fut indicible, et d'autant plus fondée que peu après on retrouva encore une caisse réduite en poudre renfermant deux squelettes décapités, qu'à certains indices on reconnut comme les reliques authentiques du Père Aulneau et du chevalier de la Verendrye. Pour comble de bonheur, on mit encore à jour, à moitié pulvérisée, une porte de la palissade de l'ancien fort.

Bien que, pour cause de santé, Mgr Langevin n'assistât pas à cette découverte, il eut l'incontestable mérite de l'avoir provoquée en faisant lui-même les premières re-

cherches, ayant voulu les derniers efforts qui furent couronnés de succès.

Si le zélé prélat manqua ce plaisir, il en fut consolé par le bonheur qu'il éprouva le 4 octobre suivant, lors de la bénédiction de sa cathédrale, qui donna lieu à des manifestations populaires telles que les plus sceptiques de Winnipeg ne purent plus contester ni le nombre, ni la qualité, ni la résolution des catholiques ; ni, par suite, leurs titres à la considération des pouvoirs publics.

A l'invitation de Mgr Langevin, douze évêques et archevêques, tant Canadiens qu'Américains, s'étaient réunis à Saint-Boniface, entre autres l'archevêque de Québec, aujourd'hui cardinal Bégin ; Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa ; Mgr Gauthier, évêque de Kingston, aujourd'hui archevêque d'Ottawa ; Mgr Ireland, l'illustre évêque de Saint-Paul. Autour de ces princes de l'Eglise se pressaient un nombreux clergé diocésain et beaucoup de prêtres d'autres diocèses qui tenaient à donner au « Grand Blessé de l'Ouest » une marque sensible de leur fraternelle sympathie.

Mgr Langevin bénit lui-même sa cathédrale, où se porta la foule la plus mélangée : Français, Anglais, Irlandais, Allemands, Polonais, Belges, Suisses et Italiens, des métis et des sauvages, chacun s'exprimant dans sa langue, exhibant ses atours nationaux, mais tous animés de la même foi qui se répandait dans des manifestations enthousiastes.

Telle était la vénération qu'inspirait le digne archevêque, que dix mille personnes prirent part à la procession de l'après-midi et n'y figurèrent pas seulement les catholiques accourus de toutes parts, mais aussi beaucoup d'hérétiques attirés par la nouveauté et la splendeur de ce spectacle émouvant. En tête de ce cortège imposant, marchaient le juge en chef de la province, sir Joseph Dubuc ; le maire de Winnipeg (protestant), et celui de Saint-Boniface avec de nombreuses notabilités des cités-sœurs. La procession se déroula entre une double haie de spectateurs respectueux, catholiques et protestants, fraternisant sinon dans une même piété, du moins dans une commune curiosité sympathique ; elle traversa la capitale manitobaine drapeaux et bannières déployés, au son joyeux des trompettes, aux accents graves et doux des fanfares, des chœurs en toutes langues alternant leurs chants pieux. Les manifestants portaient une médaille commémorative

de cette fête inoubliable : elle représentait d'un côté la nouvelle cathédrale et reproduisait de l'autre les traits familiers et tant aimés du héros de cette fête populaire.

Ce fut un triomphe pour l'Eglise catholique, un grand réconfort pour Mgr Langevin, qui ne put pas, cependant, par ce succès mérité, perdre de vue les dures épreuves que la haine des sectaires, déçus au Manitoba, ménageait alors à ses frères d'Ontario.

Nous avons vu pourquoi l'intérêt des partis se manifestait contradictoirement d'une province à l'autre et comment cet intérêt faisait, par exemple, que les catholiques soutenaient *opportunément* les « bleus » au Manitoba et les « rouges » dans l'Alberta et la Saskatchewan. Le même phénomène faisait qu'alors en Ontario les libéraux étaient en faveur, les conservateurs y menant une campagne anti-catholique sous de fallacieux prétextes, qui allaient prendre les allures d'un nationalisme outrancier. La race anglaise était dite supérieure et, pour l'établir dans le présent et l'assurer pour l'avenir, ses tenants s'attaquaient à la langue française, aux écoles bilingues, à l'Université, ceci par continuation.

Mgr Langevin ne s'était jamais fait beaucoup d'illusions. Il n'avait pas caché ses appréhensions : maintes fois il avait fait entendre que la persécution dans les pays d'en Haut n'était que le prélude d'attentats réservés au Bas et Haut Canada, que son diocèse servait de champ d'expérience pour des entreprises plus audacieuses. Il avait donc prévu que ce qu'il endurait et souffrait encore deviendrait le sort des autres. Dans cette certitude angoissante il disait qu'un délai dans l'agression n'était pas une preuve d'immunité pour les provinces qui se croyaient, par l'ancienneté de l'organisation, à l'abri des épreuves du Manitoba. L'orage éclatait enfin sur les Grands Lacs. S'il avait eu le cœur insensible ou aussi mal placé que d'autres qui critiquèrent son attitude ferme, sa prétendue intransigeance, pour pouvoir sans rougir l'abandonner dans son malheur, Mgr Langevin aurait pu, alors, faire remarquer que l'audace de l'ennemi venait surtout de la pusillanimité de quelques-unes de ses victimes, de leurs hésitations au milieu des tourmentes que subissaient leurs proches, du manque de cohésion dans les directions de certaines autorités ecclésiastiques, mises à leur tour sous le pressoir. Mais sa prévoyance, justifiée par les déceptions douloureuses de collègues qui s'étaient tenus à l'abri

au plus fort de l'orage, ne pouvait, d'aucune manière, réjouir ; bien plus, l'indifférence qui résulte de l'accoutumance de la douleur, lui eût paru une contradiction indigne, une trahison impardonnable. Il proclama donc sa parfaite solidarité, encourageant les uns, félicitant les autres, déplorant sans crainte l'inertie, la faiblesse des chefs enclins à la résignation des gens sans foi qui s'abandonnent à la fatalité.

Le P. Morice, dans sa biographie de Mgr Langevin, pages 247 et suivantes, rappelle ce qu'il écrivait à ce propos au directeur d'une importante institution :

Il faut absolument, disait-il, renseigner les hommes publics qui ont de la foi et du patriotisme, « car c'est leur procurer le moyen de défendre les saintes causes. Il suffirait d'un *homme* dans l'Ontario pour sauver la situation. La question est comprise par un très petit nombre, et parmi ceux qui la comprennent il y en a peu qui ont le courage d'agir.

Même les *saints de la terre* aiment mieux leur paix que la guerre ; mais s'ils aimaient la paix, celle du Maître qui est venu apporter le glaive, ils ne craindraient pas de faire la guerre. Notre Seigneur a fait la guerre aux Pharisiens et aux Scribes, aux vendeurs du temple et au monde pervers qu'il a maudit. Qui donc est plus sage que le Maître ?

Vous avez la note juste : sauver le français, c'est sauver une grande force catholique ; l'anglais, dans nos pays, est une force pour l'hérésie. Courage ! Les femmes, les religieuses surtout, doivent servir notre mère la sainte Eglise en mettant à sa disposition leur piété, leurs talents, leur voix, leur plume, leur influence douce et puissante. A l'œuvre, à l'œuvre ! Dieu le veut ! Prions et agissons ! (Saint-Boniface, 20 déc. 1908).

La largeur de ses vues ne tenait pas dans l'étroitesse d'une seule nationalité, de la sienne même, il reconnaissait le mérite où il le trouvait, ce qui le faisait écrire à la sœur Saint-Charles, supérieure à Ottawa, le 29 janvier 1909 :

« La lettre de M. O'Hagan est très significative ; il jette le cri d'alarme. »

Il s'agissait d'un premier plaidoyer de cet honnête homme en faveur du français et de ceux qui le parlaient dans l'Ontario.

Peu après, en février 1909, il écrivait à la même :

« Ce M. O'Hagan mérite une bénédiction de choix. »

Puis, le 12 avril suivant :

« Les lettres de ce M. O'Hagan sont fort intéressantes.

Je me suis décidé à lui écrire en anglais ; mais si j'avais su qu'il écrivait si bien le français, j'aurais écrit dans ma langue, afin de ménager sa haute culture intellectuelle et mon amour-propre. Si tous les Irlandais étaient comme M. O'Hagan, les catholiques seraient plus unis et plus forts dans l'Ontario. Il a raison de dire que les Canadiens doivent se remuer, et il ne faut pas cesser de crier vers le Ciel et de s'agiter sur la terre. »

Douze jours plus tard, Mgr Langevin insiste disant que la seconde lettre de M. O'Hagan est lumineuse et concluante ! Encourageons-le.

Et pour l'encourager lui-même, il écrit au recteur de l'Université d'Ottawa, pour lui obtenir le titre de LL. D. ; en sorte que ce champion des opprimés s'appelle depuis lors le Docteur O'Hagan.

D'autres, même parmi ceux que le vaillant prélat disait être les « saints de la terre », agissaient dans des sphères différentes.

La vieille cathédrale de Saint-Boniface devant être démolie, Mgr Langevin avait prévu et préparé la translation des restes des évêques, Provencher, Faraud et Taché, et de trois anciens missionnaires qui reposaient avec eux dans la crypte désaffectée. Dans une autre crypte, ménagée sous le chœur de la nouvelle basilique, il leur destinait, en effet, une demeure plus digne de leurs mérites, aussi plus accessible à la dévotion des fidèles. Il complait bien, en remémorant de grandes vertus, une œuvre prodigieuse accomplie au milieu d'indicibles souffrances, confirmer le peuple chrétien dans son culte pour ces morts vénérés et le réconforter dans les durs combats qu'il avait à soutenir lui-même par l'effet d'iniques lois.

Ces morts, par un certain renouveau reprenant pied parmi les vivants pour se replonger dans le sommeil mystérieux qui nous dérobe une meilleure vie, devaient frapper les âmes, attendrir les fils parce que c'étaient les reliques des héros qui firent le bonheur de leurs pères et la force de leur patrie.

Cette translation se fit le 23 juin 1909 au milieu d'un concours de fidèles considérable, et le bien qu'attendait Mgr Langevin de cette cérémonie qu'il fit émouvante, dépassa même son attente.

Une autre préoccupation pour Mgr de Saint-Boniface était le recrutement régional de son clergé. Mgr Taché, après Mgr Provencher, se conformant aux désirs de

l'Eglise et aux suggestions de leurs collègues, évêques du Canada, avait fait de grands efforts et consenti de lourds sacrifices pour faire éclore et aboutir des vocations sacerdotales ; mais longtemps tout fut fait en vain : ni l'un ni l'autre n'eurent la consolation de voir s'épanouir leurs espérances aux pieds des autels, et jusqu'au bout de leur épiscopat, l'un après l'autre, durent se contenter des auxiliaires qui leur venaient en dehors du champ qu'ils défrichaient sans y voir paraître des défricheurs comme eux.

Mgr Langevin ne se laissa pas décourager et il pensa avec raison que si métis et sauvages avaient peu de dispositions sacerdotales, il en pouvait être autrement des catholiques qui lui venaient en bon nombre de l'Est et de l'étranger. Il fallait bien tenter les saints et Dieu même dans l'extrême détresse où pouvait le plonger le tarissement des vieilles sources : Montréal avait ses besoins, Québec avait les siens et on lui faisait entendre qu'on faisait en sa faveur plus de sacrifices que comportaient les disponibilités !

Pour ces motifs, il établit un petit séminaire dans la vieille bâtisse qui servait jadis de collège et l'ouverture en eut lieu le 1er septembre 1909, sous la direction d'un indigène : l'abbé Joseph Joubert. Trente-trois élèves se firent inscrire, dont 19 Canadiens-français, 8 Galiciens, 2 Allemands, 1 Français, 1 Suisse et 1 Belge.

CHAPITRE XVII

SOMMAIRE. — Le Concile plénier de Québec. — Mémoire sur l'œuvre des Ruthènes. — Nouvelle maladie ; nouvelle cure en France. — Générosité.

Dans la *Vie de Mgr Laflèche*, Tome X des *Voix Canadiennes*, Chapitre XIII, nous avons traité sommairement la question des Conciles. Nous avons donné là des renseignements qu'il serait oiseux de répéter ici. Rappelons seulement que la jeune Eglise du Canada, la plus ancienne de l'Amérique, s'honorait alors des travaux de onze Conciles provinciaux dont sept se tinrent à Québec, en 1851, 1854, 1863, 1868, 1873, 1878 et 1886 ; Halifax eut son Concile en 1857 ; Toronto en 1875 ; Saint-Boniface en 1889 et Montréal en 1895.

Le projet d'un Concile plénier pour tout le Canada remontait à 1902 et fut conçu par Mgr Diomède Falconio, alors Délégué apostolique permanent en Canada.

Léon XIII étant décédé en 1903, la réalisation de ce projet fut ajournée. Pie X ayant créé au début de son Pontificat une Commission chargée de codifier le Droit Canon, le rôle de ce Concile parut, en effet, devoir porter sur des questions de discipline ou de droit ecclésiastique venant à l'encontre de la nouvelle orientation pontificale. On y revint bientôt.

Le 13 novembre 1903, Mgr O'Brien, doyen des archevêques canadiens, avisé par Mgr Sbaretti, successeur de Mgr Falconio à la Délégation apostolique en Canada, selon des instructions reçues de la S. C. de la Propagande, communiquait à ses collègues le désir du Préfet de cette congrégation de voir établir un plan comprenant les lignes fondamentales des décrets du Concile déjà projeté.

« Son Excellence, disait l'archevêque d'Halifax, suggère que le travail pourrait être accompli par une Commission de prêtres, dont deux seraient choisis par chacun des archevêques. Le plan élaboré par cette Commission serait soumis à l'examen de chaque archevêque et de ses suffragants. »

Mgr O'Brien, de son côté, suggérait que cette Commis-

sion traçât un simple canevas, une ébauche des sujets qui devaient être traités au Concile.

« Inutile de vous dire, écrivait ce délégué aux archevêques canadiens, le 15 mai 1902, combien la tenue d'un Concile plénier en ce pays serait agreable au Saint-Père. Pasteur suprême des âmes, il aime d'un amour spécial cette portion de son troupeau dont la foi vive le réjouit et le console, et il verrait avec un grand plaisir se réunir au Canada une de ces assemblées que les Souverains Pontifes ont recommandées si souvent, si instamment et à si bon droit, étant donnés les avantages que l'Eglise ne manque pas d'en retirer.

« Ces avantages ne sauraient échapper à Votre Grandeur, si zélée pour le salut des âmes et pour la gloire de notre sainte religion. L'élaboration d'un recueil de lois ecclésiastiques qui seraient adaptées aux lieux, aux temps et aux circonstances, qui délimiteraient d'une manière précise les droits et les devoirs de chacun, qui donneraient encore plus de vigueur à la discipline ecclésiastique et deviendraient une règle sûre dans les difficultés qui s'élèvent au sein de la société moderne, serait une œuvre d'une incontestable utilité. Quel bien les Conciles de Baltimore n'ont-ils pas produit aux Etats-Unis! Et quelle source de bénédictions ne va pas être pour l'Amérique latine le récent Concile tenu à Rome! L'Eglise du Canada est l'une des plus anciennes de l'Amérique du Nord, elle possède une hiérarchie régulière, elle est célèbre par sa foi et par ses œuvres ; elle ne peut pas rester en arrière ; il lui faudrait, à elle aussi, un Code de lois en rapport avec ses besoins particuliers. »

« Chacun des délégués ayant reçu les instructions de son archevêque, lequel évidemment se serait entendu avec ses suffragants, la Commission se réunirait et, après avoir délibéré, partagerait entre ses membres, pour les travailler plus à fond, les divers sujets réduits à certains chefs. Ainsi, à l'un serait assigné ce qui regarde la foi, à l'autre, la prédication de la parole divine, etc. Il serait assez aisé de faire cette répartition. Puis, chaque prêtre irait chez lui développer à loisir le sujet qui lui serait échu. En temps opportun, chaque membre de la Commission enverrait à tous les autres une copie de son projet. Chaque archevêque avec ses suffragants considérerait tous les projets, faisant à ses représentants dans la Commission toutes les remarques qu'il jugerait utiles. On convoquerait alors une seconde réunion générale de la Commission où l'on tracerait un plan assez complet de la législation future, lequel serait également soumis à l'étude de chaque archevêque et de ses suffragants. Il ne resterait plus alors que la discussion et la revision finale : ce serait l'œuvre des évêques réunis en Concile, et aidés de leurs théologiens. »

Cette procédure prévalut. Quelque détaillée qu'elle paraisse, elle devait être encore complétée, perfectionnée avant la réunion du Concile par une seconde rédaction, et durant le Concile par l'examen et la discussion succes-

sive des Commissions spéciales et des congrégations synodales. Alors seulement, les Pères du Concile, réunis en congrégation particulière pour étudier et discuter une dernière fois les décrets, devaient en arrêter la rédaction définitive destinée à l'examen final et à l'approbation du Saint-Siège.

Du 2 au 4 mars 1904, la première Commission de représentants des archevêques se réunissait à Ottawa. Mgr Langevin y était représenté par le P. Michel Froc, O. M. I. et le P. Grenier S. J.

Sous divers titres généraux la matiere des sujets à traiter au Congrès fut donc divisée et distribuée entre chaque province, pour être subdivisée par des sous-titres et assignée aux diocèses suffragants en vue d'une première rédaction. Les prêtres chargés de ces travaux devaient les soumettre aux représentants de leurs provinces respectives, qui, après les avoir modifiés et complétés au besoin, allaient, à leur tour, les faire parvenir au président de la Commission au plus tard le 15 août 1904.

Entre le 4 mars et le 14 octobre 1904, date de la deuxième réunion de la Commission, les théologiens nommés pour élaborer les projets de décrets travaillèrent sans relâche. Rédaction, correction, revision, tout fut prêt quand, le 14 octobre, la Commission se réunit de nouveau à Ottawa : elle possédait ainsi une matière d'examen et de discussion à laquelle elle consacra quinze séances, dont la dernière eut lieu le 21 octobre.

Les projets de décrets, dûment revisés par la Commission, formèrent un volume de 781 pages, dont quelques exemplaires furent remis à chaque membre de l'épiscopat canadien, pour être étudiés à loisir et provoquer de la part de chaque évêque les observations qu'il jugerait opportunes. L'avis unanime fut d'abréger ce travail en le résumant dans sa forme, sans détriment de l'intégrtié de l'essence.

Le volume des *Schemata* (ou projets de décrets), résumé et rédigé par Mgr Pâquet fut aussi imprimé. Cette seconde édition des *Schemata* ne comptait plus que 289 pages. Plusieurs exemplaires de ce livre furent envoyés aux évêques, afin qu'ils pussent, de concert avec leurs théologiens, en faire une nouvelle étude en vue des délibérations du Concile.

« Le dernier travail de rédaction était ainsi terminé, mais la date du Concile n'était pas encore fixée. L'Eglise

du Canada était à la veille de changer de régime. Devenue adulte, et pleine de vigueur et de promesses pour l'avenir, on allait la mettre au rang des Eglises plus anciennes. N'étant plus considéré comme pays de mission, le Canada allait cesser d'être régi au spirituel par la S. C. de la Propagande, pour relever directement, comme les nations aînées, des diverses Congrégations romaines chargées de l'administration de l'Eglise. Ce changement s'opéra le 3 novembre 1908.

« Soit que la Propagande n'ait pas voulu demander au Souverain Pontife de hâter la célébration du Concile avant de voir le Canada se détacher de sa juridiction, et désirât laisser cette démarche à l'administration qui lui succédait, soit que l'on crût que la codification du Droit Canon déjà fort avancée devait rendre inutile une partie des travaux du Concile plénier du Canada, la date de l'ouverture resta incertaine jusqu'à l'expiration de l'ancien régime. »

Le 25 mars 1909, le Saint-Siège, par la voix du Cardinal Préfet de la congrétation du Concile, signifiait au Délégué apostolique de convoquer le Concile pour le 19 septembre de cette année.

Mgr Langevin qui, dans l'ordre de la préséance, venait immédiatement après Mgr Bégin, archevêque de Québec, et tenait ainsi le second rang dont la hiérarchie canadienne s'occupait naturellement avec la plus grande sollicitude des actes préparatoires du Concile. Mieux que personne, pour en avoir souffert plus que tous les autres, il connaissait les causes des malheurs éprouvés et les remèdes qu'on pouvait proposer soit pour les adoucir ou les réparer, soit pour prévenir d'autres calamités. Il se réjouit donc, au souvenir de dissentiments funestes et à la seule pensée qu'enfin il était proche le jour heureux où, d'un même cœur, dans une céleste clarté, tout l'épiscopat canadien allait travailler en commun non seulement pour la parfaite ordonnance, mais aussi pour l'énergique et légitime défense de toute l'Eglise du Canada.

C'est pourquoi il examina le programme qui lui fut soumis avec le plus grand soin, et comme il en avait l'habitude dans toutes les questions importantes et dans toutes les circonstances graves, il eut recours aux plus compétents et s'entoura des meilleurs conseillers. Il exposa en temps et lieux ses avis, ses besoins, ses vœux ; et quand la date du Concile fut fixée, il porta la grande nouvelle à la connaissance de ses fidèles, leur disant le grand bien

qui devait en résulter et la nécessité d'ardentes supplications vers Dieu pour qu'il répande sur l'auguste assemblée son Esprit, source inépuisable de forces, de lumières e de bénédictions.

Enfin, le 2 mai 1909, Mgr Sbaretti, délégué apostolique convoqua le Concile par la lettre d'endiction en latin dont voici la traduction officielle :

DONAT SBARRETTI, *par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque d'Ephèse et Délégué Apostolique,*

A tous les Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques et Evêques, aux Révérendissimes Vicaires et Préfets Apostoliques du Canada, aux Révérendissimes Abbés, aux Supérieurs d'Ordre et de Communautés religieuses et à tous ceux qui de droit ou conformément à l'usage établi doivent prendre part aux Conciles pléniers, Paix et Salut en Notre-Seigneur.

Par un admirable dessein de la Divine Providence, le grain de sénevé déposé par les missionnaires dans le sol des vastes régions canadiennes et fécondé ensuite par leurs sueurs et leur sang, aussi bien que par le zèle apostolique des évêques, est devenu un grand arbre. Dans ce pays où les tribus sauvages, adonnées aux superstitions du paganisme, menaient une vie errante dans les forêts et sur les mers, où seul, il y a deux siècles, le Vénérable Evêque de Québec dirigeait un petit nombre de fidèles, nous voyons maintenant avec joie une grande partie des indigènes convertis à la vraie foi, d'immenses populations catholiques, plusieurs Prélats à la tête de diocèses ou de vicariats apostoliques, un clergé séculier et régulier très nombreux, des édifices religieux magnifiques, d'innombrables établissements d'éducation et de bienfaisance.

Mais l'Eglise, qui est douée d'une force d'expansion merveilleuse, et qui a déjà produit au Canada des œuvres si féccondes, doit, pour la gloire de Dieu, l'extension de notre religion et le salut des âmes, prendre chaque jour, et jusqu'à la consommation des siècles, de nouveaux accroissements. Il lui faut répandre plus loin la pure lumière de l'Evangile, repousser les erreurs qui s'insinuent partout, former la jeunesse aux bonnes mœurs et lui donner une instruction solide, se préoccuper de ceux qui arrivent et viennent se joindre à nos populations, pourvoir aux nécessités présentes et futures ; toute la nation canadienne doit être plus pénétrée de l'esprit de Notre-Seigneur, afin que tout soit restauré dans le Christ qui est la voie, la vérité et la vie.

Pour cela, il faut l'accord de toutes les volontés, le concours des mêmes moyens d'action, l'union de toutes les forces. Et l'on arrivera plus complètement à cette fin, si les prélats, à qui ce droit est réservé, mettent en commun leurs lumières, définissent par des lois qui s'appliquent à tout le Canada, ce qu'il faut faire, ce qu'il faut éviter.

C'est pourquoi le Souverain Pontife Pie X, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, malgré les innombrables soucis du suprême Pontificat, a voulu donner une nouvelle preuve de la paternelle sollicitude dont il entoure cette portion choisie de la vigne du Seigneur, et sur l'avis des Eminentissimes Pères de la Sainte Congrégation du Concile. Il a daigné approuver et louer le projet

d'un Concile plénier canadien qui serait tenu à Québec : et par des lettres apostoliques, datées du 25 mars 1909, Il a bien voulu Nous confier, malgré notre indignité, la charge de convoquer et de présider ce Concile.

C'est pourquoi, en vertu de l'autorité qui Nous a été concédée, après avoir invoqué le Nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité, imploré le Cœur miséricordieux de Jésus et le secours puissant de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, et après entente avec les Illustrissimes Archevêques canadiens sur le jour de l'ouverture du Concile, Nous, par les présentes, annonçons la réunion du Premier Concile Plénier du Canada, et Nous le convoquons pour le 19 septembre de l'année courante, dans l'église métropolitaine de Québec où se fera l'ouverture solennelle.

Nous exhortons donc, dans le Seigneur, tous les Archevêques, Evêques et autres qui, de droit ou selon l'usage, doivent prendre part au Concile plénier, et au besoin, Nous leur enjoignons et leur ordonnons de se rendre au jour et au lieu désignés par Nous.

Si quelque Evêque est légitimement empêché, qu'il envoie un Procureur muni d'une procuration authentique, et il Nous appartiendra, ainsi qu'aux Pères du Concile, de juger de la légitimité de l'empêchement et de la validité de la procuration

Et comme nous n'avons de lumière que celle qui vient du Père des lumières et que toute force nous est donnée par Celui qui affermit notre faiblesse, Nous conjurons dans le Seigneur les Ordinaires d'ordonner des prières publiques à réciter, chaque dimanche, dans toutes les églises du Canada, et de prescrire un jeûne solennel pour le 10 septembre, vendredi qui précédera l'ouverture du Concile.

Enfin, par l'intercession de Marie, Vierge très sainte, conçue sans péché et trône de la sagesse, Nous prions Dieu d'éclairer par sa grâce les intelligences, d'exciter les volontés, de toucher les cœurs et de rendre toutes nos actions fécondes pour le bien de l'Eglise du Canada.

Donné à Ottawa, au Palais de la Délégation Apostolique, le 2 mai 1909, le jour de la fête du Patronage de saint Joseph, Patron de l'Eglise Universelle.

Dès lors, date et lieu du Concile étant fixés, on se mit à l'œuvre pour son organisation.

La *Semaine Religieuse* de Québec rendit compte des travaux et dernières mesures prises :

« Dans une dizaine de jours, disait-elle, Québec saluera l'arrivée, de tous les points de notre immense Canada, des archevêques, évêques, prélats, et autres personnages qui prendront part au premier Concile plénier du Canada.

« Pour ne rien dire de la préparation des travaux du Concile qui s'est faite depuis plusieurs années, il y a des semaines ou plutôt des mois que l'on s'occupe activement des simples préparatifs matériels de cette assemblée. On peut même dire que l'on ne saurait imaginer, si l'on n'a pas été en mesure de les suivre d'un peu près, à quelle somme de détails divers il faut pourvoir, et combien de temps il faut consacrer à tous ces soins de préparation.

« Le grand salon de l'Archevêché, où se tiendront les réunions spéciales de tous les Pères du Concile, est prêt à être utilisé pour cette fin. Un joli autel y est élevé à la place du trône : des fauteuils et des tables de travail sont disposés dans l'ordre requis, pour le président et les officiers des séances, et pour les archevêques évêques et autres ayants droit.

« Quant à la salle des Promotions de l'Université, où devront se tenir les assemblées générales de tous les membres du Concile la disposition en est aussi terminée. On y verra, en face de l'assemblée, un grand crucifix et, vis-à-vis, le portrait du Vén. Mgr de Laval. Sur la scène, fauteuils et tables pour les Pères du Concile, et, sur le parterre, tables des officiers et sièges pour tous les membres du Concile.

« A l'archevêché logeront S. Exc. le Délégué apostolique, tous les archevêques du Canada, et les évêques d'au moins tous les diocèses de la province de Québec. Les autres évêques auront leur résidence dans les diverses maisons religieuses de la ville...

« Etant donnée la vacance de plusieurs sièges épiscopaux, et l'absence de Mgr Dowling, évêque de Hamilton, et de Mgr O'Connor, archevêque de Laodicée, et ancien archevêque de Toronto, empêchés de venir par le mauvais état de leur santé, le nombre des Pères du Concile ne dépassera pas la trentaine. »

Il fut cependant porté a 38, le droit de vote ayant été accordé à plusieurs prélats et autres dignitaires.

Le nombre des personnes qui composèrent le Concile fut de 170.

« Les sessions solennelles seront publiques et auront lieu à la Basilique. La Congrégation des Evêques se réunira cinq fois par semaine au salon de l'Archevêché. Chaque semaine aussi, il y aura trois réunions synodales, composées de tous les membres du Concile, et qui se tiendront dans la salle des Promotions, à l'Université Laval ; et cinq réunions de chacune des Commissions, qui auront lieu en diverses salles de l'Université.

« Il y aura sept de ces Commissions, et chacune comprendra environ vingt membres, dont quatre ou cinq évêques. »

Les archevêques, les évêques et les autres membres du Concile arrivèrent à Québec mercredi et jeudi, 15 et 16 septembre.

L'ouverture du Concile se fit naturellement avec une grande solennité au milieu d'une énorme affluence du peuple qu'attira la plus imposante procession que vit jamais la cité de Québec, toute pavoisée. Les cloches des églises sonnaient à toute volée, un quart d'heure après l'*Angelus* du midi et du soir et depuis le moment où commença la procession des Pères du Concile jusqu'à celui où le Délégué apostolique pénétra à leur suite dans la cathédrale.

« Notre bonne ville de Québec, relatait l'*Action sociale* le lendemain 20 septembre, a été témoin d'un spectacle qui dépasse en grandeur et en solennité toutes les manifestations qui s'étaient jusqu'ici déployées dans ses murs. On peut même dire qu'aucune ville d'Amérique n'avait encore vu un défilé aussi imposant que celui des trente et un évêques qui ont parcouru les avenues de la Basilique, escortés de la multitude des prélats de tout ordre, et des nombreux membres du clergé régulier et séculier de l'Eglise du Canada.

« Ce n'était plus la parade des légions guerrières marchant en cadence au son des trompettes et des tambours (zouaves pontificaux), c'était la marche silencieuse et recueillie des représentants du Prince de la Paix, s'avançant au son des cloches et aux accords des chants liturgiques, entre deux haies de fidèles inclinés sous les mains bénissantes.

« Cette procession a dignement préludé à la messe solennelle qui a ouvert le premier Concile plénier du Canada, dans la Basilique de Québec, trop petite pour contenir la foule des fidèles désireux d'assister à ce grand événement. »

Les joutes oratoires dont le Concile fut l'occasion et les fêtes religieuses et civiles auxquelles il donna lieu, le compte rendu des sessions solennelles et l'énumération des travaux effectués et les décrets sanctionnés et promulgués ont été consignés dans un ouvrage illustré, paru à Québec en 1910 (10 septembre-1er novembre 1910) auquel nous renvoyons nos lecteurs.

Qu'il nous suffise de dire que Mgr Langevin se prodigua, présidant avec une rare distinction la deuxième Commission, ayant pour assesseurs Mgr Legal, évêque de Saint-Albert, Mgr Cloutier, évêque des Trois-Rivières, et Mgr Casey, évêque de Saint-Jean, N. B. Cette Commission avait à examiner les décrets : Titre IX. *Des Sacrements ;* titre XIV. *Les Œuvres pies.*

A la troisième session solennelle, le 10 octobre, après l'Evangile, Mgr Langevin monta en chaire et devant les Pères du Concile, prêcha sur ce thème : « Je suis venu pour qu'ils aient la vie et en aient la surabondance ».

Il ne pouvait manquer de saisir cette occasion pour toucher la question des écoles et montrer, selon la doctrine pontificale, l'importance capitale de l'instruction et de l'éducation chrétiennes. Il le fit avec un tact parfait, et, cependant, avec son habituelle fermeté. Il était ennemi de tout compromis, il avait à cœur la bonne tenue et la discipline ecclésiastiques ; il s'éleva contre les danses et les amusements dangereux, et insista sur le port de la soutane, qu'il considérait comme une garantie de respect, une sauvegarde personnelle.

Le Concile clôtura ses travaux le jour de la Toussaint, 1er novembre 1909.

S'il nous est permis de ne pas nous étendre sur les travaux du Concile, parce qu'ils formaient une œuvre commune qui nous entraînerait dans des développements que ne comporte pas notre sujet, il nous faut cependant reproduire en entier un Rapport qu'on peut considérer, en quelque sorte, comme l'œuvre personnelle de Mgr Langevin, parce qu'il résume un grand nombre de ses soucis et de ses sacrifices.

Archevêché de Québec, le 28 septembre 1909.

RAPPORT de la Commission chargée par le Premier Concile plénier du Canada d'étudier la question des Ruthènes et de soumettre quelques conclusions :

La Commission s'est réunie le 24 septembre, vendredi, sous la présidence de S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface. Etaient présents : S. G. Mgr Pascal, évêque de Saint-Albert ; S. G. Mgr Grouard, vicaire apostolique d'Artkabaska, et le Très Révérend Père S. Dydyk, provincial de l'Ordre de Saint-Basile le Grand, du rite ruthène, et résidant à Winnipeg.

Après la prière d'usage, la première chose mentionnée a été de faire connaître ce qui avait été fait depuis 1898, onze ans, par les évêques latins qui ont des ruthènes dans leurs diocèses, à voir : Nos Seigneurs les évêques de Saint-Boniface et de Saint-Albert et de Prince-Albert.

D'abord, en 1896, ce sont des Oblats polonais et allemands du rite latin qui ont dû s'occuper des ruthènes et un grand nombre s'en occupent encore. Puis, il y a eu des démarches personnelles faites par les trois évêques intéressés et trois Pères Oblats à Rome et même en Autriche, à Vienne et à Lemberg, pour obtenir des prêtres du rite ruthène, des instituteurs et des secours pécuniaires, soit auprès de S. G. l'archevêque de Lemberg, soit même auprès de Sa Majesté l'empereur François-Joseph. Il sera peut-être intéressant de faire l'énumération des voyages faits en Galicie dans les intérêts des Ruthènes pour leur procurer des prêtres de leur rite et des maîtres d'écoles de leur nation. En 1898, voyage de Mgr Pascal en Galicie, avec le Père Lelonckc, Provincial des Oblats en Belgique. Durant la même année, voyage du Père Lacombe, V. G. et O. M. I., qui vit Sa Majesté l'empereur François-Joseph et S. G. Mgr l'archevêque ruthène de Lemberg. En 1902, le Rév. Père Jean, O. M. I., est envoyé expressément par S. G. Mgr Legal, évêque de Saint-Albert, et il réussit à amener les Pères Basiliens réformés, du rite ruthène, et bientôt des Sœurs ruthènes viennent les rejoindre. S. G. Mgr Dontenville, alors évêque de New-Westminster, a aussi fait un voyage en Galicie.

Enfin, en 1904, S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, accompagné du T. R. Père Lacombe, V. G. et O. M. I., est

allé à Vienne et a vu Sa Majesté l'empereur, M. le Ministre de l'Education et le chef du Ministère des Cultes. Le résultat de ces démarches n'a pas été heureux pour les secours d'argent, mais il a été considérable au point de vue religieux, puisque d'abord un prêtre séculier, M. l'abbé Basile Zoldak, du rite ruthène, a été nommé visiteur des Ruthènes au Canada par le gouvernement autrichien de concert avec le Saint-Siège, et il est venu dans nos pays aux frais de ce même gouvernement. Il est retourné depuis longtemps en Galicie. Puis les Révérends Pères Basiliens, du rite ruthène, réformés par S. S. Léon XIII, sont venus s'établir à Winnipeg et à Edmonton pour secourir leurs compatriotes ; il y a en ce moment cinq Pères Basiliens dans l'Ouest : trois dans le diocèse de Saint-Boniface et deux dans celui de Saint-Albert. Enfin les Rév. Sœurs du rite ruthène, dites Petites Servantes de Marie Immaculée, sont venues, il y a déjà plusieurs années, faire la classe à Winnipeg, à Edmonton et à Monaster, autre mission ruthène du diocèse de Saint-Albert.

Voilà, certes, des auxiliaires précieux qui ont été donnés sur les instances réitérées de NN. SS. les évêques des trois diocèses déjà mentionnés. De plus, S. G. Mgr Langevin a obtenu, il y a plusieurs années déjà, des RR. PP. Rédemptoristes qu'ils envoient sept de leurs Pères Belges en Galicie pour apprendre le polonais et que deux d'entre eux passent au rite ruthène pour cinq ans, avec l'approbation du Saint-Siège. M. l'abbé Adonias Sabourin, prêtre séculier du diocèse de Saint-Boniface, envoyé en Galicie pour apprendre la langue et le rite ruthène, a aussi obtenu du Saint-Siège, à la demande de son archevêque, de passer pour cinq ans au rite ruthène. Un autre Père Rédemptoriste, déjà dans le diocèse de Saint-Boniface, et un autre prêtre séculier du même diocèse, vont aussi passer au rite ruthène, si le Saint-Siège le permet

Dernièrement, grâce à la demande collective des mêmes évêques mentionnés plus haut, la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée a proposé de faire passer cinq de ses scholastiques au rite ruthène, si les diocèses intéressés veulent faire les frais de leur éducation en Galicie, et le T. R. Père Dydyk, Provincial des Basiliens, est revenu de Galicie avec trois jeunes scholastiques Basiliens qui sont actuellement au Grand Séminaire de Montréal où ils commencent leurs études théologiques. Comme résultat des démarches faites jusqu'ici pour le recrutement du clergé ruthène, et pour la desserte des rhutènes par des prêtres latins, il y a dans le diocèse de Saint-Boniface dix-sept prêtres qui s'occupent de 45.000 ruthènes ; six sont du rite ruthène, trois Basiliens, deux Rédemptoristes et M. l'abbé Sabourin, et onze sont du rite latin : ce sont des Rédemptoristes belges et des Oblats polonais et allemands. De même dans le diocèse de Saint-Albert, il y a douze prêtres qui s'occupent de 13.000 ruthènes : deux sont Basiliens du rite ruthène, neuf sont des Oblats allemands ou polonais du rite latin et le douzième est un prêtre séculier du rite latin. Dans le diocèse de Prince-Albert, il y a six prêtres qui s'occupent de 13.000 ruthènes : ce sont trois Pères Oblats et deux Pères Bénédictins polonais ou allemands du rite latin et un prêtre séculier, un veuf du rite ruthène. Les RR. Pères Basiliens du rite ruthène visitent aussi les Ruthènes de ce même diocèse.

Pour les statistiques concernant les Ruthènes, nous nous som-

mes appuyés sur les calculs approximatifs de nos missionnaires et sur l'autorité du T. R. Père Dydyk, Provincial des Basiliens, consulté dans nos deux réunions épiscopales du mois de mai et du mois de septembre dernier ; mais nos missionnaires eux-mêmes reconnaissent aujourd'hui que le chiffre de 150.000 donné dans la brochure du R. Père Delaere C. SS. R., est trop considérable. Les calculs officiels du gouvernement ne donnent que 130.000 Ruthènes catholiques ou schismatiques !

Il peut se faire cependant que le nombre soit plus considérable ; toutefois il est difficile de le constater jusqu'à ce que l'on ait réussi à faire parmi eux un recensement régulier, comme pour les autres catholiques. Mais, outre que les prêtres n'ont pas le temps de travailler à ce recensement, il sera toujours difficile de le faire parce que les Ruthènes refusent souvent de donner les informations demandées. Ils craignent d'être trompés comme ils l'ont été, disent-ils, en Galicie, et de se voir imposer des fardeaux qu'ils redoutent tant.

Voilà donc trente-cinq prêtres chargés de desservir les 71.000 Ruthènes distribués dans trois diocèses, et l'an prochain il y aura sept nouveaux prêtres du rite ruthène pour s'occuper de leurs intérêts spirituels. En outre, à Winnipeg, Mgr l'archevêque de Saint-Boniface a prêté $ 30.000, sans intérêt durant trois ans, pour bâtir, en 1904, une église centrale où les RR. Pères Basiliens desservent une population de plus de cinq mille âmes et où beaucoup de Ruthènes des campagnes voisines viennent se confesser, surtout au temps de Pâques. Les presbytériens avaient offert de bâtir une grande église pour les Ruthènes à Winnipeg, et s'ils y avaient réussi l'avenir de ce peuple aurait été grandement compromis au point de vue religieux. A Sifton, M. l'abbé Adonias Sabourin a commencé un établissement religieux aux frais de l'archevêché de Saint-Bonifacce et c'est là qu'il faudrait un couvent de religieuses ruthènes et un hôpital. A Edmonton, Mgr Legal a donné un terrain de très grande valeur et prêté la somme de mille piastres pour bâtir l'église des RR. PP. Basiliens (1).

Pour les écoles établies au milieu des Ruthènes, il a été presque impossible d'obtenir partout des maîtres catholiques, mais on y travaille. Une école normale a été établie l'an dernier pour les Polonais, à Winnipeg, et il y a lieu d'espérer que l'on aura bientôt une école normale ruthène catholique pour les Ruthènes. Il est bon d'ajouter que les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement ont toujours été accueillis volontiers et souvent gratuite-

---

(1) A Edmonton, Mgr Legal a donné un terrain de très grande valeur et prêté la somme de $ 1.000 pour l'église des RR. Pères Basiliens.

De plus, les Révérends Pères Oblats ont dépensé plus de $ 60,000 piastres pour l'église du Saint-Esprit, à Winnipeg, qui a servi longtemps aux Ruthènes et aux Polonais réunis ; sans parler de ce qui a été fait pour les Allemands à Winnipeg et à Régina ; les Révérends Pères Rédemptoristes chargés des Ruthènes dans la région Yorkton, Sask (mille familles) et à Brandon Man. ont dépensé $ 135,000 piastres. Or, si à ce chiffre on ajoute $ 40,000 piastres dépensées par l'Archevêché de Saint-Boniface pour les Ruthènes seulement ; et les sacrifices d'argent faits par les deux autres diocèses de Saint-Albert et de Prince-Albert, on arrive facilement à la somme de $ 180,000 piastres dépensées pour les Ruthènes depuis quelques années.

ment au collège de Saint-Boniface. Il y a actuellement huit élèves ruthènes au Petit-Séminaire de Saint-Boniface et deux au collège de Saint-Albert. De plus, il y a des Sœurs ruthènes et des élèves ruthènes acceptées dans nos couvents catholiques du diocèse de Saint-Boniface et de Saint-Albert pour la préparation des brevets d'enseignement à Edmonton ; il y a des Sœurs ruthènes qui se forment à l'hôpital au soin des malades.

Voilà ce qui a été fait jusqu'ici pour les Ruthènes acceptés gratuitement dans nos couvents et hôpitaux, dans les diocèses de Saint-Boniface, de Saint-Albert et de Prince-Albert. Il serait donc inexact et injuste de dire que ces peuples ont été pratiquement abandonnés sans secours religieux.

Il s'agit maintenant de se rendre compte de la situation actuelle et des moyens à prendre pour sauver leur foi ; c'est ce que la Commission a examiné sérieusement.

II. *Dangers qui menacent la foi des Ruthènes.* — La Commission a voulu signaler brièvement les dangers qui menacent la foi des Ruthènes afin de justifier les conclusions adoptées qu'elle présente à l'attention des Vénérables Pères du Concile.

Les Ruthènes en Galicie sont desservis surtout par des prêtres mariés qui sont au nombre de plus de trois mille et le Saint-Siège a toujours défendu aux prêtres mariés de venir dans les diocèses du Canada et des Etats-Unis : ceci explique pourquoi le nombre des prêtres séculiers du rite ruthène est si peu considérable et pourquoi il a fallu recourir au ministère des prêtres du rite latin, séculiers ou religieux, capables de comprendre leur langue. Les schismatiques russes, les prêtres interdits et les protestants ont profité de cette pénurie de prêtres pour faire un grand travail de prosélytisme au milieu de ces pauvres gens. Un pseudo-évêque du nom de Séraphin a voulu créer de toute pièce un clergé ruthène en ordonnant, a-t-il prétendu, plus de quatre-vingts prêtres, non par l'imposition des mains, mais par l'aspersion d'eau lustrale : il ne demandait aux candidats ni vertus ni sciences, mais seulement une somme d'argent.

A ces faux prêtres lancés dans les colonies ruthènes pour y jeter un trouble incroyable, se sont joints des jeunes gens ruthènes ou autres, payés par les presbytériens pour faire du prosélytisme sous les spécieux prétextes de transformer les Ruthènes en bons citoyens du Canada. Puis il nous est venu un évêque et des prêtres russes et aussi un certain nombre de prêtres ruthènes séculiers, partis de Galicie sans aucune permission ou juridiction de leur évêque du même rite ; et quand les évêques latins ont refusé à ces prêtres intrus la juridiction qu'ils ne pouvaient leur donner, selon les directions du Saint-Siège, ils ont persisté à administrer les sacrements. Ce sont ceux qui font le plus de mal, car ce sont des catholiques et ils ont les sympathies de leurs nationaux parce qu'ils se posent en victimes des évêques latins.

Pour fortifier leur œuvre néfaste au milieu des Ruthènes, les protestants ont établi plusieurs hôpitaux qui reçoivent les malades et distribuent gratuitement les remèdes, même des habits : en outre, les presbytériens font eux-mêmes les frais d'un journal ruthène bi-mensuel, appelé *le Ranok*, publié à Winnipeg et appelé le journal des indépendants ! et il y a à Winnipeg, un autre journal ruthène, organe d'un parti politique, *The Canadian Farmer*. Or, ces deux journaux, surtout *le Ranok*, attaquent violem-

ment les catholiques et n'épargnent personne, ni évêques, ni prêtres, pas même les Souverains Pontifes. Pour assurer l'éducation, au moins neutre, sinon sectaire, des enfants ruthènes, les presbytériens ont encore réussi à tenir sous leur contrôle l'école normale ruthène de Brandon qui ne donne que des instituteurs socialistes ou, au moins, anti-catholiques ; et ce n'est que l'an dernier qu'une école normale dirigée par un catholique a été établie, à Winnipeg, par le gouvernement du Manitoba, pour les Polonais et les Ruthènes, mais jusqu'ici il n'y a eu que des Polonais. Il y a, depuis plusieurs années, au Manitoba, un inspecteur d'écoles, polonais, catholique, nommé à la demande de l'archevêque de Saint-Boniface et chargé d'organiser des districts d'écoles au milieu des Polonais et des Ruthènes et de leur trouver des maîtres catholiques. Mais ces maîtres catholiques sont rares et on en a demandé en vain, en Galicie d'abord, ensuite dans la province d'Ontario.

Voilà donc les périls qui menacent les Ruthènes, soit du côté des ministres de l'erreur et des prêtres schismatiques ou apostats, soit du côté des journaux, soit du côté des maîtres d'écoles et des hôpitaux sectaires.

Voici maintenant ce que la Commission croit devoir proposer respectueusement comme moyens de secourir les Ruthènes menacés dans leur foi :

1. *Pour le recrutement du clergé.* — A) D'abord, selon la pratique suivie par les évêques intéressés depuis trois ans et conforme à l'opinion clairement exprimée par le R[me] P. Filas, supérieur (Prohégumène) ou abbé général de l'Ordre réformé de Saint-Basile le Grand du rite ruthène en Galicie et au Canada : il faut envoyer le plus grand nombre possible de prêtres latins en Galicie pour y apprendre la langue et le rite ruthène. Déjà, sur les sept Pères Rédemptoristes belges qui ont été envoyés depuis quatre ans, deux ont passé au rite ruthène et un autre va les suivre bientôt, M. l'abbé Adonias Sabourin, du diocèse de Saint-Boniface, est aussi passé au rite ruthène, et il aura bientôt pour compagnon un jeune prêtre français du même diocèse qui partira ces jours-ci pour la Galicie. En outre, la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, sur la demande des évêques intéressés, vient de mettre à leur disposition cinq scholastiques qui seront envoyés en Galicie aux frais des diocèses pour y apprendre la langue ruthène et passer au rite.

B) Demander aux RR. Pères Basiliens de Galicie de nous envoyer des sujets. Déjà, à la demande des évêques, trois scholastiques Basiliens, ayant fait profession, sont venus, cette année, au Grand Séminaire de Montréal pour y commencer leurs études théologiques.

C) Accepter les bons prêtres ruthènes non mariés en Galicie, recommandés par leurs évêques du rite ruthène en Galicie.

D) Commencer au plus vite, près de l'église des RR. Pères Basiliens, à Winnipeg, un Petit Séminaire pour les enfants ruthènes de tout l'Ouest sous la direction d'un Père Basilien. Une construction modeste, pouvant loger une vingtaine d'élèves, serait peu coûteuse et il est à espérer que l'on trouvera des bienfaiteurs qui donneront cent piastres par an, pour un élève ruthène. Vingt diocèses donnant chacun deux cents piastres annuellement fonderaient en quelque sorte l'institution !

2. *Un journal catholique ruthène*. — La fondation d'un journal catholique qui serait publié à Winnipeg par la « West Canada Publishing Company » dont les RR. Pères Oblats sont les principaux propriétaires, et qui impriment déjà un journal anglais catholique *The Central Catholic*, un journal polonais et un journal allemand ; la Commission a pensé qu'une Compagnie spéciale pourrait être formée. Un journal catholique contrebalancera l'action déplorable des mauvais journaux ruthènes et sera un grand semeur de la vérité catholique, obscurcie par tant de calomnies. Déjà, l'archevêque de Saint-Boniface a promis $ 1.000 pour ce journal, et la « Church Extension Society » du Canada a promis la même somme. En outre, les évêques des trois diocèses de Saint-Boniface, de Saint-Albert et de Prince-Albert ont décidé de faire une quête annuelle dans leurs diocèses pour ce journal et pour l'œuvre des Ruthènes en général.

III. *Education*. — A) Une école normale.

Jusqu'ici l'école normale dirigée par un catholique, à Winnipeg, et maintenue par le gouvernement local, n'a reçu que les Polonais, faute de place : elle devra être agrandie et recevoir des Ruthènes, surtout si l'on réussit à faire tomber celle de Brandon. De plus, le collège de Saint-Boniface reçoit chaque année des élèves ruthènes qui se destinent à l'enseignement ; mais le mieux serait d'annexer au futur Petit Séminaire des Ruthènes à Winnipeg une classe pour les instituteurs, et si toutefois le gouvernement consent à leur accorder des brevets. Les Sœurs Petites Servantes de Marie Immaculée pourraient avoir une classe pour les filles.

Dans la Saskatchewan et l'Alberta, il serait peut-être possible d'obtenir du gouvernement local de mettre, au moins, un catholique comme professeur, sinon comme principal, dans les écoles normales que ces gouvernements se proposent d'établir à Regina et à Edmonton.

B) Une communauté ruthène enseignante pour le Canada.

Il y a déjà, comme on l'a dit, une communauté ruthène qui enseigne depuis plusieurs années, à Winnipeg, à Edmonton et à Monastère, Alberta ; mais elle ne se développe que très lentement et le Révérendissime Père Dydyk, Provincial des Basiliens, qui nous arrive de Galicie, nous annonce que les supérieures de la communauté sont d'avis qu'il vaut mieux qu'elle se sépare de la Maison-Mère et qu'elle forme une communauté canadienne ayant sa Supérieure Générale, son noviciat, et pour supérieur ecclésiastique, dans les trois diocèses sus-mentionnés, le Révérend Père Provincial des Basiliens, qui réside à Winnipeg et qui visite ses Pères et ses compatriotes dans l'Alberta.

IV. *Saskatchewan et Alberta*. — Un hôpital catholique à Sifton.

Pour contrebalancer la mauvaise influence des hôpitaux établis par les presbytériens au milieu des Ruthènes, dans la région de Dauphin, il serait avantageux de commencer au plus vite un hôpital à Sifton, sous la direction des Sœurs ruthènes qui pourrait recevoir les malades et distribuer les remèdes gratuitement.

V. *Question d'un évêque ruthène au Canada*. — La Commission a examiné sérieusement les raisons alléguées par les RR. Pères Basiliens et deux prêtres latins passés au rite ruthène pour demander qu'un évêque ruthène soit nommé pour le Canada. L'heure actuelle est une heure de crise aiguë durant laquelle les

Ruthènes des Etats-Unis s'unissent à ceux du Canada pour pousser un cri de guerre contre les évêques latins qu'ils redoutent comme les grands ennemis de leur rite, et il y a bien lieu de se demander en effet si la nomination d'un évêque ruthène ne serait pas une solution favorable. Cependant les difficultés énormes que S. G. Mgr Soter Ortynski a rencontrées aux Etats-Unis où il a été si peu accepté et où il n'a pas empêché des paroisses ruthènes tout entières de passer au schisme, sont propres à nous mettre sur la réserve.

Et puis la question qui se pose est celle-ci : cet évêque ruthène aura-t-il pleine juridiction, indépendamment des évêques latins, ou aura-t-il seulement la juridiction que ces derniers lui concèderont ? Or, Mgr Ortynski attribue en partie son insuccès au fait qu'il est tenu en tutelle par les évêques latins, et les prêtres ruthènes des Etats-Unis n'ont cessé de protester contre la situation que le Saint-Siège lui a faite.

Le R^me^ Père Filas, Supérieur ou abbé général des Basiliens de Galicie et du Canada, déclare qu'il vaudrait beaucoup mieux ne pas nommer d'évêque ruthène pour le Canada si on ne lui donne pas une *juridiction complète* sur les Ruthènes parce que, autrement, il ne serait pas accepté et le sort des Ruthènes serait pire que maintenant. Voici ses paroles écrites le 12 mai dernier au R. P. Delaere, C. SS. R. : « *Episcopus ruthenus qui esset coadjutor episcopi latini ritus, nullum offeret adjumentum praesenti rerum statui. Opulus illum non suscipiet sicut episcopum Sotorum noluit accipere. Essent posteriora pejora prioribus. Nationalimus resque politicos potentiores sunt nostris diebus quam auctoritas Ecclesiae catholicae.* »

Selon lui, le nouvel évêque ne devrait dépendre que du Délégué apostolique.

Or, il s'agit d'établir pour toujours dans nos diocèses un régime nouveau en Amérique, bien qu'il soit ancien en Europe et en Asie. Deux évêques ayant égale juridiction sur le même territoire, quoique sur des fidèles de divers rites, voilà une source de complications. Ce serait un Etat dans l'Etat. Et puis, il est facile de comprendre toutes les complications qui peuvent surgir, surtout au milieu des populations protestantes désireuses de diviser les catholiques et d'attirer à eux les colons étrangers. De plus, est-ce que l'état de choses actuel durera toujours ? Les Ruthènes, au moins ceux des colonies, qui voient moins souvent des cérémonies religieuses, transmettront-ils à leurs enfants, nés au pays, leur attachement si inviolable à leur rite ? Combien d'enfants déjà sont étrangers au rite ruthène !

Quoi qu'il en soit, la Commission est arrivée à cette conclusion que l'on pourrait peut-être demander humblement au Saint-Siège de faire, si possible, l'essai aux Etats-Unis de la recommandation du R^me^ P. Filas, à savoir : de donner à l'évêque ruthène une juridiction indépendante et si l'on constate que c'est le moyen de ramener la paix au milieu des Ruthènes, alors il sera temps de nommer un évêque ruthène au Canada. Néanmoins, la Commission déclare que si Rome décide de nommer un évêque ruthène pour le Nord-Ouest, il sera accueilli de bonne grâce.

Pour résumer maintenant nos conclusions et indiquer par le détail les sommes d'argent qui nous seraient nécessaires, voici ce que nous croyons devoir ajouter : Les trois grandes œuvres

les plus urgentes, en ce moment, sont le journal catholique ruthène qui doit être commencé bientôt à Winnipeg ; le Petit-Séminaire ruthène qui ne peut être commencé qu'au printemps prochain à Winnipeg, par les RR. Pères Basiliens, et un établissement des Rév. Sœurs ruthènes, à Sifton, pour contrebalancer par une école, un orphelinat et un hôpital les effets désastreux de la propagande protestante et de l'action des prêtres schismatiques dans une région où il y a plus de 10.000 Ruthènes.

Or, pour commencer le journal catholique ruthène, il faudrait 4.000 piastres ; pour le Petit-Séminaire ruthène, 10.000 piastres, et pour l'établissement des Sœurs ruthènes à Sifton, encore 10.000 piastres. C'est donc une somme totale de 24.000 piastres à trouver au plus vite pour faire ces trois œuvres qui sont d'une extrême importance.

De plus, il faudrait d'abord un revenu de 4.000 piastres pour maintenir dans le Petit-Séminaire vingt élèves ruthènes envoyés par les évêques des trois diocèses intéressés ; puis un revenu annuel de 1.000 piastres pour aider les Sœurs ruthènes dans leurs œuvres ; enfin une somme de 1.000 piastres par an pour soutenir le journal ruthène, soit en tout un revenu annuel de 6.000 piastres pour le maintien de ces œuvres de première nécessité. Maintenant, comme ces œuvres se feront dans le diocèse de Saint-Boniface, l'archevêque déclare qu'il est prêt à les commencer le plus vite possible, même s'il ne reçoit pas tous les secours demandés ; mais, évidemment, il ne pourrait pas alors les faire sur une aussi large échelle. De plus, il est bien entendu que le Petit-Séminaire ruthène de Winnipeg étant fondé pour les trois diocèses intéressés, les titulaires des deux diocèses de Saint-Albert et de Prince-Albert formeront avec l'archevêque de Saint-Boniface un Conseil de direction qui se réunira chaque année pour se rendre compte du fonctionnement et des progrès de l'œuvre.

En outre, aux trois œuvres déjà mentionnées, il faut ajouter celle des prêtres latins à envoyer en Galicie pour apprendre la langue ruthène et passer au rite ruthène ; on a calculé qu'il faudrait 300 piastres pour chacun afin de payer les frais de voyage aller et retour et la pension. Cette année, il y en aura au moins six, cinq oblats et un prêtre séculier qui iront en Galicie ; c'est donc 1.800 piastres à trouver. Enfin, il serait avantageux de bâtir, en certains endroits, des chapelles au milieu des Ruthènes sans avoir à demander de subventions à ces populations défiantes et il faudrait pour chaque chapelle, au moins une somme de 1.000 piastres. Il y aurait peut-être une dizaine de chapelles à construire dans les trois diocèses, soit 10.000 piastres pour ces constructions.

Pour tout résumer, si nous avions à notre disposition la somme de 35.000 piastres et si l'on assurait aux trois diocèses intéressés un revenu annuel de 10.000 piastres durant dix ans, nous pourrions, avec les éléments dont nous disposons, et grâce au dévouement de nos prêtres et de nos religieuses, faire de plus grandes œuvres encore au milieu de nos chers Ruthènes.

Nous ajouterons, en terminant, que cette cause sacrée de la préservation de la foi des Ruthènes, sollicités et trompés par les agents du schisme et de l'hérésie intéresse tous les catholiques du Canada et il est évident que nous avons besoin d'aide pour continuer et développer les œuvres déjà commencées et en fonder de

nouvelles. Nous osons donc supplier nos vénérables collègues des autres diocèses du Canada de permettre aux jeunes clercs ou prêtres qui entendront l'appel de Dieu de venir se dévouer au milieu de nos chers Ruthènes et, de plus, de vouloir bien venir à notre secours en nous assurant, pendant dix ans, ce revenu annuel de 10.000 piastres qui nous est écessaire ; nous pourrions alors nous mettre à l'œuvre avec une nouvelle ardeur et il y a lieu d'espérer qu'avec le secours du Ciel et sous le puissant patronage de saint Joseph l'Apôtre et le martyr de l'union des Ruthènes avec Rome, nous réussirons à maintenir dans le sein de l'Eglise catholique ces populations nombreuses et déjà prospères, qui ont un bel avenir dans ce pays.

Ont signé :

Emile Legal, év. de Saint-Albert, O. M. I.
Albert Pascal, O. M. I., év. de Prince-Albert.
Adélard, O. M. I., archev. de Saint-Boniface.

Rentré à Saint-Boniface dès la clôture du Concile, Mgr Langevin, du haut de la chaire, fit part aux fidèles des consolations qu'il avait trouvées à Québec et des bonnes impressions qu'il en rapportait.

Le *Manitoba* du 24 novembre 1909 rend ainsi compte de son allocution :

« Sa Grandeur est revenue de Québec, avec *de la paix et de la joie dans le cœur*, malgré les responsabilités de l'épiscopat réuni en assises solennelles, et malgré un deuil de famille, très vivement ressenti. (Il venait de perdre son frère, Arthur Langevin.)

« Mgr l'Archevêque a fait l'éloge de la ville de Québec, de cette noble ville restée si française et d'accueil toujours si affable ; de cette ville surtout dont l'Eglise fut la mère de toutes les autres Eglises du Canada et d'une bonne partie des Eglises des Etats-Unis. Cette Eglise de Québec ! elle a vu grandir les autres Eglises, œuvres de sa fécondité et de son dévouement, mais elle est restée mère par la puissance comme par le souvenir : elle a conservé sa richesse spirituelle, sa richesse intellectuelle et sa vitalité catholique.

« Le Concile de Québec a proclamé la vérité ; il a énoncé les principes généraux du dogme chrétien et de la morale chrétienne ; puis, il a parcouru tout le terrain de la discipline catholique. Réaffirmer les vérités fondamentales de notre foi, et instituer des directions générales, voilà quelle fut l'œuvre de cette mémorable assemblée...

« Les théologiens du Concile ont discuté longuement les articles qu'on soumettait à leur examen. Car ce serait une erreur de croire que l'Eglise n'autorise pas la discussion des moyens par lesquels la foi peut ou doit être appliquée. « L'Eglise catholique, a dit Guizot, le protestant Guizot, est une école de respect ». On peut ajouter que c'est une école de liberté. Les conclusions du Concile Plénier de Québec seront donc la somme d'un bon travail, fait par des savants, dans toute l'ardeur d'une foi vive et dans la plénitude de la liberté.

« Les Pères du Concile ont acquis, à ces réunions, comme une

recrudescence de foi. Et ils retournent au champ de leur labeur avec le désir plus ferme que jamais de conserver intacts les intérêts sacrés qui leur sont confiés. Le Concile de Québec a affirmé la vérité. L'Archevêque de Saint-Boniface n'avait qu'une préoccupation : c'était que les droits des catholiques, sur toute la ligne, fussent reconnus. Le Concile a tout sauvegardé.

« Passant aux choses qui concernent spécialement l'Ouest-Canadien, S. G. a dit qu'Elle avait réussi à intéresser l'épiscopat, le clergé et les populations catholiques de la province de Québec, à l'œuvre des Ruthènes. Mgr Langevin a fait le plaisir de ces pauvres, dont la détresse appelle le secours immédiat. Car, pour préserver ces Galiciens de la défection et du schisme il faudra de la publicité catholique, un séminaire, des écoles, et toute une organisation paroissiale. C'est fortifié par la pensée que cette œuvre colossale était comprise que Mgr l'Archevêque est rentré à Saint-Boniface. Notre pasteur semble avoir reconquis une santé et une énergie nouvelles. Il a donné toute son âme à son œuvre et il embrasse d'un regard ardent de zèle et de courage les travaux de son épiscopat.

« S. G. croit en la permanence de notre foi et de la langue française dans l'Ouest-Canadien, malgré l'envahissement étranger, malgré l'hostilité qui nous est souvent manifestée par les autres dénominations religieuses...

« La cathédrale de Saint-Boniface est un temple de proportions monumentales : c'est la preuve que nous nous croyons ici chez nous et que nous entendons ne pas quitter ce sol. Quand on fait de la vie nomade, on élève un simple campement ; or notre cathédrale n'est pas une tente qu'on roulera pour plaire à ceux qui voudraient nous voir disparaître.

« Nous sommes catholiques et Canadiens-Français, et nous proclamons bien haut cette double qualité. »

Pour rentrer plus rapidement dans son église, Mgr Langevin avait brûlé les étapes, faussé compagnie à d'excellents amis qui s'attendaient à le rencontrer lors de son passage. Il agit de la sorte pour différentes raisons : un deuil récent et cruel, d'abord, l'eût dispensé de tout autre excuse. En effet, à la clôture du Concile, il perdit son frère aîné, Arthur, ancien zouave pontifical, président du Bureau des évaluations à Montréal.

Mgr de Saint-Boniface assista aux obsèques de ce vaillant chrétien. Vu les mérites du défunt, eu égard surtout à leur vieille amitié, les évêques Bruchesi et Latulippe se joignirent à Mgr Racicot pour accompagner Mgr Langevin à ces funérailles : ils tenaient à adoucir par leur présence la douleur de leur collègue.

Mais, pour se faire pardonner une apparente négligence, Mgr Langevin n'était pas homme à faire état d'un malheur privé qu'il savait endurer comme une croix bénie. Il avait mieux à répondre à divers, notamment à la digne sœur Saint-Charles qui se plaignait :

« J'ai été bien touché, lui explique-t-il, le 5 décembre 1909, de votre dernière lettre me disant votre désappointement et celui de mon ami, M. l'abbé Silvio Corbeil, de ne m'avoir point vu à Ottawa, au retour du Concile. Dieu seul sait combien j'ai été occupé.

« Le malheur est que chacun entonne la chanson de ma maigreur et que tous m'accablent d'un travail plein de charmes ; mais qui me tue. Jamais homme n'a été plus entouré de sympathies, et jamais homme n'a été en même temps plus accablé d'ouvrage. Malgré tout, je continue à faire un travail colossal, et je n'éprouve aucune souffrance ; mais je suppose que cela finira avant longtemps. A la grâce de Dieu ! Pourvu que mes causes triomphent et que votre Congrès d'Education pour les Canadiens-Français soit l'heureux tournant de l'Histoire qui va vous assurer la haute main dans l'Ontario, je suis satisfait. (1).

« Hélas ! je ne puis que faire obstacle bien souvent à l'œuvre de Dieu et un autre fera beaucoup mieux. Quoi qu'il en soit, je suis plein de vie et d'espérance pour l'avenir. M. Corbeil sait que je l'estime beaucoup, et j'aurais été heureux de voir sa belle œuvre ; mais le temps m'a manqué, et si j'avais hâte de revenir, ce n'était pas pour assister à un pique-nique. »

Ce qu'il faut retenir de cette lettre, c'est que son état de maigreur frappait tous ses amis et commençait à les troubler ; c'est encore qu'il s'astreignait à un travail manifestement au-dessus de ses forces.

En vérité à ces jours de surmenage remonte la phase aiguë, critique du mal qui devait l'emporter, avec lequel il aurait dû dès lors compter plus qu'il ne le fit, et plus qu'on n'arrivât à le lui imposer.

Car, phénomène étrange chez cet homme en mouvement perpétuel : parce que le mal sournois, qui devait le harceler dès lors à chaque effort trop longtemps soutenu, lui commandait la modération et la prudence, on eut dit que cette contrainte elle-même exaltait son ardeur, le rendait plus âpre au travail. N'avait-il pas, par hasard, une intime obsession, la pensée que ses jours étant comptés, il devait plus assidûment, plus vite, donner toute sa mesure ?

Nous l'avons vu et nous l'avons aimé pour l'avoir anxieusement observé : et c'est à son égard cette conviction qui nous reste, et n'est-ce pas, d'ailleurs, une disposition commune aux ouvriers de choix, artistes, écrivains, conducteurs des peuples ? Jamais ces hommes ne considèrent l'effort passé ; ils ne rêvent que de l'effort à fournir ; leur art, leur générosité, leur ardeur agrandis-

---

sent cet effort sans cesse et le font jusqu'au bout immense ! Ils voient la tâche à remplir, le peu de jours qui leur restent ; ils se consument avec passion en un labeur opiniâtre, accablant, qui fait le danger, mais aussi la beauté de leurs gestes, fussent-ils d'ailleurs téméraires, même mortels. Honneur ! Mgr Langevin était de ces malades héroïques qui veulent toujours paraître bien portants pour se dépenser sans mesure dans la réalisation de l'idéal qui les réduit et les emporte !

Comme pour le mettre en garde contre la présomption qui le faisait confiant en son état de santé, il tomba malade fin décembre 1909 et dut résider de nouveau et trois semaines durant à l'Hôtel-Dieu de Saint-Boniface. Après quelques jours de convalescence, passés à Saint-Laurent, sur le lac Manitoba, il reparut à l'archevêché d'où il lançait la circulaire au clergé annonçant le Congrès Eucharistique convoqué à Montréal pour cette année 1910. Dans cette circulaire il prescrit la quête pour les Ruthènes, qui se fera chaque année pendant dix ans, selon les résolutions du Concile Plénier ; il condamne les mariages mixtes, fort en vogue, entre protestants et catholiques anglais (irlandais) et déclare qu'il refusera les dispenses pour les raisons invoquées généralement jusque-là.

Et, de nouveau, pour raisons de santé, le 6 mai 1910, il prend le chemin de France. Il alla d'abord à Rome, où Pie X lui réserva l'accueil le plus flatteur ; d'Italie, il vint en Savoie, à Annecy, chez les frères Paccard, pour bénir des cloches, dont un certain nombre destinées à ses églises, et il gagna ensuite Contrexéville pour sa cure d'eau.

Son traitement lui fut si favorable que son médecin écrivait à son confrère de Montréal, au sujet de son auguste client : il n'était plus question de diabète. Le repos, la cure thermale, l'air pur ont fait le miracle que « pour le moment » sont réduits à rien les troubles causés par le surmenage.

Le P. Morice, parlant de la quête prescrite en faveur des Ruthènes et des sacrifices de toute nature que Mgr Langevin consentait sans compter pour ces infortunes, loue la générosité naturelle de l'archevêque et pour en donner une preuve, il rapporte cette anecdote que nous citons après lui :

Un métis, qui savait comme tout le monde, combien Monseigneur était accueillant et charitable, s'aventure aux abords de l'archevêché, y pénètre sans façon et, familièrement, appelle le maître de céans au parloir.

Voilà archevêque et métis en présence et le dialogue s'engage :

— Ma vieille mère est morte, fait le métis, et c'est bien triste !

— En effet, dit l'archevêque, qui devine « un tapeur » en cet « homme du pays » comme s'appellent tous les métis.

— Avant de mourir, elle fit un vœu.

— Elle l'a rempli ?

— Elle mourut plus tôt !

— Dommage !

— Donc, je devais la remplacer.

— A savoir ce qu'elle avait promis ?

— Un pèlerinage à N.-D. des Chênes et j'en reviens.

— Parfait !

— Oui, mais il me faut rentrer à Saint-Laurent.

— Naturellement !

— N'est-ce pas ?

Le métis s'agitait. Il devait penser que, décidément, l'archevêque, qu'on disait si intelligent, était plus bouché qu'il était permis.

Mais ce que l'archevêque comprenait parfaitement, c'est qu'on l'invitait à marcher. Il n'en laissait rien paraître.

Alors, le métis se déboutonne ; clignant des yeux, il se penche et, tout bas, murmure :

— Peut-être qu'il serait pour moi plus commode de rentrer par le train qu'à pied.

— Je le crois bien !

Le métis, à bout de roublardise, et tout surpris de ce qu'un archevêque n'y entendait rien, veut en finir. Presque triomphant, il dit :

— Moi, je n'ai pas d'argent.

— C'est fâcheux !

Et c'est trop fort ! songe le vieil « homme du pays » : être si haut placé et quand même si bête !

Encore un effort ! Sur le ton le plus doux :

— Je crois bien, hasarde-t-il, qu'on ne me laissera pas monter dans les chars pour rien ?

C'en était assez ! N'y tenant plus, Monseigneur éclate de rire. Il n'envoie pas le bonhomme travailler en ville pour gagner ce qui lui manquait : il le lui donna de bon cœur, estimant que, par sa ruse et sa ténacité, il l'avait bien gagné.

Et puis, n'y en avait-il pas d'autres qui, pour beaucoup plus, se gênaient avec lui encore bien moins ?

CHAPITRE XVIII

SOMMAIRE. — W. Laurier à Winnipeg. — Etrange mentalité des électeurs français. — Les biens ecclésiastiques des Ruthènes. — A Ottawa. — Le Congrès Eucharistique de Montréal. — Provocation du Cardinal Bourne et répliques canadiennes. — Mgr Fallon et les écoles bilingues. — Sproule et Beattie Nesbitt ; opinions canadiennes. — Comment et pourquoi les Canadiens Français doivent conserver leur langue et la défendre. — Mgr Langevin à Central Falls. — Une adresse américaine.

En septembre 1910, avant l'ouverture du Congrès Eucharistique de Montréal, W. Laurier parut à Winnipeg. Là, devant une délégation des catholiques de Saint-Bon'face et des huit paroisses de Winnipeg, qui lui exposaient leurs souffrances, il reconnut que la situation dont il était l'artisan n'était pas satisfaisante au Manitoba, où ses coreligionnaires payaient indûment une double taxe scolaire, l'une exigée par la loi au profit des écoles publiques, l'autre volontaire pour le maintien de leurs écoles libres. L'aveu avait son importance puisqu'il permettait de le rapprocher des déclarations solennelles que ce même homme d'Etat avaient faites au Parlement en 1896.

Mgr Langevin eut soin de rafraîchir la mémoire de Laurier que la vérité venait d'éblouir. Au nom des Manitobains désabusés il fit remarquer en rappelant que :

Sir W. Laurier s'est aventuré parmi eux entouré des honneurs et de la considération dus à son rang. En lui rendant leurs hommages respectueux, les catholiques en général, les Canadiens-Français immigrés en particulier demandaient des paroles réconfortantes, capables de ranimer l'espérance dans leurs cœurs attristés ; car ils n'ont pas plus oublié leurs malheurs, qu'ils n'ont négligé de remémorer leurs griefs pour interrompre toute prescription. Ils savent et redisent que W. Laurier est la cause première de leurs infortunes ; qu'il leur avait promis *dans les six mois* de son arrivée au pouvoir, le redressement des torts dont ils souffraient : mais qu'il avait oublié ses promesses comme les dénis de justice qu'il avait rendus possibles.

Hélas ! l'homme au cœur léger, aux souvenirs bornés, à la parole inconsistante, le traître, comme disent tous les échos du Manitoba et du Nord-Ouest, ne souffla mot de ce qui pesait tant sur tous les cœurs, il parla de toute autre chose, et des difficultés de frontières par surcroît et laissa les esprits inquiets et les consciences opprimées. Il partit après une simple constatation et ce fut le tort qu'on eût de laisser partir comme était venu l'ennemi du Manitoba sans l'avoir acculé à des déclarations plus claires comme à des actes réparateurs. Oui, il est très malheureux qu'on ait laissé partir Sir Laurier de la province du Manitoba sans qu'il

ait exprimé son opinion sur le « règlement » fait avec cette province au sujet du traitement réservé aux Catholiques en ce qui regarde l'éducation. Les décisions anormales rendues par le plus haut tribunal de l'Empire — l'une déclarant que la province avait agi dans la limite de ses pouvoirs en abolissant les écoles séparées, l'autre reconnaissant que le gouvernement fédéral avait le pouvoir et l'autorité d'adopter une loi remédiatrice — ont été peu profitables aux catholiques, et surtout à ceux de Winnipeg et de Brandon qui, dans les conditions actuelles, sont obligés de supporter le fardeau d'une double taxe. Quel qu'ait été l'esprit du pacte ou de l'entente Laurier-Greenway de 1897, l'application de cet arrangement est très injuste à l'égard des catholiques du Manitoba. Nous ne recherchons pas de privilèges, nous ne demandons pas de faveurs. Les catholiques du Manitoba sont et ont toujours été disposés à payer pour l'éducation religieuse de leurs enfants, mais ce qu'ils demandent et ce à quoi ils ont un droit de commune justice, c'est une part raisonnable dans les revenus provenant des taxes en vue de l'instruction publique.

« Nous prétendons, et avec justice, que si notre gouvernement accorde une aide pécuniaire à l'éducation profane d'une part, il devrait faire de même pour tout le monde. Agir autrement, c'est montrer un indigne esprit de partisannerie et infliger le caractère absolument inavouable d'une législation de caste à la loi qui consacre une pratique de ce genre ».

Ayant exposé les injustices qui les accablent et ce qu'attendent les catholiques en ce lieu, *les Cloches* concluaient, disant : « Voilà ce que les Manitobains dénoncent, voilà ce qu'ils réclament encore en 1910, sans succès, mais non sans espoir. »

Comme pour souligner les légitimes revendications des catholiques qu'il avait l'habitude de desservir, *Free Press*, de Winnipeg, dans son numéro du 5 août 1911, constatait non seulement la bonne tenue des écoles catholiques et leurs incessants progrès, mais aussi les sacrifices énormes qu'elles exigeaient pour y conserver la foi et la liberté : c'est, convient-il, 5 millions 65 mille francs qu'ils ont dépensé cette année pour leurs églises et chapelles ; c'est 4 millions de francs que la seule ville de Saint-Boniface a payés pour l'enseignement et il trouve les progrès de l'église romaine remarquables. Il cite comme preuve de cette prospérité le collège de Saint-Boniface, le Petit-Séminaire, le juniorat des Oblats, et il enregistre qu'un million de francs sont en outre consacrés à des écoles de jeunes filles qu'il énumère.

Il oubliait cependant l'Académie commerciale pour jeunes gens, déjà réputée, et l'Ecole normale bilingue, pure gloire de Saint-Boniface et boulevard de l'enseignement français dans cette province ; vraiment, on ne pouvait tout dire dans un seul accès de franchise.

A cette époque cependant, le notoire *Patricius*, un rabique Irlandais, faisait beaucoup de bruit dans la *Montréal Tribune* et la *Free Press* pour prouver, contre toute vraisemblance, la prépondérance de l'élément irlandais dans les diocèses de Saint-Boniface et de Régina. A cette occasion, Mgr Langevin demanda à son clergé de faire de nouvelles statistiques dont les chiffres, collationnés et vérifiés avec le plus grand souci de l'exactitude, furent publiés en avril 1911.

Chaque prêtre avait été tenu de donner le nom de chacun de ses paroissiens ou de déclarer sur l'honneur que les chiffres fournis par lui étaient véritables. Par cette statistique aussi générale que consciencieuse, il était établi, en ce qui concerne le diocèse de Régina, que les catholiques formaient la grande majorité : catholiques français, 15.964 ; catholiques allemands, 12.470 ; catholiques anglais (irlandais), 4,211.

C'est au nom de cette dernière minorité que les Irlandais faisaient pression à Rome pour accaparer le nouveau siège épiscopal de Régina : comme ils travaillaient déjà à démembrer le diocèse de Saint-Boniface au profit des leurs.

M. J.-A.-F. Bleau, maire de la ville de Saint-Boniface, posera sa candidature dans le comté de Provencher aux élections fédérales du 21 septembre. *Les Cloches* n'hésitent pas à déclarer que tout catholique de langue française, soucieux des droits scolaires, se devait de soutenir cette candidature, et commentant le résultat des élections générales du 26 octobre 1908, elles faisaient ces remarques qui n'avaient rien perdu de leur actualité ni de leur justesse :

Ces élections ont donné une majorité de 50 voix au Gouvernement libéral de Sir W. Laurier.

Le comté de Provencher a élu un libéral et un Irlandais catholique.

« Les Canadiens-Français qui n'ont pas voté pour l'Hon. Larivière ont oublié le pacte, fait lors de l'organisation des comtés du pays, qui assurait aux Canadiens-Français l'élection d'un des leurs. Ils ont oublié aussi que c'est le Gouvernement libéral qui nous a enlevé en 1890 l'usage officiel de la langue française. Les catholiques qui ont voté dans le même sens, ont oublié que c'est le Gouvernement libéral Greenway qui nous a enlevé nos écoles en 1890 ; que c'est Sir W. Laurier, chef du parti libéral à Ottawa, qui s'est opposé en 1896 au Bill rémédiateur, consacrant le principe des écoles séparées et présenté à la Chambre par le Grand Maître des Orangistes, Sir Mackenzie Bowel ; que c'est le même Sir W. Laurier qui n'a pas eu le courage en 1905 de nous octroyer

tous les droits scolaires, surtout le droit à l'école confessionnelle, que nous garantissait la Constitution dans la Saskatchewan et l'Alberta ; que le soi-disant règlement final Laurier-Greenway de 1896 ne nous donne *pratiquement* aucun droit pour nos anciennes écoles au point de vue catholique bien qu'il consacre une partie de nos droits au français, nous mettant cependant, nous les premiers occupants de ce pays, sur le même pied que tous les autres colons de langue étrangère à l'anglais. Voilà des faits incontestables que l'on peut essayer d'atténuer ou d'expliquer, mais qui restent absolument vrais et que beaucoup connaissent sans paraître s'en soucier beaucoup.

« Nul doute que, dans la présente lutte, le comté de Provencher saura se ressaisir et reconquérir la position perdue en 1908. Ce comté appartient de droit aux Canadiens-Français et aux Métis-Français qui en forment la majorité et qui doivent avoir à cœur d'être représentés par un des leurs et non par un homme étranger à leur nationalité et à leur langue. Que le souci des intérêts supérieurs et du patriotisme bien compris l'emporte sur l'aveugle esprit de parti et que tous les électeurs de langue française du comté de Provencher contribuent par leur vote à lui assurer un député catholique de langue française. »

Cet appel ne fut pas entendu, et le distingué maire de Saint-Boniface, M. Beau, ne sera pas mieux apprécié que ne le fut le candidat malheureux de 1908, M. Larivière.

Cet exemple nous montre la mentalité des électeurs français, victimes de l'illusion libérale, sacrifiés et contents par *solidarité*.

Au commencement d'août 1910, Mgr Langevin visitait les missions de la Saskatchewan, dont plusieurs polonaises et Ruthènes qu'il entourait d'une particulière sollicitude et qu'il avait à cœur de sauvegarder contre les tentatives des schismatiques et des sectaires. Il conseilla à ces colons d'avoir soin d'inscrire leurs biens ecclésiastiques au nom de la corporation archiépiscopale de Saint-Boniface, ou bien à celui des Pères Rédemptoristes qui s'en occupaient, jamais au nom de civils que l'expérience avait montrés capables au moindre conflit avec l'autorité religieuse, d'abuser de leurs titres et de pousser aux pires divisions, parfois à la révolte ouverte qui menait à la séparation.

Le 25me anniversaire de l'établissement du scolasticat des Oblats à Ottawa dans sa résidence actuelle le conduisit dans cette ville à la fin de ce mois d'août. Il tenait à prendre part à cette fête de famille qui devait lui rappeler des souvenirs déjà lointains, mais toujours vivants. Il en profita, du reste, pour parler aux Oblats, jeunes et vieux, de l'œuvre magnifique de leur congrégation dans l'Ouest canadien, où ils venaient d'organiser des paroisses polo-

naises, ruthènes, allemandes, irlandaises, aussi bien que franco-canadiennes : « En nous adressant à ces différentes nationalités, disait-il, nous les recevons comme les enfants de la sainte Eglise ; nous ne leur demandons pas d'abandonner leur langue, pas plus que Dieu ne le leur demande. Nous leur disons : « Venez à nous, nous vous donnerons des prêtres qui parlent l'allemand, le ruthène, l'anglais et le français comme vous. »

Et, en effet, pour tenir cette promesse, pour ménager l'idéal comme la susceptibilité des races, il avait envoyé en Galicie de jeunes prêtres de bonne volonté et d'un dévouement éprouvé pour s'y initier au ministère ruthène.

Cependant, aux paroles si dignes du vaillant archevêque, ses auditeurs ne purent s'empêcher de suivre sa pensée mélancolique et de songer avec lui à d'autres bergers moins scrupuleux, qui menaient paître leurs brebis dans des pâturages clos par un égoïsme étroit et une ambition ombrageuse ou jalouse.

D'Ottawa il se rendit au village natal, à Saint-Isidore, où il apparaissait aussi fréquemment qu'il en avait l'occasion et le loisir. Là, son cœur se dilatait ; le plaisir de revoir son clocher l'enivrait et sa santé s'en trouvait meilleure.

Ce jour-là, 5 septembre, les Saint-Isidoriens entendaient le fêter sans contrainte : eux lui offraient une cloche pour son petit séminaire, lui-même devait la bénir, et puis présider des agapes fraternelles où tous communieraient dans la mutuelle joie de le posséder.

A la fin du banquet, où tout fut excellent et cordial, l'illustre isidorien voulut bien y aller de sa chanson, chanson de son cru, dont la poésie ne venait pas sans doute, du plus ardent foyer du Parnasse, mais dont l'air et les paroles avaient le goût apprécié du terroir. Il n'en fallut pas davantage pour exciter l'enthousiasme délirant des convives.

Le lendemain, 6 septembre, s'ouvrirent les séances solennelles du Congrès Encharistique de Montréal, qui fit tant de bruit dans le monde, réunit tant d'illustres personnages et laissa de si beaux souvenirs. Pour sa part, Mgr Langevin qui semblait au comble de ses vœux, et dont la joie débordante se répandit librement, vit dans ces fêtes incomparables l'apothéose de la nationalité franco-canadienne. Son âme en rayonna d'une indicible fierté.

Trois cardinaux, dont l'un, Mgr Vincent Vannutelli,

représentait le Pape en qualité de légat, dix archevêques et évêques d'Europe, un évêque d'Afrique, 93 archevêques et évêques de l'une et l'autre Amérique, se trouvaient là, serrés autour de Jésus-Hostie dont ils proclamaient l'amour, la gloire, la souveraineté, dont ils voulaient promouvoir plus fervent, plus enthousiaste, le culte universel.

Les autorités civiles s'étaient jointes aux autorités religieuses et rivalisaient avec elles pour donner aux manifestations plus d'ampleur, plus d'éclat, une plus haute signification, et rien, en effet, jusque-là, même à Vienne, n'en égala la fervente splendeur.

La procession finale du 10 septembre, où le cardinal-légat portait l'ostensoir, quitta Notre-Dame à 4 heures ½ et n'arriva au dernier reposoir qu'à 7 heures du soir ; elle fut inoubliable par son faste et son assistance, surtout par la piété des fidèles.

Mgr Langevin y parut avec 150 délégués de son diocèse lointain.

Nous retiendrons, vu son auteur et son inopportunité, un incident fâcheux autant que caractéristique soulevé par le cardinal Bourne.

Jusque-là, le plus remarquable des Congrès Eucharistiques avait été, sans contredit, celui de Vienne qui valut aux juifs, mais à leur insu, 6 millions de dépens qu'ils acquittèrent en retour de titres de noblesse ! Mais par son ordonnance, par l'entrée en scène de l'empereur et de l'infortunée victime du drame de Sarajevo, des calculs humains avaient fait dégénérer cette manifestation grandiose pour le Dieu sacrifié et voilé dans son sacrement d'amour, en une démonstration, universelle, en faveur d'une dynastie appelée à disparaître ! A Montréal, au contraire, les intentions étaient pures, la piété sincère, et les efforts de tous tendaient à la réalisation de l'idéal supérieur qui motivait, en les justifiant, toutes les splendeurs et tous les enthousiasmes. Pourquoi donc un prince de l'Eglise jugea-t-il à propos d'y mêler finalement la question politique, de brûlante actualité, la question irritante des langues et des nationalités, si douloureuse en ces lieux, si pénible pour tous les cœurs canadiens-français ; la seule capable de jeter du trouble dans la joie qui se répandait sans contrainte et demandait cependant tous les ménagements, toutes les délicatesses ?

Sir Locmer Gouin, premier ministre de la Province de Québec, qui pouvait, en cette ville de Montréal, se souve-

nir qu'il parlait surtout aux Canadiens-Français, sur une terre éminemment française, avait déclaré fort à propos que si un poète avait dit : « Tout homme a deux patries, la sienne et puis la France », il serait bien plus juste d'affirmer aussi que « tout croyant a deux maisons : la sienne et celle de Dieu ! »

Le cardinal Francis Bourne, archevêque de Westminster, voulut rectifier cette belle pensée, insinuer que si les croyants pouvaient, chacun en sa langue, prier Dieu, ils ne pouvaient, raisonnablement, espérer en être bien entendus qu'autant qu'ils lui demanderaient des grâces en excellent anglais ! Il osa déclarer devant l'auditoire, en grande majorité français, la convenance qu'il y avait pour les Canadiens-Français, de renoncer enfin, sur le patrimoine qu'ils tenaient de leurs aïeux, à leur esprit national, à leur mœurs particularistes, aux traditions, à la langue de leurs ancêtres. Selon lui, il ne fallait plus en Canada qu'une seule langue, qu'un seul peuple, il n'ajouta pas : qu'une seule et même foi, car, logiquement, cela aurait dû être le protestantisme dont le cousinage, d'ailleurs, ne répugne pas nécessairement aux Irlandais !

Le succès de l'orateur fut extrêmement limité, mais la surprise qu'il causa fut extraordinairement étendue.

Mgr Langevin, qu'on pouvait proclamer aussi bien le grand patriote que « le grand blessé de l'Ouest » ressentit fort douloureusement cette agression injuste et déplacée de la part d'un prince de l'Eglise, étranger en Canada. La plus simple convenance, cependant, lui interdisait de relever lui-même le défi. Il ne pouvait pas, non plus, le laisser passer sans réplique. Il crayonna un bout de papier d'une main fiévreuse et le passa au tribun Henri Bourassa, qui devait prendre la parole.

Bourassa est un nationaliste fougueux. De son côté, il avait ressenti à l'égal d'un défi, l'invite incongrue du Cardinal, tel un coursier fringant qui s'emporte le fer au flanc.

Mgr Langevin lui disait : Allez-vous laisser passer cela ?

Bourassa ne le permit pas. Il se lève, frémissant, calme encore malgré son ardeur charitable, malgré son impatience. Dans son discours au fond solide, aux formes élégantes il apprend à ceux et à Celui qui semblaient l'ignorer, ce qu'étaient exactement les Canadiens-Français, leurs titres de noblesse et leurs droits constitutionnels ; surtout, vu la circonstance, les services incomparables

que par leur langue maternelle, précisément, ils avaient rendu à la Religion dans toute l'Amérique et il s'écrie pour que le Cardinal n'en perde rien :

« N'arrachez à personne, ô prêtres du Christ, ce qui est le plus cher à l'homme après le Dieu qu'il adore. Soyez sans crainte, vénérable archevêque de Westminster, sur cette terre canadienne, et particulièrement sur cette terre française de Québec, nos pasteurs, comme toujours, prodigueront aux fils exilés de *votre* patrie, comme à ceux de la verte Irlande, tous les secours de la religion dans la langue de leurs pères, soyez-en certain. Mais en même temps, permettez-moi — permettez, *Eminence* — de revendiquer le même droit pour mes compatriotes, pour ceux qui parlent ma langue, non seulement dans cette province, mais partout où il y a des groupes français qui vivent à l'ombre du drapeau britannique, du glorieux étendard étoilé, et surtout à l'ombre de la houlette maternelle de l'Eglise catholique, de l'Eglise du Christ qui est mort pour les hommes, et qui n'a imposé à personne l'obligation de renier sa race pour lui rester fidèle...

« Dites avec moi que la meilleure sauvegarde de la foi chez trois millions de catholiques d'Amérique, qui furent les premiers apôtres de la chrétienté en Amérique, que la meilleure garantie de cette foi, c'est la conservation de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ. Quand le Christ était attaqué par les Iroquois, quand le Christ était *renié par les Anglais*, quand le Christ était combattu par tout le monde excepté *par eux, ils l'ont confessé dans leur langue.*

Les applaudissements enthousiastes de l'immense assemblée hachèrent ce discours vibrant et vengeur. L'orateur était bien l'interprète fidèle des sentiments canadiens-français « surtout de celui qui avait provoqué ces nobles accents, de l'archevêque de Saint-Boniface, qui incarnait le plus pur patriotisme et put dire lui-même un jour :

« Je viens des Etats-Unis, j'ai vu combien les Américains sont fiers de leur république. J'y ai trouvé des Français, qui ne tarissent point d'éloges à l'endroit de leur pays d'origine, et je me suis dit : N'y a-t-il donc que nous, Canadiens, qui n'aurions point de patrie, qui serions privés de ce sentiment, le plus noble après l'amour de Dieu, l'attachement au sol qui nous a vu naître, à la langue que nous ont légué nos aïeux ? N'avons-nous point, nous aussi, une histoire dont nous pouvons être fiers et une langue qui n'a point sa pareille au monde ? »

M. Raphaël Gervais faisait justement observer dans *les Cloches* de Saint-Boniface (15 septembre 1911), en réponse à la morosité du Cardinal Bourne, qui s'était répandue dans le *Tablet* :

« Un congrès eucharistique, précisément parce qu'il est international et qu'il réunit avec des prélats des personnages considérables dans l'Eglise et dans l'Etat, et d'autres hommes illustres

à un titre ou à un autre, mais sans juridiction d'aucune sorte, ne saurait avoir pour mission de débattre des questions qui intéressent le gouvernement de l'Eglise et qui sont exclusivement du ressort du Pape et des conciles. S'il y a au monde et dans l'Eglise des assemblées où personne ne doit, les évêques moins que tout autre, je ne dis pas susciter, mais mentionner et soupçonner les questions de langues ou de races, et toutes celles qui peuvent risquer de diviser ou de désunir les catholiques, ou seulement rendre moins éclatante la parfaite unanimité de leurs pensées et de leurs sentiments, ce sont assurément celles des Congrès Eucharistiques internationaux, auxquelles sont conviés les catholiques de toutes les races et de toutes les langues pour manifester et accroître leur commune foi et religion envers l'auguste Sacrement de l'unité et de la charité. Mais s'il y avait plus d'un archevêque anglais dans le monde, ou si la malencontreuse initiative de Mgr Bourne à Montréal devait se reproduire ou être imitée dans un autre pays, dans un autre congrès, voit-on ce qui adviendrait bientôt des Congrès Eucharistiques ? Quel épiscopat et quel pays catholique en voudrait courir le risque ? Et le Saint-Siège lui-même voudrait-il continuer à les promouvoir et à les exposer à de si inopportunes et si irrégulières manifestations ?

« Il y a, on le voit, au fond de notre critique, plus qu'une susceptibilité nationale froissée, et celle-ci avait le droit d'être ménagée.

« Moins que tout autre, un évêque d'Angleterre devait descendre sur un terrain où il risquait fort d'être odieux à ses hôtes et désagréable en pure perte au très grand nombre de ses auditeurs. Si, en effet, nous sommes restés catholiques, ce n'est pas grâce à l'Angleterre, c'est malgré elle. Encore aujourd'hui, sa politique noierait volontiers l'influence catholique pour la supprimer. De l'Angleterre catholique nous n'avons reçu dans nos luttes et nos difficultés ni aide, ni appui, ni encouragement. Nos frères catholiques de l'Ouest en savent quelque chose : *toutes les sympathies des catholiques anglais, de leurs chefs au moins, ont été acquises à ceux qui les ont lâchés et sacrifiés.* Etait-ce bien au successeur du cardinal Vaughan de venir nous dire ce qu'il faut pour établir le règne du catholicisme dans l'Ouest, quand nous, Canadiens, nous savons que l'influence catholique anglaise, celle de Westminster comme les autres, a été mise au service de ceux qui ont maintenu l'*expulsion du catholicisme des écoles du Manitoba et de tout l'Ouest canadien?*

« Ajoutons qu'à ce Congrès Eucharistique, qui n'avait nulle mission ni compétence pour étudier les intérêts du catholicisme dans l'Ouest, toute une hiérarchie qui en a la garde, qui a grâce d'Etat pour les comprendre et les sauver, et qui ne les connaît pas seulement pour avoir fait deux mille milles en chemin de fer en trois semaines (1), mais pour les avoir servis avec un héroïque dévouement pendant de longues années et souvent toute une vie, comme savaient servir les apôtres, était là, prête à dire, si c'en eût été le temps et le lieu, à quel prix et à quelles conditions se peut engendrer un peuple catholique, aujourd'hui comme en tous les siècles, et par quelle culture la foi catholique se sème,

(1) C'est l'exploit apostolique qui fit délirer le TABLET. Qu'étaient les apôtres qui parcouraient les mêmes distances en raquettes, pour aller chercher les âmes, non pendant trois semaines mais pendant trente ans et plus? Race inférieure qui n'entendait rien au catholicisme, peut-être ! !

germe, croît et mûrit à pleins sillons. Etait-ce à un étranger qui ne les avait guère entretenus et consultés de traiter le sujet devant eux sans aucune invitation pertinente et même d'y faire une allusion ?

« On aurait compris, à la rigueur, même peut-être trouvé tout naturel qu'un évêque catholique d'Angleterre, arrivant à Montréal par Vancouver et Winnipeg, parut au Congrès profondément attristé et humilié d'avoir constaté de ses yeux que dans ces immenses plaines de l'Ouest, où se préparent sous le drapeau de son pays les fondations d'un grand emprire, depuis soixante ans et plus que des apôtres en grand nombre ont travaillé au prix de leurs sueurs et de leur sang à fonder des églises, ni l'Angleterre, ni l'Irlande n'ont guère trouvé à y envoyer des apôtres ni des missionnaires. On aurait trouvé naturel qu'il se tournât non vers le clergé de l'Ouest pour lui demander de prêcher en anglais aux nouveaux venus, même à ceux qui ne l'entendent pas, afin de donner à l'anglais une mentalité catholique, *mais vers le clergé d'Angleterre et d'Irlande, pour les exhorter à venir en grand nombre dans l'Ouest, et avec grand zèle, et à y faire tant et de tels travaux apostoliques qu'ils édifient là un immense empire catholique, lequel parlera naturellement la langue de ses fondateurs et de ses pères.*

« Si au moins le prélat anglais avait eu le mérite que lui fait son journal (*The Tablett*) d'avoir le premier posé le problème de l'avenir du catholicisme dans l'Ouest canadien et de l'avoir bien posé, la grandeur du service rendu aurait pu faire passer pardessus l'inconvenance du procédé et l'inopportunité du discours. Mais le discours est venu cinquante ans trop tard pour poser le problème et pour en indiquer la solution dans un milieu où tous les ecclésiastiques au moins et un grand nombre de laïques connaissent infiniment mieux que l'orateur et depuis bien plus longtemps les conditions religieuses de l'Ouest canadien.

« Pour le *Tablet*, qui évidemment n'en savait rien avant que son vénérable patron eût fait cette merveilleuse reconnaissance des provinces de l'Ouest, personne, ni au Canada ni à Rome, ne soupçonnait le problème de l'avenir religieux de l'Ouest canadien, ni n'avait l'intelligence et la connaissance de la situation pour le bien poser, ni la lumière et l'assistance d'en-haut, promise et donnée d'ordinaire en d'autres pays à ceux qui ont mission de gouverner une église, pour en comprendre et en servir les intérêts. Montréal a été le Cénacle, et le discours de Mgr Bourne la véritable Pentecôte de l'Ouest canadien !!!...

« Je n'ai pas soixante ans, et il y en a bientôt cinquante que j'entends parler du problème du catholicisme dans l'Ouest canadien. Il y en a sûrement soixante et plus que nos évêques l'ont posé, étudié et ont commencé à le résoudre. Quand ils envoyaient dans l'Ouest MM. Provencher, Dumoulin, Thibault, Laflèche, Poiré et autres missionnaires pour évangéliser les sauvages et desservir les voyageurs et les Métis, nos évêques avaient su poser le problème et lui donner la solution convenable pour le temps. Plus tard, quand ils demandèrent au Saint-Siège de donner à l'Ouest canadien son premier évêque et qu'ils consacrèrent Mgr Provencher, ils posèrent encore plus nettement le problème et lui donnèrent une meilleure solution. Quand, à son tour, l'ange de cette nouvelle église, ne pouvant trouver dans le clergé séculier de nos diocèses en fondation les missionnaires en nombre

suffisant, appela à son aide les fils d'une Congrégation nouvelle, fondée en France (Oblats), qui devaient être pendant plus d'un demi-siècle les incomparables, sinon les seuls missionnaires de l'Ouest canadien, le problème continuait d'être de plus en plus clairement posé et résolu. Plus tard encore, quand le premier évêque de la Rivière-Rouge se fut couché, sa journée faite, dans les fondations de l'église de Saint-Boniface, et que sur son tombeau, à la demande d'un Concile de Québec, Rome érigea le siège d'une nouvelle province ecclésiastique, le problème ne fut pas seulement posé : il fut résolu définitivement.

« Partout où le catholicisme s'est fondé, il s'est fondé sur un tombeau : le tombeau d'un missionnaire ou d'un évêque. C'est la condition que Dieu a mise à la fécondité du travail apostolique. il n'a pas promis la conquête des âmes à ceux qui parleraient une langue ou une autre, ni à ceux qui voyageraient davantage et dans le moins de temps possible (confortablement), mais à ceux qui sauraient vivre et mourir sans récompense terrestre au seul service de son Evangile. Dieu est-il jaloux de ses œuvres et veut-il qu'on ne puisse dire qu'aucune de ses églises n'a été faite de mains d'hommes? Toujours est-il que, d'ordinaire, il la bâtit et l'achève sur le tombeau de son principal ouvrier. Les hommes changent leurs méthodes avec les temps et les lieux : Dieu n'en change jamais, parce que du premier coup il a su trouver la bonne, celle qui atteint toujours son but, comme il le veut, et quand il le veut.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous voyons se former dans l'Ouest un grand peuple, qui sera probablement anglophone et sûrement matérialiste ou indifférent en religion, sinon exactement protestant, si l'on continue de le recruter et de le multiplier par les mêmes procédés. Mais ce résultat inévitable, si l'immigration est toujours aussi mal dirigée et aussi mal recrutée, ne sera imputable ni à la hiérarchie catholique de l'Ouest qui a toujours été admirable de zèle apostolique et de dévouement à tous ses fidèles de toute race et de toute langue, ni aux Canadiens-Français qui sont encore à l'heure présente, par leur nombre, leur groupement et leur organisation, la grande force de résistance et le vrai point d'appui de l'influence catholique. Il ne sera pas davantage imputable à la langue française, la seule à peu près qui fasse des conquêtes sérieuses au catholicisme dans l'Ouest comme dans les autres provinces. Il est dû à bien des causes que personne n'ignore ici — je viens d'insinuer la principale — et que ne supprimerait pas l'usage exclusif de l'anglais — *la langue de l'avenir* — dans le ministère apostolique.

« Si le vénérable patron du *Tablet* et ses journalistes sont aussi impuissants que nous à changer le mode d'immigration qui jette par centaines de mille chaque année dans l'Ouest des multitudes de toute race et de toute langue, le très grand nombre de religion non catholique et sans religion, quel moyen prendront-ils ou de transformer en catholiques de langue anglaise ces multitudes d'irréligion anglaise ou cosmopolite, ou de faire croître les groupes catholiques si merveilleusement qu'ils réussissent à noyer à leur tour les populations protestantes ou sans religion sous lesquelles on cherche à les noyer? Suffira-t-il pour cela de catéchiser et de prêcher seulement en langue anglaise, même ceux qui ne la comprennent pas? Et, des catholiques, c'est encore le grand nombre,

« On dira que le ministère en langue anglaise recruterait peut-être un grand peuple catholique parmi ces multitudes élevées dans le protestantisme et l'irréligion. Si ces multitudes sont si faciles à convertir au catholicisme, pourquoi le clergé anglophone ne tente-t-il pas l'entreprise ? Pourquoi ne cherche-t-il pas à les convertir en Angleterre et dans l'ouest des Etats-Unis d'où elles nous viennent en plus grand nombre ? S'ils ne sont guère convertissables, là-bas, le seront-ils davantage ici ? Donc compter sur des conversions innombrables parmi ces recrues, c'est le rêve de penseurs qui ne pensent jamais les yeux ouverts.

« Sans doute, Dieu peut toujours, s'il le veut, « faire avec des pierres des enfants d'Abraham » ; il n'est même pas nécessaire qu'il parle anglais pour y réussir ; mais ces miracles de conversion en masse au catholicisme de populations nées et élevées dans le protestantisme, l'indifférence religieuse ou le pur matérialisme, sans une révélation plus claire, a-t-on le droit d'y compter, à la seule condition qu'on ne se serve que de l'anglais pour faire le ministère dans l'Ouest canadien ?

« Voyons les succès miraculeux du ministère de langue anglaise dans l'Amérique du Nord. L'histoire du passé nous donnera peut-être quelques indications pour prévoir l'avenir.

« De l'autre côté de nos frontières il y a tout un peuple d'évêques et de prêtres, généralement de langue anglaise, « qui prêchent en anglais, qui prient en anglais, qui confessent en anglais, qui catéchisent en anglais ». Que ne font-ils dans la République voisine ce grand peuple catholique qui saura infuser à la langue anglaise sa mentalité catholique ? Hélas ! au lieu de faire d'immenses conquêtes sur le protestantisme et l'infidélité, ils ont laissé passer la moitié au moins de leurs catholiques à l'hérésie ou à l'irréligion. En soixante ans, bien qu'ils aient reçu constamment de tout pays des catholiques par millions, ils ont réussi à faire un peuple de *cinquante millions* d'infidèles contre *trente millions* de baptisés, dont plus de la *moitié* n'ont guère de pratique religieuse et échappent totalement à l'influence catholique. Et si des millions de catholiques slaves, italiens, portugais et canadiens n'avaient pas été gardés à la foi catholique par des prêtres de leur langue et de leur nationalité, y aurait-il aujourd'hui plus de six ou sept millions de catholiques au lieu des trente millions qu'on y devrait trouver ?

« Dans notre propre pays, le ministère de langue anglaise a eu depuis cinquante ans des désastres moins triomphants; mais il a encore le droit d'être plus modeste dans ses succès sinon dans ses ambitions. Le catholicisme a pu faire là quelques conquêtes individuelles mais pas assez pour réparer ses pertes continuelles. Dans toutes ces provinces, l'influence catholique ne se maintient et n'a de chance d'avenir que par l'envahissement des catholiques de langue anglaise, envahissement, il faut le dire, moins redouté et moins jalousé par les protestants que par les catholiques de langue française. Dans les campagnes de l'Ontario, m'écrit un haut personnage bien au courant, les catholiques de langue anglaise ont décru de 75 % en quelques années. Ce n'est pourtant pas que les évêques de London, d'Alexandria et du Sault-Sainte-Marie aient manifesté des sympathies trop ardentes pour le français. Il ne suffit donc pas toujours de prêcher *en anglais* pour assurer un immense développement au catholicisme dans l'Amérique du Nord, ni pour faire une langue catholique de la langue anglaise.

« Que le *Tablet* et son patron trouvent un autre moyen plus sûr et plus infaillible de faire un grand empire catholique dans l'Ouest et ils pourront compter non seulement sur la sympathie, mais sur la coopération effective des Canadiens-Français, à commencer par les évêques. Car, grâce à Dieu, jusqu'à présent, nos évêques canadiens-français n'ont pas été, en général, recrutés parmi les chasseurs de mitres et de crosses, et il n'y en a pas un seul qui ne fût prêt à céder volontairement son siège, s'il y voyait un avantage pour la foi catholique et le bien des âmes. Ils n'ont pas peur d'être aidés surtout par des ouvriers de choix et de mérite, et si un désir leur tient plus au cœur que la vie, c'est celui d'avoir en grand nombre des ouvriers évangéliques de toute langue et de toute race qui fassent plus de fruit qu'eux-mêmes en propageant à l'infini la vraie vigne de Jésus-Christ. S'il n'y a pas, en plus grande abondance, dans l'Ouest des ouvriers évangéliques de toute race et de toute langue ; si surtout *il y en a si peu que rien de race irlandaise et de langue anglaise*, ce n'est pas sûrement la faute des évêques qui n'ont pas cessé de les désirer, de les rechercher et de les demander.

« De même, ce n'est pas la faute des évêques, ni des Canadiens-Français, ni de la langue française, si parmi ces multitudes d'immigrants de langue anglaise qu'on dévale chaque année d'Angleterre et des Etats-Unis dans l'Ouest canadien, il y en a si peu qui soient catholiques. Et si ces multitudes de protestants et d'incroyants engendrent naturellement des incroyants et des protestants, la faute en est-elle au ministère catholique qui se fait en langue française aux catholiques canadiens-français, en ruthène aux catholiques ruthènes, en allemand aux catholiques allemands ! Ne suffit-il pas de rappeler nettement les faits et les circonstances qu'ici personne n'ignore pour faire justice de rêveries, de suppositions et de chimères, qu'on peut faire entrer dans les esprits les plus droits et les plus élevés quand on sait les renseigner à la vapeur, ou les faire regarder à travers des lunettes fortement colorées et travaillées habilement par l'ambition et l'esprit de coterie. Il suffit de parler bon sens pour montrer combien sont ridicules et grotesques les éloges dithyrambiques du *Tablet* de la campagne malheureuse et inconsidérée de Mgr Bourne au Canada, et combien le prélat et le journal connaissent imparfaitement une situation sur laquelle ils ont entrepris de philosopher pour éclairer l'Eglise et le monde.

« Donc, sans un miracle toujours possible, sans doute, mais que rien n'autorise à pronostiquer, l'établissement d'un grand peuple catholique de langue anglaise dans l'Ouest est parfaitement improbable. Toutes les raisons qui persuadent à Mgr Bourne que les peuples de l'Ouest parleront un jour exclusivement l'anglais prouvent aussi fortement qu'ils ne seront pas en majorité catholiques, quelle que soit la langue parlée par les évêques et par les prêtres.

« Deux faits incontestables surtout, nous obligent à le supposer. Le premier, c'est que l'immense majorité, la presque totalité des immigrants de langue anglaise, qu'ils viennent d'Angleterre ou des Etats-Unis, est protestante ou sans religion. Le deuxième, c'est que les petits groupes de catholiques de langue anglaise disséminés au milieu de groupes protestants beaucoup plus nombreux, au lieu de se recruter et de s'accroître au détriment de l'ennemi, se laissent facilement pénétrer et dissoudre par les

infiltrations protestantes et se fondent peu à peu dans la masse commune, surtout dans les campagnes. C'est l'histoire constante de la plupart de ces groupes aux Etats-Unis et dans les provinces anglophones du Canada, sauf dans les villes où, plus nombreux et mieux surveillés, ils parviennent à se maintenir et parfois à se développer.

« Forcer les catholiques de langues diverses à ne recevoir qu'en anglais, dès la première génération, l'enseignement religieux, ne serait pas un moyen efficace de réparer les pertes de catholiques de langue anglaise ; ce serait au contraire un moyen, très sûr et très efficace, de les éloigner du catholicisme et de les pousser au protestantisme et à l'irréligion. L'expérience n'est plus à faire. C'est ce système cher à certains pasteurs, non pour multiplier les catholiques et conserver la foi des fidèles. mais pour simplifier le travail du ministère et grossir les revenus des paroisses, qui a valu tant d'apostats au Vermont, au New-York et aux Etats de l'Ouest américain.

« Humainement, il n'y a que deux moyens de faire à brève échéance un grand peuple catholique dans l'Ouest canadien.

« Le premier, le plus prompt et le plus sûr, serait de diriger sur l'Ouest une très forte immigration de catholiques instruits et fermes dans leur foi, quelles que soient leur langue et leur nationalité, et de les grouper là autour de prêtres autant que possible de leur race, qui parlent leur langue, connaissent leurs mœurs et, par leur désintéressement et leur dévouement, gagnent leur confiance et leur sympathie. Si le *Tablet* et son patron sont de taille à mener avec succès une campagne sérieuse en ce sens, nous ne refuserons pas d'en être, et vraiment s'ils réussissent à amenr dans l'Ouest une immigration en grande majorité catholique, nous leur passerons de vouloir que cette majorité parle surtout l'anglais.

« Le deuxième moyen serait d'obtenir qu'au moins on ralentisse le courant de l'immigration et que l'on cesse de noyer chaque année les groupes catholiques déjà établis sous des flots innombrables de populations protestantes ou sans foi religieuse, et de mettre les groupes catholiques de diverses races dans les meilleures conditions pour qu'ils se développent par la natalité en attirant de bons éléments de leur lieu d'origine et en conservant leur mentalité religieuse. A ces groupes il faudrait des écoles catholiques où l'on enseignerait aux enfants, avec la langue maternelle qui doit former leur esprit et leur cœur, la langue du pays qui leur sera nécessaire pour leurs affaires et les relations avec les autres groupes de population.

« Sans ces deux moyens, il est parfaitement chimérique d'espérer voir à brève échéance un grand peuple catholique dans l'Ouest canadien. Est-ce à dire que le catholicisme doive renoncer définitivement à régner un jour sur l'Ouest ? Non, parce qu'il peut toujours attendre, il peut toujours tout espérer.

« Qu'un jour ou l'autre, dans dix ans ou dans quinze ans, le flot de l'immigration étrangère se ralentisse (et la guerre mondiale n'aura-t-elle pas cet effet ?), soit que l'Ouest désormais mieux rempli promette à de moins faciles conditions l'aisancec et la fortune, soit qu'une politique sage et prévoyante et moins esclave des spéculateurs exige des immigrants des garanties plus sérieuses au point de vue du bien général du pays, du maintien de la paix, de l'ordre et des bonnes mœurs et des traditions du

peuple canadien, aussitôt les éléments d'importation récente n'étant plus sans cesse renouvelés et refaits par le dehors, ne pourront plus lutter avec les groupes catholiques plus anciens dans le pays et qui ont appris à se multiplier par eux-mêmes, sans attendre que de Dieu et de l'observation de ses lois saintes la bénédiction qui fait seule les peuples sains, nombreux et forts.

« Il faut avoir soin seulement que les catholiques qui viennent d'autres pays ou d'autres provinces ne s'éparpillent pas au milieu des populations protestantes plus nombreuses, mais se groupent en petites masses compactes, paroisses, villages, municipalités, qui seront par là moins pénétrables aux influences du protestantisme et de l'américanisme. Ainsi groupés et protégés, munis de bons prêtres et de bonnes écoles, les catholiques canadiens-français, ruthènes, allemands, polonais, auront donné avant cinquante ans au catholicisme une armée formidable par le nombre, la discipline et l'exercice. Dans cette armée les catholiques de langue anglaise devraient compter pour un tiers ou la moitié. Mais s'ils tournent comme aux Etats-Unis ou dans les autres provinces du Canada, compteront-ils dans cinquante ans pour un quart ou un cinquième des catholiques de l'Ouest ? Les *chapel cars* y feront peu de chose, les Chevaliers de Colomb pas davantage. ***Et quand on réussirait à angliciser mitres et crosses et tout le ministère pastoral***, les lois de la Providence ne seront pas suspendues comme de simples règlements canoniques au gré des influences diplomatiques ou des intrigues plus ou moins désintéressées. Les catholiques nés de langue anglaise et les catholiques anglifiés seront toujours ceux qui verseront le plus facilement dans le protestantisme et l'américanisme, et laissés à eux-mêmes ne tendront qu'à décroître, et rapidement, en nombre et en influence.

« Et quand il en serait autrement, quand le groupe catholique de langue anglaise serait le plus résistant aux influences hétérodoxes, et quand il serait prouvé que l'anglais serait le meilleur vaccin pour prémunir l'esprit des immigrants contre les virus du protestantisme, serait-il permis à l'Eglise de leur parler en anglais seulement avant même qu'ils le comprennent ? Il ne sert de rien de dire que l'anglais est la langue de l'avenir. On n'instruit pas les hommes dans la langue qu'ils parleront un jour peut-être, mais dans celle qu'ils comprennent au moment où on leur parle. C'est la méthode qui a toujours été en usage dans l'Eglise depuis le Cénacle jusqu'au Congrès de Montréal, et encore à l'heure présente au Canada, c'est la seule qui ait du bon sens... »

Cette réplique s'adressait aussi bien aux Patricius confortablement hébergés dans le *Tablet*, qu'au patron émérite de ce journal.

D'ailleurs, si le Cardinal Bourne parla inconsidérément, à la même époque *The Catholic Colonisation Society*, *U. S. A.*, placée sous le contrôle des archevêques de Milwaukee (Mgr Messnen) et de Saint-Louis (Mgr Glennon), dirigée par des prêtres et des laïcs catholiques des Etats-Unis, agissaient d'une façon aussi *honnête*. Jugez-en plutôt :

Le 1er septembre 1911, une dépêche sensationnelle, évi-

demment tendancieuse, partit de Winnipeg et fut reproduite par la plupart des journaux canadiens et par un certain nombre des Etats-Unis. Elle disait que W. J. C. Manning, du bureau des terres du Pacifique Canadien à Chicago, était dans cette ville, travaillant à la réalisation d'un colossal projet de colonisation dans l'Ouest Canadien, formé par la dite *Société Catholique de Colonisation* des Etats-Unis. L'abbé Julius E. De Vos, président de cette Société, s'empressa de télégraphier à Mgr Langevin que W. Manning n'était *en aucune manière autorisé à parler au nom de cette Société* dont il n'avait reçu aucune délégation. Une lettre suivit la dépêche et expliqua que la Société ne songeait aucunement au projet que Manning lui prêtait, que, *si jamais elle dirigeait son travail vers l'Ouest du Canada*, elle le ferait par la voie régulière, par l'entremise de l'épiscopat auprès duquel elle se ferait accréditer en bonne et due forme. La lettre, écrite et signée par le président, ajoutait que la *Société de Colonisation catholique des Etats-Unis* était très sympathique à l'œuvre de colonisation catholique qui s'accomplissait alors au Canada *sous la direction de la hiérarchie*.

Le 7 septembre, Mgr Langevin remit dépêche et lettre en question au directeur des *Cloches*, avec ordre de les porter au *Telegram* de Winnipeg, en priant ce directeur de rendre ce démenti public. Les deux documents, remis à M. Porter, *news editor* du *Telegram*, qui donna immédiatement l'ordre de les insérer le jour même. Mais à la grande stupéfaction du directeur des *Cloches* et de l'archevêque, ce soir-là, le *Telegram* annonçait en première page la nouvelle que W. Manning avait pris avec la « Cox, Livingston real estate firm » de Winnipeg des arrangements pour 4.000.000 acres de terre dans l'Ouest Canadien et qu'un représentant de la dite « firm » était parti la veille pour Saint-Paul, afin de signer le contrat final avec la *Catholic Colonisation Society* des Etats-Unis. Le *Telegram* n'inséra par les documents dénonçant la manœuvre de Manning ; il n'en soufflait pas un mot, il eut même la perfide complaisance de les *perdre*.

Voilà une parmi cent autres preuves qu'eut à subir Mgr Langevin de la bonne foi anglo-irlandaise.

M. Raphaël Gervais fait entendre que les évêques de London, d'Alexandria et de Sault-Sainte-Marie ne se distinguaient pas par leurs ardentes sympathies pour les Canadiens-Français. Il n'exagérait rien. On en jugera

encore et on nous dira si, au cours de son excursion vertigineuse à travers le Canada immense et qu'il eut ainsi à peine le temps d'apercevoir, le Cardinal Bourne ne s'était pas surtout documenté auprès de ces évêques, peu sympathiques à la majorité de leurs diocésains.

De l'un d'eux jugeons des autres qui faisaient chœur avec lui. Laissons donc parler l'évêque Fallon, de London, Ontario, Irlandais dont l'éducation dut être principalement athlétique. Nous l'entendrons par l'organe de M. W. J. Hanna, écrivant au Dr R. A. Pyne, ministre de l'Education à Toronto :

Sarna, 23 mai 1910.

Cher Dr Pyne (1),

Hier après-midi, le P. Kennedy (curé de Sarnia) m'a téléphoné pour nous inviter, Mme Hanna et moi, à aller rencontrer Mgr Fallon, qui devait officier ici à l'occasion de sa première visite dans cette partie de son diocèse. Après quelques moments de conversation, l'évêque Fallon exprima le désir de me voir en particulier. Il se mit aussitôt à exposer toute la question de l'enseignement bilingue dans les écoles. Il est difficile de le citer littéralement ; mais je vous donne en substance ses propres paroles.

Il a passé, dit-il, la plus grande partie de sa vie en cette province... Il sent qu'il est en mesure de savoir ce dont il parle ; qu'étant chargé du diocèse de London, où il y a un si grand nombre de Canadiens-français dans le comté d'Essex, il comprend que la question est d'une grande importance pratique. De fait, quant à lui, il regarde cette question comme supérieure à toutes les autres pour ce qui concerne le bien-être de ses diocésains. Il n'en est pas venu à ces conclusions tout d'un coup ; mais il a résolu, autant que la chose est en son pouvoir, de faire disparaître jusqu'aux traces de l'enseignement bilingue dans les écoles publiques de ce diocèse. L'intérêt des enfants, garçons et filles, demande que l'enseignement bilingue soit désapprouvé et prohibé ; il dit qu'on l'a assuré que, dans certaines parties du comté d'Essex, il y a des enfants allant aujourd'hui aux écoles publiques, incapables de parler anglais, et cela trois générations après que leurs ancêtres sont arrivés dans le comté. Assurément, on ne saurait rien dire de plus pour prouver jusqu'à l'évidence que l'enseignement de l'anglais a été complètement négligé chez les Canadiens-français de cette région. Nous appartenons à une province de langue anglaise, habitant un continent parlant l'anglais, où tous les enfants, garçons et filles, en sortant des écoles pour affronter les combats de la vie, doivent être armés d'abord de la langue anglaise, coûte que coûte ; si, de plus, ils sont capables d'ajouter le français, ou l'italien, ou le polonais, ou toute autre langue, fort bien ; mais il est absolument nécessaire que la base de l'éducation soit anglaise.

J'ai fait observer à S. G. que, selon moi, dans les localités où les Canadiens-français sont nombreux et parlent le français, on a cru que le maître d'une telle école réussirait davantage, vu qu'il

(1) Lettre parue dans *La Vérité* de Québec.

pourrait mieux conduire les enfants de la langue française à la langue anglaise. A cela il réplique que c'est une erreur ; que, s'il en était ainsi en théorie, cela n'était jamais mis en pratique honnêtement ; que l'argument en faveur de la nécessité du maître français dans les localités françaises était l'argument de l'agitateur clérical ou de l'agitateur politique ; et, secouant son gros bras et son poing vers moi, il dit : « Je m'engage à prendre soin de l'agitateur clérical ; mais pour l'agitateur politique, je ne puis le contrôler, si ce n'est dans la sphère politique avec l'aide des autres. »

Il ajouta que le maître français a été imposé à ces parties du pays contrairement aux désirs des parents et aux intérêts des élèves ; que, dans le comté d'Essex, il déclara à ceux qui cherchaient à lui imposer le maître français dans les localités françaises, qu'il serait prêt à prendre le vote des parents canadiens-français eux-mêmes et à les laisser libres d'enregister honnêtement leurs propres convictions ; et qu'il serait heureux de s'en tenir au résultat, mais que son offre n'a pas été acceptée.

Il dit encore que le politique et l'agitateur canadien-français ne manquent pas de dire que les Canadiens-français contrôlent 15 ou 17 comtés dans la province (d'Ontario). Il réplique que les Canadiens-français n'en contrôlent aucun ; qu'ils ont travaillé depuis dix ans sur des listes falsifiées du recensement ici, comme dans la province de Québec, et toujours dans un même but ; et que leur unique but est de contrôler et l'Eglise et l'Etat ; et que, à moins d'être étouffés, ils domineraient dans les deux ; qu'afin de faire prendre au Gouvernement l'attitude qu'il croyait être celle de la grande majorité de l'Eglise catholique dans la province, les évêques s'étaient réunis récemment et avaient formulé des résolutions et que bientôt une députation représentant cette réunion épiscopale se rendrait auprès du Gouvernement et lui soumettrait leurs vues ; qu'ils avaient résolu de mettre cette affaire au rang d'une question qui prime toutes les autres, en autant qu'elle les concerne eux et leurs subordonnés ; que jusqu'à présent ils avaient laissé faire, mais qu'ils avaient perdu beaucoup de terrain par leur silence.

J'ai suggéré encore que je ne pensais pas que le Gouvernement fût disposé à agir d'après les réclamations du congrès en faveur de l'enseignement bilingue. Il me fit observer tout de suite qu'il craignait que mes informations fussent incomplètes. Il dit qu'un inspecteur anglais des écoles du nom de Sullivant, à Windsor, avait été averti, il y a quelque temps, de discontinuer l'inspection de certaines écoles dans le comté d'Essex ; et que, quoiqu'il ne sût pas que son successeur était de fait nommé, on lui a dit qu'un certain Chaney serait probablement nommé à sa place. Je ne suis pas sûr que Chaney est le nom, mais c'est quelque nom terminé en « haney » ou qui se prononce comme terminé en « haney ». Il dit que Chainey, bien qu'un citoyen infiniment respectable, un homme qu'il a rencontré et qu'il connaît et qu'il était heureux de rencontrer, serait simplement une farce comme inspecteur des écoles ; que, dans une visite au comté d'Essex, la semaine dernière, quelques-uns des maîtres de ces écoles que Sullivan avait inspectées et où l'inspecteur bilingue doit succéder à Sullivan, se présentèrent à lui ; ils étaient grandement affligés à la pensée d'un inspecteur français imposant, comme il le ferait certainement, l'enseignement du français, s'il était nommé pour

inspecter ces écoles. Alors il ajouta de plus que, bien qu'il ne pût y croire, la rumeur maintenait qu'à Ottawa et dans les environs certains certificats accordés à des instituteurs par la province de Québec seraient vraisemblablement acceptés comme valides par le Département d'Education à Ottawa. De cela, je l'avoue, je ne savais rien.

Toute son attitude n'était pas du tout celle d'un ennemi ; mais il ne faut pas s'y tromper c'est un homme d'un caractère extrêmement énergique, et il a cette question très à cœur, et je ne puis croire qu'une chose, c'est que, quoi qu'il arrive sous ce rapport, il y mettra tout son appui ou s'y opposera dans tout son diocèse. Il rejette avec mépris l'idée que l'on doive enseigner aux enfants leur langue maternelle en même temps que la langue de l'école. Il paraît convaincu que les enfants qui sont obligés d'apprendre l'anglais et de parler anglais dans leurs cours et leurs jeux, qui n'entendent rien que l'anglais dans les écoles, apprendront la langue en deux ou trois mois ; et que toute autre méthode est contraire à l'intérêt des enfants.

Toute son attitude me laisse libre d'écrire ce mémoire sans manquer au secret, vu qu'il n'y avait rien de personnel ou confidentiel dans cette discussion : et il ajouta que, bien qu'il veuille faire tous ses efforts pour atteindre sa fin sans rien brusquer, il était cependant prêt à faire connaître ses vues publiquement dans tout le diocèse, si l'occasion le rendait nécessaire.

Je suppose que vous et Sir James (Whitney, premier ministre d'Ontario), vous serez heureux d'apprendre combien toute cette question lui tient au cœur, et voilà pourquoi j'expédie une copie de cette lettre à Sir James.

Bien à vous.

(Signé) W. J. Hanna.

On pourrait se dispenser de rapprocher ces langage et procédés de ceux en usage dans l'épiscopat franco-canadien. Que l'éducation athlétique, si chère aux Irlandais, développe à ce point les nerfs au détriment de la lucidité de l'esprit et de la délicatesse du cœur il faut le regretter pour toutes les victimes d'abord, et pour Mgr Fallon lui-même que les catholiques Canadiens-Français d'Ottawa mirent en quarantaine.

C'eût été merveilleux vraiment qu'en si bonne voie cet homme virulent s'arrêtât tout net et fît demi-tour pour retrouver l'équilibre du bon sens. Il lui convenait plutôt d'être conséquent avec lui-même et de faire savoir à ses prêtres en retraite ecclésiastique, le 14 juillet 1910, à Sandwich Essex, ce qui suit :

Je vais continuer cette conférence en finissant ce que j'ai à dire au sujet de l'éducation ; et pour le faire avec plus de force, je vais me servir des Bulles de Pie X me nommant « *ad dirigendum in rebus spiritualibus et tempora libus diocesus Londonesis.* »

D'abord je vous avertis de n'avoir rien à faire avec les journaux. Mon cœur a trop saigné récemment, par suite des articles publiés dans les journaux de Détloit et de Windsor. C'est moi qui donne-

rai le ton dans le diocèse et non les *reporters* ni les laïques, ni les prêtres ni même les évêques. Je conduirai seul le diocèse.

Je suis opposé aux écoles bilingues parce qu'elles ne peuvent donner une éducation appropriée à nos besoins. L'école bilingue ne réussit pas dans la province de Québec et ne réussira pas non plus dans cette province. Il y a conspiration contre les écoles séparées, et cette conspiration vient d'une source que j'étais loin de soupçonner ; de plus, cette conspiration nous conduira à la porte de nos écoles séparées, parce que nos ennemis voyant la division qui existe parmi les catholiques à propos des écoles bilingues, s'en serviront pour nous affaiblir et partant nous enlever nos écoles.

Je n'admets pas en principe que perdre sa langue c'est perdre sa foi. Voyez les Allemands : ils ont conservé leur langue et ont perdu leur foi. Il en est de même des Prussiens et des Anglais. Les Irlandais *ont perdu leur langue, mais, Dieu merci, ont conservé leur foi* (1).

Personne ne peut contester que les Français qui ont conservé leur langue sont sur le bord de l'abîme et sur le point de perdre la foi.

N'enseignez à vos enfants qu'une seule langue, peu importe laquelle, que ce soit le français ou l'anglais.

Le Collège de Sandwich est mon collège diocésain et comme tel mérite tous mes encouragements. Je vous demande d'encourager ce collège en y envoyant vos enfants ; quant à moi, je choisirai de préférence pour la prêtrise des sujets qui sortiront de cette institution. S'il y a des réformes à faire dans l'enseignement, je serai le premier à y voir.

Conséquent avec lui-même Mgr Fallon ajoute aussitôt qu'il exigera des aspirants à la prêtrise la connaissance parfaite des deux langues française et anglaise. Comment ces aspirants privilégiés du collège de Sandwich s'y prendront-ils pour satisfaire l'évêque qui leur défend d'étudier le français et en exige pourtant la connaissance parfaite pour atteindre le sacerdoce !

« Les Italiens, continue-t-il, perdent la foi aux Etats-Unis, parce qu'ils sont trop attachés à leur langue ; s'ils abandonnaient l'italien pour l'anglais, ils pourraient être desservis immédiatement.

« Quelle bêtise on vient de faire dans ma propre patrie. Pour répondre au bienfait du gouvernement anglais, qui gratifiait les Irlandais d'une université à Dublin, on a créé immédiatement une chaire d'enseignement gaélique. Si nous voulons conserver la foi, gardons-nous des intrigues des politiciens.

« Il faut être lâche pour attaquer les gens dans un lieu où ils ne peuvent répondre ; *si on m'attaquait de cette manière, je sortirais de l'Eglise.*

« Voilà mes principes tout à la fois philosophiques, théologiques et rationnels ; vous êtes libre de les accepter en théorie, mais vous devez les faire observer en pratique, qu'ils vous plaisent ou non.

---

(1) Et les 10,000,000 d'Irlandais qui ont apostasié aux Etats-Unis qu'ont-ils conservé pour contenter Mgr Fallon ?

« Ma devise est : *Justitia et pax*. Il n'y a pas un homme sur terre qui désire la paix plus que moi, et pour l'avoir il faut s'armer pour la guerre, et s'il y a la guerre, c'est moi qui serai le vainqueur. »

« Je coucherai sur le champ de bataille les agitateurs cléricaux et politiques. »

Et cependant, ce David irlandais, s'il avait été attaqué de certaine manière, serait sorti de l'Eglise comme tant d'autres de ses compatriotes qui le firent avec moins de façons et sans éclat. Reste à savoir ce que l'Eglise et Fallon auraient perdu dans l'aventure.

Au demeurant, qu'en termes EXQUIS toutes ces pauvres choses étaient dites mal à propos ! Et que cela reposera l'esprit et le cœur d'entendre bientôt des Canadiens-Français et de Mgr Langevin la réplique à Sproule, grand' maître des Orangistes d'Ottawa et, par application, à Mgr Fallon, porte-drapeau des mécontents irlandais, alliés de ces hérétiques oppresseurs.

Après l'évêque de London il faut encore écouter Sproule qui s'occupait, comme lui, des écoles bilingues.

Les chefs orangistes avaient organisé une manifestation à Toronto. Le *Mail And Empire* du 1er novembre, jour de la clôture du Concile plénier de Québec, reproduisait le discours que prononça Sproule à cette occasion. Nous extrayons du compte-rendu ce passage que les évêques de London, d'Alexandria et de Sault-Sainte-Marie durent savourer à loisir :

« L'orateur aborde ensuite la question bilingue, déclarant que « dans l'intérêt des enfants, il faut abolir ce système. » Le Romanisme (lisez le catholicisme) empiète grandement sur les droits civils et religieux du peuple. Dans la province de Québec, l'ignorance et la désolation règnent sous l'influence de l'Eglise catholique. L'Eglise n'est pas satisfaite de sa besogne dans Québec, elle envahit la grande province protestante de l'Ontario. Déjà, elle domine 18 comtés, elle chasse les enfants protestants des écoles, et viole impunément la loi scolaire. L'Eglise s'empare des écoles publiques dans les comtés qu'elle domine et y enseigne ouvertement ses doctrines. Il avertit ses auditeurs qu'à moins que les protestants d'Ontario ne concentrent leurs forces pour s'opposer aux attaques de l'Eglise de Rome, cette Eglise, d'ici quelques années, dominera le pays tout entier. Si le peuple ne désire pas la réalisation d'un pareil état de choses, il lui faut exercer toute la pression possible sur le gouvernement provincial afin d'obtenir la suppression de l'enseignement bilingue et l'interdiction d'enseigner toute autre langue que l'anglais. »

Au nom du sentiment anticatholique, pour détruire

l'influence grandissante et salutaire de l'Eglise romaine, Sproule, Grand'Maître des Orangistes, faisait donc la guerre à l'Ecole catholique et bilingue ; au nom de quel sentiment supérieur Mgr Fallon soutenait-il le même combat qui le faisait frère d'armes des pires ennemis de l'Eglise, dont lui-même se contentait d'être une lumière éteinte, une colonne ébranlée ? A-t-il été seulement ému en entendant le Dr Beattie Nesbitt donner aussitôt cette signification aux paroles prononcées par son chef de file : « à défaut de l'immédiate suppression de l'enseignement bilingue, tous les protestants de la ville de Toronto devraient marcher sur le Parlement et sommer le gouvernement de mettre fin au régime actuel. »

Mgr Fallon aurait eu des doutes sur la correction de son attitude s'il n'avait eu contre lui la *Vérité*, le *Devoir*, la *Nouvelle France !* Et ses doutes ne se sont pas dissipés en la société des Sproule et des Beattie Nesbitt !

Mais tous, dans Toronto, ne partageaient pas l'avis de Sproule et de l'évêque de London. Le 5 novembre 1910, en effet, M. de Champ, professeur à l'Université de cette ville, écrivait au journal *le Devoir* une lettre intéressante où il attribue d'abord l'ignorance des enfants canadiens-français à l'excessive négligence des parents et des instituteurs, qui tolèrent tant d'absence, que TROIS années d'école ne représentent pas le total de SIX mois de travail assidu. Il poursuit :

« Quoi qu'il en soit, si l'on s'inclinait devant la décision de Mgr Fallon, on arriverait à une jolie incohérence. D'un côté, en se conformant aux ordres de S. G., les enfants n'apprennent plus à lire ni à écrire en français, l'anglais est la seule langue qu'ils entendent à l'école ; leur langue maternelle reste « pour eux » un affreux patois que l'on a honte de parler en public, parce que l'on a honte de ne pas être Anglais.

Bref, en vingt ans, cet excellent patriote — qui s'indigne que l'on ait créé un cours de gallois à la nouvelle université nationale de son pays d'origine — aura réussi à faire disparaître entièrement la langue française du comté d'Essex et de tout l'Ontario probablement, les orangistes aidant.

Pendant ce temps, la même province entretiendra à grands frais des professeurs de français dans les « Collegiates Institutes » et les « High Schools ». Car il existe dans l'Ontario 145 écoles secondaires neutres pourvues de maîtres de français dont les classes étaient, en 1908, fréquentées par 18,960 élèves. D'autre part, il y a, cette année, à l'Université de Toronto, un millier d'étudiants suivant, à un titre quelconque, des cours de notre langue. Et je n'ai pas sous les yeux les chiffres de Queen's et de London.

D'un côté, on fera d'héroïques efforts pour annihiler chez des milliers de petits Français l'idiome de leurs familles, de l'autre, on dépensera, par année, des sommes considérables pour essayer, sans grand succès, d'inculquer à des légions de jeunes Anglo-Saxons, un très approximatif savoir de la langue prohibée ! On ne saurait être plus inconséquent avec soi-même.

Ne serait-il pas infiniment plus sage et plus logique d'améliorer l'enseignement dans les écoles bilingues, de façon à ce qu'un certain nombre de leurs élèves puissent faire bonne figure dans les « High Schools » ? Avec quelques sacrifices de la part des parents, peut-être serions-nous appelés à voir cesser cet état de choses navrant pour moi ; en quinze ans on n'a pas compté un seul Canadien-français parmi les gradués de la Faculté des Lettres de Toronto. Les écoles de Médecine et de Pharmacie sont plus favorisées, il est vrai, mais n'est-il pas profondément triste d'avoir à constater que sur les 150 professeurs de langues des écoles secondaires neutres de la province, « il n'en est pas un » à ma connaissance, qui soit Canadien-français ? Alors que, bien certainement, après un cours universitaire, des jeunes gens bilingues posséderaient des avantages considérables pour se tailler la part belle dans cette branche. On ne saurait le dissimuler, il y a, à l'heure actuelle, pénurie de professeurs de langues dans l'enseignement supérieur en Amérique. N'y aurait-il pas une honorable et rémunératrice carrière digne de tenter l'énergie et l'intelligence des jeunes bilingues d'Ontario ?

Tout bien considéré, ce conflit déplacé aura peut-être pour bon effet de secouer l'apathie des Canadiens-français en ce qui concerne cette question de toute première importance pour l'existence même de leur race. Que l'impéritie, ou la parcimonie de quelques commissions scolaires et l'imprévoyance de parents âpres au gain, ne cloîtrent pas dans une ténébreuse ignorance ces jeunes et vives intelligences qui ne demandent qu'à s'épanouir pour montrer la... « non infériorité » de la langue et du sang gaulois. Ce sera le meilleur moyen de changer les convictions de Mgr Fallon et de lui démontrer que pour le geste d'un nouveau venu, le sien a été hâtif, inélégant et qu'il a manqué décidément d'envergure et... d'onction. »

Et voici maintenant comment un autre Canadien-Français, fort compétent, on le verra, mais dont la modestie s'accommodait de l'anonymat, nous dit comment et pourquoi ses compatriotes en Canada peuvent défendre leur langue :

« Multiples en vérité, écrivait-il au *Devoir*, le 5 novembre 1910, sont les divers aspects que peut présenter la langue d'une race. »

La langue des Canadiens-français, par exemple, peut être envisagée soit comme question de droit international, soit comme question de droit constitutionnel, soit enfin comme question de droit naturel ou de droit historique ou simplement de droit patriotique.

Le fanatisme a attaqué la langue des Canadiens-français de différentes manières ; il a même employé contre elle d'abord la persécution ouverte, puis la proscription légale, enfin la supercherie ; mais toujours en vain.

Et, en ces derniers temps, le fanatisme est revenu à la charge, renouvelant ses attaques contre notre langue française en tant que garantie par les traités et la constitution. De là son affirmation que les traités et les constitutions n'existent point pour durer toujours. Non, sans doute, les traités et les constitutions « en soi » ne sont pas éternels ; mais la justice qui en est le fondement, ne finira pas. Au reste, que, par suite du fanatisme et des principes révolutionnaires la justice elle-même finisse, pour un temps au moins, par être étouffée, restera toujours le Droit naturel qui est bien au-dessus des traités, des constitutions et de toutes les conventions humaines. Et le Droit naturel, même sans parler du Droit historique, suffira toujours à la défense de notre langue.

Mais la langue peut encore être considérée comme question inséparablement liée à la religion ; et c'est comme telle que, pour le moment, je préfère la considérer et la défendre : car la considérer et la défendre comme question intimement unie à notre religion, c'est en même temps réfuter ce bon Anglais (Lord Grey), très rusé, pense-t-il, qui espérait nous persuader d'adopter la langue anglaise et de renoncer au français à cause des graves périls que, selon lui, la France Moderne fait courir aujourd'hui à notre foi.

1° Il n'est pas, chez nous, de question qui nous fasse voir — comme cette question de langue — combien les intérêts de la Patrie et de la Religion sont étroitement unies. Et bien que quelqu'un qui n'envisagerait la question de la langue qu'au simple point de vue patriotique ne saurait suffisamment répondre aux objections.

(*a*) Dire, en effet, que les Français sont les fondateurs, les pionniers du Canada et que nous, Canadiens-français, nous sommes leurs héritiers et leurs continuateurs, ce serait oublier que nous ne sommes plus sous la domination française.

(*b*) Ajouter que les traités, avec cette domination nouvelle — la domination anglaise — nous garantissent les droits de notre langue : ce serait nous attirer comme réponse que personne ne veut rompre ces traités, mais qu'il s'agit d'une entente et de notre libre choix, pour notre bien commun.

(*c*) En vain prétendrait-on qu'il serait honteux d'abandonner ce qui a coûté tant de luttes à nos grands patriotes, il nous serait répondu que les circonstances sont changées, que ces patriotes se sont alors battus ainsi pour leur langue, parce qu'ils y voyaient le bien commun ; mais qu'aujourd'hui, n'y trouvant plus les mêmes raisons, y trouvant même des raisons contraires, ils n'en agiraient plus ainsi, à moins de cesser d'être de vrais patriotes.

(*d*) Dire enfin qu'il faut conserver la langue française en prévision d'un Canada indépendant et français en Amérique, ce serait nous faire dire que devant des intérêts immédiats et certains, nous nous berçons de belles illusions, de patriotisme chimérique, etc.

2° Oui, comme on l'a fort bien dit, la question de la langue française est pour nous, Canadiens-Français, avant tout, une question religieuse. De là pour nous son extrême importance : et voilà pourquoi, avant tout et par dessus tout, il nous faut y tenir.

(*a*) Le zèle que l'on met à faire disparaître notre langue française à cause du danger religieux que nous font courir les doctrines modernes de la France, c'est, notez bien tout d'abord, un zèle suspect. Quand est-ce qu'un Anglais hérétique s'est sincère-

ment constitué le défenseur des croyances d'un catholique romain ? et en retour de ce prétendu péril évité, que nous donnerait l'Angleterre pour rassurer nos croyances ? quelle littérature, quels auteurs anciens ? quels hommes et quels auteurs modernes ?

(*b*) Quel enseignement remplacerait l'enseignement français dans nos écoles ? Les écoles une fois devenues nécessairement publiques, communes, quelles accointances y auraient nos enfants ? Y serait-il question de religion ? Les ministres protestants eux-mêmes se plaignent qu'il n'y a plus de religion dans les écoles d'Ontario ; et le premier ministre d'Ontario leur répond, donnant un double soufflet au protestantisme, en disant qu'il est impossible d'y enseigner la religion, parce que les familles des différentes sectes auraient droit de se plaindre que l'on commentât la Bible contrairement à leurs croyances particulières ; dès lors, dit-il, l'école deviendrait une source de discorde sociale.

(*c*) Ne résulterait-il pas bientôt de ces écoles communes, de ces accointances, de ce silence sur la religion, de cette neutralité en un mot, l'indifférence, la tolérance outrée des personnes et des idées, de toutes les religions considérées comme également bonnes, par conséquent un catholicisme affadi, de tous les catholicismes malades le plus incurable ? Et cela, officiellement, systématiquement et à brève échéance ?

(*d*) En acceptant comme sienne la langue anglaise, le Canadien-Français, habitué depuis la cession du Canada à une puissance hérétique et à considérer par conséquent la langue anglaise, la langue des vainqueurs, comme langue hérétique, ne poserait-il pas, par là, un acte qui le disposerait à accepter en même temps toutes les conséquences que je viens d'énumérer ? à les accepter beaucoup plus vite que les Irlandais, mieux préparés que nous à réagir et qui néanmoins en certains milieux, surtout aux Etats-Unis, en ont tant souffert ?

(*e*) La langue étant, comme la foi, et quelquefois plus que la foi elle-même, le moyen le plus efficace, pour une puissance, ou une race plus forte, de s'assimiler une puissance plus faible, l'abandon de notre langue ne serait-il pas l'instrument fourni à l'Angleterre de nous assimiler « complètement et en toutes choses ? »

(*f*) Beaucoup d'œuvres littéraires, etc., de la France moderne sont immorales et démoralisantes, c'est vrai. Mais les plus perverses et les plus démoralisantes ne sont-elles pas ordinairement traduites par les Anglais ? Cela est tellement le cas qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, beaucoup de lecteurs et de conservateurs de bibliothèques croient que toute la littérature française se borne à Balzac, à V. Hugo, à Michelet et à Zola. Serions-nous alors préservés du péril ?

3° Que perdrions-nous en perdant notre langue et nos relations avec la France ?

(*a*) Nous perdrions d'un seul coup tout ce qui pour un Canadien-français s'attache inséparablement à la langue française. Ce qui veut dire plus qu'on ne pourrait énumérer : une foule de souvenirs pieux, de traditions, de récits, de chants, de vérités, qui, à vrai dire, je l'avoue, ne sont pas la religion, mais qui y tiennent et nous y tiennent ; qui nous y tiennent si bien, et semblent si véritablement en faire partie, qu'à cent reprises diverses et dans les circonstances les plus variées, des Canadiens, convertis après des années de séjour aux Etats-Unis, ne donnent pas

d'autre réponse, sous mille formes diverses, à cette question : « Et pourquoi donc avez-vous ainsi abandonné votre religion ? Eh bien, mon Père, j'avais abandonné le français, voyez-vous... — Mais vous aviez des prêtres irlandais : la religion n'est pas affaire de langue. — C'est vrai, mais il me semblait, après cela, qu'il n'y avait plus de religion pour moi. »

Toutes ces pratiques, coutumes, traditions sont, pour les Canadiens-Français, quoi qu'on dise, comme les gardiennes, les indices, l'entourage de la religion. Ils ne les confondent pas avec elle ; mais quand elles ne sont plus, ils croient, inconsciemment, que l'autre ne peut plus et ne doit plus y être. C'est pour eux comme l'entourage d'une maison : quand on voit que l'herbe y pousse et les ronces, que les palissades sont brisées, le jardin en friche, les carreaux cassés, etc., on se dit : le maître n'est plus là. De même, quand l'âme canadienne-française n'a plus pour l'entourer sa langue, ses traditions, ses coutumes, etc., l'hôte de cette âme, la foi, souvent, généralement n'y reste plus.

(*b*) Avant d'être exposé à la perversion des auteurs modernes français, le Canadien instruit et par lui le peuple, étudie les auteurs classiques. Il y trouve, avec des modèles littéraires, des défenseurs de ses croyances. Qui remplacerait, en anglais, Bossuet, Bourdaloue, même Racine et Corneille, nos grands historiens catholiques, nos orateurs, Veuillot, de Bonald, de Maistre, toute cette littérature pieuse, ces monographies admirables du XIX[e] siècle, la vie de nos héros, de nos pères, de nos missionnaires, tous ces beaux exemples qui suscitent les vocations et font les grands défenseurs des belles causes ?

(*c*) Parmi les hommes ainsi formés à l'école des maîtres français, il y aura sans doute des défections ; mais combien d'autres y garderont les armes pour combattre les doctrines nouvelles ? Le français apporte, il est vrai, des poisons ; mais il les prévient d'abord, et il continue ensuite de fournir des contre-poisons. En serait-il ainsi de l'anglais ?

(*d*) Les mauvaises doctrines françaises sont dangereuses, — oui, beaucoup, surtout parce que jusqu'ici on n'a pas cru suffisamment à ce danger et qu'on ne l'a pas assez combattu. Mais il n'en est plus tout à fait ainsi et surtout il n'en sera pas ainsi à l'avenir. De plus, les doctrines mauvaises suscitent des adversaires et forcent les catholiques à former leur camp et à serrer leurs rangs. Bien réfutées, elles rendent meilleurs ceux qui sont bons ; elles secouent l'arbre d'où tombent les fruits gâtés. Tandis que avec l'assimilation anglaise, point de lutte. Ce serait l'affadissement, ce serait la masse de fruits, bons et mauvais, se gâtant, plus lentement peut-être, mais tous ensemble.

(*e*) La langue anglaise, chez nous, ce serait la rupture non seulement avec les livres, avec l'apologétique, avec les contre-poisons, etc., de la France, mais aussi avec les hommes, — avec les religieux et les religieuses — avec les prêtres et les laïques, qui de tout temps ont travaillé, au Canada, pour nous et pour la gloire de Dieu.

(*f*) Renoncer à notre langue, serait encore tuer dans notre race le plus puissant moyen d'émulation ; denoncer à la continuation de l'œuvre de ceux qui sont nos modèles et nos pères, ce serait avoir honte d'enseigner à nos enfants notre propre histoire. Ce serait décourager la génération qui se lève, en la forçant à recommencer à neuf l'histoire, à refaire des traditions, après avoir brisé

les nôtres, celles des ancêtres. Ce serait faire, en un mot, de notre peuple abaissé, ce qu'on fait d'un enfant découragé, après l'avoir tellement humilié qu'il ne se croit plus bon à rien et n'espère plus de succès dans l'avenir Bref, nous serions des déracinés : c'est-à-dire des Français qui tâchent de se former une mentalité anglaise ; des petits hommes à qui l'on donne de grands habits qui ont servi à d'autres ; des patriotes qui ont vendu des sentiments sacrés, par intérêt, en croyant devenir des hommes d'affaires ; — des tolérants qui donnent, donnent toujours sans rien recevoir ; des courtisans qu'on aura raison de mépriser ; des catholiques d'une religion affadie et si bien dépouillée qu'ils ne la reconnaîtront plus.

C'est ainsi, semble-t-il, que nous pourrions répondre à ce grand personnage qui nous conseillait, il n'y a pas encore un an, d'abandonner le français pour la langue anglaise, disant que nous aurions beaucoup à gagner et rien à perdre, si nous adoptions l'anglais et renoncions à la langue française, qui nous expose aujourd'hui au danger des doctrines perverses de la France moderne.

— On me permettra de citer, en terminant, ces paroles de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, qui se lisent dans le *Devoir*, du 20 octobre 1910 :

« M. Bourassa, respectueusement, mais fermement, posa la thèse
« franco-canadienne. Il est loyaliste. Tous le sont au Canada. Nul
« ne songe à violer la foi jurée à l'Angleterre... Les Canadiens ont
« versé leur sang pour la cause de l'Angleterre. Ils en verseraient
« encore. Mais qu'on ne leur demande pas d'abandonner leur
« langue.

« Leur langue, c'est leur passé ;
« Leur langue, c'est leur avenir ;
« Leur langue, c'est leur race ;
« Leur langue, c'est plus que tout cela :
« Leur langue, c'est leur foi. »

La citation est longue, elle n'est pas déplacée, car on ne saurait mieux exposer et défendre les pensées et les actes de Mgr Langevin, ni mieux justifier la fierté de son attitude et l'opiniâtreté de ses combats sans fin .

Son ardeur ne connaissait ni le nombre de ses adversaires, ni des limites au champ de bataille. Comme si tout le Canada n'eut suffi à sa dévorante activité, on l'appelait encore aux Etats-Unis, dans Rhode-Island, peuplé de Canadiens-Français.

Depuis quelque temps, l'abbé Béland, curé de la belle paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur de Central Falls, sollicitait la présence de l'archevêque de Saint-Boniface pour la bénédiction de sa nouvelle école, cérémonie qu'il voulait émouvante et solennelle.

Mgr Langevin accepta de présider cette solennité, mais deux fois il fut contraint, pour diverses causes impérieuses, de différer son voyage. Enfin, il se mit en route, accompagné de son frère Hermas et de son ami l'abbé H.

Bernard. Il arrivait à Notre-Dame du Sacré-Cœur de Central Falls le samedi 22 octobre 1910, et le lendemain, dimanche, il prêchait à la grand'messe ; l'après-midi, il bénissait l'école au milieu d'une énorme affluence de fidèles, même d'hérétiques. Il prenait de nouveau la parole et commentait ce texte : « Seigneur, enseignez-moi la bonté, la discipline, la science » :

Sa Grandeur montra comment l'éducation chrétienne est utile et précieuse pour donner au pays des citoyens loyaux, intègres et utiles, à l'Eglise, des fidèles sincères et vaillants. Il définit les droits de l'Etat, de l'Eglise et de la famille en matière d'enseignement et d'éducation, proclame les droits sacrés et inviolables des parents touchant l'éducation de leurs enfants, droits que l'Etat ne peut s'arroger que par une violation brutale du droit naturel et par l'acte de tyrannie le plus odieux.

« Il félicite les paroissiens de Notre-Dame du Sacré-Cœur de leur dévouement pour la cause de l'éducation, dévouement dont la magnifique école qui vient d'être érigée au coût de $ 75,000, fournis par la seule générosité des catholiques canadiens qui sont déjà obligés de payer des taxes pour les écoles publiques, neutres, est le plus beau, le plus noble témoignage.

« C'est que, ajoute-t-il, vous avez deux intérêts primordiaux à défendre : la foi de vos enfants qui est en réel danger dans les écoles publiques neutres et *la langue française que Dieu vous a donnée et que vous devez conserver comme un précieux dépôt.*

« Sans doute c'est un impérieux devoir pour vous de faire enseigner l'anglais à vos enfants, et cela tant dans leur intérêt personnel, car un homme qui parle deux langues en vaut deux, que dans l'intérêt de la grande République où ils vivent et qui doit trouver en eux ses meilleurs citoyens. Mais il ne faut pas oublier que vous avez non seulement *le droit* mais *le rigoureux devoir de protéger, de défendre la langue de vos pères*, car il ne fait nul doute et l'expérience n'est que trop là pour le prouver, que de la conservation de votre langue dépend en grande partie la conservation de votre foi.

« D'ailleurs, tel a été de tout temps le sentiment de l'Eglise qui, à l'exemple des apôtres, n'a jamais voulu arracher la langue des peuples pour les enseigner et leur conserver la foi, mais au contraire s'est toujours mise à la portée des peuples pour leur enseigner en leurs langues les vérités de la foi... »

Durant la séance publique qui suivit le banquet du soir, M. Pothier, gouverneur de l'Etat, fit l'éloge de Mgr Langevin, champion des libertés scolaires et, après lui, le Dr Gagnon lui lut une adresse couverte d'applaudissements enthousiastes. Il dit notamment :

« Monseigneur,

« Le 19 mars 1895, nos frères Canadiens-Français des bords de la Rivière Rouge étaient en liesse ; et la vieille cathédrale de Saint-Boniface, parée de ses plus riches ornements, voyait avec orgueil

s'agenouiller dans son sanctuaire un nouveau pontife, celui qui désormais serait le premier pasteur de l'Eglise métropolitaine de l'Ouest canadien. Ce jour-là, les restes de Mgr Provencher et de Mgr Taché durent tressaillir de contentement dans leur tombeau ; car le successeur des deux grands évêques était bien l'élu de la Providence, dans ces jours sombres et difficiles.

« Depuis cinq ans, contre les droits les plus imprescriptibles et les plus sacrés, les catholiques du Manitoba se voyaient obligés de fuir des écoles qu'ils soutenaient de leurs deniers, parce que de ces écoles la religion catholique était bannie. Pour dominer cette lutte ardente entre la justice et la force, pour ranimer les courages défaillants, pour grouper sous un seul drapeau les défenseurs de la justice opprimée, il fallait un chef prudent, mais non de la prudence du siècle ; il fallait un chef intrépide qui ne reculât devant aucun dévouement, aucun sacrifice, fût-ce même le sacrifice de la vie ; il fallait un évêque, un apôtre, à la volonté d'acier, au cœur d'or, à la parole de feu. Et ce chef, et cet évêque, et cet apôtre — que votre modestie nous pardonne, ô Monseigneur, — ce fut Votre Grandeur.

« Votre vénéré prédécesseur, au soir de sa vie, jeta un regard sur son entourage ; et, après s'être recueilli devant Dieu, il désira vivement placer sur vos épaules son manteau et dans votre main sa houlette. Les vœux du vieil évêque devaient être exaucés.

« Et depuis plus de quinze ans, appuyé sur les principes immuables de l'Eglise, sur des garanties constitutionnelles, sur les paroles de Léon XIII, vous n'avez cessé de proclamer, à l'Orient comme à l'Occident, que le droit ne meurt pas, que la question des Ecoles du Manitoba n'est pas réglée. A certains jours, nous le savons, Monseigneur, vous avez souffert, votre âme a été meurtrie par la douleur, il vous a fallu livrer bataille ; vos ennemis s'imaginèrent un moment vous avoir vaincu. Ils crurent peut-être que le soldat du Christ était mort ; il était blessé, mais il n'était pas mort... Ah ! qu'il fit un beau geste quand les satellites du spoliateur voulurent arracher aux murs de l'école l'image du Christ Rédempteur : « Venez la prendre ! » s'est-il écrié, avec la bravoure du Chevalier sans peur et sans reproche. Et le Christ resta là pour veiller sur les enfants et les bénir.

« L'on vous a dit : « Cessez de réclamer ; faites silence. » Mais vous avez répondu comme autrefois saint Paul et après lui le saint évêque des Trois-Rivières, Mgr Laflèche : « *Verbum Dei non* « *est alligatum :* Non, il n'y a pas de chaînes pour le Verbe de « Dieu ! » On vous a dit encore : « Vous êtes un politicien ! » et vous avez répondu en évêque : « Ce n'est pas mon rôle de causer « des embarras à aucun chef politicien, car je ne suis pas appelé « à donner des législateurs à mon pays, mais je dois déclarer la « vérité quoiqu'il en puisse résulter. C'est ce que je fais quand « je maintiens que la question des écoles n'est pas réglée par l'en- « tente de 1897 ; que notre peuple catholique souffre la plus ou- « trageante injustice et que les autorités à Ottawa et à Winnipeg « manqueront à leur devoir tant qu'elles s'abstiendront de con- « clure une entente qui rendra à la minorité catholique du Mani- « toba la jouissance de ses droits. »

« Et nous, Monseigneur, témoins de votre vaillance en face des ennemis de notre foi et de notre langue, nous avons applaudi et nous avons senti nos cœurs battre plus fort. Comme nous vous admirons ! Comme nous vous aimons depuis longtemps !

« Aussi bien, nul ne pourra vous faire connaître toute la reconnaissance qui déborde de nos âmes en ce moment. Six jours et six nuits vous avez voyagé pour vous rendre à l'invitation de notre cher curé et nous annoncer des paroles de paix... Cet après-midi, à l'heure où notre très vénéré premier Pasteur faisait descendre les bénédictions du ciel sur une école franco-américaine, il nous était si agréable de voir ici l'invincible défenseur des écoles du Manitoba !

« Oui, Monseigneur, votre présence et vos éloquentes paroles ont ensoleillé et réconforté nos âmes. Chez nous comme là-bas, vous ne l'ignorez pas, vous foulez une terre qui a entendu bien souvent sonner le clairon des batailles autour de l'école. Il n'y a pas un quart de siècle que dans la République américaine des millions de voix criaient encore qu'il fallait détruire l'école catholique pour ne laisser subsister que l'école publique neutre. Grâce à la haute protection des supérieurs ecclésiastiques éclairés, au dévouement de nos prêtres, à la générosité des fidèles, à l'organisation merveilleuse de nos paroisses, nous sommes restés debout durant l'assaut ; et chaque jour des écoles catholiques et françaises s'élèvent à côté de l'église où l'on parle français, où l'on prie dans la langue des anciens venus de la Province de Québec.

« C'est ainsi qu'à Central Falls, vous trouvez près de l'église Notre-Dame du Sacré-Cœur un beau collège, une école comparable aux plus beaux monuments du même genre, et douze cents enfants catholiques canadiens-français qui viennent y recevoir avec une science de bon aloi, des leçons de piété et de patriotisme.

« Au spectacle de ces troupes de jeunes franco-américains qui poussent sous l'œil de Dieu, à l'ombre du clocher paroissial nous osons espérer que demain notre race n'aura pas dégénéré.

« Nos rêves de gloire, Monseigneur, où peuvent-ils s'arrêter, quand ce soir nous apercevons à côté de Votre Grandeur dans la personne distinguée de l'un des nôtres, le gouverneur du Rhode-Island ? Que sera donc l'avenir quand le présent est déjà si beau ?... »

C'est avec une toute autre perspicacité qu'à Toronto et London, avec un sens autrement profond, délicat et vrai de l'intérêt supérieur de l'Eglise au Canada en général, dans les provinces de l'Ouest en particulier, que Mgr Langexin, Primat de ces provinces, veillait à la culture nationale des Canadiens-Français. Sa générosité, sa prudence, ne faisaient pas tort à son énergie, qui se manifestait encore, le 12 juin 1910, quand il écrivait au Père Guillaume Charlebois, O. M. I., Supérieur du scolasticat des Oblats à Ottawa : « Vous devez continuer à donner à nos frères une éducation SOCIALE, afin qu'ils ne soient pas des étrangers dans le monde religieux de leur propre pays, et afin de les garantir aussi du virus libéral. Vous faites là une œuvre excellente et il faut plaindre les aveugles qui la méconnaissent. Sommes-nous les seuls à n'avoir pas de patrie ? Tous seront-ils chez eux chez nous, sans nous permettre d'être libres chez nous ? C'est le réveil d'un peuple. Espérons, prions, et travaillons fort. »

CHAPITRE XXI

SOMMAIRE. — Le cardinal V. Vannutelli, légat du Pape, à Saint-Boniface. — Autres visites. — Sacre de Mgr O. Charlevoix. — La campagne de presse de Patricius. — Attitude loyale des catholiques allemands. — L'Université de Manitoba. — Erection du vicariat apostolique du Keewatin et du diocèse de Régina. — Sollicitude de Mgr Langevin pour les Ruthènes ; il bâtit un petit séminaire ; il encourage les hommes de bonne volonté. — Le Congrès de langue française.

A l'issue du Congrès Eucharistique, avec une suite nombreuse, sur l'initiative de Mgr Langevin, le Cardinal Vincent Vannutelli se rendit à Saint-Boniface, où il arriva le 18 septembre 1910.

L'archevêque et M. Roblin, alors premier ministre de la Province, et bien que protestant, attendaient le représentant du pape à la gare de Winnipeg. C'est en tête d'un cortège de 150 automobiles que Son Eminence, accompagnée de Mgr Langevin et du maire de Saint-Boniface, gagna la cathédrale. Là, tour à tour, archevêque en chaire, maire au pied du trône du légat, lurent une adresse à l'auguste visiteur, qui répondit à l'un et à l'autre en termes particulièrement flatteurs. Le légat bénit ensuite la pierre angulaire du Petit Séminaire que Mgr Langevin projetait de construire depuis nombre d'années. Le jour même, il y eut banquet au Collège des Jésuites. Le lendemain eut lieu la visite des établissements religieux de Winnipeg, et des églises polonaise, ruthène et allemande ; à trois heures de l'après-midi réception au palais législatif par le lieutenant-gouverneur et les ministres de la province. Le même jour, à 6 heures du soir, le Légat partait pour Saint-Paul en Illinois, Etats-Unis, « son passage à Saint-Boniface ayant causé à son digne archevêque une joie sans mélange, alors que le Cardinal n'eut, de son côté, aucun motif de se plaindre de sa réception, n'ayant pu qu'admirer tout ce qu'il avait vu ».

Mgr André Szeptycki, archevêque de Lemberg, suivit de fort près le Légat dans Saint-Boniface. En sa qualité de métropolite des Ruthènes du monde entier, il eut aussi toutes les raisons voulues de satisfaction. Ce prélat, arrivé le 8 octobre, séjourna quelques jours seulement sur la Rivière-Rouge, visitant à Winnipeg et aux environs ses coreligionnaires, leur faisant beaucoup de bien. Il par-

courut ensuite l'Ouest « en missionnaire plutôt qu'en archevêque ».

Le 30 novembre 1910, Mgr Langevin sacrait à l'Assomption Mgr Ovide Charlevoix, frère de R. O. Guillaume Charlevoix, supérieur du scolasticat des Oblats d'Ottawa : c'était pour lui un nouveau suffragant, nommé évêque de Bérénice et vicaire apostolique du Keewatin, territoire situé au N.-O. du Manitoba. Mgr de Saint-Boniface fut aussi heureux de cette nomination qu'il devait l'être bientôt de celle de Mgr Mathieu, recteur de l'Université-Laval de Québec, au nouveau siège de Régina, autre évêché détaché de l'immense diocèse de Saint-Boniface et comme tant d'autres convoité par les Irlandais.

On n'a pas oublié la fameuse délégation des *onze* Irlandais de Winnipeg venue à Saint-Boniface pour exposer à Mgr Langevin des vœux abracadabrants, dont l'un exigeait de lui un évêque du goût, de la race et à la mesure des Irlandais qui ne pouvaient plus se sauver autrement. Econduit et pas content, l'un de ces délégués, paysan de la Rivière-Rouge, autant qu'on pouvait être ailleurs paysan du Danube, ne put digérer sa mésaventure. Il chercha donc à se dégonfler de sa bile en la répandant en violentes récriminations, en basses injures anonymes, comme il convenait à pareil chevalier, dans les colonnes toujours hospitalières pour de telles infamies de la venimeuse *Free Press* de Winnipeg.

Telle fut l'insistance et l'indignité de cette campagne de presse, encouragée par les actes et les propos du cardinal Bourne, l'évêque Fallon et autres Irlandais, que tous les catholiques, même les immigrés, crurent devoir protester énergiquement.

C'est, en effet, le 6 octobre 1910, que le pseudonyme PATRICIUS fit paraître dans la *Free Press* la première d'une série de lettres odieuses. Elle donna lieu à une vive controverse. Pour se donner plus de surface et de poids, Patricius ramassait dans le *Tablet* de Londres, organe du cardinal Bourne, des assertions outrancièrement fausses dont les Irlandais d'Ottawa et de Winnipeg avaient préalablement fourni le thème et sollicité la diffusion, afin de mieux amorcer en Canada leur campagne tendancieuse et diffamatoire. Il s'attaquait aux Canadiens-Français, à leur langue, à leurs œuvres ; il trouvait le plus naturellement du monde que la race qui avait donné le jour aux Eglises du Nord-Ouest étaient, à tout bien considérer, la grande pitié de ce pays infortuné ! C'est d'abord une

réponse à la réplique cinglante que fit H. Bourassa à l'archevêque de Westminster au Congrès Eucharistique de Montréal, et c'était aussi le prélude à des attaques inqualifiables contre Mgr Langevin.

Dans son ardeur à défendre le cardinal Bourne, qui se fit l'interprète indiscret des vœux irlandais, dès sa seconde lettre à la *Free Press*, Patricius s'en prenait déjà à Mgr de Saint-Boniface qui, s'il veut bien se dire le « grand blessé de l'Ouest », fit lui-même, dit-il, de Mgr Merry del Val le « Blessé de Winnipeg ! » Ne s'était-il pas, en 1897, lors de l'arrivée de ce Délégué postolique, réfugié à Quapelle pour mieux faire sentir sa défiance et son mépris pour ce représentant du Pape, pour le siège apostolique lui-même ! ! !...

Engagé sur ce ton et dans cet esprit, réponses et répliques se succèdent dans ce *dépotoir* de Winnipeg et à côté de ce ruisseau fangeux. Toutes les questions agitées déjà dans le *Mémoire irlandais*, dans le Mémoire relatif à l'Université d'Ottawa, en celui du Congrès du Parler français d'Ottawa, sont rappelées, développées avec aigreur et violence ; elles sont également réfutées avec précision et vigueur, polémiques qui se poursuivirent d'octobre 1910 à mars 1911, à la grande affliction de Mgr Langevin. Outre Patricius, Crusader, W. de Manbey, P. Callaghan, le P. Arthur Bénoit, Minck, un catholique romain, le Dr Devine, le P. Carrière s. j., le P. Cherrier, Paddy, Bertrand A. Smythe Pigott, J. Milway Filion s. j., Patrick W. Meagher, E.-A. Garratt, John Mc Lean, J. A. Beaupré, J. H. Beaubien, D. Waldo Guertin, A. P. Mc Diarmid, Norman R. Wilson, Roger Goulet, A. H. Réginald Buller, G. W. Baker, et nombre d'anonymes se jetèrent dans la mêlée au cours de laquelle le Dr Devine se surpassa par son hypocrisie, faisant suivre les noms des cosignataires de son article de la *Free Press*, 7 février 1911, d'accusations et de réflexions révoltantes, qui tendaient à faire croire à des compromissions ou à des dissentiments intestins jusque dans les communautés religieuses, particulièrement chez les Oblats.

Il faut savoir gré aux catholiques immigrés, aux Allemands surtout, d'avoir pris la défense de leur archevêque outragé.

Chaque année, les catholiques allemands imitant l'exemple que leur donnaient depuis longtemps leurs frères d'Allemagne, tenaient un grand Congrès, assemblée que Winthorst eut appelée *sa grande manœuvre d'automne*. C'est

par de telles assemblées populaires que le Centre allemand prépara de grandes victoires. « Les hommes courageux ne manquèrent pas au Centre allemand, mais le fac- « teur actif qui assura leur triomphe, ce fut la foule obscure et anonyme à laquelle ces Congrès façonnaient une âme et qu'ils avaient disciplinée. Les prêtres de paroisse dévoués au bien de leurs ouailles, les parents chrétiens déterminés à tout sacrifier pour sauver de l'école neutre l'âme de leurs enfants, les électeurs des faubourgs et des campagnes inébranlables dans leur fidélité à soutenir de leurs votes les partisans de la liberté religieuse, voilà quelles furent les grandes forces qui brisèrent les entraves de la persécution et conquirent à l'Eglise d'Allemagne le respect et la liberté. »

Les résolutions adoptées alors par le Congrès de Régina, auquel assistaient 4.000 délégués, démontrèrent que les Allemands de l'Ouest étaient devenus une force avec laquelle il fallait compter.

Parmi ces résolutions nous lisons :

« Nous, Catholiques allemands de l'Ouest canadien, réunis en congrès les 8, 9 et 10 août 1911, portons à la connaissance de tous et de chacun les résolutions suivantes :

« ... Attendu que nous avons appris avec le plus grand plaisir la nomination de Mgr O.-E. Mathieu au siège épiscopal de Régina, nous lui offrons au nom de tous les catholiques de langue allemande de l'Ouest une très cordiale bienvenue et nous lui donnons l'assurance que les catholiques allemands s'efforceront toujours d'être comptés parmi ses plus fidèles et ses plus obéissantes ouailles. (Les Irlandais en minorité avaient brigué ce siège comme tant d'autres)

« Attendu que nous sommes opposés en principe aux écoles neutres pour l'éducation de notre jeunesse catholique et que nous favorisons des écoles confessionnelles soutenues par notre population catholique, — et bien que nous donnions crédit aux gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba pour leur bienveillance à notre égard, — nous ne pouvons pas ne pas exprimer l'espoir que, conformément à la Constitution du Canada, les droits des catholiques aux écoles confessionnelles seront un jour reconnus et insérés dans les lois de nos provinces respectives.

« Attendu que nous honorons et aimons sincèrement notre chère langue maternelle allemande comme un précieux héritage de nos ancêtres, nous considérons que c'est pour nous un devoir sacré de pourvoir de notre mieux à ce qu'elle soit parlée et conservée à l'église, à l'école et à la maison, de telle sorte que ce précieux héritage puisse être transmis à nos descendants. (Les Canadiens-français ne tinrent jamais d'autre langage.)

« ... Attendu que ce Congrès considère comme un *agréable devoir* d'offrir par présente à l'épiscopat de l'Ouest canadien notre haute appréciation et nos sincères remerciements pour la *généreuse* et *impartiale sollicitude* pastorale que LL. GG. Nos Seigneurs Lan-

gevin, archevêque de Saint-Boniface, Legal, évêque de Saint-Albert, Pascal, évêque de Prince-Albert, ont donné à *tous* les catholiques *sans distinction de nationalité et de langue, nous protestons avec indignation contre les attaques injustes et non catholiques faites à la fois dans ce pays et en Angleterre par certains groupes dans le cours de l'année dernière contre l'épiscopat de l'Ouest du Canada et spécialement contre S. G. Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface.*

« Nous remercions sincèrement S. G. Mgr l'évêque de Prince-Albert qui, par la célébration d'une messe solennelle pontificale, a appelé les bénédictions de Dieu sur notre Congrès et qui, par sa présence à toutes nos réunions, a montré le grand intérêt qu'il porte au bien-être des Allemands catholiques. Nous remercions également S. G. Mgr l'archevêque de Saint-Boniface et NN. SS. les évêques de Saint-Albert et de Régina pour leurs encourageants messages qui sont une nouvelle preuve de leur sympathie pour nos aspirations. De plus, nous remercions les membres du clergé, le comité local et les autres membres de la paroisse Sainte-Marie de Régina des travaux considérables et des sacrifices qu'ils se sont imposés pour rendre notre séjour à Régina si agréable et les résultats de notre Congrès si brillants. Finalement, nous remercions les Conseils de Régina des « Chevaliers de Colomb » et de la C. M B. A., aussi bien qque le maire de la ville, des marques de sympathie qu'ils ont témoignées à notre Congrès... »

A la rigueur, on aurait pu expliquer, chez ces Allemands, de la réserve, voire même quelque antipathie pour une autorité française dont une presse malveillante dénonçait sans cesse et à tout propos les intentions pourtant généreuses et les actes toujours bienveillants, mais dont le patriotisme élevé était travesti en un chauvinisme ombrageux à seule fin d'égarer l'opinion publique.

Néanmoins, les immigrés allemands, bien qu'attachés à leur langue et à leurs traditions, autant que les Canadiens-Français étaient satisfaits des égards qu'on avait pour eux, de la place honorable qu'on leur faisait dans l'Eglise ; eux, du moins, savaient reconnaître la sollicitude impartiale de leur archevêque dont ils appréciaient la bonté sans s'oublier jusqu'à vouloir disposer des mitres qui troublaient le sommeil des Irlandais.

Nous avons déjà effleuré la question de l'Université de Manitoba dans la *Vie de Mgr Laflèche*, évêque, que Mgr Taché consultait volontiers en matière grave. Il nous faut l'approfondir ici parce que, au même titre que l'Université d'Ottawa, l'Université de Manitoba fut l'objet des « grandes manœuvres irlandaises ».

L'Université de Manitoba, à vrai dire, avait un but bien déterminé et limité, avait aussi une organisation toute particulière, adaptée par ses fondateurs aux temps, aux lieux et aux personnes qu'il fallait ménager ou satisfaire.

C'est par la *Vie de Mgr Taché*, de dom Benoist, et par *les Cloches* de Saint-Boniface (numéro du 1er mai 1911), que nous sommes renseignés excellemment sur cette affaire.

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877 ; Mgr Taché s'en occupa activement. Le projet d'organisation fut discuté entre l'archevêque de Saint-Boniface, l'évêque anglican, divers membres du clergé catholique et du clergé protestant, et plusieurs laïques de l'une et de l'autre confession.

Mgr Taché voulait que l'Université se contentât d'examiner les candidats et de conférer les grades ; il repoussait énergiquement l'idée d'une Université enseignante, l'enseignement religieux ne pouvant être donné par un corps formé d'éléments disparates appartenant à des confessions différentes. Ses vues prévalurent. Sous son inspiration, la corporation du collège de Saint-Boniface, dans sa réunion du 10 janvier 1877, décida « que le collège concourrait à la demande d'une Université à Manitoba, à la condition que tous les droits, obligations et privilèges du collège, en s'affiliant à l'Université, conserverait sa parfaite autonomie. »

Par une loi passée peu après, les trois collèges établis alors dans la province, le collège de Saint-Boniface, *catholique* (1818), le collège Saint-John, *anglican* (1866), et le collège de Manitoba, *presbytérien* (1871), composèrent l'Université. Le collège Wesley, *méthodiste*, fut établi et affilié en 1888. A cette même année remonte l'affiliation du collège de Médecine, *Medical Colege*, fondé en 1883, tandis que le collège d'Agriculture, *Agricultural College*, fondé en 1903, ne fut affilié qu'en 1908. Comme il fut convenu entre les fondateurs, à l'origine, l'enseignement était donné par les collèges, indépendamment de l'Université, qui ne faisait qu'examiner les candidats et conférer les grades ; c'était donc une *fédération* de collèges.

Cependant, un groupe de protestants qui avaient des vues différentes de celles de l'Archevêque, réussit à faire insérer dans la loi, *on ne sait comment*, à la suite des articles qui bornaient les attributions de l'Université à l'examen des candidats et à la collation des grades, ces mots : *pour le présent*. Cette addition *at present*, est écrite en marge de l'acte constitutif de l'Université et porte des initiales officielles. Ce qui prouve qu'elle est postérieure à l'entente des représentants des collèges et le fait ou le *méfait* de la politique. Son insertion est cependant légale.

Elle pouvait paraître assez anodine alors, mais dans la suite les protestants s'en prévalurent pour créer des chaires d'enseignement, malgré l'opposition de l'archevêque et des catholiques.

Au début, l'Université eut donc le caractère voulu par l'archevêque, celui d'un corps neutre qui *ne distribue pas*, mais *encourage* seulement l'enseignement. « Notre Université, écrivait Mgr Taché à Mgr Grandin le 24 février 1877, n'est pas tout ce que nous pourrions souhaiter, mais bien tout ce que nous pouvions espérer dans les circonstances actuelles. » Cette création, écrivait-il le 15 mai de la même année au R^me^ P. Fabre, supérieur général des Oblats, sans être parfaite nous assure des avantages, celui surtout d'encourager les études et de faire connaître le mérite des maîtres catholiques au monde protestant. »

L'Université avait à sa tête un *Conseil Universitaire*, composé de 26 membres. Sur ce nombre, *huit* furent pris parmi les catholiques. Le 8 septembre 1877, le collège de Saint-Boniface, en acceptant l'affiliation proposée, nomma sept personnes pour le représenter à la dite Université, à savoir : Mgr l'archevêque, MM. les abbés Lavoie, G. Dugas, Forget-Despatis, et MM. J. Dubuc. J.-N.-A. Provencher et Jarvis. De plus, M. Royal fut nommé vice- chancelier.

Le Conseil Universitaire fut, à ses débuts, un corps remarquable par son esprit d'équité et de courtoisie. « Nous avions, écrit sir J. Dubuc, dans un *Mémoire concernant Mgr Taché*, des réunions assez fréquentes pour discuter l'organisation de l'Université, le programme des études et les autres questions qui étaient de notre ressort. Mgr Taché s'en occupait activement et efficacement. Sa parole était écoutée avec attention et respect, et il était rare que ses propositions, marquées au coin du sens pratique, ne fussent pas accueillies favorablement et acceptées. Les discussions étaient toujours fort courtoises dans le Conseil Universitaire, comme dans le Bureau d'Education, et une bonne entente régnait entre les divers groupes du Conseil. » « Mgr Taché, poursuit le même témoin, assista aux réunions du Conseil Universitaire jusqu'à ce que certains protestants eussent réussi à faire prévaloir leur désir d'une Université enseignante. Alors Sa Grandeur, dégoûtée de l'attitude des dignitaires protestants, qui, malgré l'entente initiale, ne voulaient tenir aucun compte des réclamations et des droits des catholiques, ne voulut plus revenir au Conseil et s'y fit représenter par

un délégué, spécialement le R. M. Cherrier, qui était déjà représentant régulier du collège de Saint-Boniface.

Mgr Taché n'ayant consenti à l'établissement d'une Université *neutre* qu'à la condition expresse qu'elle ne fut pas *enseignante*, protesta dès que ce principe eût été violé par la création de *chaires neutres* aux mains de cette *Université neutre ;* il protesta solennellement en se retirant du Conseil Universitaire. Cette attitude du vigilant archevêque projette une clarté lumineuse sur les questions délicates que nous traiterons, à savoir les *projets de certains catholiques irlandais de Winnipeg* concernant l'établissement, à proximité de l'Université, d'un collège ou résidence, d'où les élèves catholiques de *langue anglaise* iraient suivre les *cours neutres* de *l'Université neutre* avec les correctifs que nous indiquerons.

Les succès du collège de Saint-Boniface dans les concours universitaires étaient constants. Le collège possédait deux cours parallèles, absolument séparés, avec double personnel : l'un français, l'autre anglais. Ce dernier fut définitivement établi en 1906, dès que le nombre des élèves de langue anglaise justifia sa création. Les résultats d'examens publiés par l'Université du Manitoba prouvèrent que ce cours était tout à fait à la hauteur de sa tâche et que les élèves qui le fréquentaient ne le cédaient en rien à ceux des autres établissements.

Il semblait donc que dans la cironstance on ne pouvait rien désirer de mieux pour l'éducation et l'instruction des élèves catholiques de l'un et l'autre cours. Ils jouissaient d'une part des avantages que comportaient les degrés universitaires et de l'autre ils possédaient toutes les garanties d'une éducation profondément chrétienne, dans une atmosphère où il n'y avait rien à craindre pour l'intégrité de la doctrine et la rectitude de l'enseignement catholique, sous la direction des incomparables éducateurs que sont les Pères de la Compagnie de Jésus.

Néanmoins, certains laïcs catholiques de *langue anglaise de Winnipeg*, perdant de vue les immuables principes de l'Eglise sur l'éducation de la jeunesse et caressant des projets inacceptables, travaillaient à battre en brèche cette forteresse que constituait pour les élèves de toute langue et de toute nationalité le collège de Saint-Boniface. Ils voulaient en retirer les élèves catholiques de *langue anglaise*. Si encore ils avaient proposé la fondation d'un collège catholique de langue anglaise à Winnipeg, sur le plan et le modèle de celui de Saint-Boniface, il n'y aurait

eu rien à objecter. Mgr Langevin avait, dès 1907, autorisé en principe cette fondation, dont la réalisation n'était qu'une question de temps et d'argent, comme l'avait déclaré S. G. à la fameuse délégation des *onze* catholiques irlandais de Winnipeg. Ce nouveau collège, il est vrai, allait priver le collège existant d'une partie de ses ressources, rien de plus. Celui-ci n'en eût pas moins conservé ses deux cours français et anglais parallèles pour les élèves de langue française, pour ceux du Petit-Séminaire, du Juniorat des Oblats et aussi pour les élèves allemands, polonais, hongrois, ruthènes, même anglais et autres, qui auraient voulu continuer à fréquenter cette institution presque séculaire, à laquelle l'ancienneté donnait le droit de préséance sur toutes les autres affiliées à l'Université, et dont le passé glorieux était une garantie de succès pour l'avenir.

Cette perspective d'un nouveau collège catholique sauvegardait les principes sacrés de l'éducation chrétienne. La position de ceux qui travailleraient à sa fondation serait inattaquable et elle recevrait le chaleureux appui des autorités ecclésiastiques du diocèse. Malheureusement les ressources manquaient aux promoteurs de la sécession. Comprenant que les catholiques de langue anglaise au Manitoba n'étaient pas encore assez nombreux pour subvenir aux frais de construction et d'entretien d'un nouveau collège et ne pouvant non plus espérer que le diocèse ou la Compagnie de Jésus, qui avaient tant fait pour le collège de Saint-Boniface, encore suffisant, leur ferait cadeau d'une telle institution, ils eurent recours à un expédient et élaborèrent un plan.

Ce plan irlandais fut formulé pour la première fois devant le Conseil Universitaire le 8 décembre 1910 par le Dr James A. Devine, qui, pendant cinq ans, représenta le collège de Saint-Boniface dans ce Conseil. Mais le docteur avait été contraint de donner sa démission comme représentant du collège de Saint-Boniface, *précisément à cause de ses vues sur ce sujet.* Il n'assistait à la réunion du Conseil Universitaire que sur une délégation personnelle, partant irrégulière.

Il convient de rappeler que quelques années auparavant, le Gouvernement du Manitoba confia à une Commission royale le soin d'étudier le fonctionnement de l'Université et de lui faire part de ses vues sur les moyens de l'améliorer. Sept membres composaient cette commission. Deux d'entre eux, M. l'abbé A.-A. Cherrier et M. J.-A.-M.

Aikins recommandèrent le maintien de la position qu'occupaient alors les collèges affiliés comme facteurs essentiels de l'existence et de l'administration de l'Université, tandis que trois autres, M. Machray, le Dr Wilson et le Rév. J. Gordon, suggérèrent de réduire la position de ces mêmes collèges à un minimum et de faire disparaître presque entièrement leur action et leur influence dans la direction de l'Université. Les deux autres commissaires, M. le juge Cameron et le Dr Mc Intyre, partagèrent en principe cette dernière manière de voir. Naturellement, les autorités du collège de Saint-Boniface ne pouvaient pas accepter cette décision de la majorité de la Commission, qui de prime abord signifiait une reconnaissance d'indignité, ou tout au moins d'incapacité, à continuer l'œuvre que pendant plus de trente années cette institution avait accomplie avec tant de zèle et un si remarquable succès. D'où l'attitude que prirent, presque à l'unanimité, ses représentants dans le Conseil Universitaire. Mais il ne s'en suivait pas que le collège allait rompre avec l'Université, comme le faisait entendre la résolution du Dr Chown, ce qu'établissent deux déclarations du R. P. J. Carrière, recteur, dans une lettre publique, datée du 12 décembre.

Mais le 14 décembre, *seize* catholiques irlandais de Winnipeg répliquèrent par une lettre dans laquelle ils affirmaient que le docteur Devine avait été dûment autorisé à présenter leurs vues au Conseil Universitaire et qu'ils avaient unanimement approuvé sa résolution avant qu'elle fût présentée.

Cette lettre portait la signature des deux représentants laïques de *langue anglaise* du collège de Saint-Boniface dans le Conseil Universitaire : celle du Dr J. K. Barrett et celle du Dr James Mc Kenty. Celui-ci venait d'être appelé à remplacer le Dr J. A. Devine. Ces Irlandais voulaient dans l'Université d'Etat, neutre et enseignante, qu'ils comptaient voir s'organiser tôt ou tard, un collège ou une résidence où leurs enfants seraient logés, nourris et surveillés, et d'où ils se mêleraient chaque jour aux élèves des diverses dénominations protestantes et feraient leurs classes à leurs côtés, sous la direction de professeurs censés neutres, mais qui partant pourraient être même impies ou athées. Bien illusoire était le moyen imaginé pour parer à cet inconvénient, à savoir la surveillance de maîtres catholiques, voire même de prêtres, qui corrigeraient, au besoin, tous les enseignements suspects ou erronés.

Pourquoi boire à une coupe peut-être empoisonnée sous prétexte que l'antidote est tout près ? Pourquoi se contenter d'un minimum d'esprit catholique dans l'éducation quand on possède la plénitude de l'enseignement catholique ? Pourquoi soustraire cette tendre jeunesse, non encore mûrie, à l'atmosphère d'une instruction imprégnée de foi, de piété et de vérité catholiques ? C'était vraiment le point noir de la résidence.

On mettait en avant, pour justifier cette proposition, l'exemple d'Oxford. On faisait erreur cependant quand on parlait de résidence oxonienne pour les *undergraduates* catholiques. Rien de tel n'existe en réalité, si ce n'est pour les membres des communautés religieuses. Ce ne sont pas les trop jeunes élèves catholiques qui sont autorisés à étudier à Oxford, ceux dont l'âme de cire est susceptible de l'empreinte du faux comme du vrai, ceux qui ne savent pas encore se soustraire à la fascination du professeur éminent, ou sur qui la réfutation de l'erreur n'a pas encore de prise.

Pendant de longues années les évêques d'Angleterre, ayant à leur tête les cardinaux Wiseman et Manning, s'opposèrent énergiquement à la fréquentation des Universités d'Oxford et de Cambridge par les étudiants catholiques. La question ne fut définitivement tranchée que le 7 avril 1895 par un rescrit de la S. C. de la Propagande, qui déclara que la chose serait désormais *tolérée*, à condition que les *undergraduates* catholiques suivissent des cours ou conférences régulières, données par des professeurs catholiques, spécialement nommés par les évêques, sur la philosophie, l'histoire et la religion, de façon à prémunir les jeunes gens contre les fausses doctrines. Le Saint-Siège sanctionna en même temps la nomination par les évêques d'un chapelain spécial à chaque université pour prendre soin des *undergraduates* laïques catholiques.

Le Saint-Siège ne fait que *tolérer* cet état de choses dans les circonstances spéciales où se trouvent les étudiants catholiques d'Angleterre et en raison des avantages particuliers que procurent les degrés des universités si célèbres d'Oxford et de Cambridge. Ces degrés ne peuvent s'obtenir que par la fréquentation des Universités elles-mêmes, qui sont essentiellement enseignantes. De plus, ces Universités existent depuis des siècles et les catholiques d'Angleterre se trouvaient en face d'une situation qu'il leur était impossible de modifier ou d'améliorer. Il n'en était pas ainsi

au Manitoba, où l'Université accordait les degrés aux élèves catholiques sans les contraindre de suivre ses cours. Il était vraiment étrange de voir des Canadiens (Irlandais) renoncer de gaieté de cœur à une situation si enviable, quand ils auraient dû s'unir aux autorités ecclésiastiques et à leurs coreligionnaires pour la maintenir et la consolider. N'était-ce pas désarmer au moment du combat ou plus exactement fournir des armes à l'ennemi? Encore une fois, si on avait proposé la fondation d'un nouveau collège catholique avec le maintien des droits naturels et acquis des catholiques dans l'Université, nous comprendrions qu'on demandait une chose légitime en soi, et nous n'aurions pas à déplorer une démarche si contraire aux principes de l'Eglise en matière d'éducation supérieure.

Le collège de Saint-Boniface, avec ses deux cours parallèles français et anglais, suffisait à tous les besoins. Ce n'est pas assez dire pour rendre complète justice à cette institution, il faut ajouter qu'elle offrait des avantages spéciaux, d'un ordre supérieur que deux collèges séparés allaient être impuissants à procurer. Les élèves des diverses nationalités pouvaient d'abord s'y familiariser avec les deux langues officielles du Canada, tout en apprenant le latin et les autres matières du cours classique. Leur contact et leurs relations de chaque jour contribuaient, sinon à effacer, du moins à adoucir considérablement les âpretés de races, toujours dangereuses dans un pays cosmopolite comme le Canada, et constituaient une préparation très précieuse au point de vue des futurs rapports religieux et sociaux. Cette préparation offrait surtout d'inappréciables avantages à ceux qui se destinaient au ministère apostolique : formation commune à la pratique de la piété, mentalité identique sur les questions religieuses et politico-religieuses, connaissance des aspirations des diverses races et même de plusieurs langues. Une attention suivie était aussi donnée à tout ce qui pouvait ouvrir la voie aux situations libérales au milieu d'une population cosmopolite et en majorité protestante. Ces avantages constituaient assurément au collège de Saint-Boniface une situation unique et très appréciable et c'était à bon droit qu'on le qualifiait de forteresse pour les élèves de toute langue et de toute nationalité. Il est indiscutable que ce mélange d'élèves catholiques était mille fois plus efficace pour former des *Catholiques virils* que la très dangereuse fusion avec les élèves protestants, sous le fallacieux prétexte de leur procurer l'avantage d'une forma-

tion universitaire neutre (a complete university training). Malgré les incontestables avantages qu'offrait ce collège, on n'opposait nullement, bien au contraire, que toutes les sympathies étaient d'ores et déjà acquises à la fondation d'un collège catholique *anglais* à Winnipeg en temps utile. Sur les 65 élèves qui suivaient alors le cours classique *anglais* au collège de Saint-Boniface, 27 seulement étaient anglais, irlandais ou écossais. Les 38 autres étaient allemands, polonais, hongrois, ruthènes, etc., et étaient très satisfaits de l'éducation qu'ils recevaient. Leurs parents n'avaient jamais non plus manifesté la moindre plainte et étaient loin de partager l'opinion des Irlandais de Winnipeg. Ils avaient au contraire toujours témoigné beaucoup de contentement et de gratitude. Tout porte à croire que si un autre collège s'était construit à Winnipeg, ils n'en eussent pas moins continué à envoyer leurs fils à Saint-Boniface, surtout si le nouveau collège n'avait été qu'un externat. Seuls les élèves de Winnipeg, qui étaient alors au nombre de 18 sur les 65 mentionnés, ou plutôt leurs parents, semblaient se plaindre du régime du pensionnat et désirer l'externat.

Voilà l'*intrigue*, la *bonne foi* et la *prudence* chrétiennes des Irlandais de Winnipeg.

Pour résumer la question, on faisait remarquer, sous forme de conclusions, que :

1. Le projet d'amendement à l'acte universitaire préparé par la majorité du Conseil n'a pas reçu l'approbation du Gouvernement et l'on ne peut pas encore prévoir quand la question sera réglée, attendu qu'il y a de sérieuses difficultés de la part du Gouvernement et de la part de plusieurs collèges. Manifestement les choses demeureront quelque temps encore dans le « statu quo ».

2. Il ne saurait être question pour les catholiques d'Université d'Etat neutre et tous doivent combattre énergiquement ce projet.

3. Le collège de Saint-Boniface gardera son affiliation à l'Université, à moins que, contre tout droit, on ne lui rende la position intenable particulièrement au point de vue catholique et français.

4. L'établissement d'un collège catholique anglais à Winnipeg a été formellement autorisé en 1907 par S. G. Mgr l'Archevêque. Cependant les ressources pour sa construction et son entretien semblent encore manquer et il convient d'attendre que l'emplacement de la nouvelle Université soit choisi, afin de le placer à proximité.

Mgr Langevin ne pouvait assister impassible à ces agissements qui menaçaient, avec la paix de son Eglise, des situations acquises et des intérêts sacrés. Il réagit avec son habituelle prudence, sans doute, mais aussi avec la

fermeté qui convenait en la circonstance. C'est pourquoi les *Patricius Irlandais* de la *Free Press* multipliaient indiscrétions, calomies, outrages. Ils ne craignirent pas de représenter Mgr de Saint-Boniface comme un maître ombrageux, impulsif, autoritaire et vindicatif, un vitrier à casser toutes les glaces, dont le bon plaisir devait tenir lieu de foi et de loi pour tous les mortels infortunés et surtout pour les Irlandais ! Ils ravalaient ce vénérable prélat, que la commune voix de tout un peuple fidèle louait comme la bonté, le dévouement et l'honneur incarnés, au rôle avili d'agent électoral du parti protestant ; ils l'accusaient de contraindre ses diocésains à voter pour les « Bleus », alors qu'il se tenait constamment sur le terrain religieux qui domine de toute sa hauteur morale tous les enclos que rétrécit l'intérêt des partis politiques.

Cependant, si les calomnies et les basses injures de la *Free Press* pouvaient le laisser relativement indifférent, il n'en allait pas de même de la campagne tendancieuse que le cardinal Bourne tolérait dans son organe *The Tablett*, d'après les inspirations des Irlandais de Winnipeg et autres clans canadiens, dont les articles perfides, démarqués et commentés, s'éparpillaient jusque dans les Sacrées Congrégations romaines, y créaient une atmosphère pernicieuse pour les intérêts français au Manitoba.

Le *Tablett*, en captant dans les ruisseaux de la *Free Press* les ordures qu'y déposaient des *Patricius*, leur donnait une apparence honnête et l'autorité qui leur faisait totalement défaut. Rien n'était mieux fait pour affliger le cœur loyal et l'âme sensible de Mgr Langevin. Il en allait de même de la démission tapageuse des docteurs James Mc Kenty et John K. Barett, laïques irlandais qui représentaient le collège de Saint-Boniface dans le Conseil de l'Université de Manitoba. Ces deux soi-disant *Anglais* avaient échangé une correspondance avec le recteur de ce collège au sujet de leur attitude dissidente au sein du Conseil de l'Université. Ils publièrent cette correspondance précédée d'une lettre explicative dans laquelle ils déclaraient vouloir expliquer aux catholiques anglais du Manitoba les raisons qui les avaient déterminés à se démettre de leur fonction. Ils y avaient été acculés, à vrai dire, par le recteur, parce qu'ils avaient forfait à leur mandat pour une fin particulière, et trahi la cause commune des catholiques qu'ils avaient accepté de défendre.

Leurs idées, en matière d'éducation chrétienne, s'étaient affirmées erronées, contraires pour le moins à l'ortho-

doxie : ils préconisaient une Université d'Etat *neutre* que doit réprouver toute conscience catholique quand on est en droit et en mesure d'obtenir une pareille institution foncièrement chrétienne. Ces tristes sires furent les auteurs et les inspirateurs de la misérable campagne du *Tablett* et de la *Free Press*.

C'est au milieu de tels soucis, de contrariétés incessantes que lui suscitaient la morosité ou les convoitises des Irlandais, que Mgr Langevin inaugurait, le 18 mars 1911, la construction de son Petit-Séminaire, édifice superbe, dont les proportions et l'aménagement allaient répondre à la haute idée que l'archevêque se faisait d'un établissement de cette nature, sur lequel devait reposer, en quelque sorte, l'avenir même de son Eglise. Cette bâtisse s'élève au chevet de sa cathédrale et lui coûta un million de francs.

C'est encore en ce temps-là qu'il assura à l'archevêché de Saint-Boniface la propriété de l'Ile au Massacre, dans le lac des Bois, où nous l'avons vu chercher et trouver enfin les restes du P. Aulneau de la Touche, du chevalier Varennes de la Vérendrye et de leurs compagnons d'infortune.

Nul, d'ailleurs, mieux que Mgr Langevin, qui se donnait corps et âme à ses ouailles, ne se rendait compte que l'immensité de son diocèse comportait des remaniements.

Il avait donc accueilli avec bonheur la création du Vicariat apostolique du Keewatin et la nomination à ce poste, peu envié des Irlandais, du vaillant P. Octave Charlevoix. Mais ce vicariat ne le soulageait guère que de quelques postes et missions pauvres et isolés. Il en allait autrement avec la création du diocèse de Régina qu'il avait demandée lui-même et que Rome avait consentie le 18 mars 1910, en laissant néanmoins ce siège nouveau sans titulaire jusqu'en juin 1911.

Cette attente inusitée était précisément motivée par les contestations irlandaises qui visaient à la désignation d'un évêque anglais, c'est-à-dire *irlandais*. Il fallut, par des statistiques sévères, établir l'énormité des prétentions irlandaises dont le nombre infime entendait s'imposer à une écrasante majorité de catholiques français et allemands, pour aboutir enfin à la nomination du sympathique recteur de l'Université de Laval-Québec, Mgr Mathieu.

Mgr Langevin, dont un mal sournois semblait déjà emboîter tous les pas, vit dans le concours que devait lui apporter Mgr Mathieu, une assistancec vraiment provi-

dentielle, qui le remplit d'une douce joie. Aussi se rendit-il à Québec pour assister au sacre de son nouveau suffragant, qui eut lieu le 11 novembre, et son intime bonheur éclata au milieu des fêtes splendides qu'il prescrivit en l'honneur de Mgr Mathieu lors de son passage à Saint-Boniface, quand il alla prendre possession de son siège de Régina en Saskatchewan.

Cependant, les Ruthènes se multipliaient dans son diocèse. Malgré ses démarches multipliées, ses sacrificecs énormes et les vocations qu'il suscitait parmi son clergé pour que ses prêtres, en plus grand nombre, se missent en état de pourvoir au culte ruthène au sein d'une population exposée au schisme à cause de son délaissement, il ne pouvait suffire à une tâche tous les jours plus lourde. Dans une circulaire au clergé, en mai 1911, il disait en effet :

« Nous espérons recevoir enfin des prêtres du rite ruthène de Galicie, grâce à l'obligeance de S. G. Mgr Szeptycki, métropolitain de Lemberg, qui a laissé au milieu de nous l'impression d'un apôtre et d'un grand archevêque.

« Toutefois il sera impossible d'ici à longtemps, de l'aveu même du clergé ruthène de Galicie, de nous donner un nombre de prêtres suffisant pour répondre aux besoins religieux de nos milliers de Ruthènes et il faut continuer à faire appel aux âmes généreuses afin qu'il y ait encore des prêtres latins qui consentent à passer au rite ruthène. La brochure intitulée *l'Apostolat chez les Ruthènes au Manitoba. — Est-il prudent de s'y engager?* par M. l'abbé Sabourin, répond bien aux deux principales objections soulevées contre ce genre d'apostolat.

« Les succès des prêtres, Rédemptoristes et séculiers, qui ont adopté le rite ruthène et qui travaillent avec ardeur au milieu des compatriotes de Saint-Josaphat sont propres à encourager et à faire croire que c'est vraiment l'œuvre de Dieu. »

Et à propos de la construction de son Petit-Séminaire, il ajoutait :

« Les travaux de construction sont commencés depuis le 18 mai. Le plan a été préparé par M. J.-O. Turgeon, architecte, de Montréal, et l'entreprise confiée à la Compagnie J.-H. Tremblay, de Saint-Boniface et de Winnipeg.

« Le plan est à la fois monumental et artistique. Il fait honneur à l'architecte qui a déjà érigé plusieurs superbes églises dans la province de Québec. Le corps principal mesurera 180 pieds de long par 45 de large. Deux ailes de 45 pieds de longueur par 45 de largeur seront placées sur le prolongement de l'arrière. L'édifice aura quatre étages et sera surmonté d'un dôme et d'une croix, dont la hauteur totale s'élèvera à 134 pieds. L'orientation de la nouvelle bâtisse est à angle droit avec le chœur de la cathédrale. »

La fondation du Petit-Séminaire datait de 1909. Mgr Langevin annonçait l'établissement par une circulaire du 5 juin de cette année et il indiquait le but et les raisons de cette fondation en ces termes :

« Vous n'ignorez pas que dès les premières années qui ont suivi l'arrivée de Mgr Provencher, à l'âme si apostolique et si soucieuse de l'avenir religieux et social du pays, un collège classique a été commencé par ses soins et qu'il en a été lui-même un des premiers professeurs.

« Le collège de Saint-Boniface qui a eu des commencements si humbles et qui a été dirigé si habilement tour à tour par des prêtres séculiers et les missionnaires Oblats de Marie-Immaculée et qui est maintenant sous la sage direction des RR. Pères Jésuites, a rendu de grands services à l'Eglise et à l'Etat en donnant à l'Ouest canadien et surtout au diocèse de Saint-Boniface des prêtres et des laïques qui font l'honneur de leur *Alma Mater* et qui prouvent que ce collège était une pépinière de prêtres. Rien n'empêche qu'il continue encore à nous en donner. Cependant, par la force des choses et à cause de la diversité des éléments de toutes races et de toutes aspirations qui le composent, le collège devient de plus en plus Collège et moins Séminaire. Aussi, il Nous faut, selon le désir du Saint-Siège, songer à établir une institution dont le but soit la formation des clercs pour le sacerdoce ; et Nous sommes, à cette fin, entendu avec les RR. Pères Jésuites qui dirigent le collège. Les élèves du petit-déminaire de Saint-Boniface iront au collège de Saint-Boniface suivre le même cours classique et universitaire que les autres élèves.

« En conséquence, le petit-séminaire de Saint-Boniface sera commencé dès le mois de septembre prochain dans l'ancienne Académie Provencher, qui a été le berceau du collège de Saint-Boniface et qui est un monument de la sympathie et de la générosité inépuisable de la province de Québec.

« Tous les enfants et les jeunes gens ayant quelque disposition pour l'état ecclésiastique, appartenant à une famille vraiment chrétienne et ayant le degré de préparation voulu, seront admis dans le petit-séminaire placé sous Notre direction immédiate. Selon les directions du Saint-Concile de Trente, les dispositions et la volonté des élèves doivent être telles qu'elles donnent l'espoir de les voir un jour au service de l'Eglise pour toute leur vie. (Chapitre XVIII.)

« La discipline sera et paternelle et ferme, mais la piété, l'amour du travail et l'éloignement du monde devront lui imprimer un cachet tout particulier et favoriser l'épanouissement du germe si précieux et si délicat de la vocation au sacerdoce.

« Nous regrettons que la construction de Notre cathédrale et l'état de gêne financière où Nous sommes ne Nous aient pas permis de commencer plus tôt une œuvre si vitale pour le diocèse et Nous empêchent de lui donner le développement que Nous désirons. Nous n'aurions certainement pas construit si tôt Notre nouvelle cathédrale si ce n'eût été une nécessité du moment alors que l'ancienne cathédrale, détruite à Notre grand regret, après un an d'hésitation, ne pouvait plus contenir la moitié de Notre population si religieuse. Le coût de Notre cathédrale plus considérable qu'il n'aurait été dans l'Est du Canada ne dépasse pourtant pas

celui de plusieurs églises paroissiales au Canada ; et il Nous a fallu hypothéquer des terrains et assumer le fardeau d'un lourd emprunt durant quarante ans pour faire cette œuvre nécessaire et qui est la grande affirmation catholique dans tout l'Ouest canadien.

« Comme conséquence de cet état de choses, Nous ne pouvons certainement pas faire tous les frais du petit-séminaire et des œuvres du diocèse qui sont multiples et pressantes comme celles des Ruthènes, des colonies pauvres et des institutions de charité et d'éducation encore menacées de disparaître si la charité des fidèles ne vient à leur aide. Tout secours en argent, tout don de livres pour la bibliothèque du petit-séminaire, seront donc reçus avec reconnaissance. Nous n'hésitons pas à tendre la main pour Notre diocèse, où il y a tant à faire pour assurer l'avenir, alors que les vénérables titulaires de diocèses bien établis sollicitent des aumônes et reçoivent des dons généreux. »

La sollicitude de Mgr Langevin envers les émigrés catholiques de toutes origines égalait bien celle qu'il manifestait constamment et si efficacement en faveur des Ruthènes, auxquels il procurait, comme aux autres, des prêtres, des instituteurs et des institutrices, et prodiguait des secours de toute nature.

Ne laissant en friche aucune portion de son héritage, l'évêque pouvait-il refuser ses soins — nous ne disons pas les meilleurs, car il était impartial — à la partie qui fut cultivée dès la première heure et dont les fruits abondants faisaient l'incontestable richesse et l'avenir de tout le reste ? Pouvait-il négliger la race qui formait le tronc vigoureux de l'arbre touffu dont le frais ombrage et les fruits savoureux se répandaient sur tout l'Ouest qu'il rendait si attrayant et déjà si prospère ? Devait-il enfin oublier qu'il était Français, oublier aussi ce qu'avait fait et ce dont était encore capable de faire la race française dans tout le Canada ? Il ne le pensa pas.

Au contraire ! Tout ce qui touchait à l'histoire des Français au Canada l'intéressait au plus haut degré. Comme il se reposait dans l'Ile Langevin, l'ancienne Ile du Massacre dans le lac des Bois, demandant la collection complète des *Archives du Canada*, il écrivait à la Sœur Saint-Charles, supérieure de l'école Guignes à Ottawa, le 8 juin 1911 : « Jusqu'ici, nous avons vécu de la vie du campement ; il faut nous fixer et étudier l'histoire du passé au Nord-Ouest. Les Archives d'Ontario m'intéressent aussi, parce qu'il y est quelquefois question des nôtres. »

Peu après il confiait encore à la même : « B... est un serviteur insigne de son pays parce qu'il réveille et nourrit le sentiment national bien compris. Tout dépend de nous.

La nouvelle génération vaudra mieux, j'espère, que celle des abâtardis qui achètent les consciences, éteignent les intelligences, énervent les caractères, nous vendent à l'ennemi et demandent que Rome les seconde. »

A nous-mêmes, après la publication des deux premiers volumes des *Voix Canadiennes*, il disait : « Si vous n'aviez pas désigné, nommément, un collègue, je vous aurais adressé une lettre publique de remerciements. » Et nous répondions : « Nous l'eussions regretté, mettant notre indépendance au-dessus de toute approbation que l'adversaire aurait interprété malignement. » Et comme notre *Revue du Monde Catholique*, que d'aucuns en Canada trouvaient bien violente, parce qu'elle révélait enfin force faits et documents canadiens, indéniables, dont l'énormité était, en effet, d'une violence inouïe pour les innocents qui en avaient porté le poids ou subi les déplorables atteintes, il écrivait : « Celui qui travaille, lutte et se sacrifie pour faire triompher les nôtres ne doit pas être réprouvé par eux, mais encouragé... Le danger est moins du côté des adversaires qui sont forts de l'ignorance et de la fausse chevalerie,' sinon de la lâcheté, des nôtres, que de notre côté... »

Si les sympathies de Mgr Langevin vinrent à nous souriantes, fraîches comme le zéphyr au soir d'un beau jour de combat, elles allèrent tout naturellement aussi à tous ceux qui, hommes de plume ou de parole, osaient rendre à l'effort Canadien-Français la justice qui lui revenait. C'est ainsi qu'elles allèrent aux éditeurs du livre intitulé *La Race française en Amérique*, qu'il approuva en ces termes flatteurs, bien motivés :

Chers Messieurs,

Vous avez fait une œuvre excellente en publiant l'intéressant livre intitulé *La Race Française en Amérique*.

Je vous remercie cordialement de la part que vous avez faite au groupe français de l'Ouest cnadien ; nous venons de faire un recensement aussi exact que possible de la population française des deux diocèses de Saint-Boniface et de Régina, et nous avons trouvé un total de 45,559. En y ajoutant les 18,470 âmes du diocèse de Saint-Albert, et les 10,000 âmes du diocèse de Prince-Albert, chiffres donnés par NN. SS. Legal et Pascal, nous arrivons à un total de 74,029 âmes.

Il n'y avait pas plus de catholiqques de langue française en 1763, lors de la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris !

Or, ces catholiques de langue française sont organisés en paroisses régulières, comme, du reste, les catholiques d'autres nationalités, et ils entendent prêcher en français à l'égllise, chaque dimanche, des prêtres qui parlent leur langue. C'est donc une

force toute puissante. Chaque paroisse constitue un château-fort pour la foi et la nationalité ; et on peut ajouter, sans crainte, que ces groupes français sont les meilleurs appuis du drapeau britannique qu'ils ont appris à respecter comme le drapeau de leur pays, comme le drapeau sacré, défendu par leurs pères au prix de leur sang.

Seulement, en dehors du Manitoba et de quelques parties de la Saskatchewan et de l'Alberta, le français n'occupe pas, dans l'école, la place à laquelle il a droit, même d'après la loi du pays qui ne le confond pas avec les *langues étrangères*.

Nos compatriotes et même quelques membres de notre clergé oublient trop facilement que nous sommes *chez nous* dans l'Ouest et que nous n'avons pas, nous, d'autre patrie que le Canada ; nous avons donc droit de faire enseigner notre langue à nos enfants. La foi des traités, des droits acquis, la Constitution même du pays, devraient nous protéger ; mais notre meilleure protection c'est la conscience de nos droits, et la force d'âme de les défendre, dans la vie publique comme dans la vie privée, au Conseil municipal, à l'école comme dans les Parlements, par la parole, la presse et l'action sociale.

Les hommes d'Etat eux-mêmes doivent comprendre que nous sommes un rempart contre tout danger social et national, et le meilleur appui des institutions du pays, si nous conservons ce qui est propre au génie de notre race, et les hommes d'Eglise admettront facilement que si nous sommes fidèles à notre mission de Porte-Christ, nous aurons Dieu pour nous, ce qui nous suffit bien pour espérer en l'avenir.

Les nations qui n'ont point d'histoire, ou plus, qui ont un passé coupable, cherchent naturellement à l'oublier, et voudraient même l'effacer ; mais nous qui avons une histoire glorieuse, nous remontons aux sources comme les grands fleuves, et imitant la Sainte Eglise, notre mère, nous faisons, chaque jour, mémoire du passé, pour nous retremper, parce que nous savons que la grande épopée catholique, à travers les siècles, s'alimente chaque jour à la source inépuisable du calvaire sanglant, passé toujours vivant et toujours fécond. C'est ainsi que nous sommes de notre temps, de notre siècle, de notre patrie canadienne, de tout notre esprit, de tout notre cœur, de toutes nos forces, tout en commémorant les glorieuses découvertes, les travaux héroïques et les œuvres vivaces des nôtres dans l'Ouest, où ils nous ont acquis un droit de cité indiscutable et inaliénable... (1)

Il mettait ainsi à profit la moindre occasion favorable pour rappeler et affirmer toujours plus haut, toujours plus fort, les droits méconnus de sa race ; c'est en commémorant les gloires et les vertus des grands ancêtres qu'il cherchait à raffermir le courage des siens, qu'il les invitait à mieux faire.

A l'Aréna, lors du Congrès Eucharistique de Montréal, prenant la parole après le cardinal-légat et s'adressant à vingt mille jeunes gens réunis, il disait : « Si les jeunes gens, non seulement de Montréal, non seulement de la

(1) *Les Cloches* année 1911, p. 293-294.

province de Québec, non seulement des provinces maritimes, non seulement des Etats-Unis, mais encore de l'Ouest canadien me saluent aujourd'hui, c'est qu'ils saluent un blessé. Mais si je suis un blessé, je ne suis pas un découragé, je ne suis pas un vaincu. »

Non, rien ne découragea ce « blessé » récalcitrant, et quand le Keewatin sera annexé en partie au Manitoba et devra, malgré la vive opposition de Mgr Langevin et de Mgr Charlevoix, subir le régime scolaire abhorré en vigueur au Manitoba, il écrira encore, faisant allusion à la situation scolaire inaugurée en Ontario :

« Ceux qui sont bâtis pour l'action et la souffrance ne doivent pas envier le sort des tranquilles et des apathiques. Ceux-ci ont leur genre de souffrances, et les remuants et les sensitifs ont leur genre de joies, et de bien douces. Soyons broyés par le devoir, et marchons toujours. On ne doit sonner le glas que sur les morts ! Donc, ayez confiance. Les nôtres verront de beaux jours dans l'Ontario et partout. »

Il ajoutera bientôt : « Ce que vous me dites de la situation dans l'Ontario et du rapport de Merchant publié dans les journaux prouve que la lutte va être chaude... Ne désespérez pas. La race latine ne vaut qu'en autant qu'elle lutte ; c'est la raison pour laquelle elle a rendu tant de services à l'Eglise militante. L'attaque qui réveille va nous donner des soldats à la place des dormeurs... L'*Alléluia* de Pâques suit toujours le Vendredi Saint. La guerre bat son plein dans l'Ontario, mais que les nôtres tiennent bon, et la victoire est à eux. Des hommes debout ne sont jamais vaincus. »

Il voulait l'union, surtout l'action forte et persévérante ; point d'engourdis ni des conciliateurs à tout prix. « Que les nôtres, chez vous et partout, se tiennent bien ensemble, — écrivait-il à sa fidèle correspondante. — Ce qui tue une cause, c'est l'indifférence d'abord, et encore, et toujours. C'est pis que la trahison, à laquelle il faut toujours s'attendre, mais qui est surtout forte des endormis. Si le bon Dieu veut continuer à se servir de nous, il nous en donnera les moyens malgré les menées des francophobes. Une cause n'est jamais perdue tant qu'il y a encore les *dix mille fidèles* au drapeau. Une race fidèle à Dieu ne meurt pas. »

Pour sa part, à force de fermeté et de persévérance, s'il n'avait pu faire abroger une inique loi, du moins avait-il obtenu pratiquement à peu près tout ce qu'il dési-

rait pour ses écoles rurales. L'ennemi avait déplacé ses batteries, et les sociétés secrètes avaient porté leurs efforts en Ontario où elles s'attaquaient d'abord à la langue française, espérant angliciser les Canadiens-Français et les protestantiser ensuite par l'éducation neutre.

Ces menées ténébreuses jetèrent l'alarme, et ce fut la raison d'être du Premier Congrès de la Langue française au Canada, qui se tint à Québec du 24 au 30 juin 1912.

« Ce congrès, pour lequel Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province, fit voter une subvention de cinquante mille francs, fut un véritable concile de la langue catholique et française au Canada, puisque, dès la séance d'ouverture, douze archevêques et évêques, parmi lesquels Mgr Stagni, Délégué apostolique, parurent à côté des sommités médicales et judiciaires.

Une telle assemblée ne pouvait se concevoir sans la présence et le concours de Mgr Langevin qui, deux jours avant l'ouverture de ces assises solennelles, arrivait à Québec en compagnie de l'évêque de Régina à la tête de 500 Manitobains qu'il conduisait d'abord en pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré.

Le lundi, 24 juin, le dernier inscrit dans le programme de la journée pour prendre la parole à la suite d'illustres orateurs, Mgr de Saint-Boniface prononça un vibrant discours dont on nous saura gré de reproduire ces passages :

C'est avec une émotion bien sincère et un cœur débordant de joie et d'affection fraternelle que nous répondons à une cordiale bienvenue par un salut du cœur à la chère province de Québec, berceau trois fois séculaire de notre race sur le sol de l'Amérique du Nord.

L'air de la patrie, et les vertus évocatrices qui émanent du vieux sol québecois réveillent, embaument, enivrent et rendent le cœur plus fort.

C'est sur cette terre que nous retrouvons les souvenirs les plus glorieux de notre histoire sous les deux régimes français et anglais. C'est la terre de l'héroïsme et de la sainteté ; elle garde les restes bénis de nos vaillants tombés au champ d'honneur, des conquérants pacifiques de nos droits ; de ces héros et de ces héroïnes incomparables que Rome s'apprête à placer sur nos autels, et de ces héros plus humbles, nos ancêtres, martyrs de la foi et de la patrie, ou du simple devoir de chaque jour.

Ici même, à Québec, nous ne pouvons pas oublier que nous sommes auprès du tombeau déjà illustre du vénérable fondateur de l'Eglise au Canada, Mgr de Laval, dont l'héroïcité des vertus a été réconnue par le Saint-Siège, et qui a contribué si puissamment à faire de nous un peuple essentiellement religieux, fier de sa foi et jaloux de sa liberté.

O! Québec, douce terre de nos aïeux, réjouis-toi. Vois tes fils et tes filles venus de tous côtés, des parties les plus reculées du

Canada et même de la grande République voisine, pour t'apporter le tribut de leur admiration affectueuse à leur double devoir de chrétien et de patriote.

C'est comme le réveil d'un peuple qui se lève dans la conscience de sa dignité et de sa force, et qui veut affirmer sa confiance inébranlable dans ses glorieuses destinées.

O! vieille cité de ce Saintongeois de génie qui s'appelait Samuel Champlain, premier foyer français dans le Nouveau-Monde, tu es vraiment, par ton glorieux passé, ta vaillance et ta haute culture intellectuelle dans toutes les sphères de la science religieuse et profane, l'œil et le cœur du Canada catholique et français. Il n'est que juste de venir dans ton enceinte retremper nos courages parfois abattus, réchauffer nos cœurs refroidis, méditer ensemble les grands problèmes de l'avenir, et nous orienter vers l'idéal sublime que nous allons poursuivre désormais avec l'ardeur qui nous est propre, avec le calcul et la persévérance dont d'autres noms donnent l'admirable exemple.

Tous les groupes français sortis de la province-mère sont ici représentés dans un même esprit de douce fraternité et un même sentiment de confiance mutuelle.

Ils sont ici nos frères bien-aimés de l'Acadie dont la vitalité merveilleuse s'accentue chaque jour par des progrès constants, une sage organisation et des manifestations patriotiques qui trouvent un écho sympathique dans tout le pays.

Ils ont connu l'orage d'une terrible persécution qui les a dispersés sur la terre étrangère ; mais ils sont revenus de l'exil reprendre possession de leur chère terre acadienne trempée de généreux sang et de sueurs fécondes, et sous la bénédiction du ciel, ils sont devenus un grand peuple qui marche vers l'avenir avec confiance, malgré les obstacles qu'il doit vaincre.

Ils sont ici nos frères de l'Ouest qui se sont engagés courageusement dans le sillon glorieux tracé par nos découvreurs intrépides et nos saints missionnaires porte-étendards du Christ et de la vraie civilisation. Organisés en paroisses régulières avec leurs institutions religieuses et nationales, et guidés par leurs prêtres, ils sont aussi nombreux que l'étaient nos pères dans Québec, après le traité de Paris, et ils ont autant et même plus de raisons d'espérer dans l'avenir s'ils s'appuient sur Québec, et si Québec leur est fidèle. Une mère aimante et de sang illustre comme la nôtre peut-elle jamais abandonner ses enfants ! N'est-elle pas deux fois notre mère quand elle défend la vie menacée de ses enfants ?

Ils sont ici, nos frères bien-aimés d'Ontario les plus rapprochés de Québec, forts de leur nombre et de leur organisation paroissiale. Ils n'ont rien à discuter, rien à plaider, ils n'ont qu'à conserver comme des hommes, ce qu'ils possèdent de droit naturel, conféré aux parents, et aussi par le droit d'hommes libres dans un pays de liberté pour tous.

La persécution décourage les races sans vigueur et les hommes sans conviction, comme la tempête abat les arbres sans racines, mais elle provoque et ravive les courages des cœurs vaillants. A ceux qui veulent nous arracher ce qui nous appartient, nous devons répondre avec une fierté toute française et une détermination toute britannique : « Ce que nous avons, nous le gardons ». C'est la fière réplique du vieux gouverneur Frontenac à l'envoyé anglais qui lui demandait de rendre ses canons : « Viens les prendre ! »

Enfin, ils sont ici nos frères bien-aimés de la puissante République des Etats-Unis, et ils ont le mérite d'avoir conservé leur foi et leur langue et même les traits caractéristiques de la race sous un drapeau étranger, mais ami. Et quand on les visite on est émerveillé des grandes œuvres d'éducation et de charité qu'ils acomplissent.

Tous, nous avons compris que la patrie canadienne est notre mère et que celui qui ne répond pas à son appel à l'heure du péril commun, ne mérite pas le nom d'homme.

Aussi à l'aspect de cette élite l'âme s'ouvre aux espérances les plus fortifiées et les plus enthousiastes.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'heure est solennelle, nous sommes arrivés à un des grands tournants de l'histoire de tout le Canada, et de notre propre histoire. Les milliers de colons venus de toutes les parties du vieux-monde et de l'Amérique du Nord, et qui envahissent les nouvelles provinces de l'Ouest ne connaissent point notre passé, nos droits de premiers occupants du sol, nos précieuses conquêtes politiques, et les services rendus par nous au glorieux drapeau britannique sur les bords du Saint-Laurent et de la Rivière-Rouge.

Ce drapeau, étranger au plus grand nombre des nouveaux colons qui n'ont encore pour lui que de l'indifférence, quand ce n'est pas de l'hostilité, nous le respectons, nous l'arborons avec joie, et nous lui donnons toujours la première place dans nos fêtes. Nous savons qu'il y a entre nous des liens sacrés, et la conscience nous oblige à lui être fidèles à tout prix même au prix du sang.

Aussi nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens-français à la frontière de Québec, et de leur dire : « Hors de là, vous n'êtes plus chez vous ».

Nous sommes chez nous, au Canada, partout où le drapeau britannique porte dans ses plis glorieux nos droits sacrés avec la trace de notre sang.

Debout, libres et fiers, auprès de cet étendard qui flotte triomphalement sur tous les océans, nous lui jurons avec joie, foi et fidélité, mais nous lui demandons en retour de protéger toujours nos libertés, et nous clamons à tous les échos du pays la vieille devise normande : « Dieu et mon droit ».

L'âme de la patrie va pour nous au dernier coin de la terre canadienne, à la dernière motte, au dernier brin d'herbe. Chacun de nous l'emporte avec lui dans son cœur comme un trésor sans prix ; et l'exilé mourant loin des chers siens et de la douce terre natale, lui envoie encore son souvenir le plus affectueux, et lui réserve, avec Dieu, le dernier battement de son cœur.

Et puis, il y a le tournant de notre propre peuple qui a grandi et qui voit le champ de son activité intellectuelle, politique et sociale s'élargir de plus en plus à mesure que ses moyens d'action sont plus nombreux et plus puissants. Ce sont des fils aimants devenus des hommes et qui veulent bien servir l'Eglise, « leur mère », en retour pour ses bienfaits inappréciables, mais qui désirent marcher librement sur leurs nobles destinées, à côté d'une race fière qu'ils admirent et dont ils ont obtenu d'être traités en égaux.

La tutelle de l'Eglise, qui a fait notre force et notre salut durant notre jeunesse, ne peut pas, en se transformant par la force des choses, nous faire oublier ou méconnaître son autorité divine,

toute bienfaisante et maternelle. « L'Eglise, a dit un historien célèbre, n'est pas seulement la religion des peuples enfants et des sociétés pauvres, elle a aussi à mener à Dieu les nations riches et les civilisations éclairées. » (KURTH, *Les Tournants de l'Histoire*, p. 156.)

L'Eglise, quoi qu'on en dise, ne s'oppose pas au progrès, et elle ne dit anathème à aucune revendication légitime. Elle n'a garde de se tenir en arrière du mouvement comme une aïeule vieillie et impuissante, elle sait que tout bien, toute ascension vient de Dieu, et elle bénit tout ce qui éclaire, tout ce qui grandit, tout ce qui améliore l'humanité ; mais il ne faut pas lui demander de sacrifier à un prétendu progrès de civilisation les légitimes exigences de l'esprit chrétien, de l'éternelle vérité.

Or, on entend parfois des voix accusatrices qui cherchent à semer la défiance entre le clergé et le peuple et qui prônent une émancipation malsaine. Chose étrange ! Il se trouve que les ennemis de la religion et les ennemis de notre race tiennent le même langage à l'égard de ce qu'ils appellent un joug intolérable, auquel ils veulent substituer le joug humiliant d'une organisation ténébreuse et perfide, ou celui de la raison humaine, en révolte contre Dieu.

Puisque l'histoire proclame hautement que nous sommes restés Français parce que nous sommes restés Catholiques, il est évident que nous ne conserverons notre nationalité forte, féconde et intacte qu'en demeurant soumis à la sainte Eglise, notre mère. Nous serons d'autant meilleurs Français que nous serons meilleurs Catholiques. On pourrait appliquer la même vérité à chaque nation catholique.

C'est la pensée qu'exprime si bien saint Ambroise quand il dit : « Celui-là s'exile de sa patrie qui se sépare du Christ. *Qui se a Christo separat, exul est patriæ.* »

L'histoire dira ce que les nations saxonnes, au XVIe siècle, et ce que les nations latines, en ces derniers temps, ont perdu au point de vue de l'idéal, du respect de la vérité, de la justice et de la liberté, en se séparant du Christ par l'abandon ou l'amoindrissement de la vérité catholique. Aussi je ne m'étonne pas d'entendre le même historien s'écrier : « La société humaine, par un sûr instinct, gravite dans la direction de Jésus-Christ, chaque fois qu'elle obéit aux lois naturelles de la conservation. »

Il faut donc que nous sortions de ces solennelles assises nationales plus Catholiques et plus Français que jamais tout en réalisant bien nos devoirs comme membres de la grande famille canadienne groupée autour du noble drapeau britannique. Nous voulons que personne mieux que nous ne rende à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Nous voulons être plus que jamais les citoyens enthousiastes de la grande patrie canadienne, nous qui sommes les pionniers du Canada ; mais nous tenons à demeurer fidèles à la foi de nos martyrs et à la gloire de nos héros, et tout vrai Canadien nous en saura gré.

Conclusion. — Le résultat de ce magnifique Congrès de la langue française doit être d'abord la détermination ferme et constante de conserver ou d'assurer au français la place qu'il doit occuper dans la famille, puis dans l'école, et dans l'Eglise, et enfin dans la société. Nous nous réservons d'être assez intelligents et assez conscients de notre honneur, de notre influence et de nos propres intérêts, pour veiller à l'enseignement sérieux et efficace de la

langue anglaise. La sollicitude des autres à ce sujet est inutile, et devient même parfois suspecte.

Nous savons qu'en Irlande et dans le pays de Galles, au cœur du grand empire britannique, on enseigne officiellement, dans les écoles primaires, une autre langue que l'anglais et nous serions vraiment sans excuse si nous n'enseignions pas à nos enfants la langue française reconnue comme une des deux langues officielles de la Puissance du Canada.

Un autre résultat de ce magnifique Congrès sera, j'espère, un sentiment profond de la solidarité qui doit nous unir tous, pour nous entendre, nous consulter, veiller sur nos intérêts communs, et nous défendre, au besoin.

Il faudrait une vaste union de tous les catholiques demandée par les SS. PP. dans tous les pays du monde, cette union permettrait de nous entr'aider, et à un moment donné, de parler et d'agir, au nom des deux millions et demi de Canadiens-français restés fidèles à leur foi et à leur race au Canada et aux Etats-Unis. Ce ne sera une menace pour personne, puisque toutes les autres nationalités peuvent s'unir aussi, mais ce sera un avertissement et une protection efficace dans l'occurrence.

Ce sera un moyen de combattre l'apathie et l'égoïsme qui ont tué plus de nations que la guerre, la persécution ouverte et la guerre avec ses conquêtes sanglantes.

Il faut dire de la patrie ce que le Christ a dit de lui-même, posant ainsi une loi de l'histoire : « Celui qui n'est pas pour est contre moi, — celui qui n'amasse pas avec moi disperse ». Les peureux, les indifférents et les intéressés font la plus grande force de nos ennemis à l'intérieur ou à l'extérieur.

Je m'adresse de nouveau à toi, ô bien-aimée province de Québec, pour te bénir, te souhaiter des agrandissements et des progrès de plus en plus merveilleux, mais aussi pour te supplier de ne pas oublier tes enfants dispersés.

Il s'échappe des profondeurs de tes vastes forêts, du sein de tes vallées ombreuses, de la cime de tes montagnes, des eaux de tes lacs, de tes rivières et surtout des ondes majestueuses et des cataractes du fleuve-roi, comme une douce brise qui gonfle nos cœurs et nous enivre de joie et d'espérance.

Il me semble entendre sortir de chacun de tes foyers français à l'ombre du clocher tant aimé, symbole d'amour et d'espérance, une voix douce et pénétrante qui chante : « O Canada, mon pays, mes amours ». Et à ceux qui se font prophètes de malheur, et nous parlent de mort, j'oppose la voix divine qui sort de chacun de tes tabernacles et qui dit : « Tu ne mourras pas mais tu vivras et tu chanteras les louanges du Seigneur ».

Oui, nous vivrons, et nous chanterons les louanges du Christ et des grandes choses de la patrie dans le doux parler de France aussi longtemps que le Saint-Laurent roulera ses flots majestueux vers l'océan, que les érables rendront leur doux nectar, que nos écoles et nos collèges classiques donneront à l'Eglise et à l'Etat des hommes dignes de ce nom, et que nos familles nombreuses comme les rejetons de l'olivier s'assoiront au banquet sacré, gage d'immortalité pour les âmes et de grandeur durable pour les familles des nations.

Vous connaissez le souhait monstrueux de cet empereur romain qui disait : « Je voudrais que le genre humain n'eût qu'une seule tête pour que je puisse la trancher d'un seul coup ». S'il m'était

permis de me servir de ce souhait en le purifiant, je dirais : « Je voudrais que le peuple canadien-français n'eût aujourd'hui qu'une seule tête pour l'incliner devant la province de Québec comme devant l'autel de la patrie ou mieux encore devant l'autel de Jésus-Hostie », afin que nous n'ayions plus désormais qu'un seul cœur et qu'une seule âme pour aimer passionnément la douce patrie canadienne.

Voilà le « grand blessé », l'irréductible patriote peint par lui-même.

CHAPITRE XXII

SOMMAIRE. — Mgr Langevin inaugure l'Œuvre du Bon-Pasteur et fonde le second Carmel canadien à Saint-Boniface. — Le P. Prisque Magnan. — Le gouverneur Mc Milan. — Henri Bourassa et les émigrés. — Mgr Mathieu à Saint-Boniface et à Régina. — Le petit-séminaire de Saint-Boniface. — Réforme des chanoines réguliers. — Mgr Langevin ne peut bénir des ruines !

Les apôtres du Nord-Ouest, qu'ils s'appellent Provencher, Laflèche, Taché, Grandin, Faraud, Lacombe ou Langevin, se firent tous remarquer autant par leur profonde commisération pour les honteuses misères de l'homme que par leur ardeur à rechercher les âmes égarées ou délaissées dans les vastes solitudes et les ornières du vagabondage et de la sauvagerie. On eût dit qu'à voir de plus près l'acharnement de l'esprit du mal contre l'humanité qu'il plongeait dans la plus affreuse abjection, ils puisaient cette force, cette volonté qui nous préparent les joies des revanches honnêtes, les retours consolants des âmes lépreuses et des cœurs blessés. On les voyait, avec le même souci de la gloire de Dieu, dresser à l'ombre de leurs chapelles ou de leurs cathédrales les temples humiliés du repentir libérateur. Si donc, malgré les pharisiens qui se voilaient la face et murmuraient dans leur stupeur, nous avons vu un Bourget ménager dans Montréal un asile à la Miséricorde penchée sur certaine maternité, ouvrir aux repenties un refuge discret ; si nous avons vu tant d'évêques canadiens s'inspirer de son exemple et développer son œuvre de relèvement des femmes et des jeunes filles ; si déjà dans Ottawa nous avons admiré le P. Langevin lui-même préférer l'aumônerie des réprouvées du monde à celle d'une attrayante jeunesse, souriante à la vie comme les roses prêtes à s'épanouir mais qui pouvaient se retrouver, par accident, flétries le soir même au soleil qui les fit éclore, fallait-il s'attendre à ce qu'à Winnipeg Mgr Langevin allait porter un cœur moins compatissant pour des êtres fragiles ?

Il ne fallait pas le craindre : ses devanciers avaient déjà fait au malheur sa large part dans leur charité ; mais, vu le flot montant des misères qu'entraînent les improvisations sociales, Mgr Langevin crut devoir faire davantage.

Après entente avec la Congrégation du Bon-Pasteur d'Angers, dont il obtint huit sœurs, il fonda en 1911, dans Winnipeg, l'Œuvre du Bon-Pasteur qu'il avait appris à connaître de si bonne heure à Montréal et, plus tard, dans Ottawa.

C'est le 6 avril que les Révérendes Mères Marie du Précieux Sang, supérieure, Claire du T. S. Sacrement, assistante, et une sœur tourière, arrivèrent de Montréal à la Maison vicariale des Sœurs Grises de Saint-Boniface ; le 20 avril elles prenaient possession de l'établissement que Mgr Langevin leur avait procuré, 373, avenue William, à Winnipeg. Le lendemain, 21, les cinq autres religieuses, arrivées aussi de Montréal, vinrent compléter la nouvelle communauté. Le 24 avril, l'archevêque alla célébrer une messe, pour ainsi dire de *fondation*, dans ce monastère improvisé que les protestants aussi bien que les catholiques avaient désiré, qu'ils virent naître avec un réel soulagement.

En même temps qu'il inaugurait cette œuvre de relèvement, il poursuivait des négociations pour l'établissement d'un Carmel à Saint-Boniface. Les arrangements que nécessitaient cette entreprise aboutirent en juin 1911. En effet, la Rév. Mère Raphaël de la Providence, prieure, et Sœur Gertrude du Divin Cœur de Jésus, dépositaire du futur Carmel, arrivaient aussi, le 3 juin, chez les Sœurs Grises en attendant leur installation définitive. C'était, après celui de Montréal fondé en 1875, le second Carmel du Canada.

Quelques changements administratifs de cette année sont à signaler.

L'abbé Arthur Béliveau, jusque-là chancelier de l'archevêché, en fut nommé procureur, comme si Mgr Langevin, souvent débordé ou souffrant, avait voulu chaque jour davantage initier aux affaires diocésaines celui qu'il obtiendra bientôt, avec une joie débordante, comme coadjuteur et que nous verrons lui succéder sur le siège de Saint-Boniface.

Le R. P. Charles Cahill, o. m. i., fut, à la même époque, nommé provincial de la province oblate du Manitoba, qui comprenait le diocèse de Saint-Boniface et celui de Régina. Cette nomination fut faite par Mgr Dontenwill, supérieur général à Rome, et proclamée, en présence de Mgr Langevin et de plusieurs Oblats, au presbytère Sainte-Marie de Winnipeg, le 28 mai. Le P. Prisque Magnan, provincial sortant, lut la lettre officielle du Père Général.

Cette lettre pourvoyait aussi à la nomination du conseil du nouveau provincial dans la personne des PP. Prisque Magnan, devenu procureur provincial, et F. B. Kowalski, curé du Saint-Esprit, comme conseillers ordinaires, et des PP. Guillet, curé de la paroisse canadienne de Duluth, Minn., et A. Chaumont, principal de l'école indienne de Camperville, comme conseillers extraordinaires.

Les *Cloches* du 15 juin disaient :

« Nous ne saurions laisser rentrer dans le rang le dévoué provincial, qui a dirigé la province oblate du Manitoba pendant neuf années consécutives avec tant de zèle, de savoir-faire et de succès, sans lui rendre un hommage très mérité et le remercier cordialement des services nombreux et importants qu'il a rendus au diocèse et à la cause catholique. Nous nous contenterons d'ajouter à la longue liste de ses œuvres celle de la *Maison de la Bonne Presse,* qui a été érigée par ses soins et qui publie maintenant cinq journaux en cinq langues différentes : française, anglaise, allemande, polonaise et ruthène. Sa position de procureur provincial lui permettra de rendre encore des services de premier ordre... »

Préoccupé du recrutement de son clergé et de ses communautés, pour mieux faire face aux besoins grandissants de son diocèse, Mgr Langevin envoya en France les deux Pères Oblats C. Camper et H. Péran, originaires l'un et l'autre du diocèse de Quimper. Ils allèrent naturellement en Bretagne dans le but d'y chercher des vocations religieuses et sacerdotales : prêtres, frères convers, jeunes filles disposées à se faire religieuses et à se consacrer aux labeurs des missions. Mgr de Saint-Boniface les chargea tout spécialement de faire connaître la Congrégation des Missionnaires Oblates du Sacré-Cœur et de Marie-Immaculée dont il était le fondateur et supérieur, communauté déjà prospère malgré sa jeunesse et les épreuves subies, comme en éprouvent toutes les œuvres précieuses devant Dieu ; communauté dont les membres se consacraient à l'enseignement des enfants dans les paroisses et dans les missions sauvages. Le P. Camper ne pouvait que plaider éloquemment la cause de cette Congrégation, puisqu'il en était l'aumônier dévoué.

Le 1er août 1911, sir Douglas-Campbelle Cameron fut assermenté comme lieutenant-gouverneur du Manitoba, en remplacement de sir Daniel-H. Mc Milan.

On disait beaucoup de bien du nouveau venu, qui était l'homme de ses œuvres et possédait de grands établissements industriels au Manitoba, notamment à Saint-Boniface. Ce n'était pas fait pour diminuer les mérites de sir

Mc Milan, avec lequel, pendant onze années consécutives, Mgr Langevin avait entretenu des relations cordiales. L'archevêque lui savait gré de sa bienveillance, maintes fois éprouvée, envers les catholiques.

A diverses reprises il avait offert à Mgr Langevin de faire les honneurs d'une *réception civique* aux princes de l'Eglise s'ils venaient lui faire visite à Saint-Boniface, et, en effet, c'est royalement qu'il tint parole lors de la visite du cardinal Vincent Vanutelli et de Mgr André Szeptycki. Il assista au banquet donné à l'archevêché en l'honneur du cardinal et le soir il lui offrit lui-même un splendide banquet, auquel assistèrent indistinctement toutes les notabilités politiques et sociales de Winnipeg. Il porta en termes heureux et fort sympathiques la santé de l'hôte distingué qui le remercia, en retour, avec beaucoup de cordialité. Le lendemain, dans l'après-midi, sir Mc Milan donnait une grande réception au Parlement en compagnie de ses ministres. Un grand nombre de personnes, protestantes et catholiques, répondirent à son invitation et vinrent saluer le représentant du Pape. Son Eminence fut agréablement surprise de ces hommages spontanés des représentants protestants de l'autorité civile et des bonnes relations que savaient entretenir avec eux les autorités religieuses du diocèse, inspirées par leur digne archevêque.

Ce lieutenant-gouverneur, chaque année, présidait une séance publique donnée par les élèves du collège des Jésuites de Saint-Boniface.

Les Irlandais cependant, moins conciliants, ne désarmaient pas ; leurs agissements ne faisaient à chaque instant qu'aviver la peine qu'en ressentait le chef de cette église. Cependant, le 24 juin 1911, le fougueux nationaliste Henri Bourassa, à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, prononçait à Montréal un discours retentissant. Entre autres choses bien senties et fort sages, il dit :

« Lorsqu'un père de famille a établi ses enfants, fût-ce loin de lui, se désintéresse-t-il de leur sort parce que l'écho de leurs gémissements ne frappe plus chaque jour son oreille ? S'il est une faute, un crime national, que nous, Canadiens-français, avons commis, c'est de nous être désintéressés du sort de nos compatriotes établis loin de nous. Le moyen de réparer cette faute, c'est maintenant de nous tenir en communication constante d'idées avec eux et de leur donner tout notre appui.

« Et puisque l'occasion m'en est offerte, me permettra-t-on d'adresser une parole à ces compatriotes ? Cette parole la voici :

Avant et malgré tout, restez inébranlablement attachés à l'Eglise catholique qui a tant fait pour la conservaion et la grandeur de notre race! Les autorités constituées dans l'Eglise *peuvent se tromper*. Le Pape lui-même peut être *mal renseigné* sur les faits. Je me rappelle en ce moment une pensée du cardinal Pacca, racontant les misères de l'Eglise en face de Napoléon Ier. Il trouvait l'une des meilleures preuves de la divinité de l'Eglise dans sa résistance aux erreurs accumulées par ceux-là même qui étaient chargés de la défendre. Quoi qu'il arrive, ne doutez jamais de Rome. A Rome, vous finirez par trouver justice. Vous y trouverez même l'indulgence pour les excès de parole et les erreurs de tactique qui auraient pu vous échapper au cours de la lutte.

« Et de grâce, *ne tenez pas non plus la race irlandaise tout entière responsable des iniquités commises par quelques-uns de ses membres. Ne dites pas que les Irlandais n'ont pas eu assez d'énergie pour conserver leur langue et que maintenant ils veulent nous arracher la nôtre.* Si le peuple canadien-français s'était trouvé, comme le peuple irlandais, aux prises avec une tyrannie plusieurs fois séculaire, et surtout s'il s'était trouvé privé pour sa langue de sa civilisation propre, d'un foyer de lumière extérieure, comme la France, en dépit de ses erreurs et de ses reniements, l'est restée pour lui, peut-être aurait-il perdu sa langue depuis longtemps!

« Plutôt que de maudire les autres races qui nous entourent, imitons les qualités qui les distinguent, et entre autres, cet admirable esprit de corps, cette détermination dans la lutte et cette persévérance dans l'action, qui font la force de l'élément anglochtone dans le monde. Puissent ces vertus grandir en nous, et la race française jouera en Amérique le noble rôle que la Providence lui a confié. »

Ces paroles de justice, ces avis de modération et de conciliation avaient l'approbation entière de Mgr Langevin qui les fit reproduire dans les *Cloches* (année 1911, pages 276-277).

Nous avons dit que le diocèse de Régina avait été créé en 1910 et que son titulaire, Mgr Mathieu, n'avait été désigné qu'en 1911, que son sacre, auquel Mgr Langevin voulut assister, n'eut lieu qu'en novembre de cette année.

Le premier évêque de Régina célébra sa première messe pontificale à l'église Saint-Roch de Québec, sa paroisse natale ; puis, en compagnie de Mgr Bégin, archevêque de Québec, qui tenait à conduire Mgr Mathieu à sa nouvelle église, il se rendit, par Montréal et Ottawa, qui le fêtèrent, à Saint-Boniface où Mgr Langevin l'attendait.

Les Seigneurs Bégin et Mathieu arrivèrent avec leur suite sur la Rivière-Rouge le samedi 18 novembre. Le lendemain commencèrent les belles fêtes que Mgr de Saint-Boniface avait organisées en leur honneur : visite des hôpitaux, des communautés, des paroisses, du collège, du petit-séminaire, des écoles, réceptions, séances dramatiques et musicales, messes solennelles, adresses, sermons

et agapes fraternelles. Mgr Mathieu répondit aux adresses et compliments d'une manière si charmante que Mgr Langevin disait que ses paroles « comme une pluie d'or tombaient variées et émues de son cœur et de ses lèvres, et dont la bienfaisance pénétrait les âmes ».

Le 22 novembre à sept heures du soir, alors accompagné de NN. SS. Bégin, Langevin et Legal, évêque de Saint-Albert, Mgr Mathieu fit aux flambeaux son entrée solennelle dans Régina, suivi d'un nombreux clergé et d'une foule enthousiaste. Le lendemain, à neuf heures, il prit possession de son siège.

Mgr de Saint-Boniface, métropolitain et président de la cérémonie, occupait un trône face au nouvel évêque, tandis que NN. SS. Bégin et Legal, ainsi que le R^me^ P. abbé bénédictin occupaient des places d'honneur. Arrivé au milieu de la nef, le dais, sous lequel était Mgr Mathieu s'arrêta. L'évêque prit un siège et son secrétaire, M. l'abbé Charles Beaulieu, donna lecture des bulles papales qui le mettaient en possession du diocèse de Régina. Le chœur chanta l'*Ecce Sacerdos* et Mgr Mathieu baisa la croix en signe de soumission au Saint-Siège et de prise de possession de l'Eglise confiée à ses soins. Le curé lui offrit ensuite l'encens et il se rendit au pied de l'autel où il entonna le *Te Deum*. Pendant le chant de l'hymne les deux archevêques le conduisirent à son trône, du haut duquel il donna sa première bénédiction solennelle aux fidèles de Régina. Vint ensuite la cérémonie de l'hommage et de la présentation de trois adresses : l'une en français par le P. Hugonard, o. m. i., principal de l'école indienne de Qu'Appelle, une autre en allemand par le P. Suffa, o. m. i., curé de Régina, et une troisième en anglais par l'abbé Gillies, doyen des prêtres séculiers du diocèse. L'abbé Gillies lut ensuite en anglais une adresse de remerciements et d'adieu à Mgr Langevin, métropolitain. L'évêque de Régina se leva et répondit en français et en anglais.

Mgr Langevin répliqua en anglais à l'adresse qui lui avait été présentée. Après ces réponses eut lieu une messe solennelle *coram episcopo*.

A l'Evangile lecture en français, en anglais et en allemand du mandement d'entrée du premier évêque de ce nouveau diocèse.

Régina possédait la plus belle salle paroissiale de l'Ouest, peut-être du Canada. Les PP. Oblats méritaient des félicitations pour avoir su placer à proximité de leur église et de leur école une si magnifique institution qui

permettait de grouper la population et de l'arracher aux mille dangers des attractions mondaines. C'est dans cette salle artistiquement décorée qu'eut lieu le banquet offert au clergé.

Le P. Sauner, m. s. c., présenta, au nom des prêtres du diocèse, une adresse où la délicatesse des pensées le disputait à l'élégance de la forme. La principale partie allait naturellement au nouvel évêque, mais l'archevêque, qui les avait dirigés si longtemps, y tenait aussi une large place.

Mgr de Saint-Boniface, répondant à Mgr Mathieu, dit qu'à la parole de saint Paul : *Habemus Pontificem*, il fallait ajouter, en l'appliquant à l'évêque de Régina, *Magnum*. Il évoqua le souvenir de l'abbé Gratton, mort victime de son zèle, et le proclama le protecteur de la population catholique de Régina. Rappelant ce fait d'Œdipe à Colone qui portait en même temps une branche d'olivier en signe de joie et une branche de cyprès en signe de tristesse, il dit que l'on avait mieux maintenant qu'une branche d'olivier puisque l'on possédait dans la personne du nouvel évêque un *olivier* complet, mais qu'il était *lui* la branche de cyprès. C'était vraiment une tristesse pour son cœur de dire adieu aux collaborateurs de seize années de pénibles travaux. Une pensée cependant le consolait, c'était celle du Père aimant et dévoué à qui il confiait cette partie notable de ses fils. Il formait les vœux les plus ardents pour le développement toujours croissant de cette belle portion de l'Eglise de Saint-Boniface. Faisant allusion aux sacrifices faits par Mgr Mathieu pour venir dans l'Ouest, il disait que le cœur humain est une puissance élastique permettant d'y ajouter de nouvelles affections tout en conservant les anciennes.

Dans l'après-midi, les archevêques et évêques, accompagnés du P. Suffa et de leurs secrétaires, allèrent saluer le lieutenant-gouverneur de la province qui, le soir, présida la réception civique à l'Hôtel de Ville.

Entre temps, Mgr Langevin faisait pousser les travaux de son petit-séminaire avec la plus grande activité, le gros œuvre s'achevait, déjà le dôme couronnait gracieusement l'édifice quand un malfaiteur anglais y mit le feu. L'alerte fut vive, les dommages considérables : le dôme, qui avait mis en travail la pauvre cervelle d'un sectaire dément, fut surtout atteint par l'incendie. Heureusement, les

130,000 francs que coûta l'aventure passèrent au compte des profits et pertes d'une Compagnie d'assurance.

Si Mgr de Saint-Boniface avait tant de hâte à voir l'achèvement de son petit-séminaire, c'est que, ayant déjà disposé du vieux bâtiment, occupé par ses séminaristes, en faveur des Carmélites hébergées provisoirement chez les Sœurs Grises, il en avait besoin pour la rentrée des classes. Le sinistre contraria donc l'archevêque doublement, mais ne l'empêcha pas d'*ouvrir* solennellement et de *fermer* de même le 26 juillet 1912 et dans les locaux prévus, son modeste Carmel, dans lequel son ardente piété et sa foi robuste voyaient une sorte de paratonnerre moral, une protection mystique pour tout son diocèse.

Force lui fut donc d'aménager en toute hâte, vaille que vaille, les bâtiments inachevés du petit-séminaire. Les élèves en prirent effectivement possession le 4 septembre 1912, au nombre de 58, qui fournirent dès lors à la cathédrale les éléments d'une maîtrise qui lui faisait défaut.

L'organisation du culte chez les immigrés ruthènes était, nous l'avons vu, l'un des plus grands soucis, aussi une des plus lourdes charges de Mgr Langevin. L'archevêque de Lemberg, durant son court séjour à Saint-Boniface et dans les missions voisines, s'en était bien rendu compte.

Renseignée par les uns, sollicitée par les autres, Rome enfin trouva bon de soustraire ces Ruthènes, devenus si nombreux au Canada, à la juridiction des évêques latins pour les soumettre à la direction d'un évêque de leur culte particulier. C'est ainsi que, pour obvier à beaucoup de difficultés et pour faire face à des nécessités chaque jour plus pressantes, l'abbé Nicétas Budka fut sacré le 13 octobre 1912 à Lemberg (Galicie), avec le titre d'évêque de Patares, ayant autorité sur tous les Ruthènes en Canada, avec résidence à Winnipeg, le Manitoba et l'Ouest comptant le plus grand nombre de Polonais.

Mgr Budka arriva à Winnipeg le 19 décembre 1912. Il fit immédiatement sa visite officielle à Mgr Langevin qu'il remercia chaleureusement de tout ce qu'il avait fait, si spontanément et si généreusement, pour ses compatriotes dépourvus de tout et qui eussent été, sans lui, moralement abandonnés, sinon définitivement perdus pour l'Eglise catholique.

L'évêque ruthène, dont la juridiction n'entravait pas l'autorité de Mgr de Saint-Boniface, se fit connaître fort avantageusement ; son action fut, d'ailleurs, un grand soulagement pour Mgr de Saint-Boniface qui ne songea

qu'à s'en réjouir, quoiqu'on voulût insinuer le contraire.

Mais voici une contrariété de Mgr Langevin que nous voudrions pouvoir passer sous silence :

De tristes nouvelles lui étaient venues de la « Montagne de Pembina », montagne de la Prairie qui consiste en un renflement peu sensible de la plaine au sud-ouest de Winnipeg. Les échos de cette montagne répercutaient les plaintes et les gémissements qui s'élevaient autour de Notre-Dame de Lourdes, florissante paroisse qu'avait fondée le savant et vertueux dom Paul Benoît.

L'auteur de la *Vie de Mgr Taché*, que nous avons souvent cité, était un saint homme qui, au Canada, représentait le R[me] P. Dom A. Gréa, restaurateur de la vie canonique en France au XIX[e] siècle. Il installa les fils de dom Gréa sur la montagne de Pembina et, près d'elle, à côté de son prieuré, il fonda la paroisse de Notre-Dame de Lourdes.

Religieux, mortifié lui-même, « voyant dans la prière et le renoncement le grand secret du succès », estimant l'immolation volontaire des Carmélites comme une sauvegarde certaine contre la juste colère des cieux, Mgr Langevin ne pouvait qu'être charmé et rassuré à la vue des jeûnes, des veilles, de la constante mortification des chanoines réguliers de Notre-Dame de Lourdes, qui entouraient de splendeurs le culte divin à la grande édification du peuple et du clergé. Si nombreux devinrent les compagnons de dom Benoît, si nombreux aussi ceux qui aspiraient à en grossir la pieuse milice ; tels étaient par suite les espoirs que le vaillant archevêque fondait sur cette œuvre, qu'il avait songé tout naturellement à convertir le prieuré existant en une abbaye. C'est dire que Mgr Langevin était animé lui-même de l'esprit de dom Gréa ; qu'il voyait son œuvre se développer avec une réelle sympathie et ne songeait qu'à favoriser son essor par ses faveurs. Il déclarait d'ailleurs n'être jamais allé à Notre-Dame de Lourdes sans avoir été édifié, frappé même d'admiration de ce dont il était témoin, de ce qu'il y entendait : récitation de jour et de nuit, chant parfois de l'office divin *en chœur*, célébration solennelle de la sainte messe tous les matins avec les chants sacrés de la primitive église.

Peut-on le dire, cependant, et ne déplaire à personne ? Mgr Langevin avait cessé d'être satisfait de ce qui se passait à Notre-Dame de Lourdes lorsque, le 27 décembre 1912, il s'y rendit pour assister aux funérailles de dom Paul Benoît *le jeune*. L'archevêque, qui connaissait parfaite-

ment la Règle donnée par dom Gréa aux chanoines réguliers et avait si hautement approuvé leur genre de vie, se plaignit en cette occasion, au cours d'une allocution empreinte de tristesse, des modifications — qui valaient des altérations — apportées dans le Règlement. Il aurait dit aux chanoines présents, réformés, qu'il ne pouvait pas « bénir des ruines ». Un témoin nous assure même que l'archevêque avait opiné que Rome avait été induite en erreur, sans doute par des rapports incomplets ou inexacts. Etait-ce impossible et sans précédent ? Est-ce que, vraiment, le rameau canadien de la pieuse Congrégation avait poussé capricieusement ? Bourgeon redevenu sauvage donnait-il de mauvais fruits et, faisant tort au tronc qui le portait, ou défaillant comme lui, fallait-il enfin le réduire ? Ceci valait mieux que la triste réalité, disaient les instigateurs de la réforme.

C'est le tronc même qui se serait trouvé atteint, opinaient les pessimistes, alors que le rameau portait encore des fleurs épanouies à côté de fruits déjà savoureux, malgré certaines défaillances. En effet, certains chanoines d'Europe, disait-on, avaient trouvé que leur fondateur avait trop présumé des forces humaines, qu'il avait imposé à ses fils une Règle qui dépassait l'opportunité du culte et les forces de ses ministres, quelle que pût être, d'ailleurs, leur bonne volonté ! Ces défaillants, plutôt que de renoncer à la perfection qu'ils ne pouvaient atteindre, pour laquelle ils n'étaient point faits, voulaient persister dans leur état saint en cherchant néanmoins à en ramener les austérités au niveau de leur endurance. Renonçant donc à des exercices qu'ils jugeaient surhumains, réservés pour le moins à une élite, ils sollicitèrent des adoucissements au sort qu'ils avaient librement choisi et juré de vivre jusqu'à la mort ; ils réalisèrent les réformes par lesquelles on les accusait de détruire chez eux l'essence même de la vie canonique, leur raison d'être et l'idéal voulu par leur saint fondateur. Cette prétendue réformation se serait faite du vivant de dom Gréa et dans des conditions telles qu'il se serait trouvé à son insu devant le fait accompli !

Nous voudrions passer outre, ne point insister, nous le répétons ; mais le P. Morice ayant témérairement posé la question, nous ne pouvons pas la passer sous silence sans paraître fuir le débat.

L'estime, l'admiration même qu'un homme de bien et de grande vertu lui inspire, n'empêchent pas l'historien impartial de se demander si cet homme, qui avait d'autres

devoirs que sa propre perfection, eut toujours dans l'exercice de ses fonctions la fermeté voulue, la vigilance nécessaire avec la clairvoyance indispensable pour le maintien de la discipline dans le cadre du Règlement, pour le recrutement et la formation de ses disciples ou collaborateurs.

Quoi qu'il en soit, Mgr Langevin, dans son allocution, n'avait pas à motiver sa douleur ; il se préoccupait avant tout de l'édification des fidèles, de l'organisation religieuse de son immense diocèse et il pleurait en face d'un obstacle ou d'une désillusion. Ses larmes ne devaient donc pas scandaliser ceux qui, plus ou moins, en étaient l'objet ou la cause : il pleurait sincèrement et on pouvait sans démériter joindre ses prières à ses gémissements. Il ne faisait tort à personne, d'ailleurs, en prouvant qu'il appréciait hautement le caractère et l'œuvre de dom Gréa, dont il avait appelé les fils à son aide, tels qu'ils étaient, et non pas tels qu'ils devenaient ; il ne faisait point erreur non plus en affirmant que dom Gréa « partage avec dom Gueranger l'honneur d'avoir révélé la discipline de l'antiquité chrétienne et peut revendiquer personnellement celui d'avoir exposé la divine constitution de l'Eglise comme peu l'avaient fait avant lui ». A l'encontre, on doit admettre que si les autorités ont adouci les usages primitifs, elles le firent par la force des choses, selon les convenances de l'Eglise et les besoins des temps.

Nous ne saurions être l'écho des uns, sans l'être aussi de leurs contradicteurs.

Le P. Morice, disons-nous, a posé la question des chanoines réguliers sur un terrain brûlant, et, à ce sujet, il y eut les explications qne nous n'avons pas à dissimuler. Elles ne contestent pas la science et la vertu de dom Benoît, mais ne le considèrent pas comme le second fondateur des Chanoines Réguliers ; tout au plus comme le supérieur de sa maison, sans autorité sur la communauté. S'il a été plus remarqué que d'autres, en Canada, c'est qu'il se fit chef du groupe canadien qui tenait au maintien de l'œuvre « intégrale » de dom Gréa. En cette attitude, en sa correspondance, d'aucuns ne voulaient voir qu'un entêtement indiscret qui allait contre des informations et des décisions de Rome.

Ce n'est pas une indiscrétion d'ajouter, d'après un témoin renseigné, que, en Canada, « l'œuvre du R^me^ P. Gréa allait son train extérieur ; je dis *extérieur*, car pour l'*intérieur* ce n'était pas la perfection, attendu que le nombre des membres de la maison ne correspondait pas à leur

valeur. La maison était peuplée de jeunes, cueillis ici et là, sans vocation certaine. Le P. Benoît, averti, ne voulut pas voir... Or, les choses de la vie religieuse ne sont pas choses en l'air, pour la montre. Le P. Benoît, développant l'œuvre du R^me^ P. Gréa, était tenu d'appliquer un Règlement sévère, vu que la Régle comprenait des jeûnes et des abstinences continuels, etc., etc., puis la formation dite « Noviciat ». Or, « — je suis un témoin oculaire et auriculaire, — nous écrit-on, les choses n'étaient pas ce qu'elles devaient être. Le P. Benoît, toutefois, optimiste au suprême degré, ne surveillait pas, et il suppléait par l'imagination à ce qu'il manquait du côté de l'observance, envoyant au R^me^ P. Gréa des renseignements faux, faux involontairement, je le crois absolument, mais faux quand même... Puisque tout semblait aller, le P. Benoît recevait des compliments et des encouragements qui, vous le voyez, tombaient sur rien, sur une situation autre que la réelle. Vous concluez... Quand vint le visiteur apostolique, les choses apparurent dans leur réalité, et le P. Benoît tomba des nues quand Rome prit sa décision. Mgr Langevin voyait bien que tout n'était pas selon la loi ici. N'importe ! par amour pour le P. Benoît, Mgr de Saint-Boniface crut que Rome s'était trompée. »

En vérité, Mgr Langevin était fondé à croire que Rome avait été insuffisamment renseignée, ce qui fut aussi le cas dans la division du diocèse des Trois-Rivières : nous l'avons prouvé en temps et lieu. Mais le P. Morice ne se doutait pas de cela, il oublia surtout qu'il était tenu par son état à certaine discipline : il encourut les reproches que dom Augustin Delaroche, supérieur des Chanoines Réguliers adressa à son supérieur général, à Rome, en ces termes :

A Sa Grandeur Monseigneur Dontenville, archevèque de Ptolémais, supérieur général des Oblats de Marie Immaculée.

RÉVÉRENDISSIME MONSEIGNEUR,

Mes confrères du Canada m'ont communiqué la *Vie de Mgr Langevin,* que vient de publier le R. P. Morice O. M. I.

J'ai éprouvé une véritable satisfaction à voir revivre cette belle figure d'apôtre et d'évêque, qui est aussi pour moi celle d'un ami. Cependant une pénible surprise m'était réservée en lisant les quatre dernières pages du chapitre III. Votre Grandeur me permettra de lui en exprimer le motif.

Que Mgr Langevin ait prononcé aux funérailles du jeune Paul Benoît les paroles qui lui sont attribuées, c'est possible. Mais ce que je ne saurais laisser passer sans protestation, c'est la manière dont l'auteur expose les événements qui donnèrent occasion à

Mgr Langevin de prononcecr ces paroles, car la vérité est toute autre. La voici :

En revisant les Constitutions des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, pour leur donner l'approbation définitive, le Saint-Siège jugea bon d'y apporter, comme c'était son droit, certaines modifications. Ces modifications, Mgr Langevin lui-même, et avant lui plusieurs prélats éminents, amis de l'Institut, les prévoyaient inévitables. Le Saint-Siège, à la suite de la visite apostolique qu'il fit faire en 1906, dans toutes nos maisons, par le T. R. P. Raphaël d'Aurillac, jugea ces changements nécessaires. En effet, les nombreuses sécularisations qui se succédaient depuis vingt ans parmi les chanoines réguliers, aussi bien au Canada qu'en Europe, prouvaient que chez nous tout n'allait pas pour le mieux, et que des réformes s'imposaient.

Après que les Constitutions furent approuvées en 1908, certaines maisons du Canada continuèrent à s'agiter et à protester. Rome, après plusieurs avertissements, crut devoir prendre, en 1910, les mesures que déplore l'auteur, à la page 295. Au bas de cette page, on lit une note tendancieuse au sujet des maisons de l'Est canadien. Elle n'est pas plus exacte que le reste. Le groupe de Nominingue n'a pas disparu en conséquence des mesures ci-énoncées. S'il se trouve momentanément réduit à une seule maison, c'est par suite de la guerre, et d'entente avec Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier.

En relevant dans un ouvrage retentissant et appelé à une large diffusion, comme la *Vie de Mgr Langevin,* des traits capables de porter atteinte à l'honneur de leur Institut, nos religieux du Canada se sont émus et m'en ont exprimé leur peine. Je me permets, Monseigneur et Révérendissime Père, de vous transmettre leurs respectueuses doléances ; mais je suis persuadé que si l'auteur de la *Vie de Mgr Langevin* a pu, par erreur, blesser à notre occasion, la vérité de l'histoire et l'autorité du Saint-Siège, cela ne saurait en rien altérer les relations de sainte fraternité qui unissent nos deux familles religieuses sous le manteau de notre mère Immaculée.

Veuillez donc agréer....

D. Augustin Delaroche, c. r. i. c.,
Supérieur général.

Et voici la réponse de Mgr Dontenville :

Rome, le 8 avril 1917.

Mon Très Révérend Père,

J'attendais une occasion pour vous dire combien, de mon côté, j'avais déploré la façon dont le R. P. Morice, dans sa *Vie de Mgr Langevin,* présente la réforme opérée par le Saint-Siège dans votre Institut.

D'abord, dès que « Rome a parlé, la cause est finie », et il n'est point permis à un catholique, beaucoup moins à un religieux, surtout par la voie de la presse, de chercher, pour quelque cause que ce soit, à frapper de discrédit ses décisions. Dans l'espèce, il me suffisait de connaître la parfaite droiture de votre caractère et l'esprit éminemment religieux dont se pénètre de plus en plus votre Institut, sous votre sage direction ; il me suffisait de savoir que le Visiteur apostolique, le R. P. Raphaël d'Aurillac, est un homme admirablement pondéré et impartial, pour regarder

comme dénuées de fondement les insinuations malveillantes à votre égard dont le R P. Morice s'est fait l'écho. Mais je dois ajouter que j'étais en possession de renseignements de source très désintéressée, pleinement concordants avec vos affirmations personnelles.

Mon très révérend Père, il ne sera pas dit qu'un fait purement individuel, dont les conséquences d'ailleurs ont été conjurées dans toute la mesure du possible, altère en rien les relations cordiales de nos deux Instituts. J'ai confiance que les assurances données ci-dessus suffiront à effacer les impressions pénibles et d'ailleurs justifiées que traduit votre lettre.

Veuillez agréer, etc.

Aug. DONTENWILL, O. M. I.
Arch. de Ptolémais, Sup. Gén.

Ne touchez pas à cette affaire-là, nous a-t-on écrit vous vous y brûleriez les doigts ! Nous y avons touché sans plus d'hésitation que de scrupules, mais dans l'esprit et avec la liberté complète que Léon XIII, parlant à dom Gasquet, a conseillé et permis à l'historien qui cultive l'honneur avec l'impartialité, faisant ensemble l'autorité et la justice de l'Histoire.

Rome a parlé ; évidemment la cause est finie, en pratique. Loin donc de nous la pensée de jeter sur les décisions de l'Eglise l'ombre même du discrédit. Seulement il ne faut pas que les thuriféraires puissent prétendre que, par le fait même qu'une cause a été jugée et liquidée en justice, elle a disparu du domaine immuable de l'histoire intégrale et qu'elle échappe forcément aux méditations honnêtes, comme compte rendu sincère des spectateurs et des historiens, ceux-ci devant aux morts justice et lumière.

Mgr Langevin, outre l'équité et la franchise, cultivait la perfection en lui et l'aimait chez les autres, chez ceux-là surtout qui en avaient adopté la pratique comme règlement de leur vie sacecrdotale. Toute déviation devait l'étonner, toute défaillance l'attrister ; il n'a pas voulu dire autre chose que sa peine aux obsèques du neveu de dom Benoît ; sans malice on ne saurait extraire rien de plus de son improvisation. Et l'on comprendra que nous lisons, malgré tout, avec une profonde émotion, ce passage que le P. Morice a extrait du journal intime de dom Benoît, lors de la dispersion de son troupeau, qu'à part lui il considérait comme l'aboutissement d'une catastrophe :

« Le lundi de la Passion, 14 mars 1910, nous recevons par l'intermédiaire du P. Delaroche la lettre du cardinal Vivès, en date du 12 janvier. Cette lettre supprime notre école de théologie pour

toujours, toutes nos écoles pour le moment, réduit N. D. de Lourdes à l'état de simple prieuré, m'ordonne de me démettre de ma charge de supérieur entre les mains du P. Antoine et de me rendre à Saint-Léon aussitôt après Pâques. Elle ordonne au P. Antoine d'envoyer à Nominingue, dans les quinze jours, tous les étudiants profès, d'y envoyer aussi, ou de rendre à leur famille, tous les autres.

« Les mesures de rigueur dépassent toutes les prévisions. AVE, SANCTA CRUX ! ».

Les ruines que Mgr Langevin ne pouvait plus bénir allaient-elles s'effriter encore sous le souffle du vent et de la contrariété? Il ne paraît pas. Dom Benoît, résigné et fidèle à ses serments, vint mourir en France entouré de l'estime de tous ceux qui le connurent.

Enfin, en 1912, se réalisait encore un autre changement hiérarchique dans l'église métropolitaine de Saint-Boniface. La création du Vicariat apostolique du Keewatin et du diocèse de Régina n'avait fait que donner à Mgr Langevin deux suffragants de plus, et l'arrivée de Mgr Budka, évêque des Ruthènes, que réduire ses charges et responsabilités. Au contraire, la suppression de l'évêché de Saint-Albert et son remplacement par l'archevêché d'Edmonton (12 novembre 1912) auquel furent rattachés les évêchés du Nord et le nouvel évêché de Calgary, réduisait la province ecclésiastique de Saint-Boniface et la juridiction de Mgr. Langevin.

CHAPITRE XXIII

Troisième phase de la question scolaire. — Ce qu'on reproche à W. Laurier. — Une consultation de M. White. — La politique de W. Laurier. — Action énergique de Mgr Langevin. — Lettre circulaire des Pères du Concile plénier de Québec. — Manœuvres électorales. Chute de W. Laurier. —. Annexion du Keewatin au Manitoba ; réouverture de la question scolaire. — Trahison des conservateurs et des libéraux. — Résistance de Mgr Langevin, face à l'oppresseur.

Le règne de Mgr Langevin ayant été essentiellement une lutte scolaire, au cours de laquelle il eut à subir les pires trahisons avec les plus décevantes contrariétés en Canada et dans Rome même, il nous faut revenir à cette question que les compétitions des parties en conflit semblaient rendre de propos délibéré inextricable.

Au tome VII des *Voix Canadiennes*, nous avons examiné les phases diverses de cette question, durant l'épiscopat laborieux de Mgr Taché. Cette même affaire eut trois stades bien distincts pendant celui non moins douloureux de Mgr Langevin, marqués le premier par le règlement, soi-disant définitf, de Greenway-Laurier ; le second par l'organisation scolaire de l'Alberta et de la Saskatchewan, lors de la constitution de ces deux nouvelles provinces ; le troisième enfin à l'occasion de l'annexion du Keewatin au Manitoba après la chute de sir W. Laurier, cause première de toutes ces difficultés anticonstitutionnelles. Il nous reste à traiter de ce dernier stade et de la chute vengeresse de Laurier. Le lecteur, désireux d'être complètement documenté, voudra bien se reporter au tome VIII des *Voix Canadiennes : Vers l'Abîme*, pages 440 et suiv.

W. Laurier, ayant sacrifié délibérément les droits de ses compatriotes et coreligionnaires, avait fait entendre au corps électoral, au Souverain Pontife lui-même, avec une imperturbable effronterie, qu'il y avait été irrésistiblement amené par les exigences d'une majorité protestante et dans un but de pacification nationale.

Le même désir de fausse pacification le ramenait à Winnipeg en 1910, où il dut reconnaître que la situation qu'il avait faite aux catholiques était *peu satisfaisante*.

Défrisé, penaud, envahi par de sinistres pressentiments que suscitaient de justes fureurs, sir Laurier revint d'*En Haut* plus vite que le flot par le Saint-Laurent à la fonte des neiges, de plus en plus triste, apparemment assagi.

Cependant sa tournée dans l'Ouest avait été habilement organisée : elle devait être une excursion de haut agrément, une sorte de procession en l'honneur du dieu de la machine libérale. Mais, en cours de route, l'exhibition avait subi de rudes épreuves et des contretemps fâcheux : les paysans du pays des blés cessaient d'être éblouis ; ils comprenaient que, depuis quatorze ans, ils avaient été trompés et exploités, et ils avaient fait entendre qu'ils étaient las de s'immoler au profit de bateleurs dont « le principe est une rapine et la politique une corruption ».

L'hon. Rogers, dans le *Manitoba*, prenait Laurier à partie et l'accusait « ... d'avoir, depuis son avènement au pouvoir, lancé les uns contre les autres les intérêts particuliers, les religions et les races, dans le seul but de tirer un bénéfice personnel de toutes ces jalousies de clocher. Il a posé, ajoutait-il, en sauveur de sa province en faussant l'attitude des provinces anglaises à l'endroit de Québec, sans la moindre raison. Il a soulevé des préjugés de race là où il n'y en avait pas et où il n'en pouvait pas exister. Les Anglais du Canada ont les meilleurs sentiments pour Québec, et toute personne saine d'esprit sait que la province française est aussi loyale et patriote que les provinces anglaises. Laurier insulte la province de Québec en posant comme son défenseur contre le gouvernement britannique qu'il flagorne dans Ontario ».

M. Rogers en voulait à Laurier de n'avoir pas trempé dans les complots impérialistes de 1902 et 1907, prétendant qu'il « n'est nullement question de libre échange dans l'Ouest, mais que l'on proteste avec force contre le trust des instruments aratoires et contre un gouvernement qui le protège. On commence à comprendre que le pouvoir constitutionnel a été remplacé par la puissance de l'argent et des préjugés de toutes sortes ».

Et venant aux tripotages, le rédacteur du *Manitoba* attaquait Laurier au sujet du « Transcontinental qui devait coûter $ 13.000.000 au début, mais dont le chiffre s'accrut à $ 56.000.000 quand le carnaval de la concussion s'ouvrit. Aujourd'hui, cette entreprise arrachera au peuple canadien plus de trois cents millions et enrichira les amis des ministres ».

Et il prédisait la chute du gouvernement, motivée par « cette question de vol de haute route. Le chemin de fer de la Baie d'Hudson est un autre exemple de la piraterie parlementaire ».

En fait de marine, M. Rogers disait que « les architectes

de nos vaisseaux seront probablement recrutés dans la boutique d'un tailleur quelconque ami du gouvernement et que l'expert en blindage surgira d'une minoterie qui a rendu des services au parti libéral ».

Il terminait disant « que le Canada doit être administre comme toute entreprise sérieuse et non pas par la dissension constante ».

D'autre part, comme pour mieux confondre cet incurable imposteur, M. White, légiste anglais le plus distingué de Windsor (Ontario), donnait alors dans le *Citizen* une retentissante consultation que reproduisirent *Les Cloches* de Saint-Boniface.

M White établissait jusqu'à l'évidence les droits légaux des catholiques et des Canadiens-Français, le peu d'objections que devait rencontrer le règlement de la question scolaire.

Si le gouvernement de W. Laurier avait été aussi bien disposé qu'il le disait et ne devait rencontrer, comme il était établi, que peu d'obstacles, pourquoi tarda-t-il pour remettre la question à l'étude ainsi qu'il le pouvait pour provoquer les mesures capables d'apaiser les esprits, de tranquilliser les consciences? Pourquoi recula-t-il devant les résolutions honnêtes qui eussent soulagé sa propre conscience dans le temps et libéré sa mémoire devant la postérité des malédictions qui précipitèrent sa chute, le rejetant dans l'opposition tracassière et stérile, où il épuisa es misérables restes d'une énergie épuisée ?

La fortune politique de W. Laurier depuis 1896 avait été constante ; ses succès, de jour en jour plus éclatants. Aussi, ceux qui, sur sa route nivelée et fleurie par un destin complaisant, songeaient encore à la justice en détresse ; les âmes dont il compromettait l'ultime destinée, se demandaient avec tristesse ce que pouvait faire dans le repos des cieux l'éternel Roi et Protecteur des Francs ! Car le scandale du triomphe perpétuel, obsédant, inexplicable de cet homme sans foi, sans scrupule, heureux nalgré tout, entraînait les faibles cœurs, par le découragement et le doute, dans l'abandon de la vertu.

Personne en Canada, amis ou ennemis de Laurier, ne se faisait plus d'illusion sur les moyens de sa propagande; chacun, selon sa mentalité ou ses compromissions, les trouvait singulièrement habiles ou d'une perversité profonde.

L'action politique de Laurier se distinguait de trois façons qui font, du reste, l'immoralité de ce genre de

propagande familier aux puissances occultes, pour influencer l'opinion et accaparer les pouvoirs humains : il achetait les journaux à vendre au moyen des fonds publics, il asservissait l'opinion par la discipline ou l'esprit de parti, enfin il érigeait le patronage en système de domination : il salariait les journaux sous prétexte d'annonces à insérer ou pour petits services peu ou mal définis. Ainsi, pendant quinze années, de 1897 à 1912, c'était régulièrement à raison de 200.000 dollars par an, soit plus de 15 millions de francs durant son ministère prolongé, qu'il versa des subsides dissolvants dans la caisse de journaux conjurés.

Quant à l'esprit de discipline qu'il mit à la mode, les exemples qu'il procura abondent et il faut se borner à quelques-uns qui sont typiques. Dans certain comté, un ministre du gouvernement Laurier déclarait aux habitants qu'ils auraient leur part *s'ils votaient* bien. Dans le comté de Montcalm, où le gouvernement venait de désigner pour juge un de ses plus chauds partisans, il s'agissait d'élire un nouveau député. On avait des craintes fondées et il fallait emporter la position de force. Laurier usa des grands moyens : on lut aux électeurs une lettre de lui où nous relevons cette perle : « Il faut que le comté de Montcalm reste fidèle à nos couleurs. » Et M. Rodolphe Lemieux, aide-de-camp du général en chef Laurier, appuyait disant : « J'espère que les libéraux se souviendront de l'*esprit de discipline !* » Manière élégante et désinvolte de consulter des citoyens libres, dont on ravalait l'intelligence jusqu'à la réduire à l'obéissance passive, alors qu'ils avaient à juger le mérite des actes accomplis par leurs mandataires.

Que dire du patronage de Laurier ! Le *patronage*, on le sait, est encore aujourd'hui une des plus puissantes influences en usage pour asservir les députés, faibles d'esprit ou de crédit, aux vues d'un gouvernement. Un fait, entre beaucoup d'autres, montra que W. Laurier connaissait son pauvre monde et ne manqua pas de recourir à ce moyen équivoque.

En septembre 1909 eut lieu à Sainte-Croix, comté de Lotbinière, une assemblée publique où se présentaient deux candidats à la Chambre fédérale. L'hon. Pelletier, très connu, demandait à son adversaire, Edmond Fortier, candidat libéral, de vouloir bien expliquer le changement d'attitude de son patron, W. Laurier, relativement à la clause scolaire des deux nouvelles provinces en 1905. Et,

suivant *une déclaration faite sous la foi du serment*, signée de sept citoyens, contresignée du notaire J. Ad. Pouliot, non moins avantageusement connu, nous savons que Fortier répondit que *W. Laurier était allé trouver les députés catholiques de la province de Québec, leur disant : « Je veux absolument maintenir intégralement les droits des catholiques », mais nos orangistes ne veulent pas me supporter ; il ne me reste donc qu'à démissionner.*

Alors, ajouta Fortier, « *nous autres* (députés catholiques de la province de Québec), *nous lui avons dit : Ne faites pas cela : si vous démissionnez, c'est Borden* (chef de l'opposition) *qui arrivera au pouvoir et il ne fera pas mieux que nous pour les catholiques ; et pour autant nous allons tous perdre nos sièges. Là-dessus Laurier, qui n'attendait que cette déclaration, se rallia à notre avis, et il présenta la nouvelle clause scolaire qui obtint force de loi* ».

Cette *déclaration* confirmait ce qu'on savait d'autre part. W. Laurier connaissait fort bien les dispositions de ses partisans dont il escomptait l'égoïsme. On eut l'air de lui forcer la main, c'est tout ce qu'il fallait.

W. Laurier se rappelait-il de la parole donnée aux électeurs de Saint-Roch, en 1896, parole qu'il lui eût si peu coûté de tenir intégralement ! Quel cas avait-il fait de l'Encyclique *Affari vos* de 1897, qui blâme les catholiques de ne s'être pas unis pour revendiquer les droits scolaires catholiques en Manitoba ?

Mais Laurier, qui se vantait d'être catholique, croyait-il au Pape ? S'il entendait l'avertissement pontifical, que fit-il jamais pour s'y conformer et tenir sa promesse ? Qu'a-t-il fait en 1897 et en 1905 pour mettre en pratique les directions claires, formelles et si pressantes du Saint-Père ? qu'avait-il fait pour mériter plus tard les éloges du cardinal Vanutelli, pour justifier la confiance des Canadiens ? Il était donc assez mécréant pour penser qu'il n'aurait pas à rendre compte de sa conduite ; espérait-il tromper encore les hommes en 1912, comme il trompa ceux de 1896, lorsqu'il escamota indignement le pouvoir fédéral ? Non. La coupe était comble ; sur le fiel dont elle était pleine une feuille de rose ne pouvait plus tenir sans débordement.

Il faudrait encore mentionner les graves responsabilités de Laurier dans l'affaire de la langue française, dans la scandaleuse parodie qu'il fit de l'Evangile lorsqu'il s'appropria les paroles du Christ lors de son discours de Toronto, dans le rôle indigne qu'il joua ultérieurement dans

la grosse question du militarisme, et dans bien d'autres affaires.

On lit dans le *Devoir*, de Montréal, numéro du 27 août 1910 :

Le sens catholique fait totalement défaut chez beaucoup des hommes publics canadiens. C'est une amère réflexion qui me revenait à l'esprit en lisant la *Gazette* (1), du 19 août. Les méthodistes dont on connaît l'esprit sectaire et qui mènent à Rome la campagne que l'on sait, tenaient leur conférence à Victoria. On y discutait diverses questions de religion. En particulier, on parlait de prolonger à huit années le terme du ministère pastoral : on s'intéressait aux sommes que l'on doit distribuer aux missions et aux œuvres d'enseignement du dimanche, etc... Tout à coup un événement heureux vint réjouir les cœurs de nos frères séparés. MM. Laurier, Graham et Macdonald, entrèrent dans le lieu de réunion et adressèrent la parole aux congressistes. Le grand catholique Laurier, qui se ferait volontiers mormon avec les Mormons, trouvait des accents émus pour louer « toutes les églises » qui sont à l'œuvre pour former de bons citoyens ; il se réjouit en particulier de reconnaître l'esprit large qui caractérise le christianisme au Canada. »

La conciliation à outrance fera toujours faire des bourdes à notre premier ministre. Au besoin, il trahira sa foi et prendra part à des réunions que le sens catholique lui interdirait de fréquenter s'il se rappelait quelque peu les notions du catéchisme. que jadis on lui expliquait relativement aux relations des catholiques avec les protestants.

M. Laurier devrait savoir et il viendra, sans doute, nous le dire au Congrès Eucharistique, avec l'aisance d'une girouette qui tourne à tous les vents, que l'un de nos dogmes fondamentaux c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu, une seule foi, un seul baptême, qu'il n'existe qu'une seule voie aboutissant au bonheur suprême, et un seul guide capable de nous y conduire : la voie, c'est Jésus-Christ ; le guide, c'est l'Eglise, constituée par Lui-même « la seule dépositaire des moyens de salut. »

Et, en effet, Laurier prononça un discours au Congrès eucharistique de Montréal, le 9 septembre 1910, en présence du Cardinal V. Vanutelli, de plus de cent archevêques et évêques, de deux cents prêtres et de douze à quinze mille laïques. Ce discours ne fut pas, comme d'autres, un monument d'hypocrisie, non ! W. Laurier fut sincère une fois ; il se montre tel qu'il était. Jugez-en :

Nous sommes ici, dit-il, dans un pays de toutes les libertés... Les religions progressent côte à côte... S'il se fût agi de manifester et de confirmer la liberté religieuse, il n'aurait pas été possible de trouver un autre pays où cette liberté eût été plus largement observée qu'ici... Si le roi d'Angleterre ne professe pas la foi catholique, notre foi, à nous, catholiques, se trouve ici avoir

(1) La *Gazette*, journal protestant.

plus de latitude que dans un grand nombre de pays catholiques... Et comment mesurer la sécurité de l'Etat et le bonheur de la nation, si l'on enseigne que l'homme n'a plus de responsabilité envers son Créateur ?... Ici, notre foi est vivace... Ce n'est pas ailleurs que dans la foi que l'homme peut trouver de hautes pensées... (1).

Vous le voyez : Laurier parla de sa foi au Dieu créateur, mais il ne mentionne pas le Christ, Dieu fait homme, envoyé par son Père pour racheter le genre humain et fonder l'Eglise ; le Christ que le Congrès exaltait dans son sacrement d'amour !

Son discours aurait pu être prononcé par n'importe quel sectaire, juif ou déiste. En parlant de liberté religieuse au Canada, il ne fait que provoquer le souvenir du néfaste règlement Laurier-Greenway, rappeler la persécution voulue des catholiques du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les gens informés ne songèrent pas à le huer dans un lieu respectable ; ils se contentèrent de sourire.

Un prélat français, *un seul*, qui n'avait pas entendu ou qui ne savait rien, félicita l'orateur !

Le mal que les Canadiens-Français attribuent à la politique opportuniste de Laurier est énorme ; il est pire, plus durable que tout ce qu'aurait pu entreprendre et réaliser un protestant fanatique, contre lequel, prémunie, la population canadienne se serait mise en garde.

Cependant, la conscience publique se réveillait ; l'intérêt des âmes trouva dans l'épiscopat des défenseurs tenaces et le droit des citoyens, des champions vaillants. Laurier pouvait encore abuser des gens par sa méthode réprouvée ; il trouvait désormais en face de lui des cœurs honnêtes auxquels il n'en imposait plus, des organes indépendants qui savaient en termes excellents lui reprocher ses méfaits.

Mgr Langevin, à Saint-Boniface, ne faisait point tort à Mgr Taché, dont il avait recueilli la lourde charge, ni à Mgr Laflèche dont il égalait la vaillance. Nous l'avons vu faisant paître son troupeau que des voleurs de grands chemins, un jour et par surprise, avaient tondu au coin d'un bois et qui, dès lors, à chaque toison venue, voulaient exercer la même rapine. Mais le digne archevêque entendait faire valoir le droit à la vie qu'avait la minorité contre l'abus de la force et les brutalités du pouvoir. Sans se lasser jamais, par tous les moyens, à tous les échos, il

(1) Voir texte intégral, dans le *Devoir*, de Montréal, 10 septembre 1910, 8e page.

confiait sa peine, ses angoisses, et il en appelait à ceux auxquels la justice violée, la faiblesse opprimée, le droit méconnu inspiraient encore quelque intérêt. Il s'efforçait de créer une opinion favorable à sa cause ; de réduire par la force des siens la tyrannie des autres à composer, sinon à se rendre.

Pour mieux éclairer le public, Mgr Langevin faisait rééditer à Saint-Boniface, en 1909, le *Manuel du citoyen catholique*, manuel demandé dès 1873 par une lettre collective des évêques (1), publié seulement en 1883, perdu de vue longtemps et que le chef de l'Eglise au Manitoba estima opportun de remettre en lumière à la veille d'événements graves dont il pouvait redouter pour les siens des conséquences déplorables.

Il rappelait sans cesse, reproduisait à tout propos, commentait longuement, avec l'insistance poignante d'un cœur alarmé par des dangers pressants, tout ce que les Souverains Pontifes avaient dit et promulgué en faveur des écoles chrétiennes. Il ne séparait pas les droits des parents chrétiens de ceux de l'Eglise ; et, puisque ces droits, naturels et divins, étaient contestés, menacés par l'Etat, il s'efforçait d'établir le rôle de chacun dans la formation de la jeunesse et la constitution du pouvoir.

La doctrine scolaire de Mgr Langevin, qui s'était qualifié lui-même l'évêque de l'obéissance absolue à l'autorité pontificale, n'est autre que la doctrine des papes en cette matière, telle qu'elle est énoncée et développée dans les Encycliques : *Ramanos Pontifices ; Nobilissima Gallorum gens ; Militantis Ecclesiae.*

Mais c'est surtout dans l'Encyclique *Affari vos* du 8 décembre 1897, qu'il puisait son réconfort et les éléments de son enseignement approprié aux circonstances critiques qu'il subissait. Les Canadiens devaient méditer cette Encyclique avec soin et respect, puisque, après une enquête longue et approfondie, cette lettre de Léon XIII leur fut adressée tout spécialement. Cent fois, Mgr Langevin en rappela les termes, en fit ressortir la pensée bienveillante, angoissée, pour stimuler le zèle des fidèles et soutenir leur courage.

Comment donc après des déclarations solennelles, précises, si souvent rappelées, des hommes, des catholiques, surtout W. Laurier, osèrent-ils proclamer par toutes les

(1) Voir cette lettre collective des évêques de la province de Québec, en note, page 454 et 455 du Tome VIII des *Voix canadiennes*.

voix de la presse et de la renommée que la question scolaire dans le Nord-Ouest canadien était close, que le Droit catholique avait été considéré et respecté lors de la Constitution des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta ? Qui dira enfin qu'on ne pouvait que persévérer dans les anciens errements lors des discussions que soulèvera encore l'annexion du Keewatin au Manitoba !

Et quelle audace n'a-t-il pas fallu à W. Laurier pour oser, en plein Congrès Eucharistique, proclamer en face même des catholiques assemblés et qu'il avait constamment trahis, opprimés, qu'ils étaient heureux de vivre sous un ciel où fleurissaient toutes les libertés ! Pour mettre le comble à sa cruelle ironie, il ne lui restait à ajouter que la question des écoles au Manitoba n'existait plus !

Non, ni protestants, ni catholiques, nul homme soucieux de la justice égale pour tous ne pouvait être satisfait de la situation scolaire au Manitoba et dans les nouvelles provinces de l'Ouest. Personne, en effet, n'était content, et on le fera voir à Laurier !

En attendant, les Pères du premier Concile plénier de Québec avaient publié une lettre pastorale, relative à l'esprit chrétien qui devait régner dans l'école catholique. Ils disaient textuellement :

...Mais les parents, d'une façon générale, ne sont pas en mesure de donner par eux-mêmes aux enfants toute la formation intellectuelle et morale à laquelle ils ont droit. Cette tâche dépasse le cadre ordinaire des devoirs domestiques, et il faut, pour l'accomplir, avoir recours à l'école, qui devient alors comme un prolongement du foyer et une succursale de la famille. Toutefois, il est évident que les pères et mères, en confiant à d'autres mains le soin de continuer et de parfaire l'éducation de leurs enfants, ne perdent aucun de leurs droits et n'échappent à aucune des responsabilités qui pèsent sur eux. Ils ont le devoir rigoureux de ne transmettre leur autorité qu'à des maîtres qui soient dignes et capables de l'exercer pour le plus grand bien des familles ; ils doivent surtout avoir à cœur que l'École ne devienne jamais un péril, mais qu'elle reste toujours un abri et une sauvegarde pour la foi et la morale de leurs enfants.

Une triste expérience démontre que l'influence d'une bonne éducation domestique ne résiste pas longtemps aux atteintes d'une mauvaise éducation scolaire. Quand l'École se dresse comme un ennemi en face du foyer, la victoire reste généralement à l'Ecole. L'autorité de l'instituteur est prépondérante et son influence, décisive dans la formation de l'enfant. Il met sur l'esprit, le cœur et la volonté de son élève une empreinte qui demeure. Voilà ce que ne doivent jamais oublier ceux qui se préoccupent du si difficile problème de l'éducation. Avec les développements rapides que prend l'instruction populaire, avec la nécessité toujours croissante où l'on est d'accentuer la formation scolaire, les peuples

sont de plus en plus à la merci des éducateurs de l'enfance. C'est l'école d'aujourd'hui qui prépare la société de demain. Et c'est parce que l'école exerce cette influence toute puissante sur la vie des nations, c'est parce qu'elle est la grande pourvoyeuse d'hommes, que nous voyons se concentrer sur elle, à l'heure présente, toutes les espérances et toutes les craintes, et qu'autour d'elle se livrent les plus émouvantes batailles. Toutes les amours et toutes les haines, tous les sublimes dévouements et tous les étroits fanatismes montent à l'assaut de cette citadelle qui garde la vie ou donne la mort selon les maîtres qui la possèdent...

Après avoir rappelé les intructions pontificales de l'Encyclique *Affari vos*, les évêques poursuivent :

« Nous avons tenu à remettre sous vos yeux d'aussi salutaires enseignements. Ils vous font voir quelle importance l'Eglise attache au grave problème de l'éducation, et de quelle maternelle sollicitude elle enveloppe ces chers enfants, qui forment la portion choisie de son troupeau. Volontiers elle fait écho au terrible anathème que Jésus a prononcé contre quiconque scandalise un seul de ces petits ! Mieux vaudrait pour cet homme être précipité au fond de la mer avec une meule de moulin au cou... » Inspirez-vous de ces sentiments et laissez-vous guider par cette doctrine. Rappelez-vous toujours que l'École pas plus que le foyer, ne saurait échapper à votre vigilant contrôle. Les leçons et les exemples du maître, comme les vôtres, donnent à l'enfant la vie ou la mort, selon qu'ils portent à son âme la vérité ou l'erreur, la vertu ou le vice. Votre œuvre ne sera donc complète, et votre devoir rempli que le jour où, par vos soins, l'École et le foyer, restaurés dans le Christ, prépareront à la société les citoyens et les chrétiens dont elle a besoin... »

Cette lettre était signée par Mgr Sbaretti, délégué apostolique, par 33 archevêques et évêques, un préfet apostolique et 3 administrateurs, *Sede vacante*, soit par les 38 Pères du Concile plénier de Québec.

Le clergé canadien était donc informé, l'opinion saisie et chacun selon son rang gagnait alors son poste de combat.

W. Laurier sentait le terrain se dérober sous ses pieds. Il lui parut expédient de changer ses batteries, de chercher pour une rencontre décisive non plus la politique intérieure, encombrée par ses méfaits, mais la politique impérialiste compliquée par la question de la réciprocité douanière avec les Etats-Unis.

L'élection de l'autonomiste Arthur Gilbert à Drummond Arthabaska, en novembre 1910, sonna le commencement de la fin, et c'est en huant Laurier et tous ceux qu'il avait repus, que le peuple canadien, devant les bureaux du *Devoir*, fêta la défaite des lauriéristes, chantant en chœur : « O Canada, terre de nos aïeux ! »

Les élections générales du 21 septembre 1911 furent une

réponse encore plus sévère, c'était l'exécution capitale d'un parti politique compromis et corrupteur.

Les Canadiens n'ont plus pour continuer qu'à considérer leur nombre, qu'à consulter leur courage et s'ils veulent enfin ce qu'il faut, on leur accordera bien un jour ce qu'on leur doit : la liberté religieuse et l'usage officiel de leur langue remise sur le pied d'égalité avec la langue anglaise, et dans tout le Canada.

Les Français ne sont-ils pas le sel du sol canadien qu'ils ont conquis, qu'ils ont conservé, qu'ils conserveront à l'Angleterre reconnaissante. Ne doivent-ils pas répéter toujours, avec Mgr Langevin :

Oui, les Canadiens-Français ont le droit d'être catholiques par tout le Canada ; d'être, comme tels, exempts de toutes lois ou ordonnances d'exception.

Oui, les Canadiens-Français ont le droit de parler leur langue où et comme il leur plaît, en privé, en public, devant les cours de justice et dans les Assemblées élues.

Oui, les Canadiens-Français ont le droit, s'ils en ont la volonté, de répandre leur langue par tout le pays ; ils ont et ils auront la volonté de n'être traité ni par l'Anglais, ni par l'Irlandais, de race arriérée ou *inférieure*.

Oui, les Canadiens-Français sont des citoyens conscients et libres qui résisteront à toute tentative d'assimilation ou d'intimidation ; ils se déroberont à l'apostasie systématique comme l'organisèrent Laurier et ses alliés libéraux, juifs et francs-maçons.

Voilà pourquoi ceux qui, dans l'Ontario, prétendent encore proscrire le français, comme au Manitoba, et partout chasser Dieu des écoles, sont traîtres envers la Constitution, envers Dieu et la Patrie.

Que prétendent-ils ainsi faire ou devenir !

Espèrent-ils refroidir le sang français, le rendre anglais et protestant ? prétendent-ils imposer l'oubli du passé, le renoncement aux espérances humaines et divines ? Qu'on n'y songe point ; qu'on ne pense pas non plus humilier le Canadien-Français en lui reprochant d'être plus catholique que Français. Il a prouvé qu'il est l'un et l'autre à sa mesure qui vaut la meilleure. Les Canadiens-Français ne se font aucune illusion, en disant que la diffusion de leur langue dans toute la Confédération est pour elle comme pour eux un gage de loyalisme et de conservation.

Par la dualité et l'égalité des langues officielles, Français et Anglais, alliés et égaux dans une union cordiale et féconde, feront la stabilité comme la force de la puis-

sance canadienne, qui doit se garder enfin des idées, des habitudes, de la mentalité américaines. Aussi, que les Anglo-Canadiens se le disent : si, pour leur malheur, ils arrivaient à leurs fins et réussissaient à angliciser les Canadiens-Français, s'en serait fait de leur fortune, de leur domination et de leur indépendance. Capables de renier leur Dieu et leurs aïeux, ces apostats deviendraient bien capables aussi de les répudier à leur tour.

On devine ce que devait être l'opinion canadienne, éclairée par les évêques, le clergé, et par l'embryon de presse catholique qu'on était parvenu à créer ; car tous les organes français, en vogue et influents, étaient accaparés par la conjuration libérale.

Alors Laurier sur les hauteurs qu'il fréquentait dans le voisinage des lieux larrons devenait perplexe, soucieux. Ah ! cette *question brûlante* qu'on agitait sans cesse ! Comme le fer qu'on retourne sans relâche dans une plaie saignante, elle le faisait horriblement souffrir. La persistance de ce mal ancien et toujours nouveau l'affolait : aucun baume ne pouvait l'adoucir, aucun traitement le réduire ; il portait au flanc cette blessure ancienne, qui s'envenimait avec les ans ! Atteinte mortelle qui évoluait lentement vers une issue fatale.

Et Laurier, malgré sa confiance en son étoile, se prenait parfois à craindre les colères qu'il avait déchaînées, la malédiction du ciel qu'il avait bravée. La campagne des élections fédérales de 1911 fut préparée avec soin et méthode. Laurier affectait de croire, et il clamait qu'à l'intérieur toutes les questions graves étaient réglées ; toutes les difficultés sérieuses heureusement aplanies ; il n'y avait plus qu'à concourir d'une part à la sécurité mondiale de l'empire britannique et, de l'autre, à assurer la durable prospérité de la puissance canadienne par la réciprocité douanière offerte par les Etats-Unis à des conditions favorables.

L'habile homme donnait le change à la meute rouge et loin du Nord-Ouest il allait encore sonner l'hallali de l'ennemi bleu.

Mais celui-ci demandait à l'électeur s'il voulait être battu à plâtre et se montrer content quand même, aussi bien au dehors qu'au dedans de ses foyers et de ses temples il énumérait patiemment, implacablement les expériences malheureuses, les trahisons répétées de Laurier ; il pro-

mettait aux catholiques le retour à la politique de Tupper, l'octroi de la liberté scolaire.

On alla au scrutin : Laurier avec une belle assurance, ses adversaires avec des espoirs timides.

Le 21 septembre 1911, le Destin sortit de l'Urne, donnant à Laurier, par brusque congé, tout loisir de méditer l'instabilité de la Fortune redevenue volage.

La stupéfaction de l'habile homme fut grande ; elle ne fut dépassée que par l'étonnement du vainqueur, qui ne s'attendait pas à pareille victoire, ni si prompte, ni si complète. Est-ce à cet excès d'honneur qu'il faut attribuer son peu d'empressement à tenir lui-même ses promesses !

En effet, le 15 février 1912, les *Cloches*, de Saint-Boniface, devaient dire mélancoliquement à propos du projet d'annexion du Keewatin au Manitoba :

« Au moment où nous mettons sous presse la question de l'annexion du Keewatin au Manitoba semble sur le point d'être posée officiellement devant les autorités législatives du pays, tant à Ottawa qu'à Winnipeg. Nous ne voulons dicter à personne une ligne de conduite dans cette grave et complexe affaire, mais nous avons le devoir de rappeler aux hommes d'Etat que les habitants du nouveau territoire à annexer au Manitoba possèdent des droits scolaires naturels, constitutionnels et acquis. Pas n'est besoin de spécifier ces droits ni de rappeler sur quelles bases inébranlables ils reposent. Les adversaires des écoles séparées eux-mêmes ne les contestent plus et le plus haut tribunal de l'Empire les a consacrés par un jugement solennel dans la question scolaire manitobaine, laquelle n'a pas encore été réglée selon le droit ni selon l'ordonnance du Conseil privé.

« Nous revendiquons donc, une fois de plus, nos inaliénables et imprescriptibles droits scolaires et nous formulons le vœu que la réouverture de la question soit pour les opprimés l'aurore de l'avènement de la justice. Nous ne demandons pas de privilèges, mais nous réclamons justice. »

Le 15 mars de la même année, les *Cloches* pouvaient ajouter :

« Les droits naturels et constitutionnels de la minorité du territoire annexé sont sacrifiés aux Communes. Cinq députés catholiques et canadiens-français ont eu, seuls, le courage de mettre la justice avant le parti dans cette grave question, qui touche au principe même de la Constitution du pays.

« Nous regrettons d'être obligé, dans l'intérêt de la vérité, de contredire de graves affirmations de l'hon. M. F.-D. Monk (Ministre fédéral des Travaux publics), qui fut longtemps l'un des champions des droits et des revendications de la minorité. Quoi qu'en dise le ministre, la question des écoles du Manitoba n'a jamais été définitivement réglée pour la bonne raison que justice n'a jamais été rendue et que les droits constitutionnels, dont nous avons été indignement dépouillés en 1890, — droits reconnus par

le plus haut tribunal de l'Empire, — n'ont pas été rétablis par le prétendu règlement final Laurier-Greenway de 1896, règlement sur lequel notre contradicteur appuie ses affirmations. La minorité lésée, qui a droit au chapitre dans cette question où elle est partie et victime, n'a pas été consultée lors de cet arrangement et elle ne l'a jamais acceptée. Selon la direction de l'encyclique *Affari vos*, elle en a tiré le meilleur parti possible, tout en réservant tous ses droits et en maintenant ses justes revendications. Personne n'ignore que cet arrangement contraint les catholiques de Winnipeg et de Brandon à payer double taxe, pour ne parler des difficultés de toutes sortes qui n'ont cessé de se produire dans diverses localités, difficultés qui ne font que se multiplier et s'envenimer. Pour n'en citer qu'un exemple, qu'on se rappelle le retentissant procès des contribuables canadiens-français de l'Union Point contre les commissaires anglais qui s'obstinaient, et s'obstinent encore en dépit des décisions des tribunaux, à refuser un instituteur ou une institutrice capable d'enseigner le français à leurs enfants, bien qu'ils soient plus que le nombre exigé par l'arrangement. Et là où les petits Canadiens-français ne sont que neuf à l'école, n'y eût-il qu'un dixième élève d'une autre langue, ils sont, en vertu du même règlement, privés du droit d'avoir un mot de français. Quant à l'atmosphère de l'école, pas n'est besoin de rappeler qu'elle doit être absolument neutre. La demi-heure facultative de catéchisme après la classe ne saurait remédier à ce vice essentiel du règlement... D'où l'on saisit la portée de ces paroles de l'encyclique précitée : *C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander... La loi que l'on a faite, dans un but de réparation, est défectueuse, imparfaite, insuffisante.*

« Ce n'est pas la première fois que les politiciens intéressés essaient de faire croire que la question scolaire manitobaine est réglée. Sir W. Laurier, en particulier, l'a maintes fois répété. La preuve la plus frappante que cette affirmation est tout à fait gratuite, c'est peut-être le fait que la question est plus vivante que jamais. Qu'on réfléchisse un instant à la signification du malaise qui agite présentement le pays. Est-ce qu'une question réglée ou enterrée a le don de passionner et d'émouvoir ainsi l'opinion publique ?

« Si cette affirmation de l'hon. M. Monk est dénuée de fondement, sa négation des droits constitutionnels de la minorité du Keewatin à des écoles séparées nous étonne davantage et nous fait encore plus mal au cœur. Depuis quand le non-exercice d'un droit constitutionnel le périme-t-il ? Comme l'a fort bien fait remarquer le jeune et vaillant député de Nicolet, M. Lamarche, « l'absence du Conseil refusé au commissaire et la non-existence d'écoles séparées dans le Keewatin ne peuvent être invoquées précisément par ceux qui sont cause que ni l'un ni les autres n'existent. » Mgr Charlebois, l'évêque missionnaire du Keewatin, n'a cessé, depuis près de deux ans, de réclamer l'organisation du Conseil du commissaire et l'établissement d'écoles séparées officielles. La dernière requête a été reçue à Ottawa le 1er décembre 1911 et depuis, un avertissement solennel, à l'effet que la minorité du Keewatin ne pouvait consentir à entrer dans la province du Manitoba sans la garantie expresse que ses droits scolaires seraient sauvegardés, revêtu de la signature de l'évêque et d'une

soixantaine d'autres, intéressées, a été adressé au gouvernement et au Parlement du Canada ?

Qu'a-t-on fait de ces pressantes et justes réclamations ? On les a ignorées à dessein, avec la même arrière-pensée que le gouvernement précédent, pour tâcher de désarmer aussi complètement que possible les catholiques du Keewatin avant de les faire passer sous le joug du système scolaire manitobain. Est-ce juste ? Est-ce digne ?

Grâce à Dieu, le droit ne meurt pas. Les politiciens peuvent le dédaigner dans un moment où ils croient leur puissance bien établie sur la docilité d'une majorité servile, mais tôt ou tard, et plutôt tôt que tard, le droit méconnu se redresse contre eux et les précipite des postes honorables où la confiance populaire les avait placés. Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice et dont la vie se consume à sa défense et à sa revendication.

En terminant, nous ne pouvons que déplorer la nouvelle brèche pratiquée dans le mur de la Constitution canadienne devenue impuissante à protéger les droits sacrés des minorités. Il ne faut cependant pas désespérer de l'avenir. Les défaites elles-mêmes doivent nous servir de leçons. Puisse celle-ci faire enfin toucher du doigt à notre peuple le mal profond qui le ronge et qui paralyse nos hommes publics : l'*esprit de parti.* »

Voilà ce que disait Mgr Langevin dans son organe officiel.

Donc la question scolaire, la question *brûlante* qui depuis seize ans énervait le pays, était derechef en discussion et ceux qui jusque-là l'avaient tenue pour résolue, qui en niaient même l'existence, comme ils niaient les droits de la minorité, pouvaient une fois de plus se convaincre de leur erreur profonde. De toutes les provinces confédérées, de tous les comtés où les catholiques comptaient, de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, de toutes parts et surtout du Manitoba et du Keewatin, des protestations énergiques, éloquentes, motivées s'élevaient, et des pétitions affluaient dans Ottawa, à la présidence du Conseil fédéral, pour réclamer réparation des torts subis, justice, garantie et liberté.

On redisait de mille façons pressantes à l'hon. Borden, héritier non seulement de la charge de sir Tupper mais aussi de ses engagements, qu'il était temps de tenir les promesses anciennes et récentes, de se souvenir des lois du pays et des leçons du passé ; on lui disait l'attente de tous, et l'impatience d'un grand nombre.

Hâtez-vous ! lui criait-on avec une instance où vibrait l'angoisse des cœurs, et même la colère des esprits déçus. Hâtez-vous ! répétait-on plus pressant chaque jour. Malgré la Constitution et les Actes qui sont formels, n'oubliez pas que sectaires et libéraux, conjurés pour entraver la

justice et supprimer le droit, ergotèrent sur les mots pour ruiner les idées. Ils enlevèrent aux catholiques et Canadiens-Français, sujets loyaux jusqu'à la mort affrontée pour l'oppresseur lui-même, leur droit aux écoles confessionnelles, qu'il ne faut pas confondre avec les écoles séparées, rendues neutres ; droit essentiel qu'ils revendiquaient dans le Nouveau-Brunswick en 1872, dans l'Ile du Prince-Albert en 1879 ; dans le Manitoba en 1890, dans la Saskatchewan et l'Alberta en 1905. Une longue liste d'attentats insupportables allait-elle s'allonger en 1912 par le sacrifice du Keewatin ? Verrait-on préparer aussi les voies d'oppression dans l'Ontario, dans Québec, dans les derniers refuges de notre nationalisme et de notre foi !

On demandait cela à Borden, ajoutant :

Nous demandons l'application stricte des Traités et des Actes et nous vous demandons, en toute sincérité, quelle serait votre posture, à vous protestants, et votre attitude si usant et abusant de notre nombre, de notre force, nous catholiques, nous décrétions demain, dans Québec, que désormais toutes les écoles de la province seront catholiques ; que les maîtres, les manuels, l'enseignement, l'éducation, que tout y sera catholique dans les formes, dans le fond, et que les protestants comme les catholiques paieront au même prix cette formation de la jeunesse qui leur sera intentionnellement contraire ; que s'ils usaient de leur droit d'ouvrir des écoles séparées pour éviter une promiscuité abhorée par eux, cela ne changerait guère leur situation ; qu'outre la taxe municipale à payer pour l'école catholique, ils auraient la charge exclusive de la taxe particulière pour leurs écoles privées qui ne pourraient pas, par ce fait, changer d'esprit, ni de méthode ; qui resteraient catholiques quand même, en tout, sauf durant le court loisir laissé pour battre le rappel des idées protestantes, combattues sans cesse et dispersées sur tous les chemins de la pensée informe de l'enfance, mise continuellement en déroute.

Ce qu'auraient fait les protestants s'ils avaient été réduits où l'étaient les catholiques, M. Cahan le dit brutalement devant le peuple assemblé au Monument National, de Montréal : ils le feraient voir, et ce ne serait ni long, ni folâtre ; ils se révolteraient contre l'intolérance catholique et contre l'ingérence de l'Etat ; ils se réveilleraient furieusement. Et ils auraient bien raison !

Alors, pourquoi, M. Borden, les catholiques ne se révol-

tent-ils pas? Sont-ils, par hasard, moins braves que vos protestants, ou moins qu'eux fidèles à leur foi !

Ils se conforment, il est vrai, plus qu'eux, aux enseignements de leur foi qui veut charité, patience, support mutuel, et qui condamne la violence.

Ils sont, en outre, divisés entre eux ! Parce que la religion catholique ne dit pas : heureux les riches et les parvenus ; mais heureux les pauvres et ceux qui souffrent ; parce qu'elle ne fait rien pour combler les siens de faveurs. Il est ainsi fort naturel, mais parfaitement triste, que tant d'ambitieux s'évadent de ses rangs et, sous la livrée libérale, radicale, socialiste, ou sous quelqu'autre dénomination de l'arrivisme, vont se livrer à l'ennemi.

Là, d'ordinaire, ils trafiquent de ceux qu'ils ont trahis. Que de fois, il a suffi et suffira de décaisser, quelques heures seulement, les deniers de Judas pour les retrouver sur le parvis, propres encore à l'achat de quelque champ d'Abraham, ou bien d'un potier.

Quoi qu'il en soit, nous, catholiques canadiens, nous faisons grève dans notre condition d'ilotes ; nous sommes las de souffrir soufflets, fouets, tous horions familiers d'une majorité de fortune qui n'a pas plus d'honneur que de conscience, et qui ne sait respecter ni promesses, ni serments, ni contrats, ni lois, dès qu'il s'agit de rendre justice à une minorité dont l'énergie ou la force n'est pas à la hauteur de son droit.

Qu'il soit, cependant, bien entendu, poursuivaient les protestataires, dans nos pétitions, dans nos requêtes, nous ne venons pas, humiliés et rampants, demander des privilèges à une majorité qui n'a pas à en accorder en l'espèce; nous ne demandons ni concessions, ni compromis ; nous voulons notre droit, tel qu'il se trouve inscrit dans la Constitution et la loi inviolable. Nous le voulons.

A la *Free Presse* de Winnipeg, comme à la majorité protestante, si elle adoptait les vues brutales de cet organe qui prétendait, le 27 février 1912, pouvoir opprimer en déchirant le pacte fédéral, nous, catholiques outrés et résolus, nous clamons : qu'un pacte violé est un pacte annulé, et que nous saurons en tirer des conséquences en hommes vaillants que nous sommes et qui savent ce que coûte et vaut la liberté.

Voilà, en substance, ce qu'en février 1912 disaient les catholiques du Keewatin à M. Border, par la voix de leur évêque, Mgr Charlevoix (1).

(1) Voir lettre de l'évêque et requête des habitants du Keewatin. Tome VIII des *Voix canadiennes*, pp. 176 et suiv.

La population du Keewatin ne voulait pas être annexée à la province du Manitoba à moins que tous ses droits à des écoles séparées ne fussent garantis et elle demandait que dans le bill relatif à l'extension des frontières de la province du Manitoba, une clause protégeant complètement ses droits à ce genre d'écoles fût insérée.

Mais le bill ayant été voté à la Chambre des Communes sans qu'il fût tenu compte de ces vœux, Mgr Charlevoix convoqua ses ouailles pour délibérer sur la situation qui leur était faite et pour aviser à faire mieux entendre leurs doléances.

Après l'exposé de la situation nouvelle, faite au Keewatin à l'encontre du droit acquis et de l'état des choses préexistant, le R. P. Pafard, sur l'invitation de l'évêque, donna lecture de cette résolution, destinée à éclairer le Sénat :

« 1° Que le projet d'annexion du Keewatin à la province du Manitoba a été acceptée par la Chambre des Communes, sans insertion de clause protectrice des droits scolaires des minorités aux écoles séparées ;

« 2° Que les minorités du Keewatin ont des droits incontestables basés sur la lettre et l'esprit de la Constitution ;

« 3° Que la négligence du gouvernement à donner suite aux pétitions que les minorités du Keewatin lui ont adressées à cet effet, a pu seule faire supposer que la minorité n'avait pas de droits acquis ;

« 4° Que, en telles circonstances, la négation des droits acquis ou de l'usage du droit, revient à la négation du droit constitutionnel ;

« 5° Que l'insertion d'une clause protectrice de ces droits était le seul moyen de sauvegarder ces droits ;

« 6° Que l'omission d'une telle clause enlève indirectement ces droits constitutionnels, dans le cas, puisqu'il s'agit d'annexion ;

« 7° Que les minorités du Keewatin n'obtiennent pas franche justice en cette question ;

« 8° Que le principe d'égalité des races et des croyances devant la loi, qui est la base de la Constitution et lui garantit sa force, se trouve être sacrifié et complètement méconnu, exemple sans précédent dans l'histoire du Canada ;

« 9° Que les minorités annexées contre leur gré, nonobstant la pétition faite à ce sujet à l'honorable Premier, ne doivent ni ne peuvent, dans une question qui touche au droit naturel et sacré de l'éducation, renoncer à proclamer, réclamer, défendre et soutenir leurs droits aux écoles séparées jusqu'à ce que justice leur soit rendue ;

« 10° Que le projet d'annexion du Keewatin au Manitoba sera ainsi une source de troubles et de luttes, un conflit de croyances religieuses, qui, plus qu'un simple conflit de races, sera de nature à se généraliser, engendrer la division et le malaise parmi les différentes classes de citoyens.

« *C'est pourquoi :* Par amour pour la paix, la bonne harmonie, le bon ordre et la prospérité du pays ;

« Par respect pour l'intention des auteurs de la Constitution qui voulaient « toutes les minorités sur un pied de parfaite égalité devant la loi » et protégeaient les minorités « partout où elles se trouvent ».

« Par respect pour le droit naturel de l'éducation.

« La minorité catholique du Keewatin demande respectueusement et instamment que les honorables membres du Sénat, qui ont à se prononcer en dernier ressort, s'inspirant des principes qui font la base et la force de la Constitution, refusant de sanctionner de leur suprême autorité, un projet de loi insuffisant à conserver l'égalité de tous les citoyens, et propre à semer la division, la discorde, la lutte, et à nuire aussi au bien national de la Puissance du Canada...

Et dans le même esprit, une autre pétition fut adressée au duc de Connaught (1).

De son côté, Mgr Langevin avait convoqué les catholiques de toutes les paroisses de Winnipeg, et cette Assemblée fit parvenir à M. Borden une requête exposant respectueusement :

« 1° Qu'une loi a été soumise au Parlement du Canada à l'effet d'annexer une partie des Territoires du Nord-Ouest (Keewatin) à la province du Manitoba ;

« 2° Que les catholiques tout comme les protestants ont droit, de par la loi qui régit ces Territoires, à des écoles séparées confessionnelles, garantissant à la minorité catholique ou protestante des écoles de son choix avec droit à sa part proportionnelle des subsides ou octrois législatifs, municipaux ou autres et à n'être taxée que pour le soutien de telles écoles catholiques ou protestantes suivant le cas ;

« 3° Que dans la province du Manitoba, à laquelle une partie de ces territoires doit être annexée par la loi projetée, la minorité catholique, depuis 1890, est injustement privée de ses droits à des écoles séparées, quoique ces droits aient été formellement reconnus par une décision du Conseil privé, qui ordonnait et ordonne de restituer aux catholiques du Manitoba les droits scolaires dont ils ont été injustement spoliés ;

« 4° Que dans les circonstances il est désirable qu'il soit pourvu, dans la loi agrandissant les frontières du Manitoba, à ce que les droits scolaires des catholiques soient sauvegardés.

« C'est pourquoi vos requérants prient le Gouvernement fédéral et le Parlement du Canada de garantir dans le projet de loi actuel, par des dispositions spéciales, les droits des catholiques ou protestants du Manitoba au maintien, soutien, établissement et direction d'écoles séparées confessionnelles, dans les Territoires susdits, en conformité avec les croyances religieuses de la minorité catholique ou protestante, ainsi que le droit de telle minorité à sa part proportionnelle des subsides ou octrois législatifs, municipaux ou autres et à n'être taxée que par le soutien de telles écoles catholiques ou protestantes, suivant le cas... »

---

(1) Voir cette pétition tome VIII des *Voix canadiennes*, p. 180-481.

Toutes les pétitions, et combien elles furent nombreuses, tendaient aux mêmes fins, reproduisaient les mêmes vœux ; elles comptaient par la qualité et le grand nombre des signataires. Le mouvement était interprovincial, d'une ampleur qui laissait l'adversaire stupéfait.

Aux conservateurs au pouvoir, l'électeur catholique disait sans hésitation : nous vous avons élu sur votre promesse formelle que justice serait accordée à tous. Nous vous avons fait confiance et donné mandat pour nous satisfaire ; c'est l'heure de tenir vos engagements. Nous vous prions donc instamment d'inscrire dans votre *bill* d'annexion une clause sauvegardant les droits indéniables des catholiques du Keewatin et imposant à la législature du Manitoba l'obligation de respecter ces droits, qu'elle a dénié à nos frères.

Allait-on prêter l'oreille à ses revendications, tenir les promesses réitérées, renoncer enfin au système qui donnait aux traités la valeur et la destination des « chiffons de papier » ?

On trouva d'abord qu'il y avait hâte excessive et inopportunité, puis que ce n'était pas l'occasion ni la bonne manière ; qu'il y avait lieu, en attendant meilleure conjoncture, de passer la question scolaire sous silence dans le texte du *bill* à discuter. Les « bleus » affectaient de voir un traquenard libéral dans l'aventure.

De plus, dans les milieux ministériels, on prétendait qu'il y avait confusion, exigence déplacée ; qu'à vrai dire le Keewatin se trouvait dans une situation spéciale et qu'il ne résultait des lois existantes aucun droit à des écoles séparées. Selon les partisans de la politique du gouvernement, le Statut de 1875 n'avait jamais eu d'application dans le district du Keewatin et lorsque ce territoire fut organisé, en 1876, il fut exempté de l'application de la clause scolaire de l'Acte de 1875.

On oubliait seulement les statuts refondus de 1906, chapitre LXII, s. 10, autorisant le commissaire du Nord-Ouest, y compris la région du Keewatin, à faire des ordonnances sur l'éducation, avec l'assistance de son Conseil.

Que si le Keewatin n'avait jamais été pourvu de conseillers, ne fit pas des Ordonnances, ni n'édicta de législation scolaire, c'est qu'on avait entravé l'exercice de son droit constitutionnel reconnu et acquis. Pareille entrave ne pouvait éteindre le droit méconnu, ni en imposer indéfiniment à ceux qui subissaient l'arbitraire.

C'est ce que M. Ph. Landry, président du Sénat fédéral d'Ottawa prouva péremptoirement (1).

Nonobstant une démonstration aussi autorisée, à la Chambre des Communes et au Sénat fédéral, MM. Pelletier et Montel, aussi bien que MM. Monck et Borden, déclarèrent que la question scolaire au Manitoba était chose réglée, — exactement ce qu'affirmaient Laurier et ses partisans, — et que, de plus, les droits scolaires des catholiques dans le Keewatin n'existaient pas. Une énorme majorité, libérale et conservatrice, appuya et sanctionna ces assertions controuvées.

A l'annonce que le bill avait été voté sans amendement, sur l'initiative de Mgr Langevin, les catholiques de toute la province du Manitoba s'assemblèrent à Winnipeg. Des délégations de Canadiens-Français, d'Irlandais, d'Allemands, de Polonais, de Ruthènes, etc., composées des deux partis politiques, rouges et bleus, protestèrent unanimement contre l'annexion du Keewatin sans garantie pour ses écoles séparées, et contre l'affirmation fausse que la question scolaire manitobaine était réglée définitivement. L'immense assemblée, après avoir discuté la question, adopta à l'unanimité cette résolution :

1° L'Acte du Manitoba de 1870 et l'Acte des Territoires de 1875 attestent à l'évidence que la minorité, soit catholique, soit protestante, a droit à des écoles séparées dans le Manitoba et les Territoires ;

2° Ce qui est garanti par l'Acte des Territoires 1875 n'est pas annulé par l'Acte de 1876 instituant le district du Keewatin. Le droit légal d'avoir des écoles séparées y existe maintenant comme avant l'adoption de l'acte de 1876 ;

3° Cette garantie doit être respectée dans toute cession de portion de territoire auquel s'applique l'Acte de 1875 ;

4° Telle cession, sans une stipulation conservant les garanties de 1875, est une violation aux droits des minorités ;

5° Nous demandons au moins jouissance de droits égaux à ceux de nos coreligionnaires de l'Alberta et de la Saskatchewan ;

6° Nous protestons contre telle cession du Keewatin comme étant une violation non seulement de nos droits, mais aussi du Pacte fédéral.

Il est en conséquence fait motion que :

1° L'opinion répandue est que le règlement scolaire de 1897 satisfait la minorité ;

2° Telle opinion est erronée ;

3° Et les laïques catholiques des diverses nationalités de tout le Manitoba réunis, jugent bon de rendre leur situation claire.

Résolu que :

1° Nous ne pouvons pas accepter et nous n'accepterons pas le système d'éducation qui se poursuit sans enseignement religieux ;

(1) Voir le discours de M. Landry, Tome VIII des *Voix canadiennes* pp. 484 et 485.

2° Nous croyons que l'édifice social doit reposer sur l'intégrité des mœurs et que cette intégrité est impossible sans une formation religieuse suffisante à l'École ;

3° Cette opinion a chez nous le caractère d'une croyance religieuse ; à preuve les sacrifices que nous avons accomplis :

« Les catholiques de Winnipeg ont versé environ $ 275,000 pour des écoles paroissiales entretenues à des frais estimés annuellement à $ 30,000 pour 1,300 enfants après avoir payé leur part d'impôt pour les écoles publiques, estimé à $ 60,000 annuellement. »

4° Nous avons droit à des écoles séparées en vertu de la Constitution telle qu'interprétée par les Lords du Conseil privé ;

5° L'esprit animant les diverses ordonnances y compris la Constitution du Canada et celles de la plupart des provinces, est un esprit protecteur des minorités catholiques et protestantes en matière d'éducation, comme on le voit par l'acte de l'Amérique Britannique, par l'Acte du Manitoba de 1870, l'Acte des Territoires de 1875 et les Actes du Yukon, de l'Alberta et de la Saskatchewan de 1905 ;

6° Les droits aux écoles séparées est acquis par le droit naturel et inaliénable des parents dans la direction de l'éducation de leurs enfants ;

7° Cette assemblée, parlant au nom des laïques catholiques du Manitoba, se déclare disposée à accepter comme solution de cette question épineuse un règlement calqué sur celui de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1905 comme *minimum* pour le présent.

Pour justifier l'ardeur avec laquelle *Catholiques* et *Protestants* revendiquaient ainsi leurs droits, exigeaient qu'ils fussent réservés dans le *Bill* d'annexion, voici l'opinion d'un légiste qui faisait autorité dans Québec et qui abondait dans le sens de l'intrépide archevêque de Saint-Boniface :

« Si la minorité du Keewatin a des droits actuels légaux, en vertu des statuts antérieurs, dit M. le Ministre des Postes, elle conservera ces droits puisque l'Acte de cession n'en dira rien. »

1° Il est plus qu'étrange de voir un ministre de la Couronne, avocat distingué, tomber dans une erreur aussi grave.

Toute cession de territoire faite par un Etat à un autre Etat produit immédiatement le changement de souveraineté ; et si la cession a été pure et simple, sans réserve ni condition, le territoire cédé est soumis immédiatement aux lois de l'Etat cessionnaire, non seulement aux lois futures, mais à toutes les lois actuellement existantes. Les lois de l'Etat cédant qui n'a rien réservé, n'ont plus aucun empire sur le territoire cédé. Autrement il y aurait conflit entre les deux législations — ce qui serait absurde.

C'est pour faire exception à ce principe incontestable que l'Angleterre a passé le Statut de 1774 pour rétablir les lois françaises au Canada — lesquelles se trouvaient sans vigueur par le seul fait de la cession sans réserve du traité de 1763.

Et ce qui est vrai des Etats souverains est également vrai des Etats mi-souverains. Le principe est le même. Et toute cession de territoire faite par le Dominion à une autre province entraîne les

mêmes conséquences dans toutes les matières sur lesquelles cette province a droit de légiférer ;

2° Il est une autre chose qui me semble aussi très étrange : c'est que le gouvernement ne décide pas lui-même au préalable si les minorités du Keewatin ont des droits ou n'en ont pas. Est-ce qu'il n'a pas de légistes parmi ses membres et même un Ministre de la Justice ? Est-il raisonnable et juste pour un gouvernement de légiférer sur une hypothèse et sans se préoccuper des conséquences ?

Avant de céder le Keewatin, il devait se poser lui-même ces deux questions : 1° La minorité de ce territoire (qui sera très peuplé plus tard) a-t-elle des droits scolaires en vertu de nos statuts ? 2° Si elle en a, la cession sans réserve ni conditions ne les fera-t-elle pas disparaître ?

Le gouvernement devait se former une opinion sur ces deux questions et agir en conséquence.

S'il en venait à la conclusion que la minorité a des droits, il devait les lui réserver, c'est-à-dire les sauvegarder dans l'acte de cession. Car, après un moment d'étude, ses légistes lui auraient certainement dit que la cession sans réserve ferait disparaître ces droits.

Si, au contraire, il décidait que la minorité du Keewatin n'a acquis aucuns droits scolaires en vertu des lois antérieures, il fallait les créer, ces droits, par l'acte même de cession.

Quand un Etat cède une population, comme on cède un troupeau, il doit se préoccuper de l'avenir de ce troupeau. Et quand il sait qu'il y a aujourd'hui ou qu'il y aura demain dans ce troupeau une minorité catholique, il ne doit pas la céder sans conditions à un pouvoir protestant et fanatique qui persécute les catholiques depuis vingt ans.

Ce territoire et cette population sont à lui. Rien ne le force à les céder. Donc il doit mettre à cette cession les conditions nécessaires pour assurer aux catholiques le régime scolaire qu'ils réclament, au nom du droit naturel et de la justice supérieure.

Puisque son cessionnaire ne reconnaît que la légalité, et non le droit naturel, le cédant doit créer la légalité si elle manque, par l'acte même de la cession.

C'est pour le besoin de la discussion seulement que nous posons en ce moment l'hypothèse que les droits légaux de la minorité n'existent pas. Mais nous persistons à croire qu'ils existent vraiment en vertu des statuts applicables aux Territoires.

Et nous disons que dans l'un et l'autre cas le gouvernement qui abandonne au hasard le sort de la minorité commet un déni de justice.

Voilà ce que clamèrent à l'hon. M. Borden, à ses ministres conservateurs élus grâce à la confiance et à l'appui des catholiques, archevêques et évêques, les autorités les plus sérieuses et les mieux informées, cent adresses, pétitions et requêtes ! Le peuple intéressé, d'une commune voix, demandait que les droits de la minorité, *catholique* ou *protestante*, fussent reconnus sincèrement, explicitement, par une clause spéciale, non équivoque, insérée dans le *Bill d'annexion.*

Que dirent les ministres responsables ? Ils répétèrent aux sénateurs les doutes qu'ils avaient déjà confiés aux députés et, parjures, parlèrent de leurs intentions honnêtes !...

Le ministre de la Justice dit qu'il sympathisait avec les députés qui défendaient les droits des minorités. Ces droits étaient sacrés. Il n'avait, personnellement, fait aucune promesse ; mais qu'il y eut promesse ou non, il estimait être obligé de parler en faveur des droits des minorités. Le gouvernement avait pleinement conscience de son devoir de protéger les droits de tous les Canadiens. Mais il n'était pas sage de soulever les préjugés en faveur de la protection de ces droits que l'on prétendait attaqués, sans s'assurer d'abord s'il y avait des droits et s'ils étaient attaqués ! Les bonnes causes, ajoutait-il, n'avaient pas besoin de violence de langage pour être appuyées, et les causes faibles n'y gagnaient rien non plus ! Quels étaient les droits existants dans le territoire annexé qui avaient besoin de protection ?

Il y avait erreur de la part des membres qui censuraient l'attitude du gouvernement sur ce *bill*. Ils ne devaient pas s'en tenir qu'à leurs sentiments, mais tenir compte aussi des stipulations des statuts.

Et le ministre affirmait contre l'évidence, que l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1875 ne s'appliquait pas au Keewatin, comprenant 128,000 mille carrés du territoire à annexer ; et, après une argumentation diffuse, il concluait à la non existence des droits réclamés.

A ceux qui lui rappelaient l'opinion de M. Cahan, le ministre répondit que c'était le propre des avocats de différer d'opinion, et il ajouta : Je ne me laisserai pas écarter de mon devoir par l'opinion d'un avocat même aussi distingué que M. Cahan, et encore moins par les avocats-journalistes, les avocats qui écrivent pour la presse et les avocats qui ne parlent que pour la galerie.

Il termina par un appel aux amis de la minorité, disant : Il n'est pas sage de toujours crier « au loup ! » Et il répétait que les droits existants étaient amplement protégés, exprimant encore l'opinion *que le Manitoba se montrerait généreux à l'égard de la minorité.*

Mgr Langevin, depuis 18 ans, faisait l'expérience de cette générosité !

Que dit, en cette circonstance, W. Laurier, l'auteur de tout le mal, qui expiait son forfait sur le banc de l'opposition ?

« Mon attitude, dit-il, est bien définie sur cette question, car

elle est la même qu'elle était il y a seize ans, la même que j'ai tenue chaque année et chaque jour. Je demeure sur le même terrain où je m'étais placé en 1897, alors que je n'ai pas voulu intervenir pour porter atteinte à l'autonomie du Manitoba. Aujourd'hui je prends absolument et fidèlement la même position.

« Le ministre de la Justice a déclaré que cette question était purement une question de droit. Or, le ministre de la justice vient de ma propre province, de Québec, et il sait parfaitement que son parti a fait de cette question une question essentiellement politique dans cette province. Il sait également que, depuis quinze ans, on m'a attaqué en déclarant que ma position relative au règlement de 1897 qui, d'après plusieurs n'était pas un règlement du tout, était fausse. On a proclamé partout que si le parti conservateur revenait au pouvoir, la première chose qu'il ferait serait de déchirer le règlement de 1897, et de donner à la minorité du Manitoba ses écoles séparées. Ce fut là, la bataille que j'ai dû soutenir dans ma propre province, depuis 1896. J'ai fait la même lutte, sur le même terrain, en 1900, en 1904, en 1908, et toujours on m'a jeté à la face que j'avais trahi mes coreligionnaires, que j'avais fait une entente contre le jugement du Conseil privé. J'ai agi alors, comme je le fais aujourd'hui, c'est-à-dire conformément à ce que je croyais être dans l'intérêt de mon pays. Si le Canada est appelé à devenir le grand pays que l'on rêve, il faut que chacun fasse des sacrifices en faveur de la paix, de la bonne entente et de l'harmonie en ce pays. »

W. Laurier, après avoir affirmé qu'il avait été dénoncé par MM. Monk, Pelletier et Nantel, s'écria :

« Soudain, et à la stupéfaction générale, ces mêmes dénonciateurs d'hier ont déclaré que la question des écoles avait été réglée d'une façon définitive en 1897, et qu'il ne fallait pas y revenir, puisque le règlement d'alors avait été amplement satisfaisant. J'ai regretté la défaite du 21 septembre pour mon parti, mais mon regret était encore plus profond pour le Canada. Cependant, aujourd'hui, les circonstances veulent que le peuple ait le triste spectacle de voir ces hommes qui m'ont qualifié de traître, se replier sur eux-mêmes et adorer maintenant ce qu'ils avaient brûlé alors.

« Lorsqu'en 1897 la question du Manitoba fut réglée, j'ai agi avec sincérité, et dans le but de faire consciencieusement ce qui était juste envers la minorité. Le règlement n'est nullement venu en contravention avec le jugement du Conseil privé qui, du reste, n'avait jamais ordonné la restauration des écoles séparées au Manitoba. Je dirai plus, la minorité du Manitoba n'a jamais demandé au Conseil privé la restauration complète des écoles séparées du Manitoba, telles qu'elles existaient avant 1890. »

On le voit, l'attitude de Laurier resta égale à ses illusions. Où il convient de se joindre à lui : c'est pour s'étonner de la conduite des conservateurs dont l'esprit d'équité variait avec les pressions électorales et les faveurs de la Fortune. Cependant, Monk répondit à Laurier sur un ton ironique.

Que Laurier se fût enivré d'encens jusqu'à saturation, il en fournit mille preuves ; mais que Monk et ses collègues aient eu, en fait de promesses, la mémoire trop courte, il était alors mal aisé de le contester.

Ce qu'il fallait regretter en tous ces débats, c'est que, en face de droits certains que personne n'aurait dû mettre en doute, il n'y eut pas un esprit clairvoyant et sincère disposé à élever la discussion au ton qu'il fallait pour émouvoir et convaincre. Le Keewatin paraissait chose de peu et sa population chose de rien. Mais qu'importe qu'il y eut là encore peu de gens ou qu'on y contemplera demain des foules ! Il fallait simplement savoir si la minorité, qui payait les impôts, avait dans son pays les mêmes droits que la majorité ; ou s'il existait encore au Canada des ilotes par destination.

Les hommes qui avaient fait la loi de 1875 étaient des constructeurs ; on demandait à leurs successeurs, libéraux ou conservateurs, de n'être point des démolisseurs.

Les habitants de Saint-André de Kamouraska ne s'aventuraient donc pas dans leur requête, couverte de 372 signatures, en disant que la population catholique de tout le Canada était anxieuse à la veille de voir consacrer, pour la troisième fois, par les Assemblées fédérales, le principe abhorré de la neutralité scolaire, alors que la saine raison et la justice impartiale envers tous les groupes confessionnels du pays devaient prévaloir enfin. Ils ajoutaient qu'en 1875 le Parlement fédéral décrétait valablement que les minorités jouiraient dans l'Ouest d'une complète liberté scolaire. La loi étant alors proposée par un libéral, un conservateur influent, Miller, déclarait qu'elle protégerait à jamais les minorités contre la tyrannie des majorités aussi longtemps, du moins, que prévaudraient dans ce pays la justice et les institutions britanniques. Depuis lors, l'article 10 du chapitre LXII des Statuts refondus du Canada (1906) consacrait de nouveau ce principe et, malgré tout, la Keewatin qui comptait pourtant une majorité catholique, était trahi par les conservateurs.

Le suprême espoir des minorités ne tenait plus qu'au bon vouloir du Sénat qui leur fit également défaut. Les mêmes raisons d'abstention furent invoquées, les mêmes prétextes prévalurent. Très courageusement, Ph. Landry, président du Sénat, quitta un instant son fauteuil, qu'il céda au sénateur Belcourt, pour se faire, en personne, l'avocat du bon droit méconnu, mais en vain (1).

(1) Voir son discours, Tome VIII des *Voix canadiennes*, pp. 493 et suiv.

Treize sénateurs contre trente restèrent seuls fidèles défenseurs du droit des minorités et le Sénat, après la Chambre des Communes, sans amendement, c'est-à-dire en passant sous silence les droits sacrés qu'il sacrifiait, adoptait le *Bill* d'extension des frontières manitobaines.

On s'était concerté dans les coulisses ; il y avait eu entente entre *bleus* pour passer le gué, pour éviter les *rouges* embusqués derrière le *bill* qu'ils ne voulaient pas plus *réparateur* que Laurier lui-même.

C'est bien de parti-pris que la majorité conservatrice ignora les droits des minorités ; c'est encore intentionnellement qu'elle infligea aux catholiques et à leurs chefs vaillants cette déception imméritée et si amère.

Le déni de justice était d'autant plus significatif et cruel que tous les membres de l'une et de l'autre Chambre étaient parfaitement renseignés.

En cette occasion, si les protestants à la rigueur pouvaient se retrancher derrière leurs conceptions religieuses pour porter à leurs adversaires une si dure atteinte, en allait-il de même des soi-disants catholiques canadiens-français qui frappaient leurs compatriotes avec la même férocité que leurs détracteurs ! Quelle excuse pouvaient-ils invoquer pour atténuer la démence de leur félonie ? Risqueraient-ils de dire qu'ils étaient les plus faibles ? Mais d'autres déjà leur avaient appris que, lorsqu'on est si faible, on se laisse arracher un droit mais qu'on ne l'abandonne pas !

De fait, les catholiques, les Canadiens-Français particulièrement, rugirent sous l'affront, se cabrèrent sous le coup et, en lisant les noms des leurs parmi ceux qui, obstinément, rejetèrent toutes les propositions tendant à accorder aux minorités les satisfactions dues, ils jurèrent de se souvenir. Ce fut pour eux, en cette détresse morale imprévue, comme un soulagement de surprendre sur les lèvres de l'honnête Richard Scott cette déclaration sanglante que : au cours de sa longue carrière parlementaire, il voyait pour la première fois le Sénat disposé à ignorer les droits de la minorité. « Il semble, ajouta-t-il, y avoir moins de tolérance en ce pays qu'en 1863, alors que les écoles séparées d'Ontario furent décrétées par un vote de 80 voix contre 30. »

On se doutait bien, et Mgr Langevin y comptait, que le gouvernement de Roblin, à Winnipeg, essaierait quelque chose en faveur de la minorité. Mais ce n'était qu'un espoir vaguement inspiré par le pouvoir fédéral ; ce ne pouvait être, du reste, qu'un essai timide, insuffisant ou inopérant

qui ne préparerait point le règlement final. On se disait que les libertés obtenues ne seraient que des tolérances ; qu'on en ferait d'ailleurs grand bruit, plus pour en tirer profit que pour rendre justice ; et Mgr Langevin ne voulait pas de ce traitement inconsistant, incomplet et humiliant.

Les conservateurs ayant répété en 1912 l'injustice des libéraux de 1897, ils soulevèrent contre eux même l'indignation des foules sacrifiées ; ils espéraient que la tolérance conseillée au gouvernement manitobain remédierait partiellement au mal qu'ils laissaient s'accomplir, qu'ils éviteraient ainsi des répercussions fâcheuses dans la politique générale.

Ils se faisaient illusion. Dans les *Cloches*, de Sant-Boniface, Mgr Langevin disait le 15 avril 1912 :

Notre question scolaire manitobaine vient d'entrer dans une nouvelle phase. Elle a été ouverte à la Législature pendant la session qui s'est terminée le 6 avril. Jeudi 4, le gouvernement Roblin a présenté certains amendements qui ont été insérés sans opposition dans l'Acte des Ecoles publiques. Les deux partis ont manifesté des dispositions qui permettent d'espérer que l'injuste fardeau de la double taxe scolaire ne pèsera plus sur les épaules des catholiques dans les centres où ils sont la minorité. Ces bonnes dispositions sont le résultat le plus tangible de cette réouverture, qui est la preuve éclatante que la question n'est ni réglée ni enterrée.

Nous devons déclarer que les nouveaux amendements sont assez anodins et qu'ils ne règlent nullement la question. Notre loi scolaire n'a été modifiée substantiellement en aucun point. On a élargi le sens du mot *école* en lui donnant le sens de *classe* et on a précisé ou plus exactement confirmé le sens de l'article 218, qui autorise 25 enfants catholiques dans les campagnes et 40 dans les villes à avoir un maître catholique. C'est tout. La clause 220, défendant de séparer les enfants pendant les heures de classe ordinaire, demeure dans toute sa force, comme l'a expressément déclaré l'hon. G.-R. Caldwell, ministre de l'Instruction publique du Manitoba. D'où il est facile de conclure que le caractère de l'école reste ce qu'il était et que nos droits scolaires ne nous sont nullement rendus.

Il est possible — et nous le souhaitons vivement — que des négociations avec la Commission scolaire de Winnipeg, par exemple, entamées à l'occasion de l'adoption de ces amendements, aboutissent à la location de nos huit écoles paroissiales de cette ville fréquentées par 1,300 enfants. Cet arrangement permettrait aux catholiques de retirer leur part des $ 90.000 de taxes annuelles qu'ils paient présentement pour des écoles dans lesquelles ils ne peuvent en conscience envoyer leurs enfants. Si ces démarches réussissent, la Commission scolaire, exclusivement protestante, contrôlera absolument nos écoles, qui deviendront des écoles publiques dans toute la force du mot et seront de ce chef assujetties à toutes les stipulations de notre loi scolaire. Les inspecteurs, les livres et les programmes seront les mêmes que dans les autres

écoles de la ville. Ce sera un soulagement au point de vue du relèvement de la double taxe, mais ce ne sera pas un règlement. C'est à beaucoup plus que nous avons droit et c'est beaucoup plus que nous réclamons. Encore faudra-t-il, pour que cet arrangement précaire s'effectue, que la majorité témoigne une grande mesure de bonne volonté et que l'esprit de justice, qui semble poindre à l'horizon, se développe et grandisse.

D'où l'on peut juger combien tendancieuses, fausses et même injurieuses pour nous sont les interprétations fantaisistes données aux nouveaux amendements dans une certaine presse de la province de Québec. Pourquoi tromper ainsi l'opinion publique et essayer de créer l'impression que la minorité est satisfaite ?

Les amendements scolaires (Caldwell) n'étaient pas un règlement final et ne ressemblaient pas à ceux de l'Alberta et de la Saskatchewan, contrairement à ce que prétendaient la *Patrie* et l'*Evénement*. Mais cette modification de loi était un essai de concession dont la pratique devait dépendre, surtout à Winnipeg et à Brandon, du plus ou moins de bonne volonté de la Commission scolaire protestante. Ce commencement, bien modeste, de la restauration des droits scolaires au Manitoba était donc loin d'être satisfaisant. Aussi Mgr Langevin et le Comité catholique de Saint-Boniface n'acceptèrent rien comme règlement final et Mgr l'archevêque entendait n'accepter qu'une justice complète comme solution définitive ; il profitera, en attendant, suivant la direction du Pape, des satisfactions partielles obtenues si péniblement.

Tel quel, le *bill* se réduisait à une interprétation plus favorable de la loi. En toute éventualité, les Commissions scolaires, exclusivement protestantes à Winnipeg et à Brandon, contrôlèrent les écoles catholiques : mêmes inspecteurs, mêmes livres, mêmes programmes.

Mais déjà les catholiques manitobains songeaient aux mesures à prendre pour leur défense. En effet, le P. Théophile Hudon, à la convention nationale du 20 mars 1912, tenue à Saint-Boniface, au sujet du projet de la Fédération des catholiques manitobains, communiqua les grandes lignes d'un programme d'Union Catholique :

La population catholique du diocèse de Saint-Boniface, expliqua-t-il, se chiffre à 87,816 âmes, et un orateur rappela à l'assemblée, tenue au « Manitoba Hall », le 13 mars courant, qu'aucun parti politique, aucun ministère ne pouvait résister aux revendications d'une telle armée pourvu qu'elle fût unie. « Si la question religieuse est ici en évidence, la question des races est au fond. » Les chiffres, d'ailleurs, qui détaillent la population catholique par nationalité et par langues, le disent assez clairement : population française, 29,595 ; ruthène, 32,637 ; anglaise, 9,485 ; polonaise, 3,369 ; allemande, 2,062 ; et le reste qui se compose de Hongrois, d'Italiens, de Flamands, d'Indiens.

Vouloir imposer la domination d'une nationalité ou d'une langue dans cette fédération des forces catholiques ce serait courir à un échec certain et désastreux : « La fédération sera établie sur l'équité ou elle n'existera pas : il faudrait que chacune des races conservât son identité, sa personnalité... L'Eglise, qui embrasse l'univers, accepte la diversité et se garde de toute oppression. L'esprit de l'Eglise bien compris nous fera respecter la diversité des rites, la diversité des langues ; imbus de cet esprit, nous pourrons nous flatter de posséder la vraie largeur d'esprit dont se targuent plusieurs avec une suffisance qui contraste avec l'étroitesse de leurs idées. »

L'entente catholique, en effet, ne peut se faire que sur les bases de la justice et de la charité chrétienne, et en dehors des divisions politiques ; bâtir sur tout autre fondement serait construire sur le sable mouvant des passions humaines et des intérêts particuliers, c'est faire le jeu de l'ennemi... Si la Fédération des catholiques manitobains s'organise, comme elle le doit, sur les fondements inébranlables de l'équité, du respect mutuel des droits de chacun, pour la défense continuelle de la cause catholique, elle sera une force irrésistible et elle aura donné au reste du monde un exemple vainqueur.

La confirmation de ces paroles n'allait pas se faire attendre. Les *Cloches* se demandaient pourquoi, en faisant croire de nouveau à un règlement final de la question scolaire, on essayait d'égarer l'opinion, lui faisant accroire que la minorité était satisfaite.

Pourquoi, en 1896, Laurier usa-t-il du même stratagème : mais, pour consolider des situations acquises contre toute espérance !

Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, n'était ni aveugle, ni distrait, et Laurier, retiré aux champs, ne faisait en somme que sommeiller auprès de la charrue. Tous les deux avaient l'œil sur l'horizon politique qu'ils consultaient à toute heure. Ils connaissaient ce qu'ils appelaient les promesses aventurées des conservateurs en matière d'enseignement et, doutant de leurs moyens sinon de leur bon vouloir, ils les défiaient de les réaliser jamais.

L'affaire du Keewatin, si ce ne fut pas un traquenard, devint une épreuve que Borden eût bien fait de subir crânement en taillant dans le vif, en rendant à la Constitution sa voix prépondérante ; aux décisions du Tribunal suprême, force de loi. Il est possible que quelque cyclone se serait déchaîné et que les libéraux eussent tenté d'en compliquer les ravages. On vit dans San Francisco le sol s'ébranler, sur Régina la plus terrible des bourrasques sévir ; mais de leurs ruines si vastes, l'une et l'autre cité se relevèrent plus belles.

Qui prouvera que la tourmente soulevée par l'incident aurait fatalement soumis le gouvernement fédéral conservateur à pareille épreuve ! Le gouvernement provincial

conservateur de Winnipeg d'alors ne ressemblait guère à celui de la veille : avec lui on pouvait s'expliquer, s'entendre, solutionner et, d'accord, les deux gouvernements amis pouvaient inaugurer une ère nouvelle.

Les conservateurs au Manitoba n'osèrent tenter l'aventure et il arriva que les électeurs, de nouveau consultés, balayèrent tous ceux qui n'avaient pas voulu la justice scolaire et que les autres virent leurs mandats renouvelés. Et voici ce que nous apprirent depuis les échos du Manitoba :

Le 8 avril 1913, à trois heures de l'après-midi, Mgr Ovide Charlebois, de retour de Rome, après six mois d'absence, rentrait dans sa modeste résidence du Pas, dans le Keewatin. Catholiques et protestants, en grand nombre, se pressaient à la gare du *Canadian Norther Railway*, tous tenant également à cœur de témoigner au vaillant défenseur des droits des minorités opprimées un profond respect, une grande considération et, les catholiques, leur attachement filial. Jamais et pour personne, au Pas, il n'y eut pareille affluence, et Sa Grandeur, qui se doutait de la raison de cet accueil sympathique chez les uns, enthousiaste chez les autres, s'en montra fort ému et profondément reconnaissant.

Le soir même il y eut réception officielle dans la petite chapelle de la localité. Après avoir entendu des adresses flatteuses, en français aussi bien qu'en anglais, Mgr Charlebois répondit avec aisance et cordialité dans la langue propre à chacun ; et puis, avec un accent singulièrement pénétrant, altéré par une tristesse invincible, après avoir pourtant constaté les progrès matériels et moraux accomplis durant son absence, il exhala ainsi sa peine :

« La cause de ce chagrin, dit-il, c'est que depuis mon départ la question si importante et si sainte de nos écoles n'a fait aucun progrès... et que je me trouve dans la triste nécessité de déclarer avec l'illustre archevêque de Saint-Boniface, Mgr Langevin, que cette question n'est pas plus avancée ni plus réglée aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis vingt-deux ans qu'elle est en litige.. Cependant, laissez-moi vous féliciter de tout mon cœur, chers chrétiens, pour les sacrifices généreux que vous n'hésitez pas à vous imposer pour soutenir dans cette ville vos écoles... »

Tous les recours et toutes les réclamations des catholiques du Keewatin restèrent néanmoins sans effet. C'est ce qui fit déclarer par Mgr Langevin à un rédacteur du *Devoir :*

« Au point de vue des faits, notre situation scolaire est exactement ce qu'elle était l'an dernier, comme elle était il y a vingt-deux ans. Les amendements votés l'an dernier par la législature n'ont pas eu d'effet dans la pratique. La commission scolaire de Winnipeg n'a rien fait pour alléger le fardeau qui pèse sur la minorité. »...

A Ottawa comme à Québec, où l'ardente ténacité de Mgr Langevin à défendre l'école catholique était bien connue, on s'étonna de sa réserve, faite surtout d'attente et de silence. On se demandait avec une certaine curiosité s'il était enfin résigné ou découragé. Ni l'un ni l'autre : il était debout et on le vit plus instamment, plus fièrement que jamais réclamer tout ce qu'on devait à ses ouailles.

C'est par son mandement, adressé le 13 avril 1913 au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de son diocèse, que le vaillant archevêque traita de nouveau la question des écoles du Manitoba et mit à point cette question toujours brûlante (1), ordonnant une organisation scolaire qui lui faisait mépriser la violence commise par l'ennemi ignorant la justice.

Telle était l'attitude du plus grand nombre, que l'archevêque pouvait aisément compter les dissidents et qu'il se réjouissait comme le père de l'enfant prodigue, quand une âme bien née, parmi ces derniers, osait rendre publiquement hommage à la vérité, réclamer avec lui le droit égal pour tous.

Nous savons quel bonheur lui causait l'intervention du Dr O'Hagan, de quelle façon il sut la reconnaître. Il disait encore de cet écrivain honnête, le 19 février 1914 :

« Il appartient à la race celtique du VIIIe et IXe siècles, qui a rayonné d'Irlande sur l'Europe par ses vertus, son savoir et ses nobles qualités. La persécution a faussé une nation comme un instrument qui cesse de rendre le même son éclatant et juste. »

« Le Dr O'Hagan, ajoutait-il le 26 août, est venu me voir et nous avons eu ensemble une conversation fort intéressante. C'est le type de l'Irlandais non contaminé ou atrophié par des vues mesquines, et qui garde les qualités de sa race, autrefois maîtresse des intelligences ; mais avachie par la persécution et perdue par la trop grande liberté dans la prospérité. Il fait du bien et il en fera encore. »

Ce que l'archevêque disait à propos de ce digne Irlandais laisse bien supposer ce qu'il pensait de beaucoup d'autres, incapables de s'élever au-dessus de visées mesquines pour se rallier franchement à la noble cause de

---

(1) Voir ce mandement dans les *Voix Canadiennes : Vers l'Abîme*, tome VIII, pages 509 et suiv.

leurs coreligionnaires, en dépit même des nationalités. Par leur attitude,par leurs faits et gestes, blâmables manœuvres et damnables intrigues, ils prouvaient que dans une servitude séculaire ils avaient trop appris l'art et les vices de la tyrannie. Ce n'était pas fait pour surprendre Mgr Langevin, non plus pour lui en imposer. Parlant des malheureux qui faisaient sciemment le jeu de l'ennemi commun pour hâter leurs petites opérations de coulisses, le « grand blessé » toujours invaincu, disait : « La persécution est le marteau qui enfonce le clou des convictions sérieuses ; c'est l'arrosage avec le sang de la plante qui doit devenir un grand arbre... L'avenir est à ceux qui luttent en priant. »

Mgr Langevin priait sans cesse, tandis que ses adversaires intriguaient inlassablement, faisant entendre à Rome que Mgr de Saint-Boniface était, par son intransigeance et sa brutalité, l'occasion de tous les malentendus, la cause de tout le mal ; que, lui disparu et son diocèse intellligemmment réparti, bonne part étant faite aux *Anglais* de Winnipeg, tout rentrerait dans le droit, l'ordre et le silence au Manitoba !

Rome germanisée, Rome pénétrée de l'obsédante idée que les Immortels Principes de 89 avaient submergé tout le Canada et que c'était après tout la faute des ancêtres français, sinon des Canadiens-Français eux-mêmes ; que c'était certainement la faute de la laïcité et de la séparation réalisées en France ; la faute constante de l'exemple et du génie des Français, de la presse et du livre français, véhicules de la corruption française ; Rome, ainsi abusée, prêta aux détracteurs des vertus et des mérites français une oreille trop complaisante ; Rome, enfin, à travers le préjugé, ne sut pas lire dans l'avenir et elle combla les vœux téméraires des Irlandais.

C'est que Mgr de Saint-Boniface disparaîtra lorsque le plus effroyable cyclone ravagera la face du monde ; et Rome, germanisée, croyant encore à la ruine prochaine de la France, l'avenir parut être aux Irlandais qui pourtant tournaient le dos à la Victoire.

Rome écouta les Irlandais et fit sur la Rivière-Rouge, en leur faveur, une cote mal taillée qui déconcerta autant que les prétentions irlandaises eles-mêmes. On installera dans Winnipeg et Saint-Boniface deux archevêques, un à chaque bout du pont, comme si l'un devait en interdire le passage à l'autre !

Cet arrangement obtenu, les Irlandais feront-ils cesser

les malentendus ; ou bien, spécialistes en abandons, feront-ils rentrer la question scolaire et la question des langues dans le droit constitutionnel et dans le silence des consciences apaisées ?

Nous ne savons pas sur quel ton les Irlandais ont chanté leur mésaventure ; mais voici comment, le 15 mars 1916, les *Cloches* nous informent de nouveaux malheurs :

« Depuis plusieurs mois nous attendions avec anxiété la politique du nouveau Gouvernement du Manitoba sur la question scolaire. Bien que le programme du parti libéral contînt l'engagement formel de respecter le règlement Laurier-Greenway de 1897, nous n'avions que trop de raisons de nous alarmer de la phraséologie obscure de certaines déclarations de M. Norris, le premier ministre actuel.

« Le simulacre d'enquête, que le département de l'Instruction publique a fait faire l'automne dernier dans une partie notable des écoles bilingues par des inspecteurs anglais, nous préoccupait beaucoup. Que nous préparait-on ? Nous le savons maintenant. Le pays entier le sait. La minorité manitobaine est de nouveau spoliée de ses droits naturels et constitutionnels les plus clairs et les mieux établis. Le règlement Laurier-Greenway (lui-même !) a été déchiré comme un simple *chiffon de papier*. L'un de ses onze articles, qui constituait la clause 258 de l'Acte des écoles publiques, *a été complètement rayé des statuts*. Cet article se lisait ainsi :

« *Lorsque dix élèves dans une école parleront le français ou une langue autre que le français, comme langue maternelle, l'enseignement sera donné à ces élèves dans cette langue ou dans telle autre langue, et en anglais, d'après le système bilingue.*

« Nous n'avions jamais accepté ce règlement, auquel nous n'avions pas été partie, que comme satisfaction partielle de nos droits. Tout en maintenant nos réclamations, nous en tirions cependant le meilleur parti possible et nous comptions bien que le jour où l'on toucherait à cet arrangement solennel, on le ferait dans le sens de la justice et en vue d'obtempérer enfin d'une manière complète à la suprême décision du Comité judiciaire du Conseil privé de Sa Majesté le Roi d'Angleterre qui, en 1895, a ordonné de remédier aux griefs dont nous souffrons depuis la loi brutale de 1890. Loin de là. On en retranche l'une des parties essentielles et vitales, celle précisément sur laquelle repose notre organisation scolaire. On ne pouvait nous porter un coup plus droit et plus terrible. Nous n'hésitons pas à déclarer que la suppression de cette clause rend pratiquement illusoires les dix autres. A elle seule elle suffit à ruiner par la base le *modus vivendi* obtenu par les dix-huit dernières années de luttes et de sacrifices.

« Puisque le prétendu *règlement final* n'est pas intangible, comme on l'a longtemps proclamé, qui nous donne l'assurance que dans quelques années on ne lui fera pas de nouvelles amputations et qu'on ne le fera pas disparaître même complètement ? Au reste, *théoriquement*, quelques rares écoles rurales exclusivement anglaises peuvent peut-être se prévaloir des clauses qui demeurent, mais l'expérience du passé a clairement démontré qu'elles sont *pratiquement* illusoires dans les centres mixtes, où la majorité n'est pas catholique.

« En dépit de maintes tentatives à cet effet à Winnipeg, l'on

n'a jamais pu parvenir à en tirer parti. Il en a été ainsi à Brandon, à Portage-la-Prairie et ailleurs. Au point de vue *légal pratique*, nous en sommes donc simplement revenus au régime inique de 1890. Pratiquement, seule l'école anglaise, publique et neutre, *ou plus exactement protestante*, est autorisée par la loi scolaire telle qu'amendée. De plus, la fréquentation de cette école ou d'une école équivalente est devenue *obligatoire*. Voilà la situation *de droit* que l'Assemblée législative de Winnipeg vient de faire aux catholiques du Manitoba (en 1916).

« Nos six députés canadiens-français ont énergiquement combattu cette législation contraire à la loi naturelle, à la justice, aux règles de la pédagogie, aux droits constitutionnels et acquis, au *British fair play*, à la pratique universelle dans l'Empire britannique, *au bon sens et aux principes que défendent les soldats canadiens sur les champs de bataille de l'Europe...*

« Les journaux anglais de Winnipeg ont publié une série de félicitations adressées au Gouvernement à cette occasion par de nombreuses loges maçonniques et orangistes. La résolution suivante, adoptée à la dernière Assemblée annuelle de l'Association orangiste du Manitoba, révèle l'inspiration à laquelle le Gouvernement a obéi et résume la position qu'il a prise à l'endroit des diverses langues parlées dans la province :

« Attendu que la politique professée par l'*Association orangiste* « de cette province a toujours été que, tout en ne voulant pas « priver les gens ignorant l'anglais et venant de pays éloignés du « droit de parler, dans leurs rapports entre eux, leur langue « maternelle, l'anglais est la seule langue qui doive être employée « pour l'enseignement, dans les écoles publiques, si l'on veut « former des citoyens canadiens unis et loyaux à l'Angleterre dans « ce beau Dominion ;

« Il est en conséquence résolu que :

« Nous voulons exprimer notre ferme conviction qu'il ne peut « y avoir de règlement durable et final de cette question (la ques- « tion scolaire) jusqu'à ce que toute trace de bilinguisme et de « multilinguisme soit effacée de notre code... »

Mais une assemblée plénière des Canadiens-Français du Manitoba, tenue au collège de Saint-Boniface le 25 février 1916, réunissait environ quinze cents hommes délégués par les paroissiens. Le projet de loi, qui n'était encore que déposé devant la Chambre, y fut dénoncé, les luttes fratricides de partis, qui divisèrent les forces catholiques, le furent non moins énergiquement. L'entente semblait réalisée et l'on applaudissait à outrance les appels à l'union sacrée contre les ennemis communs, qui arrachaient aux Canadiens-Français ce qui leur était le plus cher : *leur langue*. Seule la persécution était capable d'unir ainsi des hommes qui depuis vingt-cinq ans ruinaient leurs énergies dans les luttes stériles des partis politiques. La résistance pure et simple, à l'exemple de l'héroïque Belgique combattant l'envahisseur allemand, fut décidée d'une voix commune. On vota l'organisation d'une Association pro-

vinciale sur le plan de celle de l'Education de l'Ontario.

L'assemblée vota de mâles résolutions prenant l'engagement solennel de se servir à discrétion de tous les moyens légaux pour faire obstacle à l'exécution de cette inique loi.

Mgr Langevin avait disparu et voilà comment les choses rentraient dans le droit et le silence !

Et voilà pourquoi Mgr Béliveau disait le Manitoba la terre classique des « chiffons de papier. »

Des catholiques de langue anglaise, les inévitables Irlandais, malgré l'évidence des faits et des chiffres, uniquement préoccupés de la réalisation de leurs rêves ambitieux, fallut-il y mettre le prix de la trahison et provoquer des déchirements intestins, continuaient donc leur campagne d'insinuations malveillantes et basses calomnies envers leurs coreligionnaires français et contre Mgr Langevin.

Ils n'allaient pas jusqu'à prétendre accaparer Saint-Boniface, dont la population entièrement catholique, était aussi exclusivement franco-canadienne. Cependant, ils prétendaient devenir les maîtres incontestés dans Winnipeg où l'élément anglais était véritablement en très grande majorité, mais où les Irlandais, en majorité parmi les catholiques, ne formaient, néanmoins, qu'une infime minorité de la population dans sa majeure partie protestante. Toutefois, les Irlandais qui savaient flirter dans tous les coins, fréquentaient les protestants sans répugnance et fraternisaient avec eux pour toutes fins utiles, s'annexaient sans façon tous les Anglais puisqu'ils avaient fait eux-mêmes le sacrifice de leur langue. En vertu de cette incorporation arbitraire, les fils boudeurs de la rebelle et verte Erin faisaient état du grand nombre des Anglais protestants pour élever la voix, pour émettre d'étranges et folles prétentions. Chose plus singulière encore, ce qui aurait dû les perdre à Rome : leurs familiarités avec l'erreur et leurs concessions à l'ennemi, ils eurent l'art et l'audace de les faire valoir à l'égal d'un mérite éclatant. Les bons apôtres ! n'allaient-ils pas faire le pont entre les Eglises dissidentes et l'*autre* et tout convertir ! et n'étaient-ils pas seuls capables d'installer dans Winnipeg, future métropole du Dominion canadien, un siège archiépiscopal anglais et des établissements catholiques irlandais qui éclipseraient bientôt toutes les fondations de cette nature ! Ils le disaient ; ils le pensaient, peut-être ; à Rome on eut la naïveté de les croire et de les... exaucer !

Bien que, nous osons dire parce qu'il était d'une impar-

tialité inattaquable, Mgr Langevin ne se gênait pas pour proclamer les faits historiques bien établis qui faisaient le mérite et la gloire des Canadiens-Français ; il n'hésitait pas davantage à louer hautement les qualités de ses compatriotes et leurs vertus ; de faire valoir aussi les raisons qui laissaient entrevoir pour cette race intelligente, tenace et fière un avenir exceptionnel.

Les Anglais auraient pu, à la rigueur, lui en vouloir ; mais les Irlandais, vraiment, avaient-ils été assez choyés dans Dublin pour éprouver dans Winnipeg les rancœurs de leurs séculaires oppresseurs !

CHAPITRE XXIV

SOMMAIRE. — Quelques consolations. — Voyage en Europe. — Affaire des Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies. — Eclaircissements sur la mort tragique du P. Darveau. — Surmenage et ses dangers, il fait son testament et va se reposer à San Antonio. — Il correspond avec l'auteur des *Voix Canadiennes : Vers l'Abîme*. — Il retourne à Saint-Boniface et se surmène encore. — Il va au Jubilé du cardinal Bégin et ressent à Sainte-Anne de Beaupré l'atteinte mortelle de son mal qui le ramène à Montréal.

Au milieu de ses peines et labeurs, Mgr Langvin connaissait cependant quelques consolations. Lui qui, naguère, avait renoncé si généreusement au bonheur d'assister à l'ordination de son frère Hermas, se rendait à Montréal pour imposer les mains à son neveu, Eugène Guérin, fils unique de sa sœur bien-aimée, Alinda, devenue dame Guérin. Eugène était entré dans la Congrégation des Oblats et c'était dans l'église même de son oncle, curé d'Hochelaga, qu'avait lieu son ordination : oncles et neveu communièrent alors dans la joie qu'éprouvent les âmes sacerdotales de pourvoir ensemble à la gloire de Dieu.

Après la courte apparition qu'il faisait habituellement au village natal, Mgr Langevin retourna à Saint-Boniface et, vu les circonstances, il fonda un nouveau journal indépendant, la *Liberté*, dont le premier numéro porte la date du 20 mai 1913. Quelques catholiques zélés et leur généreux archevêque firent les frais de cette publication, qui, se tenant au-dessus des partis politiques, se consacrait à la défense des intérêts supérieurs de l'Eglise catholique et de la patrie canadienne.

Le 18 juin de la même année, Mgr Stagni, délégué apostolique en Canada, visitait Saint-Boniface. Mgr Langevin profita de cette circonstance pour prier le délégué de bénir son petit-séminaire heureusement achevé et dont le Légat du Pape avait béni, trois ans auparavant, la pierre angulaire. Cet édifice, avec ses clochetons et son dôme gracieux, était fort admiré. Il se trouvait être, effectivement, l'un des monuments les mieux réussis existant alors dans tout l'Ouest canadien.

Mais ce qui fut d'un réconfort particulier et inappréciable pour le vaillant archevêque, de plus en plus en butte aux tracasseries de son mal opiniâtre, ce fut la désignation, trois fois différée malgré ses instances, de son coadjuteur,

M. l'abbé Arthur Béliveau, alors procureur de son diocèse. Le nouvel élu, aujourd'hui archevêque de Saint-Boniface, était nommé, le 24 mai 1913, évêque titulaire de Domitianopolis, auxiliaire de Mgr Langevin, sans être pourtant désigné comme son successeur éventuel.

A cette occasion, Mgr Langevin écrivait d'une part, et à son passage à Paris, il déclara encore à nous-même, chez les Sœurs de Saint-André, rue de Sèvres, « que jamais de sa vie il n'avait tant travaillé, ni tant souffert que durant les derniers mois écoulés, mais que le concours assuré de Mgr A. Béliveau lui avait procuré, avec un soulagement inappréciable, une joie débordante. Le sacre de son coadjuteur (qui avait eu lieu le 25 juillet 1913, dans sa cathédrale) a été l'un des plus beaux jours de son épiscopat ».

Comme chaque année, quand quelque voyage urgent ne l'en empêchait pas, il fit quelques-unes de ces visites pastorales fructueuses, parfois agrémentées d'incidents typiques, qui faisaient valoir la bonhomie, la vivacité, l'indulgence, la fermeté, la franchise et la sollicitude pleine d'entrain et même d'enjouement de ce prélat infatigable malgré les pires contrariétés et les récidives de son mal que tous, sauf lui-même, trouvaient accablant sinon incurable.

C'est qu'en effet le diabète le harcelait à chaque effort excessif, et Dieu sait combien il y était naturellement porté ! Mais s'il en souffrait visiblement, s'il en était intérieurement fort contrarié, il ne voulait pas qu'on s'en aperçoive, surtout qu'on en manifestât de l'inquiétude, puisque lui-même n'en ressentait point.

Néanmoins, ses forces diminuant, il fallut bien songer à se soigner et à repartir pour Contrexéville. Il prit donc passage pour l'Europe le 21 août 1913 ; mais, plutôt que de sa maladie, il prit prétexte de ses affaires, réellement urgentes, pour motiver ce déplacement. Il alla à Rome accompagné de son frère, le curé d'Hochelaga, fut reçu par Pie X le 20 septembre et ne vint qu'ensuite faire en France la cure ordonnée par son médecin. Après une courte apparition à Paris, où ses amis purent constater les bons effets de son traitement , il repartit pour le Canada, reparut à Saint-Boniface le 16 novembre, apparemment en bonne santé.

Il eut immédiatement le plaisir d'apprendre qu'il avait eu gain de cause en Cour de Rome dans l'affaire des Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies du Sauveur.

Qu'était donc cette affaire qui fit quelque bruit et mit

l'humilité de Mgr Langevin à l'épreuve ?

Nous avons dû enregistrer déjà le sort de l'œuvre de dom Gréa en Canada.

Affilié à ses fils spirituels, dit le P. Morice, un institut, celui des Chanoinesses régulières des Cinq Plaies du Sauveur, était représenté par plusieurs de ses membres dans chacune des quatre paroisses où se trouvaient les Chanoines réguliers eux-mêmes. Chanoines et chanoinesses avaient à peu près la même vie religieuse et pratiquaient à l'origine des austérités semblables ; mais la transformation des uns eut pour résultat une déchéance analogue des autres.

Or, les chanoinesses du Manitoba, qui étaient très attachées au genre de vie qu'elles avaient promis de suivre jusqu'à la mort et voyaient, du reste, leurs Pères spirituels subir dans l'agonie du silence la ruine de leurs œuvres et la destruction de leurs observances religieuses, demandèrent à leur Ordinaire diocésain la permission de se constituer en corps séparé sous sa juridiction immédiate, tout en gardant leurs us et coutumes.

Après avoir consulté deux théologiens qui avaient pris leurs grades à Rome même, Mgr Langevin prononça la séparation ; mais les mêmes influences qui avaient causé l'étonnante révolution dans l'organisation des chanoines intervint encore. Mgr Langevin reçut avis qu'il avait outrepassé ses droits et fut invité à défaire ce qu'il avait fait.

Sans hésiter, l'archevêque s'exécuta et envoya à ses chanoinesses une circulaire par laquelle il déclarait qu'elles devaient regarder leur séparation comme nulle et non avenue, et rentrer sous l'autorité de la supérieure générale d'Italie.

Mais un examen plus approfondi de la question eut pour résultat de mettre en évidence le bien-fondé de sa première mesure (30 octobre 1913). Les chanoinesses du Manitoba furent donc définitivement constituées en congrégation distincte sous la juridiction de l'archevêque de Saint-Boniface, avec le titre officiel d'Institut Canadien des Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies du Sauveur.

Le 16 février 1914, S. G. visitait Saint-Léon où se trouvait l'une des maisons de ces religieuses et, après y avoir béni une statue de la Vierge, fit remarquer, en réponse à une adresse qu'on lui avait présentée, que « les Anglais ne respectent que ceux qui savent affirmer leurs droits, tandis qu'ils foulent aux pieds ceux qui ne savent pas se tenir debout devant eux ».

Cela fut bien établi dans cette circonstance, et le fut bien davantage depuis les incohérences de Lloyd George dans l'application des clauses du traité de Versailles.

Par tous les moyens en son pouvoir, à chaque occasion favorable, Mgr Langevin faisait revivre et cherchait à perpétuer les faits historiques qui établissaient avec l'héroïsme des leurs, les droits des Canadiens-Français dans l'Ouest, dont les nouveaux venus s'appliquaient à leur rendre le séjour insupportable.

Dans les *Vies* de Mgr Bourget et de Mgr Laflèche, nous

avons eu à traiter des temps héroïques des missions de l'Ouest et nous avons cité en passant les premiers missionnaires qui secondèrent les évêques N. Provencher et A. Taché, entre autres l'abbé Darveau, que la légende disait s'être noyé dans le lac Winnipegosis, vers un endroit qui s'appelle Camperville.

De même qu'il avait voulu retrouver les reliques du P. Aulneau, de Varennes de la Vérendrye et de leurs compagnons, victimes des Sioux, et honorer leur martyre, de même Mgr Langevin avait tenu à éclaircir le mystère qui enveloppait la mort tragique du P. Darveau.

Le P. Morice, dans son *Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien*, vol. I, pp. 262-266, consigne les résultats des enquêtes facilitées par les aveux de l'assassin du P. Darveau (1).

Mgr Langevin, avec une suite nombreuse de prêtres et

---

(1) Fidèle à la promesse qu'il avait faite aux sauvages du Pas l'année précédente, M. Darveau partit pour y retourner au commencement de juin 1844. Il avait pour compagnons un métis, Jean-Baptiste Boyer, et un petit garçon de la tribu des Muskégons. Non loin de la baie des Canards, leur point de départ, le prêtre et ses gens campèrent à un certain point du rivage où ils furent bientôt rejoints par quelques Muskégons, entre autres Chètakonn, un serviteur infidèle de l'année précédente. Pendant la soirée, le missionnaire essaya de leur parler religion; mais Chètakonn prit à part un autre vieillard, Tchimékatis, auquel il représenta que le prêtre était la cause de l'épidémie qui avait peu de temps auparavant décimé la tribu.

— Il faut donc, insista-t-il, en finir avec lui avant qu'il n'ait perverti les Indiens du Pas à sa manière de prier, et ne les ait par là mis en danger d'essuyer une autre attaque du même fléau.

Les exhortations du missionnaire relativement à la nécessité d'embrasser la vraie foi ne firent qu'accentuer l'aigreur des deux sauvages à son égard. Elles décidèrent sans doute de son sort.

Et, de peur que leur crime ne fût rapporté aux blancs, ils se virent dans la nécessité de se défaire d'abord de son compagnon métis, que l'un des deux vieillards tua d'un coup de fusil. L'autre tira alors sur le prêtre; mais telle était son agitation à la pensée des conséquences de son acte qu'il le manqua.

Les armes des deux meurtriers se trouvaient donc déchargées. Appréhendant que l'objet de leur haine ne vînt à s'échapper pendant qu'ils les rechargeaient, ils pressèrent vivement un troisième sauvage, Vizéna, le beau-fils de Tchimékatis, qui revenait justement d'une petite tournée de chasse aux lièvres, de tuer le prêtre.

Tire dessus; fusille-le vite! cria Tchimékatis.

Mais Vizéna ne se croyait point de taille à tuer un prêtre, surtout lorsque celui-ci ne lui avait rien fait, et alors qu'il n'avait point été monté contre lui par les stupides accusations de Chètakonn. Son beau-père insista :

— Tue-le, te dis-je, ou bien il va nous tuer.

Avec répugnance Vizéna tira et M. Darveau tomba mort près de son canot.

Les trois mécréants épargnèrent le petit Muskégon, parce qu'il était l'un des leurs; mais ils lui défendirent sous les peines les plus sévères de ne jamais souffler mot de ce qui était arrivé.

de fidèles, se rendit à Camperville, y fit l'éloge du confesseur de la foi, bénit et érigea solennellement la croix commémorative qui devait redire aux générations le nom et la fin tragique de ce martyr.

Victime lui-même du devoir, il passait ses jours à repousser les attaques des uns, à combattre les défaillances des autres ; il lui fallait réagir contre les penchants de plusieurs des siens qui, gagnés par l'exemple du clergé dissident, auraient bien voulu, pour plus de commodité, sans compter les autres mobiles, renoncer au port de la soutane, en laquelle ils voyaient plutôt un objet de dérision qu'un gage de respect, une sauvegarde morale, une raison de bonne tenue.

Il lui fallut lutter dans Winnipeg pour ses écoles, et à Rome même dans l'intérêt de son diocèse, dont l'intégrité était menacée, la prospérité, l'avenir même mis en cause par les influences que nous avons déjà vues à l'œuvre.

Tant d'efforts douloureux, de soucis obsédants, stériles, dont la plupart auraient dû lui être épargnés, ne le dispensaient pas d'un travail parfois écrasant, comme à la veille du départ de son coadjuteur pour Rome où il fallait plaider et se garer d'embûches, contredire des infamies !

Jugez-en plutôt par ce qu'il écrivait à son habituelle correspondante d'Ottawa, la Sœur Saint-Charles :

« Mgr Béliveau nous quitte pour l'Europe et j'ai quatre jours pour préparer un rapport de quatre cents questions pour le Saint-Siège ! »

Quoi d'étonnant que par un pareil surmenage, après un

Comme plus tard, il lui arrivait, en cas de contradiction, de menacer de tout révéler, l'un des meurtriers le prit un jour avec lui à la chasse et il ne fut jamais revu.

Les corps furent laissés sur la grève, où ils restèrent plusieurs jours. Quand on les trouva, ils étaient dans un état de décomposition trop avancé pour qu'on pût les examiner. Un ours, dont les pistes étaient bien visibles, avait traîné le corps de M. Darveau et en avait partiellement dévoré une jambe.

Pendant ce temps, on faisait courir le bruit que le prêtre et ses compagnons s'étaient noyés.

Autant qu'on peut le conjecturer, la tragédie du Lac Winnipegosis arriva le soir du 4 juin 1844.

Comme épilogue nous mentionnerons ici que Chètakonn eut une fin misérable. Tchimékatis, qui avait forcé son gendre à tuer le prêtre, eut un sort encore pire. Aveugle et sourd depuis longtemps, il fut brûlé vif dans sa cahute. Vizéna admit publiquement, à l'heure de sa mort, qu'il allait brûler pour deux raisons : il avait assassiné ses deux femmes et avait fusillé M. Darveau.

Le 24 juillet, Mgr Provencher envoya un cercueil au lieu du sinistre, et les restes du prêtre martyr furent amenés à Saint-Boniface, où ils devaient plus tard reposer avec ceux de son propre évêque.

séjour forcé à l'Hôtel-Dieu de Montréal, où la fièvre le retint tout le mois d'août, il lui fallut encore rentrer à l'hôpital de Saint-Boniface ! Il y passa le mois de septembre. Après une courte apparition à l'archevêché, il réintégra de nouveau, bon gré mal gré, cet hôpital le 5 octobre jusqu'au 26 de ce mois. A la vue de sa faiblesse de plus en plus accentuée, ses amis s'alarmèrent de ces chutes et rechutes, d'autant plus qu'il était réfractaire à tout repos réparateur, se faisant la plus grande illusion sur son état, réellement inquiétant. A part lui, il s'amusait des précautions dont on l'accablait, des bons conseils qu'on lui prodiguait, croyait-il, sans raison.

Mais les médecins ne partageaient pas son optimisme, encore moins sa gaieté ; ils estimaient, au contraire, qu'il n'y avait plus d'imprudence à commettre, ni de délais à consentir ; qu'il lui fallait un autre air, dans un milieu moins agité : qu'il fallait un temps d'arrêt en ses soucis comme dans ses travaux ; qu'il devait partir, passer l'hiver, si rigoureux à Saint-Boniface, sous un climat plus doux, par exemple sous le chaud soleil, dans la verdure, au milieu des fleurs qu'il affectionnait tant, parmi ses frères Oblats qui l'appelaient au Texas, à San-Antonio.

Se risquant jusqu'à lui faire toucher du doigt la gravité évidente de son état, ne voulant plus répondre de rien, pas même du résultat de cette cure d'air et de tranquillité, les médecins lui insinuèrent que : s'il avait des précautions à prendre, des dispositions dernières à prévoir, c'était peut-être le moment !

Sans être le moindrement troublé par de pareilles suggestions, Mgr Langevin ne laissa pas d'en être grandement surpris ; mais il se décida néanmoins à faire son testament.

Certes, ce n'étaient pas les joies, les faveurs ou les honneurs, encore moins les biens de la terre qui l'attachaient à la vie : ses jours avaient été mortifiés, son existence semée de douleurs ; il avait vécu un long et décevant combat, mais il l'avait soutenu courageusement pour son Eglise et son pays. Son cœur meurtri n'était pas encore las de souffrir, et le tumulte des passions ambiantes n'avait jamais altéré la céleste quiétude de sa conscience. Faire un testament n'étaitpas pour lui une affaire, moins encore un tourment. Il lui était permis d'être court et il sut être précis.

Dans l'exposé de sa volonté suprême, il « demande humblement pardon à tous ceux qu'il a pu offen-

ser dans l'exercice de sa redoutable charge pastorale. Il remercie de grand cœur les membres de son vénérable clergé séculier et régulier, surtout ceux de la famille épiscopale, qui ont passé nombre d'années à ses côtés, comme vicaire-général, secrétaire, procureur et assistant-procureur, et surtout son très dévoué chancelier, ses admirables communautés religieuses d'hommes et de femmes, ses chers parents et bons amis, prêtres et laïques, les bons fidèles dévoués aux œuvres du diocèse, de l'aide qu'ils lui ont donnée dans l'accomplissement de la mission difficile que la Divine Providence lui a confiée dans l'Ouest canadien, et il les conjure de se souvenir de son âme devant Dieu, surtout au saint sacrifice de la messe.

« Si, dit-il, j'ai un vœu suprême à exprimer, c'est que la situation scolaire s'améliore dans les centres mixtes comme elle s'est améliorée dans les centres catholiques, et que pleine et entière justice soit enfin rendue aux catholiques du Manitoba selon la constitution de ce beau pays. »

Il était pauvre, et n'avait pour ainsi dire rien à léguer, hormis ce qu'il avait reçu lui-même ; il laisse à « la chère Congrégation des Oblats, sa bonne mère, un calice et sa croix d'obligation ; à sa famille, la croix pectorale et l'anneau qu'il tenait de Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, ainsi que la croix pectorale que lui avait donnée son « bien cher père, M. l'abbé C. Collin, supérieur de Saint-Sulpice ».

Il pense à son petit-séminaire, « œuvre si chère à mon cœur », il lui lègue sa bibliothèque et l'anneau qu'il a reçu de sa « chère ville de Saint-Boniface ».

Soulagé d'autant, il partit très paisiblement pour le Texas, où il passa l'hiver.

Il y était à peine arrivé, qu'il apprit la perte de Mme Guérin, sa sœur bien-aimée, Alinda, décédée le 22 novembre 1914. Il écrit à ce sujet à son frère, curé d'Hochelaga : « Ta lettre, tristement intéressante par les détails qu'elle me donne, et que tu as eu la délicatesse de faire passer par le P. Antoine, m'a été remise ce matin. Une crise de larmes m'a fait du bien. Je suis si habitué à manger le *panem doloris* que je puis supporter beaucoup. Pauvre chère sœur ! Elle avait eu un pressentiment, mais j'espérais la revoir. Oui, elle était bien bonne, douce, délicate et pieuse comme notre mère, quoique moins énergique. Elle a donné un fils à l'Eglise. Elle a vécu les années de notre mère. »

Le lecteur excusera une confidence que les morts ne nous reprocheront pas.

En 1914, nous réunissions les matériaux de notre *Vie de Mgr Bourget*. Allant aux sources, nous avions demandé à l'archevêché de Saint-Boniface de vouloir bien entr'ouvrir ses archives pour en sortir la correspondance échangée entre Mgr Provencher et l'évêque de Montréal, ce qui devait nous éclairer sur l'action de ce dernier dans l'Ouest canadien.

A Saint-Boniface, on ne fut pas sourd à notre prière, mais Mgr Langevin nous recommande la charité sous une forme imagée. Nous l'assurâmes de notre bonne volonté, tout en avouant que malgré l'*huile* qu'on pouvait y mettre, le pissenlit ne donnait jamais qu'une salade amère. Et c'est ainsi que Mgr Langevin fut amené à nous écrire de sa villa Provencher, le 18 mai 1914 :

Cher Monsieur Savaète,

Je réponds à vos deux intéressantes lettres, l'une du 11 et l'autre du 13 avril, dans ma campagne où je suis venu me reposer en travaillant... (ici il nous annonce quelques documents, désigne quelques sources et continue) :

... Quant à nos Archives, il y a les lettres de Mgr Provencher à Mgr Bourget, mais celles de ce dernier sont mêlées à d'autres documents ou perdues !

Le temps manque pour travailler aux Archives, mais si je trouve mon homme vous aurez encore des documents.

Je ne m'attends pas à ce que vous mettiez (dans la *Vie de Mgr Bourget*) de l'huile comme une bonne sœur, mais sans être un olivier vous pouvez donner le parfum du pommier qui produit aussi la pomme à cidre piquant !

Il faut rester vous-même et ne pas crier « Sus aux mécréants ! » qu'ils soient ecclésiastiques ou non, sur le ton du *Pax vobis.*

Il y a eu une guerre déloyale faite par le gallicanisme et les adversaires de Mgr Lartigue à Montréal et à Québec, ainsi que par le libéralisme de Québec représenté par le cardinal Taschereau, au saint Mgr Bourget. Mais les temps ont bien changé.

Aujourd'hui, c'est Québec qui est le centre du château-fort de l'orthodoxie, et c'est à Montréal que les libéraux sont plus forts !

A Québec, les libéraux ragent de voir la pourpre romaine sur les épaules du cardinal Bégin, adversaire de leurs doctrines funestes. Ils ne réfléchissent pas que c'est le triomphe de la cause française ! C'est une preuve évidente que le saint Pie X donne aux Canadiens-Français de sa confiance en eux comme étant le meilleur appui de l'Eglise, malgré les clameurs, les menées perfides, les calomnies, les persécutions de l'épiscopat irlandais d'Ontario ! Je dis *malgré*, je devrais mettre *à cause !*

Les évêques irlandais ont demandé eux-mêmes au gouvernement local d'Ontario de tuer pratiquement le français, par le règlement 17, à la grande joie des Orangistes. Est-ce ambition de régner ? Est-ce francophobie ? Les deux, peut-être. Mais ils oublient ou font mine de ne pas voir que les écoles bilingues sont l'avant

qui protège les écoles séparées catholiques que la franc-maçonnerie jaune a juré de détruire.

Donc, le gallicanisme est mort et enterré, même à Saint-Sulpice ; mais le libéralisme, frappé à mort, est encore vivant, au moins chez ceux qui y voient leur intérêt, une question d'avancement.

Le *Devoir*, à Montréal, l'*Action sociale*, à Québec, le *Droit*, à Ottawa, sont trois journaux quotidiens uniquement au service de la Foi et de la cause française. Le réveil du patriotisme, prêché par l'intrépide Bourassa, plein de foi et de noblesse nourries d'idées saines et de la saine Histoire, va aider puissamment la cause catholique.

Je m'oublie, pardon ! mais je vous explique une situation fort intéressante et c'est plaisir de parler à qui peut nous comprendre.

Comme en France, c'est par le sentiment national bien compris que l'on retrouvera la pureté de la Foi des aïeux aux grands gestes et la fierté en face des persécuteurs.

Je vous prie de me pardonner ces longueurs dont je suis tout confus...

Pendant qu'il nous écrivait à la Sévigné, laissant trotter sa plume sans chercher à orner son style par de vains apprêts qui n'avaient pas à embellir la vivacité, la fraîcheur de ses pensées, Mgr Langevin souffrait du surmenage qui inquiétait tant ses amis, et ce fut sur un lit de douleur, en travaillant moins, qu'il devait compléter le repos que sa villa ne lui assurait qu'à moitié.

Nous ignorions encore l'état précaire de sa santé, les vives inquiétudes qu'elle inspirait, lorsque l'effroyable tempête de feu et de sang se déchaîna sur le monde.

Nous venions d'assister au sursaut de notre patrie assaillie, au départ enthousiaste de nos fières légions ; nous entendions le canon sur le Grand-Couronné ; nous avions vu se ruant à travers la Belgique héroïque les hordes barbares qui devaient submerger nos villes, nos campagnes et qui, brisées sur la Marne, allaient refluer vers l'Argonne ou chercher la mer tutélaire dans une course éperdue. Tout ému par la grandeur morale de spectacles inouïs, nous écrivions à Mgr de Saint-Boniface, le 19 septembre 1914 :

Monseigneur,

Les années ramassées sur le chemin de la vie, en ce moment décisif où l'ombre de Dieu se projette, visible et palpable, sur la terre, nous donnent de cruels loisirs ! La France valide est aux frontières, et le cœur du reste l'y accompagne pour lutter avec elle !

Quel émouvant spectacle a donné et donnera encore aux peuples cette France généreuse, apparemment si frivole, et si frondeuse envers le Ciel même !

Le Barbare d'au delà du Rhin a surgi cyniquement pour l'en-

gager dans un tour de valse tragique, pour la traîner, gaiement et à son gré, vers la mort nationale... Et la France, d'une pièce, s'est redressée soudain et d'un seul bond fut à sa frontière, plus sensible encore aux charmes sévères de la grandiose mélodie du canon qu'à tout le reste qui avait paru la distraire.

Ah ! la bataille rêvée, souhaitée, attendue dans l'espérance haletante de tant d'années écoulées sans gloire et sans consolations ; ah ! l'heure de Dieu et de la France, on la sonnait envers et contre la grande blessée qui voulait bien s'étourdir dans l'attente, mais oublier, jamais ! On la provoquait pour l'achever en bonne forme, parce qu'on la croyait finie dans l'âme ; on la croyait divisée irrémédiablement, corrompue sans retour et rejetée par Dieu même à cause des vices que l'étranger, spécialement et presque exclusivement, venait étaler dans ses rues et lieux de plaisirs cosmopolites.

Eh bien ! cette grande outragée, on venait la quérir les lèvres épanouies d'un infernal rictus avec le secret espoir de la trouver terrée à l'approche du *Fléau de Dieu*, opérant à Berlin ! On a d'abord trouvé, comme par hasard, un infiniment petit qui n'a pas voulu être foulé par le *kolossalement* grand, et le *géant* trébucha par-dessus la Belgique, pour aller une première fois à la Marne prendre à terre, de tout son corps meurtri, la mesure de son tombeau. Il se releva pour regarder la cime des Vosges qui n'atteignait pas le niveau de ses illusions, mais que, parjure, il avait tournée, pour voler sans peine et plus vite au joyeux banquet de la Concorde : il y avait convoqué ses complices avant quinzaine écoulée ! De ces monts redoutés, dont les masses semblaient grossies soudain de toute l'épaisseur d'un peuple qui ne voulait pas mourir, il vit descendre des légions joyeuses, allant allègrement à la peine avec l'espoir de la victoire ; et le géant recula stupéfait, non plus pour bondir, mais plutôt pour s'assurer si, à l'arrière, il avait bien un refuge à sa portée...

Au loin l'orage russe s'amoncelait et, sur les flots, la tempête se déchaînait sur l'agresseur...

Que d'événements en peu de jours ; que de hautes leçons ils donnent aux peuples et aux individus ! En quels termes, demain, pourrons-nous parler de cette heure de Dieu qui change la face du monde et retourne les cœurs ?

Pour moi, peu de ce qui arrive est inattendu. Dans mes *Soirées Franco-Russes*, parues il y a près de 25 et 26 ans, et dans mes articles *Autour d'un Drame* et *Le Futur Conflit européen*, parus dans la *Revue du Monde Catholique*, respectivement il y a 28 ans et 20 ans, j'ai presque détaillé les événements actuels et leurs causes. Cependant, je n'avais pas prévu les extensions du conflit encore possibles, qui, par la disparition désormais certaine de l'empire allemand et la disparition probable (si quelque faute presque inévitable se commet encore) de l'empire ottoman, vont changer la face du monde à la satisfaction de l'Eglise et des nationalités opprimées.

Heure de la France ! parce qu'elle inspire confiance aux peuples qui se groupent autour d'elle pour ramener l'idéal qui se perdait dans l'existence matérialiste de certaines collectivités.

Heure de Dieu ! parce que la Providence, à coups de tonnerre, tire la France de l'impasse absurde où l'avait acculée l'esprit sectaire d'un petit nombre.

Voyez : on a de suite ajourné l'exécution des communautés

encore existantes en France et déjà sommées de se disperser selon la lettre de la loi qui les frappaient ; les aumôniers sont appelés en nombre au milieu des troupes de terre et de mer ; le nom du prêtre redevient populaire ; Dieu cesse d'être outragé, au contraire ! Ce revirement moral, soudain, immense, ne se produit pas sous le coup d'un désastre, ce qui le rendrait éphémère ; il se fait dans le fervent enthousiasme d'une nation qui se ressaisit, heureuse de pouvoir le faire crânement, publiquement, définitivement, comme le pouilleux qui rejette une défroque honnie pour endosser l'habit reluisant qui le fera valoir à ses propres yeux.

Avec l'union sacrée, l'unité morale est déjà dans tous les cœurs, en attendant qu'elle se manifeste en beaucoup d'actes.

Et admirez l'œuvre de la Providence : elle nous donna le gouvernement apparemment le moins apte, en tout cas le moins disposé à nous donner les satisfactions morales et patriotiques. On avait considéré son arrivée au pouvoir comme une calamité...

Point ! Dieu disposait des énergies les moins sûres dans la Patrie à un moment où la France allait avoir besoin de toutes ses forces. Aucune raison ne pouvait jeter dans l'abstention ou dans l'opposition les autres partis, quand l'ennemi enfoncerait les portes de la France. Mais on devait craindre que les socialistes, mal inspirés, allaient donner moins franchement du collier. Et voilà ! Dieu voulut que, par leur succès, ils fussent chargés de l'épée de la France et réduits, bon gré mal gré, à la tirer du fourreau ! Ils ont été surpris, fortement émus, en voyant tomber à leur profit toutes les préventions, toutes les hostilités, et ils furent stupéfaits de sentir leurs cœurs battre si près des nôtres.

Quelles meilleures conditions pouvait-on rêver pour cette réconciliation nationale, réputée irréalisable, et peut-on admettre que les causes supérieures qui l'ont amenée, ayant cessé tout en laissant d'heureux effets ; que cette concorde, qui se sera révélée honorable pour tous et libératrice de la Patrie, disparaîtra ? Non ! Si des sectaires osaient y tendre, la nation ne les suivrait plus.

Voilà, Monseigneur, confirmé d'éclatante façon par des voies providentielles, admirables, mon optimisme qui me faisait dire lors de votre passage : En France, cela va mieux ; on remonte la pente qui nous menait à l'abîme. Il semble aujourd'hui que nous en sommes sortis tout à fait par bonds prodigieux et tragiques...

Et de Saint-Boniface, le 8 octobre 1914, Mgr Langevin daignait nous répondre :

« *Cher Monsieur Savaète*, votre lettre du 19 septembre dernier est un chant de prophète et j'admire votre flair des événements et vos espérances patriotiques si bien fondées : vous remontez toujours !

« Nous voilà loin du siège de Paris, malgré que les Teutons résistent encore trop longtemps au gré de nos désirs.

« Le fléau de la guerre est le moyen dont le divin Maître va se servir pour tout purifier et tout restaurer en France. Le réveil religieux est admirable ; j'espère que vous aurez au sortir de ce brasier de feu et de ce bain de sang, un gouvernement fort et qui tiendra haut la Croix du Christ en accordant la pleine liberté religieuse... »

Les *Cloches* m'apprenaient bientôt le départ de Mgr de

Saint-Boniface pour le Texas et la raison de ce déplacement imprévu, informant ses nombreux amis de s'abstenir de troubler son repos. Mais nous crûmes pouvoir enfreindre cette consigne et, répondant à une question posée, nous lui écrivîmes à San-Antonio, d'où il nous répondait encore le 5 mars 1915 :

« *Cher Monsieur Savaète,* je réponds de la terre d'exil, où je me reposerai jusqu'après Pâques, à votre intéressante lettre du 3 février.

« Vraiment, vous parlez comme un prophète du réveil religieux et patriotique de la chère France de Saint-Louis et de Jeanne d'Arc, et je partage pleinement vos espérances.

« Il me tarde de voir notre chère mère-patrie délivrée du joug étranger.

« Le sursaut national est, en même temps, un réveil religieux, et jamais la France n'a été plus belle et plus forte malgré ses blessures.

« Vous n'avez pas abandonné votre projet de *Vie de Mgr Bourget* et je vous en félicite.

Il y a lutte acharnée dans Ontario pour les droits du français dans l'école et nous avons grand besoin d'avoir des appuis à Rome où les Irlandais sont influents à assurer la succession d'Ottawa à l'un des leurs, ce qui serait une injustice criante et un grand malheur.

« Si la France renouait des relations officielles avec le Saint-Siège, cela nous aiderait beaucoup. e

Voilà ce qu'écrivait Mgr Langevin du fond de sa retraite et quelles y étaient encore ses préoccupations. Jamais mieux que là, au commencement du soir de sa belle vie si pleine d'actions méritoires et d'œuvres fécondes, qui le laissaient encore tout confus en songeant aux véritables saints ; jamais mieux, disons-nous, qu'à San-Antonio n'apparurent l'attrayante humilité, la profonde piété, la charité sans bornes, la mortification et l'esprit de pauvreté de ce cœur fidèle, si ouvert à la douce amitié. Il savait occuper sa place avec toute la dignité qu'il fallait, sans qu'il crût nécessaire de recourir aux paroles sonores, aux gestes solennels pour la soutenir ou la rehausser. Il savait au contraire, descendre de sa hauteur avec une grâce incomparable, avec un si beau naturel et tant de cordialité condescendante, qu'un homme accueilli par lui ou abordé par lui était un homme conquis pour toujours soit par l'affection, soit par le respect qu'inspirait sa loyauté et sa force.

Songez à ce que devait être ce caractère et sa perfection en apprenant que de l'aveu de tous ceux qui le connurent, il cultivait toutes les vertus chrétiennes, non pas en théo-

ricien expert et distant de l'expérience, mais avec la vigilance et l'application évangéliques qui font saints les amants de la Croix.

Un exemple de son humilité : évêque et prince de l'Eglise il voyait surtout dans le prêtre son caractère sacerdotal. Quand le plus humble du clergé montait à l'autel pour le Sacrifice divin, au besoin il se faisait un devoir et considérait comme un honneur de lui *servir la messe*. Il se confessait aussi à n'importe quel prêtre, jeune ou vieux ; après cet exercice, il remerciait le ministre de Dieu en lui baisant respectueusement la main qui venait de l'absoudre.

Sa présence parmi ses frères en religion à San-Antonio comme ailleurs, ne pouvait être qu'un sujet d'édification et de bonheur. Car, c'était son habitude, il se mêlait à eux pour faire ses exercices de piété : récitation de l'office, méditation, chapelet, examen particulier, etc. Ce qui ne l'empêchait pas, puisqu'il avait alors à se reposer et à se distraire, de se montrer un hôte charmant à San-Antonio, plein d'entrain et de gaieté. Il y était d'autant plus à l'aise et satisfait qu'il retrouvait là les PP. Antoine et Constantineau, compagnons de peines et de labeurs partagés à l'Université d'Ottawa. Ensemble, ces trois vétérans pouvaient redire ce qu'écrivait le P. Langevin, le 16 février 1892, la veille de renouveler ses vœux, au milieu de difficultés universitaires inextricables : « Voilà quelques années que celui qui vous écrit a prononcé ses vœux. Il va les renouveler demain avec joie, bien qu'il n'ait jamais été plus contrarié que depuis qu'il est en communauté. Tordus, broyés, moulus, pulvérisés, massacrés, martyrisés, anéantis, talonnés, foulés au pieds, tenons ferme ! La vie éternelle est digne de tout cela et mérite même qu'on souffre davantage. »

Il n'avait pourtant pas cessé de souffrir tout son comptant, d'être tordu à sec et martyrisé jusqu'aux os ; mais il avait tout enduré le cœur très haut, les lèvres souriantes au ciel, ce qui nous fait rêver à saint Laurent, grillé de part et d'autre, et satisfait de l'être à ce point pour le régal du bourreau.

Dans de telles dispositions d'âme, dispositions conscientes et continues, est-ce que le cœur des saints, trempé de larmes, n'est pas délicieusement épanoui par la douleur, autant que la fleur humide de rosée, qui s'entr'ouvre au soleil radieux du matin ?

Inondé par la Grâce, réconforté par elle, ne voyant que

l'aboutissement surnaturel de toutes les agitations humaines, un cœur épris d'un idéal divin, peut, quand il le faut, s'abandonner aux satisfactions que procurent les œuvres de la Providence. C'est dans cet esprit, dans un tel abandon à la volonté comme à la bonté de son Dieu, que Mgr Langevin passait ses heures de loisirs forcés sous un ciel clément.

« Ici, écrivait-il à son frère, curé d'Hochelaga, le 1er novembre 1914 ; ici c'est l'été avec l'air tiède, les oiseaux qui gazouillent, de jolies fleurs, des arbres modestes et des grenouilles qui donnent un concert toutes les nuits. Mais Dieu me garde d'oublier ma chère patrie avec son froid délicieux. »

Il est certain que pour tout vrai Canadien, Laurier lui-même en un fameux discours à Paris, en fournit la preuve, tout est beau et bon en Canada : le froid y est délicieux, la neige tenace amoureusement maternelle ! mais, sur les bords de la Seine cet optimisme nous donne quand même un frisson.

Pour le moment, Mgr Langevin jouissait des dons et des faveurs de la nature qui lui était particulièrement sympathique, parce qu'il l'aimait et, étant accidentellement tenu à l'écart des traîtres *rouges* et *bleus*, des sectaires et des Irlandais, il ne parlait à ses amis que de dindons sauvages, d'oiseaux moqueurs, de volées de *cardinaux* ailés qui ne virent jamais Rome mais paraissaient tout de même « si beaux et si rouges qu'à leur vue il avait tressailli pour deux ».

Cet emballement pour des êtres inoffensifs et gracieux, qui le changeaient avantageusement de politiciens retors et repoussants, ne nous étonne pas. Car, lors de ses deux derniers passages à Paris, il nous demanda la première fois de lui procurer un couple ou deux de ramiers pareils à ceux qui peuplent notre Luxembourg, et la seconde fois il désirait des colombes qu'une main amie lui apporta en notre présence. Nous n'avons pas oublié la vive satisfaction qu'il manifestait en câlinant du regard et de la voix ces oiseaux rêveurs.condamnés au froid *délicieux* du pays qu'il adorait sans penser que c'était l'exil pour ces êtres frileux malgré leur abandon, plus supportable que les frimas.

Cependant, pour lui, le repos n'était pas un état de grâce qu'il fallait faire durer au delà de l'évidente nécessité. Il n'était que trop enclin à se croire en état de perdition pour négligence ou omission dans le devoir. Cela le portait na-

turellement à se faire illusion sur son état de santé qui l'avait conduit en cette retraite enchantée.

Le 16 mars 1915, il écrit à son frère Hermas : « Me voilà tellement bien que je crois, en conscience, devoir retourner lundi prochain, 22 courant... Quel sacrifice d'avoir vécu plus de cinq mois hors de mon diocèse ! »

On eut préféré le voir attendre au moins les premiers beaux jours. Mais comment l'y résoudre ! puisque le 21 mars, veille de son départ pour la Rivière-Rouge, il écrivait encore à Hermas : « Je suis joyeux comme un oiseau délivré de ses liens. Je pars demain avec le P. Constantineau. C'est merveilleux comme je suis bien au physique (légère douleur de rhumatisme) et encore mieux au moral, malgré les difficultés qui m'attendent et dont Mgr Béliveau commence à avoir assez ».

Le 25 mars, Saint Boniface lui fait un accueil enthousiaste, car les fidèles, vu sa bonne mine, partagent ses illusions.

Il se remet au travail avec l'ardeur dévorante de ses meilleurs jours : il visite des communautés, préside des séances récréatives, reprend sa tournée de visites pastorales où il se dépense comme à l'ordinaire, confirme ici, ordonne des prêtres là, va bénir la cathédrale de Saint-Albert où il prêche en anglais, y règle aussi des affaires nombreuses ; mais sans s'en apercevoir, sans qu'on s'en doute, il couve une fièvre sournoise.

Alors, à la suite et par le fait de malversations, dont des amis de M. Roblin, premier ministre de la province, et quelques-uns de ses collaborateurs s'étaient rendus coupables dans la gestion des deniers publics, le ministère conservateur, relativement favorable aux écoles catholiques séparées, fut balayé sous le souffle libéral. Cette chute lamentable se produisait le 12 mai 1915.

Les libéraux succédèrent à M. Roblin au pouvoir ils en profitèrent pour amender en mal le règlement Greenway-Laurier, supprimant la clause favorable à l'enseignement de la langue française.

Mgr Langevin ne pouvait manquer d'être grandement contrarié par la mésaventure de M. Roblin qui restait personnellement au-dessus du soupçon, mais qui avait, par solidarité, partagé le sort des prévaricateurs.

Le 19 mai, Mgr de Saint-Boniface écrivait à Hermas à ce sujet : « Ce changement de gouvernement va nous valoir bien des ennuis ; mais je suis de ma race. Pas de provocations ; mais s'ils nous attaquent, nous nous défendrons :

je suis bon pour la lutte. Roblin est sans tache ; mais ses partisans, et peut-être ses collègues, ont les mains sales ».

Il croyait, malgré tout, à l'honnêteté de ses amis ; la mort allait lui épargner la souffrance de la désillusion.

A Québec, cependant, on préparait de grandes réjouissances pour célébrer le Jubilé du cardinal Bégin, ami vénéré de Mgr Langevin. Celui-ci tenait à y assister. Le 2 juin, après s'être bien attardé la veille à une représentation dramatique des Frères de la ville, l'archevêque quittait Saint-Boniface allant à Montréal d'abord. En route, il apprend la mort du juge suprême, M. Beaudin, son ami de collège. Il assiste aux funérailles de cet homme de bien ; puis il visite son vieil oncle, Mgr Racicot, à Sainte-Thérèse.

Il était descendu chez son frère Hermas. Il y éprouve une indisposition qui aurait dû ajourner son départ pour Québec. Il ne put s'y résoudre.

Il s'en va, encore mal à l'aise. A peine débarqué à Québec, le 9 juin, il assiste à l'installation du Chapitre de la basilique.

Le 10 juin, ont lieu les fêtes jubiliaires en l'honneur du second cardinal canadien et le soir même de ce jour, pourtant bien chargé, Mgr Langevin se rend à son cher pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré.

Le 11, fête du Sacré-Cœur, il célèbre le Saint-Sacrifice, déjà avec difficulté. Le lecteur se rappellera maintenant que le premier acte du pontificat de Mgr Langevin fut un pèlerinage, prompt et discret, à sa *bonne* Sainte Anne de Beaupré. Est-ce que la Sainte Mère de la Mère de son Sauveur l'attendait là pour lui donner au nom du Cœur Sacré, dont c'était la fête et auquel il était aussi tout particulièrement dévot, le baiser du revoir définitif et à l'autel même où il lui avait voué son haut sacerdoce?

Toujours est-il qu'en ce jour, à cette heure, sur cet autel lointain et tant recherché, il joignit son oblation au sacrifice du divin Rédempteur, et ce fut son dernier sacrifice aux saints autels.

Le diabète ne lui avait jamais dit définitivement adieu ; il était là ce jour et bien pressant, car un érésypèle fatal se manifesta la nuit même. Il fallut en toute hâte réintégrer Montréal.

Hermas, en le revoyant la figure enflée, les traits congestionnés par l'effort fait pour rassurer les autres, est tout bouleversé.

Le vaillant prélat s'aperçoit de l'angoisse qu'il cause à

son frère si dévoué ; voulant le réconforter, il lui assure que ce n'est encore rien. Il plaisante, entonne même dans l'intimité un chant favori, pour bien prouver qu'il ne ressent point de vaines alarmes.

Mais quand son frère l'eût quitté, il fallut avouer son accablement et l'urgence de son transport à l'hôpital.

C'est son dévoué ami, l'abbé H. Bernard, qui le conduisit à l'Hôtel-Dieu où il fut comblé des soins les plus diligents.

L'abbé Bernard, très inquiet, voulut télégraphier immédiatement à Mgr Béliveau. L'archevêque s'y opposa, disant : Après un peu de repos je me rétablirai encore.

Mais personne déjà ne partageait cet espoir.

CHAPITRE XXV

SOMMAIRE. — Portrait de Mgr Langevin. — Erection de la province ecclésiastique de Saint-Boniface ; érection de la province de Winnipeg. — Protestations. — Nouveau règlement du choix des évêques canadiens.

Avant que cette mâle et noble figure ne soit altérée par la mort impitoyable, qu'on nous permette de la fixer dans la pensée du lecteur ; qu'on nous laisse par la même occasion établir entre les ouvriers de l'Evangile, parmi lesquels Mgr Langevin se tenait au premier rang, une distinction qui lui est avantageuse et qu'une constante expérience d'ailleurs nous impose.

D'une taille moyenne, bien prise, l'archevêque de Saint-Boniface avait, avec une grande souplesse, un maintien fort digne, sans la moindre tendance aux manières compassées, hautaines ; ni à ces poses, à ces airs distants et solennels familiers à d'autres et qui font, du reste, plus facilement le vide autour des majestés enflées qu'ils n'inspirent de respect pour elles.

Figure pleine, teint mat, chevelure abondante, front large et légèrement fuyant, œil clair, regard pénétrant, bouche délicatement fendue sur deux rangs de dents d'ivoire, des lèvres fines, toujours pincées par une souriante malice : c'était, dans tous ces détails et par un ensemble harmonieux, une physionomie attrayante qui respirait autant d'intelligence, d'honnêteté, de franchise que de noblesse.

Tout, d'ailleurs, dans cet homme de cœur et de bien trahissait des vertus aimables que rehaussaient encore une grande bienveillance, un abandon charmant.

Il était cependant, ferme dans ses résolutions, tenace dans ses projets ; mais son autorité se faisait sentir sans effort et respecter de même. On le savait aussi bon qu'il était affable ; il se montrait infiniment prévenant et condescendant ; c'est pourquoi se dégageait de sa personne, de ses paroles, de ses actes, cette grande attraction qui le faisait avidement rechercher et aimer fidèlement.

Au surplus, tout en lui était vif, animé, communicatif : sa pensée, sa volonté, ses discours, ses gestes.

Il faudrait des volumes pour consigner ses saillies enjouées et ordinairement originales ; ses observations fines ou malicieuses, ses vives réparties, ses mordantes satires

et ses bons mots. Ses jugements étaient aussi prompts que justes ; ils étaient typiques, souvent lapidaires et définitifs ; d'un mot tranchant il savait vider un débat, confondre un fat et venger la victime d'un tyran.

Cependant, sa charité ne se trouvait jamais en défaut, tandis que sa générosité, compatissante pour toutes les misères, ne connaissait d'autre frein que sa pauvreté monastique. C'est que, dans l'apparente opulence des honneurs de sa haute charge, il avait gardé l'esprit, aussi la pratique des vœux qu'il avait juré d'observer jusqu'à la mort.

Ayant conservé néanmoins la fierté de son origine qu'avait affiné la haute idée qu'il avait de son caractère épiscopal, si jamais main gauche n'avait connu les libéralités de la droite, ce fut la sienne. Sa générosité, inépuisable et spontanée, ne s'accommodait pourtant qu'avec une parfaite délicatesse : il ne voulait pas que ses largesses dégénérassent en charge pour autrui, ou bien créassent pour lui-même envers quiconque des obligations déplacées. Car, s'il était peu porté à battre ses regrets sur la poitrine d'un voisin, il ne voulait pas davantage faire la charité avec les deniers résignés ou récalcitrants des cœurs intéressés ou cupides.

Il était foncièrement vertueux, il était pieux de même. Mais, aussi peu renfrogné que possible, il entendait imiter les saints sans cette morosité qu'on suppose professionnelle, et qui ferait croire à l'insurmontable tristesse des âmes honnêtes malgré tout ! « Soyons des saints joyeux » disait-il. Et, malgré toutes ses peines, en dépit d'une foule de contrariétés, il servait Dieu, défendait l'Eglise et sauvait les âmes dans la pure et constante joie d'une conscience apaisée par la satisfaction de bien faire.

C'est pourquoi il priait tant, faisait prier très souvent pour s'éclairer ; et il s'entourait des conseillers les plus compétents, les plus sages pour le meilleur maniement des affaires et pour la conduite des hommes confiés à sa garde. De plus, sa prudence était extrême dans la direction des âmes ; souvent il préférait paraître faible, plutôt que d'être injuste ou seulement téméraire.

S'il se montrait sévère à propos, il parut toujours indulgent dans la mesure que comportait la faiblesse humaine et l'exemple de son divin Maître. Il n'était sans pitié que pour lui-même.

Dans un but d'impartialité et de bon ordre, il voulait tout voir, tout contrôler. Assidu au travail, fidèle au de-

voir, c'est pour conserver intact, selon sa devise, le dépôt sacré confié à sa vigilance, qu'il resta indomptable dans la lutte, affirmant sans crainte comme sans relâche la vérité catholique, défendant opiniâtrement les droits scolaires des minorités opprimées, les immunités de sa race, honnête, laborieuse, mais lésée de propos délibéré. Aussi son peuple le suivait comme une bannière sainte battant au vent de la justice, tandis que ses adversaires le redoutaient à l'égal d'un fléau.

Toutefois si, lutteur infatigable et loyal, il portait à l'ennemi des coups répétés et toujours redoutables, il en recevait en retour de fort cruels, d'autant plus douloureux qu'ils étaient injustes et maladroits. C'est ainsi qu'il devint un grand « blessé », qu'il se reconnaissait, mais en même temps un glorieux invaincu jusque dans sa tombe. En effet, parmi les plus vaillants, toujours debout et fier, ce martyr indompté tombera tout d'une pièce sur le champ de ses exploits ; héros sans reproche, il s'en ira respecté de tous, nimbé de la gloire d'une heureuse immortalité.

Le 20 juin 1915, dans la cathédrale de Saint-Boniface, devant plusieurs évêques et le peuple assemblé, Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, l'ami de Mgr Langevin, dira de notre héros tombé en quelque sorte les armes à la main :

« Le deuil qui frappe le diocèse de Saint-Boniface, atteint l'Eglise canadienne tout entière. Un grand évêque et un grand patriote est mort. C'est le beau témoignage que lui rendent unanimement catholiques et non catholiques, amis et adversaires.

« Le coup a été soudain. Je comprends qu'il ait jeté la consternation parmi vous. Un père admiré, estimé, vous a été ravi. Laissez-moi vous dire que j'ai perdu, moi, non seulement un collègue, mais un vieil ami de cœur.

« Je l'ai connu dès l'enfance. Dans la famille, il fut un fils affectionné et soumis ; au collège, un élève studieux, charmant, enjoué, exemplaire ; plus tard, un religieux fervent, embrasé de l'amour des âmes, puis un évêque selon le cœur de Dieu, le bon pasteur qui connaît ses brebis, que ses brebis connaissent, et qui à l'exemple du divin Maître sait donner sa vie pour elles, sans jamais compter avec les fatigues et les peines.

« Vous l'avez vu à l'œuvre pendant vingt ans. Administration de son vaste diocèse, courses à travers la plaine immense, jusqu'aux missions les plus lointaines et les plus pauvres, tournées de confirmation, prédications incessantes, voyages à Rome, afin de recevoir du Vicaire de Jésus-Christ lumières, directions et encouragements dans les luttes qu'il avait à soutenir, et jusqu'à la cour de l'Empereur d'Autriche, dans l'intérêt des Galiciens catholiques, correspondances multipliées avec les pouvoirs civils : rien ne lui a coûté. Sa belle devise était toujours présente à ses yeux : *Depositum custodi*, garde le dépôt qui t'a été confié. Il s'est

dépensé sans mesure. Il a été le chevalier sans peur, combattant pour la cause de la justice et du droit. L'école telle que le droit naturel la veut, et telle que l'Eglise catholique la conçoit, n'a trouvé nulle part de plus vaillant, de plus inlassable défenseur... »

Mgr Mathieu, archevêque de Régina, ajoutait dans son oraison funèbre, lors des funérailles :

Messeigneurs,

« Mgr Langevin n'est plus. C'est un cœur généreux qui a cessé de battre ; c'est une belle intelligence qui a cessé de luire.

« Il y a des malheurs si tragiquement éloquents qu'ils semblent exclure un discours, tant ils ont, dans leur simplicité brutale, un puissant et un émouvant langage, tant ils retentissent en cris amers au plus profond des cœurs, tant d'eux-mêmes ils amènent de larmes aux yeux de tous.

« Cependant Mgr l'Administrateur n'a pas voulu laisser partir sans un adieu cet excellent archevêque qui a été pour lui un père. A vous tous qui êtes venus incliner vos tristesses amies au bord de sa tombe, il m'a prié de vouloir bien prêter une voix de respectueuse douleur et de dire, au milieu de communs sanglots, une parole d'espérance chrétienne.

« De nombreux archevêques et évêques sont venus dire un dernier adieu à un collègue dont ils ont admiré les incontestables qualités de l'esprit et du cœur et qui a toujours rempli la haute mission dont l'Eglise l'avait investi avec une foi profonde, une activité ardènte et une fermeté tenace.

« Un clergé nombreux et héritier de ses vertus, formé par ses exemples et béni par son amour, est venu ce matin faire à ses restes vénérés un cortège d'honneur.

« Tout son peuple est accouru dans cette enceinte pour saluer en son cercueil celui dont les bienfaits l'ont doté de ses monuments les plus utiles et les plus remarquables, celui qui, depuis de longues années, n'a eu d'autre ambition que de mettre dans leurs âmes la vérité divine comme un flambeau pour guider leur vie et dans leurs cœurs les notions saintes du devoir.

« A tous je me vois chargé de dire quelques mots de cet homme qui n'a jamais compté avec les sacrifices et les dévouements, de ce cœur qui s'est toujours donné généreusement, de cette vie qui s'est répandue goutte à goutte dans une abnégation sublime.

« Tout en gardant la discrétion qu'il affectionnait, je vais essayer de lui rendre les hommages dont il était digne. Je le sais, je serai bien au-dessous de ce que mérite cette féconde existence et de ce qu'attendent vos cœurs émus ; mais vous me le pardonnerez et je me consolerai en songeant que votre reconnaissance, aussi éclairée que sincère, complètera le tableau que je ne pourrai qu'ébaucher. Tous vous comprenez que ce n'est pas en deux ou trois coups de crayon que l'on peut esquisser la figure d'un homme comme Mgr Langevin ; il faut un portrait. Espérons qu'un jour il se fera.

La noble carrière que Mgr Langevin, après les évêques Provencher et Taché venait de terminer, au milieu des mêmes travaux et contrariétés pénibles, nous suggère encore quelques réflexions.

Quand on veut porter la lumière et les consolations de la Foi en pays barbares ou sauvages ; quand il s'agit d'aller affronter au milieu des infidèles et des païens les durs labeurs de l'apostolat, les cruelles privations et parfois le martyre ; quand il faut longtemps défricher un sol vierge, ingrat, où ne poussaient en abondance que des ronces et des épines ; quand il faut semer dans les chardons ou sur le roc d'une main toujours déchirée par une nature rebelle, à quels dévouements sublimes doit-on recourir ordinairement ? quelles sont les fermes volontés qui, d'habitude, tracent en des lieux réputés inaccessibles ou stériles les voies des nouvelles chrétientés, comme ce fut le cas dans l'Ouest-Canada, aujourd'hui d'une si merveilleuse fécondité.

Les nations capables d'expansion, pour tenir leurs conquêtes, étendre leurs colonies, disposent d'une force armée d'abord, puis de leurs administrations civiles. Le soldat fait la conquête et l'exploration ; il crée une organisation provisoire qui se ressent des improvisations inhérentes à tout premier établissement ; il travaille, souffre et meurt souvent pour la Patrie agrandie qui célèbre sa vaillance et son sacrifice, mais se contente trop souvent de jeter sur des tombeaux glorieux une poignée de lauriers que le vent emporte dans l'oubli des choses vénérables !

Sur les traces du soldat s'amène le fonctionnaire réputé moins rude ou plus habile. En tout cas, il s'agite, plastronne, fait souvent moins de besogne que de bruit, et il récolte dans la joie ce que le héros qu'il remplace a semé dans la douleur : parce que, n'est-ce pas, il convient encore que les armes cèdent le pas à la toge qui n'est pas une force, mais un emblème ! Et parce que ceux qui moissonnent ne sont pas ordinairement ceux qui ont tracé le sillon, ni fait jour à la fécondité. Et puis, souvent, lorsque, comme en 1914, un reître soudain se montre à l'horizon, cette toge orgueilleuse s'éclipse et rétrocède la place au soldat face à la mitraille.

Il en va un peu de même dans l'Eglise qui, pour ouvrir de nouvelles chrétientés, dispose d'une armée d'élite, de ses missionnaires que procurent presque exclusivement ses communautés : Jésuites, Lazaristes, Pères du Saint-Esprit, Missions étrangères, Rédemptoristes, Pères Blancs, et, ne les oublions pas ! les Oblats de Marie Immaculée et bien d'autres.

Ces missionnaires sont des soldats pleins d'ardeur, solidaires, bien encadrés et fortement disciplinés, que peu

de liens retiennent encore à la terre : pour eux, vivre ou mourir est indifférent, pourvu qu'ils procurent dans l'un et l'autre cas la plus grande gloire de Dieu. De telles milices sont invincibles ; elles opèrent les miracles de la Foi qui frappent de stupeur ceux qui les suivent, sans pouvoir les égaler, dans la carrière qu'ils arrosent de sueurs et de sang.

Ces missionnaires recrutent des fidèles, élèvent des temples modestes qui suffisent bien à leurs besoins limités dans des circonstances difficiles ; les forêts sont défrichées, les terres fécondées, la moisson se lève enfin ; mais pour la récolte arrivent... des curés qui peuvent être des administrateurs admirables, à moins que, comme au Canada, ils ne soient avant tout, trop souvent qu'Irlandais.

Nous disons avant tout Irlandais, sans l'intention d'englober tous les fils d'Irlande dans une sorte de réprobation que justifient les agissements d'un certain nombre d'entre eux. Ceux-ci, sans entrain dans le labeur, sont tout flamme dans l'intrigue ; et toujours on les voit dispos pour cueillir non pas les fruits des combats qui ne sont que des lauriers ; mais le butin qui traîne sur les pas alertes du vainqueur généreux dans la mêlée aussi bien que dans la victoire.

Disons seulement que les curés séculiers dans le sanctuaire, comme les fonctionnaires ailleurs, viennent assez naturellement prendre la place des missionnaires réguliers qui sont surtout pionniers ou combattants. Cela est dans un ordre de choses accepté. Il n'y aurait aucun mal à déplorer, même dans l'Ouest-Canadien, si les Irlandais, par exemple, qui ne sont presque nulle part pionniers ou combattants, n'avaient pas un goût exagéré pour les sinécures commodes ou les cures opulentes et, notamment, pour les sièges épiscopaux revenant de droit aux plus méritants et au plus grand nombre. C'est de cette ambition virulente, si déplacée, que Mgr Langevin eut à se plaindre, dont son diocèse, entre autres, eut tant à souffrir, même, nous allions écrire surtout, à sa mort prématurée.

Il nous reste, peut-être, à motiver cette appréciation, apparemment sévère. Faisons-le pour un point essentiel :

Le lecteur a retenu que Mgr Arthur Béliveau avait été nommé coadjuteur de Saint-Boniface sans *future succession*. Pourquoi cette réserve ou cette omission ? Parce que les Irlandais avaient remué ciel et terre dans Winnipeg et Ottawa, dans Rome même, et étaient parvenus à faire croire en tous lieux que l'Eglise de Saint-Boniface allait

courir danger de mort s'il n'y était donné satisfaction aux catholiques de langue anglaise. A ces *Catholiques*... Irlandais de race, mais seulement de *langue anglaise*, tout était dû parce qu'ils osaient tout demander et se montrer fort exigeants. On ne sait au juste ce qu'ils n'ont pas revendiqué en Canada et à Rome. Ils avaient, après bien d'autres, brigué aussi le siège de Régina ; ils tendaient encore la main vers celui d'Ottawa ; en dernier lieu, ils consentaient au démembrement du diocèse de Saint-Boniface, pourvu que le meilleur morceau restât leur partage : Winnipeg plutôt que Saint-Boniface ! Et puis, il ne fallait pas les laisser trop attendre, autrement !...

Mgr Langevin disparut subitement, et les Irlandais furent exaucés en 1915, comme en témoigne le document pontifical que voici :

LETTRES APOSTOLIQUES *SUR PLUMBO*

concernant l'érection de la province de Régina, la division du diocèse de St-Boniface et l'érection de l'archidiocèse de Winnipeg. (Traduite des *Acta Apostolicæ Sedis* du 3 avril 1916).

BENOIT, ÉVÊQUE

Serviteur des Serviteurs de Dieu, pour perpétuelle mémoire.

Parmi les principales préoccupations du Siège Apostolique a toujours brillé celle de l'érection de nouveaux diocèses et de nouvelles provinces ecclésiastiques chaque fois que la grandeur du territoire, le nombre des fidèles, la difficulté des communications ou d'autres raisons de ce genre l'exigeaient pour rendre plus efficaces la sollicitude et la vigilance pastorales. Ce que l'expérience a prouvé être utile dans d'autres pays a aussi paru avantageux pour le Dominion du Canada, composé de très vastes provinces civiles considérées comme des quasi états, indépendantes les unes des autres et unies entre elles par un seul lien fédératif ; il a semblé à propos de pourvoir chaque province civile de ce Dominion d'une hiérarchie propre, de telle sorte que chacune constitue au moins une province ecclésiastique propre et indépendante. Toutes ces choses mûrement considérées, de l'avis de Nos Vénérables Frères préposés aux affaires de la Consistoriale, ayant obtenu autant qu'il en est besoin le consentement de ceux qui y sont intéressés ou qui présument y être intéressés. Nous avons, dans la plénitude de Notre puissance apostolique, statué et décrété l'érection d'une nouvelle province ecclésiastique dans la province civile du susdit Dominion appelée Saskatchewan, en détachant de la province ecclésiastique de Saint-Boniface les deux diocèses de Régina et de Prince-Albert, et en constituant l'église de Régina en métropolitaine et en lui assignant le diocèse de Prince-Albert comme suffragant. C'est pourquoi par ces Lettres apostoliques Nous élevons l'église de Régina à l'honneur et la dignité de l'archiépiscopat, en lui concédant tous les droits et prérogatives appartenant aux églises métropolitaines, et Nous plaçons sous elle le diocèse de Prince-Albert. Par ces mêmes Lettres apostoliques Nous constituons archevêque de Régina Notre Vénérable Frère Olivier-Eléazar Mathieu,

jusqu'ici évêque de ce même diocèse, sans qu'il soit besoin d'autres Lettres apostoliques. De plus Nous divisons le très vaste diocèse de Saint-Boniface en deux parties, et nous conservons à cette ancienne église archiépiscopale, avec les privilèges et les droits métropolitains dont elle jouissait auparavant, à l'exception cependant des deux diocèses de Régina et de Prince-Albert, la partie orientale en deçà de la rivière Rouge, où est la ville de Saint-Boniface. Dans la plénitude de Notre puissance apostolique, nous assignons la partie occidentale au delà de la rivière Rouge, où est la ville de Winnipeg, à un nouveau diocèse archiépiscopal, placé sous Notre dépendance immédiate, que Nous érigeons par ces Lettres apostoliques et auquel Nous donnons le nom de Winnipeg, du nom de la ville principale. La ligne de division de ces diocèses sera la ligne idéale ou imaginaire qui, des limites de l'ancien diocèse de Boniface, descend vers le sud par le milieu du lac Winnipeg jusqu'à l'embouchure de la rivière Rouge : puis, se prolongeant encore vers le sud, monte par le milieu de la rivière Rouge et continue au delà des villes de Saint-Boniface et de Winnipeg jusqu'à la rencontre de la ligne parallèle qui sépare les régions, dites *townships*, IX et X, déterminées par le recensement officiel du gouvernement canadien ; ensuite cette même parallèle se dirigeant vers l'ouest divisera l'un et l'autre diocèse jusqu'à son incidence ou sa rencontre avec la ligne méridienne qui est fixé par le recensement officiel susdit entre les sections occidentales, dites *ranges*, *XII* et *XIII*, c'est-à-dire placées à l'ouest de la ligne principale : enfin à partir de ce point la ligne de division descendra de nouveau vers le sud jusqu'aux frontières civiles du Dominion du Canada et des Etats-Unis d'Amérique, coïncidant avec les frontières respectives du comté de Souris, d'une part, et des comtés de Macdonald et de Lisgar, d'autre part, dans la province civile du Manitoba. Nous voulons que les archevêques de Winnipeg jouissent de tous les droits, privilèges et prérogatives que possèdent les autres archevêques ; c'est pourquoi Nous leur concédons, sur demande préalable devant être faite en Consistoire selon la règle, l'usage, dans les limites de leur propre archidiocèse, du Pallium et de la Croix *ante se ferendœ*. Pour constituer la dot de l'église de Winnipeg Nous assignons tous les biens et revenus, même adventices, venant de quelque manière que ce soit à la mense archiépiscopale, avec pouvoir à l'archevêque en charge d'imposer, selon qu'il le jugera bon, le cathedraticum, de choisir parmi les églises existantes dans la ville de Winnipeg la plus apte à servir de cathédrale et de statuer et de décréter selon les saints canons des autres choses nécessaires ou utiles au bien de l'archidiocèse. Nous ordonnons aussi que les choses déterminées et prescrites par les saints Canons, principalement par le Concile de Trente, ainsi que par les décrets du premier Concile plénier de Québec, soient observées en ce qui a trait au gouvernement, à l'administration, à la dotation et à la taxation de l'archidiocèse de Winnipeg, au pouvoir, à l'autorité, aux attributions, aux devoirs, aux droits et aux fonctions de l'archevêque lui-même, à l'érection du chapitre de la cathédrale ou du collège de consulteurs, à l'institution du séminaire diocésain, aux charges et aux droits des fidèles et des clercs, et à toutes autres choses de ce genre. Nous mandons de plus que tous les documents, titres et registres, qui concernent l'archidiocèse de Winnipeg et ses fidèles, soient remis le plus tôt possible par la chancellerie de l'église métropolitaine de Saint-Boniface

à la chancellerie de ce nouvel archidiocèse pour y être religieusement conservés dans ses archives.

Nous réservons, en outre, à Nous-même et au Siège apostolique la faculté de faire un nouveau démembrement ou une nouvelle circonscription de ces diocèses, chaque fois que cela paraîtra à propos dans le Seigneur.

Pour que toutes ces choses soient fidèlement exécutées, telles que réglées ci-dessus, Nous députons Notre Vénérable Frère Pérégrin-François Stagni, archevêque d'Aquila et Délégué Apostolique au Canada, et Nous lui donnons tous les pouvoirs nécessaires et opportuns, même ceux de subdéléguer pour l'effet dont il s'agit toute personne revêtue de la dignité ecclésiastique et de prononcer définitivement sur toute difficulté ou opposition, qui pourrait surgir dans tout acte de l'exécution, lui enjoignant de plus de transmettre à la Sacrée Congrégation de la Consistoriale dans l'espace de six mois un témoignage authentique de l'exécution accomplie, qui puisse être conservée dans les archives de cette même S. Congrégation.

Nonobstant toutes choses contraires, même dignes d'une mention particulière et expresse.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en l'an du Seigneur mil neuf cent quinze, le quatrième jour de décembre, la deuxième année de Notre Pontificat.

Le 11 février 1916, Mgr Béliveau, successeur de Mgr Langevin, quittait la Rivière-Rouge en compagnie du juge L.-A. Prud'homme et de l'abbé J.-H. Prud'homme, chancelier, pour se rendre à Rome. L'honorable Juge était délégué par les 32.000 fidèles de langue française du diocèse de Saint-Boniface, que la nouvelle du démembrement de leur diocèse avait émus. Dans leur attachement à leur vieille église, mère glorieuse et vénérée de toutes les églises de l'Ouest canadien, fondée et développée par des missionnaires de la province de Québec, auxquels s'adjoignirent, avec l'arrivée des Oblats, en 1845, tant de généreux fils de France, ces fidèles avaient confié à l'hon. Juge la mission d'aller faire part de leurs sentiments au Saint-Père et le prier de les laisser, si possible, sous la houlette séculaire qui avait pour leurs cœurs tant de charmes pieux. Ces sentiments touchèrent le Souverain Pontife, qui les qualifia de *très jolis* et dit à l'hon. Juge, entre autres choses :

« *J'aime beaucoup les Canadiens français : je connais les services qu'ils ont rendus à l'Eglise. Conservez bien votre langue ; c'est le moyen de conserver votre foi.* »

« Nous n'en dirons pas davantage sur cette délicate mission, disaient *les Cloches* du 15 mai 1916. Nous noterons seulement que nos chers voyageurs arrivèrent de la Ville Eternelle le 10 mars et en repartirent le 7 avril. Le lendemain, le correspondant romain de *La Croix*, de Paris, adressait à son journal la note suivante, publiée le 14 : « Mgr Béliveau, successeur du regretté Mgr Lan-

gevin, vient de quitter Rome, hier. Ses communications concernant la détermination exacte des limites entre les nouveaux diocèses ont été très appréciées par le Saint-Siège ».

« Monseigneur est rentré à Saint-Boniface vendredi soir, e 5 mai... »

Le dimanche suivant, souhaitant la bienvenue à son archevêque, le curé de la cathédrale, Monseigneur Dugas, l'un des vicaires généraux de Mgr Langevin, décédé, « que son âge, son long séjour et ses travaux dans le diocèse identifiaient avec cette génération si méritante des ouvriers évangéliques des premières heures, fit une allusion émue à l'amoindrissement du prestige de l'église métropolitaine de Saint-Boniface et exprima les regrets du très grand nombre de ceux que la division soustrait à sa juridiction. En terminant il assura le nouveau pasteur qu'il avait déjà la confiance et l'affection de ses ouailles et qu'il aurait aussi leur obéissance et leur dévouement. »

L'archevêque monte à son tour en chaire. Il dit d'abord combien il lui était doux de recevoir le salut de bienvenue qui venait de lui être offert par un cœur ami et continue :

« Votre salut, Monseigneur (Dugas), revêt un caractère vigoureux. Vous avez rappelé avec énergie les gloires du passé et exprimé ce que je pense moi-même de ces grands devanciers qui ont illustré le siège épiscopal de Saint-Boniface. Aussi est-ce avec un sentiment de crainte et de tremblement que je me vois appelé à leur succéder et à recueillir *une partie* de leur héritage apostolique. Il me faut recourir aux sources de la foi pour y chercher le réconfort, dont j'ai besoin...

« Comme je l'ai déclaré dès la première nouvelle de ma nomination comme archevêque de Saint-Boniface, en réponse à une adresse du maire de la ville, j'éprouve un grand désir de marcher sur les traces des fondateurs de cette église. *Quoi qu'on en puisse penser en certains endroits, nous, qui connaissons intimement leur histoire et les conditions du pays où ils ont travaillé, nous soutenons qu'ils ont dépensé leur vie entière, non seulement pour le bien des âmes dont ils avaient la charge, mais aussi pour le bien et la paix véritable de la société civile et de la patrie canadienne. Ils ont lutté de longues années durant pour la défense de saintes causes, persuadés que la paix ne saurait exister sans le fondement de la justice. Ces hommes à l'esprit pénétrant, au cœur généreux, qui étaient en même temps des membres distingués de l'épiscopat canadien, ont été comme des pierres qui soutenaient l'édifice, même lorsqu'ils paraissaient écrasés. Ils voulaient la justice pour eux et pour tous. Ils se sont dressés en face de la force brutale, parce qu'ils savaient que tôt ou tard l'édifice social fondé sur l'injustice finit par crouler ou du moins par provoquer des catastrophes, comme celles dont l'ambition prussienne nous offre présentement le terrible exemple sur le continent européen.*

« Personne ne s'attend à ce que je raconte le détail des négociation qui ont eu lieu dans la Ville Eternelle au cours du voyage que je viens d'y faire, mais il est une chose que je suis heureux de

dire : c'est que j'ai trouvé dans le Pape un père affectueux. Parce qu'il est véritablement père, il lui est facile de ressentir vivement les anxiétés et les douleurs de ceux qui s'adressent à lui. Il m'a chargé de vous dire combien il vous porte profondément dans son cœur et combien il partage vos sentiments et vos aspirations. Cependant, comme vous le savez parfaitement par expérience, même dans les familles, dont les membres sont unis par les liens du sang, pourtant si forts, *il n'est pas toujours facile au père de concilier toutes les aspirations des enfants. Combien à plus forte raison croît la difficulté, lorsqu'il s'agit d'une famille dont les membres sont de toutes langues et de toutes nationalités.*

« Je le comprends et je tiens à dire en ce jour que *c'est avec un cœur moins oppressé qu'il y a trois mois*, que je reviens au milieu de vous.

« Un communiqué, qui semblait avoir tous les caractères de l'authenticité, nous avait d'abord tous jetés dans la consternation ; je suis heureux de vous dire que les limites du diocèse de Saint-Boniface sont plus satisfaisantes que celles annoncées par ce communiqué.

« *Une mort lente semblait être le sort de la vieille église de Saint-Boniface et voici que des éléments de vie lui sont assurés. Ce n'est peut-être pas tout ce que nous aurions pu désirer, mais un sacrifice nous est demandé par celui qui represente ici-bas Notre Seigneur Jésus-Christ.* Ayons confiance en l'avenir. Le Pape nous dit comme Jésus à Pierre : *Duc in altum.* La barque semble avoir reçu un rude choc, mais il lui reste encore assez de solidité pour affronter les vents et les flots. Si le vent vient à souffler trop fort et si les flots semblent devoir submerger la barque, Celui que nous servons ne peut-il pas d'un signe apaiser les vents et calmer les flots ?

« Entrons dans l'esprit de la liturgie de ce jour. Nous y trouvons les paroles suivantes à l'oraison de la messe :

O Dieu qui, par l'humiliation de votre Fils, avez révélé le monde qui gisait par terre, accordez à vos fidèles une joie perpétuelle, afin que ceux que vous avez arrachés à la mort, jouissent des joies éternelles.

« Demandons au bon Dieu, dont les décrets sont insondables et qui, parfois, pour notre bien, nous fait passer par des voies que nous trouvons étranges, de nous donner lumière et force, humilité et confiance.

« Ne craignons rien pour notre existence religieuse et nationale. Unissons-nous plus que jamais en un faisceau infrangible. *Le frère, qui est soutenu par son frère, est comme une cité solidement assise.* »

Nous nous abstenons de soulever les voiles et de commenter ce texte.

Cependant nous ne pouvons pas ne pas nous souvenir des alternatives de l'élection à l'épiscopat de Mgr Langevin. Le lecteur renseigné songera ici aux incidents que provoquèrent d'autres promotions à divers sièges canadiens, notamment à des évêchés à population disparate, élections parfois déconcertantes sinon irritantes, et qui prêtaient parfois à des récriminations regrettables.

Le Saint-Siège, toujours attentif aux besoins réels des fidèles et disposé à les satisfaire en vue uniquement du bien général et de la plus grande gloire de Dieu, ne pouvait manquer de mettre en pratique les leçons de l'expérience en faveur de la paix durable de l'Eglise canadienne. A ce souci constant, à des incidents récents dont nous fûmes à regret l'écho fidèle, il faut attribuer le décret de la S. C. Consistoriale du 9 octobre 1919, paru en avril de cette année dans les *Acta Apostolicæ Sedis*, et par lequel sont enfin précisées les méthodes à employer désormais au Canada et dans les îles de Terre-Neuve pour le choix des évêques. Il statue ce qui suit :

« ...Or, si la coutume qui a régné jusqu'ici pour la proposition des évêques dans le Dominion du Canada, et les Iles de Terre-Neuve, comme dans d'autres pays soumis au régime des Missions, a eu ses avantages, eu égard aux circonstances ; *actuellement, vu les changements survenus, elle ne répond plus aux besoins nouveaux.*

En effet, sous le régime des Missions, lorsque le clergé du diocèse était constitué habituellement par les prêtres d'une famille religieuse, et que les évêques étaient ordinairement pris dans cette famille, le choix de la personne se présentait naturellement, sans demander de longues recherches. Mais à présent la recherche de la personne exige des réflexions plus longues et plus secrètes.

Des réunions régulières d'évêques. — C'est pourquoi l'habitude de réunir les évêques seulement au moment où, au siège devenu vacant, s'impose la nécessité urgente d'établir un nouveau pasteur, semble n'être ni assez prévoyante ni suffisamment utile ; les principes d'une prudente et saine administration exigent que, dans une affaire si importante, les évêques se réunissent en temps convenable, choisissent avec soin les hommes aptes à de si hautes fonctions, et les proposent, au moins d'une manière générale, au Siège apostolique, auquel il appartient de statuer.

Il arrivera ainsi que, un siège épiscopal étant vacant, le Souverain Pontife pourra prendre plus rapidement une décision en pleine connaissance de cause.

Pour ces motifs, S. S. Notre Saint-Père le Pape Benoît XV, après avoir consulté les Ordinaires des lieux, et de l'avis des Eminentissimes Cardinaux de S. C., décide et prescrit par le présent décret consistorial, qu'à l'avenir, dans le Dominion du Canada et dans les îles de Terre-Neuve, pour la proposition des évêques à choisir les règles suivantes soient suivies et restent en vigueur.

1. Pour proposer des prêtres idoines et dignes aux fonctions épiscopales, les évêques se réuniront *tous les deux ans*, à l'époque fixée ci-dessous.

2. Les réunions seront *provinciales*, c'est-à-dire que tous et chacun des Ordinaires des diocèses de chaque province se réuniront ensemble. Sont exceptés les évêques des provinces de Kingstown et de Toronto, qui, ayant conservé l'habitude de se réunir ensemble pour traiter ces affaires, garderont cette coutume, sous la présidence de l'archevêque le plus âgé. *De même, à cause des conditions particulières dans lequelles ils se trouvent, les Ordinaires*

de Saint-Boniface et de Régina se réuniront ensemble avec l'archevêque de Winnipeg ; de même aussi les Ordinaires des provinces d'Edmonton et de Vancouver, sous la présidence de l'archevêque le plus âgé.

3. *Indication des candidats.* — Quant aux vicaires apostoliques, si le temps et les affaires le permettent, ils devront être présents aux réunions des évêques de leur province, avec les mêmes droits que les autres.

4. Tous les deux ans, comme il a été dit, au commencement du carême, à partir de l'année 1920, tous et chacun des évêques indiqueront à leur métropolitain ou à l'archevêque le plus âgé, les noms des prêtres qu'ils estimeront dignes du ministère épiscopal. Rien ne s'oppose à ce que parmi eux soient proposés des prêtres même d'un autre diocèse ou d'une autre province ; cependant il est exigé *sub gravi* que celui qui sera proposé soit connu personnellement et depuis longtemps de celui qui le proposera.

5. En même temps que le nom du candidat, on indiquera son âge, son lieu d'origine, sa résidence actuelle, et les fonctions principales qu'il exerce.

6. Avant de faire les propositions, les archevêques et les évêques pourront demander à des ecclésiastiques les renseignements nécessaires, de façon pourtant que le motif de cette enquête soit ignoré absolument. Ils ne donneront connaissance des renseignements reçus à personne, sinon peut-être dans la réunion des évêques dont il sera question plus bas.

7. Les noms que les évêques proposeront, conformément à l'article 4, ne doivent être communiqués à personne autre qu'à leur métropolitain ou à l'archevêque le plus âgé.

8. Aux propositions de candidats faites par ses suffragants, le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé ajoutera les siennes ; il dressera de tous les candidats proposés une table alphabétique, et en gardant secrets les noms des proposants, il communiquera cette table à chacun de ses suffragants ou prélats de son ressort, pour que ceux-ci puissent faire les enquêtes opportunes sur les qualités de ceux qu'ils ne connaîtraient pas personnellement et de science certaine.

9. Les enquêtes de cette sorte et leur motif devront se faire dans le plus grand secret, comme il a été dit (art. 6). Si on craint que l'affaire s'ébruite, on s'abstiendra de toute recherche ultérieure.

10. *L'Assemblée : la discussion des candidats.* — Après Pâques, au jour et au lieu fixés par le métropolitain ou l'archevêque le plus âgé, tous les évêques se réuniront pour choisir ceux qui devront être proposés au Saint-Siège pour le ministère épiscopal. Ils s'assembleront sans aucune solennité, comme pour une réunion familiale, afin d'échapper à l'attention du dehors, surtout des journaux, et de tromper toute curiosité.

11. Dans l'assemblée, après avoir invoqué le secours divin, tous, sans excepter l'archevêque, prêteront sur les saints Evangiles le serment de garder le secret, afin de rendre plus sacrée l'obligation par laquelle tous sont liés ; après cela on lira le règlement de l'élection.

12. Ensuite un des évêques présents sera choisi comme secrétaire.

13. Puis viendra la discussion, afin que, parmi tant de candidats proposés, soient choisis les plus dignes et les plus aptes. Ce qui se fera sous les yeux du Christ, et comme en sa présence, en mettant de côté toute considération humaine, avec discrétion et

charité, en visant uniquement au bien suprême de l'Eglise, à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

14. Les candidats doivent être d'un âge mûr, mais pas trop avancé, doués d'une prudence prouvée par l'exercice des ministères remplis ; recommandés par une doctrine très saine et non commune, jointe à la soumission obligée envers le Saint-Siège ; mais se distinguant surtout par l'honnêteté de leur vie et leur piété. Il faudra de plus avoir égard à la capacité du candidat quant à l'administration temporelle, à sa situation de famille, à son caractère et à sa santé. En un mot, il faudra examiner s'il est pourvu de toutes les qualités requises dans un excellent pasteur, afin qu'il puisse gouverner le peuple de Dieu avec fruit et édification.

15. *Le scrutin.* — La discussion achevée, voici comment on procèdera au scrutin :

a) Les candidats qui, pour une raison quelconque, ont paru, de l'avis de tous les évêques, devoir être rayés de la liste, ne seront pas soumis au scrutin ; on votera sur tous les autres, *même les plus estimés ;*

b) Tous les candidats seront soumis au vote dans l'ordre alphabétique et le vote sera secret ;

c) Tous les évêques, le métropolitain compris, se serviront, pour chaque candidat, de trois boules ou cailloux, l'une blanche, l'autre noire, et la troisième d'une autre couleur ; la première signifiera oui, la seconde non, et la troisième indiquera l'abstention.

d) Les prélats, l'un après l'autre, l'archevêque le premier, déposeront dans l'urne placée pour cela, la boule dont, *devant Dieu et en chargeant gravement leur conscience*, ils jugeront digne le candidat ; les deux autres boules seront par eux déposées dans une autre urne et également en gardant le secret ;

e) Le scrutin achevé, l'archevêque, en présence de l'évêque secrétaire, comptera les boules et en donnera le résultat devant tous et mentionnera le tout par écrit.

16. Quand le scrutin sur tous les candidats sera terminé, les évêques pourront, s'il leur plaît, ou si l'un d'eux le demande, procéder à un nouveau scrutin, pour décider quel est le candidat qui doit être préféré parmi ceux approuvés à l'unanimité, ou avec un nombre égal de suffrages. A cet effet, tous les votants noteront sur une feuille de papier le nom du candidat devant être préféré et déposeront ce feuillet dans une urne ; l'examen de ces votes se fera comme il est décidé plus haut (n° 15).

17. *Les aptitudes des candidats.* — Bien que le Souverain Pontife se réserve, en cas de vacance d'un diocèse ou d'un archidiocèse, de demander par son délégué apostolique, ou de toute autre manière, des conseils opportuns aux évêques ou archevêques, pour choisir parmi les prêtres recommandés celui qui semble le plus apte à gouverner ce diocèse, les évêques pourront néanmoins, dans cette même assemblée, indiquer, du moins d'une manière générale, à quel diocèse ils jugent mieux convenir tel candidat ; par exemple, s'il convient de préférence à un diocèse peu étendu, bien ordonné et tranquille, ou à un diocèse plus important ; s'il convient mieux à un diocèse de telle langue, ou de telle autre, ou à un siège où il y a beaucoup de choses à mettre en ordre et à créer, ou même encore, s'il est mieux fait pour un diocèse de température douce et de communications faciles, ou le contraire, et autres choses de ce genre.

18. *Rédaction et envoi du rapport.* — L'évêque secrétaire, pendant la discussion, notera soigneusement ce qui sera dit de chaque candidat par chacun des votants et quelle a été la conclusion de la discussion ; il notera également le résultat du premier scrutin, et du second, s'il a lieu, et ce qui aura été dit de particulier conformément à l'article 17.

19. Les prélats ne quitteront pas l'assemblée avant que l'évêque secrétaire ait lu son rapport sur les noms proposés, les qualités des candidats et les suffrages obtenus, et avant qu'ils aient approuvé ce rapport.

20. Un exemplaire des actes de l'assemblée, signé par l'archevêque, le prélat secrétaire et les autres évêques présents, sera envoyé par l'intermédiaire du délégué apostolique et la voie la plus sûre à notre Sacrée Congrégation. Les actes eux-mêmes seront conservés chez l'archevêque, dans les archives secrètes du Saint-Office, mais devront être détruits au bout d'un an, ou même avant, s'il y a danger de violation du secret.

21. Après cela, il sera toujours permis aux évêques, à l'occasion de la proposition d'un candidat et de la vacance d'un siège, surtout important, d'écrire à la Congrégation consistoriale ou au Saint-Père lui-même, pour donner leur avis sur les qualités des candidats, soit absolument, soit relativement à la nomination au siège vacant.

Donné à Rome, au Palais de la Sacrée Congrégation consistoriale, le 19 mars 1919.

Cardinal DE LAI, évêque de Sabine, *secrétaire.*
V. SARDI, archevêque de Césarée, *assesseur.*

Voilà un régime nouveau qui mettra fin à des agissements qui menaçaient la paix de l'Eglise canadienne.

Mgr Langevin ne savait que trop ce qui se préparait de troubles et de douleurs pour son diocèse ; il prévoyait des déchirements et craignait de ne pas pouvoir les conjurer. Il en souffrait cruellement et ne pouvait être consolé...

Les fatigues, les chagrins exaspérèrent son mal obstiné qui se précipitait vers son dénouement inexorable, dont il nous reste à entretenir le lecteur.

CHAPITRE XXVI

SOMMAIRE. — Mort de Mgr Langevin. — Deuil à Montréal. — Obsèques à Saint-Boniface. — Eloge funèbre ; dernier adieu.

Mgr Langevin était donc entré à l'Hôtel-Dieu de Montréal de façon fort imprévue. Il y avait déjà fait plusieurs apparitions, sans jamais en éprouver d'extraordinaires appréhensions . Il disait encore à son entourage : « Ce n'est rien, une méchante alerte qui rappelle des pensées salutaires : quelques jours de repos et tout ira bien de nouveau. »

Il le croyait sincèrement ; mais il restait seul de cet avis. Tous, autour de lui, éprouvaient de vives alarmes. Dès le 14 juin au soir, le médecin appela Mgr Bruchési et lui dit le mot fatal : le malade, qui avait tant souffert et s'était tiré de si mauvais pas, ne pouvait pas aller plus loin ; la fin inévitable approchait rapidement !

Mgr de Montréal fut atterré par ce brutal arrêt. Il domine pourtant sa douleur et, malgré la contagion possible, vole au chevet de son ami.

Le malade s'étonne ; bientôt, il s'émeut de la brusque apparition de son collègue vénéré. Il se demande déja quel souci l'a fait déplacer à cette heure tardive et l'amenait en ce lieu. Néanmoins, il lui exprime une grande joie de le revoir ainsi.

Mais l'ami ne partageait pas ce plaisir : il a le regard voilé, la voix tremblante, étranglée ; ses traits sont altérés et son attitude parut bien étrange... C'est que la mort le talonne et qu'il faut se hâter pour le dire... alors que le moribond ne se doutait de rien !

Donc, point de vains discours, ni de manifestations autres que celles qu'imposait un danger si pressant, et le souci de l'éternité !

Laissons la parole à Mgr Bruchési lui-même qui rapporta ce dernier entretien : (1)

« Mon frère, lui dis-je, c'est mon devoir de ne rien vous cacher. Votre cas est sérieux. Les complications sont possibles. Il convient que vous fassiez ce que vous avez recommandé aux autres : préparez-vous à recevoir les derniers sacrements de l'Eglise. » Dès lors sa résignation fut grande comme sa foi. Il se confessa et répondit lui-même d'une voix distincte à toutes les prières qui accompagnaient l'administration du sacrement de l'Extrême-

---

(1) Voir les *Cloches*, 1er juillet 1915, page 187.

Onction. Puis vint l'absolution *in articulo mortis*. Prenant dans ses mains le crucifix d'un de ses frères oblats que je lui présentai : « Mon Jésus, miséricorde », dit-il, avec moi. « Seigneur, pardonnez-moi mes péchés. » — Tout le monde se retira. Je restai seul avec lui. Quels moments d'émotion ! Je ne les oublierai jamais. Il me parla de la mort, et n'exprima aucun regret. « Pendant les longs mois que je passai au Texas, » me dit-il, « je me suis surtout exercé à cultiver la confiance en Dieu. Je remets mon âme et tout ce que j'ai entre ses mains. » — « Rappelez-vous saint Paul, lui répondis-je. Vous savez ce qu'il disait à son disciple : « J'ai combattu le bon combat, j'ai consommé ma course, j'ai conservé la foi. J'attends maintenant la couronne que me donnera le juste juge. » Vous aussi, mon ami, vous pouvez tenir le même langage. Je vous quitte, au revoir ici-bas ou là-haut. » Il ajouta quelques confidences intimes et me dit en me serrant la main : *Merci, Merci, Merci*. Je m'éloignai en continuant à prier pour lui. Au cours de la nuit il fit comprendre à un religieux oblat qui l'assistait combien il appréciait la grâce que Dieu lui avait faite par la main de l'amitié. A cinq heures, 15 juin, il entrait en agonie ; à huit heures il expirait. Averti par moi la veille de sa maladie, le Souverain Pontife lui avait envoyé sa bénédiction qui, malheureusement, n'arriva chez nous qu'après sa mort.

Mgr Langevin avait reçu les derniers sacrements en présence de son frère Hermas, de son ami l'abbé H. Bernard, du P. Guillaume Charlebois, aumônier de l'Hôtel-Dieu et autres qu'il édifia par sa foi vive et son ordinaire résignation.

Mgr de Montréal s'étant retiré, le malade continua de causer avec ceux qui s'étaient groupés autour de lui, leur parlant encore de ses écoles, de ses œuvres, de son peuple tant aimé, de ses chers Canadins-français et de leur langue, aussi menacée que leur foi, et c'est en s'intéressant à tout ce qui avait entretenu la belle flamme de toute sa vie militante qu'il entra en agonie.

Dans un dernier retour de lucidité, il dit au P. G. Charlebois : « Je suis bien content que Mgr Bruchési m'ait appris que j'allais mourir. J'espère que le bon Dieu me jugera avec miséricorde et je me confie dans sa bonté ».

Comme on essayait de lui rendre l'espoir de guérison, d'un geste, il dit :

— Non, mon sacrifice est bien fait, je me remets entre les mains de Dieu.

Il était quatre heures. Retombant dans le coma, il rendit à huit heures du matin, 15 juin, sa belle âme au Dieu de miséricorde qu'il avait si fidèlement glorifié.

Enfin, le généreux lutteur, le grand « blessé », l'ardent patriote qui incarnait le génie et les espérances de sa race, se reposait, nous le croyons, dans l'éternelle félicité.

Peu après le décès, le glas funèbre retentissant au bef-

froi de Notre-Dame, annonçait aux Montréalais que l'apôtre de l'Ouest était mort, qu'une ferme colonne de l'Eglise canadienne venait de s'écrouler dans leurs murs. Ce fut dans toute la ville une stupeur indicible, car s'étant habitué à le croire indispensable à la défense des grandes causes religieuses et nationales, on se le figurait immortel.

Le 16 juin, la translation solennelle des restes de l'archevêque de Saint-Boniface, après le cérémonial d'usage, se fit de l'Hôtel-Dieu à la cathédrale Saint-Jacques, au milieu d'un concours de peuple immense. La foule témoignait sur le parcours comme dans le cortège autant de regrets que de vénération.

Mgr Bruchési, entouré d'un nombreux clergé, reçut le corps qui fut placé sur un catafalque au bas du chœur et il présida un premier office des morts, prélude des cérémonies plus émouvantes.

Le 17 juin, la population de Montréal faisait à Mgr Langevin des adieux touchants. Dans la cathédrale, éclairée à l'électricité et toute tendue de noir, une foule énorme et recueillie se pressait. Mgr Bruchési officiait ; nombre d'évêques de la province, au premier rang desquels le cardinal Bégin, occupaient le chœur. Un silence impressionnant régnait dans le sanctaire où les chants des séminaristes se déroulaient en longs gémissements.

Mgr Emard, évêque de Valleyfield, fait l'éloge du défunt. Proclamant avec la Sagesse que « les âmes des justes sont dans la main de Dieu » et que cette parole inspirée résume admirablement le douloureux événement qui affligeait tous les cœurs tout en rappelant aux âmes chrétiennes d'où venait devant la dépouille mortelle de Mgr Adélard Langevin leur douleur, il poursuivit :

« Le deuil est pénible pour le cercle des parents et des amis qui jouissaient de l'avantage de ses confidences. Le deuil est grand pour sa famille religieuse, dont il était l'honneur et dont il restera à jamais une des gloires les plus pures. Le deuil est profond pour le clergé et les fidèles de Saint-Boniface, auquel il a donné plus des deux tiers de sa vie, le meilleur de son sang et jusqu'aux dernières pensées de sa vie.

« Le deuil s'étend à tout le pays qui aimait à voir en lui un de ses plus illustres citoyens, gardant dans son cœur dans la subordination qui convient, mais avec une fermeté inébranlable, les traditions authentiques du plus pur patriotisme. Le deuil s'étend à toute l'Eglise, dont l'illustre défunt a été pendant de si longues années le prêtre irréprochable et le pontife au zèle sans limite et dont le chef suprême a voulu exprimer sa douleur au dernier moment.

« Inclinons-nous autour de ces restes d'un évêque, grand par toutes ses qualités et par toutes ses vertus... »

L'orateur ayant retracé la vie du défunt, coulée dans un triple creuset où la flamme de l'amour divin pouvait travailler à loisir, dit que l'archevêque de Saint-Boniface parcourait son diocèse, y semant les œuvres diverses dont l'abondante moisson a surgi comme par enchantement : des paroisses, des écoles innombrables, des asiles pour toutes les infortunes ; des institutions d'ordre supérieur pour l'éducation de la jeunesse à tous ses degrés et une cathédrale magnifique.

Et il atteste que, légitime héritier des Taché et des Provencher Mgr Langevin avait, avec leur succession, recueilli leur esprit et leur cœur. Il protégea et maintint la pureté de la doctrine par l'enseignement de la religion, conserva les observances disciplinaires et l'ordre admirable qui fait la goire de l'Eglise. A son œuvre s'ajoutaient ses prédications, ses lettres pastorales, ainsi que ses conciles provinciaux, ses synodes diocésains et ses retraites pastorales. Aussi des provinces, des diocèses et un vicariat apostolique se détachent de l'église de Saint-Boniface comme des fruits mûrs et savoureux.

« Fermeté inébranlable dans ses convictions, sentiment intime et profond de son devoir, consciencieuse appréciation de la valeur du dépôt qui lui est confié et qu'il veut remettre intact et même agrandi des gloires conquises ; voilà ce qui, en Mgr Langevin, accompagna la constance de ses efforts, la précision de sa pensée, l'énergique conviction de sa parole et surtout son infatigable action. Sa foi le soutenait en présence de Dieu en qui il mettait toute sa confiance et le poussa jusqu'à ne point douter de la victoire finale ! C'est dans ces qualités qu'il trouva à la fois le mobile et la récompense de cette lutte inégale qu'il devait soutenir et qu'il a menée jusqu'au bout sans jamais se lasser... »

Le service terminé, le corps est porté procesionnellement sur le parvis où le cortège se reforme pour gagner lentement, au milieu d'une foule accrue, la gare de Windsor, que le peuple avait envahie jusqu'au quai d'embarquement. Le cercueil est placé dans un wagon particulier « Lethbridge » mis gracieusement à la disposition de l'archevêché.

Mgr Bruchési, voulant accompagner jusqu'à son dernier asile ce qui restait de son ami regretté, prend place dans la partie réservée du wagon funéraire et, sur tout le parcours du voyage, de Montréal à la Rivière-Rouge, à chaque arrêt, il est témoin des extraordinaires manifestations de la douleur du peuple canadien. Partout une foule empressée attendait en gare le corps du « *Grand*

Patriote » : c'était la jeunesse des écoles, les Sociétés religieuses et patriotiques, les communautés, le clergé des paroisses, en un mot, tout ce qui s'intéressait à la foi dont Mgr Langevin fut un oracle écouté, à la patrie canadienne-française dont il fut la gloire et le défenseur ; c'était tous les amis du Droit, de la vérité et de la Justice qui voulaient rendre au passage un suprême hommage à l'homme providentiel qu'ils vénéraient comme un saint, et avaient suivi comme le drapeau du Canada français que fouettait le vent de la bataille, et qu'éclairait malgré tout un rayon de victoire.

D'une commune voix des multitudes disaient une dernière fois : Honneur à l'homme vaillant qui a cru à la beauté, à la bonté de la cause de la race française : gloire au confesseur de cette foi qui sut tenir au milieu de la tempête, combattre, revendiquer fièrement tous les droits et souffrit sans défaillance pour réserver et préparer l'avenir !

A tous ceux qui pensaient ainsi et accouraient comme pour en être béni d'outre-tombe, que de choses mystérieuses le disparu disait encore et du temps, et de l'éternité !

Le convoi parvint à Winnipeg le samedi, 19 juin, à onze heures et demie.

Telle était là aussi l'affluence du peuple qui attendait la dépouille mortelle de son archevêque, que, deux heures avant son arrivée, la gare était déjà inaccessible, et que la circulation avait été interrompue dans toutes les avenues qui y conduisent. Toutes les classes de la société se confondaient dans cette foule ; toutes les races immigrées y étaient représentées, et un même sentiment de douleur et de regret entraînait tous les cœurs vers ces pauvres restes d'un père adoré.

Nous lisons dans *la Liberté* de Winnipeg, 22 juin 1915 :

« Un petit nombre seulement furent admis sur le quai et purent assister à la descente du cercueil. La dépouille fut alors placée dans un corbillard traîné par quatre chevaux noirs. Puis la foule se mit à défiler dans l'ordre le plus imposant par la rue Main, puis par la rue Water, le pont Provencher, l'avenue Provencher, la rue Aulneau, l'avenue Cathédrale. Les enfants des écoles catholiques ouvraient la marche immédiatement précédés du drapeau anglais et du drapeau Carillon-Sacré-Cœur. Puis suivaient les officiers des différentes sociétés catholiques : Chevaliers de Colomb, Artisans Canadiens-français, Ancient Order of Hibernians, les Forestiers Catholiques, l'Association des Métis, la Société Saint-Jean-Baptiste, la Société du Sacré-Cœur, le Catholic Club ; venaient ensuite : le maire Lachance et les membres du Conseil de Saint-Boniface, la fanfare de Saint-Boniface. Celle-ci précédait

immédiatement le corbillard. Huit membres de l'ordre des Chevaliers de Colomb fournissaient la garde d'honneur, marchant quatre de chaque côté du corbillard. Immédiatement derrière le corbillard se trouvaient les évêques et les membres du clergé. Le défilé lent et imposant dura plus d'une heure. Une foule énorme, la plus grande qu'on ait jamais vue en pareille circonstance à Winnipeg, selon nos confrères protestants, s'était massée sur le parcours du défilé. Sur une moitié de la rue tout trafic avait été interrompu et le drapeau flottait à mi-mât sur l'hôtel de ville.

« Depuis l'arrivée du train une autre foule avait commencé à se créer à Saint-Boniface. Elle se massait devant la cathédrale, débordant sur les rues avoisinantes. Dès que le défilé fut parvenu au seuil de la cathédrale, un chœur très puissant commença le chant du *Miserere*. Puis, le *Miserere* terminé, la dépouille mortelle fut transportée dans la sacristie. On établit autour du cercueil une garde d'honneur... »

Le samedi 19, le lendemain et le surlendemain 20 et 21 juin, ce fut de la part des protestants aussi bien que des catholiques, un pèlerinage incessant auprès du mort glorieux, et ce fut aussi un concert unanime d'éloges et de regrets. Le mardi, de bonne heure, la foule qui avait assisté à la réception de la dépouille mortelle en gare de Winnipeg, se retrouva dans la cathédrale de Saint-Boniface et alentour, un grand nombre d'admirateurs n'ayant pu pénétrer dans le sanctuaire. Chaque train venant d'ici et de là, de tous les tramways qui sillonnaient la ville et sa banlieue affluaient d'autres foules recueillies... Des délégations étaient encore venues de vingt centres lointains, les pouvoirs publics étaient présents ou représentés, et nombre d'évêques avaient pris à cœur de rehausser par leur présence la splendeur de funérailles, en quelque sorte nationales, qui devaient suivre la rentrée triomphale dans Winnipeg de l'apôtre du Nord-Ouest mort au *Champ d'honneur !* Le service funèbre fut ce que purent en faire la reconnaissance d'un peuple généreux.

Mgr Matthieu, aujourd'hui archevêque de Régina, conclut ainsi son émouvante oraison funèbre :

« Quel développement a pris l'Eglise catholique dans l'archidiocèse durant les vingt années d'épiscopat de Mgr Langevin !

« En 1895, l'archidiocèse renfermait vingt mille catholiques ; aujourd'hui, ils sont plus de cent mille, en comprenant ceux du diocèse de Régina qui vient de se créer.

« En 1895, Mgr Langevin avait soixante-seize prêtres sous sa houlette ; aujourd'hui, il y en a cent quatre-vingt-sept dans l'archidiocèse et plus de cent dans le diocèse de Régina.

« En 1895, il y avait environ quarante paroisses. Mgr Langevin en a organisé quarante-huit nouvelles dans l'archidiocèse de Saint-Boniface et trente-trois dans le diocèse de Régina pendant qu'il en avait encore la direction.

« En 1895, il trouvait huit couvents dans son archidiocèse qui aujourd'hui en renferme plus de quarante.

« Ces chiffres sont plus éloquents que n'importe quelles paroles. Ils disent et le travail que s'est imposé celui dont nous pleurons la perte et les grâces du ciel dont il a été inondé.

« Et maintenant, à cette heure du suprême adieu, dirons-nous : « dormez en paix »? Mais ce vœu ne s'adresserait qu'à sa dépouille mortelle. Faisons mieux : empruntons aux murailles des catacombes la touchante expression que l'espérance plaçait sur les lèvres de nos pères dans la foi et disons-lui avec eux : « Vivez en paix! » Oui, vivez dans cette paix de Dieu qui ne connaît plus d'orages, dans cette paix de Dieu qui ne connaît plus d'ombres, vivez d'une vie qui ne redoute plus la mort.

« On a dit que « le vrai tombeau des morts est le cœur des vivants ». Cette triste parole ne se réalisera pas pour Mgr Langevin. Votre cœur sera le tabernacle du souvenir et de la prière.

« Il n'en pourra être autrement, car tout dans cette église qu'il a édifiée vous rappellera ce bienfaiteur insigne, cet ami dévoué, ce père aimant, cet archevêque vénérable.

« Un architecte de génie, celui qui a conçu et réalisé l'église de Saint-Paul à Londres, voulut être enterré sous les voûtes du temple qu'il avait bâti ; mais vous ne trouverez pas son mausolée au milieu de tous ceux qui peuplent l'enceinte de l'église. Une simple dalle recouvre ses restes et on y lit ces paroles : *Si monumentum requiris, circumspice.* Son tombeau, son monument, si vous le cherchez, levez les yeux autour de vous : il est partout ici, c'est cet édifice qu'il a construit... »

Après les cinq absoutes chantées par NN. SS. Bruchési, Matthieu, Pascal, Charlebois et Legal, le corps fut descendu dans la crypte et placé dans le tombeau préparé pour lui.

Il y repose en paix, comme il vit, sans doute, dans la gloire des cieux pour avoir gardé si fidèlement le dépôt qu'il avait reçu. Maintenant, ceux qui vivent par ses œuvres, qui goûtent la fraîcheur des ombrages qu'ils lui doivent garder et qui voudront contempler toute la splendeur du vrai monument qui conserve pour la postérité la plus reculée sa mémoire impérissable, qu'ils regardent autour d'eux, des Grands Lacs aux Montagnes rocheuses, de la montagne de Pembina aux glaces polaires : c'est ce monde qui lui doit le meilleur de sa prospérité, de sa foi et de son avenir.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — *Canada et Canadiens* 1

CHAPITRE PREMIER 21

La famille Langevin : Saint-Isidore, village natal d'Adélard Langevin ; son enfance. — Il entre au Petit-Séminaire de Montréal. — Son caractère enjoué, son ardeur au travail et ses succès.

CHAPITRE II 31

Vocation sacerdotale : Au Grand Séminaire. — Professeur au Petit-Séminaire, l'abbé Langevin se fait remarquer par son zèle et son humilité. — Il aime les fleurs et ses collègues le jugent épiscopable ; il tombe malade et doit se reposer au Bon Pasteur ; il est réduit par son état de santé à poursuivre ses études théologiques privément, mais ses aptitudes et son application le font normalement progresser dans les Ordres sacrés. — Il entre au noviciat des Oblats, fait son Oblation et sitôt après, est ordonné prêtre.

CHAPITRE III 46

L'abbé A. Langevin, Oblat de Marie-Immaculée et missionnaire. — Après trois années de prêtrise et d'apostolat, il est nommé supérieur du Grand Séminaire à l'Université d'Ottawa.

CHAPITRE IV 54

Les Oblats de Marie Immaculée en Canada ; leurs fondations en Ontario ; le Grand Séminaire et l'Université d'Ottawa ; histoire du passé de cette Université. — Attitude du P. Langevin, sa direction, son enseignement, son patriotisme ; confiance qu'il inspire à ses supérieurs ; sa prudence et sa bonté.

CHAPITRE V 75

L'Université catholique d'Ottawa ; ses fondateurs et son enseignement. — Prétentions et intrigues irlandaises.

CHAPITRE VI 106

Action et déboires de Mgr Langevin à l'Université d'Ottawa. — Soucis de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, qui demande un coadjuteur Oblat qu'on lui accorde et qu'on lui refuse tour à tour. — Abnégation du P. Langevin ; sa bonté, sa prudence et sa charité ; il fuit honneurs et dignités.

CHAPITRE VII 138

Hésitations persistantes de Mgr Taché dans le choix de son coadjuteur. — Nouvelles instances. — Désignation du P. Langevin au Vicariat des Oblats au Manitoba. — Visite des Missions; premières impressions. — Le P. Langevin, curé de Sainte-Marie de Winnipeg. — Visite du Rme P. Soulier. — Maladie de Mgr Taché; préoccupation de Mgr Grandin. — Fin de Mgr Taché; son coadjuteur n'est pas nommé.

CHAPITRE VIII 156

Compétitions à la succession de Mgr Taché; les Oblats s'opposent à la désignation du P. Langevin; la S. C. de la Propagande se prononce en sa faveur; son sacre; le mal ontarien.

CHAPITRE IX 170

Situation dans les Territoires du Nord-Ouest canadien; la loi réparatrice. — Attitude de Mgr Langevin et de Wilfrid Laurier. — Mandement collectif des évêques. — Règlement Laurier-Greenway.

CHAPITRE X 202

Regard en arrière. — Voyages et pèlerinages : à Sainte-Anne-de-Beaupré; à Saint-Isidore; visite à l'Université d'Ottawa; visites pastorales. — *Remedial Bill;* bleus et rouges; voyages en Europe: à Rome, à N.-D. de la Garde; à Lourdes et à Sainte-Anne d'Auray.

CHAPITRE XI 217

Bonté de Mgr Langevin; il se préoccupe de ses écoles dans la bonne comme dans la mauvaise fortune; il n'admet pas que la question soit close par le règlement Laurier-Greenway; son énergie. — Memorandum et circulaires de Mgr Langevin pour revendiquer la liberté scolaire; entrevues avec W. Laurier. — Incident du serment. — Ecoles normales. — Bureau des écoles de Winnipeg. — Le port du costume religieux. — Encyclique *Affari vos.* — Ce que Mgr Langevin réclame. — Boucs émissaires des libéraux. — Réplique de P. Bernard à L.-O. David. — Grave maladie; négociations et voyage à Rome.

CHAPITRE XII 260

Mgr Langevin organise son église, dirige le clergé et les fidèles; il tient à la résidence; sa patience et sa délicatesse; il s'occupe de colonisation, refuse de s'inféoder en un parti politique. — Chute de Greenway. — Dom Benoît. — Mort de son père. — Les besoins du Nord-Ouest et son peuplement. — Discussion sur la question scolaire.

CHAPITRE XIII 289

Question irlandaise. — La tentation. — Voyage au Klondike. — Activité de Mgr Langevin.

CHAPITRE XIV 302

Voyage aux Etats-Unis ; en Palestine ; visite de Constantinople et de Rome ; audience de Pie X. — En Autriche ; visite à l'empereur François-Joseph, qu'il intéresse aux émigrés ruthènes. — Retour à Saint-Boniface. — Visites pastorales.

CHAPITRE XV 310

Mémoire de Mgr Langevin au sujet des intrigues des Irlandais. — Lettre irlandaise au Cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat de Pie X, et sa réfutation.

CHAPITRE XVI 348

Situation scolaire en Alberta et en Saskatchewan. — Le président du Sénat et la question scolaire. — Attitude paradoxale des partis à la suite de l'incohérence des législations provinciales. — Mgr Langevin construit une nouvelle cathédrale ; il sauve d'un désastre l'Université d'Ottawa. — Fondation des *Cloches* de Saint-Boniface. — Réforme du chant religieux. — Noces d'argent. — Mgr Langevin favorise l'*Action sociale*. — Voyage en France. — Découverte du fort Saint-Charles et de reliques précieuses. — Dédicace de la nouvelle cathédrale. — Mgr Langevin conseille la résistance en Ontario et opère le transfert des restes des premiers évêques de son Eglise.

CHAPITRE XVII 363

Concile plénier de Québec. — Rapport de Mgr Langevin sur la situation des Ruthènes dans l'Ouest Canadien. — Mgr Langevin assiste aux obsèques de son frère et rentre à Saint-Boniface, où il rend compte aux fidèles des travaux du Concile. — La maladie de Mgr Langevin motive un nouveau voyage en Europe. — Retour en Canada. — Générosité de Mgr Langevin.

CHAPITRE XVIII 389

W. Laurier à Winnipeg. — Etrange mentalité des électeurs français. — Les biens ecclésiastiques des Ruthènes. — A Ottawa. — Le Congrès Eucharistique de Montréal. — Provocation du Cardinal Bourne et répliques canadiennes. — Mgr Fallon et les écoles bilingues. — Sproule et Beattie Nesbitt ; opinions canadiennes. — Comment et pourquoi les Canadiens-Français doivent conserver leur langue et la défendre. — Mgr Langevin à Central Falls. — Une adresse américaine.

CHAPITRE XIX et XX....................................
(*Inexistants par suite d'une erreur de numérotage.*)

CHAPITRE XXI 419

Le Cardinal V. Vannutelli, Légat du Pape, à Saint-Boni-

face. — Autres visites. — Sacre de Mgr O. Charlevoix. — La campagne de presse de Patricius. — Attitude loyale des catholiques allemands. — L'Université du Manitoba. — Erection du vicariat apostolique du Keewatin et du diocèse de Régina. — Sollicitude de Mgr Langevin pour les Ruthènes ; il bâtit un petit séminaire et encourage les hommes de bonne volonté. — Le Congrès de langue française.

CHAPITRE XXII 446

Mgr Langevin inaugure l'Œuvre du Bon-Pasteur et fonde le second Carmel canadien à Saint-Boniface. — Le P. Prisque Magnan. — Le gouverneur Mc Milan. — Henri Bourassa et les émigrés. — Mgr Matthieu à Saint-Boniface et à Régina. — Le petit-séminaire de Saint-Boniface. — Réforme des chanoines réguliers. — Mgr Langevin ne peut bénir des ruines !

CHAPITRE XXIII 461

Troisième phase de la question scolaire. — Ce qu'on reproche à W. Laurier. — Une consultation de M. White. — La politique de W. Laurier. — Action énergique de Mgr Langevin. — Lettre circulaire des Pères du Concile plénier de Québec. — Manœuvres électorales. — Chute de W. Laurier. — Annexion du Keewatin au Manitoba. — Réouverture de la question scolaire. — Trahison des conservateurs et des libéraux. — Résistance de Mgr Langevin, face à l'oppresseur.

CHAPITRE XXIV 498

Quelques consolations. — Voyage en Europe. — Affaire des Chanoinesses régulières des Cinq plaies. — Eclaircissements sur la mort tragique du P. Darveau. — Surmenage et ses dangers. — Mgr Langevin fait son testament et va se reposer à San Antonio ; il correspond avec l'auteur des *Voix Canadiennes ; Vers l'Abîme* ; il retourne à Saint-Boniface et se surmène encore ; il va au Jubilé du Cardinal Bégin et ressent à Sainte-Anne de Beaupré l'atteinte mortelle de son mal, qui le ramène à Montréal.

CHAPITRE XXV 515

Démembrement du diocèse de Saint-Boniface. — Nouveau règlement de l'élection des évêques canadiens.

CHAPITRE XXVI 530

Mort de Mgr Langevin ; service funèbre à Montréal ; obsèques à Saint-Boniface. — Deuil national.

Imprimerie Bascle, 11, Rue des Ursulines. — Paris